AVIS

Educations de vers à soie pour graines assurées par des reproducteurs sélectionnés

Vu l'importance chaque année croissante que prend en Corse le commerce des graines de vers à soie. M. François Piazza, sériciculteur, pour contribuer à l'amélioration et à la conservation de la race du pays, met des reproducteurs de choix à la disposition des éducateurs qui lui en feront la demande.

Les demandes sont reçues à partir de ce jour jusqu'à l'ouverture de la prochaine campagne séricicole.

S'adresser à Oletta pour les conditions.

BRASSERIE

J. GASPARINI

Place St-Nicolas, Bastia

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir de la bière de *KUKLA* de *WESTPHALIE*, d'une limpidité parfaite et d'un goût exquis, qu'il vend 0,20 cent. le bock.

A VENDRE Fabrique de Pâtes alimentaires avec tous ses accessoires bonne clientèle.

Pour renseignements s'adresser à M. L.-N. Mattei, négociant, Boulevard du Palais N° 10.

Régisseur demandé

On dem. une pers. honnête, sérieuse, de province, pour être régisseur de gdes propriétés. Logé, chauffé, terrain, et par an 6000 fr. Ne pas envoyer les certificats, dire sa profession. Affranchir et timb. p. réponse. Écrire à M. Leclercq. 31, J.-J.Rousseau, Paris.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865

Prix fixe

Pce MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. – Grands choix de parures, demi-parures, pendentss broches, bracelets, colliers, giletières, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et deuil. — Orfèvrerie argent et métaiblanc 1er titre, — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines.* — Envoi franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

AVANT VOS REPAS

BUVEZ DU BYDOF

Bitter Russe

Apéritif reconstituant et fébrifuge

Ce qui constitue la supériorité du Bydof sur tous les amers et apéritifs connus, c'est qu'en outre de son goût exquis et de ses qualités apéritives, le Bydof est un reconstituant énergique et qui a la propriété de stimuler les fonctions de l'estomac sans l'irriter.

Par son action bienfaisante sur tout l'organisme, le Bydof dissipe les humeurs et procure aussitôt qu'on l'a bu, une sensation de bien-être général.

Mélangé avec de l'eau de Seltz ou de l'eau naturelle, le Bydof est l'apéritif le plus agréable et le meilleur pour la santé. Il est aussi apprécié mélangé avec du sirop ou du vermouth.

Agents généraux et seuls entrepositaires pour toute la Corse, MM. P. V. BOURGEOIS et Fils à Bastia.

Le journal la Science pour Tous est entré dans sa vingt-septième année. C'est un organe illustré qui met à portée de tous les découvertes de la science et leurs applications à l'industrie, l'hygiène, au bien être en général.

La *Science pour Tous* est honorée d'une souscription du ministre de l'instruction publique.

La *Science pour Tous* publie chaque semaine une correspondance et une revue financières des plus utiles à consulter pour qui veut éviter les *placements dangereux*.

La *Science pour Tous* offre à ses abonnés des *primes* dont le prix réduit rembourse en quelque sorte la dépense de l'abonnement.

Prix d'abonnement : Prix, 7 fr. ; départements, 8 fr. Rue du Croissant, 21, à Paris.

Envoi de cinq numéros-spécimen sur demande *affranchie*.

Imprimerie Librairie Ollagnier

L'un des *rédacteurs, gérant*,

Matthieu Ollagnier.

LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année — *Journal Financier* — PARAIT TOUS LES DIMANCHES — 52 Nos par An

2 FRANCS PAR ANNÉE

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMERO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement :

Le Bulletin Authentique

DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS

Document inédit, paraissant tous les quinze jours renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier

" ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-poste, 59, rue Taitbout, à PARIS

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Vins Spiritueux — Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux — **Tabacs, Cigares**

Boulevard du Palais — **L.-N. MATTEI** — Marque de Fabrique — **BASTIA** (Corse) — du Pays et Havane

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
3/6 de vin	Kirsch sup.	Eau menthe	Vermouth or.	Sauterne	Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram.	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	1re qualité
id. du nord	id. de la forêt	id. id. café.	id. Noilly Pr.	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id d'Alexan	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	Cassis blanc	Mason Coun.	Arabe 50 gr	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Sultanes	1re qualité à la rose.
id. super.	id. Berger	id. fines ass.	id. Turin or.	Champagne (marques diverses)	Tore cavalle	Suisse 50 gr	Suisse	Façon ajacc.	Entractos	Virginie ver.	2e id. sans.
id. fine cham.	id. ordinaire	id. Arnaud.	id. Martini	id. Moët	Savounette levant	Exportat. 1re id. 1ms	Exportat 1re id. 1ms	Havane gran. id. courts.	Malakoff	id. blanches	—
id. extra	Bitter ordin	Cacao Chouva	id. id. extra	id. Mousseux	Hongrois	Qual. de Paris	Qual. de Paris.	Courants	Cabinet	Ordin. jaunes	Tabacs a priser de la Régie
id. Martel	id. supér.	id. Gaballo	id. Seltoni	Sillery	Plantador	Sedieaff	Sedieaff	Ordinaires	Flor fina	id. rosee	—
id. id.	id. Saillard	Piperm. Get	Siroj sassort.	Vergenay	Brisures de la Régie.	Débri de la Régie	Débris Scaferlati.	Bouts du nègre	Elartista fu-n ur	id. 40 sigar.	GROS DÉTAIL
id. id.	id. Blanqui	Anisette MB	id. Blanqui	Cremant bl.		—		Tordus ord.	Cruz ô venera	Illustrées	
id. id.	Amara id.	Liqueurs Bl.	Vins de Bord.	id. rose		Tabacs de la Régie		id. fins	Supérb	Cigares-Cigarettes	
id. Rhumeau	Amer Picon	id. fines id.	id. espagnols	Grand Crem.				Longs (fantaisie)	Teresita	—	
id. Guérin	id. indien.	The chinois	Malaga	—					Representacion	Cigarettes de la Régie	
Rhum ord.	Birrh Vio et	Chartreuse G	Madère	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de centimes					El Colombate de la Havane		
id. Guérin	Eau de vi	id. Garn. vert	Porto						—		
id. extra	id. id. cor'e	id. id. 1/2	Muscat Fron.						Cigares suiss		
id Martiniq.	id. id. anisee	id. id. jaune	id. Lunel								
uKirsch ord.	id. id. anisee	id. id. 1/2	Charsala								
id. Arnaud	id. id sée	Raspail trai	Myrte.								

00047

Le Petit Bastiais

5 cent. — JOURNAL POLITIQUE QIOTIDIEN — cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)

Corse . . . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
Continent franç., Algérie, 22 » » 13,50
Pays de l'Union postale, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

8e ANNÉE, N° 723. — VENDREDI, 1er J[UIN 188]
Sacré Cœur de Jésus.

Rédaction & Administr[ation]
Matthieu Ollagnier, Dir[ecteur]
8, Boulevard du Palais,

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Avence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Rect., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

Librairie Ollagnier

DERNIÈRES PUBLICATIONS

Maréchal Bazaine — Guerre de 1870	10 00
Fournel — Figures d'hier et d'aujourd'hui	3 50
Bazin — Un parisien chez les Russes	3 50
Cazotte — Le diable amoureux	20 00
H. Moreau — Chansons	3 50
Viollet-le-Duc — Comment on devient dessinateur	4 00
Bailly — Traité de balistique	6 00
Véron — Allons-y gaiment !	3 00
Hugues — Jours de combat	3 00
Barimon — Histoire de 12 ans	3 50
Branda — Contre vent et marée	3 00
Godin — Le gouvernement et le socialisme	8 00
de Londay — En Bulgarie	3 50
Grignet — Les deux cousins	3 00
Magnant — Mes pensées.	3 00
Antoison — de Bordeaux à Panama.	2 00
Godin — Mutualité nationale contre la misère	1 50

Pour recevoir ces volumes franco par la poste, ajouter 30 cent.

BASTIA

LES CHEMINS DE FER CORSES

PROJET DE LOI

Ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de chemins de fer départementaux pour la construction et l'exploitation provisoire des chemins de fer de la Corse.

(Voir le numéro d'hier).

CONVENTION

L'an mil huit cent quatre-vingt-trois et le vingt-un février,

Entre

[le] Ministre des Travaux publics, agissant au nom [du gouvernement] que nous réserve de l'approbation des pr[ésentes] par la loi,

d'une part,

[la] Compagnie de Chemins de fer départementaux, [dont le] siège est à Paris, avenue de l'Opéra, [représentée] par M. Zens, directeur, dûment autorisé [par] délibération du Conseil d'administration

Du neuf février 1883,

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Article premier.

La séance [des] chemins de fer départementaux comprendra :

A. — *A titre ferme* : [de] Bastia à Calvi

1. A construire les lignes de Ponte-Leccia [à] Bastia et de Casamozza au Fium'Orbo ; [et] des stations, remises, dépôts et ateliers d'entretien, [l'établissement] des accès et le rétablissement des communications interceptées, seront, à la volonté de l'État, remboursées à la Compagnie, soit en quatre-vingt-dix annuités calculées au taux de cinq pour cent (5 0/0), amortissement compris, soit en rente 3 0/0 amortissable.

2. A pourvoir de l'outillage, du mobilier des stations, du matériel roulant, et des approvisionnements nécessaires à leur exploitation, ainsi qu'à l'exploiter provisoirement et à titre d'essai les deux lignes ci-dessus et celle d'Ajaccio à Bastia par [la] Corte.

B. — *A titre éventuel* : [Les] lignes

1. A construire les lignes du Fium'Orbo à Bonifacio et d'Ajaccio à Propriano, si elles sont déclarées d'utilité publique.

2. Dans le cas où ces lignes pourraient être ouvertes six mois au moins avant le terme assigné par l'article 7 ci-après du traité d'exploitation provisoire, à les pourvoir de l'outillage, du mobilier des stations, du matériel roulant et des approvisionnements nécessaires à l'exploitation ainsi qu'à les exploiter provisoirement.

Article 2.

La construction et l'exploitation provisoire seront soumises aux clauses et conditions du cahier des charges annexé à la présente convention.

Article 3.

Les dépenses de toute nature de la construction, comprenant notamment l'achat des terrains, les terrassements et ouvrages d'art, la fourniture et la pose de la voie, des clôtures et barrières, l'alimentation en eau, les bâtiments des stations, maisons de garde, remises, dépôts et ateliers d'entretien, l'établissement des accès et le rétablissement des communications interceptées, seront, à la volonté de l'État, remboursées à la Compagnie, soit en quatre-vingt-dix annuités calculées au taux de cinq pour cent (5 0/0), amortissement compris, soit en rente 3 0/0 amortissable.

En cas de payement par annuités, ces annuités commenceront à courir, pour chaque ligne ou section de ligne, à dater du jour de la mise en exploitation de la ligne ou section de ligne. En cas de payement en rente amortissable, ce payement sera effectué trimestriellement, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, et chaque fois jusqu'à concurrence des trois quarts du montant des dépenses utilement faites et dûment justifiées par la Compagnie et dans les limites des forfaits stipulés à l'article 4 ci-après. Le dernier payement aura lieu dans les trois mois qui suivront la mise en exploitation de chaque ligne. Les titres de rente remis à la Compagnie seront comptés au cours moyen de la Bourse de Paris pendant la quinzaine qui aura précédé leur remise.

Article 4.

Le capital est fixé à forfait :

Pour la ligne de Bastia à Calvi, à une somme de quinze millions deux cent soixante-dix mille francs (15,270,000 fr.).

Pour la ligne de Casamozza au Fium'Orbo, à la somme de neuf millions neuf cent quatre-vingt mille francs (9,980,000 fr.)

Pour les [dépenses] comprises au paragraphe B de l'article premier, les avant-projets seront dressés par les ingénieurs [du] service de Bastia par [les] soins de la Compagnie.

Le montant du capital sera définitivement arrêté à forfait par le Ministre des Travaux publics sur l'avis conforme du Conseil général des Ponts et Chaussées, la Compagnie entendue.

Art. 6.

Les travaux complémentaires dont la nécessité serait reconnue par le Ministre des Travaux publics, pendant la durée de l'exploitation provisoire confiée à la Compagnie seront exécutés par celle-ci aux frais de l'État.

L'État remboursera à la Compagnie le montant des dépenses réelles faites par elle pour ces travaux, y compris l'intérêt au taux de cinq pour cent (5 0/0) des avances faites pendant la durée des travaux, et une majoration de huit pour cent (8 0/0), pour frais généraux et dépenses d'administration centrale.

Art. 7.

Le terme de l'exploitation provisoire prendra fin, [sauf] le cas de rachat, à l'expiration d'un délai de quinze années [à] compter de l'époque à laquelle [les] lignes seront [livrées] en Myrthe. paragraphe A de l'article premier [seront] définitivement ouvertes à l'exploitation.

Toutefois, si ce traité n'est pas dénoncé [par] l'une ou l'autre des parties six mois avant son [expiration], les dispositions de la présente Convention [continueront], en ce qui sont relatives continueront à avoir leur effet [pendant] une nouvelle période de trois années, à dater [de] l'expiration des quinze premières, et ainsi de [suite] de trois ans en trois ans.

Art. 8.

L'exploitation provisoire des lignes de la Corse restera, au point de vue du règlement des comptes de l'exploitation, indépendante et distincte de leur construction, ainsi que de toutes autres entreprises de la Compagnie. Il sera ouvert, à cet effet, un compte spécial de l'exploitation de ces lignes, qui comprendra :

D'une part, les recettes, de quelque nature qu'elles soient ;

D'autre part, les dépenses des services de la voie, de la traction et de l'exploitation, y compris le renouvellement des voies et l'entretien du matériel roulant ; l'intérêt au taux de cinq pour cent (5 0/0) des avances faites par la Compagnie pour solder les dépenses courantes en cas d'insuffisance des produits de l'exploitation, les versements de la Compagnie aux caisses de retraite et de prévoyance, mais

impôts, patentes et frais de contrôle, les dépenses relatives aux accidents et aux incendies, sauf le cas de faute lourde de la Compagnie ou de ses agents.

Aux dépenses d'exploitation indiquées ci-dessus, et qui devront toutes être localisées, il sera ajouté :

1. Une majoration de huit pour cent (8 0/0) pour frais généraux et dépenses d'administration centrale;

2. Une première redevance annuelle représentant l'intérêt au taux de cinq pour cent (5 0/0) des sommes dépensées par la Compagnie pour l'acquisition du mobilier des gares, de l'outillage et des approvisionnements du matériel roulant;

3. pendant les trente premières années d'exploitation, une seconde redevance annuelle de deux pour cent (2 0/0), représentant l'amortissement des sommes dépensées par la Compagnie pour le mobilier des gares, l'outillage et le matériel roulant.

Article 9.

La Compagnie sera redevable envers l'État du montant des recettes portées au compte d'exploitation ; l'État sera redevable à la Compagnie du montant des dépenses.

Toutefois, la somme totale dont l'État sera redevable, y compris la majoration et la redevance pour location de matériel roulant prévues à l'article 8 ci-dessus, ne pourra dépasser la limite résultant de l'application d'un prix de revient de deux francs cinquante centimes (2 fr. 50) pour chaque kilomètre parcouru par les trains de toute nature prescrits par le Ministre des Travaux publics, et pour un minimum de trois trains par jour dans chaque sens.

La Compagnie recevra, s'il y a lieu :

1. Une prime d'économie égale au tiers de la différence entre le maximum ci-dessus indiqué et le prix réel de revient des dépenses de l'exploitation.

Et 2. une part des bénéfices égale au quart de la portion de la recette nette qui excédera quatre mille francs par kilomètre.

Article 10.

Lorsque la Compagnie cessera d'être chargée de l'exploitation des lignes de la Corse, tous ceux des agents employés par elle à cette exploitation et résidant en Corse qui ne seraient pas maintenus dans leur emploi par la nouvelle administration recevront une indemnité de licenciement égale à leur salaire pendant six mois.

Cette clause ne sera pas appliquée au cas de renvoi pour faute grave.

Ne pas confondre la démission de classe prononcée par mesure disciplinaire.

p. réponse
31, J.-J.I

...lement d'administration publique déterminera les formes suivantes lesquelles la Compagnie sera tenue de justifier, vis-à-vis de l'État, et sous le contrôle de l'Administration supérieure, des recettes et des dépenses de l'exploitation, ainsi que des dépenses faites pour travaux complémentaires à la charge de l'État.

Le compte d'exploitation sera présenté par la Compagnie concessionnaire avant le 1er avril de chaque année pour l'exercice écoulé. Le compte définitif des dépenses faites pour l'exécution des travaux complémentaires sera présenté dans les trois mois qui suivront la réception des travaux.

Un à compte sera délivré par celle des parties qui sera débitrice, en vertu de chaque compte, dans les quarante jours qui suivront la remise des pièces.

Les sommes dues par l'État à la Compagnie ou par la Compagnie à l'État, pour chaque exercice en vertu de l'article 9 ci-dessus, porteront intérêt au taux de cinq pour cent (5 0/0) à dater du premier janvier suivant.

Les sommes dues par l'État pour travaux complémentaires porteront intérêt du jour de la réception des travaux.

Fait doub... les jour, mois et an que dessus.

Approuvé l'écriture ci-dessus,
Signé : ZENS.

Approuvé
Signé : l'écriture ci-dessus,
GL. HÉRISSON.

Nous p... charges, ...ublierons demain le cahier des

Éphémérides Corses

Juin 17... 39. — Maillebois marche avec ses troupes ... les ... pes de Sa... Corses qui se trouvaient près de la cha... nt-Nicolas à l'extrémité du Nebbio.

LE TONKIN

Le g... commandant Rivière avait jugé nécessaire avec 4... d'exécuter une reconnaissance compo... hommes et un détachement des par la mes de débarquement fournies *Ass...victorieuse* et le *Villars*.

par ...lie à quatre kilomètres d'Hanoï cipales forces nombreuses et prinnos ...ent par des Pavillons noirs, ville... troupes durent se replier sur la Ci...

Rivi... à ce moment que le commandant Ville a été tué et le commandant de ... blessé mortellement : le chiffre de ... pes est de 26 morts et 51 blessés. La précédente dépêche ne mentionnait que les pertes subies par les compagnies de débarquement.

A la suite de cet engagement meurtrier nos troupes sont rentrées dans leurs positions ; elles occupent toujours la concession française et la pagode royale.

Hanoï est actuellement commandé par M. le capitaine de frégate Morel-Beaulieu.

Des renforts importants ont été envoyés de Cochinchine par les différents navires disponibles à Saïgon et ... bâtiments de commerce

Le général ... prendre le ... commandement ... supérieur du corps d'occupation du Tonkin.

Le *Volta*, qui avait apporté ces nouvelles à Saïgon, est parti aujourd'hui avec des renforts.

L'amiral Courbet a reçu l'ordre de partir pour l'Indo-Chine avec une division composée du *Bayard*, qui porte déjà son pavillon, d'un autre cuirassé et d'un croiseur à grande vitesse.

Abd-el-Kader

Sidi-el--Hadji-Ou-el-Mohiddin--Adb-el-Kader était né vers 1807, aux environs de Mascara, sur le territoire des Hachems.

De bonne heure il sut conquérir une véritable popularité ; le dey d'Alger voulut le faire assassiner ; mais il parvint à s'échapper. Après avoir fait un assez long séjour en Egypte et avoir visité La Mecque, il revint en Algérie, où il se trouva en face des Français. Il prêcha la guerre sainte et commença les hostilités en attaquant Oran, occupé par nos troupes.

La guerre fut longue, elle fut cruelle. On a reproché à Abd-el-Kader des massacres dont il est difficile de lui laisser la responsabilité ; il ne faut pas oublier que, dans ce pays musulman et fanatique, c'est Abd-el-Kader qui supprima l'usage de payer aux soldats la tête de l'ennemi ; il poussa même plus loin : il payait à ses hommes 8 douros (40 francs) par chaque prisonnier vivant.

Nous n'avons pas besoin de rappeler les épisodes de la lutte héroïque à la suite de laquelle il vint se rendre au général de Lamoricière. Son histoire fait partie de l'épopée africaine.

En 1852, il obtint du gouvernement français d'aller résider à Damas, où il reçut une pension annuelle de 100.000 francs.

La plus belle page de la vie d'Abd-el-Kader est certainement sa conduite pendant les massacres de Damas : après que la clémence française lui a rendu sa liberté, lui laissant la vie sauve, Abd-el-Kader paye noblement sa dette de reconnaissance, et sauve, en quatre ou cinq jours, 14,000 chrétiens du poignard des musulmans.

Abd-el-Kader fut fait, à cette occasion, grand'croix de la Légion d'honneur. Il est resté, jusqu'à son dernier jour, l'ami de la France.

L'exposition de 1885

Le groupe de l'Union républicaine a, comme on sait, formé une section dite « d'économie sociale. » Cette section s'est réunie hier et a examiné un projet d'exposition nationale, qui serait organisée à Paris en 1885. Dans sa dernière session, le conseil général de la Meuse avait émis, sur la proposition de MM. Develle et Liouville, un vœu dans ce sens.

Dans la réunion de hier, M. ... Mangon a développé l'économie du système proposé. Les dépenses, qui n'excéderaient pas 15 ou 16 millions, seraient faites par une société suivant le mode adopté lors de l'Exposition universelle de 1867.

Cette exposition serait, en quelque sorte, une préparation à la prochaine Exposition universelle qui doit avoir lieu en 1889.

Dans le cas où il y aurait un excédent de recettes, les bénéfices seraient partagés par tiers entre l'État, la Ville de Paris et la société de garantie.

Après l'adoption de la proposition, il a décidé qu'une délégation, composée de MM. Giroud, Hervé-Mangon, Million et Liouville, se rendrait auprès de M. Hérisson, ministre du commerce, pour lui expliquer les avantages du projet.

Un puissant ager ... id. qualité à la rose.
Il n'y a qu'un remède qui guéris... id. sans. — toutes les maladies du foie, du sang, ... Tabacs à priser de l'estomac, ce sont les Pilules Suis... la Régie et vous en serez convaincu.

Bulletin financier

ROS TAIL

Paris, le 29 ma...

La bourse qui au début avait été ferme peu en clôture.

La Banque de France est sans changem...

Crédit Foncier est à 1,355 et toujours très demandé ce qui n'est pas surprenant car c'est le seul des établissements de Crédit qui ait donné en 1881 un dividende supérieur à celui de 1881.

Obligations Foncières Nouvelles s'avancent à 470 les non libérées et 355 les libérées.

Les autres établissements de Crédit sont fermes.

Banque de Paris à 1,050.

Lyonnais à 575, et la Générale à 542.

Le Suez débute à 3,515 s'élève à 2,525 et finit à 2,530.

Les chemins sont faibles.

Le Lyon réactionne à 1,478.

Le Midi à 1,172.

Le Nord à 1,030.

L'Orléans à 1,370.

L'Italien s'élève toujours et cote aujourd'hui 92,80.

L'Egypte 371.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

SÉNAT

Présidence de M. CALMON

Interpellation de Broglie

M. le duc de Broglie a déposé une demande d'interpellation à M. le Ministre de l'instruction publique sur les moyens dont le gouvernement compte user pour assurer, dans les livres destinés aux écoles primaires publiques, le respect qui est dû aux croyances et aux sentiments des familles.

Pour ré... Broglie cite divers passages de certains ouvrages qui sont adoptés dans les écoles publiques, et en particulier des manuels d'instruction civique, où l'on fausse complètement l'histoire et où les sentiments religieux de la majorité des familles sont profondément froissés.

Il dénonce ce mode d'enseignement comme pernicieux pour la jeunesse actuelle.

M. Jules Ferry répond que les maîtres ont toute liberté de choisir les ouvrages qui leur semblent convenir à leurs élèves, pourvu qu'ils ne soient pas compris dans la liste de ceux interdits dans les écoles publiques.

Un membre interrompt pour dire que les ouvrages cités par le duc de Broglie devraient être compris dans les catégories des livres interdits dans les écoles.

Ferry termine sa réponse en affirmant que la neutralité religieuse n'avait pas été violée.

L'ordre du jour pur et simple étant demandé, est mis aux voix.

Nombre des votants . . .	270
Majorité absolue	136
Pour l'adoption . . .	175
Contre	95

L'ordre du jour pur et simple est voté.

La séance est levée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Armez, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi qui est adopté.

La réforme judiciaire

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet et des propositions de loi sur la réforme judiciaire.

L'article 11 avait été renvoyé à la commission.

Il est ainsi conçu :

« Art. 11. — Nul ne peut être nommé aux fonctions de juges dans les cours et tribunaux ou aux fonctions de ministère public, s'il ne réunit les conditions suivantes :

» 1. Etre licencié en droit :

» 2. Justifier d'un stage effectif de trois années au barreau.

» Toutefois, les professeurs agrégés et les chargés de cours près des facultés de droit, les notaires, les avoués, les juges de paix, les greffiers en chef des cours et tribunaux, les membres du Conseil d'Etat, les conseillers de préfecture, qui justifieront du diplôme de licencié, seront dispensés du stage, s'ils comptent au moins trois années d'exercice dans leurs fonctions.

» La dispense du diplôme et du stage pourra être accordée aux notaires, avoués, juges de paix qui compteront dix années de services dans leurs fonctions. »

M. Bienvenu dépose un amendement portant que les magistrats seront nommés à l'élection par un corps spécial auquel seront adjoints les députés.

M. Bienvenu soutient le principe de l'élection des magistrats, comme le seul capable de mettre un terme à des ambitions injustifiables et au népotisme.

Cet amendement est combattu par le rapporteur M. Jules Roche.

Le scrutin est ouvert sur l'amendement.

Nombre des votants. . . .	479
Majorité absolue.	240
Pour l'adoption . . .	223
Contre	256

L'amendement n'est pas adopté.

M. Saint-Rome présente un autre amendement interdisant le cumul des fonctions judiciaires avec des mandats électifs.

Cet amendement est également repoussé.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi.

Dernière heure

Le transport l'*Annamite* est parti de Toulon avec 900 hommes de troupe à destination du Tonkin.

00048

ÉTAT CIVIL

MARIAGES — Néant.

NAISSANCES

Nardelli, François. — Costa, Joseph-Roch. — Colombani, François.

DÉCÉS — Néant

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

ENTRÉES.

De Livourne, vapeur français Comte-Baciocchi, cap. Limarola, passagers, diverses.

De Livourne, vap. français Marie-Louise, cap. Vivien, dépêches, passagers, diverses.

SORTIES

Pour Marseille, vapeur français La Valette, cap. Thibal, passagers, diverses.

Bourse de Paris

	30 Mai	31 Mai
Rente 3 p. 0/0	79,87	80,10
— 3 p. 0/0 amortissable. . .	81,15	81,20
— 4 1/2 p. 0/0	110,65	110,65
— 5 p. 0/0	109,10	109,10

Le Crédit Viager

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
Fondée par décret du 24 mars 1854

Capitaux de Garantie : **40** Millions
Opérations réalisées . . . . . 260 millions
Capitaux payés aux assurés et aux rentiers 45 millions
Opération spéciale au CRÉDIT VIAGER

Assurance de capitaux différés de 10,000 francs payables par voie d'amortissement dans un délai de 4 à 70 ans.

Moyennant une prime unique de 1,050 fr. ou 20 primes annuelles de 80 francs tout souscripteur est assuré de toucher par lui-même ou par ses ayant-droit une somme de 10,000 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à Paris 92, rue de Richelieu, et à Bastia, au bureau de l'Inspecteur, nouvelle traverse, en face du théâtre, à Ajaccio, chez M. V. Felici, négociant, à Sartene, chez M. Roth négociant.

Avis

H... TROLACCI, FERBLANTIER-Chaudronnier,
... public qu'indépendamment ... prévient le ... établir un magasin ... en Myrthe. atelier, il vient d'ét... rticles de ... boulevard Paoli, n° 29, d'... nerie, ferblanterie, lampisterie, pompes ... en tuyaux et en planche, tôles, etc., à des prix très modérés, il se charge de toutes sortes de réparations concernant ces articles et il garantit tous les objets sortis de son magasin ou de sont atelier.

Conseil d'Hygiène

Nous sommes heureux d'indiquer à nos lecteurs un remède aussi simple qu'économique. Lorsque après le repas, la digestion vous fatigue et que vous ressentez des crampes d'estomac et des tranchées, prenez sur un morceau de sucre, 10 gouttes D'EAU DES CARMES DU FRÈRE MATHIAS. C'est le Dr de Parville, qui le conseille dans son *Manuel d'Hygiène*.

Dépôt pharmacie Luciani à Bastia.

G. OLLIVIER Chirurgien-Dentiste profes... sœur de prothèse dentaire de principaux cabinets de Paris.
Ancien cabinet Pradère : Nouvelle Traverse ... Théâtre, Bastia.
Dents et Dentiers perfectionnés et de tous systèmes ... mais

BRASSERIE
J. GASPARINI
Place St-Nicolas, Bastia

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir de la bière de *KUKLA* de *WESTPHALIE*, d'une limpidité parfaite et d'un goût exquis, qu'il vend 0,20 cent. le bock.

Imprimerie Librairie Ollagnier

L'un des rédacteurs, gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

VER SOLITAIRE On sait que la propagation du Tænia ou ver solitaire est due à l'usage alimentaire des viandes saignantes ; ce n'est que depuis peu d'années, paraît-il, que l'on a trouvé le vrai remède contre le Tænia ; c'est à un savant pharmacien de Paris, à M. Secretan, que l'on doit la préparation de ce médicament qui, sous la forme de globules tæniafuges, a été expérimenté avec succès constant dans les hôpitaux de Paris. Ajoutons encore qu'on peut se procurer ces globules Tæniafuges en envoyant un mandat de 10 francs à l'adresse de M. Secretan, pharmacien, 57, Avenue Friedland, Paris.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865
Prix fixe

Pce MATTEI FILS
17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. - Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletières, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et deuil. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1re titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines.* — Envoi franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

Demandez chez tous les Libraires
8 PAGES TEXTE — Le N° 5 Cent. — MAGNIFIQUES GRAVURES
ILLUSTRATIONS par FERDINANDUS — DANS LES KIOSQUES & LES GARES — ILLUSTRATIONS par R. VICTOR MEUNIER
LE PETIT POPULAIRE ILLUSTRÉ
Journal Quotidien, Politique, Littéraire et Artistique
Directeur : EMILE VORMUS
AVEC LA COLLABORATION DE TOUTES LES ILLUSTRATIONS DE LA PRESSE FRANÇAISE :
Aurélien SCHOLL — MONSELET — AUDEBRAND — Victor MEUNIER — Ernest D'HERVILLY — Arthur POUGIN — Dr Félix BRÉMONT
Victor TISSOT — Léon BIENVENU — COQUELIN Cadet — Jean BRUNO — E. FRÉBAULT — A. BOUVIER, etc., etc.

Le Petit Populaire Illustré est le seul des journaux quotidiens français qui soit illustré, imprimé sur BEAU PAPIER, il a 8 PAGES DE TEXTE. Ses ILLUSTRATIONS INÉDITES magnifiquement tirées sont faites par les plus grands artistes. — Il a sur tous les autres journaux l'avantage de pouvoir se *collectionner par trimestres, semestres ou années.*
Il donne tous les jours : **Une Chronique**, les *Bulletins* et *Physionomies* de la **Chambre** et du **Sénat**, les **Nouvelles politiques**, les **Faits divers**, les *Comptes rendus* des **Théâtres** et des **Tribunaux**, la **Bourse**, etc., etc.
Il publie en FEUILLETONS UN OU DEUX ROMANS INÉDITS DES PLUS GRANDS ROMANCIERS. Il donnera en variétés des *Nouvelles, Récits de Voyages*, Causeries littéraires, scientifiques et humoristiques. C'est, en un mot, *le plus beau, le plus complet et le plus intéressant* des journaux quotidiens.

LE PREMIER NUMÉRO **PARAISSANT**
COMMENCERA LA PUBLICATION DE :
L'Empoisonneuse de *Champrozé* grand Roman contemporain inédit, par Jean BRUNO — *La Cage de Fer* grand Roman historique par [illegible]

ABONNEMENTS : PARIS, Un An 48 fr. ; Six Mois 9 fr ; Trois Mois 5 fr. ; — DÉPARTEMENTS : Un An 24 fr. ; Six Mois 12 fr., Trois mois 6 fr. — ÉTRANGER : Un An 26 fr.

Magnifique Prime offerte gratuitement aux 10,000 Premiers Abonnés d'Un An
Les [illegible] premiers Abonnés d'Un An recevront gratuitement en prime : **LES CONNAISSANCES UTILES**, Illustré, magnifique recueil, superbement relié, avec 300 gravures, dans le Texte. Ce volume de 900 pages avec 300 gravures, vendu en Librairie 20 francs, a été fait avec la collaboration de Flammarion, Tissandier, Hément Victor Meunier, de Rawton, etc. *C'est la plus belle prime gratuite offerte jusqu'à ce Jour.*
TOUS LES JOURS 5 c. — TOUS LES JOURS 5 c.
Toute demande d'Abonnement devra être adressée à l'Administrateur du PETIT POPULAIRE
PARIS — 125, RUE MONTMARTRE, 125 — PARIS

Vins Spiritueux — **Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux** — **Tabacs, Cigares**
Boulevard du Palais — **L.-N. MATTEI** Marque de Fabrique **BASTIA** (Corse) — du Pays et Havane

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
3/6 de vin	Kirsch sup.	Eau menthe	Vermouth or	Sauterne	Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram.	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	1re qualité
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. cafe.	id. Noilly Pr.	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id. d'Alexan	Java à	2e id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	Cassis blanc	Mason Coun.	Arabe 50 gr.	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Sultanes id	1re qualité
id. super.	d. Berger.	id. fines ass.	id. Turin or.	Champagne	Ture cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Entractos	Virginie ver	la rose.
id. fine cham.	id. ordinaire	id. Arnaud.	id. Martini	(marques	Savounette	Exportat. 1re	Ex ortat. 1re	Havane gran.	Malakoff	id blanches T	2e id. sans
id. extra	Bitter ordin	Cacao Chouva	id. id extra	diverses)	levant	id. 2me	id. 2me	id. courts.	Cabinet	Ordin. jaunes	—
id. Marsel *	id. super.	id. Gabello	id. Settoni	id Moët	Hongrois	Qual. de Paris.	Qual. de Paris.	Courants	Flor fina	id. rosee	Tabacs
id. id **	id. Saillard	Piperm. Get	Sirops assort.	id. Mousseux	Plantador	Sedileaff	Sedileaff	Ordinaires	Elartista fu-	id. 40 sigar.	a priser
id. id ***	id. Blanqui	Anisette MB	id. Blanqui	Sillery	Brisures de la	Debri de la	Débris Scaferlati.	Bouts du nègre	mer	Illustrées	de la Régie
id. id ****	Amara id.	Liqueurs Bl.	Vins de Nord.	Vergenoy	Regie.	Regie		Tordus ord.	Cruz Veneros	Cigares-Cigarettes	—
id. Etourneau	Amer Picon	id. fines id.	id espagnols	Cremant bl.		—		id. fins	Supérb	—	GROS
id. Guerin	id indien.	The chinois	Malaga	id. rose		Tabacs		Longs (fantaisie)	Teresita	Cigarettes	DÉTAIL
Rhum ord.	Birrh Violet	Chartreuse G	Madère	Grand Crem.		de la Regie			Representacion	de la Regie	
id. Guetern	Eau de vie	id. Garn vert	Porto	—					El Colombate		
id. extra	id. id. corsas	id. id. 1/2	Muscat Fron.	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de 1 centime					de la Havane		
id. Martiniq	id. id. anisee	id. id. jaune	id. Lunel						—		
Kirsh ord	id. id amère	id. id. 1/2	Charsala						Cigares		
id. Arnaud	id. id rose	Raspail vrai	Xypre.								

00049

Le Petit Bastiais

5 cent. **JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN** cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)
CORSE . . . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

8e ANNÉE, N° 724. — SAMEDI, 2 JUIN 1883
Saint Erasme évêque, martyr

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Réc., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

Librairie Ollagnier

DERNIÈRES PUBLICATIONS

Maréchal Bazaine — Guerre de 1870	10 00
Fournel — Figures d'hier et d'aujourd'hui	3 50
Badin — Un parisien chez les Russes	3 50
Cazotte — Le diable amoureux	20 00
H. Moreau — Chansons	3 50
Viollet-le-Duc — Comment on devient dessinateur	4 00
Bailly — Traité de balistique	6 00
Véron — Allons-y gaiment !	3 00
Hugues — Jours de combat	3 00
Barimon — Histoire de 12 ans	3 50
Branda — Contre vent et marée	3 00
Godin — Le gouvernement et le socialisme	8 00
de Londay — En Bulgarie	3 50
Grignet — Les deux cousins	3 00
Magnant — Mes pensées.	3 00
Antigeon — de Bordeaux à Panama.	2 00
Godin — Mutualité nationale contre la misère	1 50

Pour recevoir ces volumes franco par la poste, ajouter 30 cent.

BASTIA

EXPOSITION INTERNATIONALE DE NICE

APPEL A MM. LES MAIRES
DU DÉPARTEMENT DE LA CORSE

L'exposition internationale de Nice s'ouvrira le 1er décembre prochain. Les demandes d'admission seront reçues jusqu'au 15 juillet.

La Chambre de Commerce de Bastia, dans sa réunion du 23 mai, a décidé de faire appel aux propriétaires et aux industriels de la Corse en les invitant à concourir à cette exposition par l'envoi des produits de notre île, qui peuvent avantageusement y figurer.

A cet effet elle a nommé une commission ainsi composée :

MM.
Gregorj, président de la Chambre de commerce ;
Orenga, président du Tribunal de commerce ;
Lazarotti, membre de la Chambre de commerce ;
Guegli, membre de la Chambre de Commerce ;
Thiers, membre de la Chambre de commerce ;
Calvi, Ferdinand, industriel ;
Gaudin, ancien notaire ;
Liberati, officier comptable de 1re classe, retraité ;
Luciani, marbrier ;
Musso, J.-A., membre du Conseil général ;
Pierangeli, agent de la Compagnie Fraissinet ;
Sanguinetti, pharmacien ;
De Vilaire, directeur de l'école d'arboriculture ;
Vittini, propriétaire.

Cette Commission fournira aux exposants les renseignements qui leur sont nécessaires. Elle tient d'ores et déjà à leur disposition, les bulletins de demande d'admission.

MM. les Maires sont priés de vouloir bien donner connaissance à leurs administrés des mesures prises par la Chambre de Commerce de Bastia et les engager à faire connaître avant le 25 juin, les produits qu'ils ont l'intention d'envoyer à cette exposition.

M. Liberati, qui a bien voulu accepter les fonctions de secrétaire de la Commission, recevra les communications de MM. les exposants.

Voici la nomenclature des divers produits de notre île, qui, d'après la Commission, devraient figurer à l'exposition de Nice.

8e GROUPE
Apiculture et sériciculture
Miel jaune. — Graines de vers à soie. — Cocons.

9e GROUPE
Agriculture, pêche et chasse
Huitres de Diana, — de Porto-Vecchio. — Eau de Pardina, — de Campo Cardeto, d'Orezza. — Terrines de merles.

10e GROUPE
Engrais, produits agricoles non alimentaires et alimentaires, vins, spiritueux, boissons fermentées
Engrais végétal et minéral. — Peaux brutes et tannées. — Cire jaune. — Haricots. — Lentilles. — Lupins. — Fruits de génevrier. — Vins rouges et blancs. — Vins de liqueurs. — Eau de vie et Alcools.

11e GROUPE
Oleiculture, huiles combustibles
Huiles d'olives.

15e GROUPE
Industries minières et métallurgiques
Minéraux et minérais. — Fontes. — Aciers. — Fers aciéreux. — Cuivres. — Antimoines.

18e GROUPE
Electricité
Poteaux télégraphiques.

19e GROUPE
Produits chimiques
Acide gallique. — Eau de roses. — Essences de géranium et autres.

21e GROUPE
Produits alimentaires
Châtaignes. — Farine de châtaignes. — Pâtes alimentaires. — Cédrats confits, — Orangers. — Citrons. — Figues sèches. — Raisins secs.

30e GROUPE
Tabletterie
Petites gourdes. — Cannes en Myrthe. etc.

33e GROUPE
Travaux de construction
Marbres. — Pierres. — Granits. — Roches. Coquillages. — Lièges. — Bouchons de lièges. — Ecorces de chêne vert. — Ebauchons pour pipes en racine de bruyère, et autres objets s'il y a lieu.

Bastia, le 31 mai 1883.

Le Président
de la Chambre de Commerce.
S. GREGORJ.

PORTO-NOVO

Le commandant français a conclu un traité avec le roi et les principaux chefs de Porto-Novo, en vertu duquel le protectorat de la France est établi dans cette région.

Un conseil a été nommé.

Quelques officiers de marine ont arboré le drapeau français le 2 avril, mais

il a été abattu par les indigènes dans la soirée du même jour.

Aucun fonctionnaire anglais ou allemand n'était présent.

L'administrateur de Lagos est parti depuis pour Porto-Novo, afin d'assurer l'exécution du traité avec le gouvernement anglais.

Le gouvernement howe est actuellement dans cette localité.

ÉLECTIONS DE CERVIONE

M. Grassi, conseiller général de Cervione, ayant été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Corte, les électeurs de ce canton sont convoqués pour le dimanche 17 juin prochain.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain la publication du cahier des charges de la compagnie de chemins de fer départementaux pour l'exploitation et la construction des voies ferrées de la Corse.

Ephémérides Corses

2 Juin 1595. — Ordonnance de Gênes établissant qu'à l'avenir tous ceux qui feront tuer ou tueront n'obtiendront leur pardon et la remise de leur peine que si quinze ans se sont écoulés depuis le jour où a condamnation aura été prononcée.

M. Beaujean, inspecteur général de l'Université, et Madame Beaujean, sont arrivés à Bastia, et descendus à l'hôtel Staffe.

M. Beaujean est le savant collaborateur de Littré.

Sont également descendus à l'hôtel Staffe,

M. le général Culet, inspecteur général de gendarmerie.

M. Siron d'Airoles, inspecteur des finances,

Madame la marquise de Nogues et miss Scott.

Correspondance de Luri

Luri, le 27 mai 1883.

Le 25 mai courant, à quatre heures du matin, le nommé Lenci Léopold, âgé de cinquante-un ans, journalier, de nationalité italienne, demeurant à Luri, a été trouvé étendu, la face contre terre et ne donnant presque plus aucun signe de vie, dans la rue, au pied de la maison qu'il habitait au quartier de Piazza.

Ce malheureux était somnambule. S'étant levé pendant la nuit, sous l'influence de cette névrose du sentiment à laquelle il était sujet, Lenci quitta la chambre où il était couché avec l'aîné de ses fils, Lenci Pépin, âgé de vingt-un ans, et, guidé par le sens intime auquel les somnambules obéissent généralement, il pénétra en chemise dans la salle attenante à la chambre à coucher qui est au deuxième étage de la maison. Là, ayant ouvert une des fenêtres qui domine sur la rue, il se précipita dans le vide et tomba lourdement d'une hauteur de six mètres environ.

A son réveil, le jeune Lenci qui n'avait rien entendu de ce qui venait de se passer, fut tout étonné de ne pas trouver son père à côté de lui et surtout de ce que celui-ci s'était levé de si bon matin et sans l'avoir appelé pour se rendre ensemble à leur travail. Son étonnement redoubla lorsqu'il s'aperçut que les souliers et les habillements de son père se trouvaient encore à la place où il les avait déposés le soir en se couchant. Alors un pressentiment pénible traversa l'esprit du pauvre jeune homme, car ce n'était pas la première fois qu'il avait eu occasion de remarquer que son père exécutait en dormant des actions qui, d'ordinaire, n'ont lieu que dans l'état de veille. Sous l'empire de cette préoccupation, il dirigea ses pas vers la salle qui donne sur le palier de l'appartement occupé par la famille Lenci, et par où son père aurait dû sortir; mais il constata avec un redoublement de surprise que la porte extérieure de cette pièce était encore fermée. S'étant alors approché de la fenêtre qui était ouverte, il tourna instinctivement ses regards du côté de la rue où il vit l'infortuné Lenci Léopold, gisant par terre, privé de mouvement.

Attiré par les cris de détresse et les lamentations du jeune Lenci, le sieur de Mari Antoine, commerçant, se porta en toute hâte au secours du malheureux somnambule, dont tous les membres étaient inertes et raidis par le froid. Transporté dans son domicile sur les épaules de son fils, qui s'était empressé d'accourir auprès de lui, Lenci Léopold, malgré tous les soins qui lui furent prodigués, ne reprit que très-imparfaitement et, pendant quelques minutes à peine, l'usage des sens. A une heure de relevée il rendait le dernier soupir, sans avoir proféré une plainte, et sans avoir pu faire connaître aux membres de sa famille le lieu où il avait caché son petit pécule, fruit de son travail et de ses économies pendant plusieurs années, avec lequel il devait prochainement entreprendre un voyage dans son pays d'origine.

X.

Arrestations

La police a mis la main sur trois individus de moralité très douteuse qui étaient parvenus à soustraire à un italien de passage à Bastia, le peu d'argent qu'il avait dans ses poches, 38 francs environ.

On a trouvé sur l'un deux des pièces de 2 centimes reluisantes, susceptibles ainsi de passer pour des louis d'or. Le même individu était porteur de billets de loterie. Il avait présenté un de ces billets, à l'italien, comme un billet de banque de cinquante francs, en le priant de le lui changer. C'est lorsque l'italien a sorti son porte-monnaie que notre homme s'en est emparé et a pris la fuite. Mais sur les indications de la victime il n'a pas tardé à être pincé par la police avec deux de ses confrères.

Ils ont été mis tous trois à la disposition de M. le Procureur de la République.

VICTOR HUGO A L'ILE-D'ELBE

Voici un détail historique probablement inconnu de la plupart des excursionnistes du dernier voyage à Portoferrajo. Il est tiré d'une des plus intéressantes biographies de notre grand poëte.

« Quelques mois après sa naissance, » le dépôt d'un régiment corse, dépôt » que commandait le chef de bataillon » Hugo, son père, reçut l'ordre d'aller » prendre garnison à l'île-d'Elbe. L'au» teur de l'*Ode à la Colonne* devait com» mencer à vivre dans cette île, où Napo» léon devait commencer à mourir.

» La première langue que parla l'enfant » prédestiné fut la langue italienne; le » premier mot qu'il prononça — après » ces deux mots par lesquels débute » toute voix, toute bouche, toute langue » humaine, *papa* et *maman*, — fut une » apostrophe à sa gouvernante: *cattiva*! » l'appela-t-il un jour, sans qu'on sût qui » lui avait appris ce mot. »

A propos du Marché

Bastia, le 28 mai 1883.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Dans la désignation des personnes qui encombrent le marché, votre correspondante, ménagère d'un certain âge, n'y a pas compris deux catégories d'individus que la police devrait faire déguerpir: les mendiants et les gamins apprentis voleurs.

En empêchant ces derniers de s'exercer au vol dans les paniers des pauvres femmes qui alimentent le marché, MM. les agents de police rendraient un grand service aux parents de ces enfants et peut-être à la société.

Agréez, je vous prie, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

Un de vos lecteurs.

ÉPITAPHE D'UN HORLOGER AMÉRICAIN

Voici une épitaphe qui prouve que les Américains font de la réclame sur les tombeaux, en unissant agréablement le regret à l'intérêt commercial.

C'est celle d'un horloger; elle se trouve dans le cimetière de Lydford.

Ci-gît dans une position *horizontale*, la *boite* extérieure de Georges Rontleigh, horloger, qui, par son habileté dans cette industrie, faisait l'honneur de sa profession.

L'intégrité était le *grand ressort*, la prudence, le *régulateur* de tous les instants de sa vie.

Humain, généreux, il ne *s'arrêtait* jamais quand il allait secourir un malheureux. Tous ses *mouvements* étaient si bien *réglés*, qu'il n'était jamais *dérangé*, excepté quand il avait été *monté* par des gens qui ne connaissaient pas sa *clef*. Et même alors il était facilement *remonté*.

Il avait l'art de si bien régler ses *heures*, qu'elles se succédèrent dans un cercle continu de plaisirs jusqu'au fatal *moment* où il quitta cette vie, le 13 novembre 1872, âgé de cinquante-sept ans, avec l'espoir d'être *réparé*, remis en état, *nettoyé* et *remonté* pour l'éternité.

Bulletin financier

Paris, le 30 mai 1883.

La bourse est aujourd'hui sous l'impression des tristes nouvelles reçues du Tonkin, et la tenue du du marché s'en ressent.

La Banque de France réactionne à 5,415.

Le Foncier est plus faible à 1,335 cours dont les acheteurs feront bien de profiter croyons-nous.

Les arbitrages d'obligations de Chemin de Fer dont nous parlions précédemment profitent aux Obligations Nouvelles du Foncier, qui se maintiennent fermes aux plus hauts cours 354 les Libérées et 349 les non Libérées.

On remarque également les achats du comptant en actions du Petit Foncier, dont le revenu élevé joint à des garanties de premier ordre attire chaque jour davantage l'Epargne. Les opérations de cet établissement soutenu et pour ainsi dire contrôlé par le Crédit Foncier, prennent d'ailleurs une extension qui promet, pour l'avenir, de notables plus values pour le capital qu'on engage aujourd'hui sur ces titres.

Le Lyonnais à 568.

La Banque de Paris 1,070.

Le Mobilier 380 et la Générale 538.

Les chemins, à l'exception du Nord qui cote 1,915, sont faibles.

Le Suez est sans changements et le Gaz cote 1,365.

LE CRIME DU THÉATRE

Hier soir, un peu avant neuf heures, une forte détonation se faisait entendre près du nouveau théâtre.

On accourut de tous côtés, les cafés d'alentour se vidèrent, tous les promeneurs qui à cette heure de la soirée se trouvaient sur la Traverse se dirigèrent vers l'endroit d'où le coup était parti.

Une femme, — celle de la victime, — poussait des cris furieux, et se débattait entre les bras des voisins qui s'efforçaient de la calmer.

Un homme gisait sur l'escalier sud du théâtre; il avait reçu deux blessures: une au bras et l'autre au ventre. C'est un nommé Campana Xavier, de Corte, propriétaire d'une buvette située en face le bureau des postes.

Il gravissait l'escalier lorsqu'il vit se dresser devant lui une personne armée d'un pistolet qui fit feu et disparut du côté de la maison Bertin. Tels sont les seuls renseignements que le blessé a pu fournir.

Il a été transporté à la pharmacie Micheletti où il a reçu les premiers soins. Les blessures ne présentent pas de gravité: celle du ventre particulièrement est légère, celle du bras semble ne devoir pas entraîner de conséquences sérieuses.

On a retrouvé sur l'escalier le pistolet et un chapeau que l'on suppose être celui du meurtrier.

Plusieurs agents de police sont arrivés lorsque le blessé se trouvait à la pharmacie.

On se perd en conjectures sur le mobile qui a fait attenter aux jours de Campana, homme très tranquille et qui a déclaré ne pas avoir d'ennemis personnels.

Notre commerce extérieur

Le relevé officiel de notre commerce extérieur pendant les quatre premiers mois de 1883 donne les chiffres suivants :

	1883	1882
Importations	1,585,386,000	1,551,139,000
Exportations	1,133,305,000	1,137,943,000

Ce résultat est peu rassurant, on le voit, surtout si l'on réfléchit sur la progression constante des charges intérieures que le gouvernement impose aux contribuables.

Les réductions de nos exportations portent en majeure partie sur les produits industriels, et les journaux étrangers ne se privent pas de nous apprendre que, depuis l'exposition de 1878, toutes les industries étrangères, en Allemagne surtout, se sont approprié tous les moyens, tous les procédés de fabrication qui donnaient la suprématie à nos produits, et que sur tous les marchés coloniaux américains, chinois, australiens, etc., les articles connus sous le nom d'articles de Paris, exportés par les Allemands et les Italiens, sont vendus à profusion avec de fausses marques de fabrique française.

En outre, même sur le marché français, les objets industriels d'Amérique et d'Allemagne remplacent peu à peu les produits similaires français grâce au bon marché. Les prix exorbitants de main-d'œuvre exigés par les ouvriers obligent nos fabricants à transporter leur industrie au-delà de la frontière et les commerçants achètent à l'étranger les produits de leur spécialité pour les revendre à la place de ceux qu'ils ne peuvent plus fabriquer à la perte.

L'industrie est donc en proie à une crise non moins alarmante que l'agriculture.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

Le combat de Hanoï

Trois officiers ont été tués aux côtés du commandant Rivière, MM. Jacquin, de Brisis, Moulun.

Parmi les officiers blessés on citée MM. Sentis, Dubac, Lebris, Clerc, Ducorps et Garnier.

***

Le comité de défense des intérêts français d'outremer, a tenu un grand meeting au cirque d'hiver, à 2 heures.

M. Nadault de Buffon a exposé les vues du Comité sur les moyens de favoriser notre expansion coloniale et de défendre nos débouchés nationaux.

— Le duc d'Aumale a été pressenti par M. Hervé sur l'introdnction de l'élu de Passy, M. Calla, dans le journal le *Soleil*.

— Le ministre de la guerre a eu hier un long entretien avec le général Tricoche, directeur de l'artillerie.

— Le roi de Hollande a désigné l'ancien sénateur M. Yon Uhr Harten pour étudier en France les projets relatifs aux questions ouvrières.

— Le Khédive a révoqué les fonctionnaires du Senaar qui ont refusé de ravitailler l'armée anglaise.

— M. Pieyre, député, vient de terminer un projet d'après lequel, le failli aura six mois pour faire sa déclaration, lorsqu'il n'y aura que des valeurs mobilières.

— L'éclaireur d'escadre *Le Talisman* a reçu mission d'opérer cet été des dragages dans l'Atlantique.

***

Le général Billot recevant hier plusieurs jeunes gens des bataillons scolaires, leur a dit : Aimez la patrie, aimez-la d'un amour passionné et exclusif, aimez-la jusqu'au sacrifice, et prenez la résolution inébranlable de ne jamais verser votre sang, que pour l'honneur de la France.

— Le prince Prisdany, envoyé extraordinaire du roi de Siam, sera reçu demain par M. Grévy.

Dernière heure

Les tribus du sud oranais ont fait leur soumission.

***

Le général Bouët est nommé au commandement en chef de toutes les forces du Tonkin.

ETAT CIVIL

MARIAGES

Pieri, Jean-Baptiste-Diego, marin, et Lazzerini, Clorinde, tailleuse, tous deux de Bastia.

NAISSANCES — Néant.

DÉCÈS

Croce, Claire, 14 ans, de Bastia.

Weens, Léon-Clément, lieutenant du port de Bastia et capitaine au long-cours, marié, 46 ans, de Graveline (Nord.)

Vadella, François-Marie, gendarme en retraite, décoré de la médaille militaire, marié, 56 ans, de Castifao.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

ENTRÉES.

De Macinaggio, esquif français Sainte-Marie, cap. Franceschini, minerai.

De Nice, vapeur français Isère, cap. Azèma, dépêches, passagers, diverses.

De Madeleine, vapeur italien Liguria, cap. Saetoni, dépêches, passagers, diverses.

De Macinaggio, esquif français Sainte-Lucie, cap. Bordoni, minerai.

De Marseille, vapeur italien Bagniera, cap. Simile, rails.

SORTIES

Pour Livourne, vapeur italien Liguria, cap. Saetoni, passagers, diverses.

Pour Livourne, vapeur français Isère, cap. Azèma, dépêches, passagers, diverses.

Pour Marseille, vap. français Marie-Louise, cap. Vivien, dépêches, passagers, diverses.

Pour Marseille, vapeur français Comte-Baciocchi, cap. Limarola, passagers, diverses.

Bourse de Paris

	31 Mai	1er Juin
Rente 3 p. 0/0	80,10	80,40
— 3 p. 0/0 amortissable. .	81,20	81,45
— 4 1/2 p. 0/0	110,65	110,55
— 5 p. 0/0	109,10	109,10

SOMMAIRE DE LA *FRANCE ILUSTRÉE*

TEXTE : Chronique par Venet. — Revue de la semaine par X. X. — M. Henri Second, par L. R. — A travers les conférences, par Léonce de la Rallaye. — Pourquoi vous plaindre, par Léandre Brocherie. — Les Montgolfier, par G. de la Landelle. — L'exposition rétrospective de l'Art japonais, par Oscard Havard. — Le Jongleur de Notre-Dame, par Félix Brun. — M. de Lesseps et la mer intérieure, par O. H. — Les mirages d'or (suite), par Raoul de Navery. — La prière de l'enfant, par Paul Grignon. — Nos gravures, par C. G. — Echecs, par Emile Pradignat. — Rébus.

GRAVURES : Le mois de Mai. — Le salon. — Moscou et ses habitants. — Le Maréchal Saviron.

Mme POGGI Veuve PAOLI

MARCHANDE DE MODES, à Bastia,

Boulevard du Palais N° 9,

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleurs fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noir, blanc et couleurs, chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRES MODÉRÉS

G. OLLIVIER Chirurgien-Dentiste professeur de prothèse dentaire des principaux cabinets de Paris

Ancien cabinet Prudère : Nouvelle Traverse du Théâtre, Bastia.

Dents et Dentiers perfectionnés et de tous systèmes

BRASSERIE
J. GASPARINI
Place St-Nicolas, Bastia

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir de la bière de *KUKLA* de *WESTPHALIE*, d'une limpidité parfaite et d'un goût exquis, qu'il vend 0,20 cent. le bock.

CHOCOLAT-MENIER
EXIGER LE VÉRITABLE NOM
ÉVITER LES CONTREFAÇONS

AVIS

Les personnes qui se rendent aux bains de PIETRAPOLA sont prévenues qu'elles trouveront chez M. SANTONI, restaurateur de l'établissement, des pensions en rapport avec les ressources de chacun.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865
Prix fixe

Pce MATTEI FILS
17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. – Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletières, bagues, medaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et deuil. — Orfévrerie argent et métalblanc 1re titre, — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines.*— Envoi franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

ÉCRIN MERVEILLEUX

A dater d'aujourd'hui, M. NEVEL expédiera à titre de publicité à toute personne qui lui en fera la demande, l'Ecrin argenté finement ciselé avec fermoir doré et chaînette

CONTENANT :

Une Bague serpent en celluloid allant à tous les doigts
Un Collier doré, jaseron quadruple extra-fin.
Une montre d'enfant, se réglant, double boîte avec clé
Une Chaine chatelaine, dorée, 0 m. 85 de tour.
Une Croix Médicis, ornée de 48 turquoises,
Une paire gros Diamants du Rhin montés en argent

Le tout rendu *franco* dans toute la France :

4 FRANCS 10 CENTIMES

Toutes les Dames, même les plus élégantes, voudront porter les splendides DIAMANTS contenus dans l'écrin. C'est une occasion exceptionnelle dont il faut profiter.

Adresser Lettres et Mandat-Poste
à M. NEVEL, Fabricant Breveté S. G. D. G.
PARIS — 25, AVENUE TRUDAINE, 25 — PARIS

Imprimerie Librairie Ollagnier

L'un des rédacteurs, gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER

LA GAZETTE DE PARIS
Dixième Année — *Journal Financier* — 52 Nos par An
PARAIT TOUS LES DIMANCHES
2 FRANCS PAR ANNÉE
SOMMAIRE DE CHAQUE NUMERO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées gles. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.
Chaque abonné reçoit gratuitement :
Le Bulletin Authentique
DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS
Document inédit, paraissant tous les quinze jours
renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier
ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-poste, 59, rue Taitbout, à PARIS
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : 100 MILLIONS. — 4, RUE DE LA PAIX
Prêts actuellement réalisés (sur première hypothèque) : *(150 MILLIONS)*

BONS DE CAISSE 5 %
Les Bons de Caisse rapportent 25 °/o sont à cinq ans d'échéance. — L'intérêt est payable semestriellement, les 1er avril et 1er octobre de chaque année. Les Bons sont de 100.— 500. — 1,000. — 5,000 et 10,000 fr. Ils sont, à la volonté des souscripteurs, au porteur ou nominatifs.
Les Bons nominatifs sont transmissibles par voie d'endossement et munis de coupons d'intérêt au porteur.

GARANTIES DES TITRES
Émis par la BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE
1° L'ensemble des prêts consentis sur première hypothèque, dont le montant doit être toujours au moins égal à celui des obligations en circulation (Art. 91 des Statuts);
2° Le capital de la Société, qui est actuellement de 100 millions et doit toujours être égal au vingtième des obligations en circulation (Art. 8 des Statuts).
Les coupons des Obligations et des Bons de caisse de la *Banque Hypothécaire de France* sont payés à PARIS : au siège de la Société, rue de la Paix, n° 4; à la *Société générale du Crédit Industriel et Commercial*, — à la *Société de Dépôts et de Comptes courants*, — au *Crédit Foncier*, — à la *Société Générale*, — à la *Société Financière de Paris*, — à la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, — à la *Banque d'Escompte de Paris*, — à la *Compagnie Algérienne*, et, dans les Départements, en Algérie et à l'Etranger, à toutes les succursales des Sociétés désignées ci-dessus.

OBLIGATIONS
La Société offre, *au prix net de 462 fr.*, des obligations entièrement libérées, rapportant 20 fr. d'intérêt annuel payables trimestriellement. Ces titres sont remboursés à 500 fr.

Vins Spiritueux — **Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux** — **Tabacs, Cigares**

Boulevard du Palais — **L.-N. MATTEI** — **BASTIA** (Corse) — du Pays et Havane

Marque de — Fabrique

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
3/6 de vin	Kirsch sup.	Eau menthe	Vermouth or.	Sauterne	Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram.	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	1re qualité
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. café.	id. Noilly Pr.	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id. d'Alexan	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	Cassis blanc	Mason Coun.	Arabe 50 gr	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Sultanes	1re qualité à la rose.
id. supér.	id. Berger.	id. fines ass	id. Turin or.	Champagne (marques diverses)	Ture cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Entractos	Virginie ver.	2e id. sans.
id. fine cham.	id. ordinaire	id. Arnaud.	id. Martini		Savounette levant	Exportat. 1re id. 2me	Ex ortat. 1re id. 2ms	Havane gran.	Malakoff	id. blanches	—
id. ext. à	Bitter ordin	Cacao Chouva	id. id. extra	id. Moët	Hongrois	Qual. de Paris.	Qual. de Paris.	id. courts.	Cabinet	Ordin. jaunes	Tabacs à priser de la Régie
id. Mariel	id. supér.	id. Gabello	id. Settoni	id. Mousseux	Plantador	Sedleaff	Sedleaff	Courants	Flor fins	id. rosee	—
id. id.	id. Saillard	Piperm. Get	Sirops assort.	Stilery	Brisures de la Régie.	Débri de la Régie	Débris Scaferiati.	Ordinaires	Elartista fumur	id. 10 sigar.	GROS DÉTAIL
id. id.	id. Blanqui	Anisette MB	id. Blanqui	Vergenay		—		Bouts du nègre	Cruz ô venera	Illustrées	
id. id.	Amara id.	Liqueurs Bl.	Vins de Bord.	Cremant bl.		Tabacs de la Régie		Tordos ord.	Superb	Cigares-Cigarettes	
id. Etourneau	Amer Picon	id. fines id.	id. espagnols	id. rose				id. fins	Teresita	—	
id. Guerin	id. indien.	The chinois	Malaga	Grand Cre.				Longs (fantaisie)	Représentacion	Cigarettes de la Régie	
Rhum ord.	Birth Violet	Chartreuse G	Madère	—					El Colombete de la Havane		
id. Guetrin	Eau de vie	id. Garn. vert	Porto	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de centimes					—		
id. extra	id. id. corse	id. id. 1/2	Muscat Fron.						Cigares		
id. Martini	id. id. anisee	id. id. jaune	id. Lunel								
Kirsch ord	id. id. amère	id. id. 1/2	Charsala								
id. Arnaud	id. id. rose	Raspail vrai	Cypre.								

Le Petit Bastiais

00051

5 cent. — JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN — cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)
CORSE . . . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

8e ANNÉE, N° 725. — DIMANCHE, 3 JUIN 1883
Sacré Cœur de Marie.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Réel., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

SOCIÉTÉ DE TIR DE LA VILLE DE LA TOUR-DU-PIN

LOTERIE

600 lots en espèces montant à **30.000** francs

120,000 billets à **1** franc le billet

Gros lot : **20,000** Francs

Tirage le 1er Juillet 1883

Les Billets se trouvent : A Bastia, à la librairie OLLAGNIER. Pour les recevoir franco par la poste, ajouter 15 centimes pour 1 à 3 billets et 30 cent, pour 4 à 10 billets.

BASTIA

LES CHEMINS DE FER CORSES

PROJET DE LOI

Ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de chemins de fer départementaux pour la construction et l'exploitation provisoire des chemins de fer de la Corse.

(Voir les numéros des 31 Mai & 1er Juin)

CAHIER DES CHARGES

TITRE PREMIER

Tracé et Construction

Article premier. — Les tracés des chemins de fer de Ponte-Leccia à Calvi et de Casamozza au Fium'Orbo satisferont aux conditions établies par les lois déclaratives d'utilité publique des 21 et 5 août 1882.

Les conditions auxquelles devront satisfaire les tracés des chemins de fer du Fium'Orbo à Bonifacio et d'Ajaccio à Propriano seront déterminées par les lois déclaratives d'utilité publique desdits chemins de fer sur le vu des avant-projets qui seront dressés par les ingénieurs de l'État.

Art. 2. — Les travaux des lignes de Ponte-Leccia à Calvi et de Casamozza au Fium'Orbo devront être commencés dans un délai de trois mois et terminés dans le délai de deux ans et neuf mois à dater de l'approbation, par l'administration supérieure, des projets de tracé et terrassements.

Ces projets eux-mêmes devront être présentés à l'administration dans un délai de six mois à partir de la promulgation de la loi approbative de la convention à intervenir entre l'État et la Compagnie.

Faute par la Compagnie de se conformer à cette disposition, les délais ci-dessus stipulés par le commencement et la fin des travaux commenceront à courir trois mois après le terme fixé pour la présentation des projets.

Art. 3. — Les travaux des lignes du Fium'Orbo à Bonifacio et d'Ajaccio à Propriano devront être commencés dans un délai de trois mois et terminés dans un délai de trois ans et trois mois à dater de l'approbation, par l'administration supérieure, des projets de tracé et terrassements.

Ces projets eux-mêmes devront être présentés à l'Administration dans un délai de six mois à partir de la déclaration d'utilité publique des lignes.

Faute par la Compagnie de se conformer à cette disposition, les délais ci-dessus stipulés pour le commencement et la fin des travaux commenceront à courir trois mois après le terme fixé pour la présentation des projets.

Art. 4. — Aucun travail ne pourra être entrepris pour l'établissement des chemins de fer et de leurs dépendances qu'avec l'autorisation de l'administration supérieure. A cet effet, les projets de tous les travaux à exécuter seront dressés en double expédition et soumis à l'approbation du Ministre, qui prescrira, s'il y a lieu, d'y introduire telles modifications que de droit : l'une de ces expéditions sera remise à la Compagnie avec le visa du Ministre; l'autre demeurera entre les mains de l'Administration.

Avant comme pendant l'exécution, la Compagnie aura la faculté de proposer aux projets approuvés les modifications qu'elle jugerait utiles; mais ces modifications ne pourront être exécutées que moyennant l'approbation de l'Administration supérieure.

Art. 5. — La compagnie pourra prendre copie, sans déplacements, de tous les plans, nivellements et devis qui pourraient avoir été antérieurement dressés aux frais de l'État.

Art. 6. — Le tracé et le profil du chemin de fer seront arrêtés sur la production des projets d'ensemble comprenant, pour chaque ligne ou section de ligne :

1. Un extrait de la carte au 1/100,000;
2. Un plan général à l'échelle de 1/10,000;
3. Un profil en long à l'échelle de 1/5,000 pour les longueurs et de 1/1000 pour les hauteurs, dont les cotes seront rapportées au niveau moyen de la mer, pris pour point de comparaison. Au-dessous de ce profil, on indiquera au moyen de trois lignes horizontales disposées à cet effet, savoir :

— Les distances kilomètriques du chemin de fer comptées à partir de son origine :

— La longueur et l'inclinaison de chaque pente ou rampe;

— La longueur des parties droites et le développement des parties courbes du tracé, en faisant connaître le rayon correspondant à chacune de ces dernières;

4. Un certain nombre de profils en travers y compris le type de la voie;

5. Un mémoire dans lequel seront justifiées toutes les dispositions essentielles du projet, et un devis descriptif dans lequel seront reproduites, sous forme de tableaux, les indications relatives aux déclivités et aux courbes déjà données sur le profil en long.

La position des gares et stations projetées, celle des cours d'eau et des voies de communication traversés par les chemins de fer, des passages soit à niveau, soit en-dessus, soit en-dessous de la voie ferrée, devront être indiquées tant sur le plan que sur le profil en long, le tout sans préjudice des projets à fournir pour chacun de ces ouvrages.

Art. 7. — Les terrains seront acquis, et les terrassements, les souterrains et les ouvrages d'art seront exécutés pour une voie seulement, sauf l'établissement d'un certain nombre de gares d'évitement.

Art. 8. — La largeur de la voie entre les bords intérieurs des rails devra être de un mètre (1 m.). Dans les parties à deux voies, la largeur de l'entre-voie, mesurée entre les bords extérieurs des rails, sera de deux mètres (2 m.).

La largeur des accotements, c'est-à-dire des parties comprises de chaque côté entre le bord extérieur du rail et l'arête supérieure du ballast, sera de soixante-quinze centimètres (0 m. 75) au moins.

On ménagera, au pied de chaque talus du ballast, une banquette de cinquante centimètres (0 m. 50) de largeur. L'épaisseur de la couche de ballast sera d'au moins quarante centimètres (0 m. 40) et les talus en seront réglés à 45 degrés.

La Compagnie établira le long du chemin de fer les fossés ou rigoles qui seront jugés nécessaires pour l'assèchement de la voie et pour l'écoulement des eaux.

Les dimensions de ces fossés et rigoles seront déterminées par l'administration, suivant les circonstances locales, sur les propositions de la Compagnie.

(*La suite à demain*).

Votes de nos Députés

Scrutin sur l'amendement de M. de Soland, ainsi conçu :

« Les cours d'appel d'Agen, d'Angers, de Bastia, de Bourges, de Chambéry, de Limoges, d'Orléans, de Pau, auront deux chambres, deux présidents et treize conseillers. »

Nombre de votants	471
Majorité absolue	236
Pour l'adoption	87
Contre	384

La Chambre n'a pas adopté.

Ont voté pour, MM. Gavini, Graziani.

M. Arène a voté contre.

N'ont pas pris part au vote, MM. Bartoli, Peraldi.

Ephémérides Corses

3 Juin 1732. — Les patriotes Ceccaldi, Giaffery, Simon Aitelli et Raffaelli sont arrêtés par le général Wactendonck à l'instigation de Paul-Baptiste Rivarola, commissaire génois.

Pour décider le général Allemand à faire opérer cette arrestation, on lui avait fait croire que ces quatre chefs Corses méditaient un nouveau soulèvement.

Cette arrestation fut la violation flagrante d'un traité solennel, celui signé le 11 mai précédent à Corte

Les forces navales de la Chine

Notre intervention au Tonkin, pouvant nous entraîner dans une collision avec la Chine, il est utile de faire connaître les forces navales dont elle dispose.

Outre un grand nombre de jonques de guerre à rames et à voiles, spécialement chargées de la police des côtes et des fleuves, mais inutiles dans une guerre contre une puissance européenne, la marine chinoise à vapeur comprend aujourd'hui : Une corvette de 13 canons ; 6 canonnières armées de 3 à 6 canons et 13 transports portant de 3 à 7 canons, construits à l'arsenal de Fou-Tcheou ; 10 canonnières en fer construites en Angleterre, principalement chez les Amstrong ; 2 frégates portant 26 canons et 4 canonnières armées de 2 à 7 canons, construites en Angleterre pour la division de Canton ; 8 canonnières et 2 chaloupes armées de 2 canons pour le service des douanes maritimes ; enfin 3 avisos armés de 3 canons et un torpilleur, c'est-à-dire 58 navires en tout. Et encore faut-il déduire les non-valeurs.

Si les navires construits à Fou-Tcheou, sous la direction de l'officier français P. Giquel, et en Angleterre chez les Amstrong, offrent de sérieuses garanties, les frégates de Shang-haï ne peuvent tenir la mer. Est-il possible aussi de comparer les équipages de ces navires à ceux des bâtiments européens ?

On remarquera également l'absence totale de vaisseaux cuirassés.

Recettes de l'Octroi
du mois de Mai 1883

Bureau de la Marine	6,328,57
— St-Joseph	10,128,35
— St-Nicolas	861,07
— Filippina	370,00
Total	17,687,99
Recettes accessoires	360,00
Total du mois.	18,047,99
Reports antérieurs	75,056,13
Total général au 31 Mai 1883	93,104,12
id. 1882	93,867,37
Différence en faveur de 1882	763,25

ABATTOIR

Recettes du mois de Mai 1883.	861,88
Reports antérieurs	3,338,84
Total général au 31 Mai 1883	4,200,72
id. 1882	4,146,88
Différence en faveur de 1883	53,84

Le baccalauréat ès-sciences

On assure que le ministre de l'instruction publique vient de prendre, au sujet des examens du baccalauréat ès-sciences, un arrêté qui sera exécuté à partir du 1er juillet prochain.

En vertu de cette décision, tous les candidats subiront le même jour les épreuves de la composition écrite, dont le programme sera identique pour tous.

Les élèves admissibles passeront ensuite l'examen oral, par séries de vingt ou trente.

Il est probable que les mêmes dispositions seront prises pour le baccalauréat ès-lettres.

ACTES OFFICIELS

— M. Gentili, aspirant répétiteur au lycée de Nîmes, est nommé maître répétiteur de 2e classe au lycée de Montpellier.

— M. Lorenzi, ancien professeur de sciences au lycée de Sartene, est nommé professeur pour l'enseignement secondaire spécial (1re année, 3e ordre, 1re classe) au collège d'Ajaccio, (emploi nouveau).

— M. Durazzo, procureur de la République près le tribunal de première instance de Chandernagor, est nommé conseiller-auditeur à la cour d'appel de Saïgon.

— M. Mariotti, receveur principal des douanes de 5e classe à Bastia, a été promu à la 4e classe.

— M. Santoni, Ange, est nommé débitant de tabac de la régie à Folelli.

— M. Casfe an, Joseph, en religion frère Sisenand-Odyle, est nommé instituteur adjoint à l'école congréganiste de Sartene.

L'horaire d'été de P. L. M.

Le 31 mai la compagnie Paris-Lyon-Méditerranée a inauguré son service d'été.

Nous indiquons ci-après les heures de passage des trains en gare de Nice.

DE MARSEILLE A NICE

Le train mixte 471, arrivera en gare de Nice à 8 h. 06 du matin, il en partira à 8 h. 27.

Le train mixte 473 arrivera en gare à 10 h. 25 du matin et repartira à 10 h 55.

Le train omnibus 477 arrivant à 12 h. 09 repartira à 12 h. 40.

Le train omnibus 481 arrivant à 2 h. 35 du soir partira à 3 h. 11.

Le train omnibus 485, arrivant à 6 h. 12 du soir, partira à 6 h 27.

Le train omnibus 487, arrivant à 9 h. 21 du soir, partira à 9 h. 40.

Utilité des Binages

Si la pluie est une faveur précieuse pour les récoltes en général, elle deviendra un danger pour celles qui ont à souffrir de la sécheresse, et c'est le cas de la plupart des plantes herbacées. En effet, dès que la superficie du sol est desséchée par le soleil sur une épaisseur de 10 à 12 centimètres, la végétation languit, la croissance de la plante s'arrête, et l'on soupire après la pluie, qu'on maudissait un mois plus tôt.

Nous ne saurions trop insister dans ces cas sur l'utilité des binages. Le binage qui brise la croûte terrestre a pour effet de faire monter l'humidité du sous-sol à la couche qu'occupent les racines et de ranimer la végétation. Un bon binage, disait M. Decrombecque [illegible], vaut un arrosage. Aussi le célèbre agronome [illegible] laissait-il rarement une culture tranquille pe[illegible] plus d'un mois ; ses céréales comme ses p[illegible] racines étaient fréquemment visitées par la [illegible] à cheval et par les hérissons de son invention : et ses récoltes étaient toujours abondantes, même après une période de sécheresse qui avait paralysé les récoltes de ses voisins.

Nous insistons donc de nouveau sur la nécessité de propager dans nos campagnes la pratique des binages, non seulement pour les pommes de terre et les plantes racines, mais aussi pour les céréales elles-mêmes.

La Confirmation à St-Jean

Hier matin, Monseigneur de Ptolémaïs a administré le sacrement de la confirmation à un nombre considérable d'enfants des deux sexes, dans l'église Saint-Jean-Baptiste.

Sa Grandeur était assistée par MM. les chanoines Ceccaldi, aumônier du lycée, et Venturini, curé de Corte.

La Fête de Saint-Erasme

Notre population maritime a célébré hier la fête de son patron. Cette cérémonie a été relevée cette année par la présence de Monseigneur de Ptolémaïs qui a officié pontificalement.

441e RÉGIMENT D'INFANTERIE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 3 Juin 1883, à 8 heures

1. Milanollo, allégro.	Strauss.
2. Giralda, (ouverture.)	Adam.
3. L'enclume, (polka),	Barlow,
4. Guillaume Tell, (ballet,)	Rossini.
5. Bouquet de Valses,	Boué.

La Légion d'honneur

La Grande-Chancellerie vient de faire le relevé des membres de la Légion d'honneur et des décorés de la médaille militaire qu'elle a perdus l'année dernière.

Ces décès sont ainsi répartis :

Grands-croix, 3 ; grands-officiers, 29 ; officiers, 240 ; chevaliers, 1,271 ; médaillés militaires, 1,266.

Les radiations opérées pour condamnations ou mesures disciplinaires s'élèvent à 6 chevaliers.

La France Illustrée

La *France illustrée*, cette excellente publication hebdomadaire, qui a pour directeur M. l'abbé Roussel, fondateur de l'orphelinat d'Auteuil, et qui est imprimée par les jeunes ouvriers de ce charitable asile, vient de réunir, dans une double page de son numéro du 19 mai, tous les portraits des princes et princesses de la Maison royale de France.

Cette page exceptionnelle, tirée à part, sur beau papier glacé, est expédiée *franco* contre l'envoi de 75 c., en timbres-poste, à M. l'abbé Roussel, 40, rue La Fontaine, à Auteuil-Paris.

Bulletin financier

Paris, le 31 mai 1883.

La bourse est bonne, les rentes sont fermes.

La Banque de France est stationnaire à 5,440.

Le Crédit Foncier est toujours très soutenu et les Obligations Foncières Nouvelles l'objet de nombreuses demandes à 349 les Libérées et 345,50 les non Libérées.

Le Petit Foncier Cie Foncière de France est toujours très ferme, on constate d'assez importantes demandes au comptant et à terme. On cloture à 505.

En prévision des futurs emprunts de l'Etat et des compagnies on nous signale des ventes d'obligations chemins de fer, ce qui est d'ailleurs logique, car il est vraisemblable que les émissions à venir se feront à des cours inférieurs aux prix des obligations actuelles, quand au remploi des fonds provenant de ces ventes il est aisé d'en trouver : On a d'abord le Report qui donne 5 0/0 (c'est le taux que la Banque des Communes de France a bonifié pour la dernière quinzaine à ses clients de reports) puis les Obligations de Chemin de Fer. On voit donc l'Epargne ne manque pas de placements en attendant les émissions qui se produiront très probablement d'ici peu.

Le Suez est en hausse à 2,355. — Les fonds étrangers sont fermes. — L'Italien à 92,50. — L'Egypte à 368.

Le Turc cote 11,85 et nous voyons que les efforts que l'on tente pour faire monter ce titre restent sans effets.

La Banque Ottomane est à 782 et n'a pas de raison qui puisse la faire monter plus haut.

Les Elbois à Bastia

L'excursion projetée par un certain nombre d'habitants de Portoferrajo semble devoir se réaliser, et nos voisins seront ici dimanche prochain.

Ceux de nos concitoyens qui veulent s'entendre pour leur préparer une réception digne de celle qui a été faite aux excursionnistes corses sont priés de se rendre à l'hôtel de ville, ce soir à 8 heures et demie.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

L'amiral Pierre a reçu l'ordre de se rendre à Tamatave.

***

Les colonels Chamerot et Parlier ont été promus généraux de brigade.

***

L'amiral Courbet est parti pour Alger afin de prendre le commandement du *Bayard*.

***

Des dépêches de Saïgon annoncent que les médecins espèrent sauver beaucoup de blessés du combat de Hanoï.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

SÉNAT

Présidence de M. CALMON

M. de Saint Vallier adresse une question à M. le ministre des affaires étrangères au sujet de notre situation au Tonkin.

M. Challemel-Lacour répond que jusqu'à présent rien ne fait croire que la Chine nous sera hostile, et que l'insuccès de la sorti de Hanoï ne doit pas inquiéter outre mesure l'opinion en France.

Le commandant Rivière sera bientôt vengé.

Le sénat reprend la discussion des propositions et projets de loi concernant la protection de l'enfance.

Les articles 22 à 47 sont adoptés presque sans discussion.

Le sénat fixe sa prochaine séance à mardi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Benazet, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de jeudi qui est adopté.

La réforme judiciaire

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des propositions et projets de loi relatifs à la réforme de l'organisation judiciaire.

La discussion est ouverte sur l'article 12 de la commission qui est ainsi conçu :

« Art. 12. — Il sera procédé, dans un délai de trois mois à partir de la promulgation de la présente loi, à la réorganisation des cours et tribunaux.

» Les magistrats qui, dans l'organisation nouvelle, n'auront pas été maintenus, recevront, savoir :

» Ceux qui auront moins de six ans de services, la restitution en capital et intérêts des sommes versées à la caisse des retraites depuis leur entrée dans la magistrature.

» Ceux qui auront plus de six ans de service, une retraite calculée sur leur traitement moyen des six dernières années, à raison de 1/60e par chaque année d'exercice.

» Cette dernière disposition ne s'applique pas à ceux de ces magistrats qui auraient atteint, lors de la réorganisation, l'âge de soixante ans et dont les services auraient une durée de trente années. »

Les amendements présentés par MM. Boyer et Graux sont repoussés.

M. de Lanessan et après lui MM. Clémenceau combattent l'article 12.

M. Clémenceau dit que la réforme proposée est loin d'être celle que le pays réclame depuis longtemps, et qu'elle n'a que l'adhésion des hommes qui espèrent faire tourner son application à leur profit personnel.

Le premier paragraphe de l'article 12 est mis aux voix.

Nombre des votants	485
Majorité absolue	243
Pour l'adoption	341
Contre	144

Le paragraphe 1er est adopté.

M. Raspail propose un paragraphe additionnel portant que les magistrats qui ont fait partie des commissions mixtes seront exclus dans la réorganisation du personnel.

M. Raspail défend sa proposition, qui est mise aux voix.

Nombre des votants	404
Majorité absolue	203
Pour l'adoption	404
Contre	0

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

***

L'empereur Tu-Duc a abandonné l'organisation qu'il avait entreprise d'une police pour la répression des crimes des Pavillons noirs.

— On attend à Paris les élèves de l'école navale de la République Argentine.

— Le comte de Chambord a désapprouvé l'affichage de manifestes royalistes à Saumur.

— Des dégrèvements d'impôts seront seront accordés ces jours-ci à un grand nombre de propriétaires de vignobles phylloxérés du midi.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

ENTRÉES.

De Cagliari, brick italien Isabelle, cap. Gignoni, charbon.

SORTIES

Pour Prunette, navire français Adélaïde, cap. Raffalli, lest.

ÉTAT CIVIL

MARIAGES

de Moroni, Joseph, employé à la préfecture de la Seine, d'Ortiporio, et Marie Flach, de Bastia.

NAISSANCES

Sbraggia, Jean.

DÉCÈS

Castex, Jeanne, 6 mois, de Périgueux, (Dordogne.)
Benedetti, Louis, propriétaire, veuf, 68 ans, de Bastia.

Bourse de Paris

	1er Juin	2 Juin
Rente 3 p. 0/0	80,40	80,00
— 3 p. 0/0 amortissable.	81,45	81,40
— 4 1/2 p. 0/0	110,55	110,20
— 5 p. 0/0	109,10	109,00

Avis

M. PETROLACCI, FERBLANTIER-Chaudronnier, prévient le public qu'indépendamment de son atelier, il vient d'établir un magasin de vente boulevard Paoli, no 29, d'articles de chaudronnerie, ferblanterie, lampisterie, pompes, plombs, en tuyaux et en planche, tôles, etc., à des prix très modérés, il se charge de toutes sortes de réparations concernant ces articles et il garantit tous les objets sortis de son magasin ou de son atelier.

Conseil d'Hygiène

Nous sommes heureux d'indiquer à nos lecteurs un remède aussi simple qu'économique. Lorsque après le repas, la digestion vous fatigue et que vous ressentez des crampes d'estomac et des tranchées, prenez sur un morceau de sucre, 10 gouttes D'EAU DES CARMES DU FRÈRE MATHIAS. C'est le Dr de Parville, qui le conseille dans son *Manuel d'Hygiène*.

Dépôt pharmacie Luciani à Bastia.

G. OLLIVIER, Chirurgien-Dentiste professeur de prothèse dentaire des principaux cabinets de Paris.

Ancien cabinet Pradère : Nouvelle Traverse du Théâtre, Bastia.

Dents et Dentiers perfectionnés et de tous systèmes

Mme POGGI Veuve PAOLI

MARCHANDE DE MODES, à Bastia,
Boulevard du Palais N° 9,

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleurs fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noir, blancs et couleurs, chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRES MODÉRES

Cie GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

ITINÉRAIRE DÉFINITIF
de la
LIGNE MARSEILLE-BASTIA-LIVOURNE

DÉPARTS :

De Marseille pour Bastia, samedi 6 h. soir.
De Bastia pour Livourne, Lundi 10 h. matin.
De Livourne pour Bastia, Mardi 10 h. matin.
De Bastia pour Marseille, Mercredi midi.

BRASSERIE

J. GASPARINI

Place St-Nicolas, Bastia

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir de la bière de *KUKLA* de *WESTPHALIE*, d'une limpidité parfaite et d'un goût exquis, qu'il vend 0,20 cent. le bock.

VER SOLITAIRE On sait que la propagation du Tænia ou ver solitaire est due à l'usage alimentaire des viandes saignantes ; ce n'est que depuis peu d'années, paraît-il, que l'on a trouvé le vrai remède contre le Tænia ; c'est à un savant pharmacien de Paris, à M. Secretan, que l'on doit la préparation de ce médicament qui, sous la forme de globules tæniafuges, a été expérimenté avec succès constant dans les hopitaux de Paris. Ajoutons encore qu'on peut se procurer ces globules Tæniafuges en envoyant un mandat de 10 francs à l'adresse de M. Secretan, pharmacien, 37, Avenue Friedland, Paris.

Imprimerie Librairie Ollagnier

L'un des rédacteurs, gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

Avis publié dans le *Journal Officiel* du Royaume d'Italie des 25 janvier et 1er février 1882.

Sirop Pagliano.

On prévient le public, et aux termes voulus par la loi, que Monsieur Albert du feu G. PAGLIANO étant le seul possesseur du brevet pour fabriquer le sirop PAGLIANO, régénérateur du sang, dont la marque de fabrique a déjà été brevétée par les Gouvernements Italien, Français et Autrichien, personne ne peut ni fabriquer ni vendre son sirop sans son consentement, sous peine de poursuites judiciaires prévues par l'art. 12 de la loi du gouvernement du 30 août 1868.

On déclare en outre que M. PAGLIANO n'ayant jamais confié son secret à personne, tous ceux qui se disent fabricants du dit sirop sont de méprisables falsificateurs.

Enfin on prévient que pour les consultations et achats du *Sirop liquide* ou en poudre on doit toujours s'adresser :

A Mons. ALBERT feu G. PAGLIANO
maison Théâtre Pagliano
à Florence.

AVERTISSEMENT.

Dans le but d'amoindrir les frais énormes qui grèvent l'entrée de mon sang en France, et pour en faciliter l'achat aux personnes qui en font usage, j'ai (dès aujourd'hui) réduit le prix à 1 fr. 12 le flacon ou la boîte ; paiement par anticipation. Il est bien entendu que ce prix exceptionnel n'est que pour les envois en France et en Algérie.

LES JOURNAUX FINANCIERS

Depuis quelques années, la presse financière a pris un tel développement que le choix judicieux d'un journal devient de plus en plus difficile pour les capitalistes. On peut cependant affirmer que la fortune du lecteur dépend presque toujours des inspirations qu'il puise dans le journal auquel il est abonné.

Il nous paraît donc utile de signaler, parmi les organes financiers qui méritent la confiance du public, un journal bien connu, la *Gazette de Paris*. C'est la propriété de l'interprète d'une maison de banque des plus sérieuses, qui s'est depuis longtemps distinguée par la qualité des affaires qu'elle a patronnées.

L'abonnement à la *Gazette de Paris* est plus cher que celui de la plupart des journaux similaires, mais n'en reste pas moins à la portée de toutes les bourses : 2 FRANCS par an ; le journal paraît tous les dimanches ; de plus, les abonnés reçoivent, tous les quinze jours, à titre de supplément, le *Bulletin authentique des Tirages financiers*, dans lequel ils trouvent la liste complète de tous les tirages d'actions, bloigations et valeurs à lots.

Les 2 francs d'abonnement peuvent être envoyés directement à l'administration, 59, rue Taitbout, à Paris, ou versés chez tous les libraires et dans tous les bureaux de postes

Nous recommandons à nos abonné, la lecture de la *Gazette de Paris*, journal financier honnête, sérieux, parfaitement rédigé et rempli de rens ignements-ùrs et impartiaux.

ÉCRIN MERVEILLEUX

A dater d'aujourd'hui, M. NEVEL expédiera à titre de publicité à toute personne qui lui en fera la demande un Ecrin argenté finement ciselé avec formoir doré et chaînette.

CONTENANT :

Une Bague serpent en celluloïd allant à tous les doigts.
Un Collier doré, jaseron quadruple extra-fin.
Une montre d'enfant, se réglant, double boîte avec clef.
Une Chaîne chatelaine, dorée, 0 m. 85 de tour.
Une Croix Médicis, ornée de 48 turquoises,
Une paire gros Diamants du Rhin montés en argent.
Le tout rendu *franco* dans toute la France :

4 FRANCS 10 CENTIMES

Toutes les Dames, même les plus élégantes, voudront porter les splendides DIAMANTS contenus dans l'écrin, C'est une occasion exceptionnelle dont il faut profiter
Adresser Lettres et Mandat-Poste
A M. NEVEL, Fabricant Breveté S. G. D. G.
PARIS — 25, AVENUE TRUDAINE, 25 — PARIS

AMARA-BLANQUI

Apéritif essentiellement tonique et très agréable,

A BASE D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES ET DE QUINQUINA

Etendu d'eau, l'Amara est une boisson désaltérante et fortifiante par excellence et très recommandée durant les chaleurs.

L'Amara Blanqui, se trouve dans tous les principaux établissements de la Corse et chez Messieurs les Entrepositaires de Bastia.

Distillerie à vapeur U. J. Blanqui, fils, Nice.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865
Prix fixe

Pce MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletières, bagues, medaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et deuil. — Orfévrerie argent et métalblanc 1er titre, — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines.* — Envoi franco à l'Intérieur de toute commande au dessus de 20 fr

Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux

Vins Spiritueux — **Tabacs, Cigares**

Boulevard du Palais — **L.-N. MATTEI** — **BASTIA** (Corse) — du Pays et Havane

Marque de — Fabrique

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
3/6 de vin	Kirsch sup.	Eau menthe	Vermouth or.	Sauterne	Virginie plusieurs qual.	Maryland 400 gram.	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	1re qualité
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. café.	id. Noilly Pr.	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id d'Alexan	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	Cassis blanc	Mason Coun.	Arabe 50 gr	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Sultanes	1re qualité à la rose.
id. super.	id. Berger.	id. fines ass.	id. Turin or.	Champagne	Turc esvalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Entractos	Virginie ver.	2e id. sans.
id. fine cham.	id. ordinaire	id. Arnaud.	id. Martini	marques	Savounette levant	Exportat. 1re	Ex ortat. 1re	Havane gran.	Malakoff	id. blanches	—
id. extra	Bitter ordin.	Cacao Chouva	id. id. extra	verses)	Hongrois	id. 2me	id. 2me	id. courts.	Cabinet	Ordin. jaunes	Tabacs à priser de la Régie
id. Mariel "	id. supér.	id. Gabello	id. Settoni	Joët	Plantador	Qual. de Paris.	Qual. de Paris.	Courants	Flor fina	id. rosee	—
id. id. "	id. Saillard	Piperm. Get	Sirop sassort.	Mousseux	Brisures de la Regie.	Sedleaff	Sedleaff	Ordinaires	Elartista fu-	id. 10 sigar.	GROS DÉTAIL
id. id. ***	id. Blanqui	Anisette MB.	id. Blanqui	Muery		Debri de la Régie	Débris Scaferlati.	Bouts du nègre	n ur	Illustrées	
id. id. ****	Amara id.	Liqueurs Bl.	Vins de Bord.	Vergenay		—		Tordus ord.	Cruz ô venera	Cigares-Cigarettes	
id. Etourneau	Amer Picon	id. fines id.	id. espagnols	Cremant bl.		Tabacs de la Régie		id. fins	Supérb	—	
id. Guerin	id. indien.	The chinois	Malaga	id. rose				Longs (fantaisie)	Térésita	Cigarettes de la Régie	
Rhum ord.	Birrh Violet	Chartreuse G	Madère	Grand Crem.					Représentacion		
id. Guetrro	Eau de vie	id. Garn. vert	Porto	—					El Colombate de la Havane		
id. cra	id. id. corse	id. id. 1/2	Muscat Fron.	Les Bouteilles sont reprises à raison de centimes					—		
id. Martiiniq	id. id. anisee	id. id. jaune	id. Lunel						Cigares		
Kirsh ord	id. id. amère	id. id. 1/2	Chersala								
id. Arnaud	id. id. rose	Raspail vrai	Mypre.								

Le Petit Bastiais

5 cent. **JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN** cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)
CORSE . . . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGERIE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

8e ANNÉE, No 1[illegible] LUNDI 2 JUIN 1883
Sacré Cœur de Marie.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Réel., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

Librairie Ollagnier

DERNIÈRES PUBLICATIONS

Maréchal Bazaine — Guerre de 1870	10 00
Fournel — Figures d'hier et d'aujourd'hui	3 50
Badin — Un parisien chez les Russes	3 50
Cazotte — Le diable amoureux	20 00
H. Moreau — Chansons	3 50
Viollet-le-Duc — Comment on devient dessinateur	4 00
Baills — Traité de balistique	6 00
Véron — Allons-y gaiment !	3 00
Hugues — Jours de combat	3 00
Barimon — Histoire de 12 ans	3 50
Branda — Contre vent et marée	3 00
Godin — Le gouvernement et le socialisme	8 00
de Londay — En Bulgarie	3 50
Grignet — Les deux cousins	3 00
Magnant — Mes pensées.	3 00
Antigeon — de Bordeaux à Panama.	2 00
Godin — Mutualité nationale contre la misère	1 50

Pour recevoir ces volum franco par la poste, ajouter 30 cent.

BASTIA

CONSEIL MUNICIPAL DE BASTIA

SESSION ORDINAIRE
Séance du 11 Mai 1883.

Président : M. BONELLI, *Maire.*
Secrétaire : M. CARBUCCIA.

Commission du compte administratif

Le Conseil nomme pour faire partie de la commission des chapitres additionnels de 1883, et du compte administratif MM. Gregorj, de Montera, Carbuccia, Cecconi, de Zerbi.

Foires et Marchés

Lecture est donnée au Conseil des rapports et projets d'organisation dressés par M. le colonel de Mondesert au nom de la commission des foires et marchés.

L'Assemblée approuve les rapports, et dit que pour toutes les questions de détail, des sous-commissions pourront être adjointes aux membres du Conseil municipal.

Chemins vicinaux
Création des ressources pour l'année 1884.

Le Conseil, vu la loi du 21 mars 1836, l'instruction ministérielle du 24 juin suivant, le réglement général sur les chemins vicinaux,

Vu le rapport des agents-voyers sur la situation des chemins vicinaux ordinaires, sur dépenses à y effectuer en 1884 et sur l'emploi à donner au reliquat existant,

Vu l'arrêté de mise en demeure de M. le préfet du département,

Vu le budget approuvé pour l'année courante et les comptes rendus tant par le Maire que par le receveur municipal des recettes et des dépenses de l'exercice expiré, fixant le reliquat des ressources des chemins vicinaux de cet exercice,

Délibère :

La commune sera imposée pour l'année 1884 de cinq centimes spéciaux ordinaires évalués à 3759,50 fr., il sera inscrit au budget de 1884 pour le service des chemins vicinaux en plus des ressources ci-dessus votées, ... 3,759,50

Sur les ressources ordinaires de la commune une somme de. 58,50

Total. . . . 3,818 fr.

Sur cette somme seront prélevés :

Pour remboursement d'emprunts et d'intérêts francs, ... 1,600

Pour les chemins d'intérêt commun . 2,218

Place Saint-Nicolas. — Empierrement.

M. le Maire dépose sur le bureau du Conseil le détail estimatif des travaux à exécuter pour l'empierrement d'une partie de la place Saint-Nicolas en même temps que le devis et le cahier des charges desdits travaux.

Il expose que le travail portera cette année sur la partie de la place comprise entre l'allée et la statue formant un rectangle de 21 m. 30 de largeur sur 113 m. 75 de longueur.

Le Conseil, vu le détail estimatif, le devis et cahier des charges des travaux à exécuter,

Vu également l'urgence, vote la somme de cinq mille cent cinquante francs ; dit que cette somme sera portée au chapitre 11 des dépenses extraordinaires du présent exercice sous le titre : « Empierrement d'une partie de la place Saint-Nicolas. »

Dit enfin que ces travaux seront effectués par adjudication.

Pont Saint-Nicolas : déplacement de l'égoût collecteur

M. le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre par laquelle M. l'architecte de la ville lui signale le mauvais état de l'égout collecteur qui débouche au pont Saint-Nicolas et les inconvénients qu'il y aurait pour la salubrité publique, si on ne le déplaçait pas sans retard.

La dépense nécessaire à ce travail s'élèverait à la somme de huit cents francs environ.

Le Conseil, considérant que les travaux de déplacement de l'égout collecteur qui débouche au pont Saint-Nicolas sont très urgents,

Approuve les dits travaux ; vote la somme de 800 francs et dit que vu l'urgence ces travaux seront exécutés par voie de régie administrative.

Ouvre à cet effet, au chapitre 11 des dépenses extraordinaires du présent exercice, un crédit d'égale somme sous le titre : « Travaux de déplacement « de l'égoût collecteur du pont Saint-Nicolas. »

Pierre extraite à Capanelle.

Sur l'avis de M. l'architecte, le conseil autorise M. le Maire à aliéner, au mieux des intérêts de la ville, la pierre qui a été extraite à Capanelle, ainsi que différents matériaux sans importance qui se trouvent déposés dans les magasins de la ville.

Demande Dané, entrepreneur.

Le Conseil renvoie pour avis et rapport, à la commission des travaux du Cimbalo, une demande par laquelle le sieur Dané, entrepreneur à Bastia, propose à la ville de construire à des conditions déterminées des magasins sur le site Nicolai.

Etalons (Ecuries.)

M. le Maire expose au conseil que le crédit de 300 fr. porté au budget de 1883 pour location d'une remise et écuries pour les chevaux étalons et indemnité de logement au palefrenier est insuffisant, attendu que cette année, par exception, les étalons séjourneront en ville quatre mois au lieu de 3 comme celà se pratiquait les autres années. Un supplément de crédit de 45 fr. est donc nécessaire.

Ecole de Cardo.

Sur la proposition de M. l'Inspecteur primaire de Bastia, le Conseil vote la somme de 100 fr. pour être affectée au traitement de la maitresse de coûture à l'école mixte de Cardo (emploi de création.)

L'assemblée exprime en outre le désir que le choix de M. le Préfet de la Corse se porte sur Mme Retalli, femme de l'Instituteur de Cardo, qui remplit toutes les conditions voulues pour le poste créé.

Demande de l'Instituteur de Cardo.

Renvoi à la commission des chapitres additionnels d'une demande de l'Instituteur de Cardo qui sollicite une augmentation annuelle de 50 fr. pour indemnité de logement.

Logement du Curé de Ste Marie.

Le Conseil vote la somme de 150 fr. pour être payée au curé de Ste Marie à titre d'indemnité de logement pendant l'année 1882.

Hoirs Bastiani.

Le Conseil vote la somme de 389 fr. 10 pour intérêts dûs aux hoirs Bastiani de la somme de 6.500 fr. due par la ville, du 18 janvier 1883 au 31 mars 1884.

Eaux.

M. le Maire fait connaître au Conseil qu'à la suite de différentes délibérations, il s'est mis en mesure d'acquérir, au nom de la Commune, les sources d'un fort débit, dont la cession avantageuse pour la ville pourrait être facilement consentie par les propriétaires de ce nombre est la source de *Suertina* ou *Bollaro*, jaillissant dans la vallée du Fango, et que les pro-

priétaires, les sieurs Casanova et An[illegible] de Ville de Pietrabugno, demandent à céder à la commune à prix d'expertise.

Sur cette communication, le conseil autorise M. le Maire à traiter pour l'acquisition de la dite source avec les propriétaires précités.

M. le Maire fait également part au Conseil des demandes de renseignements qui lui ont été adressées de Paris au sujet des causes qui ont empêché la commune de Bastia de traiter avec M. François Viale pour la canalisation des eaux de la Marmoraggia.

Catastrophe du Fango.

M. le Maire rappelle au Conseil la catastrophe dont ont été victimes plusieurs ouvriers employés aux travaux du Tunnel du Fango, le 30 avril dernier.

En présence de la profonde misère dans laquelle ont été plongées les familles de ces malheureux ouvriers, victimes du travail, il sollicite du Conseil le vote d'une somme de 500 fr. pour être affectés à une distribution de secours; le Conseil s'associant à la proposition de M. le Maire, vote la somme de 500 fr. pour être répartie entre les différents représentants des victimes du Fango.

La procession de la Fête-Dieu

Hier soir a eu lieu la procession de la Fête-Dieu, dans la paroisse de la basse-ville.

La procession est sortie de Saint-Jean à 7 heures, et a parcouru les rues de la Marine, du Guadello, de la Miséricorde, le boulevard du Palais, la Nouvelle Traverse, la rue de l'hôpital, la rue Saint-Roch, la rue Neuve, les rues du Marché, des Zéphirs et Saint-Jean.

Comme les années précédentes de nombreuses dames appartenant à l'Association du Très-Saint Sacrement suivaient les confréries.

De splendides reposoirs avaient été élevés aux lieux accoutumés et ornés avec le plus grand goût.

Le Vénérable était porté par le R. P. Cyrille, provincial des Capucins.

Monseigneur de Ptolémaïs assistait à la procession.

LES CHEMINS DE FER CORSES

PROJET DE LOI

Ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de chemins de fer départementeux pour la construction et l'exploitation provisoire des chemins de fer de la Corse.

(Voir les numéros des 31 Mai, 1er & 3 Juin)

CAHIER DES CHARGES

TITRE PREMIER

Tracé et Construction

(Suite).

Art. 9. — Les alignements seront raccordés entre eux par des courbes dont le rayon ne pourra être inférieur à cent mètres (100 m.). Une partie droite de quarante mètres au moins de longueur devra être ménagée entre deux courbes consécutives, lorsqu'elles seront dirigées en sens contraire.

Le maximum de l'inclinaison des pentes et rampes est fixé à vingt millimètres par mètre, pour les lignes à construire par la Compagnie.

Une partie horizontale de soixante mètres au moins devra être ménagée entre deux fortes déclivités consécutives lorsque ces déclivités se succéderont en sens contraire et de manière à verser leurs eaux au même point.

Les déclivités correspondant aux courbes du faible rayon devront être réduites autant que faire se pourra.

La Compagnie aura la faculté de proposer aux dispositions de cet article et à celles de l'article précédent les modifications qui lui paraîtront utiles, mais ces modifications ne pourront être exécutées que moyennant l'approbation préalable de l'administration supérieure.

Art. 10. — Le nombre, l'étendue et l'emplacement des gares d'évitement seront déterminés par l'Administration, la Compagnie entendue.

Le nombre des voies sera augmenté, s'il y a lieu, dans les gares et aux abords de ces gares, conformément aux dispositions qui seront prises par l'Administration, la Compagnie entendue.

Le nombre et l'emplacement des stations et haltes de voyageurs, ainsi que des gares de marchandises seront également déterminés par l'Administration, sur les propositions de la Compagnie, après une enquête spéciale.

La Compagnie sera tenue, préalablement à tout commencement d'exécution, de soumettre à l'Administration le projet des stations, haltes ou gares, lequel se composera :

1. D'un plan à l'échelle de 1/500 indiquant les voies, les quais, les bâtiments et leur distribution intérieure, ainsi que la disposition de leurs abords;

2. D'une élévation des bâtiments à l'échelle de un centimètre par mètre;

3. D'un mémoire descriptif dans lequel les dispositions essentielles du projet seront justifiées.

Art. 11. — Les stations, haltes et gares de marchandises devront être raccordées avec le chemin classé que désignera l'Administration par des avenues que la Compagnie établira à ses frais ou avec le concours des communes intéressées, et dont l'entretien restera à sa charge tant qu'elles n'auront pas été classées comme voies publiques, nationales, départementales ou communales et que la Compagnie demeurera chargée de l'exploitation.

Art. 12. — La Compagnie sera tenue de rétablir les communications interceptées par le Chemin de fer suivant les dispositions qui seront approuvées par l'Administration.

A moins de circonstances locales spéciales dont l'appréciation appartiendra à l'Administration, les croisements à niveau seront autorisés pour toutes les voies de terre publiques ou privées.

Art. 13. — Lorsque le chemin de fer devra passer au-dessus d'une route nationale ou départementale ou d'un chemin vicinal, l'ouverture du viaduc sera fixée par l'Administration en tenant compte des circonstances locales; mais cette ouverture ne pourra, dans aucun cas, être inférieure à six mètres (6 m.) pour la route nationale ou départementale et à quatre mètres pour un chemin vicinal

Pour les viaducs de forme cintrée, la hauteur sous clef, à partir du sol de la route, sera de cinq (5 m.) au moins. Pour ceux qui seront formés poutres horizontales en bois ou en fer, la hauteur sous poutre sera de quatre mètres trente centimètres (4 m. 30) au moins.

La largeur entre les parapets sera au moins de quatre mètres (4 m.). La hauteur de ces parapets sera fixée par l'Administration et ne pourra, dans aucun cas, être inférieure à quatre-vingts centimètres (0 m. 80).

(La suite à demain).

UN PEU PLUS DE DILIGENCE

Ceci s'adresse aux ménagères.

On exige avec raison des balayeurs que les rues soient débarrassées des immondices avant neuf heures du matin, au plus tard, mais encore faut-il qu'on ne leur rende pas la besogne impossible. Or, il arrive souvent que lorsqu'ils ont nettoyé un quartier, des domestiques paresseuses ou attardées viennent jeter dans les caniveaux ou sur la chaussée, les détritus de leur cuisine et de leurs appartements. C'est tout un travail à recommencer, et qu'il est injuste d'imposer aux malheureux qui gagnent si péniblement leur existence.

Nous espérons qu'il suffira de signaler le fait pour qu'il ne se renouvelle plus. Nous devons tous, riches et pauvres, tenir à ce que notre ville soit propre, il faut donc que chacun y mette du sien.

ACTES OFFICIELS

M. Farinacci, Jean-Marie, premier maître mécanicien, reconnu apte à exercer le professorat dans les écoles de mécaniciens, à la suite d'examens subis au port de Toulon, a été nommé professeur à l'école des mécaniciens de ce port.

— M. Campiglia, Eugène-Napoléon, canotier de port à Philippeville, a été nommé à un emploi de garde maritime à la même résidence.

— Ont été nommés au grade de lieutenant dans l'infanterie de marine.

MM. Bernamonti, Antoine-Sauveur, sous-lieutenant au 1er régiment, à la Martinique,

Pollachi, Jean-Jourdain, sous-lieutenant aux tirailleurs Sénégalais.

Ambrosini, François, sous-lieutenant au 1er régiment, en Cochinchine.

Vincentelli, Jean-Jérôme, sous-lieutenant au 3e régiment, en Cochinchine.

Marcantoni, Don-Paul, sous-lieutenant au 1er régiment, à la Martinique.

Procession de N.-D. de Lourdes

Ce soir aura lieu la procession annuelle de Notre-Dame de Lourdes.

Elle sortira à 7 heures précises de Saint-Jean et suivra les rues des Terrasses, de la Conception, de Saint-Roch, de la Banque, du Gouvernement, la rue Neuve, celle du marché et rentrera par la rue Saint-Jean.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Il nous revient que des personnes, nous ne savons dans quel but, ont tâché de déprécier un article de notre maison intitulé Absinthe Suisse dite Absinthe Bourgeois et Fils, en disant que c'est un produit Corse.

Nous tenons à faire savoir que ce liquide n'est pas fabriqué dans notre pays, mais qu'il nous est adressé par une distillerie importante du continent qui nous en a concédé le monopole ; nous affirmons que cette Absinthe ne craint pas la concurrence des produits similaires, on n'a d'ailleurs qu'à s'en rendre compte et l'on peut être sûr d'avance qu'elle sera aussi appréciée que les marques en renom.

Il ne faut pas cependant confondre ce produit avec notre Absinthe 2me marque qui, quoique de qualité supérieure, ne peut lui être comparée.

Veuillez agréer etc.

P.-V. BOURGEOIS ET FILS.

Ephémérides Corses

4 Juin 1737. — Un détachement Génois sorti de Bastia pour se procurer du fourrage pousse jusqu'aux salines d'Alerin que les régents venaient de rétablir.

Là ayant trouvé six personnes et trois jeunes enfants qui travaillaient, ils mirent pied à terre et eurent l'horrible courage de les massacrer tous les neuf.

Une Femme à la mer !

Hier dimanche, vers 10 heures du matin, le paquebot de la compagnie générale Transatlantique qui fait le service entre Marseille et Bastia était par le travers du golfe de St-Florent, lorsque le cri « une femme à la mer, » a été poussé du bord.

Le capitaine Méric, sans perdre une seconde, a fait stopper, battre en arrière, amener un canot monté par un officier, a pris en un mot toutes les mesures exigées par la circonstance : de la passerelle, et par le sifflet il dirigeait l'embarcation sur une tête de femme qui de temps en temps émergeait au-dessus de l'eau.

Passagers et équipage étaient, on le comprend, dans les plus cruelles angoisses ; la malheureuse, qu'un moment de folie avait portée à cette tentative de suicide, allait disparaître, lorsque quatre mains vigoureuses l'ont crochée : il en était temps, car ses forces allaient l'abandonner.

Nous félicitons le capitaine de la promptitude des secours par lui organisés et de la réussite du sauvetage.

Nous tairons le nom de la personne qui a failli être victime de cet acte de désespoir: nous ne la désignerons que sous les initiales de Madame R... née F.

Comité de Bastia

POUR L'ÉRECTION D'UN MONUMENT

A SAMPIERO CORSO

Vincensini, sergent-major 3 fr. — Alibertini, sergent 2. — Mattei, caporal 3. — Giorgi, lieutenant 5. — Marcaggi, soldat 0,50 cent. — Tasso, id. 0.50. Peretti, id. 0,50. — Rutali, id. 0,50.

Total 15.00

Un soldat noyé

Hier dans l'après-midi, un soldat du 141e qui avait été se baigner près du bois de Boulogne, ne sachant pas nager, a rencontré un bas-fond et s'est noyé.

Aperçu par quelques passants il a été retiré de l'eau, mais trop tard ; les soins empressés qui lui ont été donnés par M. le docteur Rostan n'ont pu le rappeler à la vie.

SOUSCRIPTION

EN FAVEUR DES VICTIMES

DE LA CATASTROPHE DU FANGO

Cinquième liste

Comm. Farinole, 5 fr. — Fortuné Thiers, 5. — Goblot, professeur, 2. — Une réunion d'amis, 10. — Joseph Tambellini, 1. — Ouvriers de la commune de Bastia, 5.

Total, 28,00 fr.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

Le concours de Blois

MM. Raynal, ministre des travaux publics, et Cochery, ministre des postes, se sont rendus à Blois pour assister à la distribution des récompenses du concours régional.

Les ministres sont arrivés à Blois à 8 heures 45 minutes. Ils ont été reçus par le Préfet du département, le général commandant la subdivision, le maire, etc.

Ils se sont rendus directement de la gare à la préfecture.

A 10 heures et demie ont eu lieu à la préfecture les présentations officielles.

A 2 heures les ministres ont visité l'exposition.

La distribution des récompenses a commencé à cinq heures.

A sept heures, grand banquet offert par la municipalité.

***

La Reine des Hovas a avisé l'amiral Pierre qu'elle était décidée à signer avec la France des traités lui concédant des territoires à perpétuité comme elle a fait avec le gouvernement des Etats-Unis.

— Le Ministre des Finances, M. Tirard, s'est longuement entretenu hier, de l'augmentation de la fraude sur les vins avec M. Bernard-Lavergne, auteur du projet du vinage du vin.

***

La Grande Duchesse de Bade étant tombée gravement malade, on a soupçonné une tentative d'empoisonnement.

— L'explorateur Colin part pour le Haut-Niger avec mission d'inviter les chefs du pays à nous concéder, par traités, divers terrains aurifères.

— M. Emmanuel Arago, ambassadeur de France en Suisse, passera une partie de ce mois prochain à Paris.

— M. Ferry, président du conseil, a reçu des réclamations de la part des Français victimes des événements carlistes ; l'indemnité qui leur est allouée n'atteint que le 30 0/0 des évaluations.

— Le ministre de la marine a remis à M. Clémenceau une statistique commerciale de la Nouvelle-Calédonie.

— M. Wilson est parti pour Cherbourg.

Les ouvriers boulangers de Vienne sont compromis dans une tentative de réorganisation de l'Internationale.

— Des avantages spéciaux sont offerts aux émigrants irlandais par la Russie qui compte sur leur concours contre les Anglais.

— Le comte de Beust, ancien ambassadeur d'Autriche, se fixe en Angleterre.

— La colonne expéditionnaire du colonel Borgnis-Desbordes dans le Haut-Sénégal a relâché les prisonniers des troupes de Samory contre de fortes indemnités.

— L'ingénieur qui avait été attaché à l'ambassade Allemande est reparti pour Berlin.

— Les polonais réfugiés à Paris ont déclaré hier, dans une réunion privée, qu'ils ne profiteraient pas des grâces que leur fait le Czar dans son manifeste, en les autorisant à rentrer chez eux.

— Le roi de Portugal a écrit au comte Thomar, son ambassadeur près le Vatican, qu'il renonçait à son voyage à Rome.

— Les fournisseurs de l'armée se sont rendus auprès du général Thibaudin pour l'engager à ne point procéder aux achats par voie d'adjudication, Le ministre de la guerre a répondu qu'il se soumettrait aux volontés de la Chambre.

Bulletin financier

Paris, 2 Juin 1883.

On est un peu plus faible sur l'ensemble des valeurs, mais la réaction n'a que peu d'importance.

En prévision des émissions futures qu'auront à faire les Compagnies pour l'exécution des grands travaux on vend ces obligations qu'on pourra certainement reprendre, lors des émissions à venir, à des cours plus avantageux; il est bien évident que des émissions seront faites à des prix inférieurs aux prix actuels.

C'est ainsi qu'on vend du Lyon (fusion ancienne) à 366 et du Nord à 368,50 pour acheter de l'Est Algérien à 337,50 ou de l'Ouest Algérien à 337, etc. etc., qui donnent le même revenu de 15 francs.

Une valeur sur laquelle on se reporte également c'est le Petit Foncier (Foncier de France) qui se maintient extrêmement ferme aux environs de 605.

On remarque également les achats faits par les porteurs de nombres impairs d'actions en vue de faire l'échange, qui aura lieu le 15 juin au plus tard de deux titres libérés de 125 francs contre un libéré de 250 et [illegible] porteur.

Ce sont des causes de hausse qui ne tarderont pas, croyons-le, à produire leur effet.

Les principales valeurs ont varié comme suit :

Le Foncier ferme à 1,350. La Banque de France 5,430.

Le Suez réalionne à 2,510.

Les Chemins sont fermes.

Bourse de Paris

	1er Juin	2 Juin
Rente 3 p. 0/0	80,40	80,00
— 3 p. 0/0 amortissable. . .	81,45	81,40
— 4 1/2 p. 0/0	110,55	110,20
— 5 p. 0/0	109,10	109,00

G. OLLIVIER. Chirurgien-Dentiste professeur de prothèse dentaire de principaux cabinets de Paris

Ancien cabinet Pradère : Nouvelle Traverse du Théâtre, Bastia.

Dents et Dentiers perfectionnés et de tous systèmes

Mme POGGI Veuve PAOLI

MARCHANDE DE MODES, à Bastia,

Boulevard du Palais N° 9,

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientele qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleurs ateliers de Paris.

Chapeaux de paille noir, blancs et couleurs, chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRES MODÉRES

BRASSERIE
J. GASPARINI
Place St-Nicolas, Bastia

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir de la bière de *KUKLA* de *WESTPHALIE*, d'une limpidité parfaite et d'un goût exquis, qu'il vend 0,20 cent. le bock.

AVIS

Les demoiselles POLI, récemment arrivées du continent, informent le public qu'elles ont créé un atelier de modes, robes, et confections, rue Saint-François en face le pensionnat de Mlles Ponzevera, au 3e étage, Bastia.

Imprimerie Librairie Ollagnier

L'un des rédacteurs, gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 186
Prix fixe

PCE MATTEI FILS
17, Boulevard Paoli, sur la Traverse. *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, gilettières, bagues, medaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et deuil. — Orfèvrerie argent et métalblanc 1er titre. — Articles d'eglise et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines.* — Envoi franco à l'interieur de toute commande au dessus de 20 fr.

8 PAGES TEXTE — Le N° 5 Cent. — MAGNIFIQUES GRAVURES

Demandez chez tous les Libraires

ILLUSTRATIONS par FERDINANDUS — DANS LES KIOSQUES & LES GARES — ILLUSTRATIONS par R. VICTOR MEUNIER

8 PAGES TEXTE — Le N° 5 Cent. — MAGNIFIQUES GRAVURES

LE PETIT POPULAIRE ILLUSTRÉ

Journal Quotidien, Politique, Littéraire et Artistique

Directeur : EMILE VORMUS

AVEC LA COLLABORATION DE TOUTES LES ILLUSTRATIONS DE LA PRESSE FRANÇAISE :

Aurélien SCHOLL — MONSELET — AUDEBRAND — Victor MEUNIER — Ernest D'HERVILLY — Arthur POUGIN — Dr Félix BRÉMONT
Victor TISSOT — Léon BIENVENU — COQUELIN Cadet — Jean BRUNO — E. FRÉBAULT — A. BOUVIER, etc., etc.

Le Petit Populaire Illustré est le seul des journaux quotidiens français qui soit illustré. Imprimé sur BEAU PAPIER, il a 8 PAGES DE TEXTE. Ses ILLUSTRATIONS INÉDITES magnifiquement tirées sont faites par les plus grands artistes. — Il a sur tous les autres journaux l'avantage de pouvoir se *collectionner par trimestres, semestres ou années.*
Il donne tous les jours : **Une Chronique**, les *Bulletins* et *Physionomies* de la **Chambre** et du **Sénat**, les **Nouvelles politiques**, les **Faits divers**, les *Comptes rendus* des **Théâtres** et des **Tribunaux**, la **Bourse**, etc., etc.
IL PUBLIE EN FEUILLETONS UN OU DEUX ROMANS INÉDITS DES PLUS GRANDS ROMANCIERS. Il donnera en variétés des *Nouvelles, Récits de Voyages*, Causeries littéraires, scientifiques et humoristiques. C'est, en un mot, *le plus beau, le plus complet* et *le plus intéressant* des journaux quotidiens.

LE PREMIER NUMÉRO **PARAISSANT** — COMMENCERA LA PUBLICATION DE :

L'Empoisonneuse* de Champrozé** grand Roman entièrement inédit, par **Jean BRUNO** ✧ ***La Cage de Fer grand Roman historique par **HENRI AUGU**

ABONNEMENTS : PARIS, **Un An 16 fr.** ; Six Mois 9 fr; Trois Mois 5 fr. ; — DÉPARTEMENTS : **Un An 24 fr.** ; Six Mois 12 fr. ; Trois mois 6 fr. — ÉTRANGER : **Un An 26 fr.**

Magnifique Prime offerte gratuitement aux 10,000 Premiers Abonnés d'Un An

Les Dix Mille premiers Abonnés d'**Un An** recevront **gratuitement** en prime : **LES CONNAISSANCES UTILES**, magnifique recueil, superbement relié, avec **Illustrations** dans le Texte. Ce volume de 900 pages avec 300 gravures, vendu en Librairie 20 francs, a été fait avec la collaboration de **Flammarion, Tissandier, Hément Victor Meunier, de Rawton**, etc. *C'est la plus belle prime gratuite offerte jusqu'à ce Jour.*

TOUS LES JOURS 5 c. — TOUS LES JOURS 5 c.

Toute demande d'Abonnement devra être adressée à l'Administrateur du PETIT POPULAIRE
PARIS — 125, RUE MONTMARTRE, 125 — PARIS

Vins Spiritueux — **Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux** — **Tabacs, Cigares**

Boulevard du Palais — **L.-N. MATTEI** Marque de Fabrique **BASTIA** (Corse) — du Pays et Havane

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
3/6 de vin	Kirsch sup.	Eau menthe	Vermouth or.	Sauterne	Virginie plusieurs qual.	Maryland 400 gram.	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	1re qualité
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. café.	id. Noilly Pr.	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id. d'Alexan	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id id. 1/2 l.	Cassis blanc	Mason Coun.	Arabe 50 gr	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Sultanes	1re qualité à la rose.
id. super.	id. Berger.	id. fines ass.	id. Turin or.	Champagne	Ture cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Entractos	Virginie ver.	2e id. sans.
id. fine cham.	id. ordinaire	id. Arnaud.	id. Martini	(marques diverses)	Savonnette levant	Exportat. 1re	Ex ortat. 1re	Havane gran.	Malakoff	id. blanches	—
id. extra	Bitter ordin	Cacao Chouva	id. id. extra	id. Moët	Hongrois	id. 2me	id. 2me	id. courts.	Cabinet	Ordin. jaunes	Tabacs à priser de la Régie
id. Mariel	id. super.	id. Gabello	id. Seltoni	id. Mousseux	Plantador	Qualité de Paris.	Qual. de Paris.	Courants	Flor fina	id. rosee	—
id. id.	id. Saillard	Piperm. Get	Sirops assort.	Sillery	Brisures de la Regie.	Sedleaff	Sedleaff	Ordinaires	Elartista fuur	id. 10 sigar.	GROS DÉTAIL
id. id.	id. Blanqui	Anisette MB.	id. Blanqui	Vergenay		Debri de la Régie	Debris Scaferlati.	Bouts du nègre	Cruzovenera	Illustrées	
id. Etourneau	Amara id.	Liqueurs Bl.	Vins de Bord.	Cremant bl.		—		Tordus ord.	Supérb	Cigares-Cigarettes	
id. Guérin	Amer Picon	id. fines id.	id espagnols	id. rose		Tabacs de la Régie		id. fins	Teresita	—	
Rhum ord.	id. indien.	The chinois	Malaga	Grand Crem.				Longs (fantaisie)	Representacion	Cigarettes de la Regie	
id. Guétrn	Birth Violet	Chartreuse G	Madère	—					El Colombate de la Havane		
id. cxra	Eau de vie	id. Garn. vert	Porto	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de 2 centimes					—		
id. Martiniq	id. id. corse	id. id. 1/2	Muscat Fron.						Cigares		
Kirsh ord	id. id. anisee	id. id. jaune	id. Lunel								
id. Arnaud	id. id. amère	id. id. 1/2	Charsala								
	id. id. rose	Raspail vrai	Mypre.								

00055

Le Petit Bastiais

5 cent. — **JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN** — cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)
CORSE . . . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus:
On ne répond pas des manuscrits deposés.

8e ANNÉE, N° 727. — MARDI 5 JUIN 1883
Saint Dorothé, premier martyr.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Réel., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

CAISSE DES ÉCOLE DU XIXe ARRONDISSEMENT

LOTERIE

100,000 billets à **1** franc le billet

Un gros lot de **10,000** francs et un grand nombre de très beaux lots en nature offerts par nos principaux Artistes :
Tableaux, Sculptures, Objets d'art, etc., etc.

Les Billets se trouvent : A Bastia, à la librairie OLLAGNIER. Pour les recevoir franco par la poste, ajouter 15 centimes pour 4 à 3 billets et 30 cent, pour 4 à 10 billets.

BASTIA

LES CHEMINS DE FER CORSES

PROJET DE LOI

Ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de chemins de fer départementaux pour la construction et l'exploitation provisoire des chemins de fer de la Corse.

(Voir les numéros des 31 Mai, 1er, 3 & 4 Juin)

CAHIER DES CHARGES

(Suite).

Art. 14. — Lorsque le chemin de fer devra passer au-dessous d'une route nationale ou départementale ou d'un chemin vicinal, la largeur entre les parapets du pont qui supportera la route ou le chemin, sera fixée par l'Administration en tenant compte des circonstances locales; mais cette largeur ne pourra, dans aucun cas, être inférieure à six mètres (6 m.) pour la route nationale ou départementale et à quatre (4 m.) pour un chemin vicinal.

L'ouverture du pont entre les culées sera de quatre mètres (4 m.) et la distance verticale ménagée au-dessus des rails extérieurs de chaque voie, pour le passage des trains, ne sera pas inférieure à quatre mètre quatre-vingts centimètres (4 m. 80).

Si l'ouvrage devait être construit pour donner passage à deux voies, la largeur de l'ouverture serait portée à sept mètres dix centimètres (7 m. 10).

Art. 15. — Dans le cas où des routes nationales ou départementales ou des chemins vicinaux, ruraux ou particuliers seraient traversés à leur niveau par le chemin de fer, les rails devront être posés sans aucune saillie ni dépression sur la surface de ces routes, et de telle sorte qu'il n'en résulte aucune gêne pour la circulation des voitures.

Le croisement à niveau du chemin de fer et des routes ne pourra s'effectuer sous un angle moindre que 45 degrés.

L'ouverture libre des passages à niveau sera d'au moins six mètres (6 m.) pour les routes nationales ou départementales et les chemins vicinaux de grande communication, et d'au moins quatre mètres (4 m.) pour les autres chemins.

Chaque passage à niveau sera muni de barrières, à moins d'une autorisation spéciale de l'Administration. Il y sera, en outre, établi une maison de garde toutes les fois que l'utilité en sera reconnue par l'Administration.

La Compagnie devra soumettre à l'approbation de l'Administration les projets types des barrières et des maisons de garde.

L'Administration pourra exiger que les déclivités des routes et chemins déviés ne dépassent pas vingt millimètres par mètres sur dix mètres de longueur de part et d'autre de chaque passage à niveau et que, sur la même longueur, la largeur des déviations soit d'au moins six mètres (6 m.).

Art. 16. — Lorsqu'il y aura lieu de modifier l'emplacement ou le profil des routes existantes, l'inclinaison des pentes et rampes sur les routes modifiées ne pourra excéder trois centimètres (0 m. 03) par mètre pour les routes nationales ou départementales, et cinq centimètres (0 m. 05) pour les chemins vicinaux. L'Administration restera libre, toutefois, d'apprécier les circonstances qui pourraient motiver une dérogation à cette clause, comme à celle qui est relative à l'angle du croisement des passages à niveau.

Art. 17. — La Compagnie sera tenue, pendant toute la durée de la concession, de rétablir et d'assurer à ses frais l'écoulement de toutes les eaux dont le cours serait arrêté, suspendu ou modifié par ses travaux, et de prendre les mesures nécessaires pour prévenir l'insalubrité pouvant résulter des chambres d'emprunt.

Les viaducs à construire à la rencontre des rivières et des cours d'eau quelconques auront au moins quatre mètres (4 m.) de largeur entre les parapets. La hauteur de ces parapets sera fixée par l'Administration et ne pourra être inférieure à quatre-vingts centimètres (0 m. 80).

La hauteur et le débouché des viaducs seront déterminées, dans chaque cas particulier, par l'Administration, suivant les circonstances locales.

Dans tous les cas où l'Administration le jugera utile, il pourra être accolé aux ponts établis par la Compagnie pour le service du chemin de fer une voie charretière ou une passerelle pour piétons. L'excédent des dépenses qui en résultera sera supporté par l'Etat, le département ou les communes intéressées, après évalation contradictoire des ingénieurs de l'Etat et de la Compagnie.

Art. 18. — Les souterrains à établir pour le passage du chemin de fer auront au moins quatre mètres (4 m.) de largeur entre les pieds-droits au niveau des rails.

Des niches de garage seront établies à cinquante mètres de distance de chaque côté et seront disposées en quinconce d'un côté à l'autre. La hauteur sous clef au-dessus des rails sera au minimum de six mètres (6 mètres). La distance verticale entre l'intrados et le dessus des rails extérieurs de chaque voie ne sera pas inférieure à quatre mètres quatre-vingts centimètres (4 m. 80). L'ouverture des puits d'aérage et de construction des souterrains sera entourée d'une margelle en maçonnerie de deux mètres (2 m.) de hauteur. Cette ouverture ne pourra être établie sur aucune voie publique.

Art. 19. — A la rencontre des cours d'eau flottables ou navigables, la Compagnie sera tenue de prendre toutes les mesures et de payer tous les frais nécessaires pour que le service de la navigation ou du flottage n'éprouve ni interruption ni entrave pendant l'exécution des travaux.

A la rencontre des routes nationales ou départementales et des autres chemins publics, il sera construit des chemins et ponts provisoires par les soins et aux frais de la Compagnie, partout où cela sera jugé nécessaire pour que la circulation n'éprouve ni interruption ni gêne.

Avant que les communications existantes puissent être interceptées, une reconnaissance sera faite par les ingénieurs de la localité, à l'effet de constater si les ouvrages provisoires présentent une solidité suffisante et s'ils peuvent assurer le service de la circulation.

Un délai sera fixé par l'Administration pour l'exécution des travaux définitifs destinés à rétablir les communications interceptées.

Le Gouvernement se réserve d'autoriser, la Compagnie entendue, les conduites d'eau ou canaux de dessèchement ou d'écoulement qui devraient traverser ou emprunter le chemin de fer ou ses dépendances.

(La suite à demain).

L'attaque d'Hanoï

Le courrier de l'extrême-Orient nous apporte aujourd'hui les journaux de Saïgon et de Yokohama, avec des détails complets sur les événements qui ont précédé l'attaque de la citadelle de Hanoï, dans laquelle a péri si malheureusement le commandant Rivière.

Le *Courrier du Japon* constate, à la date du 31 mars, que les mandarins commandant les citadelles annamites, qui avaient reçu l'ordre de l'empereur Tu-Duc de se rendre sans opposer aucune résistance aux troupes françaises et qui paraissaient disposés à se conformer

à ces ordres ont changé tout à coup d'attitude. Le gouverneur de Nam-Dinh s'est montré particulièrement arrogant et la prise de cette place fut en conséquence décidée.

Une expédition comprenant environ 800 hommes, infanterie, artillerie et marine, a été immédiatement envoyée à Nam-Dinh et la cittadelle a été attaquée, on le sait, et occupée le 27 mars.

Mais pour envoyer cette expédition il a fallu dégarnir Hanoï et les Annamites ont profité de cette occasion pour essayer de s'emparer de nouveau du fort qui leur avait été enlevé l'année dernière. Ils ont été repoussés et ont eu dix hommes tués et un plus grand nombre de blessés.

Dans l'après-midi du 27 courant, un corps de soldats annamites de Bacninh s'est avancé de nouveau vers Hanoï pour l'attaquer. Le commandant de Villers a traversé le Songkoï avec 120 hommes et plus tard on lui a envoyé un renfort de 50 hommes.

La colonne d'attaque était composée, dit-on, d'une avant-garde de 400 hommes et d'un corps principal de 1.500 à 2,000 hommes. Le combat du côté de Bacninh a duré jusqu'au 29 courant. Un grand nombre de Pavillons jaunes chinois, armés de chassepots, se sont retranchés dans les villages environnants où ils se sont fortifiés. A la date du 26 avril, les troupes françaises n'avaient pas réussi à les déloger. Les chinois et les annamites quittaient Hanoï en grand nombre.

Les troupes françaises ayant occupé entièrement la cittadelle de Nam-Dinh, le commandant Rivière a ouvert immédiatement la ville au commerce, en y installant une douane.

Les chinois et les annamites, dit l'*Indépendant de Saïgon*, se sont empressés de profiter de la liberté commerciale qui leur est donnée et semblaient tout heureux de ce résultat immédiat de l'occupation française. D'ailleurs, si Nam-Dinh était le point stratégique le plus important de la ligne de défense du Tonkin, c'est une ville commerciale de grande importance, c'est le centre d'un grand commerce de riz et le principal débouché de la province de Nin-Binh et des provinces voisines. On y concentrait une partie des riz provenant de l'impôt payé en nature par la population des environs ; immédiatement l'immense stock de cette denrée qui se trouvait dans les magasins a été dirigé sur Haï-Phong, où il attend l'ouverture du commerce des riz qui devait avoir lieu ce mois-ci.

Composition de la flotte

Voici les noms des bâtiments qui vont prendre part à l'action dans l'Extrême-Orient :

1. Flottille du Tonkin. — Elle occupe l'intérieur du delta. — Pluvier (aviso) ; Lynx, Vipère, Fanfare, Léopard, Surprise (canonnières); Alouette (aviso); Carabine, Massue, Yatagan, Hache (canonnières), Eclair, Trombe (avisos) ; 2 torpilleurs.

2. Division navale des mers de Chine. (Elle se trouve tout entière sur la côte du Tonkin). — Victorieuse (cuirassé), portant le guidon du contre-amiral Meyer ; Villars, Kersaint, Volta (croiseurs); Lutin (canonnière) ; Hamelin, Parseval (croiseurs) ; Drac (transport-aviso).

3. Division navale du Tonkin. — Division nouvelle. — Bayard (cuirassé), portant le guidon du contre-amiral Courbet; Atalante, Triomphante (cuirassés) ; Tourville (croiseur).

Le Cimbalo

Bastia, le 31 mai 1883.

Permettez-moi d'emprunter la voix de votre journal spécialement destiné à défendre les intérêts bastiais, pour signaler aux honorables membres de la municipalité, au zèle desquels je me plais à rendre hommage, le mauvais état de la rue du Cimbalo, devenue tout à fait impraticable par les temps de pluie.

Il suffira d'appeler l'attention de nos édiles sur le mauvais état de la rue pour qu'après qu'ils se seront rendus compte de l'exactitude de cette réclamation, ils ordonnent les mesures nécessaires pour permettre aux habitants de ce quartier de pouvoir arriver à leurs demeures sans trop s'exposer à des accidents.

Veuillez agréer, etc.

Un habitant du Cimbalo.

PETITE GAZETTE

Dimanche, des hommes se baignaient dans le nouveau port dans un complet état de nudité. Un passant ayant voulu faire quelques observations sur ce sans-gêne anti-déluvien, a été rossé d'importance.

A cet effet, nous croyons utile de reproduire l'arrêté municipal relatif aux baignades.

Art. 1er. — Nul ne pourra se baigner sur la partie du littoral comprise entre la plage de Lupino et la jetée du nouveau port sans être muni d'un caleçon ou de tout autre vêtement approprié.

Art. 2. — Il est défendu aux personnes des deux sexes qui vont prendre les bains dans les établissements autorisés de sortir de leurs cabines sans être dans un costume décent et convenable.

Art. 3. — L'anse Saint-Nicolas reste spécialement affectée aux femmes et aux enfants en bas âge des deux sexes.

Art. 4. — M. le Commissaire de police est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera soumis à l'approbation de M. le Préfet.

Fait à Bastia, le 12 Juin 1873.

***

Le tribunal de première instance a commencé à tenir ses audiences du matin, le vendredi 1er Juin.

***

Bien que le traité du service postal ne doive commencer que le 1er aout, la compagnie insulaire Morelli va organiser dans le courant du mois un service régulier hebdomadaire entre Bastia et Nice.

***

Un comité s'est formé sous la présidence de M. le docteur Gaudin dans le but d'organiser une brillante réception aux Elbois, s'ils effectuent le voyage qu'ils ont l'intention de faire dans notre ville.

Ephémérides Corses

5 Juin 1307. — Le Pape Clément V, cédant aux désirs des ambassadeurs du Roi d'Aragon, confirme par une bulle, la donation en fief de la Corse et de la Sardaigne.

Il renouvela ainsi par un acte indiscutable donation, qu'en plein conclave, il avait déjà faite

Depuis que le Roi d'Aragon avait eu donation la Corse, il en avait reçu deux fois l'investitu mais toujours, la mort avait empêché ceux qui lui avaient donnée, de la rendre indiscutable p une bulle.

141e RÉGIMENT D'INFANTERIE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 5 Juin 1883, à 8 heures

1. Wiederschen, allégro.	Runtz.
2. Ouverture de l'Ambassadrice	Auber.
3. Chasse à courre,	Buyot.
4. Bénédiction des poignards,	Meyerbeer.
5. Sans-souci, (polka,)	Stenebrugen.

Examen du Volontariat

La Commission chargée d'examiner les candidats au volontariat d'un an sous le rapport de leurs connaissances en équitation fonctionnera les mardi et vendredi matin de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2 du matin, du 1er juillet au 19 août.

Les candidats devront se présenter à 8 h. 1/2 aux écuries de l'artillerie où on leur préparera des chevaux.

Un exemple à suivre

On lit dans le *Réveil*.

Un de nos abonnés du Fiumorbo nous écrit pour nous signaler le fait suivant qui est tout à l'honneur des habitants de cette patriotique contrée.

Il y a peu de temps, un employé, dont l'administration n'est pas signalée, partait d'Ajaccio pour rejoindre son chef, en tournée dans cette partie de la Corse. Il voulut passer par le col de Rappara qui sépare la vallée du Fiumorbo de celle du Talavo. Parvenu à ce point, il renvoya son guide, mais le sentier qu'il suivait devint peu à peu si difficile, si impraticable que notre voyageur finit par s'égarer dans la montagne au milieu des makis et des ravins profonds qui le séparaient encore du but de son voyage. La nuit allait le surprendre et Dieu sait ce qui serait arrivé, si une bergère, qui entendit ses cris de détresse, n'était accourue à son secours et ne l'avait remis dans son chemin.

C'est exténué de fatigue et mourant de faim que ce malheureux voyageur a pu atteindre Isolaccio, où il a trouvé, cela va sans dire, de la part des habitants, l'accueil le plus sympathique et le plus empressé.

Mais nos compatriotes ont fait mieux encore que de pratiquer, à l'égard d'un étranger si vivement éprouvé par les émotions d'un périlleux voyage, les généreuses traditions de l'hospitalité corse.

Le lendemain, répondant à l'appel des autorités locales, il se sont portés en masse sur les points les plus dangereux du chemin qui relie leur commune à la vallée de Talavo, et sous les yeux du maire, du curé, de l'agent-voyer et du maréchal-des-logis qui leur donnaient l'exemple, ils se sont bravement mis à l'œuvre pour améliorer la voie et la rendre praticable aux nombreux voyageurs qui la parcourent sans cesse et qui, à l'avenir, ne seront plus exposés à y perdre la vie.

Nous les félicitons tous sincèrement, populations et autorités, du bon exemple qu'ils viennent de donner et que nous serions heureux de voir suivre partout ailleurs où la vie des voyageurs est souvent compromise par le mauvais état des chemins.

Bulletin financier

Paris, 2 Juin 1883.

La bourse est très mouvementée en ce qui concerne les rentes.

...s autres valeurs sont bien tenues. La Banque de ...ce à 5,425. Le Foncier toujours très en faveur ...rve ses cours, et les Obligations s'inscrivent à ...s libérées, et 349 les non libérées.

Compagnie Foncière de France bien tenue à On prévoit de plus hauts cours dans un temps ...chain pour le moment de la mise au porteur.

Les chemins sont faibles.

Le Lyon à 1,457

Le Midi à 1,142.

Le Nord à 1,927 et l'Orléans à 1,220.

Le Suez est en reprise à 2,500 et clôture à 2,525. Il paraît certain qu'à l'assemblée du 4 juin l'on proposera le creusement d'une seconde voie pour le canal.

La Banque Nationale sans changements cote 255 cours auquel elle est absolument invendable.

L'Italien progresse à 93,25 et l'Egypte à 370.

Le Gaz se maintient à 1,360.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

Le concours de Blois

Dans le discours prononcé hier par M. Raynal, à la distribution du concours régional de Blois, on a beaucoup remarqué le passage dans lequel le ministre des travaux publics affirme que le gouvernement actuel n'est pas autoritaire.

***

L'Angleterre a fait partir des vaisseaux pour renforcer son escadre de la mer de Chine.

***

Le Sultan a rappelé Kadri-Bey, son envoyé au Caire.

***

Le parlement italien a voté un crédit de un million pour la célébration de l'anniversaire de la mort de Garibaldi.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. Buisson

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Bizarelli, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de samedi qui est adopté.

Interpellation de Lanjuinais

M. de Lanjuinais a déposé l'interpellation suivante :

« Je désire interpeller le gouvernement ...les faits regrettables qui se sont produits à Toulouse, au commencement du mois du mai. »

M. de Lanjuinais développe son interpellation et parle des tortures de l'Inquisition comme n'ayant rien de comparable à la situation faite à Toulouse aux catholiques.

Le ministre de l'intérieur répond à l'interpellation, et établit l'exagération des faits portés à la tribune par le précédent orateur.

La réforme judiciaire

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet et des propositions de loi sur la réforme judiciaire.

Le premier paragraphe de l'article 12 a été adopté.

La discussion s'ouvre sur les autres paragraphes de cet article, qui sont ainsi conçus.

« Les magistrats qui, dans l'organisation nouvelle, n'auront pas été maintenus, recevront, savoir :

» Ceux qui auront moins de six ans de services, la restitution en capital et intérêts des sommes versées à la caisse des retraites depuis leur entrée dans la magistrature.

» Ceux qui auront plus de six ans de service, une retraite calculée sur leur traitement moyen des six dernières années, à raison de 1/60e par chaque année d'exercice.

» Cette dernière disposition ne s'applique pas à ceux de ces magistrats qui auraient atteint, lors de la réorganisation, l'âge de soixante ans et dont les services auraient une durée de trente années. »

Après une courte discussion et le vote des divers paragraphes, l'ensemble de l'article est mis aux voix.

Nombre des votants	429
Majorité absolue	215
Pour l'adoption	307
Contre	122

La chambre a adopté.

Article 13. Il est ainsi conçu :

« Art. 13. — Il est créé un conseil supérieur de la magistrature, composé :

» Art. 1. — Du premier président de la Cour de cassation, président ;

» Art. 2. — De 14 membres élus parmi les présidents et conseillers de la Cour de cassation, savoir : 4 par les membres de cette cour, 5 par le Sénat, 5 par la Chambre des députés.

» Ces élections auront lieu à quatre jours d'intervalle, dans l'ordre suivant : à la Cour de cassation, au Sénat, à la Chambre des députés.

» La durée des pouvoirs du Conseil est fixée à une année. Ces membres sont rééligibles.

» Le conseil élira un vice-président dans son sein.

» Le procureur général près la Cour de cassation représentera le gouvernement devant le Conseil supérieur. »

M. Floquet présente un contre-projet qui est ainsi conçu :

« Art. 13. Les conseillers à la cour de cassation sont élus au scrutin de liste, à la majorité des votants, pour 10 ans, par un collège électoral national, composé des membres du Sénat et de la Chambre des députés : ils sont rééligibles. »

M. Floquet soutient ce contre-projet.

Le ministre de la justice le combat.

Le scrutin étant demandé, il est mis aux voix.

Nombre des votants	481
Majorité absolue	242
Pour l'adoption	254
Contre	227

La proposition Floquet est repoussée.

La séance est renvoyée à demain.

Bourse de Paris

	2 Juin	4 Juin
Rente 3 p. 0/0	80,00	79,75
— 3 p. 0/0 amortissable	81,40	81,10
— 4 1/2 p. 0/0	110,20	110,80
— 5 p. 0/0	109,00	109,40

Cie INSULAIRE de NAVIGATION

F. MORELLI & Cie (Ex-Compagnie Valery)

COMPAGNIE DE NAVIGATION COMMERCIALE ET POSTALE dans la MÉDITERRANÉE SUBVENTIONNÉE par L'ÉTAT

EMISSION DE 16.000 OBLIGATIONS DE 400 FR.

RAPPORTANT 20 FRANCS D'INTÉRÊTS

Payables par moitié le 1er Juin et le 1er Décembre de chaque année

EMISES A 375 FRANCS

et remboursables, en 26 années, à 400 fr. par voie de tirage au sort

soit un intérêt de 5.90 0/0

LA SUBVENTION ACCORDÉE PAR L'ÉTAT couvre largement le Service des Intérêts et de l'amortissement des Obligations.

Prix d'émission

25 fr. en souscrivant.
75 fr. à la répartition.
75 fr. le 1er Août.
75 fr. le 1er Octobre.
75 fr. le 1er Decembre.
50 fr. le 15 Janvier.
375 fr. Ensemble.

L'intérêt de 20 fr par Obligation représente un intérêt de 5.33 0/0.
Et avec la bonification de 5 fr. accordée aux Obligations qui seront libérées entièrement à la répartition, 5,40 0/0.
Enfin avec la Prime de remboursement à 400 fr. opéré en vingt-six années un intérêt de 5 90 0/0.

Une bonification de cinq francs sera allouée par chaque Obligation libérée à la répartition.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE les 9, 11 et 12 JUIN

Chez MM. LEROY BAL et Cie, 8, rue Gaillon, Paris
A Besançon, chez MM. les fils de VEIL-PICARD, banq.
A MARSEILLE, au Siege social de la Cie, 4, quai de la Joliette et chez MM. ROBIN, RONDEL et Cie;
A BASTIA, chez MM. GREGORI freres banq. et à l'Agence de la Cie;
A AJACCIO. Propriano, Cette, Barcelone, Gênes, Livourne, Civita-Vecchia, Naples.

Aux Agences de la Compagnie

ON PEUT SOUSCRIRE DES A PRÉSENT PAR CORRESPONDANCE

A NOS LECTEURS

LE MAGAZINE, le plus varié des journaux de lecture, commence le 1er juillet sa 2e année. Un an : 8 fr. (prime gratuite aux abonnés d'un an, 12 francs de livres à choisir sur catalogue) t. les 6 mois le MAGAZINE forme beau volume de 400 pages et 200 gravures, abonnement de 6 mois laissé au quart du prix à tout lecteur du *Petit Bastiais*, qui enverra cet avis découpé et 1 fr. 50 en timbres à M. BELL, 4, rue de la Boëtie, Paris.

Conseil d'Hygiène

Nous sommes heureux d'indiquer à nos lecteurs un remède aussi simple qu'économique. Lorsque après le repas, la digestion vous fatigue et que vous ressentez des crampes d'estomac et des tranchées, prenez sur un morceau de sucre, 10 gouttes D'EAU DES CARMES DU FRÈRE MATHIAS. C'est le Dr de Parville, qui le conseille dans son *Manuel d'Hygiène*.

Dépôt pharmacie Luciani à Bastia.

G. OLLIVIER Chirurgien-Dentiste professeur de prothèse dentaire des principaux cabinets de Paris.

Ancien cabinet Pradère : Nouvelle Traverse du Théâtre, Bastia.

Dents et Dentiers perfectionnés et de tous systèmes

BRASSERIE

J. GASPARINI

Place St-Nicolas, Bastia

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir de la bière de *KUKLA* de *WESTPHALIE*, d'une limpidité parfaite et d'un goût exquis, qu'il vend 0,20 cent. le bock.

Avis publié dans le *Journal Officiel* du Royaume d'Italie des 25 janvier et 1er février 1882.

Sirop Pagliano.

On prévient le public, et aux termes voulus par la loi, que Monsieur Albert du feu G. PAGLIANO étant le seul possesseur du brevet pour fabriquer le sirop PAGLIANO, régénérateur du sang, dont la marque de fabrique a déjà été brevetée par les Gouvernements Italien, Français et Autrichien, personne ne peut ni fabriquer ni vendre son sirop sans son consentement, sous peine de poursuites judiciaires prévues par l'art. 12 de la loi du gouvernement du 30 août 1868.

On déclare en outre que M. PAGLIANO n'ayant jamais confié son secret à personne, tous ceux qui se disent fabricants du dit sirop sont de méprisables falsificateurs.

Enfin on prévient que pour les consultations et achats du *Sirop liquide* ou en poudre on doit toujours s'adresser :

A Mons. ALBERT fils G. PAGLIANO
maison Théâtre Pagliano
à Florence.

AVERTISSEMENT.

Dans le but d'amoindrir les frais énormes qui grèvent l'entrée de mon sang en France, et pour en faciliter l'achat aux personnes qui en font usage, j'ai (dès aujourd'hui) réduit le prix à 1 fr. 12 le flacon ou la boîte ; paiement par anticipation. Il est bien entendu que ce prix exceptionnel n'est que pour les envois en France et en Algérie.

Imprimerie Librairie Ollagnier

Un des rédacteurs, gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 186
Prix fixe

Pce MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. – Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletières, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et demi. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1er titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils. Bijoux, à des prix très réduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et de Pierres fines.* — Envoi franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 20

LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année — *Journal Financier* — 52 Nos par An

PARAIT TOUS LES DIMANCHES

2 FRANCS PAR ANNÉE

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMERO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées gén.es. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement :
Le Bulletin Authentique
DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS
Document inédit, paraissant tous les quinze jours
renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier

On s'abonne, moyennant 2 fr. en timbres-poste, 59, rue Taitbout, à PARIS
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : 100 MILLIONS. — 4, RUE DE LA PAIX

Prêts actuellement réalisés (sur première hypothèque) : *(150 MILLIONS)*

BONS DE CAISSE 5 %

Les Bons de Caisse rapportent 5 % ; sont à cinq ans d'échéance. — L'intérêt est payable semestriellement, les 1er avril et 1er octobre de chaque année. Les Bons sont de 100.— 500. — 1,000. — 5,000 et 10,000 fr. Ils sont, à la volonté des souscripteurs, au porteur ou nominatifs.

Les Bons nominatifs sont transmissibles par voie d'endossement et munis de coupons d'intérêt au porteur.

OBLIGATIONS

La Société délivre, *au prix net de 465 fr.* des obligations entièrement libérées, rapportant 20 fr. d'intérêt annuel payable trimestriellement. Ces titres sont remboursés à *500 fr.*

GARANTIES DES TITRES
Émis par la BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE

1° L'ensemble des prêts consentis sur première hypothèque, dont le montant doit être toujours au moins égal à celui des obligations en circulation (Art. 91 des Statuts) ;
2° Le capital de la Société, qui est actuellement de 100 millions et doit toujours être égal au vingtième des obligations en circulation (Art. 8 des Statuts).

Les coupons des Obligations et des Bons de caisse de la *Banque Hypothécaire de France* sont payés à PARIS : au siège de la Société, rue de la Paix, n° 4 ; à la *Société générale de Crédit Industriel et Commercial*, — à la *Société de Dépôts et de Comptes courants*, — au *Crédit Lyonnais*, — à la *Société Générale*, — à la *Société Financière de Paris*, — à la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, — à la *Banque d'Escompte de Paris*, — à la *Compagnie Algérienne*, et, dans les Départements, en Algérie et à l'Etranger, à toutes les succursales des Sociétés désignées ci-dessus.

Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux

Vins Spiritueux — **Tabacs, Cigares**

Boulevard du Palais — **L.-N. MATTEI** Marque de Fabrique — **BASTIA** (Corse) — du Pays et Havane

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
3/6 de vin	Kirsch sup.	Eau menthe	Vermouth or.	Sauterne	Virginie plusieurs qual.	Maryland 400 gram.	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	1re qualité
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. café.	id. Noilly Pr.	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id d'Alexan	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	Cassis blanc	Mason Coun.	Arabe 50 gr	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Sultanes	1re qualité la rose.
id. super.	id. Berger.	id. fines ass	id. Turin or.	Champagne	Turc cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Entractos	Virginie ver.	2e id. sans
id. fine cham.	id. ordinaire	id. Arnaud.	id. Martini	(marques diverses)	Savounette levant	Exportat. 1re	Ex ortat. 1re	Havane gran.	Malakoff	id. blanches	—
id. extra	Bitter ordin	Cacao Chouva	id. id. extra		Hongrois	id. 2me	id. 2me	id. courts.	Cabinet	Ordin. jaunes	Tabacs
id. Mariel "	id. super.	id. Gabello	id. Settoni		Plantador	Qual. de Paris.	Qual. de Paris.	Courants	Flor fina	id rosée	de la Régie
id. id "	id. Saillard	Piperm. Get	Sirops assort.		Brisures de la Régie.	Sedleaff	Sedleaff	Ordinaires	Elartista fumur	id. 40 sigar.	—
id. id. ""	id. Blanqui	Anisette MB	id. Blanqui			Debri de la Régie	Debris Soaferlati.	Bouts du nègre	Cruz ô venera	Illustrées	GROS
id. id. """	Amara id.	Liqueurs Bl.	Vins de Bord.			—		Tordus ord.	Supérb	Cigares-cigarettes	DÉTAIL
id. Etourneau	Amer Picon	id. fines id.	id espagnols			Tabacs de la Régie		id. fins	Teresita	—	
id. Guérin	id. indien.	The chinois	Malaga					Longs (fantaisie)	Representacion	Cigarettes de la Régie	
Rhum ord.	Birrh Violet	Chartreuse G	Madère						El Colombate de la Havane		
id. Guetrre	Eau de vie	id. Garn. vert	Porto	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de centimes					—		
id. extra	id. id. corse	id. id. 1/2	Muscat Fron.						Cigares		
id. Martiniq	id. id. anisée	id. id. jaune	id. Lunel								
Kirsch ord	id. id amère	id. id. 1/2	Charsala								
id. Arnaud	id. id rose	Raspail vrai	Mypre.								

00057

Le Petit Bastiais

5 cent. — **JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN** — cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)
AS . . . . . UN an, 20 fr. 6 mois 12 »
TINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13.50
S DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

8e ANNÉE, N° 728 — MERCREDI 6 JUIN 1883
Saint Norbert, évêque, confesseur.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, directeur
8, Boulevard du Palais, 8.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Réel., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

Librairie Ollagnier

DERNIÈRES PUBLICATIONS

échal Bazaine — Guerre de 1870	10 00
rnel — Figures d'hier et d'aujourd'hui	3 50
n — Un parisien chez les Russes	3 50
tte — Le diable amoureux	20 00
loreau — Chansons	3 50
et-le-Duc — Comment on devient essinateur	4 00
s — Traité de balistique	6 00
n — Allons-y gaiment !	3 00
nes — Jours de combat	3 00
mon — Histoire de 12 ans	3 50
da — Contre vent et marée	3 00
n — Le gouvernement et le socialisme	8 00
Londay — En Bulgarie	3 50
net — Les deux cousins	3 00
ant — Mes pensées.	3 00
geon — de Bordeaux à Panama.	2 00
n — Mutualité nationale contre la misère	1 50

ur recevoir ces volumes franco par la poste, er 30 cent.

BASTIA

CONSEIL MUNICIPAL DE BASTIA

SESSION ORDINAIRE

Séance du 18 Mai 1883.

Président : M. BONELLI, *Maire.*
Secrétaire : M. CARBUCCIA.

Rues et Places de la Ville

le Maire dépose sur le bureau du Conseil deux rts avec plans et devis dressés par M. l'Archide la Ville, et qui sont relatifs à l'empierrement place du *Guadello*, au dallage des rues *Neuve*, *n*, *Guadello*, *Turquines*, ainsi qu'au passage ntrée de la Citadelle.

nsemble de tous les travaux s'élève à la somme 413 fr. ainsi répartis :

Place du Guadello	349 12
Rue Neuve St-Jean	3,602 62
Rue du Guadello.	710 00
Rue des Turquines	256 58
Somme à valoir pour les travaux .	414 58
Entrée de la Citadelle	880 00
Total	6,413 fr.

e somme sera prise sur le crédit de 12,000 fr. au budget pour réparation des rues et places Ville.

Conseil approuve les projets de M. l'Architecte et le vœu qu'il soit procédé au plus tôt à l'exédes travaux projetés.

Propriété Calvi.

Conseil autorise M. le Maire, sur l'avis du ier des gardes-champêtres,
raiter au mieux des intérêts de la ville pour la cession des récoltes pendantes de la propriété Calvi, récemment adjugée à la commune.

Demande Graziani, appariteur.

M. le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre par laquelle l'appariteur Graziani lui fait connaître qu'à cause de son âge avancé et des infirmités dont il est atteint, il se voit dans la pénible nécessité de donner sa démission, et le prie de vouloir bien lui accorder un secours annuel en récompense des 30 années de service qu'il compte dans l'administration municipale soit comme garde-champêtre, soit comme agent de police, soit enfin comme appariteur.

Après cette lecture, M. le Maire dit qu'il est d'avis d'accueillir favorablement la demande de Graziani et propose au Conseil de lui voter un secours mensuel de 30 fr.

Le Conseil s'associant à la proposition de M. le Maire, vote à Graziani le secours de 30 fr. par mois.

Dit en outre qu'une somme de 360 fr. sera portée au budget de 1884 et ajoutée à l'article : « Secours à divers employés communaux. »

Cimetière.

Sur des réclamations réitérées concernant l'entretien insuffisant du cimetière,

Considérant qu'il importe d'assurer une surveillance, à cet établissement public, de tous les jours,

Le Conseil dit qu'il sera créé un emploi de gardien au cimetière de la ville de Bastia, et pour l'année courante, prie M. le Maire de confier lesdites fonctions à un des appariteurs de la mairie.

Eglise à Capanelle.

Le Conseil renvoie pour avis à la Commission de l'hospice une lettre par laquelle M. le chanoine Rigo, curé de St-Jean, invite M. le Maire à faire choix au quartier des Capanelle d'un site sur lequel devra être édifiée l'église du quartier.

Théâtre.

Sur la proposition de M. le Maire, les pouvoirs de l'ancienne commission du théâtre sont renouvelés pour l'exercice 1883-1884. En conséquence, font partie de cette commission :

MM. de Montera, Gaudin, Pierangeli, de Zerbi et Carbuccia.

Chemin de la Filippina.

Sur le rapport de M. l'Architecte, le Conseil vote la somme de 500 fr. pour être affectée à la mise en bon état de viabilité du chemin de la Filippina, ouvre à cet effet au chapitre II des dépenses extraordinaires du présent exercice sous le titre : « Mise en bon état de viabilité du chemin de la Filippina, » un crédit d'égale somme.

Demande Orezzoli.

Le Conseil,

Considérant que les travaux de démolition de la maison de l'Arc sur la place du marché Favalelli, ont causé à l'adjudicataire du marché un préjudice dont il est équitable de lui tenir compte, fixe à la somme de 350 fr. l'indemnité qui devra lui être payée à ce titre.

Société des Sciences historiques.

Sur la demande de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse, le Conseil autorise M. le Maire à laisser déposer dans une des salles de la bibliothèque les archives de la Société.

Demande Moutte.

Le sieur Moutte, sculpteur sur bois, a proposé à la ville l'acquisition au prix de 800 fr. d'un tableau représentant les armes de Bastia en 1760.

Le Conseil, tout en reconnaissant la valeur de l'œuvre et le mérite de l'artiste, regrette que les exigences budgétaires ne lui permettent pas de déférer à la proposition faite, et passe à l'ordre du jour.

Demande Poggi, concierge du théâtre.

Sur la demande en indemnité du sieur Poggi, concierge du théâtre, lequel annonce qu'il a l'intention de quitter Bastia pour se rendre auprès de son fils,

Le Conseil surseoit à statuer jusqu'au jour où le sieur Poggi aura définitivement signifié la date précise de son départ de Bastia.

Fête du 14 juillet.

Le Conseil décide que la commission des foires et marchés sera chargée de l'organisation de la fête du 14 Juillet 1883 et renvoie à cette commission l'examen d'une demande émanée du sieur Honoré, artificier à Paris.

Demandes de secours.

Le Conseil vote la somme de 50 fr. pour être payée à titre de secours au sieur Colombani, ancien appariteur de la ville ; et celle de 50 fr. pour être payée au même titre au sieur Coudet Charles, de Bastia.

Fontaines, Rues et Places.

Sur le rapport de M. l'Architecte de la ville, en date du 17 courant, et vu l'urgence :

Le Conseil vote la somme de cinq cent cinquante francs pour être affectée :

1. 300 fr. à l'entretien et curage des fontaines ;
2. 200 fr. à la réparation des rues, places et promenades ;
3. 50 fr. à l'entretien du cimetière.

Dit que cette somme sera portée au chapitre II des dépenses extraordinaires du présent exercice, sous les titres :

« Crédits supplémentaires ;
« Entretien et curage des fontaines ;
« Réparation des rues, places et promenades ;
« Entretien du cimetière. »

Gaz.

Sur la réclamation d'un de ses membres,

Le Conseil autorise M. le Maire à faire dresser procès-verbal contre la Cie du gaz toutes les fois que celle-ci ne fera pas poser convenablement les dalles qu'elle déplace dans les rues pour réparer la conduite du gaz.

Demandes diverses.

Le Conseil passe à l'ordre du jour :

1. Sur la demande d'indemnité présentée par le sieur Marc Ghio, pour un prétendu préjudice dont il aurait souffert par suite des travaux de démolition de la maison de l'Arc ; 2. sur une demande du sieur Mattei, inspecteur de police, et renvoie à la commis-

sion des chapitres additionnels l'examen du rapport dressé par M. de Montesert sur le secours accordé aux employés de l'octroi ainsi qu'une demande formée par d'anciens agents de la même administration.

Trottoir Calvi.

M. Valery appelle l'attention de M. le Maire sur l'état actuel du trottoir du Boulevard Paoli, le long de la maison Calvi.

Renvoyé pour renseignement à M. l'Architecte.

Cirque.

M. Ponzevera demande à M. le Maire de prendre les mesures nécessaires pour faire enlever le cirque de bois qui a été, en 1882, élevé devant le théâtre municipal.

M. le Maire, après avoir pris l'avis du Conseil, répond qu'il sera procédé à la démolition du cirque dans un très-bref délai.

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain la suite de la publication du cahier des charges relatif à la construction et à l'exploitation des chemins de fer Corses.

M. Joseph Ferrand

L'Académie des sciences morales et politiques a dans une de ses dernières séances, sur le rapport de M. Aucoc, décerné le prix Odilon-Barrot, de la valeur de 5.000 francs, à notre concitoyen M. Ferrand, ancien préfet de l'Aisne.

Le sujet mis au concours était : *De la décentralisation administrative.*

Après avoir été un des plus brillants élèves de notre lycée, M. Joseph Ferrand comptait au nombre des administrateurs les plus distingués de France. Il savait allier aux exigences de sa position un profond libéralisme qui lui avait valu l'estime et l'amitié des hommes les plus remarquables de tous les partis.

On sait le patriotisme dont il fit preuve au moment de l'invasion allemande.

Emprisonné et mis au secret, il allait être fusillé lorsque l'intervention de l'Evêque de Laon le fit rendre à la liberté.

Depuis, rentré dans la vie privée, M. Ferrand n'a cessé de s'occuper des questions administratives qui passionnent tant d'esprits. Le succès a toujours récompensé ses travaux.

La décision de l'Académie qui couronne un de nos plus sympathiques concitoyens a été accueillie avec un légitime orgueil par tous les Bastiais.

Société de Sainte-Dévote

Le préfet de la Corse a autorisé la fusion de la Société de secours mutuels libre des Macons de Bastia, avec la Société de secours mutuels de Sainte-Dévote.

La Société des maçons apporte à la caisse sociale un capital de 1.200 francs.

La ville de Hué

Hué, capitale du royaume d'Annam, où il est question d'envoyer des troupes françaises, ne se trouve pas sur la côte, mais bien à quelque distance de la mer, dans une île formée par le fleuve dont elle a pris le nom.

Il y a près de 400 kilomètres par mer, à vol d'oiseau, entre Hué et l'embouchure du fleuve Rouge au Tonkin.

Elle compte environ 100.000 habitants et passe pour une des plus fortes places de guerre de l'Asie. Les fossés ont, dit-on, 12 kilomètres de circuit et 33 mètres de largeur. On assure que ses remparts, dont la hauteur est de 20 mètres environ, sont défendus par 1.200 canons, probablement de type très démodé. La citadelle, qui renferme le palais de l'empereur, est carrée et flanquée de douze bastions. La construction de ces travaux remonte à une soixantaine d'années ; elle a été dirigée par des ingénieurs français. La place renferme des arsenaux, une fonderie de canons et des chantiers de construction.

Ephémérides Corses

6 Juin 1565. — Jean-André Doria arrive en Corse avec des galères pour rapatrier les Espagnols que le roi d'Espagne avait mis à la disposition des Génois et qui les avaient aidés à brûler nos villages et à égorger nos ancêtres.

L'importation des conserves

M. le ministre des finances vient de donner des instructions au service des douanes relativement à l'importation, pendant le temps où la chasse est prohibée, des conserves de gibier exotique, ce gibier ne pouvant, en raison même de sa provenance, être considéré comme le produit de faits de chasse délictueux.

A cet effet, l'importateur devra obtenir de la douane un certificat constatant l'origine étrangère du gibier importé, et une estampille qui consistera en un carré de papier de cinq centimètres portant le cachet du bureau et la signature du receveur des douanes, et qui sera apposée à l'intersection de la boite et du couvercle.

Quête pour Saint-Jean

L'an passé, peu de temps avant la fête de St-Jean, des escrocs que l'on n'a pas pu découvrir, se présentèrent dans les maisons des fidèles, quêtant, disaient-ils, pour St-Jean, et reçurent des offrandes.

On engage les fidèles à se souvenir que la quête pour St-Jean se fait par les enfants de chœur, dirigés par les ecclésiastiques, et chargés de distribuer des imprimés relatifs à la fête.

M. A. Bellaigne de Bughas, inspecteur général des finances, est arrivé à Bastia, et est descendu à l'hôtel Staffe.

Sont également descendus à l'hôtel Staffe, MM. Lisle et Devaux, inspecteurs des finances, et M. Bourgarel, lieutenant de vaisseau.

Les journaux de Paris annoncent le mariage de M. Louis-Anatole-Séraphin Tancrède, comte de la Baume-Pluvinel, capitaine de cavalerie détaché au service d'état-major, avec Mademoiselle Marie-Aurelia-Pauline-Eugénie Pozzo-di-Borgo.

Bulletin financier

Paris, 3 juin 1883.

La Bourse est agitée ; les cours des Rentes tendent à se relever.

La Banque de France cote 5,410 et 5,400. Le bilan affiché aujourd'hui présente les différences suivantes : l'encaisse diminue de 3,429,706 francs pour l'or, l'argent de 107,466 francs. Les bénéfices sont de 737,075 francs. Le Portefeuille, comme il arrive généralement aux fins de mois, augmente de 104,716,325 francs.

Le Foncier est ferme ; après 1,330 il reprend à 1,337 50.

Dans sa dernière séance le conseil d'administration a autorisé pour 7 millions 250,000 francs de prêts nouveaux, dont 6 millions 750,000 francs de prêts fonciers et 500,000 francs de prêts communaux.

Les Obligations foncières nouvelles profitent toujours des demandes nombreuses des vendeurs d'obligations de Chemins de fer qui achètent en remploi des Foncières nouvelles libérées à 354 francs.

Le Petit Foncier cote 500 et 505. Demandes suivies au cours moyen ; l'approche de la mise au porteur déterminera certainement une amélioration dans les cours ; activer les achats.

Le Suez est assez mouvementé ; 2,500, 2,480 et 2,497,50.

La Banque Nationale délaissée à 255 soit 5 francs l'action.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

Nouvelles du Tonkin

Le chef de bataillon Berthe Devillers est mort des suites de ses blessures.

Le général Lihung-Zchang aurait dit que si la France ne reconnaissait pas les droits de la Chine, la guerre était inévitable.

Le Commandant Rivière a fait sa sortie à la suite d'un défi qui lui a été lancé par Luvinphuoc, chef des Pavillons noirs.

Le Centenaire de Montgolfier

A cinq heures Madame Jovis a fait, en compagnie d'une jeune fille, une ascension spéciale, dans l'usine à gaz de la Villette.

On a fêté à 8 heures dans un grand banquet commémoratif l'anniversaire de l'invention des frères Montgolfier.

***

Une messe commémorative a été célébrée ce matin à l'église Saint-Augustin pour le repos de l'âme du Prince impérial.

Il s'est produit un incident entre les Victoristes et les Jéromistes. La police a dû intervenir et l'ordre n'a pas été troublé.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

SÉNAT

Le Sénat s'est réuni dans ses bureaux et a nommé une commission pour l'examen du projet de loi portant approbation d'une convention signée, le 20 mars 1883, entre la France, la Belgique, le Brésil, l'Espagne, le Guatemala, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal, le Salvador, la Serbie et la Suisse, et constituant une union internationale pour la protection de la propriété industrielle.

Présidence de M. Teisserenc de Bort

L'ordre du jour appelle la 1re délibération sur la proposition de loi de M. le général Deffis ayant pour but de modifier l'article 3 de la loi des 26 janvier, 3 mai et 5 juin 1850, relative aux écoles polytechnique et spéciale militaire et à l'école navale de Brest.

La commission conclut à l'adoption de la proposition.

Après une courte discussion, le sénat décide qu'il passera à une seconde délibération sur le projet de loi ci-après.

Article unique. — L'article 3 de la loi des 26 janvier, 3 mai et 5 juin 1850 est modifié ainsi qu'il suit :

» L'insuffisance de la fortune des parents et des jeunes gens sera, au moment de l'inscription de l'élève, constatée par une délibération du conseil municipal, approuvée par le préfet du département.

» Toutefois en ce qui concerne les fils de militaires et de marins en activité de service, la demande de bourse ou de demi-bourse sera instruite et l'insuffisance de la fortune sera constatée par le chef de corps et par les généraux sous les ordres desquels le père de l'élève est placé.

» La demande sera accompagnée des renseignements prescrits par l'instruction ministérielle du 5 juillet 1850. »

— M. Audren de Kerdrel demande à M. le ministre de la marine si des aumôniers ont été embarqués à destination du Tonkin.

M. Charles Brun lui répond que les aumôniers devant suivre les soldats sur le champ de bataille, on en a désigné quelques-uns pour le Tonkin.

— L'ordre du jour appelle ensuite la première délibération sur le projet de loi relatif à l'élection des juges consulaires.

Après quelques observations présentées par M. le Bastard, rapporteur du projet, la suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à 2 heures.

M. de la Billiais, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier qui est adopté.

La réforme judiciaire

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des propositions et projets de loi sur la réforme judiciaire.

La discussion continue sur l'article 13 qui est ainsi conçu :

« Art. 13. — Il est créé un conseil supérieur de la magistrature, composé :

» 1. — De premier président de la Cour de cassation, président ;

» 2. — De 14 membres élus parmi les présidents et conseillers de la Cour de cassation, savoir : 4 par les membres de cette cour, 5 par le Sénat, 5 par la Chambre des députés.

» Ces élections auront lieu à quatre jours d'intervalle, dans l'ordre suivant : à la Cour de cassation, au Sénat, à la Chambre des députés.

» La durée des pouvoirs du conseil est fixée à une année. Ces membres sont rééligibles.

» Le conseil élira un vice-président dans son sein.

» Le procureur général près la Cour de cassation représentera le gouvernement devant le Conseil supérieur. »

Cet article est adopté après que les amendements de MM. Graux, de Marcère et Bisseul ont été repoussés.

Les autres articles du projet de loi sont successivement adoptés.

Le scrutin est ouvert sur l'ensemble du projet de loi.

Nombre des votants	504
Majorité absolue	253
Pour l'adoption	375
Contre	129

La chambre a adopté.

***

On annonce la disparition du journal quotidien l'*Appel au Peuple*, organe du prince Napoléon.

— Le député Jametet demandera que l'Etat alloue 30 millions aux départements pour construction de chemins ruraux dont l'agriculture est destinée à profiter.

— Une école supérieure de la Marine est fondée à Yeddo.

Candidature sénatoriale

La mort de M. Laboulaye ayant laissé un siège vacant au sénat, parmi les inamovibles, le soin de présenter un candidat revient cette fois à l'Union républicaine.

Trois candidats sont en présence, MM. Tirard, ministre des finances, le général Campenon, ancien ministre de la guerre, et Havet, professeur au Collège de France.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

ENTRÉES.

De Marseille, vapeur français La Valette, cap. Thibal, passagers, diverses.

De Livourne, vapeur italien Italia, cap. Cavessa, passagers, diverses, lest.

De Marseille, vapeur français Comte-Baciocchi, cap. Limarola, passagers, diverses.

De Marseille, vapeur français Spahis, cap. David, dépêches, passagers, diverses.

De Madeleine, goudole italienne Bell'Aurora, cap. Lena, bœuf.

De Cagliari, brick-goëlette italien Guida-Celesta, cap. Giannoni, minerai.

SORTIES

Pour Paludella, goëlette française La Corse, cap. Confortini, lest.

Pour Macinaggio, esquif français Sainte-Marie, cap. Franceschini, lest.

Pour Meddelshongh, vapeur anglais Meddelshongh, cap. Panson, lest.

Pour Madeleine, vapeur italien Italia, cap. Cavessa, lest.

Pour Macinaggio, esquif français Sainte-Lucie, cap. Bardoni, charbon

Pour Livourne, vapeur français Comte-Baciocchi, cap. Limarola, passagers, diverses.

Pour Livourne, vapeur français Spahis, cap. David dépêches, passagers, diverses.

Pour Livourne, vapeur français La Valette, cap. Thibal, passagers, diverses.

ETAT CIVIL

MARIAGES

Bobis, Jean-Dominique, confiseur, et Sanguinetti, Anne-Félicité, ménagère, tous deux de Bastia.

Guasco, Henry-Raphael, avocat à la cour d'appel, et Delpino, Marie-Louise-Vincente, tous deux de Bastia.

Ghio, Antoine-Dominique, jardinier, et Bonini, Herminie, ménagère, tous deux de Bastia.

Sangi, Pierre-Marie, pêcheur, et Cristofani, Marie-Louise, ménagère, tous deux de Bastia.

Vincentelli, Gallo-Florentius, journalier, d'Occhiatana, et Lamberti, Marie-Jeanne, de Belgodere.

NAISSANCES

Rossi, Anne-Marie. — Brignardelli, Marie-Martine — Clementi, Marie-Lucie-Toussainte.

DÉCÈS

Tounelé, Jean, soldat au 141me de ligne, 22 ans, de Gimbrède (Gers.)

Mattei, Joseph, 15 jours, de Bastia.

Bastoni, Louis-Ange-Marie, 2 ans, de Bastia.

Bourse de Paris

	4 Juin	5 Juin
Rente 3 p. 0/0	79,75	79,65
— 3 p. 0/0 amortissable	81,10	81,20
— 4 1/2 p. 0/0	110,80	110,80
— 5 p. 0/0	109,40	109,50

A NOS LECTEURS

LE MAGAZINE, le plus varié des journaux de lecture, commence le 1er juillet sa 2e année. Un an : 8 fr. (prime gratuite aux abonnés d'un an, 12 francs de livres à choisir sur catalogue) t. les 6 mois le Magazine forme beau volume de 400 pages et 200 gravures, abonnement de 6 mois laissé au quart du prix à tout lecteur du *Petit Bastiais*, qui enverra cet avis découpé et 4 fr. 50 en timbres à M. BELL, 4, rue de la Boëtie, Paris.

Avis

M. PETROLACCI, FERBLANTIER-Chaudronnier, prévient le public qu'indépendamment de son atelier, il vient d'établir un magasin de vente boulevard Paoli, no 29, d'articles de chaudronnerie, ferblanterie, lampisterie, pompes, plombs, en tuyaux et en planche, tôles, etc., à des prix très modérés, il se charge de toutes sortes de réparations concernant ces articles et il garantit tous les objets sortis de son magasin ou de son atelier.

G. OLLIVIER, Chirurgien-Dentiste professeur de prothèse dentaire des principaux cabinets de Paris

Ancien cabinet Pradère : Nouvelle Traverse du Théâtre, Bastia.

Dents et Dentiers perfectionnés et de tous systèmes

Mme POGGI Veuve PAOLI

MARCHANDE DE MODES, à Bastia, *Boulevard du Palais* N° 9,

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleurs fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noir, blancs et rouleurs, chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRES MODÉRES

BRASSERIE

J. GASPARINI

Place St-Nicolas, Bastia

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir de la bière de *KUKLA* de *WESTPHALIE*, d'une limpidité parfaite et d'un goût exquis, qu'il vend 0,20 cent. le bock.

GUERISON

CERTAINE et *RADICALE* de toutes les affections de la *PEAU*; *dartres, eczémas, psoriasis, acné*, etc., même des *PLAIES* et *ULCERES VARIQUEUX*, considérés comme incurables par les plus célèbres médecins. — Le traitement n'exige aucun régime particulier, il ne dérange nullement du travail, il peut être suivi partout, même en voyage; il est à la portée des plus petites bourses et dès le deuxième jour il produit une amélioration très-sensible.

S'adresser à M. *LENORMAND*, médecin-pharmacien à *TOURNAND* (Seine-et-Marne). — Consultations gratuites par correspondance.

PAPIER PERSAN

Paille de Riz

Ce papier est blanc, exempt de toute matière colorante, ce qui le rend inoffensif. Fumeurs, comparez en brûlant une feuille de papier teinté et une feuille de papier Persan.

AVIS

Les demoiselles POLI, récemment arrivées du continent, informent le public qu'elles ont créé un atelier de modes, robes, et confections, rue Saint-François en face le pensionnat de Mlles Ponzevera, au 3e étage, Bastia.

LES JOURNAUX FINANCIERS

Depuis quelques années, la presse financière a pris un tel développement que le choix judicieux d'un journal devient de plus en plus difficile pour les capitalistes. On peut cependant affirmer que la fortune du lecteur dépend presque toujours des inspirations qu'il puise dans le journal auquel il est abonné.

Il nous paraît donc utile de signaler, parmi les organes financiers qui méritent la confiance du public, un journal bien connu, la *Gazette de Paris*. C'est la propriété de l'interprète d'une maison de banque des plus sérieuses, qui s'est depuis longtemps distinguée par la qualité des affaires qu'elle a patronnées.

L'abonnement à la *Gazette de Paris* est plus cher que celui de la plupart des journaux similaires, mais n'en reste pas moins à la portée de toutes les bourses : 2 FRANCS par an : le journal paraît tous les dimanches ; de plus, les abonnés reçoivent, tous les quinze jours, à titre de supplément, le *Bulletin authentique des Tirages financiers*, dans lequel ils trouvent la liste complète de tous les tirages d'actions, bloigations et valeurs à lots.

Les 2 francs d'abonnement peuvent être envoyés directement à l'administration, 59, rue Taitbout, à Paris, ou versés chez tous les libraires et dans tous les bureaux de postes

Nous recommandons à nos abonné. la lecture de la *Gazette de Paris*, journal financier honnête, sérieux, parfaitement rédigé et rempli de renseignements sûrs et impartiaux.

Nouveau Dictionnaire Anglais-Français et Français-Anglais, par E. C. CLIFTON et ADRIEN GRIMAUX. Deux forts volumes grand in 8° jésus, contenant environ 2,200 pages trois à colonnes ; brochés, 30 fr. ; reliés, 25 fr. — Librairie *Garnier* frères, 6, rue des Saints-Pères Paris.

Ce nouveau dictionnaire de la langue anglaise qui est sans contredit, le plus complet et le plus exact de ceux qui existent aujourd'hui, a rencontré dès son apparition l'accueil le plus flatteur auprès des principaux journaux ou revues de France et d'Angleterre et il a été inscrit sur le « catalogue des livres classiques recommandés pour l'usage des lycées et collèges.

Aux mots de la langue littéraire, y compris les néologismes décidément entrés dans l'usage, les auteurs ont ajouté un nombre considérable de termes scientifiques et techniques, dont l'emploi tend à devenir de jour en jour plus général. Chaque mot est étudié à fond, jusque dans ses nuances les plus délicates ; la traduction est suivie de définitions précises et d'exemples choisis parmi les meilleurs écrivains, anciens et contemporains, des deux pays. Des remarques grammaticales, la traduction des principaux idiotismes et proverbes, la prononciation, clairement figurée de chaque mot, une étude complète des propositions anglaises, seront d'un secours précieux à tous ceux qui consulteront ce dictionnaire.

Ajoutons que l'emploi d'un stèr beau papier fait de ce dictionnaire un véritable ouvrage de luxe, malgré la modicité de son prix.

Un grand nombre de personnes s'adressent à la *Société Française Financière*, 18, rue de la Chaussée d'Antin, à Paris, soit pour lui demander d'accepter des fonds en dépôts, soit pour lui donner des ordres d'achat de ses titres à terme.

Nous sommes priés d'informer nos lecteurs que la *Société Française Financière* ne reçoit pas de dépôts et que ses titres ne se négocient qu'au comptant. Cet établissement financier, qui existe depuis dix ans, ne se livre à aucune opération de spéculation pouvant faire courir des risques à ses actionnaires. Le cours élevé de ses actions est basé sur les dividendes qu'il distribue régulièrement depuis longtemps, et qui n'ont jamais été moindres de 60 fr. par an. Ils ont été de 70 fr. pour le dernier exercice, et ils atteindront probablement 80 fr. cette année. Un revenu assuré de huit pour cent justifie amplement le cours d'environ 1000 fr. inscrit à la cote officielle.

Imprimerie Librairie Ollagnier

L'un des rédacteurs, gérant,

MATTHIEU OLLAGNIER.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865

Prix fixe

Pce MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletières, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, doublé et deuil. — Orfévrerie argent et métal blanc 1er titre. — Articles d'eglise et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et de Pierres fines.* — Envoi franco à l'Intérieur de toute commande au dessus de 20 fr

Vins Spiritueux — **Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux** — **Tabacs, Cigares**

Boulevard du Palais — **L.-N. MATTEI** Marque de — **BASTIA** (Corse) Fabrique — du Pays et Havane

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
3/6 de vin	Kirsch sup.	Eau menthe	Vermouth or.	Sauterne	Virginie plusieurs qual.	Maryland 400 gram.	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	1re qualité
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. café.	id. Noilly Pr.	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id d'Alexan	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	Cassis blanc	Mason Coun.	Arabe 50 gr	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Sultanes	1re qualité à la rose.
id super.	id. Berger.	id. fines ass.	id. Turin or.	Champagne (marques diverses)	Turc cavalle	Suisse 50 gr	Suisse	Façon ajacc.	Entractos	Virginie ver.	2e id. sans.
id. fine cham.	id. ordinaire	id. Arnaud.	id. Martini	id. Moët	Savouenette levant	Exportat. 1re	Ex ortat. 1re	Havane gren.	Malakoff	id. blanches	—
id. extra	Bitter ordin	Cacao Chouva	id. id. extra	id. Mousseux	Hongrois	id. 2me	id. 2me	id. courts.	Cabinet	Ordin. jaunes	Tabacs
id. Mariel	id. supér.	id. Gabello	id. Settoni	Sillery	Plantador	Qual. de Paris.	Qual. de Paris.	Courants	Flor fina	id. rosee	à priser
id. id.	id. Saillard	Piperm. Get	Sirops assort.	Vergenay	Brisures de la Regie.	Sedleaff	Sedleaff	Ordinaires	Elartista fumur	id. 40 sigar.	de la Régie
id. id.	id. Blanqui	Anisette MB	id. Blanqui	Crement bl.		Debri de la Régie	Débris Soaferlati.	Bouts du nègre	Cruz ô venera	Illustrées	—
id. Etuirneau	Amara id.	Liqueurs Bl.	Vins de Bord.	id. rose		—		Tordus ord.	Supérb	Cigares-Cigarettes	GROS DÉTAIL
id. Guérin	Amer Picon	id. fines id.	id. espagnols	Gran. Grem		Tabacs de la Régie		id. fins	Teresita	—	
Rhum ord.	id. indien.	The chinois	Malaga	—				Longs (fantaisie)	Représentacion	Cigarettes de la Régie	
id. Guérin	Birrh Violet	Chartreuse G	Madère	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de centimes					El Colombate de la Havane		
id. extra	Eau de vie	id. Garn. vert	Porto						—		
id. Martiniq	id. id. corse	id. id. 1/2	Muscat Fron.						Cigares		
Kirsch ord	id. id. anisee	id. id. jaune	id. Lunel								
id. Arnaud	id. id amère	id. id. 1/2	Chersala								
	id. id rose	Raspail vrai	Mypre.								

00059

Le Petit Bastiais

5 cent. **JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN** cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)

CORSE . . . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits deposés.

8e ANNÉE, N° 729. — JEUDI, 7 JUIN 1883
Saint Robert, abbé.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Rect., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

SOCIÉTÉ DE TIR DE LA VILLE DE LA TOUR-DU-PIN

LOTERIE

600 lots en espèces montant à 30.000 francs

120,000 billets à 1 franc le billet

Gros lot : 20,000 Francs

Tirage le 1er Juillet 1883

Les Billets se trouvent : A Bastia, à la librairie OLLAGNIER. Pour les recevoir franco par la poste, ajouter 15 centimes pour 1 à 3 billets et 30 cent. pour 4 à 10 billets.

BASTIA

COURSES & CARROUSEL

L'élevage des chevaux étant très délaissé en Corse, le Conseil municipal de Bastia comprit — il y a quelques années — qu'il était de son devoir d'encourager, par tous les moyens possibles, cette branche sérieuse d'industrie.

Pour atteindre ce but, il créa des courses, avec prix. Peu à peu, cette institution se développera, les prix seront plus nombreux et plus considérables, et les courses de Bastia finiront par acquérir une grande importance.

Le résultat de ces courses fera valoir les qualités des animaux ; juments et étalons, mieux estimés, se vendront à des prix plus élevés.

Nos propriétaires, certains de réaliser des bénéfices, pourront alors se consacrer à l'élevage des chevaux sur une grande échelle et tous leurs efforts tendront à améliorer la race.

En fondant des courses, notre municipalité a rendu un réel service non seulement à l'arrondissement de Bastia mais encore à l'île tout entière.

Cependant sa tâche n'est pas terminée.

Le Conseil ne doit pas se contenter de chercher à faire ressortir la force, la beauté des différents produits de la race chevaline corse par la création de courses périodiques.

Il faut aussi montrer la souplesse du cheval et l'habileté du cavalier.

L'occasion se présente pour lui d'atteindre ce but.

Il n'a qu'à profiter du concours, aussi empressé que gracieux, de MM. les officiers de la garnison et de plusieurs jeunes gens de la ville, amateurs d'équitation, qui sont prêts à organiser un carrousel pour la fête nationale du 14 juillet.

BIBLIOTECA BASTIA MUNICIPALE

Nul doute que ces exercices équestres, essentiellement utiles, ne soient fort goûtés par notre population avide de ce genre de spectacle tout nouveau dans notre cité.

La fondation d'un carrousel est le complément nécessaire et forcé de l'organisation des courses.

Image du combat, il se compose de cavaliers, divisés en plusieurs quadrilles, portant divers costumes aussi coquets que possible, qui forment une espèce de ballet de chevaux, exécuté au son des instruments, avec courses de la Bague, des têtes à terre, etc.

Il faut, pour l'exécution d'un carrousel, deux troupes de huit cavaliers au moins qu'on peut porter à douze, seize, suivant l'étendue de l'enceinte.

Déjà les adhérents sont nombreux.

On n'attend plus que la décision de l'autorité. Elle ne peut refuser ! Aussi tout fait espérer une belle fête, la première de ce genre qui ait eu lieu à Bastia !

Les jeux de carrousel par l'émulation qu'ils excitent puissamment, par le haut degré d'habileté qu'ils exigent dans la conduite du cheval, ne peuvent que développer parmi notre jeunesse le goût du cheval et des plaisirs virils, les seuls qui soient dignes d'elle.

Un ancien Elève
de l'Ecole de cavalerie de Saumur.

LA COMPAGNIE INSULAIRE DE NAVIGATION

La Compagnie maritime dont nous entretenons nos lecteurs n'est autre que l'ancienne Compagnie Valery transformée et placée sous la direction de MM. Morelli et Compagnie, en leur qualité de gérants.

Les paquebots de la Compagnie Valery sillonnant la Méditerranée depuis quarante-trois ans, il serait superflu de vouloir démontrer l'utilité de la Compagnie insulaire de navigation qui lui succède à la nouvelle gérance, la situation de la Compagnie s'est très sensiblement améliorée.

Déjà, à la fin du deuxième semestre de 1882, l'assemblée générale des actionnaires constatait une progression d'un tiers environ dans les recettes.

Les premiers mois de 1883 donnent également des recettes en augmentation constante.

La moyenne des bénéfices nets mensuels se chiffre actuellement par 38,400 fr., soit à 460,000 fr. par an ; la subvention de l'Etat va porter ces bénéfices à 965.000 fr., sans compter les plus-values que permettent d'espérer l'amélioration et l'extension des services.

Le développement donné à ses affaires par la Compagnie insulaire de navigation la met dans la nécessité d'augmenter dans de notables proportions son matériel de navigation, et c'est dans ce but qu'elle émettra, au prix de 375 fr. 16.000 obligations de 400 fr. 5 0/0 remboursables en vingt-six années, par voie de tirage au sort.

(*Le Globe*).

ACCIDENT DE PIEDICROCE

Nous recevons une triste nouvelle.

Deux jeunes gens du canton dont la sœur avait été séduite, ne pouvant obtenir de la part du séducteur les réparations que leur honneur exigeait, résolurent de se venger, et dans la journée de mardi lui tirèrent deux coups de fusil.

Le séducteur a été dangereusement blessé.

Les deux frères prirent la fuite, les gendarmes de la brigade ayant à leur

tête le maréchal des logis Gremeiller se mirent à leur poursuite.

Dans sa course, le maréchal des logis rencontra un sanglier : il voulut l'écarter et le frappa de la crosse de son fusil. Malheureusement le coup partit et le maréchal des logis reçut toute la charge au visage : il est mort quelques instants après.

Le maréchal des logis Gremeiller était à peine âgé de 36 ans, marié à une de nos compatriotes et père de trois enfants. C'était un homme d'avenir, jouissant de l'estime de ses chefs, et ayant su dans le canton de Piedicroce où règnent tant d'animosités s'attirer la sympathie de toute la population.

Ephémérides Corses

7 Juin 1453. — Lorsque la cession de l'île de Corse, faite par Gênes, eut été agréée par la Compagnie de St-Georges, celle-ci exigea que cet acte fût ratifié par les Corses.

« Dans ce but, les députés, ainsi qu'une bonne partie de la population de l'île, se rendirent à la Canonica de Maraus, et là, tant en leur nom, qu'au nom de leurs commettants, ils jurèrent d'être fidèles à Gênes, en même temps que d'observer les *Capitoli* ou statuts qui résumaient les droits qu'ils se réservaient dans cette cession, droits que l'Office de St-Georges promit de respecter.

M. Paul Leferme, inspecteur général des ponts-et-chaussées, est arrivé à Bastia et descendu à l'hôtel Staffe.

LES CHEMINS DE FER CORSES

PROJET DE LOI

Ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de chemins de fer départementaux pour la construction et l'exploitation provisoire des chemins de fer de la Corse.

(Voir les numéros des 31 Mai, 1er, 3, 4 & 5 Juin)

CAHIER DES CHARGES

(Suite).

Art. 20. — La Compagnie n'emploiera dans l'exécution des ouvrages que des matériaux de bonne qualité; elle sera tenue de se conformer à toutes les règles de l'art, de manière à obtenir une construction parfaitement solide.

Tous les aqueducs, ponceaux, ponts et viaducs à construire à la rencontre des divers cours d'eau et des chemins publics ou particuliers seront en maçonnerie ou en fer, sauf les cas d'exception qui pourront être admis par l'administration.

Art. 21. — Les voies seront établies d'une manière solide et avec des matériaux de bonne qualité.

Les rails seront en acier à double champion dissymétrique du type approuvé par décision ministérielle du 13 février 1882.

Les éclisses, coussinets, etc., et le plan de pose de la voie seront conformes aux indications de la même décision.

Le poids des rails sera au moins de 21 kilogrammes 865 grammes par mètre courant sur les voies de circulation.

Les traverses seront en pin laricia créosoté, en hêtre créosoté ou en chêne, leur espacement maximum sera de 1 mètre.

Art. 22. — Le chemin de fer sera séparé des propriétés riveraines par des murs, haies ou toute autre clôture dont le mode et la disposition seront autorisés par l'administration sur la proposition de la Compagnie, sauf les dérogations à cette règle qui seraient admises par le Ministre des Travaux publics.

Art. 23. — Tous les terrains nécessaires pour l'établissement des chemins de fer ci-dessus désignés et de leurs dépendances, pour la déviation des voies de communication et des cours d'eau déplacés et, en général, pour l'exécution des travaux, quels qu'ils soient, auxquels cet établissement pourra donner lieu, seront achetés et payés par la Compagnie.

Les indemnités pour occupation temporaire ou pour détérioration de terrains, pour chômage, modification ou destruction d'usines, et pour tous dommages quelconque résultant des travaux, seront supportées et payées par la Compagnie.

Art. 24. — L'entreprise étant d'utilité publique, la Compagnie est investie, pour l'exécution des travaux dépendant de sa concession, de tous les droits que les lois et règlements confèrent à l'administration, en matière de travaux publics, soit pour l'acquisition des terrains par voie d'expropriation, soit pour l'extraction, le transport et le dépôt des terres, matériaux, etc., et elle demeure en même temps soumise à toutes les obligations qui dérivent, pour l'administration, de ces lois et règlements.

Art. 25. — Dans les limites de la zone frontière et dans le rayon de servitude des enceintes fortifiées, la Compagnie sera tenue, pour l'étude et l'exécution de ses projets, de se soumettre à l'accomplissement de toutes les formalités et de toutes les conditions exigées par les lois, décrets et règlements concernant les travaux mixtes.

En dehors de la zone frontière, elle devra se conformer aux prescriptions du décret du 2 avril 1874 ainsi qu'aux modifications qui y pourront être apportées dans la même forme.

Art. 26. — Si la ligne du chemin de fer traverse un sol déjà concédé par l'exploitation d'une mine, l'administration déterminera les mesures à prendre pour que l'établissement du chemin de fer ne nuise à l'exploitation de la mine et, réciproquement, pour que, le cas échéant, l'exploitation de la mine ne compromette pas l'existence du chemin de fer. Les travaux de consolidation à faire dans l'intérieur de la mine, à raison de la traversée du chemin de fer et tous les dommages résultant de cette traversée pour les concessionnaires de la mine, seront à la charge de la Compagnie.

Art. 27. — Si le chemin de fer doit s'étendre sur des terrains renfermant des carrières ou les traverser souterrainement, il ne pourra être livré à la circulation avant que les excavations qui pourraient en compromettre la solidité n'aient été remblayées ou consolidées. Les travaux que l'Administration pourra ordonner à cet effet seront exécutés par les soins et aux frais de la Compagnie.

Art. 28. — Les travaux seront exécutés sous le controle et la surveillance de l'Administration.

Les travaux devront être adjugés par lots et sur série de prix, soit avec publicité et concurrence, soit sur soumissions cachetées entre entrepreneurs agréés à l'avance.

Tout marché à forfait, avec ou sans série de prix, passé avec un même entrepreneur, soit pour l'exécution des terrassements ou ouvrages d'art, soit pour l'ensemble du chemin de fer, soit pour la construction d'une ou plusieurs sections de ce chemin, est, dans tous les cas, formellement interdit.

Il ne pourra être dérogé à ces règles générales qu'en vertu d'autorisations spéciales de l'Administration.

Les travaux seront exécutés sous le contrôle et la surveillance de l'Administration qui auront pour objet d'empêcher la Compagnie de s'écarter des dispositions prescrites par le présent cahier des charges et spécialement par le présent article, et de celles qui résulteront des projets approuvés.

Art. 29. — A mesure que les travaux seront terminés sur des parties de chemins de fer que l'Administration jugera susceptibles d'être livrées utilement à la circulation, il sera procédé, sur la demande de la Compagnie, à la reconnaissance et, s'il y a lieu, à la réception provisoire de ces travaux par un ou plusieurs commissaires que l'Administration désignera.

Sur le vu du procès-verbal de cette reconnaissance, l'Administration autorisera, s'il y a lieu, la mise en exploitation des parties dont il s'agit, après cette autorisation, la Compagnie pourra mettre lesdites parties en service et y percevoir les taxes ci-après déterminées. Toutefois, ces réceptions partielles ne deviendront définitives que par la réception générale et définitive de chaque ligne de chemin de fer.

Art. 30. — Après l'achèvement total des travaux et dans le délai qui sera fixé par l'Aministration, la Compagnie fera faire, à ses frais, un bornage contradictoire et un plan cadastral du chemin de fer et de ses dépendances. Elle fera dresser également à ses frais et contradictoirement avec l'Administration un état descriptif de tous les ouvrages d'art qui auront été exécutés, ledit état accompagné d'un atlas contenant les dessins cotés de tous lesdits ouvrages.

Une expédition dûment certifiée des procès-verbaux de bornage, du plan cadastral, de l'état descriptif et de l'atlas sera dressée aux frais de la Compagnie et déposée dans les archives du Ministère.

Les terrains acquis par la Compagnie postérieurement au bornage général, en vue de satisfaire aux besoins de l'exploitation et qui, par cela même, deviendront partie intégrante du chemin de fer, donneront lieu, au fur et à mesure de leur acquisition à des bornages supplémentaires, et seront ajoutés sur le plan cadastral; addition sera également faite sur l'atlas de tous les ouvrages d'art exécutés postérieurement à la rédaction.

(La suite à demain).

141e RÉGIMENT D'INFANTERIE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 7 Juin 1883, à 8 heures

1.	Wiederschen, allégro.	Runtz.
2.	Ouverture de l'Ambassadrice	Auber.
3.	Chasse à courre,	Buyot.
4.	Bénédiction des poignards,	Meyerbeer.
5.	Sans-souci, (polka,)	Stenebrugen.

Cour d'appel de Bastia

(Chambre Civile)

CLASSEMENT DU 6 JUIN 1883

Affaires classées pour les audiences des 11, 12 et 13 juin 1883.

A Conclure.

Parsi	c.	Parsi.
Zicavo,	c.	Levie.
Battisti,	c.	Mariani.
Finidori,	c.	Ghirardi.
Ricci,	c.	Coulon.
Foata,	c.	Orioli.
Lorenzi,	c.	Acquaviva.

A Plaider.

Parodi,	c.	Vannucci.
Cie Transatlantique,	c.	Petit Corse.
Mariani,	c.	Lanata.
Mattei,	c.	Piereschi.
Fumigalli,	c.	Presbiterra.
Ponzevera,	c.	Fraissinet.

Pour Mardi 12 juin.

Etori,	c.	Roccaserra.

L'ARRIVÉE DES ELBOIS

Une dépêche télégraphique adressée par M. le Maire de Portoferrajo, à M. le maire adjoint Gaudin, annonce que la visite projetée par nos voisins de l'Ile-d'Elbe n'aura pas lieu dimanche 10 du courant, à cause de l'instabilité du temps.

M. Bigeschi fait savoir qu'il annoncera ultérieurement la date exacte de l'arrivée des Touristes Elbois à Bastia.

MM. les membres du comité, et les personnes qui ont assisté à l'assemblée générale de dimanche dernier pourront donc se dispenser de se réunir ce soir jeudi dans la salle de la Mairie.

Une convocation générale aura lieu dès que l'on sera fixé sur le jour de la visite de nos voisins insulaires.

Revue financière

Paris, le 3 Juin 1883.

Le marché, particulièrement vers la fin de la semaine, a été assez agité en ce qui concerne les rentes; les nouvelles du Tonkin ont produit une impression fâcheuse, qui n'a pas été étrangère à la réaction qui s'est produite.

Le Financier des Communes, dans son numéro d'hier, publie précisément sur la question du Tonkin une correspondance de Chine qui renferme sur ce sujet d'actualité des renseignements pris sur les lieux et qui sont du plus haut intérêt. Plusieurs journaux d'ailleurs ont reproduit ce document qui présente la question sous son vrai jour.

Par contre les demandes suivies du comptant maintiennent fermes à 354 les Obligations Foncières nouvelles entièrement Libérées et à 349 les Non-libérées.

Parmi les autres valeurs du Foncier le Petit Foncier (Cie Foncière de France et d'Algérie) donne lieu entre 500 et 505 à de nombreux échanges. La mise au porteur qui va avoir lieu incessamment développera encore les transactions sur ces titres qui sont recherchés avec raison, non seulement pour le revenu élevé qu'ils donnent, mais aussi en vue de la plus-value qu'ils sont appelés à atteindre dans l'avenir.

Les actions du Crédit Foncier sont demeurées comme précédemment très fermes entre 1,340 et 1,345.

Dans sa dernière séance le conseil d'administration de cet établissement a autorisé pour 7 millions 50 mille francs de prêts nouveaux, dont 6 millions 50 mille francs en prêts fonciers et 500 mille francs en prêts communaux.

La plupart des autres établissements de crédit se sont maintenus à leurs cours précédents.

La Banque de Paris à 1,070.

Le Lyonnais à 550.

La Générale à 540.

La Banque Nationale à 255 soit 5 francs l'action une négociation très difficile.

Les fonds d'Etats étrangers en général ont peu variés :

L'Italien à 93,25 ; L'Egypte à 370, le Turc toujours stable à 1,80. Sur ce dernier fonds d'Etat le Financier des Communes termine dans son dernier numéro une étude basée sur des chiffres authentiques, qui sont malheureusement loin de répondre aux illusions que l'on cherche à entretenir sur la situation de la Turquie. La Banque Ottomane est stationnaire.

Le Suez a été assez mouvementé pendant cette semaine de 2,535 à 2,475. Nous voyons dans le Financier des Communes qui publie chaque semaine le tableaux des recettes, qu'elles dépassent, à ce jour, les recettes de la période correspondante de 1882 de 28,990,000 pour cette année contre 27,740,000 en 1882.

En effet statistique, nous voyons par contre dans le journal que les bénéfices de la Banque de France [illegible] encore de 12,363,336 fr. 56 c. inférieurs à ceux de l'année précédente à pareille époque.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

La division de l'amiral Pierre a quitté Passandava.

— Un cours d'arabe vient d'être ouvert à Tunis, à l'usage des fonctionnaires français.

— On fait circuler dans le Nord de l'Italie un grand nombre de bustes d'Oberdanck, le révolutionnaire supplicié.

SÉNAT

Séance du 5 juin (Suite)

Présidence de M. TEISSERENC DE BORT

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur la prise en considération du projet de résolution, présenté par M. de Gavardie, tendant à faire nommer une commission d'enquête de 18 membres, chargée de recueillir tous les renseignements nécessaires sur la situation comparative des écoles laïques et congréganistes.

La commission conclut à ce que cette proposition ne soit pas prise en considération.

M. de Gavardie combat ces conclusions.

Il dit qu'un grand nombre de familles sont obligées de priver leurs enfants d'instruction religieuse, de subventionner des écoles dont elles ne profitent pas et de s'imposer un nouveau sacrifice en soutenant les écoles congréganistes.

Il importerait dès lors qu'une enquête établit la véritable situation des écoles laïques et congréganistes, afin que le gouvernement puisse faire la comparaison entre ces deux catégories d'écoles.

M. Ribière, rapporteur, répond à M. de Gavardie.

Il justifie les conclusions de la commission. La demande d'enquête, dit-il, vise une loi dont l'application se fait depuis quelques mois seulement : elle est en tout cas prématurée, et cette raison suffirait à la Chambre pour rejeter la proposition. C'est pourquoi la commission ne l'a pas prise en considération.

La Chambre adopte les conclusions de la commission.

Dernière heure

Louise Michel a déclaré qu'elle ne voulait pas de défenseur.

***

On signale de Suez un navire annamite qui traverse le canal.

***

Les Pavillons noirs ont tenté l'assaut de Nam-Dinh : ils ont été repoussés après une lutte de quelques heures.

ÉTAT CIVIL

MARIAGES — Néant.

NAISSANCES

Campana, Joseph-Marie. — Raffalli, Marie-Thérèse. — Vincenti, François.

DÉCÈS

Simonet, Anne, veuve, 82 ans, de Bastia.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

ENTRÉES.

De Roccapina, brick goëlette Hippolyte-Marie, cap. Lota, charbon.

De Livourne, vapeur français La Valette, cap. Merle, passagers, diverses.

SORTIES

Pour l'Ile-Rousse, gondole italienne Maria Madalena, cap. Mengone, Riz.

Pour Rio, brick italien Paride, cap. Canovano, lest.

Pour Rio, brick italien Elena, cap. Tonietti, lest.

Pour Santa Teresa, balancelle italienne Girolamo padre, cap. Stagnara, lest.

Bourse de Paris

	5 Juin	6 Juin
Rente 3 p. 0/0	79,65	79,80
— 3 p. 0/0 amortissable. . .	81,20	81,00
— 4 1/2 p. 0/0	110,80	110,50
— 5 p. 0/0	109,50	109,40

AVIS DE MESSE

Un service funèbre sera célébré demain, vendredi, à 9 heures et demie, dans l'église paroissiale Saint-Jean-Baptiste, pour le repos de l'âme de M. Orsini, comptable des hôpitaux militaires en retraite, décédé à Bastia le 8 mai dernier.

La famille prie les nombreux parents et amis du défunt d'assister à cette cérémonie.

A NOS LECTEURS

LE MAGAZINE, le plus varié des journaux de lecture, commence le 1er juillet sa 2e année. Un an : 8 fr. (prime gratuite aux abonnés d'un an, 12 francs de livres à choisir sur catalogue) t. les 6 mois le MAGAZINE forme beau volume de 400 pages et 200 gravures, abonnement de 6 mois laissé au quart du prix à tout lecteur du *Petit Bastiais*, qui enverra cet avis découpé et 1 fr. 50 en timbres à M. BELL, 4, rue de la Boëtie, Paris.

Conseil d'Hygiène

Nous sommes heureux d'indiquer à nos lecteurs un remède aussi simple qu'économique. Lorsque après le repas, la digestion vous fatigue et que vous ressentez des crampes d'estomac et des tranchées, prenez sur un morceau de sucre, 10 gouttes d'EAU DES CARMES DU FRÈRE MATHIAS. C'est le Dr de Parville, qui le conseille dans son *Manuel d'Hygiène*.

Dépôt pharmacie Luciani à Bastia.

G. OLLIVIER, Chirurgien-Dentiste professeur de prothèse dentaire des principaux cabinets de Paris.

Ancien cabinet Pradère : Nouvelle Traverse du Théâtre, Bastia.

Dents et Dentiers perfectionnés et de tous systèmes

Mme POGGI Veuve PAOLI

MARCHANDE DE MODES, à Bastia,

Boulevard du Palais N° 9,

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleurs fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noir, blanc et couleurs, chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRES MODÉRES

BRASSERIE

J. GASPARINI

Place St-Nicolas, Bastia

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir de la bière de *KUKLA* de *WESTPHALIE*, d'une limpidité parfaite et d'un goût exquis, qu'il vend 0,20 cent. le bock.

M. Dque Mattei Aîné

A l'honneur d'informer MM. les viticulteurs que, comme les années précédentes, il a mis en vente mille ballots souffre Floristella de Sicile et Romagne Livourne (marque Tellini)

Il leur recommande spécialement d'employer cette dernière qualité qu'ils ne doivent pas confondre avec le souffre Romagne qui est d'une autre fabrication.

: Souff Romagne 12 fr.
» » Sicile 8, 9 et 10 fr.
(Le ballot de 50 kilog.)

Voulez-vous gagner 20 fr. par jour Adressez-vous au Comptoir Français de l'Epargne, 119, R. St-Lazare, Paris, qui demande Courtiers avec Référ. pr Vente à Crédit d'obligations françaises à Lots. Ecrire au Secrétaire.

VER SOLITAIRE On sait que la propagation du Tænia ou ver solitaire est due à l'usage alimentaire des viandes saignantes; ce n'est que depuis peu d'années, paraît-il, que l'on a trouvé le vrai remède contre le Tænia; c'est à un savant pharmacien de Paris, à M. Secretan, que l'on doit la préparation de ce médicament qui, sous la forme de globules tæniafuges, a été expérimenté avec succès constant dans les hôpitaux de Paris. Ajoutons encore qu'on peut se procurer ces globules Tæniafuges en envoyant un mandat de 10 francs à l'adresse de M. Secretan, pharmacien, 57, Avenue Friedland, Paris.

AMARA-BLANQUI

Apéritif essentiellement tonique et très agréable,

A BASE D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES ET DE QUINQUINA

Etendu d'eau, l'Amara est une boisson désaltérante et fortifiante par excellence et très recommandée durant les chaleurs.

L'Amara Blanqui, se trouve dans tous les principaux établissements de la Corse et chez Messieurs les Entrepositaires de Bastia.

Distillerie à vapeur U. J. Blanqui, fils, Nice.

QUATRIÈME ANNÉE

L'UNION VINICOLE ET AGRICOLE

DES CHARENTES

Journal littéraire, agricole, commercial et d'annonces

Paraissant le Dimanche

ABONNEMENTS { Un an..... 9 fr. / Six mois..... 5 » / Trois mois..... 3 » / Europe, un an..... 15 » / Amérique — ..... 20 »

BUREAUX:

Imprimerie Roussaud, 3, rue Tison d'Argence, Angoulême.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865

Prix fixe

Pce MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur le Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, gilelières, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, doublé et deuil. — Orfèverie argent et métal blanc 1re titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines.* — Envoi franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

Imprimerie Librairie Ollagnier

L'un des rédacteurs, gérant,

Matthieu Ollagnier.

LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année — *Journal Financier* — 52 Nos par An

PARAIT TOUS LES DIMANCHES

9 **FRANCS PAR ANNÉE**

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMERO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées gén.es. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement :

Le Bulletin Authentique

DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS

Document inédit, paraissant tous les quinze jours renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-poste, 59, rue Taitbout, à PARIS

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux

Vins Spiritueux — **Tabacs, Cigares**

Boulevard du Palais — **L.-N. MATTEI** Marque de Fabrique **BASTIA** (Corse) — du Pays et Havane

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
3/6 de vin	Kirsch sup.	Eau menthe	Vermouth or.	Sauterne	Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram.	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	1re qualité
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. café.	id. Noilly Pr.	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id d'Alexan	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	Cassis blanc	Mason Coon.	Arabe 50 gr	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Sultanes	1re qualité à la rose.
id. super.	id. Berger.	id. fines ass.	id. Turin or.	Champagne (marques diverses)	Turc cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Malakoff	Virginie ver.	2e id. sans.
id. fine champ.	id. ordinaire	id. Arnaud.	id. Martini	id. Moet	Savounette levant	Exportat. 1re	Ex ortat. 1re	Havane gran.	Cabinet	id. blanches	—
id. extra	Bitter ordin	Cacao Chouva	id. id. extra	id. Mot Beux	Hongrois	id. 2me	id. 2me	id. courts.	Flor fina	Ordin. jaunes	Tabacs à priser de la Régie
id. Mariel	id. super.	id. Gabello	id. Settoni	Sillery	Plantador	Qual. de Paris.	Qual. de Paris.	Courants	Elartista fumur	id. rosee	—
id. id	id. Saillard	Piperm. Get	Sirop assort.	Vergenay	Brisures de la Régie.	Sedleaff	Sedleaff	Ordinaires	Crux Ovenera	id. 40 sigar.	GROS DÉTAIL
id. id.	id. Blanqui	Anisette MB	id. Blanqui	Crémant bl.		Débris de la Régie	Débris Soaferiati.	Bouts du nègre	Supérb	Illustrées	
id. id.	Amara id.	Liqueurs Bl.	Vins de Bord.	id. rose		—		Tordus ord.	Téresita	Cigares-Cigarettes	
id. Etourneau	Amer Picon	id. fines id.	id. espagnols	Grand Crem.		Tabacs de la Régie		id. fins	Représentacion	—	
id. Guerin	id. indien.	The chinois	Malaga	—				Longs (fantaisie)	El Colombate de la Havane	Cigarettes de la Régie	
Rhum ord.	Birch Violet	Chartreuse G	Madère	Les Bouteilles vides sont reprises à moitié prix de remboursement					—		
id. Guetrin	Eau de vie	id. Garn. vert	Porto						Cigares		
id. extra	id. id. corse	id. id. 1/2	Muscat Fron.								
id. Martiniq	id. id. anisée	id. id. jaune	id. Lunel								
Kirsch ord	id. id. amère	id. id. 1/2	Charsala								
id. Arnaud	id. id. rose	Raspail vrai	Mypre.								

00061

Le Petit Bastiais

5 cent. **JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN** cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)

Corse . . . . . Un an, 20 fr. 6 mois 12 »
Continent franç., Algérie, 22 » » 13.50
Pays de l'Union postale, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

8e ANNÉE, N° 730. — VENDREDI, 8 JUIN 1883
Saint Médard, évêque, confesseur.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Ce, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Réclames, 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Judiciaires, 0,25.

CAISSE DES ÉCOLE DU XIXe ARRONDISSEMENT

LOTERIE

100,000 billets à **1** franc le billet

Un gros lot de **10,000** francs et un grand nombre de très beaux lots en nature offerts par nos principaux Artistes : *Tableaux, Sculptures, Objets d'art, etc., etc.*

Les Billets se trouvent : A Bastia, à la librairie Ollagnier. Pour les recevoir franco par la poste, ajouter 15 centimes pour 1 à 3 billets et 30 cent. pour 4 à 10 billets.

BASTIA

LES CHEMINS DE FER CORSES

PROJET DE LOI

Ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de chemins de fer départementaux pour la construction et l'exploitation provisoire des chemins de fer de la Corse.

(Voir les numéros des 31 Mai, 1er, 3, 4, 5 & 7 Juin)

CAHIER DES CHARGES
(Suite).

TITRE II

ENTRETIEN, EXPLOITATION PROVISOIRE ET DÉCHÉANCE.

Art. 31. — Les chemins de fer et toutes leurs dépendances seront constamment entretenus en bon état, de manière que la circulation y soit toujours facilement sûre.

Les frais d'entretien et ceux auxquels donneront lieu les réparations ordinaires et extraordinaires seront entièrement à la charge de la Compagnie.

Si les chemins de fer, une fois achevés, ne sont pas constamment entretenus en bon état, il y sera pourvu d'office, à la diligence de l'Administration et aux frais de la Compagnie, sans préjudice, s'il y a lieu, de l'application des dispositions indiquées ci-après dans l'article 40.

Le montant des avances faites sera recouvré au moyen de rôles que le préfet rendra exécutoires.

Art. 32. — La Compagnie sera tenue, pendant toute la durée du traité d'exploitation provisoire, d'établir aux nouvelles stations, haltes et gares de marchandises dont l'utilité serait reconnue par le Ministre des Travaux publics, la Compagnie entendue.

Tant que les recettes de ces nouvelles stations, haltes ou gares ne couvriront pas les charges de leur capital d'établissement et leurs dépenses d'exploitation, l'Etat fera la différence à la Compagnie.

Si cette insuffisance se prolongeait pendant cinq ans à partir de l'ouverture de la station, le Ministre pourrait ordonner la fermeture.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

Art. 33. — La Compagnie sera tenue d'établir à ses frais, partout où la nécessité en aura été reconnue par l'Administration, des gardiens en nombre suffisant pour assurer la sécurité du passage des trains sur la voie et celle de la circulation ordinaire sur les points où le chemin de fer sera traversé à niveau par des routes ou chemins.

Art. 34. — La largeur du matériel roulant, y compris toutes saillies, sera inférieure à deux mètres soixante centimètres (2 m. 60).

Les machines locomotives seront construites sur les meilleurs modèles; elles devront consumer leur fumée et satisfaire d'ailleurs à toutes les conditions prescriptes ou à prescrire par l'Administration pour la mise en service de ce genre de machines.

Les voitures de voyageurs devront également être faites d'après les meilleurs modèles et satisfaire à toutes les conditions réglées ou à régler pour les voitures servant au transport des voyageurs sur les chemins de fer. Elles seront suspendues sur ressorts et garnies de banquettes.

Il y en aura de trois classes au moins :

1. Les voitures de première classe seront couvertes, garnies, fermées à glaces, munies de rideaux;

2. Celles de deuxième classe seront couvertes, fermées à glaces, munies de rideaux et auront des banquettes rembourrées;

3. Celles de troisième classe seront couvertes, fermées à vitres, munies soit de rideaux, soit de persiennes et auront des banquettes à dossier. Les dossiers et les banquettes devront être inclinés, et les dossiers seront élevés à la hauteur de la tête des voyageurs.

L'intérieur de chacun des compartiments de toute classe contiendra l'indication du nombre de places de ce compartiment.

L'Administration pourra exiger qu'un compartiment de chaque classe soit réservé, dans les trains de voyageurs, aux femmes voyageant seules.

Les voitures de toutes classes seront chauffées en hiver quelle que soit la durée du parcours, sauf les exceptions autorisées par le Ministre.

Les voitures de voyageurs, les wagons destinés au transport des marchandises, des chaises de poste, des chevaux ou des bestiaux et des plate-formes, en général, toutes les parties du matériel roulant seront de bonne et solide construction.

La Compagnie sera tenue, pour la mise en service de ce matériel, de se soumettre à tous les règlements sur la matière.

Les machines locomotives, tenders, voitures, wagons de toute espèce, plate-formes composant le matériel roulant seront constamment tenus en bon état.

Art. 35. — Toutes les dépenses qu'entraînera l'exécution des ordonnances, décrets, décisions ministérielles ou arrêtés préfectoraux rendus ou à rendre au sujet, tant de la police et de l'exploitation des chemins de fer, que de la sécurité individuelle des voyageurs, seront à la charge de la Compagnie.

La Compagnie sera tenue de soumettre à l'approbation de l'Administration les règlements relatifs au service et à l'exploitation des chemins de fer.

Le Ministre déterminera, sur la proposition de la Compagnie, le minimum et le maximum de vitesse des convois de voyageurs et de marchandises et des convois spéciaux des postes, ainsi que la durée du trajet.

Le nombre minimum de trains qui desserviront tous les jours chaque portion de ligne sera fixé à chaque changement de saison par l'administration sur la proposition de la Compagnie.

Art. 36. — Pour tout ce qui concerne l'entretien et les réparations du chemin de fer et de ses dépendances, l'entretien du matériel et le service de l'exploitation, la Compagnie sera soumise au contrôle et à la surveillance de l'Administration.

Outre la surveillance ordinaire, l'administration délèguera, aussi souvent qu'elle le jugera utile, un ou plusieurs commissaires pour reconnaître et constater l'état du chemin de fer, de ses dépendances et du matériel.

Art. 37. — A l'époque fixée pour l'expiration de l'exploitation provisoire, et par le seul fait de cette expiration, le Gouvernement entrera immédiatement en jouissance des chemins de fer et de tous leurs produits.

La Compagnie sera tenue de lui remettre en bon état d'entretien les chemins de fer et tous les immeubles qui en dépendent, quelle qu'en soit l'origine, tels que les bâtiments des gares et stations, les remises, ateliers et dépôts, les maisons de garde, etc.; il en sera de même de tous les objets immobiliers dépendant également desdits chemins, tels que les barrières et les clôtures, les voies, changements de voie, plaques tournantes, réservoirs d'eau, grues hydrauliques, machines fixes, etc.

En ce qui concerne les objets mobiliers, tels que le matériel roulant, les matériaux, combustibles et approvisionnements de tout genre, le mobilier des stations, l'outillage des ateliers et des gares, l'État reprendra tous ces objets au prix d'acquisition, diminué de la portion de ce prix amortie à cette époque en exécution de la convention à intervenir entre l'État et la Compagnie.

(*La suite à demain*).

Les prochaines vacances

L'opinion générale est qu'en raison du renouvellement des conseils généraux, les Chambres se sépareront du 12 au 13 juillet jusqu'au 8 ou 15 octobre.

La commission du budget aura déposé, d'ici au mois de juillet, tous les rapports du budget ordinaire, rapports que les députés pourront étudier pendant les vacances, pour en commencer la discussion, qui aura lieu dès la rentrée.

Nos positions

Après la mort du commandant Rivière et la sortie infructueuse d'Hanoï, nos troupes sont rentrées dans cette forteresse, qu'elles continuent d'occuper. Elles ont également conservé les positions dont elles s'étaient emparées à Nam-Dinh et Haï-Phong.

Ces trois points stratégiques, de première importance, forment un triangle sur le delta du fleuve Rouge.

Hanoï, capitale du Tonkin, est au sommet du triangle dont Nam-Dinh et Haï-Phong constituent la base: Nam-Dinh à l'angle de gauche et Haï-Phong à l'angle de droite. Nous avons 500 hommes à Hanoï sous le commandement d'un capitaine de frégate. Nous en avons à Nam-Dinh 300, que commande un chef de bataillon d'infanterie de marine. Le contre-amiral Meyer est établi à Haï-Phong, qui est occupé par des compagnies de débarquement de la division navale.

Le fusil à répétition

La commission nommée par le ministre de la guerre pour étudier, sous la présidence du général Dumont, les différents systèmes de fusils à répétition, poursuit ses travaux avec une grande activité.

Une question de la plus haute importance ne peut tarder à être posée, pour savoir dans quelles conditions les essais seront faits dans notre armée.

Une fois le système adopté, on étudiera les moyens les plus pratiques, les plus économiques pour armer toutes les troupes.

C'est alors que la question budgétaire viendra indubitablement paralyser les efforts du gouvernement dans l'accomplissement d'une réforme qui s'impose et doit être appliquée dans la proportion la plus large.

Il nous revient qu'on aurait pensé à armer d'abord, le système étant supposé adopté, les troupes de première ligne.

Nous avouons ne pas bien comprendre cette méthode qui, à notre avis, offre de grands dangers et peut amener des complications terribles dans la marche des opérations.

Supposons, en effet, que ces troupes dites de première ligne soient obligées de battre en retraite pour faire place aux régiments de deuxième ligne et aux réserves.

Les hommes, arrivant sur le champ de bataille, n'auront aucune confiance. ils diront naturellement qu'ils ne peuvent faire mieux que leurs camarades qui, avec une arme perfectionnée, ont été obligés de lâcher pied.

Aussi, nous faisons des vœux pour que la commission s'arrête à l'adoption d'un modèle permettant de transformer, à peu de frais, les armes actuellement en service. On pourra alors doter toute l'armée d'un fusil mettant tous les soldats dans les mêmes conditions pour marcher et combattre.

Ce système égalitaire en vaut bien un autre. Il sera, nous le pensons, pris en sérieuse considération le jour où l'on sera fixé sur l'armement nouveau, ce qui ne peut tarder.

Le monument Sampiero

Le ministre de la guerre a adressé aux généraux Commandant les corps d'armée la lettre collective suivante.

Paris, le 11 mai 1883.

Mon cher Général,

Plusieurs comités se sont constitués en Corse, avec l'assentiment du Gouvernement, en vue d'ouvrir une souscription publique pour l'érection d'une statue au patriote Corse, Sampiero Corso, ancien Mestre de camp et colonel général des Corses au service de la France sous les règnes de François Ier et de Henri II.

Le président du comité central d'Ajaccio, M. le docteur Costa, ainsi que M. le Préfet de la Corse, m'ont demandé l'autorisation de recueillir à cet effet dans l'armée les souscriptions individuelles des militaires Corses d'abord, puis de tous ceux qui voudraient honorer la mémoire de cet intrépide soldat.

Les règlements en vigueur interdisent dans l'armée toute souscription ayant un caractère collectif; mais il a toujours été d'usage de permettre aux militaires de tout grade, de prendre part individuellement, et au même titre que les personnes étrangères, aux souscriptions organisées, comme dans l'espèce, dans un but patriotique.

En conséquence, pour donner toute facilité aux militaires qui désirent prendre part à cette manifestation, les trésoriers des corps sont autorisés à recevoir les sommes versées par eux dans ce but, et de leur plein gré.

Les sommes ainsi recueillies seront adressées, par les soins des conseils d'administration des corps, à M. le Trésorier-Payeur général du département de la Corse.

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien donner à qui de droit des instructions dans ce sens.

THIBAUDIN.

Les Pigeons-voyageurs

Bastia, 2 Juin 1883.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

L'on ignore apparemment dans le public qu'une société colombophile dite *l'Insulaire* existe à Bastia et que chacun de ses membres est pourvu de plusieurs pigeons-voyageurs frappés d'une marque reconnaissable; or, il est malheureux que ces courriers aériens, qui ont leur colombier par dessus les toits des demeures de leurs propriétaires, soient depuis quelque temps le point de mire de certains braconniers qui, ne pouvant pas chasser en plaine et sur les montagnes, se sont faits subitement braconniers de ville chassant hardiment par dessus les toits.

Je ne sache pas que l'on puisse chasser en ville, sans s'exposer, comme à la campagne, à la rigueur des lois, d'autant plus que ce divertissement insolite a lieu en temps prohibé!

Il faut cependant que l'on soit bien pénétré que ces volatiles qui sont devenus pour l'homme d'indispensables messagers, sont placés aujourd'hui sous le patronage du Gouvernement et devraient être d'autant plus dignes de la protection de ceux qui comprennent, qu'à un moment donné ils pourraient nous rendre d'inappréciables services.

Un peu de vigilance de la part de la police suffirait, j'ose l'espérer, pour prévenir le retour de semblables abus.

Dans la confiance que vous daignerez vous faire l'écho des doléances d'un sociétaire de la *Colombophile*, j'ai l'honneur de vous prier d'agréer l'expression de mes sentiments dévoués.

Ch. PIAZZA,
Membre de la *Colombophile*.

M. Carboni

Les membres de la Société philarmonique de Bastia ont adressé la lettre suivante à M. Carboni.

Les membres de la Société philharmonique les *Intimes*, de Bastia, sont heureux d'adresser leurs plus cordiales félicitations à leur sympathique compatriote, M. Carboni, directeur de *l'Union musicale* de Château-Gontier, pour les succès remportés au grand concours musical de Saint-Cloud, succès dont cette honorable Société est redevable au talent distingué de son habile directeur.

Ephémérides Corses

8 Juin 1737. — Le quatre juin six femmes et trois jeunes enfants avaient été massacrés par des Génois!

Ce fait monstrueux indigna tellement les Corses qu'à la consulte qui se tint à Corte ce jour-là, on adopta la proposition suivante, faite par le marquis Luc d'Ornano.

« La boucherie commise à Aleria, donnant à penser que les lois de l'humanité sont inconnues des Génois, les Corses ont décreté de ne plus observer, à leur égard, ce qu'ils avaient pratiqué jusqu'alors, et que tous les Génois que les Corses rencontreraient seraient traités ignominieusement et selon l'exemple qu'ils avaient donné. »

Un Jugement

Nous demandions l'autre jour à M. le docteur L.., ex-médecin en chef d'hôpital, qu'elle était son opinion sur les Pilules Suisses, nous tenions à savoir si elles méritent tous les éloges qu'on en fait et si elles n'ont pas l'inconvénient des autres purgatifs, qui, s'il purgent un jour, produisent l'effet contraire le lendemain. Il nous répondit qu'il avait souvent eu l'occasion de prescrire les Pilules Snisses, et que leur effet avait toujours été doux et sûr; elles n'avaient dans aucun cas donné lieu à ces accidents que produisent beaucoup d'autres purgatifs. Voilà nos lecteurs renseignés.

Bulletin financier

Paris, le 6 juin 1883.

La Bourse est ferme; les rentes sont en reprise sur hier et les valeurs se tiennent à un bon niveau.

La Banque de France est faible à 5,410.

Le Foncier est ferme à 1,345 et les Obligations foncières en hausse à 349 les non-libérées et 35[illegible] les libérées.

Par contre nous constatons que les obligations dont nous conseillons l'arbitrage sont en réaction.

Les Obligations du Nord à 368.

Les fusions anciennes P. L. M. à 365 et les nouvelles à 355,50.

La Compagnie Foncière de France, toujours très en faveur, donne lieu à de nombreuses transactions.

Les valeurs de crédit sont fermes.

La Banque de Paris à 1,072.

Le Lyon à 1,467.

Le Midi à 1,150.

Le Nord à 1,925 et l'Orléans à 1,237.

Le Suez, après 2,535, s'avance jusqu'à 2,540 pour clôturer à 2,512.

Le Gaz est faible à 1,360.

Les binages. Les fauchaisons

Les travaux dominants du moment sont les derniers semis de betteraves, de navets, de maïs, de fourrages d'été, puis les binages, qui sont d'autant plus pressants que la chaleur dessèche les terres couvertes de jeunes plants faiblement enracinés.

Déjà les prairies artificielles ont réclamé la faux ou la faucheuse. Rappelons encore à ce sujet que c'est un tord d'attendre la pleine floraison des légumineuses pour récolter les fourrages. Le moment où la tige et les feuilles ont leur sève à son maximum de vertu nutritive, c'est le moment où la fleur est en voie de formation. Plus tard, il y a une notable déperdition du suc nourricier. Ce qu'on laisse absorber par la fleur est autant de moins pour le foin. Lorsque la graine est formée, la tige est déjà à moitié desséchée; c'est de la paille, non du foin. Qui dit foin, dit une herbe munie de sa sève, et n'ayant cédé qu'un peu d'eau de végétation.

Les expériences modernes de dessiccation et d'ensilage ont démontré ces vérités avec une évidence sans réplique.

Déjà avant les essais d'ensilage, on avait constaté que le *foin brun*, c'est-à-dire à moitié séché et conservé par la fermentation alcoolique, est un fourrage beaucoup plus nutritif que le foin séché par l'air et surtout par le soleil.

Nous ne prétendons pas pour cela qu'il faille renoncer entièrement au fanage · mais nous croyons que le meilleur procédé est d'opérer la dessiccation en meules au moyen de courants d'air intérieurs, qui favoriseut l'évacuation de l'humidité en maintenant une partie de la sève dans les tiges et les feuilles.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

Le successeur de M. Laboulaye

L'Union républicaine du sénat s'est réunie pour désigner un sénateur inamovible en remplacement de M. Laboulaye.

M. Tirard, ministre des finances, a obtenu 30 voix, le général Campenon, ancien ministre de la guerre, 8; en conséquence M. Tirard sera proposé aux autres groupes des gauches.

M. de Boutellier

M. de Boutellier, candidat aux dernières élections législatives de Paris, qui a été l'objet de violentss attaques de la part de la presse opportuniste, a assigné en diffamation le journal *Paris*.

Nouvelles du Tonkin

Les troupes arrivées à Hong-Kong ont quitté cette ville à destination de Hanoï.

La situation est bonne.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

SÉNAT

Présidence de M. TEISSERENC DE BORT

Suite de la première délibération sur le projet de loi relatif à l'élection des consulaires.

La discussion général continue.

M. Delsol combat le projet.

Le ministre de la justice lui répond.

La discussion général est close.

Le président donne lecture de l'article premier.

Après quelques observations présentées par M. Le Bastard, rapporteur, cet article est mis aux voix.

Nombre des votants . . .	248
Majorité absolue	125
Pour l'adoption . .	166
Contre	82

Le Sénat a adopté.

Les articles 2 à 19 sont successivement adoptés.

La prochaine séance est fixée à samedi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. LEPÈRE

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Armez, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi qui est adopté.

Interpellation Freppel

Mgr Freppel interpelle le ministre de l'intérieur sur les faits qui se sont passés ces jours derniers à l'abbaye de Solesnes.

L'évêque d'Angers dit que rien ne motivait une nouvelle apposition de scellés, et que les populations chrétiennes de France ont été douloureusement impressionnées par l'attitude des représentants du gouvernement dans cette triste circonstance.

M. Margue, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur répond.

Il dit que les moines de Solesnes étaient revenus occuper le couvent malgré la loi, et que le ministre en agissant comme il l'a fait s'est borné à faire respecter la loi.

Quand aux fonctionnaires visés par l'évêque d'Angers, ils n'ont fait que strictement leur devoir. et il ne leur est dû que des félicitations.

M. Paul de Cassagnac intervient dans le débat et critique violemment le gouvernement pour les ordres qu'il a donnés.

M. Madier de Montjau succède à la tribune à M. Paul de Cassagnac, et après avoir rendu hommage à la légalité des mesures prises par le gouvernement, il propose un ordre du jour motivé dans lequel la Chambre approuve le gouvernement.

Cet ordre du jour est mis aux voix.

Nombre des votants	447
Majorité absolue	228
Pour l'adoption . . .	363
Contre	84

L'ordre du jour motivé est adopté.

La prochaine séance est fixée à samedi.

* * *

Le général Thibaudin vient de terminer un cours en deux volumes d'un ouvrage traitant de la géographie militaire en France.

— Le gouvernement anglais témoigne quelque ombrage du séjour sur les côtes d'Egypte que doit faire l'escadre française sous les ordres du vice-amiral Krantz.

— M. Lissagaray a renoncé à faire du journal le *Citoyen*, un journal anarchiste de l'après-midi.

— M. Tirman, gouverneur de l'Algérie, a envoyé aux députés de notre colonie le projet de colonisation qu'il a soumis à M. Waldeck-Rousseau. Ce projet complète la loi mettant à la disposition du gouvernement les crédits nécessaires pour l'achat de terres à affecter à la colonisation.

— M. Méline, ministre de l'agriculture, entendra demain les doléances des agriculteurs du Nord sur la question des sucres allemands.

— Le philosophe Spencer est attendu à Paris.

— M. des Michels, notre ambassadeur en Espagne, a remis à M. Challemel-Lacour un ensemble de considérations sur la visite du roi de Portugal au roi Alphonse.

ÉTAT CIVIL

MARIAGES

Valzi, Vincent, capitaine marin, et Zuani, Anne-Marie, sans profession, tous deux de Bastia.

NAISSANCES — Néant.

DÉCÈS

Cardusi, Assomption-Marie, 50 ans, de Bastia.

Ollivier, Raoul-Jean-Baptiste-Antoine, 30 mois, de Bastia.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

ENTRÉES.

De Cagliari, brick italien Nuovo Arturo, cap. Giannoni, charbon, minerai.

De Porto-Vecchio, gondole italienne Pensiero, cap. Giacobola, lest.

De Macinaggio, esquif français Sainte-Marie, cap. Franceschini, minerai.

De Livourne, vapeur français Comte-Baciocchi, cap. Limarola, passagers, diverses.

De Livourne, vapeur français Spahis, cap. David, dépêches, passagers, diverses.

SORTIES

Pour Solenzara, brick goëlette français Deux Jumeaux, cap. Cheylan, lest.

Pour Palerme, vapeur italien Bagnara, cap. Simile, lest.

Pour Marseille, vapeur français La Valette, cap. Thibal, passagers, diverses.

Bourse de Paris

	6 Juin	7 Juin
Rente 3 p. 0/0	79,80	79,50
— 3 p. 0/0 amortissable. . .	81,00	80,75
— 4 1/2 p. 0/0	110,50	110,10
— 5 p. 0/0	109,40	108,35

G. OLLIVIER, Chirurgien-Dentiste professeur de prothèse dentaire des principaux cabinets de Paris.
Ancien cabinet Pradère: Nouvelle Traverse du Théâtre, Bastia.
Dents et Dentiers perfectionnés et de tous systèmes

Mme POGGI Veuve PAOLI
MARCHANDE DE MODES, à Bastia,
Boulevard du Palais N° 9,
A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleurs fabriques de Paris.
Chapeaux de paille noir, blancs et couleurs, chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.
A DES PRIX TRES MODÉRES

BRASSERIE

J. GASPARINI

Place St-Nicolas, Bastia

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir de la bière de *KUKLA* de *WESTPHALIE*, d'une limpidité parfaite et d'un goût exquis, qu'il vend 0,20 cent. le bock.

AVIS

Les demoiselles POLI, récemment arrivées du continent, informent le public qu'elles ont créé un atelier de modes, robes, et confections, rue Saint-François en face le pensionnat de Mlles Ponzevera, au 3e étage, Bastia.

Voulez-vous gagner **20** fr. par jour Adressez-vous au Comptoir Français de l'Epargne, 119, R. St-Lazare, Paris, qui demande Courtiers avec Référ. p[r] Vente à Crédit d'obligations françaises à Lots. Ecrire au Secrétaire.

Sous le titre : **IMPUISSANCE PHYSIQUE ET MORALE**, vient de paraître à la librairie Garnier frères, 6, rue des Saints-Pères, dans la collection à 3 fr. 50 le volume, un nouvel ouvrage de l'auteur du Mariage (1 vol.) et de la génération universelle (1 vol.) destiné au même succès par les détails secrets et ignorés qu'il contient sur les rapports intimes de l'homme et la femme. Ce ne sont pas seulement leurs défauts, leurs difformités organiques réciproques ainsi que leurs maladies qu'il décrit et figure par des planches avec les moyens de s'en préserver ou de les guérir ; il révèle surtout les vices moraux qui en produisent *l'anaphrodisie* chez l'un et la *Frigidité* chez l'autre, sont les plus fréquentes causes de cette infirmité redoutable. De nombreux exemples sont relatés à l'appui.

LOTERIE
DE L'UNION CENTRALE
DES ARTS DÉCORATIFS
AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

La Seule qui fait

2 MILLIONS
DE FRANCS DE LOTS
PAYABLES EN ARGENT

GROS LOT :
UN DEMI-MILLION

Soit un....	de Fr.	500,000
Un.....	de	200,000
Quatre.....	de	100,000
Quatre.....	de	50,000
Huit.....	de	25,000
Vingt.....	de	10,000
Cent.....	de	1,000
4 Cents.....	de	500

ENSEMBLE 538 LOTS

PRIX DU BILLET : UN FRANC

Les 2 Millions sont déposés à la BANQUE DE FRANCE

Les Billets sont délivrés contre espèces, chèques ou mandats à l'ordre de M. Henri AVENEL, directeur de la Loterie, au *Palais de l'Industrie, Porte IV, Champs-Elysées, Paris.*

TIRAGE La date du Tirage sera annoncée ultérieurement par voie d'Affiches spéciales et dans tous les journaux. Les numéros gagnants seront publiés dans tous les journaux. La Liste officielle sera mise en vente dans toute la France.

ÉCRIN MERVEILLEUX

A dater d'aujourd'hui, M. NEVEL expédiera à titre de publicité à toute personne qui lui en fera la demande un Ecrin argenté finement ciselé avec fermoir doré et chaînette.

CONTENANT :

Une Bague serpent en celluloïd allant à tous les doigts.
Un Colfier doré, jaseron quadruple extra-fin.
Une montre d'enfant, se réglant, double boîte avec clef.
Une Chaîne chatelaine, dorée, 0 m. 85 de tour.
Une Croix Médicis, ornée de 48 turquoises,
Une paire gros Diamants du Rhin montés en argent.
Le tout rendu *franco* dans toute la France :

4 FRANCS 10 CENTIMES

Toutes les Dames, même les plus élégantes, voudront porter les splendides DIAMANTS contenus dans l'écrin. C'est une occasion exceptionnelle dont il faut profiter

Adresser Lettres et Mandat-Poste

à M. NEVEL, Fabricant Breveté S. G. D. G.
PARIS — 25, AVENUE TRUDAINE, 25 — PARIS

Imprimerie Librairie Ollagnier

Un des rédacteurs, gérant,

MATTHIEU OLLAGNIER.

Avis publié dans le *Journal Officiel* du Royaume d'Italie des 25 janvier et 1er février 1882.

Sirop Pagliano.

On prévient le public, et aux termes voulus par la loi, que Monsieur Albert du feu G. PAGLIANO étant le seul possesseur du brevet pour fabriquer le sirop PAGLIANO, régénérateur du sang, dont la marque de fabrique a déjà été brevetée par les Gouvernements Italien, Français et Autrichien, personne ne peut ni fabriquer ni vendre son sirop sans son consentement, sous peine de poursuites judiciaires prévues par l'art. 12 de la loi du gouvernement du 30 août 1868.

On déclare en outre que M. PAGLIANO n'ayant jamais confié son secret à personne, tous ceux qui se disent fabricants du dit sirop sont de méprisables falsificateurs.

Enfin on prévient que pour les consultations et achats du *Sirop liquide* ou en poudre on doit toujours s'adresser :

A Mons. ALBERT feu G. PAGLIANO
maison Théâtre Pagliano
à Florence.

AVERTISSEMENT.

Dans le but d'amoindrir les frais énormes qui grèvent l'entrée de mon sang en France, et pour en faciliter l'achat aux personnes qui en font usage, j'ai (dès aujourd'hui) réduit le prix à 1 fr. 12 le flacon ou la boîte ; paiement par anticipation. Il est bien entendu que ce prix exceptionnel n'est que pour les envois en France et en Algérie.

Un grand nombre de personnes s'adressent à la *Société Française Financière*, 18, rue de la Chaussée d'Antin, à Paris, soit pour lui demander d'accepter des fonds en dépôts, soit pour lui donner des ordres d'achat de ses titres à terme.

Nous sommes priés d'informer nos lecteurs que la *Société Française Financière* ne reçoit pas de dépôts et que ses titres ne se négocient qu'au comptant. Cet établissement financier, qui existe depuis dix ans, ne se livre à aucune opération de spéculation pouvant faire courir des risques à ses actionnaires. Le cours élevé de ses actions est basé sur les dividendes qu'il distribue régulièrement depuis longtemps, et qui n'ont jamais été moindres de 60 fr. par an. Ils ont été de 70 fr. pour le dernier exercice, et ils atteindront probablement 80 fr. cette année. Un revenu assuré de huit pour cent justifie amplement le cours d'environ 1000 fr. inscrit à la cote officielle.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865
Prix fixe

Pce MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletières, bagues, medaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et deuil. — Orfèvrerie argent et métalblanc 1er titre. — Articles d'eglise et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines.* — Envoi franco à l'Interieur de toute commande au dessus de 20 fr.

Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux

Vins Spiritueux — **Tabacs, Cigares**

Boulevard du Palais — **L.-N. MATTEI** Marque de — **BASTIA** (Corse) Fabrique — du Pays et Havane

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
3/6 de vin	Kirsch sup.	Eau menthe	Vermouth or.	Sauterne	Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram.	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	1re qualité
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. cafe.	id. Nolly Pr	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id. d'Alexan	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id. 1/2 l.	Cassis blanc	Mason Coun.	Arabe 50 gr	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Sultanes	1re qualité à la rose.
id. super.	id. Berger	id. fines ass.	id. Turin or.	Champagne	Turc cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Entractos	Virginie ver.	2e id. sans.
id. fine cham.	id. ordinaire	id. Arnaud.	id. Martini	(marques	Savonnette	Exportat. 1re	Ex ortat. 1re	Havane gran.	Malakoff	id. blanches	—
id. extra	Bitter ordin	Cacao Chouva	id. id. extra	diverses)	levant	id. 2me	id. 2ms	id. courts.	Cabinet	Ordin. jaunes	Tabacs
id. Martel *	id. super.	id. Gabello	id. Settoni	id. Moët	Hongrois	Qual. de Paris.	Qual. de Paris.	Courants	Flor fina	id. rosee	a priser
id. id. **	id. Saillard	Piperm. Get	Sirops assort.	id. Mousseux	Plantador	Sedleaff	Sedleaff	Ordinaires	Elartista fu-	id. 10 sigar.	de la Régie
id. id. ***	id. Blanqui	Anisette MB.	id. Blanqui	Sillery	Brisures de la	Debri de la	Débris Soa-	Bouts du nè-	n ur	Illustrées	—
id. id. ****	Amara id.	Liqueurs Bl.	id. Vins de Bord.	Vergenay	Regie.	Régie	ferlati.	gre	Cruz ô venero	Cigares-Cigarettes	GROS
id. Etourneau	Amer Picon	id. fines id.	id. espagnols	Cremant bl.		—		Tordus ord.	Supérb	—	DÉTAIL
id. Guerin	id. indien.	The chinois	Malaga	id. rose		Tabacs		id. fins	Teresita	Cigarettes	
Rhum ord.	Birrh Violet	Chartreuse G	Madère	Grand Crem.		de la Régie		Longs (fantaisie)	Representacion	de la Régie	
id. Guetaro	Eau de vie	id. Garc. vert	Porto	—					El Colombate		
id. extra	id. id. corse	id. id. 1/2	Muscat Fron.	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de 10 centimes					de la Havane		
id. Martiiniq	id. id. anisee	id. id. jaune	id. Lunel						—		
Kirsh ord	id. id amère	id. id. 1/2	Charsala						Cigares		
id. Arnaud	id. id. rose	Baspail vrai	Mypre.								

Le Petit Bastiais

00063

5 cent. **JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN** cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)

DSSE . . . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
ONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13.50
AYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

8e ANNÉE, N° 731. — SAMEDI, 9 JUIN 1883
Saint Félicien.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Réel., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

Librairie Ollagnier

DERNIÈRES PUBLICATIONS

Maréchal Bazaine — Guerre de 1870	10 00
Journel — Figures d'hier et d'aujourd'hui	3 50
Fin — Un parisien chez les Russes	3 50
Gazotte — Le diable amoureux	20 00
L. Moreau — Chansons	3 50
Viollet-le-Duc — Comment on devient dessinateur	4 00
Bailli — Traité de balistique	6 00
Héron — Allons-y gaiment !	3 00
Hugues — Jours de combat	3 00
Marimon — Histoire de 12 ans	3 50
Granda — Contre vent et marée	3 00
Godin — Le gouvernement et le socialisme	8 00
Le Londay — En Bulgarie	3 50
Grignet — Les deux cousins	3 00
Gagnant — Mes pensées.	3 00
Jutigeon — de Bordeaux à Panama.	2 00
Godin — Mutualité nationale contre la misère	1 50

Pour recevoir ces volumes franco par la poste, joindre 30 cent.

BASTIA

SITUATION
DE L'INDUSTRIE MINÉRALE
EN CORSE

Les renseignements recueillis par l'administration des Mines, en 1881, ont fourni pour la Corse des chiffres qui montrent combien ce département, cependant très riche et apte à tenir une place remarquable dans l'industrie minérale, a besoin de travailler pour y acquérir le rang auquel il peut prétendre.

Il ne se trouve que le 84e parmi les 87 départements français.

A quoi faut-il attribuer cela ? D'abord aux difficultés des communications intérieures que feront bientôt sinon cesser, mais de beaucoup diminuer, les chemins de fer, surtout si la combinaison d'une cession à une Compagnie aboutissait promptement.

La seconde raison est l'esprit peu porté vers l'initiative commerciale du Corse, qui surtout recherche et désire les positions honorables sans doute, mais peu rétribuées des services publics. Mais ne désespérons pas, un mouvement assez considérable se produit en ce moment, et dans peu d'années nous assisterons à une transformation complète, qui sera due en grande partie, il est vrai, à l'initiative étrangère.

MINES

La Corse possède actuellement 13 mines concédées qui peuvent se classer ainsi :

1. *En exploitation régulière* :
1 de galène.
3 de sulfure d'antimoine.

2. *En préparation* :
3 de cuivre.

3. *En chomâge* :
1 de fer (Farinole).
1 de cuivre (Linguizetta).
4 de plomb.

L'ensemble de ces concessions comprend une surface totale de 11,264 hectares.

Elles sont inscrites sous les noms suivants.

1. *Fers.* — Farinole, Olmeta di Capo-Corso.

2. *Plomb argentifère.* — Argentella, Tartagine, Monticello, Prato.

Ces mines n'ont produit pendant l'exercice 1881 que le faible rendement de 8,333 résultant de l'écoulement du minérai laché en stock.

3. *Sulfure d'antimoine.* — Luri, Ersa, Meria.

Leur production a été de 960 tonnes de minerai d'une valeur de 180.665 fr. ne couvrant pas les frais d'extraction et des travaux exécutés, travaux consistant d'ailleurs, pour la plupart en recherches et en préparations de chantiers.

4. *Cuivre.* — St-Augustin, Ponte-Leccia, Linguizetta, Frangone et Cardo.

Ces mines n'ont rien exporté étant encore, sauf Linguizetta qui est en chomâge, en préparation.

Les mines de Frangone, de Cardo et peut-être de Ponte-Leccia, entreront cette année, dans leur période d'exploitation régulière.

***

Si nous considérons, eu égard à leur nombre et la surface des mines, la moyenne des ouvriers qui y ont été occupés, nous verrons que en réalité *aucune d'elles* n'a été l'objet d'une véritable exploitation.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

Nous trouvons, en effet, comme résumé les chiffres suivants :

1. Moyenne des ouvriers travaillant au jour (extérieur) journellement	86
2. Moyenne des ouvriers travaillant souterrainement (intérieur) journellement . .	180
Total. . .	266
Ayant reçu :	
Ouvriers travaillant au jour	19.822
id. à l'intérieur	127.434
Soit un salaire annuel de :	147.256

MOUVEMENT DES COMBUSTIBLES MINÉRAUX

Le mouvement des combustibles minéraux est également très faible.

Le bassin d'Alais a fourni	2.000	tonnes
L'Angleterre	700	»
Total	2.700	»

d'une valeur 96.000 francs, soit environ à 35 fr. 20 la tonne.

Ce chiffre donne environ la *centième partie de la consommation du département de la Seine, et la 200e de celle du département du Nord.*

G. L'OLIVIER.
Garde-mines,
ancien élève de l'école Saint-Etienne.

(La fin prochainement).

Ephémérides Corses

9 Juin 1801 (21 Prairial an IX). — Miot affranchit des droits d'importation, les instruments de physique et de mathématiques et arataires, les bestiaux pour l'amelioration des races, les outils et matières premieres nécessaires au fonctionnement des fabriques ou manufactures, le minérai de fer, la soude, les arbres fruitiers, les graines des plantes exotiques propres à la teinture ou à toute autre blanche d'industrie : il exonère des droits d'exportation diverses provenances du pays, enfin il établit une bibliothèque à Ajaccio.

Honneur à Miot !

LES EXPROPRIATIONS

On nous écrit de Corte :

L'appel si pressant que nous avions fait à l'administration préfectorale, par l'organe de votre estimable journal, est resté sans suite. Rien n'est fait pour ar-

river au règlement des indemnités dues aux propriétaires expropriés pour les besoins du chemin de fer, et voilà deux ans que les propriétés sont occupées. En vérité, c'est à n'y rien comprendre. Toutes les réclamations sont infructueuses comme si elles n'étaient point fondées. L'Etat aura plus tard à payer les intérêts légaux qui seront considérables, étant donnée l'importance des propriétés sur toute la ligne de Ponte-Leccia à Corte, surtout dans cette ville où la voie ferrée traverse les meilleurs biens d'un rendement considérable. Mais les intérêts ne sont pas suffisants pour couvrir les propriétaires du préjudice qu'ils éprouvent par les retards que nous signalons. Nous avions espéré que M. de Trémontels aurait trouvé là une excellente occasion de faire preuve d'énergie et de bonne administration, mais il a quitté la Corse, et les journaux annoncent son changement. Il est déjà assez malheureux que les travaux du chemin de fer soient suspendus ; mais du moins que l'Etat paye sa dette aux propriétaires expropriés ; c'est une question d'honnêteté.

Votes de nos Députés

Scrutin sur la prise en considération de l'amendement de M. Graux à l'article 12 du projet de loi concernant la réforme de l'organisation judiciaire.

Cet amendement est ainsi conçu :

« Dans un délai de six mois, à partir de la promulgation de la présente loi, il sera procédé, avec le concours du conseil supérieur de la magistrature, à la réorganisation des cours et tribunaux, dans les conditions déterminées par les articles suivants.

» Les magistrats qui, dans l'organisation nouvelle, n'auront pas été maintenus, recevront la retraite correspondant à leurs fonctions. Ils auront l'honorariat, s'ils n'en sont individuellement privés par une décision motivée du Garde des sceaux, sur l'avis du Conseil supérieur. »

Nombre de votants	423
Majorité absolue.	217
Pour l'adoption. . . .	141
Contre.	292

La Chambre n'a pas adopté.

Ont voté contre, MM. Arène, Peraldi.

N'ont pas pris part au vote, MM. Bartoli, Gavini, Graziani.

Les affaires de Madagascar

L'*Agence Reuter* a reçu de Tamatave la dépêche suivante, en date du 18 mai :

Des avis reçus de Tamatave annoncent que les navires de guerre français ont bombardé les villes d'Amoron-Sangana et de Passandava, ports situés sur la côte N.-O. de Madagascar et actuellement réclamés par la France.

Les marchandises étrangères ont eu beaucoup à souffrir de ce bombardement, dont la nouvelle a produit une grande émotion chez toutes les populations de l'île.

L'amiral Pierre est attendu à Tamatave, port de Tananarive, sous peu de jours, mais on croit qu'il ne présentera aucun ultimatum.

Le gouvernement hova se déclare résolu à résister par la force des armes à l'aggression de la France et hâte ses préparatifs militaires.

Le *Standard*, qui a dépêché à Madagascar un correspondant spécial, *persona grata* à la cour des Hovas, publie par contre des nouvelles vraisemblables :

Les envoyés hovas auraient reçu de la reine Ranavolo l'ordre de prolonger leur séjour en Europe.

On assure qu'ils vont faire au gouvernement français de nouvelles propositions de nature à aboutir à un traité de paix.

L'évacuation des postes hovas établis sur les territoires de Sakalaves, protégés de la France, évacuation accomplie sous les ordres de l'amiral Pierre, ne nous a coûté aucun blessé.

La Statue de Napoléon Ier

Bastia, 7 juin 1883.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Votre journal se rend très utile au département et à la ville de Bastia en particulier, en acceptant les communications de chaque citoyen pourvu qu'elles conservent ce caractère de modération nécessaire à toute réclamation fondée.

Je n'hésite donc pas à vous signaler ce que j'ai vu, ce que d'autres de mes concitoyens ont pu voir mardi dernier.

Pendant que la musique du 141e jouait sur la place Saint-Nicolas, la grille de la statue était ouverte et de nombreux gamins gambadaient sur les gradins et s'accrochaient à la grille.

Nous ne sommes pas riches en monuments à Bastia : il nous faut donc conserver précieusement ceux que nous avons. La statue de Napoléon Ier a coûté assez cher pour qu'on veille à sa conservation, et rien n'est plus facile à prévoir que sa dégradation prochaine si on laisse la grille ouverte.

L'autorité municipale informée par le *Petit Bastiais* de ce petit incident, s'empressera, je n'en doute pas, d'empêcher qu'il ne se renouvelle.

Agréez, etc.

Un électeur républicain.

Falsifications des Escargots

Croirait-on qu'on puisse falsifier les escargots? rien de plus vrai cependant.

A Paris, les escargots bruts se vendent de 0.25 à 0.30 centimes le cent ; cuits et préparés, 0.05 centimes la pièce. Voici, d'après M. le docteur Bougon, quels sont les soins qu'exige cette préparation culinaire :

1. Un lavage à l'eau fraîche; 2. trois à quatre lavages à l'eau bouillante; 3. extraction de l'animal de la coquille; 4. lavage de la coquille à l'eau bouillante; 5. reintégration de l'animal dans sa coquille avec addition de beurre, sel, poivre, persil et échalotte; 6. décoction légère sur un feu doux afin de faire fondre le beurre et lui permettre de mieux pénétrer dans la masse.

« Ceci posé, dit M. Bougon, pour falsifier l'escargot, on supprime les quatre premières opérations préliminaires et l'on arrive d'emblée à la cinquième. On prend les coquilles ayant déjà servi et on les remplit du mélange suivant : mou de veau (lisez poumons), sel, graine de moutarde pulvérisée et graisse de rebut. Ci : cent nouveaux escargots pour 5 fr. »

On a jadis signalé un fabricant d'escargots qui employait les moules; la mèche fut alors éventée et remplacée sans doute depuis lors par le mou de veau. Ce n'est pas un progrès.

L'emploi des escargots comme substance alimentaire semble nous être venu des provinces de l'Est, qui, éloignées de la mer, cherchèrent à remplacer les coquillages par ces mollusques. Toutefois, chez les Romains, on les voyait sur les tables les mieux servies, et Varron nous apprend que les gastronomes de son temps engraissaient les escargots avec du lait et du vin cuit. C'est à un certain Fulvius Lupinus qu'on est redevable de ce perfectionnement dont on semble ne plus se souvenir aujourd'hui. Pour éviter qu'ils prissent toute autre nourriture, ils étaient parqués dans des enceintes de maçonnerie construites spécialement pour cet usage.

Dans son *Histoire naturelle*, Pline rappelle que le prix de ces animaux revenait à certains moments très-élevé, et Dioscoride s'étend avec complaisance sur les espèces qu'il dit être très-estimées, celles de Sardaigne, de Sicile ou de Chio.

Anciennement, dans un grand nombre de monastères et dans bien des châteaux, on trouvait une escargotière, comme on trouve aujourd'hui un poulailler dans la plus modeste maison de campagne. La tradition raconte que les escargotières des capucins de Weinbach et de Colmar jouissaient d'une grande renommée.

Nous ne pourrons reprendre la publication du cahier des charges relatif à la construction et à l'exploitation du réseau ferré de la Corse que dans les premiers jours de la semaine prochaine.

Le titre III qui suit ce qui a déjà paru comprend les tarifs et les taxes pour les voyageurs et les marchandises.

Ceux de nos lecteurs qui tiennent à avoir la collection des numéros du *Petit Bastiais* contenant le projet de loi et les annexes, peuvent se les procurer dans nos bureaux. Nous avons fait un tirage supplémentaire qui nous permet de satisfaire à toutes les demandes.

LA QUESTION DES EAUX

Bastia, le 7 juin 1883.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Dans la séance du 11 mai 1883, le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à entamer les négociations pour la cession amiable de la source de Suertina ou Bollaro, située dans la vallée du Fango. Cette délibération porte que des habitants de Ville de Pietrabugno, se disant propriétaires de cette source, ont fait des offres à la ville.

Il est bon que l'on sache, dès à présent, que cette source appartient exclusivement aux propriétaires des moulins et jardins du Fango, dont elle alimente le canal d'irrigation. C'est à la ville à se mettre en rapport avec les vrais propriétaires dont les droits sont établis par des titres et une possession séculaire. On évitera ainsi, au dernier moment, un procès qui aurait pour résultat, ainsi qu'on s'est empressé de le dire, d'assoiffer les habitants de Bastia.

Veuillez agréer, etc.

Un propriétaire du Fango.

Bulletin financier

Paris, le 7 juin 1883.

Les tendances moins fermes que nous constations hier en clôture ont pris aujourd'hui dès le début de la séance une accentuation plus caractérisée.

Les Rentes particulièrement retrogradent assez vivement.

Les valeurs subissent le contre-coup de cette réaction.

La Banque de France recule à 5,410.

Le Crédit Foncier est plus faible à 1,330, seules les Obligations Foncières Nouvelles conservent leurs cours de la veille 354,70 les libérées et 348 les non libérées.

Nous avons démontré l'avantage qu'il y avait à échanger aux cours actuels les Obligations de Chemin de fer contre les Obligations du Foncier et des lignes algériennes, cet avantage paraît avoir été apprécié du public, car les premières réactionnent leur marche ascensionnelle.

Le Suez qui cotait hier 2,492 tombe aujourd'hui à 2,420.

Nous voyons dans le Financier des Communes qui publie chaque semaine un tableau des recettes, que celles de cette année sont un peu plus élevées que l'année dernière.

Les chemins conservent leurs cours de la veille.

Le marché des valeurs internationales est calme.

SOCIÉTÉ PHILHARMONIQUE
LES INTIMES

Programme du 9 juin, de 8 1/2 h. à 9 1/2

Place St-Nicolas

1. Pipelet (allegro),	Ferrari.
2. Foscari, (prière),	Verdi
3. Le Tage, (bolero),	XX.
4. Crispino e la Commare, (fant).,	Verdi.
5. Polka Viennoise.	XXX.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

M. Méline, ministre de l'agriculture, a donné ce soir un grand dîner à tous les ministres et à tous les ambassadeurs.

Après le dîner a commencé une brillante réception.

***

Le gouvernement espagnol vient de terminer un projet sur l'amélioration de la marine de guerre.

— M. de Bismarck fait démentir qu'il ait inspiré l'article paru dans la *Gazette de Cologne*, sur la possibilité d'une guerre franco-russe contre les trois puissances alliées.

— Au dernier dîner donné au ministère des finances un incident assez grave a divisé M. Tirard et M. Oustry. Le préfet de la Seine est en disgrâce auprès du gouvernement.

— Le général Thibaudin se propose d'apporter une réorganisation complète dans le recrutement du personnel médical de l'armée.

— M. Charles Quentin, directeur de l'assistance publique, doit fonder une publication mensuelle traitant les questions ouvrières.

— On annonce d'Alexandrie que les anglais marchent sur Kordofan.

***

Toulba-Pacha a demandé à l'Angleterre [illegible] envoyé à Bombay, comme lieu [illegible]

[illegible] ministre de la marine a émis l'avis de faire construire des canonnières de petit modèle, les eaux du Tonkin étant très basses notamment près de Hué.

— De nouvelles captures ont été faites par les brigands aux environs de Smyrne.

— On a procédé à l'arrestation de deux militaires nihilistes dans l'église de St-Michel-Archange à Moscou.

— Les députés révisionnistes ont avisé les comités de province qui faisaient appel à leur propagande qu'ils feraient tous les départements pendant les prochaines vacances parlementaires.

***

La commission parlementaire des moyens d'assurer la sécurité du vote, s'occupera dans sa prochaine séance d'une proposition limitant le nombre des affiches électorales de chaque candidat.

— Le prince Philippe de Bourbon a reçu ce mois-ci de son père la pension qui lui avait été retirée.

— M. de Lanessan, député de Paris qui a quitté la Marseillaise, entrera à l'Intransigeant.

— M. Kœmpfen, directeur des Beaux-Arts au ministère de l'Instruction publique, doit donner sa démission.

— Un incendie a détruit en partie la propriété du prince Jérôme à Prangins.

— Demain se réunit la nouvelle Assemblée de Bohême.

Dernière heure

M. Balandreau a été désigné d'office pour défendre Louise Michel devant la cour d'assises.

***

Le P. Béchet, missionnaire au Tonkin, a été décapité.

Bourse de Paris

	7 Juin	8 Juin
Rente 3 p. 0/0	79,50	79,45
— 3 p. 0/0 amortissable. . .	80,75	80,50
— 4 1/2 p. 0/0	110,10	109,90
— 5 p. 0/0	108,35	108,95

ETAT CIVIL

MARIAGES — Néant.

NAISSANCES — Néant.

DÉCÈS

Bertin, Angélique, mariée, 52 ans, de Bastia.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

ENTRÉES.

De Nice, vapeur français Isère, cap. Azèma, dépêches, passagers, diverses.

De Madeleine, vapeur italien Italia, cap. Cavessa, dépêches, passagers, diverses.

De Porotorres. esquif italien Santa-Elena, cap. Olivieri, fromages.

De Macinaggio, esquif français Sainte-Lucie, cap. Bordoni, minerai.

SORTIES

Pour Livourne, vapeur italien Italia, cap. Cavessa dépêches, passagers, diverses.

Pour Livourne, vapeur français Isère, cap. Azèma, dépêches, passagers, diverses.

Pour Marseille, vap. français Spahis, cap. David dépêches, passagers, diverses.

Pour Marseille, vapeur français Comte-Baciocchi, cap. Limarola, passagers, diverses.

Pour Cagliari, navire italien Perseveranza, cap. Radicchi, lest.

Pour Salamoni, navire italien Marfisa, cap. Tomei, lest.

Le Crédit Viager

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Fondée par décret du 29 mars 1854

Capitaux de Garantie : **40** Millions

Opérations réalisées . . . . . 260 millions

Capitaux payés . . . . . 45 millions

RENTES VIAGÈRES	ASSURANCES
au taux de	En cas de Vie
10, 12, 15 0/0	En cas de Mort

Pour tous renseignements s'adresser : Rue de Richelieu, 92, Paris, et à Bastia, au bureau de l'Inspecteur, Nouvelle Traverse, en face du Théâtre ; à Ajaccio, chez M. V. Felici négociant à Sartene ; chez M J. Roth, négociant.

Conseil d'Hygiène

Nous sommes heureux d'indiquer à nos lecteurs un remède aussi simple qu'économique. Lorsque après le repas, la digestion vous fatigue et que vous ressentez des crampes d'estomac et des tranchées, prenez sur un morceau de sucre, 10 gouttes d'EAU DES CARMES DU FRÈRE MATHIAS. C'est le Dr de Parville, qui le conseille dans son *Manuel d'Hygiène*.

Dépôt pharmacie Luciani à Bastia.

Avis

M. PETROLACCI, FERBLANTIER-Chaudronnier, prévient le public qu'indépendamment de son atelier, il vient d'établir un magasin de vente boulevard Paoli, no 29, d'articles de chaudronnerie, ferblanterie, lampisterie, pompes, plombs, en tuyaux et en planche, tôles, etc., à des prix très modérés, il se charge de toutes sortes de réparations concernant ces articles et il garantit tous les objets sortis de son magasin ou de son atelier.

G. OLLIVIER, Chirurgien-Dentiste professeur de prothèse dentaire des principaux cabinets de Paris.

Ancien cabinet Pradère : Nouvelle Traverse du Théâtre, Bastia.

Dents et Dentiers perfectionnés et de tous systèmes

Mme POGGI Veuve PAOLI

MARCHANDE DE MODES, à Bastia,

Boulevard du Palais N° 9,

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleurs fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noir, blancs et couleurs, chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRES MODÉRES

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

BRASSERIE
J. GASPARINI
Place St-Nicolas, Bastia

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir de la bière de *KUHLA* de *WESTPHALIE*, d'une limpidité parfaite et d'un goût exquis, qu'il vend 0,20 cent. le bock.

Imprimerie Librairie Ollagnier

L'un des rédacteurs, gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865
Prix fixe

Pce MATTEI FILS
17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletières, bagues, medaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et deuil. — Orfévrerie argent et métalblanc 1er titre — Articles d'eglise et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines.* — Envoi franco à l'Intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

ÉCRIN MERVEILLEUX
A dater d'aujourd'hui, M. NEVEL expédiera à titre de publicité à toute personne qui lui en fera la demande un Écrin argenté finement ciselé avec fermoir doré et chainette.
CONTENANT :
Une Bague serpent en cellubloïd allant à tous les doigts.
Un Collier doré, jaseron quadruple extra-fin.
Une montre d'oignon, se réglant, double boîte avec clef.
Une Chaine chatelaine, dorée, 0 m. 85 de tour.
Une Croix Médicis, ornée de 18 turquoises.
Une paire gros Diamants du Rhin montés en argent.
Le tout rendu *franco* dans toute la France :
4 FRANCS 10 CENTIMES
Toutes les Dames, même les plus élégantes, voudront porter les splendides DIAMANTS contenus dans l'écrin. C'est une occasion exceptionnelle dont il faut profiter
Adresser Lettres et Mandat-Poste
à M. NEVEL, Fabricant Breveté S. G. D. G.
PARIS — 23, AVENUE TRUDAINE, 23 — PARIS

5 PAGES TEXTE — Le N° 5 Cent. — MAGNIFIQUES GRAVURES
ILLUSTRATIONS par FERDINANDUS
Demandez chez tous les Libraires
DANS LES KIOSQUES & LES GARES
ILLUSTRATIONS par R. VICTOR MEUNIER
5 PAGES TEXTE — Le N° 5 Cent. — MAGNIFIQUES GRAVURES

LE PETIT POPULAIRE ILLUSTRÉ
Journal Quotidien, Politique, Littéraire et Artistique
Directeur : EMILE VORMUS
AVEC LA COLLABORATION DE TOUTES LES ILLUSTRATIONS DE LA PRESSE FRANÇAISE :
Aurélien SCHOLL — MONSELET — AUDEBRAND — Victor MEUNIER — Ernest D'HERVILLY — Arthur POUGIN — Dr Félix BRÉMONT
Victor TISSOT — Léon BIENVENU — COQUELIN Cadet — Jean BRUNO — E. FRÉBAULT — A. BOUVIER, etc., etc.

Le Petit Populaire Illustré est le seul des journaux quotidiens français qui soit illustré, imprimé sur BEAU PAPIER, il a 8 PAGES DE TEXTE. Ses ILLUSTRATIONS INÉDITES magnifiquement tirées sont faites par les plus grands artistes. — Il a sur tous les autres journaux l'avantage de pouvoir se collectionner par trimestres, semestres ou années.
Il donne tous les jours : Une Chronique, les *Bulletins* et *Physionomies* de la Chambre et du Sénat, les **Nouvelles politiques**, les **Faits divers**, les *Compte rendu* des **Théâtres** et des **Tribunaux**, la **Bourse**, etc., etc.
IL PUBLIE EN FEUILLETONS UN OU DEUX ROMANS INÉDITS DES PLUS GRANDS ROMANCIERS. Il donnera en variétés des *Nouvelles, Récits de Voyages*, Causeries littéraires, scientifiques et humoristiques. C'est, en un mot, *le plus beau, le plus complet* et *le plus interessant* des journaux quotidiens.

LE PREMIER NUMÉRO PARAISSANT COMMENCERA LA PUBLICATION DE :
L'Empoisonneuse de *Champrozé* grand roman inédit, par Jean BRUNO ✻ *La Cage de Fer* grand Roman historique par HENRI AUGU

ABONNEMENTS : PARIS, Un An 18 fr., Six Mois 9 fr; Trois Mois 5 fr.; — DÉPARTEMENTS : Un An 24 fr.; Six Mois 12 fr.; Trois mois 6 fr. — ÉTRANGER : Un An 26 fr.

Magnifique Prime offerte gratuitement aux 10,000 Premiers Abonnés d'Un An
Les Dix Mille premiers Abonnés d'**Un An** recevront gratuitement en prime : **LES CONNAISSANCES UTILES**, magnifique recueil, superbement relié, avec Illustrations dans le Texte. Ce volume de 900 pages avec 300 gravures, vendu en Librairie 20 francs, a été fait avec la collaboration de **Flammarion, Tissandier, Hément Victor Meunier, de Rawton**, etc. *C'est la plus belle prime gratuite offerte jusqu'a ce Jour.*
TOUS LES JOURS 5 c.
Toute demande d'Abonnement devra être adressée à l'Administrateur du PETIT POPULAIRE
PARIS — 125, RUE MONTMARTRE, 125 — PARIS
TOUS LES JOURS 5 c.

Vins Spiritueux — Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux — **Tabacs, Cigares**
Boulevard du Palais — **L.-N. MATTEI** — Marque de — **BASTIA** (Corse) — Fabrique — du Pays et Havane

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
3/6 de vin	Kirsch sup.	Eau menthe	Vermouther.	Sauterne	Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram.	Maryland	Extra-fins	Trabucos or	De dames	1re qualité
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. café	id Noilly Pr	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id d'Alexan	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id id 1/2 l.	Cassis blanc	Mason Coun.	Arabe 50 gr.	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Sultanes	1re qualité à la rose.
id super.	id. Berger	id. fines ass	id. Turin or.	Champagne	Turc cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon cjacc	Entractos	Virginie ver.	2e id. sans.
id. fine cham.	id. ordinaire	id. Arnaud.	id. Martini	(marques diverses)	Savonnette levant	Exportat. 1re	Ex ortat 1re	Havane gran.	Malakoff	id. blanches	—
id. extra	Bitter ordin	Cacao Chouva	id id extra		Hongrois	id. 2me	id. 2me	id. courts.	Cabinet	Ordin. jaunes	Tabacs à priser de la Regie
id. Martell *	id super.	id. Gabello	id Settoni	id Moët	Plantador	Qual. de Paris.	Qual. de Paris.	Courants	Flor fina	id rosee	—
id. id **	id. Saillard	Piperm. Get	Sirops assort.	id. Mousseux	Brisures de la Regie.	Sedleaff	Sedleaff	Ordinaires	Elartista fumur	id. 10 sigar.	GROS DÉTAIL
id. id. ***	id. Blanqui	Anisette MB	id. Blanqui	Sillery		Debri de la Régie	Débris Sorferiati.	Bouts du nègre	Cruz ô venera	Illustrées	
id id ****	Amara id.	Liqueurs Bl.	Vins de Bord.	Vergenay		—		Tordus ord.	Superb	Cigares-Cigarettes	
id. Etourneau	Amer Picon	id. fines id.	id espagnols	Cremant bl.		Tabacs de la Regie		id. fins	Teresita	—	
id. Guerin	id indien.	The chinois	Malaga	id. rose				Longs (fantaisie)	Representacion	Cigarettes de la Regie	
Rhum ord.	Birrh Violet	Chartreuse G	Madère	Grand Crem					El Colombate de la Havane		
id. Guetrro	Eau de vie	id. Garnevert	Porto	—					—		
id. extra	id. id. corse	id. id. 1/2	Muscat Fron.	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de 5 centimes					Cigares		
id. Martiniq	id. id. anisee	id. id. jaune	id. Lunel								
Kirsh ord	id. id amère	id. id. 1/2	Charsala								
id. Arnaud	id. id rose	Raspail vrai	Mypre.								

00065

Le Petit Bastiais

5 cent. **JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN** cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)
CORSE . . . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 32 » » 16.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

8e ANNÉE, N° 732. — DIMANCHE, 10 JUIN 1883
Saint Eufrase, évêque, martyr.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les Bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Bonaparte, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Réclames et Annonces, 0,30. — Jud. 0,25.

Librairie Ollagnier

DERNIÈRES PUBLICATIONS

Maréchal Bazaine — Guerre de 1870	10 00
Fournel — Figures d'hier et d'aujourd'hui	3 50
Badin — Un parisien chez les Russes	3 50
Cazotte — Le diable amoureux	20 00
H. Moreau — Chansons	3 50
Viollet-le-Duc — Comment on devient dessinateur	4 00
Baills — Traité de balistique	6 00
Véron — Allons-y gaiment !	3 00
Hugues — Jours de combat	3 00
Barimon — Histoire de 12 ans	3 50
Branda — Contre vent et marée	3 00
Godin — Le gouvernement et le socialisme	8 00
de Londay — En Bulgarie	3 50
Grignet — Les deux cousins	3 00
Magnant — Mes pensées.	3 00
Antigeon — de Bordeaux à Panama.	2 00
Godin — Mutualité nationale contre la misère	1 50

Pour recevoir ces volumes franco par la poste, ajouter 30 cent.

BASTIA

LA POUDRIÈRE

Nous sommes en mesure de donner une excellente nouvelle à nos concitoyens.

M. le secrétaire général Couzinet, préfet intérimaire, a dû se rendre dans les cantons de Cervione et San Nicolao pour présider les opérations du conseil de révision, ajournées par suite de l'existence de maladies épidémiques.

M. Couzinet est rentré à Bastia avec les membres du conseil de révision, et a bien voulu s'occuper de la question de la poudrière.

M. le secrétaire général a reconnu que cet établissement ne pouvait conserver plus longtemps son affectation actuelle, et il a promis, dans le cas où l'absence de M. André de Trémontels se prolongerait trop, de prendre une décision à ce sujet.

Nous remercions M. le secrétaire général de ses excellentes dispositions et nous faisons des vœux pour que rien ne vienne s'opposer à la réalisation des désirs de nos concitoyens.

UN PROGRÈS A NOTER

DANS LE SERVICE DES POSTES DE LA BALAGNE

Dans notre correspondance du mois d'avril dernier, au « Progrès de la Corse », nous nous sommes permis de signaler, à qui de droit, l'organisation défectueuse, incomplète, de notre service postal, ainsi que les modifications qu'on pouvait y apporter sans trop grever les finances de l'État.

Notre article a eu la bonne fortune d'attirer l'attention de M. Graziani, l'honorable député de l'arrondissement de Calvi, qui, après nous avoir demandé une note détaillée sur le mouvement des dépêches, nous a honoré de la lettre suivante; elle mérite, selon nous, les honneurs de la publicité dans votre patriotique journal, si répandu dans notre région.

Paris, le 30 mai 1883.

Mon cher M. Carli,

Je suis heureux de vous annoncer que je viens d'obtenir satisfaction pour les cantons de Calvi et de Muro.

Par lettre en date d'hier 29 mai, M. le Ministre des Postes et Télégraphes m'informe :

« Qu'à l'avenir les dépêches du continent pour les » bureaux de Lumio, Calvi et Muro, seront, les jours » d'arrivée du paquebot à l'Ile-Rousse, réexpédiées » au moyen d'un exprès qui parviendra à Lumio en » temps utile pour coïncider avec les courriers se dirigeant sur Calvi et sur Ponte-Leccia.

» Ces dépêches parviendront ainsi à Lumio vers » 7 h. 1/2 du matin et à 11 h. 1/2 à Calvi au lieu de » 6 h. et 7 h. 1/2 du soir, enfin à Muro, avec une » avance de 24 heures. »

Je dois ajouter que lorsque le paquebot arrivera en retard à l'Ile-Rousse on enverra un exprès direct indépendamment de celui qui sera dirigé sur Lumio.

Ce détail important m'a été donné de vive voix aujourd'hui même au Ministère des Postes et des Télégraphes qui « a déjà envoyé des instructions » pour l'exécution de la décision ministérielle.

Croyez, etc.

A.-G. GRAZIANI.

Cette lettre nous pénètre personnellement de reconnaissance, et nos compatriotes sont d'autant plus satisfaits de cette heureuse combinaison qu'elle leur a été refusée jusqu'à ce jour, malgré leurs incessantes réclamations.

Il est bon que l'on sache, toutefois, qu'elle est l'œuvre de MM. Cochery, l'honorable et libéral ministre des Postes et Télégraphes, Graziani, notre infatigable député, si dévoué aux intérêts de notre pays, et Clinchart, directeur du département qui, plus heureux ou mieux inspiré que ses prédécesseurs, a reconnu dans son rapport la légitimité de ces réclamations.

Que ces messieurs reçoivent, avec nos remerciments, l'hommage de notre reconnaissance.

R. CARLI.

Speloncato, le 6 juin 1883.

141e RÉGIMENT D'INFANTERIE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 10 Juin 1883, à 8 heures

1.	Rondinella, allegro,	Rossi.
2.	Ouverture de Don Pasquale,	Donizetti.
3.	Indiana (valse),	Marcaillhou.
4.	L'Africaine (fantaisie),	Meyerbeer.
5.	Nachtigal (polka),	Moos.

LA QUESTION DES EAUX

Bastia, le 2 Juin 1883.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Vous qui, par l'organe de votre intéressant journal, vous êtes toujours intéressé à la prospérité de notre pays, vous me permettrez de me servir de votre publicité pour faire connaître au public que j'ai remis à l'administration locale un projet relatif à l'alimentation générale des eaux de la ville.

Étant en rapport avec d'importantes compagnies industrielles continentales pour mes divers gisements de minerais découverts dans ma propriété, et qui ne tarderont pas à être l'objet d'une prochaine exploitation très-avantageuse, j'ai aussi songé aux besoins et à l'avenir de ma chère ville natale. J'ai en conséquence obtenu de cette Compagnie qu'elle étudiat les moyens d'assurer l'alimentation des eaux de la ville, et, après des études sérieuses, elle m'a adressé ses projets que j'ai remis entre les mains de M. le Maire.

Ces projets, que je me promets de livrer à la publicité, donnent la seule solution possible pour arriver à fournir l'eau nécessaire aux besoins de la ville, dans le présent et dans l'avenir, et j'ai tout lieu d'espérer qu'ils seront favorablement accueillis par les honorables membres de notre municipalité.

S. FERETTI,
Propriétaire, ancien Consul Suisse.

Éphémérides Corses

10 Juin 1564. — Sampiero s'embarque à Marseille pour rentrer en Corse.

Ce héros venait d'accomplir l'acte de plus farouche justice qu'ait eu à enregistrer l'histoire moderne.

Vannina, sa femme, avait livré ses fils aux Génois, ces infâmes, dans l'unique but de rentrer en possession de ses fiefs d'Ornano.

C'était là une trahison et un parricide, car Gênes n'eût pas manqué de faire périr les fils de Sampiero. Aussi celui-ci n'écoutant que sa juste et patriotique colère, tua sa femme.

L'expédition du Tonkin

Une distribution de croix va être faite au personnel composant actuellement l'expédition du Tonkin.

Il a fallu la mort du capitaine de vaisseau Rivière pour appeler l'attention du gouvernement sur l'attitude héroïque de cette petite troupe, trop longtemps oubliée dans la capitale du Tonkin.

— Les 2.800 hommes embarqués sur le *Mytho* et l'*Annamite* ont à peine quitté la France que déjà l'on parle d'envoyer au Tonkin de nouveaux renforts.

L'effectif de l'infanterie de marine ne pouvant fournir les troupes supplémentaires, il est question de les emprunter à l'armée d'Afrique.

Si le projet à l'étude est mis à exécution, deux ou trois bataillons de tirailleurs algériens ne tarderaient point à être embarqués pour Haï-Phong.

Ce corps ne sera pas inconnu dans la presqu'île indo-chinoise. Les tirailleurs ont bravement fait leur devoir en 1860 lors des campagnes de Chine et de Cochinchine.

Le gouvernement aurait l'intention de porter à 7 ou 8000 hommes l'effectif total du corps expéditionnaire.

— Le *Bayard* arrivé le 5 juin à Alger à 7 30, est parti le lendemain pour le Tonkin.

— L'*Atalante* a passé le détroit de Gibraltar, le soir, à onze heures, pour la même destination.

Tout va bien a bord de ces bâtiments.

— Le *Chateaurenaud* a quitté le même jour Rochefort, faisant route vers le large, par beau temps.

Le monument Sampiero

Le comité qui s'est formé à Corte afin de réunir les souscriptions de l'arrondissement pour l'érection d'un monument à Sampiero a adressé l'appel suivant aux notabilités de cet arrondissement.

Corte, le juin 1883.

MONSIEUR,

Un comité s'est formé à Corte en vue de propager et d'activer dans l'Arrondissement la souscription pour l'érection d'une Statue à SAMPIERO CORSO. Cette œuvre, éminemment patriotique sera accueillie, nous n'en doutons pas, avec élan dans le pays des Sambucuccio et des Paoli, des Saliceti et des Cervoni, dans la contrée qui fut le berceau de l'indépendance insulaire.

Nous espérons, Monsieur, que vous voudrez bien prêter à cette souscription votre concours efficace, vous en rapportant à votre sage appréciation sur les voies à prendre pour arriver à un prompt résultat, soit en provoquant la formation d'un comité local, soit en vous adjoignant quelques personnes de bonne volonté à l'effet de recueillir le plus grand nombre possible de souscriptions et acceptant pour cela l'obole du pauvre aussi bien que l'offrande du riche.

Nous désirerions que les listes de souscription, qui seront publiées dans les journaux de l'île, montrent que, si des circonstances difficiles ne nous permettent pas d'offrir autant que nous aurions voulu, du moins nous sommes tous de cœur avec les hommes éminents qui se sont mis à la tête de cette manifestation.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Pour le comité :

BOZI, — ANGELI, — PULICANI, — TANTI.

Votes de nos Députés

Scrutin sur le paragraphe 1er de l'article 12 du projet de loi concernant la réforme de l'organisation judiciaire, qui est ainsi conçu :

« Il sera procédé, dans un délai de trois mois, à partir de la promulgation de la présente loi, à la réorganisation des cours et tribunaux. »

Nombre de votants	468
Majorité absolue	235
Pour l'adoption	329
Contre	139

La Chambre des députés a adopté.

Ont voté pour, MM. Arène, Peraldi.

Ont voté contre MM. Gavini, Graziani.

M. Bartoli n'a pas pris part au vote.

***

Scrutin sur l'amendement de M. Benjamin Raspail, portant « que les magistrats ayant fait partie des *commissions mixtes* après le 2 Décembre 1851 sont exclus de la magistrature française. »

Nombre des votants	393
Majorité absolue	197
Pour l'adoption	393
Contre	0

La Chambre des Députés a adopté.

M. Gaziani a voté pour.

MM. Arène, Bartoli, Gavini et Peraldi n'ont pas pris part au vote.

CAISSE D'EPARGNE DE BASTIA

Opérations du 26 mai 1883

Solde dû au 20 mai 1883.		1,387,603 08
Versements	20,446 00	
Remboursements	8,510 25	
	11,905,75	11,905 75
En caisse le 27 mai 1883.		1.399.508 83

L'Administrateur, *Le Caissier*,

CASEVECCHIE, Ancien magistrat. P-D. GUERRINI.

Chronique agricole

DE L'ENSILAGE

C'est le moment de rappeler aux cultivateurs qui ont l'intention de pratiquer l'ensilage qu'il est temps d'approprier les locaux destinés à préparer des nourritures fermentées.

On fait des conserves de fourrages dans des fosses étanches à angles bien arrondis et aussi dans tout creux de grange ou autre pourvu de murs de tous côtés. La réussite est certaine, pourvu que l'air extérieur ne puisse pas communiquer avec le tas en fermentation. On obtient facilement ce résultat en mettant sur la surface une couverture quelconque, par exemple une couche de terre de 15 à 25 centimètres d'épaisseur.

Toutes les plantes coupées en vert peuvent s'ensiler, et, nous le répétons, avec certitude de succès.

Il est inutile d'emmagasiner de continu jusqu'à la terminaison du tas ; on devra même différer, autant que possible, la conserve ne peut qu'y gagner en qualité et en quantité, la pression s'y fait beaucoup mieux.

Le sel n'est pas nécessaire au succès de la conserve ; il est bon d'en mettre un peu. Une conserve bien faite, bien pressée, peut être bonne à la consommation au bout du 20e jour de sa couverture. On ne découvrira que quelques mètres carrés à la fois, pour permettre de renouveler le plus souvent possible la surface découverte.

La pratique de l'ensilage est tout à la fois simple et économique. Un seul de ces titres lui mériterait d'avoir conquis le droit de cité dans la plupart de nos fermes. Beaucoup de cultivateurs qui conduisent leurs betteraves à l'usine regrettent avec raison de n'avoir pas de pulpes pour l'entretien du bétail que comporte leur exploitation et s'imposent de nouveaux sacrifices pour cultiver quelques hectares de betteraves dont la récolte sera totalement consommée à la ferme. Pour cette quantité, pour une meilleure répartition des travaux, qu'ils changent leur manière de faire, qu'ils pratiquent l'ensilage, ils n'auront qu'à s'en féliciter.

(Journal de Chartres).

ACTES OFFICIELS

— M. Santini a été nommé commissaire central à Tunis.

— M. Marcaggi, commissaire de police à Cannes, a été élevé sur place de la troisième à la seconde classe.

— M. l'abbé Nivaggioli a été nommé desservant de Cannelle.

UN COMBLE !

Il paraît que nos frères les Italiens prélèvent un escompte de 0.25 centimes, lorsqu'on leur présente un billet de banque français de cinquante francs !

Farceurs !

Après tout, c'est peut-être l'illustre M. de Molkte qui l'exige !

Statistique des Allumettes

La statistique vient d'établir d'une façon irréfragable que la France est le premier pays du monde... pour la consommation des allumettes.

Les Anglais *en consomment ou consument* huit par jour, les Suédois neuf, les Allemands onze et les Français quinze.

Cette supériorité ne peut qu'être attribuée aux produits incombustibles de la Compagnie fermière.

Ajoutons que le nombre des allumettes qu'on brû*le en Europe s'élève à deux milliards par jour.*

L'Anémomètre

Savez-vous ce que c'est qu'un *anémomètre* ? C'est un appareil destiné à mesurer la force du vent.

On en installe un en ce moment sur l'une des tours de l'Observatoire de Paris.

L'appareil indiquera, sur un cadran placé dans une des salles du *premier étage*, la *force du vent*.

C'est surtout en vue de la manœuvre du ballon captif destiné à l'étude des variations atmosphériques, que l'on installe cet anémomètre.

Ce ballon sera prochainement en état de fonctionner. Il a été construit dans les ateliers de Meudon, dépendant du ministère de la guerre.

On va d'abord le gonfler au gaz d'éclairage, et il s'élèvera à 4 ou 500 mètres ; puis on le gonflera au gaz hydrogène, pour qu'il puisse s'élever à 7 ou 800 mètres.

Bulletin financier

Paris, le 7 juin 1883.

La Bourse de ce jour est mauvaise.

La plupart des valeurs subissent le contre coup de la baisse des rentes. Toutefois le Crédit Foncier fait exception et se maintient à 1,340 son cours de la veille.

Les Obligations Foncières Nouvelles résistent également à 355 les libérées et à 349,50 les non libérées. Par contre les Obligations de *Chemin de Fer* perdent du terrain par suite des arbitrages indiqués précédemment, et qui se continuent sur une échelle importante. C'est ainsi que : les obligations de l'Est 3 0/0 ancien sont tombées de 366 à 365. Le midi 3 0/0 de 362,75 à 362,50, de l'ouest 3 0/0 de 363 à 362,50 tandis que par exemple l'Est Algérien s'est avancé de 335 à 336,50.

La Cie Foncière de France est toujours très recherchée : il est du reste évident que les cours actuels sont très avantageux ; *si l'on remarque en effet qu'avant le Krack cette valeur était cotée au dessus de 600 fr. on conviendra que les acheteurs* au cours de 505, ont devant eux une marge importante de hausse.

Le reste du marché réactionne fortement.

Le Suez à 2,487.

Le Lyon à 1,457.

Le Midi à 1,150.

Le Nord à 1,910 et l'Orléans à 1,227.

Les valeurs internationales sont faibles.

Vaccinations

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

On sait que depuis quelques années la variole sévit en Corse presque sans discontinuer. Pendant que ce fléau destructeur exerçait ses ravages dans le Cap et dans l'intérieur de l'île, M. Susini, directeur de l'école de Santo-Pietro-di-Tenda, a acheté du vaccin *animal* et, vaillamment secondé dans cette belle œuvre par Mme Susini, institutrice, et par M. Pompei, instituteur-adjoint, a vacciné tous les enfants de la commune et des environs.

Non contents d'avoir éloigné de ces populations le fléau qui les menaçait, ces excellents fonctionnaires ont poussé plus loin leur sublime dévouement, en recueillant plusieurs verres de virus sur les bras des enfants qui avaient subi l'opération, afin de le fournir à tous ceux de leurs collègues qui leur en demanderaient.

Honneur à ces dignes maîtres, à ces généreux champions de l'humanité ! Nous leur offrons nos félicitations les plus sincères et nous espérons que leur exemple trouvera des imitateurs.

La vie à Moscou

Quelques échantillons des prix payés en ce moment à Moscou.

On paye, dans les hôtels de premier ordre, 80 roubles (200 fr.) par jour pour une chambre à deux fenêtres ; si celles-ci donnent sur la cour, le prix est de 60 roubles (150 fr.)

Dans un hôtel de deuxième ordre, une petite chambre sur la cour, au quatrième, coûte 10 roubles (25 fr. par jour).

Une voiture à deux places se paye 25 roubles (62 fr. 50 par jour).

Une livre de viande coûte un rouble (2 fr. 50.)

Chacun des correspondants des journaux a reçu un insigne, grâce auquel il pourra librement circuler sans obstacle.

C'est une plaque circulaire en vermeil, sur laquelle le mot : *Correspondant*, est tracé en lettres d'émail bleu. Au bas de la plaque, sont figurées deux plumes en croix. Au centre, est placée une couronne en argent, émaillée de rouge et de bleu, et entourée d'une couronne de laurier et de chêne en relief,

Cet insigne est monté en épingle et doit être porté sur le *revers gauche de l'habit.*

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

Le *Bayard* fait route pour le Tonkin.

***

La rupture du cable entre Penang et Madras interrompt nos communications avec le Tonkin.

***

Un complot de trente nihilistes a été découvert par la police à Saint-Pétersbourg. Quelques-uns sont parvenus à gagner la frontière.

***

Suleyman, chef des incendiaires, a été condamné à mort par le tribunal d'Alexandrie.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

SÉNAT

Présidence de M. TEISSERENC DE BORT

L'ordre du jour appelle la suite de la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à l'élection des juges consulaires.

La discussion s'ouvre sur l'article 20.

Les autres articles du projet sont successivement adoptés.

Le sénat décide ensuite qu'il passera à une seconde lecture.

— Le sénat adopte ensuite la proposition de M. l'amiral Fourichon relative à la situation des enfants nés en France de pères étrangers.

La prochaine séance est fixée à mardi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. PHILIPPOTEAUX

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Jullien l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de jeudi qui est adopté.

Discussion de la proposition de loi de M. Bernard Lavergne et plusieurs de ses collègues portant autorisation temporaire et exceptionnelle de verser de l'alcool sur les vins de la récolte de 1882, moyennant un droit de 20 francs en principal par hectolitre d'alcool.

M. Raspail combat la proposition.

Le ministre des finances et M. Guichard soutiennent la proposition.

Le scrutin est ouvert sur la question de savoir si la Chambre veut passer à une seconde lecture.

Nombre des votants	495
Majorité absolue	248
Pour l'adoption	264
Contre	231

La Chambre décide qu'elle passera à une seconde délibération.

La prochaine séance est fixée à lundi.

***

L'Archevêque d'Alger, dans son voyage en Asie-Mineure, insistera pour que l'administration Arménienne accepte les médecins appartenant à la religion chrétienne.

— Hier sont partis pour la Sibérie les trois condamnés compromis dans le procès de la banque de Cronstadt.

— Le prince Krapotckine a envoyé une somme d'argent à la femme de l'Irlandais Curley, exécuté ces jours-ci.

— On a refusé à un industriel parisien de montrer actuellement un panorama représentant la mort du commandant Rivière.

— Une enquête est ouverte dans les hôpitaux de Paris sur la falsification de la quinine.

Dernière heure

Nouvelles du Tonkin

Les renforts sont arrivés à Hanoï où se trouvent déjà réunis 1.500 hommes et les compagnies de débarquement.

Le prince Siving, beau-frère de Tu-Duc, commande les troupes annamites.

Les dépêches de Chine annoncent qu'on ne fait aucun préparatif d'armement.

Tri-Cou a conféré avec le généralissime Liang-Chang.

ETAT CIVIL

MARIAGES — Néant.

NAISSANCES — Néant.

DÉCÈS

Raffalli, *Marie-Thérèse*, 3 jours, de Bastia.

Angeli, Catherine, mariée, 39 ans, de Mottey les Besuches, (Haute-Saône.)

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

ENTRÉES. — Néant

SORTIES

Pour Solenzara, navire français Bon-Pêcheur, cap. Bernardini, lest.

Pour Santa-Teresa, balancelle italienne Bell'Aurora, cap. Lena, lest.

Pour Ile-Rousse, navire français Bon-Conseil, cap. Dominici, diverses.

Pour Portotorres, gondole italienne Papa-Lorenzo, cap Ghio, lest.

Pour Macinaggio, esquif français Sainte-Lucie, cap. Bordoni, minerai.

SOMMAIRE DE *L'UNIVERS ILLUSTRÉ*

GRAVURES : Édouard de Laboulaye, décédé le 25 mai. — Couronnes historiques et globes impériaux, faisant partie du partie du trésor impérial russe. — M. de Giers, ministre des affaires étrangères de l'empire de Russie. — Moscou : La cathédrale de l'Assomption, église du couronnement. — Le czarewitch Nicolas Alexandrovich. — S. M. Alexandre III, empereur de Russie. — S. M. Maria Feodorovna, impératrice de Russie. — *Salon de 1882 : Ferme suisse*, tableau de M. Burnaud. — Hollande : A propos de l'exposition internationale d'Amsterdam : croquis d'après nature. — Paris : A l'exposition canine : un futur lauréat — Rébus.

Bourse de Paris

	8 Juin	9 Juin
Rente 3 p. 0/0	79,45	79,15
— 3 p. 0/0 amortissable	80,50	80,40
— 4 1/2 p. 0/0	109,90	109,00
— 5 p. 0/0	108,95	108,00

G. OLLIVIER, Chirurgien-Dentiste professeur de prothèse dentaire des principaux cabinets de Paris.
Ancien cabinet Pradère : Nouvelle Traverse du Théâtre, Bastia,
Dents et Dentiers perfectionné et de tous systèmes

Mme POGGI Veuve PAOLI
MARCHANDE DE MODES, à Bastia,
Boulevard du Palais N° 9,
A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleurs fabriques de Paris.
Chapeaux de paille noir, blancs et couleurs, chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.
A DES PRIX TRES MODÉRES

Cie GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

ITINÉRAIRE DÉFINITIF
de la
LIGNE MARSEILLE-BASTIA-LIVOURNE

DÉPARTS :

De Marseille pour Bastia, samedi 6 h. soir.
De Bastia pour Livourne, Lundi 10 h. matin.
De Livourne pour Bastia, Mardi 10 h. matin.
De Bastia pour Marseille, Mercredi midi.

BRASSERIE

J. GASPARINI

Place St-Nicolas, Bastia

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir de la bière de *KUKLA* de *WESTPHALIE*, d'une limpidité parfaite et d'un goût exquis, qu'il vend 0,20 cent. le bock.

AVIS

Les demoiselles POLI, récemment arrivées du continent, informent le public qu'elles ont créé un atelier de modes, robes, et confections, rue Saint-François en face le pensionnat de Mlles Ponzevera, au 3e étage, Bastia.

Imprimerie Librairie Ollagnier

L'un des rédacteurs, gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

Un grand nombre de personnes s'adressent à la *Société Française Financière*, 18, rue de la Chaussée d'Antin, à Paris, soit pour lui demander d'accepter des fonds en dépôts, soit pour lui donner des ordres d'achat de ses titres à terme.

Nous sommes priés d'informer nos lecteurs que la *Société Française Financière* ne reçoit pas de dépôts et que ses titres ne se négocient qu'au comptant. Cet établissement financier, qui existe depuis dix ans, ne se livre à aucune opération de spéculation pouvant faire courir des risques à ses actionnaires. Le cours élevé de ses actions est basé sur les dividendes qu'il distribue régulièrement depuis longtemps, et qui n'ont jamais été moindres de 60 fr. par an. Ils ont été de 70 fr. pour le dernier exercice, et ils atteindront probablement 80 fr. cette année. Un revenu assuré de huit pour cent justifie amplement le cours d'environ 1000 fr. inscrit à la cote officielle.

LES JOURNAUX FINANCIERS

Depuis quelques années, la presse financière a pris un tel développement que le choix judicieux d'un journal devient de plus en plus difficile pour les capitalistes. On peut cependant affirmer que la fortune du lecteur dépend presque toujours des inspirations qu'il puise dans le journal auquel il est abonné.

Il nous paraît donc utile de signaler, parmi les organes financiers qui méritent la confiance du public, un journal bien connu, la *Gazette de Paris*. C'est la propriété de l'interprète d'une maison de banque des plus sérieuses, qui s'est depuis longtemps distinguée par la qualité des affaires qu'elle a patronnées.

L'abonnement à la *Gazette de Paris* est plus cher que celui de la plupart des journaux similaires, mais n'en reste pas moins à la portée de toutes les bourses : 2 FRANCS par an ; le journal paraît tous les dimanches ; de plus, les abonnés reçoivent, tous les quinze jours, à titre de supplément, le *Bulletin authentique des Tirages financiers* dans lequel ils trouvent la liste complète de tous les tirages d'actions, bloigations et valeurs à lots.

Les 2 francs d'abonnement peuvent être envoyés directement à l'administration, 59, rue Taitbout, à Paris, ou versés chez tous les libraires et dans tous les bureaux de poste.

Nous recommandons à nos abonnés la lecture de la *Gazette de Paris*, journal financier honnête, sérieux, parfaitement rédigé et rempli de renseignements sûrs et impartiaux.

AMARA-BLANQUI

Apéritif essentiellement tonique et très agréable,

A BASE D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES ET DE QUINQUINA

Etendu d'eau, l'Amara est une boisson désaltérante et fortifiante par excellence et très recommandée durant les chaleurs.

L'Amara Blanqui, se trouve dans tous les principaux établissements de la Corse et chez Messieurs les Entrepositaires de Bastia.

Distillerie à vapeur U. J. Blanqui, fils. Nice.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865

1er prix fixe

Pce MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletières, bagues, medaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, doublé et deuil. — Orfevrerie argent et métalblanc 1er titre. — Articles d'eglise et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bjoux, à des prix très réduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines.* — Envoi franco à l'interieur de toute commande au dessus de 20 fr.

BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : 100 MILLIONS. — 4, RUE DE LA PAIX

Prêts actuellement réalisés* (sur première hypothèque) : *(150 MILLIONS)

BONS DE CAISSE 5 %

Les Bons de Caisse rapportant 25 °/o sont à cinq ans d'échéance. — L'intérêt est payable semestriellement, les 1er avril et 1er octobre de chaque année. Les Bons sont de 100. — 500. — 1,000. — 5,000 et 10,000 fr. Ils sont, à la volonté des souscripteurs, au porteur ou nominatifs.

Les Bons nominatifs sont transmissibles par voie d'endossement et munis de coupons d'intérêt au porteur.

OBLIGATIONS

La Société délivre, *au prix net de 485 fr.* des obligations entièrement libérées, rapportant 25 fr. d'intérêt annuel payable trimestriellement. Ces titres sont remboursés à *500 fr.*

GARANTIES DES TITRES

Émis par la BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE

1° L'ensemble des prêts consentis sur première hypothèque, dont le montant doit être toujours au moins égal à celui des obligations en circulation (Art. 91 des Statuts);

2° Le capital de la Société, qui est actuellement de 150 millions et doit toujours être égal au vingtième des obligations en circulation (Art. 8 des Statuts).

Les coupons des Obligations et des Bons de caisse de la *Banque Hypothécaire de France* sont payés à PARIS : au siège de la Société, rue de la Paix, n° 4; à la *Société générale de Crédit Industriel et Commercial*, — à la *Société de Dépôts et de Comptes courants*, — au *Crédit Lyonnais*, — à la *Société Générale*, — à la *Société Financière de Paris*, — à la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, — à la *Banque d'Escompte de Paris*, — à la *Compagnie Algérienne*, et, dans les Départements, en Algérie et à l'étranger, à toutes les succursales des Sociétés désignées ci-dessus.

Vins Spiritueux — **Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux** — **Tabacs, Cigares**

Boulevard du Palais — **L.-N. MATTEI** — **BASTIA** (Corse) — du Pays et Havane

Marque de — Fabrique

SPIRITUEUX						Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
3/6 de vin	Kirsch sup.	Eau menthe	Vermouth or.	Sauterne		Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram	Maryland	Extra-fins	Trabucos or	De dames	1re qualité
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. café.	id. Noilly Pr.	Chablis		Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Vins	id. d'Alexan	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id id 1/2 l.	Cassis blanc		Mason Coun.	Arabe 50 gr.	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Sultanes	1re qualité à la rose.
id. super.	id. Berger	id. fines ass.	id. Turin or.	Champagne		Ture cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Entractos	Virginie ver.	2e id. sans.
id. fine cham.	id. ordinaire	id. Arn-end.	id. Martini	(marques		Savonnette	Exportat. 1re	Exportat. 1re	Havane gran.	Malakoff	id. blanches	—
id. extra	Bitter ordin	Cacao Chouva	id. id extra	diverses)		levant	id. 2me	id. 2me	id. courts.	Cabinet	Ordin. jaunes	Tabacs
id. Mariel	id. super.	id. Gabello	id. Settoni	id. Moët		Hongrois	Qual. de Paris.	Qual. de Paris.	Courants	Flor fina	Rosée	à priser
id. id.	id. Saillard	Piperm. Get	Scrop's assort.	id. Mousseux		Plantador	Sedleaff	Sedleaff	Ordinaires	Elartista fu-	2e sigar.	de la Regie
id. id.	id. Blanqui	Anisette MB	id. Blanqui	Sillery		Brisures de la Regie.	Debri de la Regie	Débris Sa- ferlati.	Bouts du nègre	n ur	Fées	—
id. id.	Amora id.	Liqueurs Bl	Vins de bord.	Vergenay			—		Torons ord.	Cruz Ovenera	Ciga-	GROS DÉTAIL
id. Etourneau	Amer Picon	id. fines id.	id. espagnols	Crement bl.			Tabacs		id. fins	Supérb	s	
id. Guérin	id. indien.	The chinois	Malaga	id. rose			de la Régie		Longs (fantaisie)	Teresita	—	
Rhum ord.	Birrh Violet	Chartreuse G	Madère	Grand Crem						Representation	Cigarettes	
id. Guetrre	Eau de vie	id. Gara vert	Porto	—						El Colombate	de la Regie	
id. extra	id. id. corse	id. id. 1/2	Muscat Fron.	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de centimes						de la Havane		
id. Martiniq	id. id. anisse	id. id. jaune	id Lunel							—		
Kirsch ord	id. id amère	id. id. 1/2	Charsala							Cigares		
id. Arnaud	id. id rose	Rasnail vrai	Myrre.									

Le Petit Bastiais

00067

5 cent. — JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN — cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)

CORSE . . . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits deposés.

8e ANNÉE, N° 733. — LUNDI, 14 JUIN 1883
Saint Barnabé, apôtre.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Réel., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

SOCIÉTÉ DE TIR DE LA VILLE DE LA TOUR-DU-PIN

LOTERIE

600 lots en espèces montant à **30.000** francs

120,000 billets à **1** franc le billet

Gros lot : **20,000** Francs

Tirage le 1er Juillet 1883

Les Billets se trouvent : A Bastia, à la librairie OLLAGNIER. Pour les recevoir franco par la poste, ajouter 45 centimes pour 1 à 3 billets et 30 cent. pour 4 à 10 billets.

BASTIA

LA CORSE A NICE

Quand il ne s'agirait que d'un pavillon de quelques mètres carrés, il faut que ce pavillon s'élève, il faut que les visiteurs qui afflueront à Nice, sachent qu'il existe en Corse des choses qui méritent d'être vues, des industries naissantes qui n'attendent qu'un débouché pour acquérir une importance véritable.

A l'œuvre donc ! nous sommes pauvres, c'est connu, mais nous avons toujours eu la réputation d'être des gens de courage et d'initiative ; sauvons notre réputation.

Seule, jusqu'ici, la Chambre de commerce a répondu à l'appel de notre journal; son action est grande sans doute, mais l'appui des autres corps électifs, l'appui des autorités lui sont nécessaires pour mener son œuvre à bonne fin. Nous sollicitons donc, au besoin nous implorons et les corps électifs, et les autorités, nous les rendons responsables d'une inertie, d'une abstention qui seraient une honte pour notre département.

Chaque jour, des côtes de Provence, nous recevons de détails sur l'activité qui régne sur tout le littoral, sur les sacrifices que s'imposent les conseils municipaux, pour que leurs villes figurent dignement à l'exposition de Nice. Nous voudrions avoir la place et le temps de communiquer ces détails à nos lecteurs ; c'est à rougir de notre indolence. Le temps marche ; il n'y a plus un moment à perdre.

Et surtout, mettons de côté tout faux amour-propre ; n'écoutons pas ces personnages énervants, qui haussent les épaules, en disant : Que voulez-vous qu'expose la Corse, bien à courte vue, trainards de la civilisation que tout changement épouvante ou dérange, éteignoirs perpétuels contre lesquels il faut incessamment lutter, et qui voudraient étouffer jusqu'au feu des locomotives.

Nous exposerons ce que nous pourrons exposer ; nous exposerons dans la limite de nos ressources pécuniaires, mais au moins la Corse sera connue.

Travaillons sans forfanterie, mais aussi sans découragement ; rallions-nous autour des hommes de bonne volonté qui ont consenti à prendre la direction du mouvement, et qui mettent à la disposition du public leur temps et leur expérience. Leurs noms sont une garantie qu'on ne se lancera pas dans des tentatives folles ou disproportionnées avec nos moyens ; avec eux on ira jusqu'où on peut aller, et pas au delà.

Ecartons tout esprit de coterie ; ne songeons qu'à notre cher pays que nous aimons tous, mais trop souvent à notre point de vue particulier ; il ne saurait y avoir de partis dans une œuvre complètement étrangère à la politique, et qui intéresse la richesse générale.

Notre ambition est modeste ; poser un premier jalon, tel est notre but ; à toutes choses il faut un commencement, et il y a longtemps qu'on aurait dû commencer.

Nous rappelons à nos concitoyens qu'ils trouveront auprès du comité institué près la Chambre de Commerce tous les renseignements nécessaires.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE BASTIA

Examens du baccalauréat

Les facultés de l'Académie d'Aix tiendront une session d'examens à Ajaccio et Bastia.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de la faculté des sciences à Marseille, pour le baccalauréat ès-sciences, et à Aix, pour les lettres, jusqu'au 15 juin.

Les candidats, en s'inscrivant, feront connaître la ville qu'ils choisissent : ils n'oublieront pas que la consignation ne doit plus être versée au secrétaire.

Ephémérides Corses

11 Juin 1882. — Le Conseil municipal de Calvi décide :

1. La construction d'une place portant le nom de Christophe Colomb, sur laquelle serait érigée la statue du grand navigateur.

2. De prier M. le Préfet de la Corse de vouloir bien proposer au Conseil général de nommer une commission chargée de recueillir les souscriptions en faveur de cette œuvre.

Dans la même séance le Conseil municipal vota des témoignages de reconnaissance à l'abbé Casanova, grâce aux recherches duquel il n'est plus permis de douter que Christophe Colomb est né à Calvi.

Votes de nos Députés

Scrutin sur l'ensemble de l'article 12 du projet de loi concernant la réforme judiciaire.

Nombre de votants	431
Majorité absolue.	216
Pour l'adoption. . . .	308
Contre.	123

La Chambre a adopté.
Ont voté pour, MM. Arène, Peraldi.
Ont voté contre, MM. Gavini, Graziani.
M. Bartoli, n'a pas pris part au vote,

***

Scrutin sur la prise en considération des amendements de MM. Floquet, Allain-Targé, Lepère et de Hérédia, sur les articles 13, 14, 15, 16, 17 et 18 du projet de loi.

Nombre des votants.	481
Majorité absolue	242
Pour l'adoption	223
Contre	254

La Chambre des députés n'a pas adopté.
Ont voté pour, MM. Gavini, Graziani.
Ont voté contre, MM. Arène, Peraldi.
M. Bartoli n'a pas pris part au vote.

ACTES OFFICIELS

M. Boutonnier, Jacques-Joseph, médecin-major de 1re classe au 111e de ligne, est nommé au 141e de la même arme.

— M. de Mari est nommé chef-guetteur de 1re classe.

— M. Amorelli Hyacinthe, sous-patron des douanes à Caen, a été nommé patron.

— M. Coni François, sous-brigadier des douanes à Oran, a été nommé brigadier aux Andalouses.

— M. Mattei Henri, sous-brigadier des douanes à Oran, a été nommé brigadier au cap Matifoux.

— M. Paoli Nicolas, sous-brigadier des douanes à Ajaccio, a été nommé brigadier à Galeria.

— M. Colonna, aide des postes à Petreto Bicchisano, a été nommé receveur à Pero-Casevecchie.

— M. Peretti, bachelier ès-lettres, professeur pour l'enseignement secondaire spécial au collège de Philippeville (2e ordre, 1re classe, lettres) est chargé de l'enseignement de l'histoire (1er ordre, 1re classe) audit collège (emploi nouveau).

SUICIDE

Le charmant village de Loreto de Casinca a été le théâtre d'un triste événement.

Le nommé Poletti, Pascal, propriétaire, âgé de 60 ans, s'est suicidé au moyen d'un coup de pistolet.

Poletti était hypocondriaque.

M. le docteur Pietri, de Sartene, dont nous avons publié plusieurs poésies italiennes très finement ciselées, vient d'être nommé membre *degli Arcadi* de Rome. Cette Académie, la plus ancienne de l'Italie, compte dans son sein les plus grandes illustrations littéraires. Le Saint-Père en fait partie, et plusieurs de nos compatriotes, Monseigneur Guasco entr'autres, ont eu l'honneur d'être membres de cette savante Académie.

Nous publions en feuilleton la suite d'une *Cantica* sur Sampiero Corso, pleine de feu et de patriotisme, dont la première partie a été fort appréciée.

TROP DE CLOCHES!

Nos oreilles bastiaises, habituées dès l'enfance au carillon de nos clochers, ne se plaignent pas. Mais les étrangers trouvent que nos sonneurs abusent de la permission. Au nom de l'hospitalité corse, plus de modération, s'il vous plait !

Le comte de Chambord

Le « Journal des Débats » publie quelques détails intéressants sur la résidence habituelle du comte de Chambord.

« Le château de Frohsdorf, retiré dans une riante contrée, est construit au pied d'une colline, à peu de distance de Wiener-Neustadt, et entouré de forêts, au sein desquelles l'héritier des Bourbons aimait, avant son dernier accident, à se livrer au plaisir de la chasse.

» Le château, en lui-même, a une apparence assez modeste; mais il est princièrement meublé à l'intérieur et tout y indique les espérances de l'exilé. Sur la façade principale est sculptée la couronne royale aux trois fleurs de lys.

» Ces emblèmes se répètent également sur plusieurs points. Les domestiques sont tous d'origine française; mais, depuis quarante ans que le comte de Chambord a quitté la France, ils se sont peu à peu germanisés; et leurs enfants, qui sont également restés au service du prince, parlent de préférence l'allemand.

» Il y a une véritable cour, du reste, au château de Frohsdorf, et l'on y nourrit quand même, en dépit de la durée du régime républicain en France, des espérances de retour. Le châtelain a-t-il sérieusement l'espoir et le désir de ceindre la couronne? Il est peut-être permis d'en douter, en voyant la constance résignée avec laquelle il reste loin de la France, sans faire de sérieux efforts pour y rentrer.

» Le duc de Blacas, le baron de Raucourt, le vicomte de Monti, le vicomte de Chevigné, ainsi que d'autres gentilshommes français demeurent près de lui depuis de si longues années et le servent avec un dévouement si désintéressé qu'ils doivent évidemment avoir la foi dans l'avenir de la monarchie et qu'il serait cruel de la leur enlever.

» Tous ces gentilshommes sont à la fois les secrétaires du prince et en quelque sorte ses gardes d'honneur; ils lui composent une véritable cour, au sein de laquelle existent de hauts fonctionnaires et toute une hiérarchie d'employés.

» Cette colonie française, en plein cœur des montagnes autrichiennes, se suffit d'ailleurs à elle-même.

» Le comte de Chambord ne fait pas de visites et n'en reçoit pas, à part celles qui viennent de France.

» Un ou deux archiducs vont, de temps à autre, le voir; et, pendant l'été, ses neveux, les deux princes de Parme, passent quelques semaines auprès de lui; à part cela, il vit très-retiré, s'occupant surtout de dépouiller avec ses secrétaires volontaires la volumineuse correspondance qui lui arrive chaque matin de France, et d'y répondre. Cette correspondance lui apporte l'écho des idées qui ont cours dans le monde légitimiste français, et le tient en rapports continuels avec son parti. Ses compagnons d'exil font parfois aussi des voyages en France, et lui rendent verbalement compte, à leur retour, des impressions qu'ils ont recueillies.

» De temps à autre, la route de Wiener-Neustad à Frohsdorf se remplit d'équipages; ce sont les chefs du parti qui viennent offrir leurs hommages et prendre les instructions du prince. Mais il faut reconnaître que ces pèlerinages deviennent fort rares depuis que les chances de restauration sont visiblement ajournées à assez long délai. »

Le dallage de la ville

Bastia, le 10 juin 1883.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Le dallage primitif des rues de Bastia, auquel s'est attaché le nom de l'excellent administrateur de Vidau, était de beaucoup inférieur à celui par lequel on a senti le besoin de le remplacer en faisant disparaître petit à petit entièrement le premier.

Le dallage de la Traverse sur lequel s'est établie la plus belle partie de la nouvelle ville et qui a pris le nom de boulevard, jure avec le beau pavage que l'administration actuelle a fait établir dans la plus vieille rue, *Carajo Diritto*, ou pour mieux dire *Ritto*. Constatons ce progrès et ne nous amusons pas à rendre responsable la Compagnie du Gaz du mauvais pavage des trottoirs de ladite Traverse, que l'on ferait mieux aujourd'hui si on devait les recommencer, nous n'avons aucune peine à en convenir.

Les premières dalles de cette grande rue n'ont pas été l'objet d'une surveillance sérieuse de la part de la municipalité au moment de leur pose. Les propriétaires respectifs des maisons correspondantes, abandonnés à eux-mêmes se servaient, dans un but d'économie, de dalles minces, ou écornées, qui étaient le rebut des carrières de Brando, comme on peut s'en assurer par le grand nombre de pavés cassés ou mal joints qui existent actuellement.

Or, il arrive que lorsque la Compagnie du Gaz, suivant que son traité lui en donne le droit, touche à ces pavés pour réparer sa canalisation et les replacer ensuite, elle ne retire souvent que des monceaux de débris qu'elle remplace par des dalles neuves comme on peut s'en assurer matériellement et comme le prouve son compte-courant avec le marbrier Delpellegrino

Ce qui pourrait donc arriver de mieux à la ville, ce serait que la Compagnie précitée eut besoin de toucher à toutes les vieilles dalles.

En conséquence, je ne puis pas admettre que le membre qui s'est levé dans la séance du Conseil du 18 mai dernier, pour dénoncer la Compagnie du Gaz et inviter le maire à faire dresser procès-verbal contr'elle, toutes les fois qu'elle ne fera pas poser convenablement les dalles qu'elle déplace, ait frappé juste.

Le mieux, quand on croit avoir à se plaindre en quoi que ce soit de la Compagnie du Gaz, c'est d'appeler ou de prévenir son Directeur, qui est tout soucieux pour remplir son devoir et les obligations de MM. Clarcke et Anderson, et qui réparera le mal, s'il y en a, ou fournira des explications plausibles, s'il n'y en a pas, sans donner au Conseil municipal la peine de s'en occuper, et celà pour éviter qu'on publie une délibération comme celle que je trouve dans votre numéro du 6 du courant mois sous le titre : Gaz, et que j'ai le devoir de relever.

L'Avocat du Contentieux de la Cie du gz
J.-B. Tomei.

M. le capitaine Mariani

Les journaux de Paris ont donné les détails du sinistre de la rue Oberkamph. Les magasins de vernis de M. Guillardet ont été presque complètement brulés.

Parmi les personnes qui se sont particulièrement distinguées, se trouve un de nos compatriotes, M. le capitaine Mariani, qui n'a eu heureusement que quelques contusions, et dont la conduite a été remarquable d'intrépidité et de dévouement.

Bibliographie

Discours sur l'Histoire universelle, par Bossuet. 1 Bel in 8o de 500 pages, imprimé sur papier teinté, encadré de filets rouges. Prix 4 francs. — Lille. Royale 26. — Desclée, De Brouwer et Cie Imprimeurs des Facultes catholiques de Lille.

« Voici un livre que tout le monde croit avoir lu, parce que tout le monde l'a eu entre les mains au collège. Mais il faut avouer que l'on connait fort mal ce qu'on a lu dans ces belles années où l'étude n'est pas toujours un plaisir, où les livres sont bien plus des ennemis qu'il faut subir que des amis qu'on cherche. » Au collège, on apprend à apprendre, ce qui est beaucoup; le reste s'oublie. Ceux donc qui n'ont pas ouvert ce chef-d'œuvre depuis qu'ils ont quitté les bancs, n'en ont plus qu'une vague idée, et ne se doutent pas du charme qu'ils trouveront à le relire.

« Je ne connais point — dit encore M. Poujoulat — de nous citions en commençant — d'ouvrage où se trouvent ramassés, en moins de pages, autant de faits, d'observations utiles, de grandes vues, de leçons, d'importantes vérités que dans ce *Discours* » qui illumine quarante-huit siècles d'histoire. C'est le livre d'or des peuples, ils y trouvent leurs origines et leur mission ; c'est le livre des rois qui y apprennent l'art de gouverner ; c'est le livre des hommes d'Etat, des moralistes, des philosophes : après l'avoir lu on se sent plus fort sur la pratique de la vie et la connaissance des hommes. Il fut écrit pour le Dauphin ; mais, observe Sainte Beuve « tout le monde est aujourd'hui le Dauphin » puisque les institutions modernes — les monarchiques aussi bien que les républicaines, — appellent tout le monde à gouverner par le moyen de députés qui viennent à leur tour des ministres, instables comme les majorités d'où ils sortent : c'est donc aussi le devoir de tout le monde.

Combien il est peu lu cependant ! Pour le faire lire, l'imprimerie St-Augustin vient de le rééditer avec des conditions de clarté, de sobre et sévère élégance, d'extrême bon marché qui tenteront bien des gens. — Point de notes, cette œuvre incomparable se suffit, mais un texte revu avec le plus grand soin et portant en marge, ainsi que dans les éditions princières, toutes les indications chronologiques ou autres dont l'auteur voulut qu'il fût accompagné. Par conséquent, point d'intrus qui vienne troubler par son érudition et de ses remarques importunes la tête-à-tête du lecteur avec Bossuet. — C'est bien ainsi qu'il convient d'éditer les chefs-d'œuvre.

FEUILLETON DU *PETIT BASTIAIS*

N° 5.

SAMPIERO CORSO

CANTICA

(Voir les numéros des 9 et 10 mars 1883).

III.

Cuopron di San Fiorenzo il vasto golfo
I genovesi legni, somiglianti
A antica selva di robusti abeti.
Sbarca sue genti Doria, il glorioso
Canuto Eroe del mar, accerchia e stringe
Di forte assedio la cittade e assale
Con impeto le mura; ma su i merli
Si tien l'Orsino impavido, e gli assalti
Respinge del nemico. In suo soccorso
Scendon dalle colline i Gallo-Corsi,
Mai mugghianti torrenti, e ad arrestarli
Move Liguria le sue compre schiere.
Come sbarcando da due opposte foci,
Vanno a incontrarsi furiosi venti,
Tutto atterrando, e messi e armenti e piante,
Tali ad urtarsi vanno i due possenti
Eserciti nemici. Qui col Franco
Si azzuffa l'Alemanno; là si scaglia
Contro il Ligure il Corso, e in ogni parte,
Accesa, mugge la crudel tenzone
Come mare in furor. Per molti mesi
Pugnossi e ripugnossi, come un giorno
D'Ilio su i campi, o sotto le superbe
Dardanie torri, e a questa parte, o a quella
Non piegò incerta la vittoria il volo.
Ben dieci mila liguri guerrieri
Cadon uccisi sotto il ferro, o spenti
Da pestilente morbo, e i loro corpi
Cuopron l'umide arene. Freme Doria
E dispera; ma, a lui mandan le Spagne
Inatteso soccorso, e ria tempesta
Sperde le Franche navi; manca il cibo
Agli assediati, la virtute, il senno
Del lontano Sampier, e a patti scende
Con Genova l'Orsino; solo i Corsi
Niegan di render al nemico i brandi.

T.-G.-B. De Pietri, medico.

Bulletin financier

Paris, le 8 juin 1883.

Les tendances moins fermes que nous constations hier en clôture ont pris aujourd'hui dès le début de la séance une accentuation plus caractérisée.

Les Rentes particulièrement retrogradent assez vivement.

Les valeurs subissent le contre-coup de cette réaction.

La Banque de France recule à 5,410.

Le Crédit Foncier est plus faible à 1,330, seules les Obligations Foncières Nouvelles conservent leurs cours de la veille 354,70 les libérées et 348 les non libérées.

Nous avons démontré l'avantage qu'il y avait à échanger aux cours actuels les Obligations de Chemin de fer contre les Obligations du Foncier et des lignes algériennes, cet avantage paraît avoir été apprécié du public, car les premières réactionnent leur marche ascensionnelle.

Le Suez qui cotait hier 2,492 tombe aujourd'hui à 2,420.

Nous voyons dans le Financier des Communes qui publie chaque semaine un tableau des recettes, que celles de cette année sont un peu plus élevées que l'année dernière.

Le marché des valeurs internationales est calme.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Meurthe et Moselle

Les électeurs de ce département étaient convoqués pour élire un sénateur en remplacement de M. Varroy, décédé.

M. Welche, ancien maire de Nancy, ancien ministre du cabinet d'affaires qui a succédé à celui du 16 mai, conservateur, a obtenu 241 voix.

M. Berlet, député, républicain, a obtenu 399 voix.

Elu, M. Berlet.

MM. Collard de Frolois, président du conseil général, et Duvaux, député, ancien ministre de l'instruction publique, avaient retiré leur candidature.

Lot

Dans le Lot, deux candidats se disputaient la succession sénatoriale de M. Delord, décédé.

M. Eloi Béral, conseiller d'Etat, et ingénieur en chef des mines, candidat du comité républicain, a obtenu 241 voix.

M. Pagès-Duport, conservateur, 103 voix.

Elu M. Eloi Béral.

Le nouveau sénateur s'est prononcé contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat, pour la révision de la Constitution et pour le scrutin de liste.

Les facteurs des Postes

Notre correspondant particulier à Paris a attiré l'attention de M. le ministre des postes et télégraphes sur la dernière pétition des Facteurs des Postes de la Corse.

Le ministre répond favorablement sur tous les points de cette pétition, mais il explique que pour les frais de médecin et de médicaments à la charge du Trésor, cette mesure ne peut se réaliser que dans les villes de première importance.

Pour l'indemnité de chaussures à partir de 30 à 50 francs, M. Cochery, qui poursuit ce but depuis 3 ans, est prêt d'aboutir.

Les Chemins de fer Corses

La commission relative au classement et à la déclaration d'utilité publique des chemins de fer s'est réunie hier, à neuf heures et demie, pour délibérer sur la question des chemins de fer de la Corse ; il a été constaté que la somme de 20 millions prévue au budget pour la construction de ces chemins de fer avait été depassée de 20 millions par les ingénieurs de l'Etat. En conséquence, la Commission s'est préoccupée de prendre des mesures pour empêcher le retour de pareilles exagérations de dépenses et pour exiger à l'avenir de l'Etat des devis plus exacts.

***

L'ambassade d'Allemagne a adressé une communication au ministre des affaires étrangères au sujet des toasts à l'Alsace-Lorraine, portés au banquet ministériel à Blois.

— M. Rouher doit rencontrer ces jours-ci le prince Jérôme à Paris.

— Un officier égyptien, complice d'Arabi, vient de se suicider pour se soustraire aux critiques dont il était l'objet à la suite de sa dégradation militaire.

— Des laboratoires vont être établis sur nos frontières pour analyser chimiquement les vins d'Espagne et d'Italie.

— Des religieux des missions étrangères revenant de Shang-haï et de Hong-Hong seront entendus demain par M. Challemel-Lacour.

— On doit créer à Rome un portefeuille des postes et télégraphes.

Nouvelles d'Alexandrie

Suleyman, chef des incendiaires, a été pendu.

***

La réforme judiciaire

La majorité républicaine du sénat ayant l'intention d'introduire de nombreuses modifications, dans le projet de loi sur la réforme judiciaire voté par la Chambre des députés, ce projet ne pourra pas être votée avant les vacances.

Elections départementales

Les élections pour le renouvellement des conseils généraux et d'arrondissement auront lieu le 29 juillet.

Bourse de Paris

	8 Juin	9 Juin
Rente 3 p. 0/0	79,45	79,15
— 3 p. 0/0 amortissable. . .	80,50	80,40
— 4 1/2 p. 0/0	109,90	109,00
— 5 p. 0/0	108,95	108,00

G. OLLIVIER Chirurgien-Dentiste professeur de prothèse dentaire de principaux cabinets de Paris
Ancien cabinet Pradère : Nouvelle Traverse Théâtre, Bastia.
Dents et Dentiers perfectionnes et de tous systèmes.

Mme POGGI Veuve PAOLI
MARCHANDE DE MODES, à Bastia,
Boulevard du Palais N° 9,
A l'honneur d'informer sa nombreuse clientele qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleurs fabriques de Paris.
Chapeaux de paille noir, blancs et couleurs, chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.
A DES PRIX TRES MODÉRES

BRASSERIE
J. GASPARINI
Place St-Nicolas, Bastia

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir de la bière de *KUKLA* de *WESTPHALIE*, d'une limpidité parfaite et d'un goût exquis, qu'il vend 0,20 cent. le bock.

Imprimerie Librairie Ollagnier

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865
Prix fixe

Pce MATTEI FILS
17, Boulevard Paoli, sur la Traverse. *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en metal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletières, bagues, medaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et deuil. — Orfévrerie argent et métalblanc 1re titre — Articles d'eglise et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très reduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines.* — Envoi franco à l'Interieur de toute commande au dessus de 20 fr.

ÉCRIN MERVEILLEUX
A dater d'aujourd'hui, M. NEVEL expédiera à titre de publicité à toute personne qui lui en fera la demande un Ecrin argenté finement ciselé avec fermoir doré et chaînette.
CONTENANT :
Une Bague serpent en celluloïd allant à tous les doigts,
Un Collier doré, jaseron quadruple extra-fin.
Une montre d'enfant, se réglant, double boîte avec cle
Une Chaîne chatelaine, dorée, 0 m. 85 de tour.
Une Croix Médicis, ornée de 48 turquoises,
Une paire gros Diamants du Rhin montes en argent,
Le tout rendu *franco* dans toute la France :
4 FRANCS 10 CENTIMES
Toutes les Dames, même les plus élégantes, voudront porter les splendides DIAMANTS contenus dans l'écrin. C'est une occasion exceptionnelle dont il faut profiter
Adresser Lettres et Mandat-Poste
à M. NEVEL, Fabricant Breveté S. G. D. G.
PARIS — 25, AVENUE TRUDAINE, 25 — PARIS

L'un des rédacteurs, gerant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

Demandez chez tous les Libraires
DANS LES KIOSQUES & LES GARES

8 PAGES TEXTE — Le N° 5 Cent. — MAGNIFIQUES GRAVURES — ILLUSTRATIONS par FERDINANDUS

8 PAGES TEXTE — Le N° 5 Cent. — MAGNIFIQUES GRAVURES — ILLUSTRATIONS par R. VICTOR MEUNIER

LE PETIT POPULAIRE ILLUSTRÉ
Journal Quotidien, Politique, Littéraire et Artistique
Directeur : EMILE VORMUS

AVEC LA COLLABORATION DE TOUTES LES ILLUSTRATIONS DE LA PRESSE FRANÇAISE :
Aurélien SCHOLL — MONSELET — AUDEBRAND — Victor MEUNIER — Ernest D'HERVILLY — Arthur POUGIN — Dr Félix BRÉMONT
Victor TISSOT — Léon BIENVENU — COQUELIN Cadet — Jean BRUNO — E. FRÉBAULT — A. BOUVIER, etc., etc.

Le Petit Populaire Illustré est le seul des journaux quotidiens français qui soit illustré, imprimé sur BEAU PAPIER, il a 8 PAGES DE TEXTE. Ses ILLUSTRATIONS INÉDITES magnifiquement tirées sont faites par les plus grands artistes. — Il a sur tous les autres journaux l'avantage de pouvoir se *collectionner par trimestres, semestres ou années.*
Il donne tous les jours : Une *Chronique*, les *Bulletins* et *Dépêches* toutes de la **Chambre** et du **Sénat**, les **Nouvelles politiques**, les **Faits divers**, les *Comptes rendus* des **Théâtres** et des **Tribunaux**, la **Bourse**, etc., etc.
Il publie en Feuilletons un ou deux Romans inédits des plus grands Romanciers. Il donnera en variétés des *Nouvelles, Récits de Voyages*, Causeries Il fera, scientifiques et humoristiques. C'est, en un mot, *le plus beau, le plus complet* et *le plus intéressant* des journaux quotidiens.

LE PREMIER NUMÉRO **PARAISSANT** — COMMENCERA LA PUBLICATION DE :
L'Empoisonneuse de ***Champrozé*** grand Roman contemporain inédit, par **Jean BRUNO** ✣ ***La Cage de Fer*** grand Roman historique par **HENRI AUGU**

ABONNEMENTS : PARIS, Un An 18 fr. ; Six Mois 9 fr ; Trois Mois 5 fr. ; — DÉPARTEMENTS : Un An 24 fr. ; Six Mois 12 fr. ; Trois mois 6 fr. — ÉTRANGER : Un An 26 fr.

Magnifique Prime offerte gratuitement aux 10,000 Premiers Abonnés d'Un An
Les Dix Mille premiers Abonnés d'**Un An** recevront gratuitement en prime : **LES CONNAISSANCES UTILES**, magnifique recueil, superbement relié, avec Illustrations dans le Texte. Ce volume de 900 pages avec 300 gravures, vendu en Librairie **20 francs**, a été fait avec la collaboration de **Flammarion, Tissandier, Hément Victor Meunier, de Rawton**, etc. *C'est la plus belle prime gratuite offerte jusqu'a ce Jour.*
TOUS LES JOURS 5 c — TOUS LES JOURS 5 c
Toute demande d'Abonnement devra être adressée à l'Administrateur du PETIT POPULAIRE
PARIS — 125, RUE MONTMARTRE, 125 — PARIS

Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux

Vins Spiritueux — **Tabacs, Cigar**

Boulevard du Palais — **L.-N. MATTEI** — Marque de — **BASTIA** (Corse) — Fabrique — du Pays et Hava

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac a prise
3/6 de vin	Kirsch sup.	Eau menthe	Vermouth or.	Sauterne	Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram.	Maryland	Extra-fins	Traboucos or.	De dames	1re qualité
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. cafe.	id. Noilly Pr.	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id d'Alexan	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass	id id. 1/2 l.	Cassis blanc	Mason Coun.	Arabe 50 gr	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Sultanes	1re qualité la rose.
id super.	id. Berger	id. fines ass	id. Turin or.	Champagne (marques diverses)	Turc cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Entractos	Virginie ver.	2e id. sa
id. fine cham.	id. ordinaire	id. Arnaud.	id. Martini		Savonnette levant	Exportat. 1re	Ex ortat. 1re	Havane gran.	Malakoff	id. blanches	—
id. extra	Bitter ordin	Cacao Chouva	id id. extra		Hongrois	id. 2me	id. 2ms	id. courts.	Cabinet	id. rosee	Tabac a prise de la Ré
id. Mariel	id. super.	id. Gabello	id. Settoni		Plantador	Qualité de Paris.	Qual. de Paris.	Courants	Flor fina	id. 10 sigar.	—
id. id	id. Saillard	Pineru Get	Sirops assort.	id. Moët	Prisures de la Regie.	Sedleaff	Sedleaff	Ordinaires	Elartista fu-	Illustrées	GROS
id. id.	id. Blanqui	Anisette MB.	id. Blanqui	id. Mousseux		Débri de la Regie	Débris Scaferlati.	Bouts du nègre	n ur	Cigares-Cigarettes	DÉTAI
id. id.	Amara id.	Liqueurs Bl.	Vins de Bord.	Sillery		—		Tordus ord.	Cruz ó venera	—	
id. Etourneau	Amer Picon	id. fines id.	id espagnols	Vergenay		Tabacs de la Régie		id. fins	Supérb	Cigarettes de la Regie	
id. Guerin	id. indien.	The chinois	Malaga	Cremant bl.				Longs (fantaisie)	Teresita		
Rhum ord.	Birrh Violet	Chartreuse G	Madère	id. rose					Representation		
id. Guétrin	Eau de vie	id. Garn vert	Porto	Grand Crem					El Colombate de la Havane		
id. cxra	id. id. corse	id. id. 1/2	Muscat Fron.	—					—		
id. Martinique	id. id. anisee	id. id. jaune	id. Lunel	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de centimes					Cigares		
Kirsh ord	id. id amère	id. id. 1/2	Charsala								
id. Arnaud	id. id rose	Raspail vrai	Mypre.								

Le Petit Bastiais

00069

5 cent. **JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN** cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)
CORSE . . . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13,50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus:
On ne répond pas des manuscrits déposés.

8e ANNÉE, N° 734. — MARDI, 12 JUIN 1883
Saint Jean, confesseur.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Réel., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

SOCIÉTÉ DE TIR DE LA VILLE DE LA TOUR-DU-PIN

LOTERIE

600 lots en espèces montant à **30.000** francs

120,000 billets à **1** franc le billet

Gros lot : **20,000** Francs

Tirage le 1er Juillet 1883

Les Billets se trouvent : A Bastia, à la librairie OLLAGNIER. Pour les recevoir franco par la poste, ajouter 15 centimes pour 1 à 3 billets et 30 cent. pour 4 à 10 billets.

BASTIA

LE PHYLLOXÉRA, VOILA L'ENNEMI

Salut à la vigne française !
(Bertall.)

Si la nouvelle maladie de la vigne n'est pas enrayée, l'une des sources de la richesse nationale est atteinte, le pays va perdre un de ses revenus les plus nets et les plus assurés. La maladie s'est montrée à peu d'intervalle en deux points différents, (1) d'où elle a rayonné sans le quitter, causant un dommage de plus en plus considérable et allant jusqu'à tuer les vignes. La cause de cette maladie est la présence du phylloxéra.

En 1834, M. Boyer de Fonscolombe, entomologiste d'Aix, découvrit sur les feuilles du chêne un petit insecte qu'il nomma *phylloxéra quercus*. Il y a aujourd'hui 25 espèces de phylloxéra décrites : 24 vivent sur les feuilles du chêne. Un seul vit sur la vigne et ne se comporte pas de la même façon. En 1856, un entomologiste américain, Asa Fisch découvrit le phylloxéra de la vigne, trouvé sur les feuilles, sous le nom de *Pemphigus vitifoliæ*. En 1868, M. Planchon, de Montpellier, fut appelé dans les environs de Roquemaure (Gard) pour étudier une nouvelle maladie de la vigne, qui désolait les environs. Il découvrit sur les racines des vignes malades un petit insecte jaune, qu'il ne reconnut pas de suite, mais qu'il soumit à un entomologiste bien connu, M. Lichtenstein. Celui-ci le détermina et nomma *phylloxéra*.

Tous deux envoyèrent de nombreuses notes à l'Académie des sciences et ces deux noms sont conservés dans l'histoire du phylloxéra : ils ont appelé cet insecte : *phylloxera vastatrix*.

Le phylloxéra a quatre formes : 1. *forme gallicole*, qui vit sur les feuilles et qui pond de 200 à 600 œufs. 2. La *forme radicicole* (celle qui commet le plus de ravages) qui pond de 30 à 100 œufs. 3. La *forme ailée* qui en fait de 1 à 6. La progression par la forme ailée démontre en passant le peu de succès qui attend les tranchées, fossés faits en vue d'isoler un champ de l'action du phylloxéra. 4. La *forme sexuée* qui ne pond qu'un œuf, qu'on appelle l'œuf d'hiver.

La présence de la maladie dans toutes les situations, en plaine ou en montagne, prouve le peu d'influence des conditions météorologiques. Quant à dire que la vigne a dégénéré, cela est peu soutenable ; pourquoi la maladie s'étendrait-elle en cercle, quels que soient l'âge, la nature du cépage, le mode de taille, etc ? Il y aurait donc dégénérescence de proche en proche ? Ces mots vagues et dépourvus de sens cachent le manque d'observation. J'ai entendu parler à Bastia d'épuisement du sol. On peut citer contre cette opinion certaines vignes de l'Hérault. Une pièce de vigne attaquée a donné 2 hectolitres par are ! Peut-on réellement alléguer ici que la maladie est due à la stérilité du sol ? Nous pouvons donc affirmer que le phylloxéra est la cause unique de la maladie des vignes.

Le fait le plus effrayant et qu'aucune maladie n'avait encore déterminé, c'est la mort de la souche. Quand on arrache un cep attaqué, au mois de juin, on remarque que les radicelles, au lieu d'être grelées et cylindriques, présentent çà et là des renflements spéciaux. Cela n'est point une végétation anormale. C'est une hypertrophie toute locale qui n'est due ni à la gelée, ni à l'humidité, ni au brouillard, à la vieillesse ou à la dégénérescence de la souche, mais qui est produite uniquement par le parasite. Le renflement résulte d'une piqure. Vers la fin de l'été, ces renflements deviennent noirs et pourrissent. On sait que l'absorption des éléments nutritifs du sol a lieu uniquement par les radicelles. Quand elles ont disparu, la vigne souffre de la faim. Les racines pourrissent bientôt de proche en proche ; la destruction commencée s'achève, et la vigne périt petit à petit.

On a tenté divers moyens de lutter contre le phylloxéra. On a essayé par une excellente culture, par l'application d'engrais puissants de ramener la vigne à la vie. On obtient toujours ainsi une amélioration, mais elle n'est que temporaire. C'est cette méthode que suivent en général ceux qui ne croient pas au phylloxéra comme cause de la maladie, et qui pensent que l'état des vignes vient de la mauvaise culture ou des circonstances météorologiques. Elle ne doit pas être rejetée entièrement, mais, appliquée seule, elle sera souvent inutile. On a employé des agents toxiques divers : huile de schiste, de pétrole, acide phénique, le tabac, etc. Les résultats n'ont pas été heureux. Puis les remèdes naïfs, ridicules ont fait aussi leur apparition. On a proposé de faire arriver indirectement par le végétal lui-même le poison jusqu'au phylloxéra ; la substance toxique, quand elle a pénétré dans le végétal, a commencé par le tuer. On a conseillé d'arroser les souches avec du vin blanc ! Le remède serait pire que le mal. Enfin une dévote a proposé d'arroser chaque souche avec un verre d'eau de la fontaine de Lourdes. Pourquoi un verre ? Quelques gouttes aux quatre coins du champ auraient suffi, ce me semble.

Quoiqu'il en soit, il faut pourtant se garder du découragement et continuer les essais. Comment cet ennemi sera-t-il vaincu ? Nous l'ignorons encore, mais il le sera, nous en avons l'espoir. Il faut lutter à tout prix contre le fléau et ne pas laisser dépérir nos beaux vignobles. « Car, comme dit Bertall, il y a autre » chose en France que des eaux sulfuro- » iodiques ou ferrugineuses ; les vins » valent bien les eaux, et les vins de

(1) Ces deux points sont le Bordelais et le plateau de Roquemaure (Gard).

» France vont porter au loin son nom et
» sont moins discutés et plus éloquents
» pour sa gloire que ses autres enfants,
» quels qui soient.

» Puissent, dit encore le même auteur,
» et je fais le même souhait, — puissent
» ces richesses enviées de tous les pays
» du monde ne point être taries par
» l'ennemi qui les menace !

» Buvons avec ses vins à la santé de
» la vigne !

» C'est boire à la santé de la France ! »

EUGÈNE VAISSON,
Elève de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier.

Ephémérides Corses

12 Juin 1739. — Arrivée à San-Nicolao de deux bataillons sous les ordres des brigadiers Malauze et Villemur.

Ce mouvement stratégique avait pour objectif la prise de Corte, il était ordonné par Maillebois.

Explosion d'une poudrière

Scutari, 9 juin.

La foudre a mis le feu à la poudrière qui a sauté occasionnant d'énormes dégâts et faisant un grand nombre de victimes.

141e REGIMENT D'INFANTERIE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 12 Juin 1883, à 8 heures

1.	Le Vautour, allegro,	Fondard.
2.	Ouverture de Fra Diavolo,	Auber.
3.	Yvonne (valse),	Stoupy.
4.	Ballet de Cléopâtre,	Giorza.
5.	Nachtigal (polka),	Moos.

Votes de nos Députés

Scrutin sur l'*amendement* de M. de Marcère au projet de loi concernant la réforme de l'organisation udiciaire.

Cet amendement est ainsi conçu :

« Remplacer les articles 13, 15, 16, 17, 18 par la disposition suivante : Le ministre de la Justice, la cour de cassation, les cours d'appel et les tribunaux de première instance conservent les pouvoirs disciplinaires qui leur sont confiés par le sénatus-consulte du 16 thermidor an X, par la loi du 20 avril 1810, par le décret du 2 mai 1852. »

Nombre de votants	457
Majorité absolue	229
Pour l'adoption	120
Contre	337

La chambre des députés n'a pas adopté.

Ont voté pour, MM. Gavini, Graziani.

Ont voté contre MM. Arène, Peraldi.

M. Bartoli n'a pas pris part au vote.

***

Scrutin sur l'amendement de M. Graux ainsi conçu :

« Art. 13. — Il est créé un conseil supérieur de la magistrature, présidé par le garde des sceaux et composé des conseillers de la Chambre civile de la cour de cassation.

» Ce conseil élira chaque année un vice-président choisi parmi ses membres.

» Le procureur général près la cour de cassation, et, à son défaut, l'avocat général attaché à la Chambre civile, représentera le gouvernement devant le conseil supérieur. »

Nombre des votants	435
Majorité absolue	218
Pour l'adoption	160
Contre	275

On voté pour, MM. Gavini, Graziani.

MM. Arène, Bartoli et Peraldi n'ont pas pris part au vote.

LES CHEMINS DE FER CORSES

PROJET DE LOI

Ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de chemins de fer départementaux pour la construction et l'exploitation provisoire des chemins de fer de la Corse.

(V. les numéros des 31 Mai, 1er, 3, 4, 5, 7 & 8 Juin)

CAHIER DES CHARGES
(Suite).

TITRE III.

Taxes de conditions relatives aux transports des voyageurs et des marchandises.

Art. 42. — Les droits de péage et les prix de transport sur les lignes de la Corse seront au plus égaux aux chiffres ci-après déterminées.

TARIF

	PRIX de PÉAGE	PRIX de TRANSPORT	PRIX TOTAUX
1° PAR TÊTE ET PAR KILOMÈTRE.			
Grande vitesse.			
Voyageurs.			
Voitures couvertes, garnies et fermées à glaces (1re classe)	0 067	9 033	0 10
Voitures couvertes, fermées à glaces, et à banquettes rembourées (2e classe)	0 050	0 025	0 075
Voitures couvertes et fermées à vitres (3e classe)	0 037	0 018	0 055
Enfants.			
Au-dessous de 3 ans, les enfants ne payent rien, à la condition d'être portés sur les genoux des personnes qui les accompagnent.			
De 3 à 7 ans, ils payent demi-place et ont droit à une place distincte; toutefois, dans un même compartiment, deux enfants ne pourront occuper que la place d'un voyageur.			
Au-dessus de 7 ans, ils payent place entière.			
Chiens transportés dans les trains de voyageurs. Sans que la perception puisse être inférieure à 0 30.	0 010	0 005	8 015
Petite vitesse.			
Bœufs, vaches, taureaux, chevaux, mulets, bêtes de trait.	0 07	0 03	0 10
Veaux et porcs.	0 025	0 015	0 040
Moutons, brebis, agneaux, chèvres.	0 01	0 01	0 02
Lorsque les animaux ci-dessous dénommés seront, sur la demande des expéditeurs, transportés à la vitesse des trains de voyageurs, les prix seront doublés.			
2. PAR TONNE ET PAR KILOMÈTRE.			
Marchandises transportées à grande vitesse.			
Huitres. — Poissons frais. — Denrées. — Excédents de bagages et marchandises de toute classe transportées à la vitesse des trains de voyageurs	0 20	0 16	0 36
Marchandises transportées à petite vitesse.			
1re Classe.			
Spiritueux. — Huiles. — Bois de menuiserie, de teinture et autres bois exotiques. — Produits chimiques non dénommés. — Œufs. — Viande fraiche. — Gibier. — Sucre. — Café. — Drogues. — Épiceries. — Tissus. — Denrées coloniales. — Objets manufacturés. — Armes	0 09	0 07	0 16
2e Classe.			
Blés. — Grains. — Farines. — Légumes farineux. — Riz, maïs, châtaignes et autres denrées alimentaires non dénommées. — Chaux et plâtre. — Charbon de bois. — Bois à brûler dits *de corde*. — Perches. — Chevrons. — Planches. — Madriers. — Bois de charpente. — Marbre en bloc. — Albâtre. — Bitume. — Cotons. — Laines. — Vins. — Vinaigres. — Boissons. — Bières. — Levure sèche. — Coke. — Fers. — Cuivres. — Plomb et autres métaux ouvrés ou non. — Fontes moulées	0 08	0 06	0 14
3e Classe.			
Pierres de taille et produits de carrières. — Minerais autres que les minerais de fer. — Fonte brute. — Sel. — Moellons. — Meulières. — Argiles. — Briques. — Ardoises	0 06	0 04	0 10
4e Classe.			
Houille. — Marne. — Cendres. — Fumiers. — Engrais. — Pierres à chaux et à plâtre. — Pavés et matériaux pour la construction et la réparation des routes. — Minerais de fer. — Cailloux et sables. — Pour le parcours de 0 à 100 kilomètres, sans que la taxe puisse être supérieure à 5 francs	0 05	0 03	0 08
Par le parcours de 101 à 300 kilomètres, sans que la taxe puisse être supérieure à 12 francs	0 03	0 02	8 05
Pour le parcours de plus de 300 kilomètres.	0 025	0 015	0 04

00070

Bulletin financier

Paris, le 9 juin 1883.

Les tendances à la baisse que nous constations hier se maintiennent aujourd'hui principalement pour les rentes qui réactionnent.

Les établissements de crédit sont relativememt faibles.

La Banque de France conserve son cours de la veille et s'inscrit à 5,405.

Le Foncier réactionne légèrement à 1,330.

Les Obligations Foncières Nouvelles très fermes cotent 354 les libérées et 348 les non libérées.

Le Suez est en reprise à 2,450. Sa recette de ce jour est de 2,900,000. A ce propos nous engageons nos lecteurs à consulter les petits tableaux que publie le Financier des Communes et desquels il ressort que les recettes sont toujours croissantes tandis que les cours sont beaucoup plus faibles, et nullement en rapport avec ceux de l'année dernière comparativement aux recettes.

Les chemins réactionnent.

Le Lyon à 1,425.

Le Midi à 1,120.

Le Nord à 1,895 et l'Orléans à 1,225.

Le Gaz toujours ferme à 1,368.

L'Italien 93,22.

L'Egypte à 368.

Les Lombards à 322 et les Autrichiens à 695.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

La réforme judiciaire

La commission de la magistrature à la Chambre, a commencé l'examen détaillé du projet de loi sur l'extension de la compétence des juges de paix.

Le garde des sceaux a assisté à la séance et a fourni des explications à la Commission.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. Bussox

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Bizarelli, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de samedi qui est adopté.

Elections de Coutances

M. Alcide Dusolier, rapporteur de l'élection de Coutances, demande l'adoption des conclusions de la commission chargée d'examiner les opérations de la première circonscription de Coutances et tendant à la validation de M. Briens.

M. Paul de Cassagnac combat ces conclusions et relève plusieurs faits qui seraient de nature, d'après lui, à faire invalider le scrutin du 6 mai.

La chambre adopte les conclusions du 2e bureau et M. Briens est admis.

— M. Raynal, ministre des travaux publics, dépose le projet de convention avec les grandes compagnies de chemins de fer.

Ce projet est renvoyé à la commission les chemins de fer.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi de M. Bernard Lavergne et plusieurs de ses collègues portant autorisation temporaire et exceptionnelle de verser de l'alcool sur les vins de la récolte de 1882, moyennant un droit de 20 francs en principal par hectolitre d'alcool.

La discussion s'ouvre sur l'article 1er.

Prennent part à la discussion MM. de Salis, le ministre de l'agriculture et Bernard Lavergne, rapporteur.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

***

On étudie à la Chancellerie de la Légion d'honneur, les dernières demandes en réintégration dans les cadres, qui ont été faites par divers condamnés de la Commune, Lavigne, Duplex et Vapillon.

— Le colonel Kladistcheff, qui a été un des organisateurs des fêtes du couronnement à Moscou, vient à Paris où il descendra chez M. Waddington.

— M. Waldeck-Rousseau a avisé les préfets de lui télégraphier tous les incidents relatifs à l'interdiction des processions.

Les Chemins de fer Corses

On a distribué aujourd'hui le rapport présenté par M. Wilson au nom de la commission des chemins de fer, tendant à l'approbation de la convention passée entre l'Etat et la compagnie de chemins de fer départementaux pour la construction et l'exploitation des lignes de la Corse.

Le projet viendra prochainement en discussion.

Fêtes de Caen

Hier a eu lieu l'inauguration de la statue d'Auber sur une des places de Caen. On avait organisé à cette occasion, un grand concours d'orphéons, qui a été très-brillant. De nombreuses sociétés avaient répondu à l'appel du comité.

***

M. Roustan, notre représentant à Washington, a terminé avec M. Frelinghuysen le projet relatif aux indemnités de guerre avec les Etats-Unis d'Amérique.

— Le commerce de l'Inde Anglaise, a varié dans ces dernières années entre trois milliards et 1/2 et trois millards de francs.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

ENTRÉES.

De Padulella, brick goélette français La Corse, cap. Confortini, charbon.

De Marseille, vapeur français La Valette, cap. Thibal, passagers, diverses.

De Livourne, vapeur italien Italia, cap. Cavessa, passagers, diverses, lest.

SORTIES

Pour Madeleine, vapeur italien Italia, cap. Cavessa, lest.

ÉTAT CIVIL

MARIAGES

Passoni Thomas, scieur de long, de Marignana, et Damiani, Marie-Dominique, tailleuse, de Bastia.

NAISSANCES

Santalucia, Marie-Dominique. — Pettinato, Angèle. — Fregosi, Marc.

DÉCÈS — Néant.

Bourse de Paris

	8 Juin	9 Juin
Rente 3 p. 0/0	79,15	79,15
— 3 p. 0/0 amortissable	80,40	80,00
— 4 1/2 p. 0/0	109,00	109,00
— 5 p. 0/0	108,00	108,25

Avis

M. PETROLACCI, FERBLANTIER-Chaudronnier, prévient le public qu'indépendamment de son atelier, il vient d'établir un magasin de vente boulevard Paoli, n° 29, d'articles de chaudronnerie, ferblanterie, lampisterie, pompes, plombs, en tuyaux et en planche, tôles, etc., à des prix très modérés, il se charge de toutes sortes de réparations concernant ces articles et il garantit tous les objets sortis de son magasin ou de son atelier.

Conseil d'Hygiène

Nous sommes heureux d'indiquer à nos lecteurs un remède aussi simple qu'économique. Lorsque après le repas, la digestion vous fatigue et que vous ressentez des crampes d'estomac et des tranchées, prenez sur un morceau de sucre, 10 gouttes d'EAU DES CARMES DU FRÈRE MATHIAS. C'est le Dr de Parville, qui le conseille dans son *Manuel d'Hygiène*.

Dépôt pharmacie Luciani à Bastia.

LE NATIONAL, Grand journal politique quotidien, dirigé par M. HECTOR PESSARD, offre *gratuitement* à tous ses nouveaux abonnés de 3 mois, de 6 mois et d'un an à titre de Prime, les ouvrages de librairie indiqués dans le catalogue publié par le journal.

LE NATIONAL consacre aux débats des chambres et aux affaires commerciales une place très considérable.

Prix de l'abonnement : 3 mois, 13 francs, 6 mois, 26 francs, un an 52 francs. Adresser les demandes, 42, rue Notre-Dame des Victoires à Paris.

Le *National* adressera le Catalogue des primes à toutes les personnes qui lui en feront la demande.

G. OLLIVIER, Chirurgien-Dentiste professeur de prothèse dentaire des principaux cabinets de Paris.

Ancien cabinet Pradère : Nouvelle Traverse du Théâtre, Bastia.

Dents et Dentiers perfectionnés et de tous systèmes.

Mme POGGI Veuve PAOLI

MARCHANDE DE MODES, à Bastia,
Boulevard du Palais N° 9,

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleurs fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noir, blancs et couleur chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de plumes, agréments etc., et tous les genres modes.

A DES PRIX TRES MODIQUES.

BRASSERIE

J. GASPARINI

Place St-Nicolas, Bastia

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir de la bière de *KUKLA* de *WESTPHALIE*, d'une limpidité parfaite et d'un goût exquis, qu'il vend 0,20 cent. le bock.

AVIS

Les demoiselles POLI, récemment arrivées du continent, informent le public qu'elles ont créé un atelier de modes, robes, et confections, rue Saint-François en face le pensionnat de Mlles Ponzevera, au 3e étage, Bastia.

LES JOURNAUX FINANCIERS

Depuis quelques années, la presse financière a pris un tel développement que le choix judicieux d'un journal devient de plus en plus difficile pour les capitalistes. On peut cependant affirmer que la fortune du lecteur dépend presque toujours des inspirations qu'il puise dans le journal auquel il est abonné.

Il nous paraît donc utile de signaler, parmi les organes financiers qui méritent la confiance du public, un journal *bien connu*, la *Gazette de Paris*. C'est la propriété de l'interprète d'une maison de banque des plus sérieuses, qui s'est depuis longtemps distinguée par la qualité des affaires qu'elle a *patronnées*.

L'abonnement à la *Gazette de Paris* est plus cher que celui de la plupart des journaux similaires, mais n'en reste pas moins à la portée de toutes les bourses : 2 FRANCS par an : le journal paraît tous les dimanches ; de plus, les abonnés reçoivent, tous les quinze jours, à titre de supplément, le *Bulletin authentique des Tirages financiers*, dans lequel ils trouvent la liste complète de tous les tirages d'actions, obligations et valeurs à lots.

Les 2 francs d'abonnement peuvent être envoyés directement à l'*administration, 59, rue Taitbout*, à Paris, ou versés chez tous les libraires et dans tous les bureaux de postes

Nous recommandons à nos abonné. la lecture de la *Gazette de Paris, journal financier honnête, sérieux*, parfaitement rédigé et rempli de renseignements sûrs et impartiaux.

Imprimerie Librairie Ollagnier

L'un des rédacteurs, gérant,

MATTHIEU OLLAGNIER.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865

Prix fixe

Pce MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletières, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et deuil. — Orfévrerie argent et métalblanc 1er titre — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et de Pierres fines.* — Envoi franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année — *Journal Financier* — 52 Nos par An

PARAIT TOUS LES DIMANCHES

2 FRANCS PAR ANNÉE

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMERO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées gén^les. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement :

Le Bulletin Authentique

DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS

Document inédit, paraissant tous les quinze jours

renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-poste, 59, rue Taitbout, à PARIS

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

LOTERIE TUNISIENNE Internationale

Pour la création d'Etablissements de Bienfaisance et d'utilité publique en Tunisie

La Seule qui donne le sixième de son capital Un Million de Francs de Lots en argent *La Seule* qui offre :

Gros Lots : **500.000** fr. (5 Lots de 100,000 Fr.)

2 LOTS de..... 50.000 fr.
4 LOTS de..... 25.000 fr.
10 LOTS de..... 10.000 fr.
100 LOTS de..... 1.000 fr.
200 LOTS de..... 500 fr.

Le tirage et le paiement des Lots auront lieu à Paris.

PRIX DU BILLET UN FRANC

Les Billets sont délivrés contre espèces, chèques ou mandats-poste adressés à l'ordre de M. Ernest DETRE, secrétaire général du Comité, à Paris, 13, rue de la Grange-Batelière

Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux

Vins Spiritueux — **Tabacs, Cigares**

Boulevard du Palais — **L.-N. MATTEI** Marque de — **BASTIA** (Corse) Fabrique — du Pays et Havane

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac a priser
3/6 de vin	Kirsch sup.	Eau menthe	Vermouth or.	Sauterne	Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram.	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	1re qualité
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. café.	id. Noilly Pr.	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id d'Alexan	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id id. 1/2 l.	Cassis blanc	Mason Coun.	Arabe 50 gr	Arabe	Bandes de-rées	Utrecth	Sultanes	1re qualité à la rose.
id. supér.	id. Berger.	id. fines ass.	id. Turin or.	Champagne (marques diverses)	Turc cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Entractos	Virginie ver.	2e id. sans.
id. fine cham.	id. ordinaire	id. Arnaud.	id. Martini		Savounette levant	Exportat. 1re	Ex ortat. 1re	Havane gran.	Malakoff	id. blanches	—
id. extra	Bitter ordin	Cacao Chauvo	id. id. extra		Hongrois	id. 2me	id. 2ms	id. courts.	Cabinet	Ordin. jaunes	Tabacs a priser de la Régie
id. Mariel	id. super.	id. Gabello	id. Settoni		Plantador	Qualité de Paris.	Qual. de Paris.	Courants	Flor fina	id. rosee	—
id. id	id. Saillard	Piperm. Get	Sirops assort.		Brisures de la Regie.	Sedieaff	Sedieaff	Ordinaires	Elartista fumar	id. 40 sigar.	GROS DÉTAIL
id. id.	id. Blanqui	Anisette MB	id. Blanqui			Débri de la Regie	Débris Scaferlati.	Bouts du nègre	Cruz ô venera	Illustrées	
id. id.	Amara id.	Liqueurs Bl.	Vins de Nord.			—		Tordus ord.	Supérb	Cigares-Cigarettes	
Etuurneau Guérin	Amer Picon	id. fines id.	id espagnols			Tabacs de la Régie		id. fins	Teresita	—	
ord.	id. indien.	The chinois	Malaga					Longs (fantaisie)	Représentacion	Cigarettes de la Regie	
	Birrh Violet	Chartreuse G.	Madère						El Colombate de la Havane		
	Eau de vie	id. Garn. vert	Porto	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de centimes					—		
On voté pour MM. Arène, part au vote.	id. id. corse	id. id. 1/2	Muscat Fron.						Cigares		
	id. id. anisee	id. id. jaune	id. Lunel								
	id. id amère	id. id. 1/2	Charsala								
	d. id ose	Rasnail vrai	Kypre.								

00071

Le Petit Bastiais

5 cent. **JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN** cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)

CORSE . . . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13.50
ETATS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits deposés.

8e ANNÉE, N° 735. — MERCREDI, 13 JUIN 1883
Saint Antoine de Padoue, confesseur.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Réel., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

SOCIÉTÉ DE TIR DE LA VILLE DE LA TOUR-DU-PIN

LOTERIE

300 lots en espèces montant à 30.000 francs

120,000 billets à 1 franc le billet

Gros lot : **20,000** Francs

Tirage le 1er Juillet 1883

La vente des billets est close le samedi 16 du courant

Les Billets se trouvent : A Bastia, à la librairie OLLAGNIER. Pour les recevoir franco par la poste, ajouter 15 centimes pour 1 à 3 billets et 30 cent. pour 4 à 10 billets.

BASTIA

SITUATION DE L'INDUSTRIE MINÉRALE EN CORSE

II.

SEL MARIN

L'exploitation du sel marin n'a pas eu plus l'importance qu'elle pourrait avoir vu le développement des côtes et les conditions climatériques exceptionnelles où elles se trouvent.

Les salins corses n'ont produit en effet que 422 tonnes de sel brut valant 3,018 fr. soit au prix moyen de 19.00 la tonne non compris les impôts.

Les marais salants de Corse n'ont que 7 hectares de surface. Tandis que ceux du Morbihan offrent une surface de 2,000 hectares, ceux de la Vendée 2,700 hectares, malgré un climat peu favorable, produisent plus de 130,000 tonnes de sel.

Le prix moyen général n'est que de 5,82. Il y a donc une industrie pouvant apporter de beaux bénéfices au pays, qu'il conviendrait d'encourager.

RÉSULTATS FINANCIERS DE L'EXPLOITATION DES MINES

La balance de 1881 n'est pas favorable à l'industrie minérale pour la Corse. Les chiffres admis pour l'année par le Comité des mines accusent un versement de 2,771,79 comme redevances à l'Etat, chiffre dérisoire au nombre des concessions, et un déficit de 38,942 fr. pour les compagnies concessionnaires.

La plupart des mines étant en préparation, ou nouvellement concédées, ces chiffres pourraient à la rigueur s'expliquer en s'appuyant sur ce fait, mais si en principe on peut dire que ces résultats ne sont pas imputables à la pauvreté des minerais exploités, il ne faut pas en conclure que les travaux ont été conduits d'une façon irréprochable.

D'aucuns, en effet, se sont engagés sans les capitaux suffisants, et ont dû pour faire face à leurs affaires et se maintenir, faire la chasse du minerai sans pouvoir exécuter de travaux réguliers, faute d'armement et d'agencement suffisant, ni suivre un plan préconçu faute d'études préliminaires du gite exploité, compromettant ainsi l'avenir de leurs mines.

D'autres y ont vu un but de spéculation, et profitant de l'engouement irréfléchi des uns, de l'ignorance de l'art des mines des autres, ont fait de ces affaires industrielles des affaires de banque et de bourse, et ont amené un discrédit inévitable qui rend aujourd'hui très pénible la situation des gens sérieux voulant relever de bonnes affaires.

INDUSTRIE DU FER

L'industrie du fer est également en notable décroissance.

En 1881, on ne connaissait que deux usines à fer en activité.

1. L'usine de Toga produisant la fonte.
2. Orezza, forge Catalane.

L'usine de Toga a produit cette année 5,484 tonnes de fonte au bois valant 822,600 fr., en employant 60 chevaux vapeur.

Cette usine a consommé :

1. En minérai d'Algérie 6,000 T.
id. d'Elbe et Sardaigne 3,400 »
Total 10,000 »

Avec 7,423 tonnes de coke,
et 7,794 id de charbon de bois.

L'usine d'Orezza employant des vieux fers d'affinerie ou Riblons, a produit 10 tonnes de fer marchand valant 4,200 fr.

Elle marche hydrauliquement en usant 10 chevaux de force, et emploie 24 tonnes de charbon de bois.

MACHINES A VAPEUR

En dehors de l'industrie minérale, l'emploi de la vapeur est aussi très restreint. Nous ne trouvons, en effet, pour 1881 que 21 appareils de claves, c'est-à-dire :

Mines et carriers	3	force	112	ch.	7 chaud.
Usines métallurgiques	1	—	120	—	6 —
Industries alimentaires	9	—	54	—	9 —
Industries chimiques	2	—	3	—	2 —
Objets divers	1	—	4	—	1 —
Travaux publics	5	—	31	—	5 —
Totaux	21 établ.		324	ch.	30 chaud.

Ce nombre s'est accru depuis d'une façon assez notable principalement pendant le premier mois de 1883.

G. L'OLIVIER,
Garde mines,
Ancien élève de l'Ecole St-Etienne.

Ephémérides Corses

13 Juin 1764. — Paoli ayant mis le siege devant Saint-Florent, un vaisseau génois essaye de protéger ses nationaux.

Cette tentative ne fut pas tout à fait vaine, car les Génois purent passer des provisions de bouche et de guerre aux assiégés. Renouvelée plus tard elle n'eût pas le même succès.

Votes de nos Députés

Scrutin sur la prise en considération de l'article additionnel de M. Camille Pelletan, ainsi conçu :

« Les dispositions de l'article 12 sont applicables à la Cour de Cassation. »

Nombre des votants	401
Majorité absolue	201
Pour l'adoption	194
Contre	207

La Chambre des députés n'a pas adopté.
Ont voté contre, MM. Arène, Graziani, Peraldi.
N'ont pas pris part au vote MM. Bartoli, Gavini.

* * *

Scrutin sur l'ensemble du projet de loi sur la réforme de l'organisation judiciaire.

Nombre de votants	473
Majorité absolue	237
Pour l'adoption	343
Contre	130

Ont voté pour, MM. Arène, Peraldi.
Ont voté contre, MM. Gavini, Graziani.
M. Bartoli n'a pas pris part au vote.

LES CHEMINS DE FER CORSES

PROJET DE LOI

Ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de chemins de fer départementaux pour la construction et l'exploitation provisoire des chemins de fer de la Corse.

(V. les nos des 31 Mai, 1er, 3, 4, 5 7, 8 & 12 Juin)

CAHIER DES CHARGES
(Suite).

TITRE III.

Taxes de conditions relatives aux transports des voyageurs et des marchandises. (Suite et fin).

3e VOITURES ET MATÉRIEL ROULANT TRANSPORTÉS A PETITE VITESSE. *Par pièce et par kilomètre.*	PRIX de PÉAGE	PRIX de TRANSPORT	PRIX TOTAUX
Wagon ou chariot pouvant porter de 3 à 6 tonnes	0 09	0 06	0 15
— — plus de 6 tonnes	0 12	0 08	0 20
Locomotive pesant de 12 à 18 tonnes (ne trainant pas de convoi)	1 80	1 20	3 »
Locomotive pesant plus de 18 tonnes (ne trainant pas de convoi)	2 25	1 50	3 75
Tender de 7 à 8 tonnes	0 90	0 60	1 50
Tender de plus de 10 tonnes	1 35	0 90	2 25
Les machines locomotives seront considérées comme ne trainant pas de convoi, lorsque le convoi remorqué, soit de voyageurs, soit de marchandises, ne comportera pas un péage au moins égal à celui qui serait perçu sur la locomotive avec son tender, marchant sans rien trainer.			
Le prix à payer pour un wagon chargé ne pourra jamais être inférieur à celui qui serait dû pour un wagon marchant à vide.			
Voitures à deux ou à quatre roues, à un fond et à une seule banquette dans l'intérieur	0 15	0 10	0 25
Voitures à quatre roues, à deux fonds et à deux banquettes dans l'intérieur, omnibus, diligences, etc.	0 18	0 14	0 32
Lorsque, sur la demande des expéditeurs, les transports auront lieu à la vitesse des trains de voyageurs, les prix ci-[illegible] seront doublés.			
Dans ce cas, deux personnes pourront [illegible] dessus seront admises.			
Dans les voitures à une banquette, [illegible], sans supplément de prix, voyager dans les voitures à deux banquettes, omnibus, diligences, etc. ; les voyageurs excédant ce nombre payeront le prix des places de deuxième classe.			
Voitures de déménagement à deux ou quatre roues, à vide	0 12	0 08	0 20
Ces voitures déménagement, lorsqu'elles seront chargées, payeront en sus du prix ci-dessus, par tonne de chargement et par kilomètre.	0 08	0 06	0 14
4° SERVICE DES POMPES FUNÈBRES ET TRANSPORT DES CERCUEILS. *Grande vitesse.*			
Une voiture des pompes funèbres renfermant un ou plusieurs cercueils sera transportée aux mêmes prix et conditions qu'une voiture à quatre roues, deux fonds et à deux banquettes	0 36	0 28	0 64
Chaque cercueil confié à l'administration des chemins de fer sera transporté, pour les trains ordinaires, dans un compartiment isolé, au prix de	0 18	0 12	0 30
Et pour les trains express, dans une voiture spéciale, au prix de	0 60	0 40	1 »

(La suite à demain).

L'alliance austro-italienne

La démonstration anti-autrichienne faite samedi dernier principalement par les étudiants, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Garibaldi, a été d'un caractère très violent.

La police n'a fait aucune tentative d'intervention pour réprimer ce mouvement. Un groupe d'étudiants rassemblé devant le palais de l'ambassade d'Autriche, est resté là poussant des huées pendant des heures sans que la police intervint, et criant : « A bas l'Autriche ! mort aux Autrichiens ! »

Un autre groupe, précédé d'une immense bannière portant les mots : « vive Oberdank ! » s'est rendu à la place du Peuple.

Un maître d'école a prononcé au Capitole un discours très ardent ; il a exhorté le peuple italien à se tenir prêt pour d'inévitables guerres et de grands sacrifices ; il a été applaudi avec frénésie par la foule.

Pendant ce temps la police s'est tenue à l'écart ; il n'y a pas eu, de toute la journée, une seule arrestation.

La question de Madagascar

On assure que les gouvernements anglais et allemand ont conseillé à la reine de Madagascar de s'entendre à l'amiable avec la France.

Le bombardement des ports ruinerait le commerce de l'île.

On dit que lord Granville a offert sa médiation au gouvernement français et à la reine des Hovas.

LE RESPECT DES ÉLECTEURS

Le préfet de Vaucluse vient d'adresser une circulaire aux maires de ce département, à l'occasion de la période électorale ouverte pour le remplacement de M. Elzéar Pin.

Dans cette circulaire, le préfet rappelle aux fonctionnaires que leur devoir est de s'abstenir de toute ingérence administrative, de nature à froisser le sentiment d'indépendance des électeurs.

. . . . . .

Le préfet de Vaucluse a raison de rappeler aux fonctionnaires leur devoir de stricte neutralité électorale. Car la République a tout intérêt à empêcher cette neutralité de recevoir aucune atteinte ; et la paix publique n'est qu'à ce prix.

(Courrier du soir).

Les rapports entre les chefs de corps

Voici comment ont été réglés les rapports entre les chefs de corps et fonctionnaires envoyés au Tonkin :

M. le contre-amiral Courbet prendra le commandement en chef des bâtiments le *Bayard*, l'*Atalante*, le *Château-Renaud*, le *Kersaint*, l'*Hamelin*, le *Parseval*, le *Drac*, le *Lynx*, la *Vipère*, l'*Annamite*, et de deux torpilleurs adjoints à la division.

M. le contre-amiral Meyer ralliera les mers de Chine avec les bâtiments la *Victorieuse*, le *Villars*, le *Volta*, le *Lutin*, la *Triomphante* et le *Tourville*.

M. le général Bouet aura le commandement de toutes les troupes de terre ; en outre, il aura sous ses ordres les canonnières de rivière le *Plurier*, la *Fanfare*, le *Léopard*, la *Surprise*, la *Carabine*, le *Yatagan*, la *Hache*, l'*Eclair*, la *Trombe* et la *Massue*.

M. Garmand, commissaire général civil, aura autorité sur toutes les forces, soit de terre soit de mer que nous venons d'énumérer et sera chargé d'organiser le protectorat.

Les rapports de M. le contre-amiral Courbet avec le gouverneur général de la Cochinchine et le commissaire de la République au Tonkin seront ceux qui existent entre les commandants en chef des divisions navales et les gouverneurs des colonies. M. le contre-amiral Courbet aura pour mission de surveiller les côtes de l'Annam et le golfe du Tonkin et c'est à lui qu'incombera la direction de toute action par mer dans ces parages.

En outre le gouverneur de la Cochinchine conservera à sa disposition les canonnières l'*Alouette*, la *Framée*, la *Javelin*, le *Mousqueton* et le ponton le *Tilsit*.

LE CAMPYLOGRAPHE

MM. Capazza et Livrelli, qui viennent d'inventer le *Campylographe*, instrument devant donner sans calcul et par simple lecture tous les éléments nécessaires au tracé d'une courbe sur le terrain, doivent présenter ce soir à MM. les membres du Conseil municipal.

Nous espérons que nos édiles ne se borneront pas à une simple admiration, mais qu'ils voudront bien fournir aux inventeurs, qui sont de sympathiques jeunes gens, une récompense leur permettant d'aller soumettre ver[illegible] leur instrument à Commission [illegible] inventions attachée au ministère [illegible] travaux publics.

Nos ingénieux concitoyens ont été encouragés par M. Buf[illegible], inspecteur général des Ponts-et-Chaussées, et par le Ministre des travaux publics.

M. Capazza n'en est pas à son coup d'essai ; déjà il a inventé un compas typsographe qu'il va exposer à l'exposition de Nice.

Nous reviendrons sur ces inventions dans un prochain article.

Une photographie du *Campylographe* est exposée dans notre librairie.

Pétitions à la Chambre des Députés

Le sieur Ange Filippi et la dame Marie-Louise, veuve Filippi, demeurant à Tox, ardissement de Bastia (Corse), propriétaires l'un du logement de l'institutrice, l'autre de la salle d'école de filles de la commune, exposent à la Chambre qu'un acte de bail passé en janvier 1882 n'a pas encore été approuvé par l'administration, de sorte qu'ils fournissent leur maison depuis 14 mois, sans avoir reçu aucune indemnité. Ils réclament la prompte solution de cette affaire.

Motifs de la Commission. — La Commission estime que la situation signalée par les pétitionnaires ne doit en effet se prolonger plus longtemps ; que cet état de choses équivaudrait à une spoliation ; que le loyer est incontestablement dû puisque les meubles ont été occupés pour un vice public. Elle propose, en conséquence, de renvoyer l'examen de cette affaire à M. le Ministre l'instruction publique, pour qu'elle reçoive une prompte solution. (Renvoi au Ministre de l'instruction publique).

Bulletin financier

Paris, le 11 juin 1883.

Le marché est faible aujourd'hui, les rentes [illegible] à des cours encore inférieurs à cette veille.

La Banque de France s'inscrit à 5,420 le Foncier [illegible] faible à 1,325.

Tous continuons à constater que la plupart des [illegible]igations de Chemin de Fer, sous l'influence des [illegible]tes, faites en prévision des émissions à venir, [illegible]tinuent à fléchir, pendant que les obligations [illegible]pécières, et celles des lignes Algériennes se maintiennent fermes.

C'est ainsi que l'Est 3 0/0 ancien fléchit de 366 à [illegible], (ex-coupon de 6,90) l'Est 5 0/0 390 à 575 (ex-coupon de 11,53), tandis que les Foncières [illegible]velles sont toujours très fermes à 488 les Nouvelles et 354,75 les Libérées.

Les valeurs de crédit subissent la réaction générale.

La Banque de Paris à 1,062.

Le Lyonnais à 565.

Le Mobilier à 375 et la Banque Nationale entre [illegible],50 et 255 est offerte.

Le Suez réactionne à 2,445.

Les chemins sont de plus en plus faibles, le Lyon à [illegible]410, le Midi à 1,125 et le Nord à 1,[illegible].

Les nouvelles conventions doivent être présentées à la chambre vers la fin de cette semaine mais l'on [illegible]nt que les compagnies n'aient de notes chargées sans compensations pour les actionnaires.

ETAT CIVIL

MARIAGES

[illegible]rriva, Fortuné-Jean-Alexandre, cordier, de [illegible]urne (Italie), et de Grimaldi, Mariose, de [illegible]a-Lucia de Moriani

NAISSANCES

[illegible]oletti, Marie-Xavière-Amélie.

DÉCÈS — Néant.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

Le Czar est rentré à Saint-Pétersbourg, où il a été reçu au milieu des acclamations frénétiques de la population.

***

M. de Moltke se rendra en Belgique et en Hollande avant de rentrer à Berlin.

— Plusieurs députés, parmi lesquels M. Leydet, présentent une modification à la loi municipale, pour interdire aux municipalités d'émettre des vœux politiques, quand ils auront un caractère constitutionnel.

×

Le ministre de l'agriculture a pris des mesures contre l'importation des alcools allemands, par la frontière espagnole, sous forme de vins d'Espagne.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

SÉNAT

Le sénat s'est réuni dans ses bureaux pour procéder à la nomination d'une commission chargée d'examiner le projet de loi voté par la Chambre des députés, ayant pour objet de faire déclarer d'utilité publique la construction d'une rigole navigable de Moulins à Sancoins.

Et une autre commission pour l'examen du projet de loi sur la réforme de l'organisation judiciaire, adopté par la Chambre des députés.

Cinq commissaires sont favorablesau projet du gouvernement, quatre sont hostiles.

Présidence de M. Peyrat

La séance est ouverte à 4 heures 35 minutes.

Adoption du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Bourges à emprunter 120.000 francs et à s'imposer extraordinairement.

Adoption du projet de loi adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Bourges à emprunter 100,000 francs et à s'imposer extraordinairement.

— L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur les propositions et projets de loi relatifs à la protection de l'enfance.

Le sénat décide qu'il passera à une seconde délibération.

— L'ordre du jour appelle ensuite la délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur la liberté des funérailles.

Après un discours de M. Emile Labiche, rapporteur, la suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à 2 heures.

M. de la Billiais, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier qui est adopté.

Adoption du projet de loi tendant à autoriser la ville de Montpellier à élever le taux d'intérêt d'un emprunt.

— L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de M. Bernard Lavergne portant autorisation temporaire et exceptionnelle de verser de l'alcool sur les vins de la récolte de 1882, moyennant un droit de 20 fr. en principal, par hectolitre d'alcool.

La discussion continue sur l'article 1er.

Il est mis aux voix.

Nombre des votants	474
Majorité absolue	238
Pour l'adoption	201
Contre	273

La Chambre n'a pas adopté.

L'article 1er ayant été repoussé, le projet de loi est renvoyé à la commission.

— L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, sur les syndicats professionnels.

Après les discours de MM. de Mun et Lockroi, la suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

***

M. Brandisi, capitaine au long-cours, maître de port à Nemours, est nommé lieutenant de port à Bastia, en remplacement de M. Weens, décédé.

***

Le président de la République a gracié quatre condamnés de Montceau-les-Mines.

***

On annonce une interpellation de M. Granet sur les affaires du Tonkin.

***

Le général Allegro a pris des mesures rigoureuses contre les maraudeurs qui ravagent les frontières de Tunisie.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

ENTRÉES.

De Marseille, vapeur français Spahis, cap. David, dépêches, passagers, diverses.

De Marseille, vapeur français Congo, cap. Sciaccaluga, passagers, diverses.

SORTIES

Pour Livourne, vapeur français Spahis, cap. David, dépêches, passagers, diverses.

Pour Livourne, vapeur français La Valette, cap. Thibal, passagers, diverses.

Bourse de Paris

	8 Juin	9 Juin
Rente 3 p. 0/0	79,15	79,15
— 3 p. 0/0 amortissable	80,40	80,00
— 4 1/2 p. 0/0	109,00	109,00
— 5 p. 0/0	108,00	108,25

G. OLLIVIER Chirurgien-Dentiste professeur de prothèse dentaire de principaux cabinets de Paris
Ancien cabinet Pradère : Nouvelle Traverse du Théâtre, Bastia.
Dents et Dentiers perfectionnés et de tous systèmes.

BRASSERIE
J. GASPARINI
Place St-Nicolas, Bastia

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir de la bière de *KUHLA* de *WESTPHALIE*, d'une limpidité parfaite et d'un goût exquis, qu'il vend 0.20 cent. le bock.

GUERISON

CERTAINE et *RADICALE* de toutes les affections de la *PEAU*: *dartres, eczémas, psoriasis, acné*, etc., même des *PLAIES* et *ULCERES VARIQUEUX*, considérés comme incurables par les plus célèbres médecins. — Le traitement n'exige aucun régime particulier, il ne dérange nullement du travail, il peut être suivi partout, même en voyage; il est à la portée des plus petites bourses et dès le deuxième jour il produit une amélioration très-sensible.

S'adresser à M. *LENORMAND*, médecin-pharmacien à *TOURNAND* (Seine-et-Marne). — Consultations gratuites par correspondance.

PAPIER PERSAN
Paille de Riz
Ce papier est blanc, exempt de toute matière colorante, ce qui le rend inoffensif.
Fumeurs, comparez en brûlant une feuille de papier *teinté* et une feuille de papier *Persan*.

Nouveau Dictionnaire Anglais-Français et Français Anglais par E. C CLIFTON et ADRIEN GRIMAUX. Deux forts volumes grand in 8° jésus, contenant environ 2,200 pages trois à colonnes; brochés, 36 fr.; reliés, 25 fr. — Librairie *Garnier* frères, 6, rue des Saints-Pères Paris.

Ce nouveau dictionnaire de la langue anglaise qui est sans contredit, le plus complet et le plus exact de ceux qui existent aujourd'hui, a rencontré dès son apparition l'accueil le plus flatteur auprès des principaux journaux ou revues de France et d'Angleterre et il a été inscrit sur le « catalogue des livres classiques recommandés pour l'usage des lycées et collèges.

Aux mots de la langue littéraire, y compris les néologismes décidément entrés dans l'usage les auteurs ont ajouté un nombre considérable de termes scientifiques et techniques, dont l'emploi tend à devenir de jour en jour plus général. Chaque mot est étudié à fond, jusque dans ses nuances les plus délicates; la traduction est suivie de définitions précises et d'exemples choisis parmi les meilleurs écrivains, anciens et contemporains, des deux pays. Des remarques grammaticales, la traduction des principaux idiotismes et proverbes, la prononciation, clairement figurée de chaque mot, une étude complète des propositions anglaises, seront d'un secours précieux à tous ceux qui consulteront ce dictionnaire.

Ajoutons que l'emploi d'un stéréotype, beau papier fait de ce dictionnaire un véritable ouvrage de luxe, malgré la modicité de son prix.

Avis publié dans le *Journal Officiel* du Royaume d'Italie des 25 janvier et 1er février 1882.

Sirop Pagliano.

On prévient le public, et aux termes voulus par la loi, que Monsieur Albert fils du feu G. PAGLIANO étant le seul possesseur du brevet pour fabriquer le sirop PAGLIANO, régénérateur du sang, dont la marque de fabrique a déjà été brevetée par les Gouvernements Italien, Français et Autrichien, personne ne peut ni fabriquer ni vendre son sirop sans son consentement, sous peine de poursuites judiciaires prévues par l'art. 12 de la loi du gouvernement du 30 août 1868.

On déclare en outre que M. PAGLIANO n'ayant jamais confié son secret à personne, tous ceux qui se disent fabricants du dit sirop sont de méprisables falsificateurs.

Enfin on prévient que pour les consultations et achats du *Sirop liquide* ou en poudre on doit toujours s'adresser :

A Mons. ALBERT fils G. PAGLIANO
maison Théâtre Pagliano
à Florence.

AVERTISSEMENT.

Dans le but d'amoindrir les frais énormes qui grèvent l'entrée de mon sang en France, et pour en faciliter l'achat aux personnes qui en font usage, j'ai (dès aujourd'hui réduit le prix à 1 fr. 12 le flacon ou la boîte; paiement par anticipation. Il est bien entendu que ce prix exceptionnel n'est que pour les envois en France et en Algérie.

LES JOURNAUX FINANCIERS

Depuis quelques années, la presse financière a pris un tel développement que le choix judicieux d'un journal devient de plus en plus difficile pour les capitalistes. On peut cependant affirmer que la fortune du lecteur dépend presque toujours des inspirations qu'il puise dans le journal auquel il est abonné.

Il nous paraît donc utile de signaler, parmi les organes financiers qui méritent la confiance du public, un journal bien connu, la *Gazette de Paris*. C'est la propriété de l'intelligente d'une maison de banque des plus sérieuses, qui s'est depuis longtemps distinguée par la qualité des affaires qu'elle a patronnées.

L'abonnement à la *Gazette de Paris* est plus cher que celui de la plupart des journaux similaires, mais n'en est pas moins à la portée de toutes les bourses : 2 FRANCS par an; le journal paraît tous les dimanches; de plus, les abonnés reçoivent, tous les quinze jours, à titre de supplément, le *Bulletin quotidien des Tirages financiers*, dans lequel ils trouvent la liste complète de tous les tirages d'actions, obligations et valeurs à lots.

12 francs d'abonnement peuvent être envoyés directement à l'administration, 59, rue Taitbout, à Paris ou versés chez tous les libraires et dans tous les bureaux de postes. Nous recommandons à nos abonnés la lecture de la *Gazette de Paris*, journal financier honnête, sérieux, entièrement rédigé et rempli de renseignements sûrs et impartiaux.

Imprimerie Librairie Ollagnier

Le Rédacteur, gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865
Prix fixe

PIERRE MATTEI FILS
17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'acier et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletières, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, doublé et deuil. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1er titre. — Articles d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — *Achat matières d'or et d'argent et des Pierres fines.* — Envoi franco à l'Interieur toute commande au dessus de 20 fr.

Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux

Vins Spiritueux — Boulevard du Palais — **L.-N. MATTEI** — Marque de — **BASTIA** (Corse) — Fabrique — **Tabacs, Cigares** du Pays et Havane

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
3/6 de vin	Kirsch sup.	Eau menthe	Vermouth or.	Sauterne	Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram.	Maryland	Extra-fins	Tocos or.	De dames	1re qualité
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. café.	id. Noilly Pr.	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id.	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	Cassis blanc	Mason Coun.	Arabe 50 gr.	Arabe	Bandes dorées	Alexan	Sultanes	1re qualité à la rose.
id. super.	id. Berger.	id. fines ass.	id. Turin or.	Champagne (marques diverses)	Torc cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Udh	Virginie ver.	2e id. sans.
id. fine cham.	id. ordinaire	id. Arnaud.	id. Martini		Savounette levant	Exportat. 1re	Ex ortat 1re	Havane gran.	Ectos	id. blanches	—
id. extra	Bitter ordin	Cacao Chouva	id. extra		Hongrois	id. 2me	id. 2ms	id. courts.	Mkoff	Ordin. jaunes	Tabacs à priser de la Régie
id. Martel *	id. super.	id. Gabello	id. Seltoni		Plantador	Qual. de Paris.	Qual. de Paris.	Courants	Cret	id. rosee	—
id. id. **	id. Saillard	Piperm. Get	Sirops assort.		Brisures de la Regie.	Sedleaff	Sedleaff	Ordinaires	Ffina	id. 40 sigar.	GROS DÉTAIL
id. id. ***	id. Blanqui	Anisette MB	id. Blanqui			Débri de la Regie	Débris Soaferlati.	Bouts du nègre	Esta fu-ar	Illustrées	
id. id. ****	Amara id.	Liqueurs Bl	Vins de Bord.			—		Tordus ord.	Cóvenera	Cigares-Cigarettes	
id. Blumeau	Amer Picon	id. fines id.	id. espagnols			Tabacs de la Régie		id. fins	Srb	—	
id. Guérin	id. indien.	The chinois	Malaga					Longs (fantaisie)	Tsita	Cigarettes de la Régie	
Rhum ord.	Birrh Violet	Chartreuse G	Madère						Presentation		
id. Guetrre	Eau de vie	id. Garn. vert	Porto						Colombate		
id. extra	id. id. corse	id. id. 1/2	Muscat Fron.						La Havane		
id. Martiniq	id. id. anisée	id. id. jaune	id. Lunel						—		
Kirsh ord	id. id amère	id. id. 1/2	Charsala						Cigares		
id. Arnaud	id. id rose	Rasspail vrai	Mypre.								

Les Bouteilles vides sont reprises à raison de 10 centimes

00073

Le Petit Bastiais

5 cent. JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)
CORSE . . . . . un an, 20 — 6 mois 12
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 — 6 mois 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 — 6 mois 18
Autres pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

8e ANNÉE, N° 736. — JEUDI, 14 JUIN 1883
Saint Basile, évêque, confesseur.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Réel., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

SOCIÉTÉ DE TIR DE LA VILLE DE LA TOUR-DU-PIN

LOTERIE

600 lots en espèces montant 30.000 francs

120,000 billets à 1 franc le billet

Gros lot : 20,000 francs

Tirage le 1er Juillet 1883

La vente des billets est close le samedi 16 du courant

Les Billets se trouvent : A Bastia à la librairie OLLAGNIER. Pour les recevoir franco par la poste, ajouter 15 centimes pour 1 à 3 billets et 30 cent. pour 4 à 10 billets.

BASTIA

LES CHEMINS DE FER CORSES

PROJET DE LOI

Ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie chemins de fer départementaux pour construction et l'exploitation provisoire des chemins de fer de la Corse.

(V. les nos des 31 Mai, 1er, 3, 4, 5 7, 12 & 13 Juin)

CAHIER DES CHARGES
(Suite).

TITRE III. (Suite).

Les prix déterminés ci-dessus pour transports en grande vitesse ne comprennent pas l'impôt dû à l'État.

Il est expressément entendu que les prix de transport ne seront dus à la compagnie qu'autant qu'elle effectuerait elle-même ces transports ses frais et par ses propres moyens; dans le cas contraire, elle n'aura droit qu'aux prix fixés pour le per.

La perception aura lieu d'après le nbre de kilomètres parcourus. Tout kilomètre fané sera payé comme s'il avait été parcouru en ier.

Si la distance parcourue est inférieure six kilomètres, elle sera comptée pour six kilomètres.

Le poids de la tonne est de 1,000 kilogrammes.

Les fractions de poids ne seront comptées, tant pour la grande que pour la petite vitesse, que par centième de tonne ou par 10 kilogrammes.

Ainsi, tout poids compris entre 0 et kilogrammes payera comme 10 kilogrammes, et 10 et 20 kilogrammes, comme 20 kilogrammes, .

Toutefois, pour les excédents de bagages et de marchandises à grande vitesse, les coupures seront établies : 1. de 0 à 5 kilogrammes; 2. au-dessus de 5 jusqu'à 10 kilogrammes; 3. au-dessus de 10 kilogrammes par fraction indivisible de 10 kilogrammes.

Quelle que soit la distance parcourue, le prix d'une expédition, soit en grande soit en petite vitesse, ne pourra être moindre que [illegible]

Dans le cas où le prix de l'hectolitre de blé s'élèverait sur le marché régulateur de Marseille à 20 fr. ou au-dessus, le Gouvernement pourra exiger de la Compagnie que le tarif du transport des blés, grains, riz, maïs, farines et légumes farineux, péage compris, ne puisse s'élever au maximum qu'à 7 centimes par tonne et par kilomètre.

Art. 43. — A moins d'une autorisation révocable de l'Administration, tout train régulier de voyageurs devra contenir des voitures de toute classe en nombre suffisant pour toutes les personnes qui se présenteraient dans les bureaux du chemin de fer.

Dans chaque train de voyageurs, la Compagnie aura la faculté de placer des voitures à compartiments spéciaux pour lesquels il sera établi des prix particuliers que l'Administration fixera sur la proposition de la Compagnie, mais le nombre des places à donner dans ces compartiments ne pourra dépasser le cinquième du nombre total des places du train.

Art. 44. — Les billets de voyageurs devront porter l'indication du prix perçu pour leur vente au public.

Tout voyageur dont le bagage ne pèsera pas plus de trente kilogrammes n'aura à payer, pour le port de ce bagage, aucun supplément du prix de sa place.

Cette franchise ne s'appliquera pas aux enfants transportés gratuitement et elle sera réduite à 20 kilogrammes pour les enfants transportés à moitié prix.

Art. 45. — Les animaux, denrées, marchandises, effets et autres objets non désignés dans le tarif seront rangés, pour les droits à percevoir, dans les classes avec lesquelles ils auront le plus d'analogie, sans que jamais, sauf les exceptions formulées aux articles 46 et 47 ci-après, aucune marchandise non dénommée puisse être soumise à une taxe supérieure à celle de la première classe du tarif ci-dessus.

Les assimilations de classes pourront être provisoirement réglées par la Compagnie; mais elles seront soumises immédiatement à l'Administration qui prononcera définitivement.

Art. 46. — Les droits de péage et les prix de transport déterminés au tarif ne sont point applicables à toute masse indivisible pesant plus de trois mille kilogrammes (3.000 kil.)

Néanmoins, la Compagnie ne pourra se refuser à transporter les masses indivisibles pesant de trois mille à cinq mille kilogrammes; mais les droits de péage et les prix de transport seront augmentés de moitié.

La Compagnie ne pourra être contrainte à transporter les masses pesant plus de cinq mille kilogrammes (5,000 kilog.)

Si, nonobstant la disposition qui précède, la Compagnie transporte des masses indivisibles pesant plus de cinq mille kilogrammes, elle devra, pendant trois mois au moins, accorder les mêmes facilités à tous ceux qui en feraient la demande.

Dans ce cas, les prix de transport seront fixés par l'Administration sur la proposition de la Compagnie.

(*La suite à demain*).

Ephémérides Corses

14 Juin. 1764 — Le visiteur apostolique, envoyé en Corse par le Saint-Siège, s'embarque à Prunete. Le prélat qui était venu en Corse en compagnie de l'abbé Galuzzi, retournait à Rome où il devait rendre compte de sa mission.

La grande préoccupation de l'Eglise était de remettre les Corses dans la voie apostolique et chrétienne que les guerres dont notre île avait été ensanglantée, lui avaient fait abandonner.

La fête de Saint-Antoine

Hier, à l'occasion de la fête de Saint-Antoine de Padoue, la population s'est portée en foule à l'ancienne et populaire chapelle qui domine notre ville.

Les personnes pieuses avaient par dévotion au Saint de Padoue orné l'église sinon avec luxe du moins avec beaucoup d'art et de goût. Un temps magnifique a permis aux Bastiais de tous les âges et de toutes les conditions d'aller s'agenouiller aux pieds de la statue de Saint-Antoine. De trois heures du matin à 10 heures du soir la chapelle n'a pas désempli. C'était sur cette belle route de Saint-Florent une procession non interrompue d'enfants, de jeunes filles, de mamans.

Le soir la chapelle et les bâtiments environnants resplendissaient de lumières de toutes couleurs. Vue du nouveau port cette illumination était vraiment féérique.

Jurés emprisonnés

Un fait drôlatique vient de se produire en Grèce, à la cour d'assises.

Un sous-lieutenant de gendarmerie était accusé de viol. De nombreux témoins avaient confirmé les charges de l'accusation; malgré cela il fut acquitté.

Mais le chef du jury avait à peine

donné connaissance du verdict que le procureur général donna l'ordre d'arrêter tous les jurés, séance tenante, et les fit conduire en prison, sous la prévention de s'être laissés corrompre par l'accusé.

Tué par la foudre

Un très violent orage a éclaté hier mardi sur la ville de Corte avec accompagnement d'éclairs et de tonnerre.

C'était grandiose et terrible à voir.

Il y a eu un grave accident à déplorer. M. Georges Mariani, dit *Cavigliolu*, contemplait ce spectacle, accoudé à une des fenêtres de sa maison située dans le quartier des Calanche. Il a été tué raide par la foudre.

Cet événement a produit une grande sensation à Corte où Mariani, vieillard âgé de 72 ans, était très connu.

Au Tonkin

Le ministre de la marine a reçu une dépêche du gouverneur de la Cochinchine, datée de Saïgon, 8 juin, 8 heures du soir, donnant les renseignements suivants venant du Tonkin et remontant au 1er juin.

Tous les renforts et la batterie d'artillerie expédiés par le gouverneur de la Cochinchine sont arrivés à Hanoï sans encombre.

Nous avons maintenant, dans cette ville, une garnison de 1.500 hommes et de plus les compagnies de débarquement des navires qui sillonnent le Fleuve-Rouge.

Le Commandant supérieur à Hanoï affirme que les troupes Annamites sont commandées par le prince Swang, beau-frère de Tu-Duc.

D'un autre côté, l'amiral Meyer affirme qu'aucune troupe régulière chinoise ne paraît être entrée dans le delta du Fleuve-Rouge. En outre, notre consul à Canton informe le Gouvernement Français qu'aucuns préparatifs ne sont faits dans cette province en vue d'une guerre prochaine de la Chine contre la France.

141e RÉGIMENT D'INFANTERIE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 14 Juin 1883, à 8 heures

1. Marche des Drapeaux,	Sellenik.
2. Le nouveau Seigneur du Village,	Boieldieu.
3. Le Cocoyer, danse Havanaise.	X
4. Orphée aux enfers (fantaisie),	Offenbach.
5. Folle pensée (valse),	Masrévéry.

Vacances universitaires

Les vacances sont fixées pour les écoles primaires au 30 juillet prochain et la rentrée des classes au 1er octobre.

Les écoles des plaines vaqueront du 1er juillet au 15 octobre

La presse allemande

La *Gazette de Cologne* dit qu'on ne croit pas à Berlin à un conflit franco-chinois, le gouvernement de Pékin ayant fait une dure expérience dans ses guerres avec l'Angleterre, la Russie et la France, et la Chine ne pouvant lutter avec avantage contre une grande puissance militaire comme la France.

Quant à l'Angleterre, on pense généralement qu'elle adoptera au Tonkin la même attitude qu'à Madagascar.

Elle usera peut-être de son influence à Pékin pour y calmer l'opinion.

Les magistrats déchus

La Chambre a adopté un amendement de M. Raspail frappant de déchéance les magistrats ayant fait partie des commissions mixtes.

Ce sont: MM. Saint-Luc-Courborieu, Camescasse, pour la cour de cassation; Alexandre, président à la cour de Paris; Daudin, juge pr le tribunal civil de la Seine, et deux magistrats en province.

Les torpilleurs

Voici quelques détails sur les deux bateaux-torpilleurs qui ont été embarqués sur l'*Annamite* et sur le *Mytho*.

Ces bateaux ont été construits aux ateliers de la Seyne (Var); ils mesurent 27 m. 25 de long, déplacent 31 tonneaux et ont 18,5 nœuds à l'heure, soit 33 kilomètres.

La torpille est poussée par une hampe fixée à l'avant du bateau; elle porte une charge de 16 kilogrammes de fulmicoton à laquelle on met le feu à l'aide de l'électricité. Son éclatement produit, dans les flancs du bâtiment, une brèche assez large pour le faire couler en quelques instants, à moins qu'il ne soit divisé en un grand nombre de compartiments étanches.

Comme ces petits bâtiments sont très bas sur l'eau, il faut, pour déjouer leurs attaques de nuit, une surveillance très active; la plupart des navires de guerre sont munis de projecteurs électriques pour fouiller l'horizon; ils sont, en outre, armés d'un certain nombre de canons-revolvers dont le rôle spécial est de crible de coups les bateaux-torpilleurs.

La plupart des bateaux-torpilleurs lancent des torpilles automobiles, telles que la torpille Whitehead, qui est adoptée en France. Ils agissent à distance, tandis que les porte-torpilles (type choisi pour le Tonkin) doivent porter l'engin explosif presque sur les flancs du bâtiment.

Tout est machiné dans les bateaux-torpilleurs; aussi, doivent-ils être entretenus avec le plus grand soin; les équipages que montent reçoivent une éducation spéciale, qui s'parfaitement organisée en France; les officiers qui les commandent sont presque tous de jeunes lieutenants de vaisseau ayant passé par l'école des torpilles de Boyardville avant d'être attachés à la défense mobile des ports.

Un bateau-torpilleur ne peut rendre des services que s'il est commandé par un officier très vigoureux et monté par un équipage de choix, la moindre hésitation et la moindre négligence pouvant paralyser l'action de ce terrible engin de guerre.

FEUILLETON DU *PETIT BASTIAIS*

№ 4.

SAMPIERO CORSO

CANTICA

(Voir les numéros des 9, 10 mars et 11 juin 1883).

IV.

Regna la notte, e placida la luna
Sembra sorrider alla terra, immersa
In alto sonno, e consolar pietosa
Le umane sventure. Tutto tace e solo
Si odon le voci delle scolte, e il roco
Franger del mar sull' arenoso lido.
Traversan l'ampio porto saltellanti,
Leggiere navicelle, e all' altra ripa
Approdano in silenzio. Sbarcan trenta
Guerrieri di Sampier. Li aduna Ornano
Ed additando il Genovese campo,
Gli alti ripari ed i profondi fossi
Circonvallanti : — Là romper dobbiamo
Il ferreo cerchio che ci cinge e serra,
O cadere da' forti; vedrà Doria
Ciò che puote l'amor di Patria e l'alta
Virtù di pochi, ma valenti. Impugna,
Ciò detto, il brando; sale il poggio e guida
I suoi compagni a memorabil pugna.
« Vaga Ninfa del Ciel, tranquilla Luna,
» Mostra la faccia tua lucente e bella
» Ai figli dell'onor, fuggenti l'onte
» E gli apprestati ceppi, ma ti ascondi
» Ai lor nemici che schierati e desti,
» Stannosi in armi a contrastarli il passo !
» Tu li conforta, o Luna, e salvi, e illesi,
» Fuori li trai dalla terribil mischia! »
Qual di grandine pregna oscura nube,
Viene dal mar a devastare i campi,
E impallidisce al mietitor la taccia,
Tale si avanza minaccioso e stretto
Dei Corsi il fier drappello. Marte sgorga
Dai lor taglienti brandi, e al suol prostesi
I più animosi; un'oste intero cede
Ai leoni di Cirno. Ingombro è il fosso
Dei lor nemici ancisi, e fatto un lago
Di Genovese sangue. Spaventate
Si dilatan le file, e largo spazio
Lasciano ai valorosi; niuno ardisce
Temerario inseguirli. Accolti fuori
Dal terribil ditto; umili e pii
Ringrazian Iddella vittoria, e accolti
Son dagli anni con festose grida.

T.-G.-B. DE PIETRI, medico.

Cour d'appel de Bastia

(Chambre Civile)

CLEMENT DU 13 JUIN 1883

Affaires clées pour les audiences des 18, 19 *et* 20 *juin 1883*

A Conclure.

Finidori,	c.	Ghirardi.
Foata,	c.	Orizoli.
Lorenzi,	c.	Acquaviva.
Olivetti,	c.	Vet sini.
Battisti,	c.	Mariani.

A Plaider.

Mattei,	c.	Piereschi.
Fumagal	c.	Presbiterra.
Ponzeve	c.	Fraissinet.
Maglia,	c.	Arrighi.
Cecconi,	c.	Morati.
Sansonni,	c.	Orsini.
Ferrali,	c.	Ottomani.
Giacom	c.	Morelli.
Grazi,	c.	Innocenzi.
Grazi,	c.	Innocenzi.

LE CONFOCO

Nous prions les personnes qui pourraient nous fournir le texte de la prière que le chef de famille prononçait en corse, au confuoco, la nuit de la Noël, de vouloir bien l'adresser au bureau du journal.

Ce renseignement est nécessaire à la Société des Sciences historiques de la Corse.

Revue financière

Paris 9 Juin 1883.

La tendance générale de la bourse a été plus faible, pendant cette huitaine. La liquidation, se précipitant, peut-être outre mesure des événements du Tonkin, a liquidé une partie des engagements.

La liquidation, quoique facile, s'est effectuée sur des prix de reports encore relativement élevés, car la Banque des Communes de France a pu bonifier à ses déposants en comptes de report un intérêt net de 4, 5 0/0 pour la première quinzaine de Juin.

La plupart des valeurs ont fléchi leurs cours précédents. La Banque de France inscrit à 5,400 avec un bilan assez satisfaisant cependant, et qui se solde par un bénéfice de 907,758

Le Foncier fléchit également; opérations de cet établissement suivent leur progression habituelle. Dans sa dernière séance son conseil d'administration a autorisé pour 6 millions 325,000 francs de nouveaux prêts, dont 6 millions 100 mille francs en prêts fonciers et 225 mille francs en prêts communaux.

Les Obligations Foncières de ces catégories sont bien tenues en dépit des défiances du marché : les Foncières 77 à 347 ; les Fères 79 à 447 et les Communales 1879 à 445 ; le tirage de ces dernières obligations a eu lieu le 5 Juin n° 115,138 gagne 100.000 ; fr. le n° 115,870 remboursé 25,000 francs voir pour les autres le Financier. Les Communes qui est un des rares journaux donnant en supplément la liste complète tous les tirages des communales 1880, qui a également eu lieu. Les foncières 1883 maintenant leurs cours précédents les libérées à 351 et à 347 les non libérées.

Par contre nous remarquons que les obligations de chemin de fer sont plus faibles, par les arbitrages assez judicieux qui s'exécutent ce moment consistant à vendre des obligations grande lignes, en prévision des émissions futures.

Ainsi il est déjà question d'une émission que se proposerait de faire le Lyon commune à la convention que cette compagnie vient de conclure avec l'Etat. Le résultat sera de faire en fléchir les obligations du Lyon dont dès à présent plus faibles 364. L'obligation nouvelle devant certainement pour avoir chance de réussir, être émise au cours inférieur à celui de l'émission actuel

En parlant d'obligations la Cie Insse de Navigation (ex-compagnie Valery, actuellement F. Morelli & compagnie) vient de faire l'émission de seize mille obligations de 400 fr. dont le succès paraît problématique. D'ailleurs la réaction nous paraîtrions au commencement s'est étendue à la plupart des valeurs, et les obligations en général sont devenues plus faibles. Le Petit Foncier Foncière de France) a réactionné. Nous remarquons que le Petit Foncier qui a donné 9 francs de rente est à 395, tandis que le Foncier Agricole gérie qui donné 7 francs de dividende est à 52 y a cependant là argument en faveur de l'action du Petit Foncier. Sur cette dernière société Financière des Communes publie cette semaine étude à consulter et qui renferme sur le fonctionnement de cet établissement des détails intéressants qui montrent l'absolue sécurité et la rémunération fructueuse des opérations de la Cie Foncière de France.

Les chemins sont faibles.

Le Lyon à 1,380.

Le Midi à 1,100.

Le Nord à 1,890 et l'Orléans à 1120.

Le Suez s'inscrit en clôture à 2,442.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

Une assemblée solennelle de l'université de Cambridge a été tenue aujourd'hui sous la présidence du duc de Devonchire, chancelier de l'Université.

On a conféré des grades honoraires à plusieurs savants anglais et étrangers. Parmi ces derniers, nous citerons M. Louis Pasteur, membre de l'Académie française, et le général Menabrea, membre de l'Académie de Turin, actuellement ambassadeur d'Italie à Paris.

***

Les troupes chinoises sont arrivées à Pa-Koï.

— L'archevêque de Paris recevra dans trois jours le duc de Norfolk, le riche propriétaire du Royaume-Uni, récemment converti au christianisme.

— Sur les observations du gouverneur anglais, le vaisseau de guerre allemand *Elisabeth* a quitté les eaux du Cap.

***

Des démonstrations en faveur de la France ont eu lieu à Cagliari.

— M. Frère-Orban a déclaré que l'avénement immédiat du suffrage universel en Belgique ne profiterait qu'au clergé.

— Les nihilistes ont profité de la concentration de la police à Moscou pour se réorganiser complètement à Saint-Pétersbourg.

— Les soldats de la caserne de Saint-Germain en Laye qui avaient reçu des brochures socialistes les ont remises à leurs chefs.

— L'ancien communaliste Failland a provoqué un soulèvement des Albanais à la suite des projets de cession de Podgoritza.

Dernière heure

Le ministre de la marine a mis le transport la « Saône » à la disposition du contre-amiral Courbet.

La « Saône » par pour le Tonkin.

***

La reine d'Espagne est arrivée à Paris.

Le président de la République a envoyé le colonel Lichtenstein au devant de la reine Christine.

ETAT CIVIL

MARIAGES — Néant.

NAISSANCES

Dellamonica, Antoine. — Maggi, Jacques-Antoine. Alberti, Euphrasie-Jeanne-Antoinette. — Fabiani, Jean-Antoine-Lepanto.

DÉCÈS

Dellamonica, Antoine, de Bastia.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

ENTRÉES.

De Livourne, vapeur français La Valette, cap. Thibal, passagers, diverses.

De Bône, tartane italienne F. Anderson, cap. Maggiorelli, minerai.

SORTIES

Pour Livourne, vapeur français Congo, cap. Sciaccaluga, passagers, diverses.

Pour la Spezia, gondole italienne Pensiero, cap. Giampola, lest.

Bourse de Paris

	12 Juin	13 Juin
Rente 3 p. 0/0	79,15	79,45
— 3 p. 0/0 amortissable. . .	80,00	80,70
— 4 1/2 p. 0/0	109,00	110,00
— 5 p. 0/0	108,25	108,25

SOMMAIRE DE LA *FRANCE ILLUSTRÉE*

TEXTE : Chronique, par Venet. — Revue de la semaine, par X.X. — Les Montgolfier (suite), par G. de Landelle. — Le Chantre des nuits, par G. de Lautrec. — Le Vrai Moyen Age, par Ch. Barthelemy. — Le Salon, par Oscard Havard. — Bibliographie, par M. J. et C. G. — Les mirages d'or (suite), par Raoul de Navery. — L'ennui de ne pas comprendre, par Raoul Bonnery. — Nos gravures, par C. G. — Echecs, par E. Pradignat. — Rébus.

GRAVURES : La statue de marbre de S. E. Mgr Saint-Marc. — Événements du Tonkin. — Le Consolateur suprême. — Le Retour des hirondelles. — Cantique de la première communion d'Auteuil. — Un lauréat de l'exposition canine.

BONNE AFFAIRE Prendre des billets de la loterie Tunisienne. (La seule qui donne le sixième de son capital). C'est avoir 17 0,0 de chance de gagner un des cinq gros lots de 100.000 fr. ou des lots de 50.000 fr. de 25.000 fr. de 10.000 fr. de 1,000 et de 500 fr. pour 1 franc. S'adresser à M. Ernest Détré, secrét. gén. 15, rue de la Grange-Batelière, Paris, ou chez les débitants de tabac de Paris et des départements.

Conseil d'Hygiène

Nous sommes heureux d'indiquer à nos lecteurs un remède aussi simple qu'économique. Lorsque après le repas, la digestion vous fatigue et que vous ressentez des crampes d'estomac et des tranchées, prenez sur un morceau de sucre, 10 gouttes d'EAU DES CARMES DU FRÈRE MATHIAS. C'est le Dr de Parville, qui le conseille dans son *Manuel d'Hygiène*.

Dépôt pharmacie Luciani à Bastia.

G. OLLIVIER, Chirurgien-Dentiste professeur de prothèse dentaire des principaux cabinets de Paris.

Ancien cabinet Pradère : Nouvelle Traverse du Théâtre, Bastia.

Dents et Dentiers perfectionnés et de tous système.

Mme POGGI Veuve PAOLI

MARCHANDE DE MODES, à Bastia,

Boulevard du Palais N° 9,

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientele qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleurs fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noir, blancs et couleurs, chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRES MODÈRES

Dque MATTEI Ainé
rue Napoléon, 22, Bastia

Farine Tuzelle Mey, la balle de 122 k., 500 gr. . . . fr.	53,50
Cos extra, Paul fils . .	39,00-39,50
Novella et Champseaud	39,00-39,50
— Ste-Colombe.	38,00
Minot d'Italie, (Bougleux) en balle de 100 k. . .	38,50-39,00
Sucre raffiné en pains (St-Louis et Mederaranée), 100 ki s.	99,00-102
Sucre raffiné scié en caisses.	
de 50 k. 0[0 k. . .	110,00-112
— pilé extra	100,00-104
Poudre de scie . . .	102,00
— batardes, françaises	83,00-85
— vergeoises anglaises	79,00-80
Savon rosé Cyrnos, (par caisses) le 100 kilos.	50,00
Savon extra noire et jaune.	43,00-44
Riz glacé AA, F. Franchini, en balles de 100 kilos	45,50-46
Riz glacé AA, F. Franchini en balle de 100 kilos	41,20-42
Riz 8 et 6 étoiles 100 k. .	38,00-39
Café Moka, le kilog..	3,85-00
— Ceylan vert, »	2,85-3,10
— Porto Ricco, »	2,90-3,10
— Guayra, »	2,30
Gros son de Marseille, en balle de 100 kilos	16,00-16,50
Petit son d'Italie, . . .	14,50-15,00
Repasse blanche . . .	10,00-18,00

AVIS

Les demoiselles POLI, récemment arrivées du continent, informent le public qu'elles ont créé un atelier de modes, robes, et confections, rue Saint-François en face le pensionnat de Mlles Ponzevera, au 3e étage, Bastia.

BRASSERIE
J. GASPARINI
Place St-Nicolas, Bastia

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir de la bière de *KUKLA* de *WESTPHALIE*, d'une limpidité parfaite et d'un goût exquis, qu'il vend 0,20 cent. le bock.

QUATRIEME ANNÉE

L'UNION VINICOLE ET AGRICOLE
DES CHARENTES

Journal littéraire, agricole, commercial et d'annonces
Paraissent le Dimanche

ABONNEMENTS

Un an	9 fr.
Six mois	5 »
Trois mois	3 »
Europe, un an	15 »
Amérique —	20 »

BUREAUX:
Imprimerie Roussaud, 3, rue Tison d'Argence, Angoulême.

AMARA-BLANQUI
Apéritif essentiellement tonique et très agréable,
A BASE D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES ET DE QUINQUINA

Étendu d'eau, l'Amara est une boisson désaltérante et fortifiante par excellence et très recommandée durant les chaleurs.
L'Amara Blanqui, se trouve dans tous les principaux établissements de la Corse et chez Messieurs les Entrepositaires de Bastia.
Distillerie à vapeur U. J. Blanqui, fils, Nice.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865
Prix fixe

Pce MATTEI FILS
17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en metal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletières, bagues, medaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et deuil. — Orfevrerie argent et metalblanc 1er titre — Articles d'eglise et d'optique. — Reparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très reduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines.* — Envoi franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

Un grand nombre de personnes nous s'adresse à la *Société Française Financière*, 18, rue de la Chaussée d'Antin, Paris, soit pour lui demander d'accepter des fonds en dépôts, soit pour lui donner des ordres d'achat ses titres à terme.

Nous nommes priés d'informer nos lecteurs que la *Société Française financière* ne reçoit pas de dépôts que ses titres ne se négocient au comptant. Cet établissement financier, qui existe depuis dix ans ne se livre a aucune opération spéculation pouvant faire courir des risques à ses actionnaires. Le dividende élevé de ses actions est basé sur les dividendes qu'il distribue régulièrement depuis longtemps, et n'ont jamais été moindres de 60 fr. par an. Ils ont été de 70 pour le dernier exercice, et ils atteindront probablement 80 fr. cette année. Un revenu assuré de cet ordre justifie amplement les cours d'environ 1000 fr. inscrit à la cote officielle.

VER SOLITAIRE On sait que la production du Tænia ou ver solitaire est due à l'usage alimentaire de viandes saignantes ; ce n'est que depuis peu d'années, paraît-il, que l'on a trouvé le vrai remède contre le tænia ; c'est à un savant pharmacien de Paris, à M. Secretan, qu'on doit la préparation de ce médicament qui, sous la forme de globules tænifuges, a été expérimenté avec succès constant dans les hôpitaux de Paris. Ajoutons encore qu'on peut se procurer ces globules tænifuges en envoyant un mandat de 10 francs à l'adresse de M. Secretan, pharmacien, 37, Avenue Boland, Paris.

Imprimerie Librairie Ollagnier

Les redacteurs, gerant.
Matthieu Ollagnier.

Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux

Vins Spiritueux — Boulevard du Palais — **L.-N. MATTEI** Marque de Fabrique — **BASTIA** (Corse) — **Tabacs, Cigares** du Pays et Havane

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares	Cigarettes	Tabac à priser
3/6 de vin	Kirsch sup.	Eau menthe	Vermouth or.	Sauterne	Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram	Maryland	Extra-fins	Trois or	De James	1re qualité
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. cafe.	id. Noilly Pr	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Vins	id. Alexandre	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	Cassis blanc	Maryland Coun.	Arabe 50 gr	Arabe	Bandes dorées	Upmann	Sultanes	1re qualité la rose.
id. super.	id. Berger.	id. fines ass	id. Turin or.	Champagne	Turc cavaile	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Elios	Virginie ver.	2e id. sans.
id. fine cham.	id. ordinaire	id. Arnaud.	id. Martini	(marques diverses)	Savonnette levant	Exportat. 1re	Ex ortat 1re	Havane gran.	Moll	id. blanches	—
id. extra	Bitter ordin	Cacao Chouva	id. id. extra	id. Moët	Hongrois	id. 2me	id. 2me	id. courts.	Cet	Ordin. jaunes	Tabacs à priser de la Régie
id Mariel	id. super.	id. Gabello	id. Settoni	id. Mousseux	Plantador	Qual. de Paris.	Qual. de Paris.	Courants	Fina	id. rosee	—
id. id	id. Saillard	Piperm. Get	Sirops assort.	Sillery	Brisures de la Regie.	Sedileaff	Sedileaff	Ordinaires	Esta fu-	id. 10 sigar.	GROS DETAIL
id. id. ***	id. Blanqui	Anisette MB	id. Blanqui	Vergenay		Debri de la Regie	Débris Scaferlati.	Bouts du nègre	Ovenera	Illustrées	
id id. ****	Amara id.	Liqueurs Bl	Vins de Bord.	Crement bl.		—		Tordus ord. id. fins	Sb	Cigares-Cigarettes	
id. Etiourneau	Amer Picon	id. fines id.	id espagnols	id. rose		Tabacs de la Régie		Longs (fantaisie)	Tita	—	
id Guerin	id indien.	The Chinois	Malaga	Grand Crem					Esentation	Cigarettes de la Regie	
Rhum ord.	Birth Violet	Chartreuse G	Madère	—					Blombate		
id Guetrin	Eau de vie	id. Garn. vert	Porto	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de centimes					Havane		
Kirsch	id. id. corse	id. id. 1/2	Muscat Fron.						—		
Kümmel	id. id. anisee	id. id. jaune	id. Lunel								
Liqueurs	id. id amère	id. id. 1/2	Charsala								
id	id. id rose	Rasspail vrai	Mypre.								

Le Petit Bastiais
00075

5 cent. **JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN** cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)
Corse . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
Continent, Algérie, 22 » » 13.50
Pays de non postale, 33 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.
On ne rend pas des manuscrits deposés.

8e ANNÉE, N° 737. — VENDREDI, 15 JUIN 1883
Saint Vitus, martyr.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Ce, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Récl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

SOCIÉTÉ DE LA VILLE DE LA TOUR-DU-PIN

LOTERIE

600 lots espèces montant à **30.000** francs
12000 billets à **1** franc le billet
Gros lot : **20,000** Francs
Tirage le 1er Juillet 1883
Liste des billets est close DEMAIN

Les Billets se trouvent : A Bastia, à la librairie Ollagnier pour les recevoir franco par la poste, ajouter 15 centimes pour 4 à 3 billets et 30 cent. pour 4 à 10 dets.

BASTIA

BIBLIOTHÈQUES & OUVRIERS

Beaucp de personnes déplorent, à juste ti, l'accroissement continu du nombre es buvettes et cafés qui s'ouvrent de notre ville. Pour qu'une pareille instrie prospère, il faut que la clientèle augmente dans de notables proportis, et quand on songe que cette clièle est en bonne partie composée d'ouvriers et apprentis de tout état, on le droit de s'inquiéter de l'avenir qest réservé à cette masse de travailles. Mauvaise pour tous, l'habitude de équenter les estaminets, est particulement funeste aux ouvriers, car, en hors des ravages produits sur la santé, le leur enlève le sentiment de la prévance et de l'économie. Est-il possiblee résister au courant ? Est-il possiblele détruire ou d'atténuer des habitudeinvétérées ? Il y a témérité à l'affirme cependant la situation est grave ; e vaut la peine qu'on tente un essai.

Nous songeons pas à demander la fermetu des buvettes ; ce sont des procédéautoritaires qui ne sont pas dans noidées, et à l'efficacité desquels nous crons peu. Mais nous pensons qu'on pt faire aux buvettes une excellente cocurrence par la création de bibliothèues populaires. Les sceptiques vont soire, et ils auraient raison de sourire, i du jour au lendemain, nous leur annoncions l'enyahissement des bibliothèques par ceux qui seront livrés jusqu'ici aux délices du *perroquet* et autres drogues de cabaretier. Nous les prions seulement de renvoyer leurs quolibets à un an d'essai, peut-être les félicitations remplaceraient-elles les railleries.

Nous ne parlerons pas de la bibliothèque actuelle, bibliothèque plus riche qu'on ne le pense communément, mais qui n'est utile qu'aux érudits ; elle ne saurait en aucune manière remplir le but que nous poursuivons ; elle est en outre mal située.

Les bibliothèques populaires devraient être au moins au nombre de deux, et placées l'une dans la basse ville, l'autre dans la haute ville ; elles devaient être installées à un rez-de-chaussée. Il faut en effet éviter aux gens qu'on veut attirer vers l'étude et la lecture, la fatigue de monter des escaliers ; le détail paraît puéril, en réalité il a son importance. Il faut aussi réserver une salle aux fumeurs ; l'usage du tabac est tellement répandu, il est devenu si tyrannique, que l'interdire serait immédiatement faire le vide autour de nos bibliothèques. L'administration, surtout le maintien du bon ordre dans ces salles de lecture, devraient être confiés à des hommes choisis par les ouvriers, et nul serait admis dans une bibliothèque sans avoir été préalablement agréé par une commission élue ; les cartes seraient personnelles.

Pour rendre cette organisation facile, rapide et pratique, il suffit que nos deux sociétés de secours mutuels en prennent l'initiative ; elles ont à leur tête des hommes très entendus qui, nous en sommes convaincus, résoudraient, sur ce point, toutes les difficultés, mieux que ne pourraient le faire des professeurs.

Quant à la composition des bibliothèques, nous sommes d'avis de n'y admettre, du moins pour le moment, que des livres ayant un intérêt actuel, d'en écarter rigoureusement les journaux politiques, quelle que soit leur couleur ; nous voudrions que les ouvriers eussent sous la main des ouvrages de géographie, d'histoire naturelle, d'arithmétique, de géométrie, des traités élémentaires d'agriculture, de physique, de mécanique, les biographies des inventeurs célèbres, l'histoire des industries, puis quelques-uns de ces excellents recueils mensuels, comme il s'en publie tant à Paris.

Avec cinq cents francs on aurait, pour les livres, un commencement de bibliothèque respectable ; resterait la question du loyer, du mobilier, de l'éclairage et du chauffage. Nous ne pensons pas que la dépense s'élève très haut ; dans tous les cas, elle pourrait être couverte, au moins en partie, par un appel de fonds qui s'adresserait aux membres honoraires et aux membres participants les plus aisés des deux sociétés.

On a dit que le véritable délassement consistait, non dans l'oisiveté, mais dans la variété des occupations. Et, en effet, que recherche l'homme de cabinet et d'étude, fatigué des travaux de l'esprit ? Le travail manuel ; les plus grands écrivains ont trouvé un charme inexprimable à se faire, dans leurs moments de loisirs, menuisiers, tourneurs, serruriers, jardiniers, etc. De même pour l'homme assujetti à une occupation physique, il y a une grande douceur à échapper aux soucis matériels, par la culture de son intelligence ; c'est une distraction qui combat les entraînements du jeu et du cabaret. La favoriser, la rendre accessible aux ouvriers, serait leur rendre, à eux et à leurs familles, un service signalé.

Ephémérides Corses

15 Juin 1733. — Le général de Wactendonck quitte la Corse avec les Allemands qui y étaient restés.
Les troupes allemandes s'en allaient diminuées de trois mille hommes, tant morts que déserteurs, ce qui était pour Gênes une diminution onéreuse puisque pour chaque soldat qui ne retournait plus sur le continent elle devait payer à Wactendonck mille florins.

Dépôt d'Etalons

Nous sommes heureux d'informer les éleveurs de notre canton que grâce à l'initiative de M. de Ristori, médecin-vétérinaire, le ministre de l'agriculture a au-

torisé l'installation d'un dépôt d'étalons à Bastia.

Les étalons qui se trouvent répartis dans les stations de notre département rentreront à Bastia après la monte et y resteront en permanence.

Le conseil municipal a voté un crédit pour leur installation provisoire en attendant la construction d'un établissement qui leur sera spécialement affecté.

Hanoï

La sortie d'Hanoï était commandée par Henri Rivière, ayant avec lui son chef d'état-major, M. de Marolles, lieutenant de vaisseau.

Lorsque le commandant Rivière tomba mortellement atteint et que nos troupes durent se retirer devant les masses annamites, le lieutenant de vaisseau de Marolles prit le commandement et, se défendant jusqu'aux portes d'Hanoï, put rentrer dans la citadelle après avoir accompli une retraite des plus périlleuses.

Grâce à son sang-froid, à son énergie, à sa bravoure, il a su ramener les débris de la troupe, à la tête de laquelle son chef avait été frappé par l'ennemi, et éviter de plus grands désastres.

Nous tenons de source certaine que la conduite du second d'Henri Rivière a été signalée au ministre de la marine.

Société Colombophile

Samedi 16 courant à 8 heures du soir se tiendra au siège de la Société, une réunion générale de tous les membres de l'*Insulaire*.

Ordre du jour :

1. Concours du 24 juin.
2. Communication de la Colombe de Marseille.

LES CHEMINS DE FER CORSES

PROJET DE LOI

Ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de chemins de fer départementaux pour la construction et l'exploitation provisoire des chemins de fer de la Corse.

(V. les nos des 31 Mai, 1er, 3, 4, 5 7, 8, 12, 13 & 14 Juin)

CAHIER DES CHARGES
(Suite).

TITRE III. (Suite).

Art. 47. — Les prix de transport déterminés au tarif ne sont point applicables :

1. Aux denrées et objets qui ne sont pas nommément énoncés dans le tarif et qui ne pèseraient pas deux cents kilogrammes sous le volume d'un mètre cube;

2. Aux matières inflammables ou explosibles, aux animaux et objets dangereux, pour lesquels des réglements de police prescriraient des précautions spéciales;

3. Aux animaux dont la valeur déclarée excèderait cinq mille francs;

4. A l'or et à l'argent, soit en lingots, soit monnayés ou travaillés, au plaqué d'or ou d'argent, au *mercure et au platine, ainsi qu'aux bijoux*, dentelles, pierres précieuses, objets d'art et autres valeurs.

5. Et, en général, à tous paquets, colis ou excédents de bagages pesant 40 kilogrammes et au-dessous.

Toutefois, les prix de transport déterminés au tarif sont applicables à tous les paquets ou colis, quoique emballés à part, s'ils font partie d'envois pesant ensemble plus de 400 kilogrammes d'objets envoyés par une même personne à une même personne. Il en sera de même pour les excédents de bagages qui pèseraient ensemble ou isolément plus de 40 kilogrammes.

Le bénéfice de la disposition énoncée dans le paragraphe précédent, en ce qui concerne les paquets ou colis, ne peut être invoqué par les entrepreneurs de messageries et de roulage et autres intermédiaires de transport, à moins que les articles postaux envoyés ne soient réunis en un seul colis.

Dans les cinq cas ci-dessus spécifiés, les prix de transport seront arrêtés annuellement par l'Administration, tant pour la grande que pour la petite vitesse, sur la proposition de la Compagnie.

En ce qui concerne les paquets ou colis mentionnés au § 5 ci-dessus, les prix de transport devront être calculés de telle manière qu'en aucun cas un de ces paquets ou colis ne puisse payer un prix plus élevé qu'un article de même nature pesant plus de 40 kilogrammes.

Art. 48. — Dans le cas où, soit pour le parcours total, soit pour les parcours partiels de la voie de fer, les taxes à percevoir auraient été abaissées, avec ou sans conditions, au-dessous des limites déterminées par le tarif, les taxes abaissées ne pourront être relevées qu'après un délai de trois mois au moins pour les voyageurs et d'un an pour les marchandises.

Toute modification de tarif proposée par la Compagnie sera annoncée un mois d'avance par des affiches.

La perception des tarifs modifiés ne pourra avoir lieu qu'avec l'homologation de l'Administration supérieure, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 15 novembre 1846.

Le Ministre aura toujours le droit de rapporter les homologations déjà données pour la perception des tarifs spéciaux. Il pourra prescrire d'office dans les limites fixées par l'article 42 les *modifications* de taxe qu'il jugera utiles dans l'intérêt public. La perception des taxes devra se faire indistinctement et sans aucune faveur.

Tout traité particulier qui aurait pour effet d'accorder à un ou plusieurs expéditeurs une réduction sur les tarifs approuvés demeure formellement interdit.

Toutefois, cette disposition n'est pas applicable aux traités qui pourraient intervenir entre le Gouvernement et la Compagnie dans l'intérêt des services publics, ni aux réductions ou remises qui seraient accordées par la Compagnie aux indigents.

En cas d'abaissement des tarifs, la réduction portera proportionnellement sur le péage et sur le transport.

Le prix des billets de voyageurs ne pourra être plus élevé le dimanche et les jours fériés que les jours ouvrables.

(*La suite à demain*)

Les récoltes

Conformément aux instructions qui leur ont été données, les préfets viennent d'adresser au ministre de l'agriculture et du commerce des rapports sommaires sur la situation des récoltes en terre.

L'ensemble des renseignements recueillis est des plus favorable, si aucun trouble atmosphérique ne vient, le rendement des céréales et de la vigne sera certainement supérieur celui d'une bonne année moyenne.

ARRIVÉE DES ELBOIS

Le dernier numéro du *Corse dell'Elba* annonce que l'excursion des Elbois primitivement fixée au 10 j aura lieu dimanche prochain 17.

Nos voisins arriveront sur l'*E* de la Compagnie Florio-Rubattino.

Votes de nos Députés

Scrutin sur l'ordre du jour motivé posé par M. Madier de Montjau sur l'interpellatie Mgr Freppel.

Cet ordre du jour est ainsi conçu :

« La Chambre, confiante dans la fermeté du gouvernement à appliquer les lois relatives aux congrégations, passe à l'ordre du jour. »

Nombre des votants.	4
Majorité absolue	8
Pour l'adoption	35
Contre	8

La Chambre des députés a adopté.

Ont voté pour, MM. Arène, Peraldi.

N'ont pas pris part au vote MM. Bart Gavini, Graziani.

JURISPRUDENCE RURALE

Les moineaux nuisibles. — Nous avons cité un arrêt de la Cour d'Aix qui avait acquitté un propriétaire poursuivi par le parquet pour avoir tué sur des moineaux qui mangeaient son blé nouvellement semé. L'arrêt déclarait que, dans ce cas, le prietaire a le droit de défendre sa récolte.

La Cour de Cassation a cassé cet arrêt. D'après son arrêt, le moineau ne paraît pas classarmi les animaux nuisibles. Le propriétaire n'a le droit de les détruire que lorsqu'il y est autorisé par un arrêté préfectoral.

Franchement nous trouvons que cettedernière doctrine est moins juste pour les intérêts agricoles que la doctrine de la Cour d'Aix.

C'est aux conseils généraux qu'il faudradresser pour qu'ils obtiennent des arrêtés pretoraux, dans les contrées où les nouvelles semes seront attaquées par les oiseaux.

***

Chemins vicinaux, occupation de terra — Les tribunaux civils sont compétents pour statuer sur violation de propriété commise par un tiers qui fait percer un chemin sans autorisation. Le maire ne peut occuper les terrains qu'après que travaux ont été autorisés, et que les propriétaires ont été indemnisés.

***

Le tribunal de Lyon a décidé que lorsque le propriétaire d'un fonds inférieur qui reçoit les eaux du *fond supérieur* se clôt par un mur, il est obligé de ménager au bas de ce mur un passage aux eaux, si cette servitude lui était légalement imposée avant la construction du mur.

Un fait constaté

Par les Pilules Suisses on obtient un succès prodigieux et incontestable dans toutes les maladies de langueur qui ne sont pas nettement définies, et où il y a dépérissement sans qu'on en sache la cause. Les Pilules Suisses dès la première doscommencent leur œuvre de guérison et la continuent jusqu'à ce que la santé soit parfaitement rétablie.

00076

Bulletin financier

Paris, 12 juin 1883.

L'amélioration qui se manifestait en clôture samedi soir s'est accentuée à la bourse de ce jour.

Rentes et valeurs reprennent une partie du terrain perdu.

La Banque de France est stationnaire à 5,405.

On remarque toujours les offres persistantes en obligations de chemin de fer. Cela se comprend du reste, car les conventions sont déjà signées avec plusieurs compagnies et ont dû être présentées à la Chambre aujourd'hui. On prévoit d'ici peu de *nouvelles émissions d'obligations à des prix naturellement inférieurs* à celui des obligations existantes.

La Banque de Paris à 1,055.
Le Lyonnais à 560.
Le Mobilier à 350.
Les chemins sont en avance.
Le Lyon à 1,405.
Le Midi à 1,120.
Le Nord 1,885.
Le Suez clôture à 2,475.
Le Gaz à 1,365.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

On télégraphie de Tripoli qu'une partie de la tribu des Ouer-Gamma a pénétré dans la Tripolitaine et a battu les derniers partisans de Ali-ben-Halifa.

Les Français ont évacué Hammalif.

A l'Elysée

Grand dîner à l'Elysée de cinquante couverts.

Parmi les invités : MM. Jules Ferry ; le Ronchaud, administrateur du musée du Louvre ; Bailly, président de la Société des artistes français ; Garnier, vice-président ; Bouquereau et Guillaume, présidents des jurys de peinture et de sculpture ; Bonnat, membre du jury ; Dalou, statuaire (grande médaille d'honneur) ; Lechegrosse (prix du salon) ; Pallez, statuaire (bourse de voyage) ; Mollard et Fourneret.

Après le dîner a commencé la réception.

En Russie

Le Czar a commué la peine de mort prononcée par la cour criminelle contre Bogdanovich, Taléator et Klimensko, en celle des travaux forcés à perpétuité.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

SÉNAT

Présidence de M. Peyrat

L'ordre du jour appelle la deuxième délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, sur la liberté des funérailles.

La discussion s'ouvre sur l'article 4.

M. Emile Labiche, rapporteur, présente quelques observations.

MM. Lucien Brun et Baragnon prennent également la parole.

Les autres articles du projet sont adoptés.

Le scrutin est ouvert sur l'ensemble du projet de loi.

Nombre des votants. . . .	265
Majorité absolue	133
Pour l'adoption . . .	162
Contre	103

Le sénat a adopté.

— L'ordre du jour appelle ensuite le projet de loi sur la création d'établissements d'étalons.

La discussion générale est commencée et la suite est renvoyée à samedi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Benazet, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi qui est adopté.

Adoption du projet de loi tendant à autoriser le département de la Seine-Inférieure à créer des ressources extraordinaires pour les travaux de grande communication.

— L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le projet de loi, adopté par le sénat, relatif à la création de syndicats professionnels.

M. Lockroy a la parole pour continuer son discours.

Après avoir remercié ses collègues d'avoir bien voulu lui permettre de reprendre son discours, M. Lockroy combat les arguments présentés par M. de Mun dans son discours de mardi.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi.

— M. Tirard, ministre des finances, dépose un projet de loi sur les fonds de garantie.

Le président annonce qu'il sera imprimé et distribué aux bureaux.

Les caisses d'épargne

M. Paul de Cassagnac interpelle le gouvernement sur les détournements importants qui ont été constatés à la caisse d'épargne de Tarare.

A ce propos il parle des nombreux retraits de sommes qui ont dû être opérées par ces caisses dans diverses localités, et du peu de confiance que les petits capitalistes peuvent avoir dans les versements qu'ils ont effectués dans les caisses d'épargne.

Le ministre des finances répond à M. de Cassagnac.

Il établit par des chiffres officiels que si les demandes de retraits se sont produites dans un moment d'effacement qu'il faut imputer à la presse hostile à la conversion, cette situation n'a eu rien d'inquiétant pour le crédit national, et que d'ailleurs elle a complétement cessé.

Il fournit ensuite les explications demandées par M. de Cassagnac sur le fait de Tarare.

Après la réponse du ministre des finances, M. Rouvier demande l'ordre du jour pur et simple

L'ordre du jour pur et simple ayant la priorité sur l'ordre du jour motivé, est mis aux voix et adopté.

LA COMPAGNIE INSULAIRE

L'emprunt de 16,000 obligations ouvert les 9, 11 et 12 juin n'a pas été couvert.

Mais les banquiers se sont constitués en syndicat et ont souscrit pour les deux tiers des obligations.

Le directeur s'est engagé à parfaire l'autre tiers avec les ressources de la Compagnie et les 1,200,000 francs d'obligations qui ont été souscrites.

Le résultat de cette émission est donc assuré.

***

M. Pompée Mignucci a été nommé percepteur de la réunion de Corte, en remplacement de M. Tanti, nommé aux mêmes fonctions à Ajaccio.

Dernière heure

Silisman-Kaiour, l'un des chefs de tribus du sud oranais, a fait sa soumission à la France et a remis son fils comme otage.

Bourse de Paris

	13 Juin	14 Juin
Rente 3 p. 0/0	79,45	79,45
— 3 p. 0/0 amortissable. . .	80,70	80,70
— 4 1/2 p. 0/0	110,00	109,25
— 5 p. 0/0	108,25	108,00

Le Crédit Viager

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE
Fondée par décret du 24 mars 1854

Capitaux de Garantie : 40 Millions
Opérations réalisées . . . . . 260 millions
Capitaux payés aux assurés et aux rentiers 45 millions
Opération spéciale au CRÉDIT VIAGER

Assurance de capitaux différés de 10,000 francs payables par voie d'amortissement dans un délai de 1 à 70 ans.

Moyennant une prime unique de 1,050 fr. ou 20 primes annuelles de 80 francs tout souscripteur est assuré de toucher par lui-même ou par ses ayant-droit une somme de 10,000 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à Paris 92, rue de Richelieu, et à Bastia, au bureau de l'Inspecteur, nouvelle traverse, en face du théâtre, à Ajaccio, chez M. V. Felici, négociant, à Sartene, chez M. Roth négociant.

Avis

M. PETROLACCI, FERBLANTIER-Chaudronnier, prévient le public qu'indépendamment de son atelier, il vient d'établir un magasin de vente boulevard Paoli, n° 29, d'articles de chaudronnerie, ferblanterie, lampisterie, pompes, plombs, en tuyaux et en planche, tôles, etc., à des prix très modérés, il se charge de toutes sortes de réparations concernant ces articles et il garantit tous les objets sortis de son magasin ou de son atelier.

G. OLLIVIER Chirurgien-Dentiste professeur de prothèse dentaire des principaux cabinets de Paris.

Ancien cabinet Pradère : Nouvelle Théâtre, Bastia.

Dents et Dentiers perfectionnés et d

BRASSERIE

J. GASPARINI

Place St-Nicolas, Bastia

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir de la bière de *KUKLA* de *WESTPHALIE*, d'une limpidité parfaite et d'un goût exquis, qu'il vend 0,20 cent. le bock.

Il a été perdu

à Penta-de-Casinca une MULE âgée de trois ans, robe noire. Donner des renseignements à M Paoli, à Penta.

Bonne récompenser

Nouveau Dictionnaire Anglais-Français et Français-Anglais, par E. C. CLIFTON et ADRIEN GRIMAUX. Deux forts volumes grand in 8° jésus, contenant environ 2,200 pages trois à colonnes ; brochés, 30 fr. ; reliés, 25 fr. — Librairie *Garnier* frères, 6, rue des Saints-Pères Paris.

Ce nouveau dictionnaire de la langue anglaise qui est sans contredit, le plus complet et le plus exact de ceux qui existent aujourd'hui, a rencontré dès son apparition l'accueil le plus flatteur auprès des principaux journaux ou revues de France et d'Angleterre et il a été inscrit sur le « catalogue des livres classiques recommandés pour l'usage des lycées et collèges.

Aux mots de la langue littéraire, y compris les néologismes décidément entrés dans l'usage les auteurs ont ajouté un nombre considérable de termes scientifiques et techniques, dont l'emploi tend à devenir de jour en jour plus général. Chaque mot est étudié à fond, jusque dans ses nuances les plus délicates ; la traduction est suivie de définitions précises et d'exemples choisis parmi les meilleurs écrivains, anciens et contemporains, des deux pays. Des remarques grammaticales, la traduction des principaux *Notismes* et proverbes, la prononciation, clairement figurée de chaque mot, une étude complète des propositions anglaises, seront d'un secours précieux à tous ceux qui consulteront ce dictionnaire.

Ajoutons que l'emploi d'un stèr beau papier fait de ce dictionnaire un véritable ouvrage de luxe, malgré la modicit de son prix.

Imprimerie Librairie Ollagnier

L'un des rédacteurs, gérant,

MATTHIEU OLLAGNIER.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865

Prix fixe

Pce MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bas*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures dants, broches, bracelets, colliers, giletières, bagues, médaillons, etc., à prix très réduits, en or, argent, doublé et deuil. — Orfèvrerie argent et métal blanc titre. — Articles d'eglise et d'optique. — Réparations de montres pendules eils et Bijoux, à des prix très reduits. — *Achat des matières d'or et d'argent des Pierres fines.* — Envoi franco à l'Intérieur de toute commande au dessus 20 fr.

LA VELOUTINE

EST UNE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT d'une ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraicheur naturelle.

PARIS — CH. FAY, INVENTEUR — 9, RUE DE LA PAIX

SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

Jugement du Tribunal civil de la Seine du 3 mai 1875.

LA GAZETTE DE PARIS

Journal Financier

Dixième Année — PARAIT TOUS LES DIMANCHES — 52 Nos par An

2 FRANCS PAR ANNÉE

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMERO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées gén^les. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement :

Le Bulletin Authentique

DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS

Document inédit, paraissant tous les quinze jours

renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-postes, 59, rue Taitbout, à PARIS

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux

Vins Spiritueux — **L.-N. MATTEI** — **BASTIA** (Corse) — **Tabacs, garcs du Pays davane**

Boulevard du Palais — Marque de — Fabrique

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac priser
3/6 de vin	Kirsch sup.	Eau menthe	Vermouth or.	Sauterne	Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram.	Maryland	Extra-fins	Trabucos or	De dames	1qualité
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. café.	id. Noilly Pr.	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id d'Alexan.	Java	2 id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	Cassis blanc	Mason Coun.	Arabe 50 gr	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Sultanes	3qualité à rose.
id. supér.	id. Berger.	id. fines ass.	id. Turin or.	Champagne (marques diverses)	Ture cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Entractos	Virginie ver.	Bl. sans.
id. fine champ.	id. ordinaire	id. Arnaud.	id. Martini	id. Moët	Savonnette levant	Exportat. fre	Ex ortat. fre	Havane gran.	Malakoff	id. blanches	—
id. extra	Bitter ordin	Cacao Chouva	id. id. extra	id. Mousseux	Hongrois	id. 2me	id. 2ms	id. courts.	Cabinet	Ordin. jaunes	Tabacs priser la Régie
id. Mariel	id. super.	id. Gabello	id. Settoni	Sillery	Plantador	Qual. de Paris.	Qual. de Paris	Courants	Flor fina	id. rosee	—
id. id.	id. Saillard	Piperm. Get	Sirops assort.	Vergenay	Brisures de la Regie.	Sedileaff	Sedileaf.	Ordinaires	Elartista fumeur	id. 10 sigar.	GROS ETAIL
id. id.	id. Blanqui	Anisette MB.	id. Blanqui	Cremant bl.		Debri de la Régie	Débris	Bouts du nègre	Cruxovenera	Illustrées	
id. id.	Amers id.	Liqueurs Bl.	Vins de bord.	id. rose		—	feriati.	Tordus ord.	Supérb	Cigares-Cigarettes	
id. Etourneau	Amer Picon	id. fines id.	id. espagnols	Grand Crem.		Tabacs de la Régie		id. fins	Teresita	—	
id. Guérin	id. indien.	The chinois	Malaga	—				Longs (fantaisie)	Representacion	Cigarettes de la Régie	
Rhum ord.	Birch Violet	Chartreuse G	Madère	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de centimes					El Colombate de la Havane		
id. Guetrrn	Eau de vie	id. Garn. vert	Porto						—		
id. extra	id. id. corse	id. id. 1/2	Muscat Fron.						Cigares.		
id. Martiniq	id. id. anisee	id. id. jaune	id. Laurel								
Kirsh ord	id. id amère	id. id. 1/2	Chinola								
id Arnaud	id. id rose	Raspail vrai	Mgore.								

00077

Le Petit Bastiais

5 cent. — JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN — cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)

RSE . . . . . an 20, 10 fr. 6 mois 12 »

ONTINENT BNÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13.50

TS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »

Autres pays, le port en sus.

On ne rend pas des manuscrits déposés.

8e ANNÉE, N° 738. — SAMEDI, 16 JUIN 1883

[Saint Jean-François Regis, confesseur.

Rédaction & Administration :

Matthieu Ollagnier, Directeur

8, Boulevard du Palais, 8.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Avence Havas, seule chargée de la publicite, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, l'oulevard du Palais 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Ce, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Réel., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud 0,25.

Ibrairie Ollagnier

ERNIÈRES PUBLICATIONS

aréchal Bine — Guerre de 1870	10 00
ournel — figures d'hier et d'aujourd'hui	3 50
alin — Parisien chez les Russes	3 50
azotte — diable amoureux	20 00
. Moreau Chansons	3 50
iollet-le-D — Comment on devient dessinat	4 00
aills — Té de balistique	6 00
éron — ous-y gaiment !	3 00
lugues — urs de combat	3 00
arimon — istoire de 12 ans	3 50
randa — ntre vent et marée	3 00
odin — gouvernement et le socialisme	8 00
le Londa — En Bulgarie	3 50
rignet — es deux cousins	3 00
agnant — les pensées.	3 00
ngeon — le Bordeaux à Panama.	2 00
odin — utilité nationale contre la misère	1 50

Pour avoir ces volumes francs par la poste, ajouter 36ct

BASTIA

LE 14 JUILLET

Nous aurons donner à nos lecteurs le programme de la Fête Nationale du 14 juillet.

Il se putque jusqu'à cette époque ce programme subisse encore quelques modifications, mais elles ne porteront que sur les pins de détail et non sur l'ensemble les distractions arrêtées par la Commission municipale chargée de l'organisation de la Fête.

Voici le programme :

Le 13 uillt, — Feu d'artifice sur la Place d'Armes ; retraite aux flambeaux exécuté pala fanfare les *Intimes*.

Le 14 uillt, — Le matin, Revue des troupes composant la garnison sur la Place St Nicolas.

Après la revue, ancer de pigeons-voyageurs p^r la société la *Colombophile*.

1. Des pigons envoyés par la Société la *Colombe* le Maseille se dirigeront sur cette vill. Un télégramme fera connaitre l'heu de eur arrivée. 2. Des pigeons envyés à Calvi par la société la *Colombophil* de Bstia seront lâchés de cette ville.

Dans l'après-midi, vers 5 heures, carrousel de 30 cavaliers, exécuté sur la Place Saint-Nicolas. — Nous donnerons d'amples détails sur l'organisation de ce carrousel. — Le soir, illumination de la ville, des bâtiments publics, etc. Feu d'artifice dans l'anse Saint-Nicolas ; retraite aux flambeaux exécutée par la musique du 141e régiment.

Chronique ajaccienne

Rouen, 9 juin 1883.

Mon cher Directeur,

Dater de Rouen une correspondance ajaccienne, la chose, au premier abord, vous paraîtra singulière ; mais ne sommes-nous pas au temps où la Compagnie Transatlantique fait des miracles et où les chemins de fer ont remplacé les lourdes guimbardes qui ne mettaient pas moins de cinq jours pour nous voiturer de Paris à Marseille. Elles en ont mis autrefois bien davantage et nos grands pères ne s'en plaignaient pas trop, désireux qu'ils étaient de trouver au bout de la journée bon souper, bon gîte, et... je laisse à M. de Lafontaine le soin de dire le reste. Nous, nous voulons vivre toute notre vie en un jour ; nous ne sommes pas encore partis que nous maugréons de ne pas être arrivés. Cela peut avoir un excellent côté pour les gens qui, se prétendant affairés, n'aboutissent à rien, quoique je ne comprenne pas très-bien la nécessité de supprimer d'un coup l'espace qui sépare le berceau du cercueil.

Puisqu'il est à la mode d'aller vite, la Compagnie Générale Transatlantique s'est empressée de tenir la corde

Les parcs à moutons des Fraissinet sont à la veille de finir leur temps, et ceux-là seuls qui n'appréhendaient pas de se noyer joindront leurs gémissement à ceux des actionnaires ; quant à la Compagnie Insulaire, elle en est encore à faire ses preuves et se dépouille lentement du vieil homme. Se débarrasser des attaches d'une politique gênante n'est pas l'affaire d'une matinée, mais M. Morelli est assez habile pour jeter par-dessus le bord les souvenirs d'Autan et savoir que les intérêts dynastiques ne valent pas les bons et beaux écus qui brillent au soleil et grossissent les dividendes. En attendant, *hurrah for ever* pour la Compagnie Transatlantique !

L'*Isaac Pereire* est au mouillage, en avant de trois ou quatre heures sur le délai qui lui est accordé de Bône à Ajaccio. Prendre ses billets dans les bureaux de l'agence principale, y apporter ses bagages afin de ne plus avoir à s'en préoccuper, sauter dans une embarcation et franchir en moins de cinq minutes la distance qui sépare le quai de l'échelle du paquebot et monter sur le pont, ce n'est pas plus malin que cela, c'est à donner le goût des voyages aux gens les plus casaniers.

Avec cette politesse exquise et respectueuse qui est le cachet distinctif du service des meilleures maisons, le *steward* me conduit à ma chambre. Ma chambre, les marins disent ma cabine, n'est pas grande et cependant on y a réuni dans l'étroit espace de quelques mètres carrés une couchette moëlleuse, un bon fauteuil, une large toilette et les mille riens qui constituent le confort de la vie commode et élégante. Je suis bien capable de me croire millionnaire pour une

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

Le sifflet de la machine beugle aux personnes qui ne sont pas du voyage qu'il est à rejoindre le plancher des vaches. Pendant qu'elles descendent à la file indienne dans les canots qui assiégent l'échelle, parcourons notre demeure flottante et allons rendre visite à nos voisins.

J'entre dans le salon et le premier voisin que je rencontre est M. Isaac Pereire. Non pas M. Isaac Pereire en chair et en os, le banquier aux entreprises hardies, toujours sûr de lui-même alors qu'on le croyait le plus aventureux, tombant quelquefois comme les vieux lutteurs au milieu de l'arène, se relevant plus fort à chaque chûte et se rapprochant par un bond énergique du but qu'il voulait atteindre avec la ténacité particulière à sa race. Il est arrivé du même coup à l'opulence et à la renommée. Celui qui racontera à la génération présente la vie des deux frères mis dans une même pensée fera chose utile et honnête ; il apprendra aux « jouisseurs » de la société moderne que les fortunes les mieux assises ne sont pas celles qui se fabriquent avec les télégrammes biseautés de la Bourse ou de honteuses spéculations. Ce qui pousse vite est de peu de durée. Le parrain de notre paquebot est un bronze admirablement fouillé. Cette large et bienveillante figure, au front large et intelligent, semble toute fière de son œuvre et du socle où elle est placée elle domine le vaste salon où tout est marbre rehaussé d'or. Des siéges capitonnés invitent au repos et une longue table prête à recevoir les listes qui neutralisent les effets du roulis, témoigne que les passagers ne sont pas condamnés à l'abstinence forcée à bord de l'*Isaac Pereire*.

Pendant que je m'aventure dans les longues galeries de l'entrepont qui forment les quartiers et les rues d'une ville vue par le gros bout de la lorgnette, l'ancre est remontée à pic et solidement capelée. Une discussion s'élève entre les promeneurs qui s'essaient à avoir le pied marin sur le plancher du roufle. Les uns prétendent que nous n'avons pas bougé, les autres que nous sommes partis. Il faut se rendre à l'évidence : les becs de gaz disparaissent et le phare des Sanguinaires nous envoie de l'avant à l'arrière ses éclats lumineux. Les étoiles pâlissent sous les rayons de la lune qui sème de larmes d'argent

la mer immobile. Nous filons avec une vitesse de vingt-six kilomètres à l'heure; il est minuit; le commandant est sur la passerelle; un seul veille pour le salut de tous. Ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de descendre dans sa cabine discrètement éclairée par une bougie enfermée dans un globe de verre dépoli et de dormir jusqu'à ce que le soleil appelle les moins paresseux sur le pont.

Beau ciel de la Provence! Tu n'as pas de chauds rayons et de splendides clartés que dans les réclames chèrement payées par les maîtres d'hôtels de la *Riviera*. La vérité ne coûte pas grand chose et ne trouve pas acheteur sur le marché de la presse; les faiseurs ont de la peine à livrer assez de mensonges à la voracité des badauds. Demandez-le plutôt à nos grands confrères. Point de soleil; une pluie fine et glacée fouette le visage des rares passagers qui se hasardent au-delà des abris de la dunette; une brume épaisse nous entoure; derrière la brume, une ligne uniforme et noire indique les côtes d'Hyères, de Nice et de Menton. L'*Isaac Pereire* a ralenti sa marche, car à droite, à gauche, à l'avant des navires vont et viennent, qui tirent de longues bordées ou courent à contre-bord. *Chi va piano va sano* est le cri obligé de la manœuvre. Le mécanicien maugréa de retenir le jeu de ses pistons et la rapidité de son hélice. Le second du bord, un bastiais, s'il vous plait, nous nomme l'un après l'autre les paquebots que nous apercevons; c'est le défilé des Fraissinet, des Touache, des Morelli, des Talabot. Le plus éloigné est « l'omnibus de la Joliette pour la Chine. » Que faire à bord puisqu'il est impossible de se promener, si ce n'est s'asseoir autour d'une table plantureusement servie? Nous sommes là une vingtaine de gens de fort bon appétit, bien décidés à ne pas faire grâce d'une mauviette au restaurateur. Qui diable penserait à avoir le mal de mer sur les bateaux de la Compagnie Transatlantique? Rester dans sa cabine, se clouer sur sa couchette, cela est bon, tout au plus, pour les estomacs délabrés et les esprits grincheux.

Le hasard m'a placé près du Commandant de l'*Isaac Pereire* et d'un général qu'un vieux professeur du lycée n'aurait pas manqué, de mon temps, de baptiser Cincinnatus. Le Commandant est un marin d'élite — cela va de soi — et un parfait gentleman — ce qui ne gâte en rien l'affaire. — Aussi, la conversation se prolonge bien au-delà du déjeûner. Le général pourrait nous raconter ses campagnes, car il est des premiers entre les braves; il préfère nous parler de l'avenir réservé à la côte orientale, de ses vastes exploitations agricoles qui réhabiliteront les plaines d'Aleria, lui rendront son ancienne renommée de postérité. Il le veut, comme autrefois il a voulu vaincre, et réussira bien mieux et plus vite que la Direction des Prisons avec sa tentative avortée et mal conduite du pénitencier de Casabianda.

Il pleut, il pleut toujours, une de ces pluies fines qui glacent et qui traversent. Nous débarquons à Marseille; les douaniers lisent sur notre figure que nous ne sommes point d'affreux contrebandiers, et, prenant pitié de notre sort transi, ils se dépêchent de nous expédier nos malles. Nous traversons la ville et je tais, à part moi, cette réflexion que le marseillais est un peuple essentiellement navigateur. Quand il n'est pas sur la Méditerranée, il lui faut pour ses ébats un océan de boue. Sauvons-nous donc au trot d'un cheval de fiacre qui nous cahote jusqu'à la gare. Là, malgré mon bon vouloir, je ne puis que vous rééditer le récit de Pierrot de la Cannebière à son premier voyage à Paris, et je vous le donne avec son accent et son orthographe : « La locomolite elle part, les zabonds la suivent; z'arrive à Rouen, z'ai tout vu, z'ai rien vu. »

A bientôt, cher Directeur.

Ch. GUÉRIN.

Ephémérides Corses

16 Juin 1739. — Le général de Maillebois après avoir passé en revue le camp de Saint Nicolas va établir son quartier-général près de Pontenovo; avec lui étaient les brigades Sarre et Auvergne et le régiment de Ratzki.

Par ce mouvement Maillebois s'approchait de Corte.

Les instructions de M. Tricou

Les instructions données à M. Tricou, notre nouvel envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en Chine, sont des plus conciliantes.

Dans les négociations diplomatiques qu'il est chargé de poursuivre avec Li-Kung-Chang, vice-roi des provinces du Sud, M. Tricou devra s'efforcer autant que possible de ménager l'amour-propre du gouvernement chinois en lui offrant un terrain de conciliation.

Le terrain choisi n'est autre que celui du traité de 1874, conclu avec le souverain de l'Annam, et que celui-ci n'a jamais respecté. Ce traité ayant été jadis reconnu par le Céleste-Empire, il serait inadmissible que le cabinet de Pékin s'opposât à sa stricte exécution.

Si l'entente parvient à se faire sur cette base, la France est d'ailleurs toute disposée à conclure avec la Chine un traité de voisinage déterminant d'une façon nette et précise la situation du Tonkin et notre protectorat sur ce pays.

En annonçant *a priori* que les négociations nouvelles n'avaient aucune chance d'aboutir, le marquis de Tseng, ambassadeur du Fils du Ciel en France, nous paraît être sorti de la réserve que gardent d'ordinaire ses collègues du corps diplomatique, et c'est pour ce motif que nous éprouvons quelque scepticisme à l'endroit des confidences récemment publiées par l'*Agence Havas*.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Pétitions Corses

AUXQUELLES IL N'A ÉTÉ DONNÉ AUCUNE SUITE

Le sieur *Sarelli* (Fabrice) à Ville-di-Paraso (Corse), indemnitaire français de la République de Venezuela, demande : 1. L'exécution complète et immédiate du traité du 29 juillet 1864, intervenu entre la France et le Venezuela; 2. Que cet État soit tenu de payer aux indemnitaires français les intérêts moratoires des sommes dues depuis 1866, époque à laquelle il a cessé d'exécuter le contrat précité. (Déposé par *M. Graziani*, député de la Corse.)

***

Le sieur *G. Picard*, à Paris, demande que les noms de *Napoléon* et de *Bonaparte* soient effacés des monuments et des plaques indicatrices, dans toutes les communes; qu'on fasse disparaître toutes les statues de Napoléon 1er qui se trouvent en France et qu'on transporte à Ajaccio le tombeau actuellement à l'hôtel des Invalides.

***

Le sieur *Manucci* à Corte (Corse), demande la création en Afrique et en Corse, de Colonies agricoles, destinées à fournir du travail aux infirmes appartenant à des familles pauvres.

Monument Sampiero

Le comité de Corte à adressé aux Maires et aux Membres des conseils municipaux de l'arrondissement la circulaire suivante :

Corte, le juin 883.

MESSIEURS,

Le comité constitué à Corte dans le but de propager la souscription nationale pour l'érection d'une Statue à SAMPIERO Corso, a l'honneur de vous transmettre ci-joint la composition de ce comité et l'appel qu'il fait au concours de tous nos compatriotes de l'arrondissement.

Nous espérons que vous ne voudrez pas rester étranger à une œuvre qui rencontre dans toute la Corse, sans distinction d'opinions, une si grande sympathie et que vous voudrez bien faire voter du Conseil municipal, faire participer votre commune à cette souscription dans la mesure de ses ressources.

Pour le comité :

BOZI, — ANGELI, — PULICANI — TANT

Arrestation

Le nommé Delbianco, Nélas, sujet italien, a été arrêté par les gents Gigantel, Pantanacci et Colonna hier dans l'après-midi.

Delbianco profitant du sommeil de l'un de ses camarades, lui avait dérobé sa montre et s'était empressé de la vendre à un individu de Casforra. Au moment de son arrestation Delbianco était armé d'un grand couteau-poignard et il a tenté de résister. Heureusement que les agents étaient en nombre et qu'ils ont pu ainsi s'emparer de ce malfaiteur; il a été mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

Une loterie pour dames

A Vienne, un jeune homme, très bien de sa physique et d'un caractère agréable, désirant de fortune, a eu l'idée ingénieuse de mettre loterie sa propre personne. Les lots sont de kreutzers, mais ils ne peuvent être tirés qu'à des dames non mariées.

En effet, le jeune homme s'engage épouser celle qui gagnera, et qui, outre un charmant mari, recevra en dot les 100,000 florins que doit produire la loterie.

Cependant, si le numéro sortant était appartenant à quelque sexagénaire plus ou moins trefaite, le contrat tiendrait-il encore?

Les femmes Juges de paix

Des femmes juges de paix! Tel est la dernière invention yankee. La Chambre provinciale du Massachusetts a voté un projet de loi autorisant les femmes pourvues du titre d'*attorney* (qui équivaut à celui d'avoué en France), à devenir juges de paix.

Gare aux justiciables qui auront malheur de ne pas être beaux garçons!

Les bouts de cigares

Le commerce des bouts de cigares amassés dans les rues de Paris, rapporte 350,000 francs par an.

Il y a à Paris environ 60 individus qui s'occupent de cette industrie peu connue. Ils font en moyenne des journées de 4 fr. à 4 fr. 5

Voici comment ils opèrent :

C'est généralement le matin de bonne heure qu'ils commencent leur récolte. Dans la belle saison, ils explorent la voie publique dès trois heures du matin. Ils se réservent les grandes rues, les boulevards, les places, etc.; leurs moyens leur permettent de donner quelques sous à des malheureux qui, moyennant un légal salaire, cherchent dans les ruisseaux, dans les ordures, etc. Ils s'entendent également avec certains garçons de cercle et de café qui, pour une somme mensuelle, mettent de côté tous les bouts de cigares jetés sur les tables par les consommateurs.

Quand la récolte est suffisante, ces individus fabriquent du bac!... Ils se mettent n'importe où, dans un terrain inoccupé, sous un pont. Leur outillage se résumen une tablette de bois et un couteau bien tranchant.

Une fois les bouts de cigares bien lachés, ils mettent ce tabac en paquets réguliers, et des commissionnaires le vdent aux pauvres gens aux balayeurs, aux ouvreuses portières, etc.

Ils vendent le tabac cinq fois moins cher que le tabac ordinaire.

Bulletin financier

Paris, 13 juin 1883.

La faiblesse que nous constations hier sur le marché s'accentue encore aujourd'hui.

On subit un peu les conséquences de la dernière liquidation qui, on se souvient, a été relativement difficile pour les rentes, et dont l'influence s'est étendue sur l'ensemble du marché.

C'est ainsi que la Banque des Communes a pu bonifier à ses clients en comptes de report un intérêt de 4, 50 0/0 pour la dernière liquidation.

Tout fléchit La Banque de France à 5,410. Le Foncier à 1,5.

Les chemins sont en baisse.

Le Lyon à 1,397. Le Midi à 1,120. Le Nord à 1,885 et l'Orléans à 1,227.

Les établissements de Crédit sont lourds.

La Banque Paris à 1,050.

Le Lyonnais 561.

Le Mobilier 470 et la Générale à 540.

Les Obligations Foncières Notelles restent fermes à 354,75 les libérées et 38 les non libérées malgré la réaction générale, tandique les obligations de chemins de fer continuent à faiblir.

Le Foncier oscille entre 2,450 et 2460.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

Le ministre de la Marine a reçu tous les comptes administratifs des travaux du colonel Borgnis-Desbordes au Sénégal, et il les tient à la disposition de la commission.

— M. Wilcock-Roussau a accepté un plan de trente pomes maisons d'ouvriers, dû M. Lumier, inspecteur général du service

— L'introduction des systèmes Mouser et Krupp dans l'artillerie de la Chine est due à des officiers allemands, qui viennent de quitter Pékin.

— M. Blest-Gana, ministre du Chili à Paris, a donné un grand dîner, auquel assistaient les ministres MM. Tirard et Challemel-Lacour.

Canzio, le gendre de Garibaldi, est arrivé ce matin à Paris : il a été acclamé par la foule qui l'a accompagné jusqu'à l'hôtel.

***

La ligue révisionniste a publié de nouveau ses statuts entièrement refondus.

***

M. Challemel-Lacour a décidé d'aller passer quelques jours à Vichy.

***

Dans la liste officielle des blessés du combat d'Hanoï, se trouve un matelot corse, Franceschini.

— Les négociateurs français pour la garantie de la propriété des œuvres d'art en Allemagne, ont substitué à des conventions particulières établies avec les différents Etats de la confédération germanique, une convention unique conclue avec l'Allemagne.

— L'agitateur Parnell a écrit une lettre à M. Rochefort sur l'attitude hostile du Pape dans la question de la Ligue agraire.

— Par ordre de M. Challemel-Lacour, M de Broglie s'est vu refuser les documents qu'il demandait à copier aux archives du ministère des affaires étrangères.

×

Le duc de Saxe-Cobourg-Gotha se rendra à Paris, revenant des fêtes de Moscou.

— Une communication officielle a été adressée à M. Lissagaray pour qu'il cesse à reproduire dans son journal des gravures sur la répression de la Commune.

×

Le gouvernement chinois a vivement blâmé les dernières confidences du marquis de Tseng.

ÉTAT CIVIL

MARIAGES

de Carafla, Jean-Baptiste-Fortuné-Joseph-Marie-Antoine-Sébastien, avocat à la cour d'appel, et Gavini, Ursule-Thérèse-Rose-Ericie, tous deux de Bastia.

NAISSANCES

Sartori, Marie-Antoinette. — Grimaldi, Marie. — Badani, Jean-Antoine. — Agostini, Pascal.

DÉCÈS

Colombani, François, 13 jours, de Bastia.
Tognetti, François, charron, marié, 73 ans, de Marlia (Italie.)
Marola, Jeanne, mariée, 44 ans, de Bastia.

SOMMAIRE DE *L'UNIVERS ILLUSTRÉ*

GRAVURES : Les événements du Tonkin : M. le général Bouet, commandant supérieur des forces du Tonkin; M. le contre-amiral Courbet, commandant en chef de la division navale du Tonkin. — Le couronnement du czar : Entrée de S. M. Alexandre III à Moscou : Le cortège de l'impératrice. Le cortège de l'empereur. — Paris : la fête japonaise de l'hôtel La Rochefoucauld-Bisaccia, dessin d'après nature de Caran d'Ache. — Le grand prix; L'arrivée, dessin d'après nature de M. Jeanniot. — Moscou, une salle du palais Térème (Teremnof dvoretz). — Rébus.

MOUVEMENT DU PORT BASTIA DE

ENTRÉES.

De Macinaggio, esquif français Sainte-Marie, cap. Franceschini, minerai.

De Centuri, tartane française Bunedetta, cap. Paoli, lest.

De Macinaggio, esquif français Sainte-Lucie, cap. Bordoni, minerai.

De Bône, navire italien Fortuna, cap. Zichichi, minerai.

D'Ajaccio, navire français Laurentine, cap. Collari, diverses.

De Livourne, vapeur français Congo, cap. Sciacaluga, passagers, diverses.

De Livourne, vapeur français Spahis, cap. David, dépêches, passagers, diverses.

De Nice, vapeur français Isère, cap. Azèma, dépêches, passagers, diverses.

De Madeleine, vapeur italien Italia, cap. Cavessa, dépêches, passagers, diverses.

SORTIES

Pour Macinaggio, esquif français Sainte-Marie, cap. Franceschini, charbon de terre.

Pour Cagliari, navire italien Isabella, cap. Gignoni, lest.

Pour Fiume, 3 mâts anglais Industie, cap. Lolduh, lest.

Pour Marseille, vapeur français La Valette, cap. Thibal, passagers, diverses.

Pour Macinaggio, esquif français Sainte-Lucie, cap. Bordoni, lest.

Pour Livourne, vapeur italien Italia, cap. Cavessa, dépêches, passagers, diverses.

Pour Livourne, vapeur français Isère, cap. Azèma, dépêches, passagers, diverses.

Pour Marseille, vap. français Spahis, cap. David, dépêches, passagers, diverses.

Pour Marseille, vapeur français Congo, cap. Sciacaluga, passagers, diverses.

Pour Marseille, vapeur français Congo, cap. Sciacaluga, passagers, diverses.

Bourse de Paris

	14 Juin	15 Juin
Rente 3 p. 0/0	79,45	79,55
— 3 p. 0/0 amortissable. . .	80,70	80,90
— 4 1/2 p. 0/0	110,25	110,00
— 5 p. 0/0	108,00	108,15

Mme POGGI Veuve PAOLI

MARCHANDE DE MODES, à Bastia,
Boulevard du Palais N° 9,

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientele qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleurs fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noir, blancs et couleurs, chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRES MODÉRES

Conseil d'Hygiène

Nous sommes heureux d'indiquer à nos lecteurs un remède aussi simple qu'économique. Lorsque après le repas, la digestion vous fatigue et que vous ressentez des crampes d'estomac et des tranchées, prenez sur un morceau de sucre, 10 gouttes d'EAU DES CARMES DU FRÈRE MATHIAS. C'est le Dr de Parville, qui le conseille dans son *Manuel d'Hygiène*.

Dépôt pharmacie Luciani à Bastia.

G. OLLIVIER Chirurgien-Dentiste profe
Successeur de prothèse dentaire
principaux cabinets de Paris.
Ancien cabinet Prudère : Nouvelle Traver
Théâtre, Bastia.
Dents et Dentiers perfectionnés et de tous sy

BRASSERIE

J. GASPARINI

Place St-Nicolas, Bastia

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir de la bière de *KUKLA* de *WESTPHALIE*, d'une limpidité parfaite et d'un goût exquis, qu'il vend 0,20 cent. le bock.

Il a été perdu

à Penta-di-Casinca une MULE âgée de trois ans, robe noire. Donner des renseignements à M. Paoli, à Penta.

Bonne récompense.

CONFECTIONS EN TOUS GENRES
CHOCOLAT-MENIER
LE VENTRE NOUS

Imprimerie Librairie Ollagnier

L'un des rédacteurs, gérant,

MATTHIEU OLLAGNIER.

AVIS

Les demoiselles POLI, récemment arrivées du continent, informent le public qu'elles ont créé un atelier de modes, robes, et confections, rue Saint-François en face le pensionnat de Mlles Ponzevera, au 3e étage, Bastia.

LES JOURNAUX FINANCIERS

Depuis quelques années, la presse financière a pris un tel développement que le choix judicieux d'un journal devient de plus en plus difficile pour les capitalistes. On peut cependant affirmer que la fortune du lecteur dépend presque toujours des inspirations qu'il puise dans le journal auquel il est abonné.

Il nous paraît donc utile de signaler, parmi les organes financiers qui méritent la confiance du public, un journal bien connu, la *Gazette de Paris*. C'est la propriété de l'interprète d'une maison de banque des plus sérieuses, qui s'est depuis longtemps distinguée par la qualité des affaires qu'elle a patronnées.

L'abonnement à la *Gazette de Paris* est plus cher que celui de la plupart des journaux similaires, mais n'en reste pas moins à la portée de toutes les bourses : 2 FRANCS par an : le journal paraît tous les dimanches ; de plus, les abonnés reçoivent, tous les quinze jours, à titre de supplément, le *Bulletin authentique des Tirages financiers*, dans lequel ils trouvent la liste complète de tous les tirages d'actions, bloigations et valeurs à lots.

Les 2 francs d'abonnement peuvent être envoyés directement à l'administration, 59, rue Taitbout, à Paris, ou versés chez tous les libraires et dans tous les bureaux de postes

Nous recommandons à nos lecteurs la lecture de la *Gazette de Paris*, journal financier honête, sérieux, parfaitement rédigé et rempli de renseignements sûrs et impartiaux.

VER SOLITAIRE On sait que la propagation du Tænia ou Ver solitaire est due à l'usage alimentaire des viandes saignantes ; ce n'est que depuis peu d'années que l'on a trouvé le vrai remède contre le Tænia ; c'est à un savant pharmacien de Paris, M. Secrétan, que l'on doit la préparation du médicament qui, sous la forme de globules tæniafuges, a été expérimenté avec succès constant dans les hôpitaux de Paris. Toutefois on ne peut se procurer ces globules tæniafuges en envoyant un mandat de 10 francs à l'adresse de M. Secretan, pharmacien 57, Avenue de Friedland, Paris.

ÉCRIN MERVEILLEUX

A dater d'aujourd'hui, M. NEVEL expédiera à titre de publicité à toute personne qui lui en fera la demande un Écrin argenté finement ciselé avec fermoir doré et chaînette.

CONTENANT :

Une Bague serpent en celluloïd allant à tous les doigts.
Un Collier doré, jaseron quadruple extra-fin.
Une montre d'enfant, se réglant, double boîte avec clef.
Une Chaîne chatelaine, dorée, 0 m. 85 de tour.
Une Croix Médicis, ornée de 48 turquoises,
Une paire gros Diamants du Rhin montés en argent.

Le tout rendu *franco* dans toute la France :

4 FRANCS 10 CENTIMES

Toutes les Dames, même les plus élégantes, voudront porter les splendides DIAMANTS contenus dans l'Ecrin. C'est une occasion exceptionnelle dont il faut profiter

Adresser Lettres et Mandat-Poste

A M. NEVEL, Fabricant Breveté S. G. D. G.
PARIS — 25, AVENUE TRUDAINE, 25 — PARIS

MAISON DE CONFIANCE Fondé en 18

Prix fixe

Pce MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverse. *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, peules de chenées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendeloques, broches, bracelets, colliers, giletières, bagues, medaillons, etcé des prix réduits, en or, argent, double et deuil. — Orfèvrerie argent et méblanc 1re t — Articles d'eglise et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils Bijoux, à des prix très réduits. — *Achat de matières d'or et d'argent et Pierres fines.* — Envoi franco à l'Interieur e toute commande dessus de 2

BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : 100 MILLIONS. — 4, RUE DE LA PAIX

Prêts actuellement réalisés (sur première hypothèque) : *(150 MILLIONS)*

BONS DE CAISSE 5 %

Les Bons de Caisse rapportent 5 % sont à cinq ans d'échéance. — L'intérêt est payable semestriellement, les 1er avril et 1er octobre de chaque année. Les Bons sont de 100, — 500, — 1,000, — 5,000 et 10,000 fr. Ils sont, à la volonté des souscripteurs, au porteur ou nominatifs.

Les Bons nominatifs sont transmissibles par voie d'endossement et munis de coupons d'intérêt au porteur.

OBLIGATIONS à Se... ac 125 fr. ...rigations entièrement ...mis, rapportant 20 fr. ...déré annuel payable tri... mestriellement. Ces titres se remboursent à 500 fr.

GARANTIES DES TITRES

Émis par la BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE

1° L'ensemble des prêts consentis sur première hypothèque, dont le montant doit être toujours au moins égal à celui des obligations en circulation (Art. 91 des Statuts) ;

2° Le capital de la Société, qui est actuellement de 100 millions et doit toujours être égal au vingtième des obligations en circulation (Art. 8 des Statuts).

Les coupons des Obligations et des Bons de caisse de la *Banque Hypothécaire de France* sont payés à PARIS : au siège de la Société, rue la Paix, n° 4 ; à la *Société générale du Crédit Industriel et Commercial*, — à la *Société de Dépôts et de Comptes courants*, — à la *Société Lyonnaise*, — à la *Société Générale*, — à la *Société Financière de Paris*, — à la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, — à la *Banque d'Escompte de Paris*, — à la *Compagnie Algérienne*, et, dans les Départements, en Algérie et à l'Etranger, à toutes les succursales des Sociétés ci-dessus.

Vins Spiritueux — **Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux** — **Tabacs, Cigares**

Boulevard du Palais — **L.-N. MATTEI** Marque de — **BASTIA** (Corse) Fabrique — du Brs et Havanes

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabacs à priser
3/6 de vin	Kirsch sup.	Eau menthe	Vermouth or.	Sauterne	Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram	Maryland	Extra-fins	Trabucos or	De dame	1re qual
id. du nord.	id. de la forêt	id. Noilly Pr	id. Turin	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id d'Alsace	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	id. café	id. Martini	Cassis blanc	Mason Coun.	Arabe 50 gr	Arabe	Bandes dorées	Utrecht	Sultanes	—
id. super.	id. Berger.	Liqueurs ass.	id. id extra	Champagne	Ture cavalle	Suisse 50 gr	Suisse	Façon ajacc.	Entrac	Virginie ver.	la rose
id. fine cham.	id. ordinaire	id. fines ass	id. Martini	(marques diverses)	Savonnette levant	Exportat. 1re	Fx ortat 1re	Havane gran.	Malake	id. blanche	2e id.
id. extra	Bitter ordin	Cacao Chouva	id. Martini		Hongrois	id. 2me	id. 2me	id. courts.	Cabine	Ordin. jaune	—
id. Mariel	id. super.	id. Arnaud	id. id extra		Plantador	Qual. de Paris.	Qual. de Paris.	Courants	Flor fin	id. rose	Tabac à priser
id. id	id. Saillard	id. Gabello	id. Settoni		Brisures de la Regie.	Sedileaff	Sedileaff	Ordinaires	Elartisfino	id. 10 sort.	de la Régie
id. id.	id. Blanqui	Piperm Get	Sirops assort.			Débri de la Regie	Débris Scaferlati.	Bouts du négre	Cruxo vera	Illustrée	—
id. id.	Amera id.	Anisette MB	id. Blanqui			—		Tortons ord.	Superb	Cigares-cigarettes	—
id. Rturneau	Amer Picon	Liqueurs Bl	Vins de bord.			Tabacs de la Regie		id. fins	Teresita	—	—
id. Guerin	id indien.	id. fines id.	id espagnols					Longs (fantaisie)	Représection	Cigarette de la Régie	—
hum ord.	The chinois	The chinois	Malaga						El Colonial de la Hinel		—
Guétrin extra	Burrh Violet	Chartreuse G	Madère						—		—
Martini ord	Eau de vie	id. Garn. vert	Porto						Cigares		—
naud	id. id. corse	id. id. 1/2	Muscat Fron.	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de 5 centimes							—
	id. id. anisée	id. id. jaune	id. Lunel								—
	id. id. amère	id. id. 1/2	Charsala								—
	id. id. rose	Raspail vrai	Mypre.								—

00079

Le Petit Bastiais

5 cent. JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN cent. 5

Abonnements (d'avance)
Corse . . 20 fr. — 6 mois 12 »
Continent France 22 » — » 13.50
Pays de l'Union 35 » — » 18 »
Autres pays, suivant les traités.
Un numéro aux bureaux des dépositaires. 5 cent.

8e ANNÉE, N° 739. — DIMANCHE, 17 JUIN 1883
Saint Ranier, confesseur.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Récl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

Libellage Ollagnier

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Marseille Bazaine le 18 mi... 70 — 10 00
Tonkin — Figuig aujourd'hui AM... ourd'hui — 3 50
Tonkin — Un pays Russe... on d... es — 3 50
Tonkin — Le dix... ours... — 20 00
Haïti — C... is le... — 3 50
Violle-Duc — Un devis de... ient
demeurer... S. Ni... — 4 00
Baillon — Traité... — 6 00
Véron — Allons... qu... — 3 00
Hugo — Jours... ma... — 3 00
Barin — Hisns... — 3 50
Brun — Contrée... FO... — 3 00
Godin — Le goût le... uit. ... socialisme — 8 00
de Idy — ... — 3 50
Grün — Les ... — 3 00
Magnin — Mes... — 3 00
Antoni — de Panama CON... ma. — 2 00
Godin — Mutuel... cor... de Por... tre la misère — 1 50

Per... franco par la poste, pour un cent...

Hôtel-de-... (fantaisie, humoor, ...cenze) ...e).

...ge de...

PROD... E LOI

...jet pour éro... alion d'une convention passée ... ministre des travaux publics, ... pagnie de chemins de fer départementaux pour la construction ... l'exploitation provisoire des chemins de fer de Corse.

(Nos des 31 Mai, 1er, 3, 4, 5, 7, 8, 12, 13 & 15, Juin)

CAHIER DES CHARGES

(Suite).

TITRE III. (Suite).

Art. 49. — La Compagnie sera tenue d'effectuer constamment avec soin exactitude et célérité et sans préférence, le transport des voyageurs, bestiaux, bagages, marchandises et objets quelconques qui lui seront confiés.

Les colis, bestiaux et objets quelconques seront remis à la gare d'où ils partent et à la gare où ils arrivent, sur des recus spéciaux, au fur et à mesure de la réception ; mention sera faite sur le reçu de la gare de départ du prix total de la taxe.

Toute expédition de marchandises sera constatée, si l'expéditeur le demande, par une lettre de voiture dont un exemplaire restera aux mains de la Compagnie et l'autre aux mains de l'expéditeur. Dans le cas où l'expéditeur ne demanderait pas de lettre de voiture, la Compagnie sera tenue de lui délivrer un récépissé qui énoncera la nature et le poids du colis, le prix total du transport et le délai dans lequel ce transport devra être effectué.

Art. 50. — Les animaux, denrées, marchandises et objets quelconques seront expédiés et livrés de gare en gare, dans les délais résultant des conditions ci-après exprimées :

1. Les animaux, denrées, marchandises et objets quelconques, à grande vitesse, seront expédiés par le premier train de voyageurs, comprenant des voitures de toutes classes et correspondant avec leur destination, pourvu qu'ils aient été présentés à l'enregistrement trois heures avant le départ de ce train.

Ils seront mis à la disposition des destinataires, à la gare, dans le délai de deux heures après l'arrivée du même train.

2. Les animaux, denrées, marchandises et objets quelconques, à petite vitesse, seront expédiés dans le jour qui suivra celui de la remise ; toutefois, l'Administration supérieure pourra étendre ce délai à deux jours.

Le maximum de durée du trajet sera fixé par l'Administration, sur la proposition de la Compagnie, sans que ce maximum puisse excéder vingt-quatre heures par fraction divisibles de 125 kilomètres.

Les colis seront mis à la disposition des destinataires dans le jour qui suivra celui de leur arrivée en gare.

Le délai total résultant des trois paragraphes ci-dessus sera seul obligatoire pour la Compagnie.

Il pourra être établi un tarif réduit approuvé par le Ministre, pour tout expéditeur qui acceptera des délais plus longs que ceux déterminés ci-dessus pour la petite vitesse.

Pour le transport des marchandises, il pourra être établi, sur la proposition de la Compagnie, un délai moyen entre ceux de la grande et de la petite vitesse. Le prix correspondant à ce délai sera un prix intermédiaire entre ceux de la grande et de la petite vitesse.

L'Administration supérieure déterminera, par des réglements spéciaux, les heures d'ouverture et de fermeture des gares et stations, tant en hiver qu'en été, ainsi que les dispositions relatives aux denrées apportées par les trains de nuit et destinés à l'approvisionnement des marchés des villes.

Lorsque la marchandise devra passer d'une ligne sur une autre, sans solution de continuité, les délais de livraison et d'expédition, au point de jonction, seront fixés par l'Administration, sur la proposition de la Compagnie.

Art. 51. — Les frais accessoires non mentionnés dans les tarifs, tels que ceux d'enregistrement, de chargement, de déchargement et de magasinage dans les gares et stations du chemin de fer, seront fixés annuellement par l'Administration, sur la proposition de la Compagnie.

Art. 52. — La Compagnie sera tenue de faire, soit par elle-même, soit par un intermédiaire dont elle répondra, le factage et le camionnage pour la remise au domicile des destinataires de toutes les marchandises qui lui sont confiées.

Le factage et le camionnage ne seront point obligatoires en dehors du rayon de l'octroi, non plus que pour les gares qui desserviraient soit une population agglomérée de moins de deux mille habitants, soit un centre de population de deux mille habitants, situé à plus de cinq kilomètres de la gare du chemin de fer.

Les tarifs à percevoir seront fixés par l'Administration, sur la proposition de la Compagnie. Ils seront applicables à tout le monde sans distinction.

Toutefois, les expéditeurs et les destinataires resteront libres de faire eux-mêmes et à leurs frais le factage et le camionnage des marchandises.

Un décret rendu en Conseil d'État, la Compagnie entendue, pourra autoriser soit d'une manière permanente, soit dans des circonstances et des conditions déterminées, le factage et le camionnage d'office des marchandises à domicile ou dans les entrepôts.

En cas d'urgence et à défaut de propositions de la Compagnie, un décret pourrait y suppléer d'office.

(La suite à demain)

BIBLIOTHÈQUE

141e RÉGIMENT D'INFANTERIE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 17 Juin 1883, à 8 heures

1. St-Sébastien, allégro,	Brunet.
2. Ouverture du Tannhauser,	Suppé.
3. Polka du Rouet,	L. Chic.
4. L'Africaine, fantaisie,	Meyerbeer.
5. Fraises au Champagne, valse,	J. Klein.

LES TRIPOTS

Il faut encore revenir à la charge et signaler à la police l'existence de plusieurs tripots où les étrangers et les jeunes gens sont spécialement attirés et dépouillés.

Depuis le temps que nous cherchons — inutilement, il faut le reconnaître, — à stimuler l'action publique à ce propos,

il ne nous est jamais revenu que des poursuites aient été dirigées contre les *tripoteurs*.

Cependant la ville n'est pas si grande que quelques agents de la police, munis d'un brin de bonne volonté, ne puissent parvenir à mettre la main sur ces exploiteurs de niais et de jouvenceaux. Il y a quelques rues qui sont clairement désignées aux investigations de la police, et dans ces rues certaines maisons où l'on peut frapper presque à coup sûr. Il est vrai que si la police cherche à découvrir les tripots, leurs honorables propriétaires tâchent de se dissimuler. Mais étant donné l'espace restreint sur lequel ils exercent leur lucrative industrie, ils ne devraient pas tarder à tomber sous la patte des agents.

Quoiqu'il en soit, nous répétons de nouveau, pour la cinquantième fois, qu'il existe des tripots : c'est notre devoir de citoyen et de journaliste ; à la police de les découvrir et de faire cesser cette exploitation scandaleuse des étrangers de passage et des imberbes de la ville par des fieffés filous qui depuis si longtemps nargent les agents de la sûreté publique.

Ephémérides Corses

17 Juin 1599. — Henri IV confirme les ordonnances de ses prédécesseurs et les arrêts des parlements d'après lesquels Alphonse d'Ornano et tous les Corses de sa suite qui dans maintes circonstances avaient prouvé leur attachement à la France, étaient admis aux emplois et honneurs dûs à la noblesse française.

ACTES OFFICIELS

M. Coltelloni, vérificateur des poids et mesures de 4e classe à Bastia, a été promu sur place à la 3e classe.

— M. Versini Xavier-Antoine-Séraphin, ancien sous-officier, est nommé garde au triage communal d'Ajaccio, numéro 10 bis, en remplacement de M. Poggi.

— M. le Ministre des cultes a accordé à chacune des communes de Villanova et de Murato, une somme de 300 francs pour les aider à payer les dépenses d'objets mobiliers destinés aux églises paroissiales.

— M. Dupré Paul-Julien-Auguste, commis à Paris, est nommé receveur des postes à Saint-Florent, en remplacement de M. Leidier, appelé à Antibes.

Correspondance de Corte

Le 12 juin courant, vers 2 heures de l'après-midi, une lueur éclatante, embrassant une vaste étendue de l'horizon, au-dessus de la poudrière, projetait au loin son immense clarté ; en même temps, le bruit simultané du tonnerre, sec, crépitant, répercuté par les échos accidentés du sol qui répétaient et agrandissaient la détonation, se prolongeait en un roulement dont les ondulations, inégales et saccadées, imprimaient dans l'âme comme une sublime terreur religieuse.

Tout à coup on apprend que la foudre a éclaté à Muscari, à 50 mètres de la forteresse, qu'un vieillard respectable, 76 ans, le sieur Georges Caviglioli, a été mortellement frappé à sa fenêtre.

On s'empresse d'accourir sur les lieux du sinistre : la foudre, en pénétrant dans l'intérieur de la maison, avait fermé la porte sur sa victime, gisant par terre complètement carbonisée. Le choc, en retour, avait en même temps renversé plusieurs femmes à la fontaine de Valiri.

Ce terrible accident, survenu à proximité d'un paratonnerre qui a été impuissant à prévenir l'explosion de la foudre, presque dans sa sphère d'action, donne de sérieuses inquiétudes à la population qui craint que dans l'espèce d'abandon où l'on a laissé la citadelle de Corte, on ait négligé de maintenir le paratonnerre dans les conditions indispensables d'efficacité, en le préservant de la rouille, en empêchant que la pointe de la tige ne s'émousse et que le fil conducteur n'éprouve quelques solutions de continuité, ce qui pourrait amener de graves désastres.

En signalant ces faits, nous faisons un pressant appel à la sollicitude du Gouvernement pour qu'il veuille bien faire étudier la question et prendre, sans retard, les mesures de précautions pour conjurer tout danger.

UNE LÉGENDE BASTIAISE

Aimez-vous les histoires d'autrefois ? Moi, je les adore, et plus elles sont merveilleuses, plus j'en raffole. Donc, oyez !

Une vieille femme de Terranova était sans nouvelles de son fils, un marin parti depuis de longs mois. Les fortes têtes du *caruggio* le disaient mort, mais la pauvre mère espérait toujours, en dépit de tout et de tous. Elle multipliait neuvaines sur neuvaines, à l'adresse du bienheureux St-Antoine de Padoue. Le Saint semblait muet ; enfin, un beau jour, n'y tenant plus, notre bonne femme s'avance vers la statue du Saint, lui arrache l'enfant Jésus placé dans ses bras, et lui tient ce discours bref, mais énergique : Saint-Antoine, je te rendrai ton *bambino*, quand tu m'auras rendu mon fils.

Ainsi dit, ainsi fait ; l'enfant Jésus fut enfermé dans une armoire de la mansarde. La nuit qui suivit ce rapt audacieux, la vieille entendit frapper à sa porte :

— Qui est là ?

— Ouvrez donc ?

— Qui êtes-vous ?

— Comment, mère, vous ne reconnaissez pas ma voix ?

La vieille ouvre, reconnait son fils, mais quand celui-ci veut l'embrasser, elle l'arrête, et lui dit de l'attendre. Alors elle prend l'enfant Jésus, et, par la nuit noire, grimpe la *Filippina* jusqu'au sanctuaire du Saint auquel elle remet le *bambino*. Elle redescend ensuite à la hâte, et après les premiers épanchements,

— Maintenant, dit-elle à son fils, raconte-moi comment tu es revenu.

— Mère, répond le marin, j'étais abandonné sur une terre déserte, un moine est venu vers moi et m'a demandé si je voulais retourner au pays. J'accueillis son offre avec transport. Il me prit par la main, me conduisit au rivage et me montra un navire sur lequel je me suis embarqué et qui m'a ramené. Au moment où je quittais la terre, je me retournai pour remercier mon sauveur ; il avait disparu.

— C'était Saint-Antoine ! s'écria la vieille en joignant les mains et en tombant à genoux.

CONSEIL LAYEUR

juin 1883.

M. le Di *Bastiais*,

Aujourd'hui les gabches sur le trottoi vieux balayeur retraité, mpêcher de sourire de pit vec combien peu d'intellige au netoiement des rues t de tomber assez abonda aussée était couverte d'un ue suffisamment épaisse, l'enleve à la pelle. C'était t cependant je ne voyais pvre.

Gens imprév- je en pensant à mes jet, vous allez attendre que sèché ette terre humide, l'aura ansformée en po pable, vous vous mettrez vous serez sang et eau ; vis détérer les poumons, les yet, et par dessus le les apprtements et les alentou de tout.... pour n'a.

Croyez-moi, Directe, et persuadez-le à en mère de balayage, l'es bouest la base de la an l'edu ciel n'opère pappeler on aide les tonnea atifs, etroduire de la boue car, retez-bien cet autre ax *ne s'enlè et la poussière se di* parle pexpérience, moi pas mde bruyère.

Sur ce, Monsieur, ne us émerveillez pas ces de on style que vous je être aussus de ma modession. Jais reçu une éducati mais, hs ! j'ai trop sacrifié a.

Agréez, etc.

balayeur

Amaraqui

L'Amara Blanqui, liqe, prend la ce honorable parmi les les apéritifs sollicitent la préférence. *L'Amaraqui* est déjà très en fav les villes dui ; son succès grandit tous bientôt avec autorité d'un produit in ment supr, l'*Amara Blanqui* se trouvtes les tablxueuses, et dans tous les ments, intés à faire profiter leur clienroduits nox qui se distinguent par leu alité.

L'*Amara Blanqui*, apédigestif, sed également avant et après l ll cause à mac une douce chaleur qu e et facilie gestion.

Mais comme tou bon a ses nts imitations, aussi invitons-n public à es marques de l'*Amara Blanq*

Bulletin fier

Pie 15 juin

La Bourse est sans chants sur s d'hier.

La Banque de France cote 5 et le 1,335. Les obligations foncinouvelles fermes, s'inscrivent à 354,75libérées non-libérées,

Pour ers établissemnnts crédit sont leur réc sité dents.

Ciss 966 de la ligr per 377.

ayan on t lie olonair e dépôt Hinel t d ne m

très-difficile sait que ce moment opel de ressources lits à la so

Le Capital effet, es en valeurs détefeuille que problème.

Le Suez u plus ferr

Le Gaz qnit 1,360 s'avance just 405 cou

Les Chemnt faibles

Le Midi 5.

Le Nord 5.

Les fondeers sont

L'Italien et l'Egy

Les Lomi 317 et le

52 H°

INJOU

Politiques

le d'avan

0 fr. 6 mo

ant : 2 "

ltio 35 "

RS A en sus.

S

tre jour uscrits depu

out, à

IX DE

L'AÉE DE

Une che tél llagnie que an-

nonce nos vo BLICATIO e l'Ile

d'Elbeteront errajo,

ce ma heure ombre

de 20iron, do nique musi-

ciens dnfare, s ale teamer

Paleste la com ie Flo-

rio-lio. un vieux c

Levée dans, Ni re port

aura l' conséqu nce e entre

9 et les du m erté

Les quitteron lle Mariani astia le

mêmers minuit. sphore

ut et la ma

PME DU CON ERT

Donizanfare de Por. TI *eferrajo*

lace de l'Hôtel-de- Ville

OMINIS

. Nocera d'Arona, (fantaisi e). (2e acte).

. Donie de Lammermoor, *Courrier*

. Verdata, (*Reminiscenze*) ier l'articl

. Rosamès (fantaisie). as. Bergame,

. Cari (fantaisie).

. Ancibaldi au siège de cru devoir fair

alse). ót : confiants da

de M. André d

HILHARMONIQ es assurances ve

S INTIME ous vivions pou

c nos administrtai.

Pi à la poudrière. i

Fo é que promettre arie.

Le ses essentiellem

Crisare, (fant). our ceux qui dir

Pol iées ; ils ne t

ais que nous re

ux flaibea appeler que la par-

Lux flabe toujours à sa à 11

race d'm de, menaçant

eur. nts.

St-Chamas a qu

DORNON le nôtre : que nos LURI

ent attentivement

une décision.

à 8 ournaux sont rempli

sur l'explosion de St-

mille kilogrammes

explosion.

hommes ont été tué

oni.

uchet.

izetti.

er.

oytes.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

La société des Architectes a procédé à la distribution des médailles accordées à l'architecture privée, à l'école des beaux-arts, au cercle des maçons, au personnel du bâtiment et aux industries d'art.

La session a été close par un grand banquet à l'hôtel Continental auquel assistaient tous les membres du congrès.

Le concours de Caen

Aujourd'hui a eu lieu la distribution des récompenses du concours régional de Caen.

M. Waldeck-Rousseau, ministre de l'intérieur, a présidé cette cérémonie : il était accompagné de M. de Mahy, des sénateurs et députés du Calvados.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

SÉNAT

Présidence de M. HUMBERT

Le Sénat adopte le projet de loi concernant les services maritimes postaux entre le Havre et New-York, et la France, les Antilles et Mexique.

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion de la proposition de loi de M. le général Deffis relative à certaines modifications aux conditions d'entrer aux écoles polytechniques, spéciale militaire de Saint-Cyr et navale de Brest.

Le Sénat adopte cette proposition.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. SPULLER

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Bastid, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de jeudi qui est adopté.

La Chambre adopte le projet de loi relatif aux pensions de l'armée de mer.

Les Chemins de fer Corses

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de chemins de fer départementaux pour l'exploitation provisoire et la construction des chemins de fer de la Corse.

M. Wilson, rapporteur présente les observations de la commission sur le projet du gouvernement, et demande la modification sur l'article 3 relatif au mode de paiement, par l'Etat, des travaux exécutés par la Compagnie.

A la suite du discours de M. Wilson, l'article 3 de la convention provisoire est modifié.

La Commission propose également des modifications à l'article 2 du projet de loi.

Les conclusions de la Commission sont adoptées.

M. Bourgeois ayant proposé un amendement relatif aux membres du Parlement qui feraient partie du conseil de surveillance ou d'administration de la société concessionnaire.

La Commission a proposé de réserver cette question.

Le projet de loi et la convention sont adoptés avec les modifications proposées par la Commission.

— L'ordre du jour appelle la discussion des propositions et projets de loi relatifs aux syndicats professionnels.

Après les discours de MM. Lockroy et Frédéric Passy, la suite de la discussion est renvoyée à lundi.

×

Des banquets légitimistes auront lieu cet été dans le midi et dans le centre. M. Tristan Lambert doit en présider deux.

— En conseil des ministres, MM. Brun et Tirard ont manifesté l'avis d'autoriser les enrôlements indigènes pour le Tonkin.

— Un incendie a détruit la robe blanche et or que portait l'impératrice de Russie devant le régiment de Semenowsk.

ÉTAT CIVIL

MARIAGES

Sialelli, Antoine-Laurent, pharmacien, de Corte, et Dané, Octavie-Benoite, propriétaire, de Bastia.

NAISSANCES

Zerbini, Charles-François. — Prenat, Abel-Marie-Etienne. — Contergiani, Catherine-Ursule-Marie. — Sabaté, Antoine-Robert.

DÉCÈS

Andreani, Pierre-François, 2 mois, de Bastia.
Valery, Marie, mariée, 64 ans, de Bastia.

MOUVEMENT DU PORT BASTIA DE

ENTRÉES. — Néant

SORTIES

Pour Macinaggio, esquif français Sainte-Lucie, cap. Bordoni, lest.

Pour Macinaggio, esquif français Sainte-Marie, cap. Franceschini, lest.

Bourse de Paris

	14 Juin	15 Juin
Rente 3 p. 0/0	79,55	78,75
— 3 p. 0/0 amortissable. . .	80,90	80,80
— 4 1/2 p. 0/0	110,00	109,25
— 5 p. 0/0	108,15	108,25

Mme POGGI Veuve PAOLI

MARCHANDE DE MODES, à Bastia,

Boulevard du Palais N° 9,

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientele qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleurs fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noir, blancs et couleurs, chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRES MODÉRES

BRASSERIE
J. GASPARINI
Place St-Nicolas, Bastia

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir de la bière de *KUKLA* de *WESTPHALIE*, d'une limpidité parfaite et d'un goût exquis, qu'il vend 0,20 cent. le bock.

Avis publié dans le *Journal Officiel* du Royaume d'Italie des 25 anvier et 1er février 1882.

Sirop Pagliano.

On prévient le public, et aux termes voulus par la loi, que Monsieur Albert du feu G. PAGLIANO étant le seul possesseur du brevet pour fabriquer le sirop PAGLIANO, régénérateur du sang, dont la marque de fabrique a déjà été brevétée par les Gouvernements Italien, Français et Autrichien, personne ne pent ni fabriquer ni vendre son sirop sans son consentement, sous peine de poursuites judiciaires prévues dar l'art. 12 de la loi du gouvernement du 30 août 1868.

On déclare en outre que M. PAGLIANO n'ayant jamais confié son secret à personne, tous ceux qui se disent fabricants du dit sirop sont de méprisables falsificateurs.

Enfin on prévient que pour les consultations et achats du *Sirop liquide* ou en poudre on doit toujours s'adresser :

A Mons. ALBERT feu G. PAGLIANO
Maison Théâtre Pagliano
à Florence.

AVERTISSEMENT.

Dans le but d'amoindrir les frais énormes qui grèvent l'entrée de mon sang en France, et pour en faciliter l'achat aux personnes qui en font usage, j'ai (dès aujourd'hui réduit le prix à 1 fr. 12 le flacon ou la boîte ; paiement par anticipation. Il est bien entendu que ce prix exceptionnel n'est que pour les envois en France et en Algérie.

LA GAZETTE DE[S] par An
Dixième Année *Journal Financier* [ÉE]
PARAIT TOUS LES DIMAN[CHE]
2 FRANCS PAR [que et Fi-]
SOMMAIRE DE CHAQUE NUMER[O] [approfon-]
nancière. — Renseignements sur toutes les [avanta-]
dies des entreprises financières et industr[ielles] [toutes les]
geux. — Conseils particuliers par corresp[ondance] [ons sur les]
Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées g[énérales,]
valeurs offertes en souscription publique. —
intéressant les porteurs de titres.
Chaque abonné reçoit gr[atuitement] [ique]
Le Bulletin Aut[ographe] [LOTS]
DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VA[leurs] financier
document inédit, paraissant tous les quinze [jours] PARIS
renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans [aucun] POSTE
ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-postes, 59, rue [Richelieu]
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BU[REAUX]

Un grand nombre de persoesnn s'adressent à la *Société Française Financière*, 18, rue de la Chaussée d'Antin, à Paris, soit pour lui demander d'accepter des fonds en dépôts, soit pour lui donner des ordres d'achat de ses titres à terme.

Nous sommes priés d'informer nos lecteurs que la *Société Française Financière* ne reçoit pas de dépôts et que ses titres ne se négocient qu'au comptant. Cet établissement financier, qui existe depuis dix ans, ne se livre à aucune opération de spéculation pouvant faire courir des risques à ses actionnaires. Le cours élevé de ses actions est basé sur les dividendes qu'il distribue régulièrement depuis longtemps, et qui n'ont jamais été moindres de 60 fr. par an. Ils ont été de 70 fr. pour le dernier exercice, et ils atteindront probablement 80 fr. cette année. Un revenu assuré de huit pour cent justifie amplement le cours d'environ 1000 fr. inscrit à la cote officielle.

Imprimerie Librairie Ollagnier

L'un des rédacteurs, gerant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

AMARA-[BLA]NQUI
Apéritif essentiellemen[t] [TERES] ET DINA
A BASE D'ÉCORCES D'ORA[nges] [altérante etc par excel-]
Etendu d'eau, l'Amara est une b[oisson] principalement de la
ence et très recommandée durant les c[haleurs] Bastia.
L'Amara Blanqui, se trouve dans [toute] ce.
Corse et chez Messieurs les Entreposit[aires]
Distillerie à vapeur U. J. Blanqui,

MAISON DE CONFI[ANCE] Fon 1865
Prix

PCR MATTEI S
17, Boulevard Paoli, sur [la Travetta]

Grand assortiment de montres d'or, d'[argent] et en m de chem
nées, tableaux et réveils. — Grands cho[ix] de prures, pendants
broches, bracelets, colliers, giletières, [bagues, médailles prix très]
réduits, en or, argent, doublé et d'[or] [févrele argne 1er titre.]
— Articles d'eglise et d'optique [déjà très étiondemo réveils e]
Bijoux, à des prix très réduits. — [ces grandit des mtièrent et des]
Pierres fines. — Envoi franco d['un produ]cte de tote corus de 20 fr.

Blanqui se
et dans to
rofiter leur
acc[ompagnant par]ueux Cigares
Ver[mouth *Blanqui*,]
E. [Apé]t avant et apr[ès]
Ric[hesse] douce chaleur)
Havane
omme tou[s les bo]
, aussi invito[ns]
de l'*Amara Blanqui*

Vins Spiritueux **Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et** **Cigares**

Boulevard du Palais **L.-N. MATTEI** **BASTIA**
Marque de Fabrique

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares
3/6 de vin	Kirsch sup.	Eau menthe	Vermouth or.	Sauterne	Virginie plu-	Maryland	Maryland	E[xtra-fi]ns
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. café.	id. Noilly Pr.	Chablis	sieurs qual.	400 gram.	Levant	Bandes
Cognac [ord.]	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	Cassis blanc	Kentucky	Levant 50 gr.	Arabe	rées
id. super.	id. Berger.	id. fines ass.	id. Turin or.	Champagne	Mason Coun.	Arabe 50 gr.	Suisse	Façon
id. fine cham.	id. ordinaire	id. Arnaud.	id. Martini	(marques	Turc cavalle	Suisse 50 gr.	Ex ortat. fre	Hav
id. extra	Bitter ordin.	Cacao Chouva	id. id. extra	diverses)	Savounette	Exportat. fre	id. 2me	id. QUE DE
id. Mariel	id. super.	id. Gabello	id. Settoni	id. Moët	levant	id. 2me	Qual. de Pa-	Cou
id. id.	id. Saillard	Piperm. Get	Sirops assort.	id. Mousseux	Hongrois	Qual. de Pa-	ris.	Orou 1883
id. id.	id. Blanqui	Anisette MB.	id. Blanqui	Sillery	Plantador	ris.	Sedleaff	Bo[nheures du s]oir
id. id.	Amara id.	Liqueurs Bl.	Vins de Bord.	Vergenay	Brisures de la	Sedleaff	Débris Soa-	
id. Etuurneau	Amer Picon	id. fines id.	id. espagnols	Cremant bl.	Régie.	Débri de la	ferlati.	
id. Guérin	id. indien.	The chinois	Malaga	id. rose		Régie		
[Rhum ord.]	Birrh Violet	Chartreuse G	Madère	Grand Crem.		—		
id. Guetrro	Eau de vie	id. Garn. vert	Porto	—		Tabacs		
id. extra	id. id. corse	id. id. 1/2	Muscat Fron.	Les Bouteille[s]		de la Régie		
id. Martiiniq	id. id. anisee	id. id. jaune	id. Lunel	vides				
Kirsch ord	id. id. amère	id. id. 1/2	Charsela	sont reprises				
id. Arnaud	id. id rose	Raspail vrai	Mypre.	[illegible]				

Bulletin fi[nan]cier

Pa[ris]
[ou]rse est sans chants
[ill]egible
[ill]egible
[ill]egible

Avanti di qui, figlioli ! ... ai ! Hè ! Hè ! e carogne ... é ! e carogne d'inghio !

...asement le quai est obstrué, ...tion interdite, et les paisibles pro... qui viennent en grand nombre ...er sur les dalles du quai, sont obligés de battre en retraite devant ces bandes de gamins dont les ébats établissent des courants de véritables *remous* suffisants pour renverser des femmes ou des vieillards.

Inutile d'ajouter qu'à l'occasion on ne se prive pas du plaisir de jeter quelques projectiles : sable, trognons de choux, vieux citrons, tout est une arme entre les mains des braves ; les moins délicats ou les plus hardis n'hésitent pas à cribler leurs adversaires avec ce que nous ne désignerons pas, et qui se trouve trop abondamment aux alentours des quais.

Tout ceci néanmoins ne dépasse pas les limites de la gavrocherie ; mais il paraît qu'un gamin pressé et bousculé par de nombreux combattants a tiré un couteau. C'est trop, et sans crier à l'abomination de la désolation, il est permis de se préoccuper des dangers et des habitudes, que créeraient parmi nos enfants une manière d'agir qui est complètement en dehors de nos coutumes bastiaises. C'est pour dame police le moment de se montrer, et de mettre un terme à ces luttes : qu'elle intervienne la canne à la main, et nos batailleurs se le tiendront pour dit.

Les mères, pour qui ces exercices se résument en chemises et culottes à rapiécer, en sauront gré à nos agents ; les promeneurs aussi.

LES CHEMINS DE FER CORSES

PROJET DE LOI

Ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de chemins de fer départementaux pour la construction et l'exploitation provisoire des chemins de fer de la Corse, ... des che...

(V. les numéros ... 31 Mai, 1er, 3, 4, 5 7, 8, 12, 13, 14, 15 & 17 Juin)

CAHIER DES CHARGES
(Suite).

TITRE III. (Suite).

Art. 53. — A moins d'une autorisation spéciale de l'Administration, il est interdit à la Compagnie, conformément à l'article 11 de la loi du 15 juillet 1845, de faire directement ou indirectement avec des entreprises de transport de voyageurs ou de marchandises par terre ou par eau, sous quelque dénomination ou forme que ce puisse être, des arrangements qui ne seraient pas consentis en faveur de toutes les entreprises desservant les mêmes voies de communication.

L'administration, agissant en vertu de l'article 48 ci-dessus, prescrira les mesures à prendre pour assurer la plus complète égalité entre les diverses entreprises de transport dans les rapports avec le chemin de fer.

TITRE IV.

Stipulations relatives à divers services publics.

Art. 54. — Les militaires ou marins voyageant en corps, ainsi que les militaires ou marins voyageant isolément pour cause de service, envoyés en congé limité ou en permission, ou rentrant dans leurs foyers après libération, ne seront assujettis eux, leurs chevaux et leurs bagages, qu'au quart de la taxe du tarif fixé par le présent cahier des charges.

Si le Gouvernement avait besoin de diriger des troupes et un matériel militaire ou naval sur un des points desservis par le chemin de fer, la Compagnie serait tenue de mettre immédiatement à sa disposition, pour la moitié de la taxe du même tarif, tous ses moyens de transport.

Art. 55. — Les fonctionnaires ou agents chargés de l'inspection, du contrôle et de la surveillance du chemin de fer seront transportés gratuitement dans les voitures de la Compagnie.

La même faculté est accordée aux agents des contributions indirectes et des douanes chargés de la surveillance des chemins de fer dans l'intérêt de la perception de l'impôt.

Art. 56. — Le service des lettres et dépêches sera fait comme il suit :

1. A chacun des trains de voyageurs et de marchandises circulant aux heures ordinaires de l'exploitation, la Compagnie sera tenue de réserver gratuitement deux compartiments spéciaux d'une voiture de deuxième classe, ou un espace équivalent, pour recevoir les lettres, les dépêches et les agents nécessaires au service des postes, le surplus de la voiture restant à la disposition de la Compagnie ;

2. Si le volume des dépêches ou la nature du service rendent insuffisante la capacité de deux compartiments à deux banquettes, de sorte qu'il y ait lieu de substituer une voiture spéciale aux wagons ordinaires, le transport de cette voiture sera également gratuit.

Lorsque la Compagnie voudra changer les heures de départ de ses convois ordinaires, elle sera tenue d'en avertir l'administration des Postes quinze jours à l'avance ;

3. Un train spécial régulier dit « ... de la Poste » sera mis gratuitement ... journalier ... aller et au retour, à la disposition du Ministre des Postes et Télégraphes, pour le transport des dépêches sur toute l'étendue de la ligne ;

4. L'étendue du parcours, les heures de départ et d'arrivée, soit de jour, soit de nuit, la marche et les stationnements de ce convoi sont réglés par le Ministre des Travaux publics et le Ministre des Postes et Télégraphes, la Compagnie entendue ;

5. Indépendamment de ce train, il pourra y avoir tous les jours, à l'aller et au retour, un ou plusieurs convois spéciaux dont la marche sera réglée comme il est dit ci-dessus. La rétribution payée à la Compagnie pour chaque convoi ne pourra excéder soixante-quinze centimes par kilomètre parcouru par la première voiture et vingt-cinq centimes par chaque voiture en sus de la première ;

6. La Compagnie pourra placer dans les convois spéciaux de la poste, des voitures de toutes classes pour le transport à son profit des voyageurs et des marchandises ;

7. La Compagnie ne pourra être tenue d'établir des convois spéciaux ou de changer les heures de départ, la marche ou le stationnement de ses convois, qu'autant que l'administration l'aura prévenue, par écrit, quinze jours à l'avance ;

(La suite à demain)

Hier encore, dès les premières heures du jour, une foule considérable s'est portée au sanctuaire de Saint-Antoine de Padoue. Comme le jour de la fête, les hommes étaient très nombreux.

L'animation était grande, les voitures de toute forme circulaient sur cette belle route de Saint-Florent. On se plaignait cependant de la poussière, et l'on disait qu'il n'aurait pas été bien cher de verser quelques tonnes d'eau sur la chaussée. On pourrait même faire mieux, en laissant couler pendant une heure, dans le fossé, un filet de la conduite de Suerta et en blissant de petits barrages de distance en distance ; quelques hommes de peine auraient suffi aux aspersions nécaires pour abattre la poussière. L'entien de la route y aurait gagné et les promeneurs aussi. Ce sera, sans doute pour une autre fois.

Viticulture

Pendant la session de la Société agriculteurs de France, la section de viticulture présidée avec une autorité et un tact remarquables M. Vimont, a traité à fond les graves questions intéressent l'avenir fort inquiétant de nos vignes français. Malheureusement, sur beaucoup questions, la section n'a pas voulu se prononcer a renvoyé sa tâche à la commission de permanence phylloxéra et les moyens de le combattre ont été sujet de débats animés, dont il est résulté que : les moyens préconisés jusqu'à ce jour n'ont qu'une efficacité relative, et que, en dehors de quatre procédés connus : 1. Submersion, — 2. Sulfure Carbone, — 3. Sulfocarbonate, — 5. Vignes américaines; les spécifiques de récente invention ne peuvent être accueillis qu'avec de sérieuses réserves.

On a parlé des vignes *tubéuteuses herbacées* du Soudan et de Cochinchine. Le vin qu'donnent ces plantes ... peu de valeur, et, d'ailleurs leur culture n'est possible que dans la région méditerranéenne : Sicile, Espagne, Algérie, etc. Même c pour les vignes de Nossi-Bé et Mayotte.

L'œuf d'hiver lui-même, qui était ... dogme l'an dernier, n'est plus aujourd'hui qu'un conjecture. M. Lachassaigne soutient pourtant soexistence et déclare que les viticulteurs ont tort de négliger. M. Latiman répond que M. Boiteau lui-même n'a plus la foi qu'il affirmait l'an dernier. Salut, selon M. Laliman, est dans les vignes américtes.

— Vous êtes pépiniériste, monsieur liman.

Sur les vins sucrés, on a discuté qualité que doivent avoir les sucres ajoutés aux mas. MM. Vimont et Piola repoussent les glycoses ; Louis de Martin préconise le sucre cristallisé à 9egrés.

Les vins de raisins secs n'ont pas obtu les sympathies de la section. Plusieurs membreoudraient qu'on leur refusât la qualité de vin danss acquits-à-caution.

On a critiqué sévèrement et avec rai les opérations de M. Girard, directeur du laboraire municipal de Paris, qui prétend proscrire s vins de coupage de bon aloi. — On a proposé création d'un laboratoire privé, chargé de faire s contre-expertises.

M. J. Maître a demandé qu'une commion visite ses vignes de Villeneuville, pour cotater les succès de son système que nous avons crit, qui dispose le sol de sa vigne en cuvettes fouissant de l'eau ... suffisante quantité pour dissoudre sulfocarbon...

La ... ure des vignes en chaintres, es vignes dans le sable et la question des charrues lureuses ont occupé la dernière séance. On a remis statuer sur ces points à l'année prochaine, et la ommission de permanence est chargée de s'en occup.

Bulletin financier

Paris, le 16 juin 1883.

La faiblesse que nous constations hier s le marché s'accentue encore aujourd'hui.

00082

On subit un peu les conséquences de la dernière liquidation qui, on se souvient, a été relativement difficile pour les rentes, et dont l'influence s'est étendue sur l'ensemble du marché.

C'est ainsi que la Banque des Communes a pu bonifier à ses clients en comptes de report un intérêt net de 4, 50 0/0 pour la dernière liquidation.

Tout fléchit : La Banque de France à 5,410. Le Foncier à 1,315.

Les chemins sont en baisse.

Le Lyon à 1,397. Le Midi à 1,120. Le Nord à 1,885 et l'Orléans à 1,227.

Les établissements de Crédit sont lourds.

La Banque de Paris à 1,050.

Le Lyonnais à 561.

Le Mobilier à 370 et la Générale à 540.

Les Obligations Foncières Nouvelles restent fermes à 354,75 les libérées et 348 les non libérées malgré la réaction générale, tandis que les obligations de chemin de fer continuent à fléchir.

Le Suez oscille entre 2,450 et2,460.

LES ELBOIS A BASTIA

Afin de ne pas retarder la publication du journal nous renvoyons à demain notre article sur l'arrivée des Elbois.

Une anecdote sur Surcouf

Surcouf, le corsaire malouin, avait été pris par les Anglais. On sait comment nos prisonniers étaient traités sur les pontons anglais.

La folie y devenait fréquente. Dans ce cas, on plaçait le fou dans une chaloupe et, la nuit, on le jetait simplement sur un point quelconque des côtes de France.

Surcouf n'était pas un prisonnier vulgaire; il s'était déjà échappé deux fois; on le veillait donc d'une manière particulière, en s'attendant à quelque ruse de sa part.

Tout à coup, on s'aperçoit qu'il devient rêveur, solitaire; qu'il ne mange plus.

Bon! on te veille, camarade!

Un matin, au petit jour, un *kokoriko* effroyable ébranle tout le ponton. On regarde, c'était Surcouf qui marchait en sautant sur un pied, à la façon des coqs.

Il est fou! Il se figure qu'il est coq; marche comme un coq; mange comme un coq, à coup de tête dans la gamelle; il ne se sert plus de ses mains et répond à tout ce qu'on lui dit par le cri du coq.

Va toujours, farceur de Surcouf, on verra bien.

Chaque soldat anglais, en passant près de lui, lui allonge, par manière d'épreuve, un coup de poing qui le met en sang : il pousse son *kokoriko*!

La nuit on le réveille en sursaut, en le piquant avec une pointe de baïonnette : *kokoriko*!

Après une dizaine de jours d'épreuves, on a la conviction qu'il est bien fou.

On le lance dans la cale, où se trouve un fou furieux enchaîné. Malheureusement, la chaîne est un peu longue; il attrape Surcouf au passage et lui arrache, avec les dents, un lambeau de chair sur l'épaule.

Impassible, Surcouf pousse son *kokoriko*!

Une nuit, on le jette, avec la bête féroce qu'on attache au mât, sur une chaloupe, et l'on se dirige vers la côte française, où ils sont abandonnés tous les deux.

Ah! si les matelots avaient eu l'idée, une fois à quelques encablures de la rive, de jeter un coup d'œil sur les deux prisonniers, ils auraient eu un étrange spectacle.

Les deux fous s'étaient jetés dans les bras l'un de l'autre, en poussant deux hurlements de joie.

Le fou furieux était le lieutenant de Surcouf, et la comédie avait été concertée entre eux.

Les Anglais, quelques jours après, leur payèrent cher leurs souffrances.

La place Notre-Dame

On nous signale le mauvais état dans lequel se trouve la place Notre-Dame, qui est devenue un véritable foyer d'infection et une vaste écurie à ciel ouvert.

Pareille chose n'est tolérable nulle part, encore moins devant une église parcissiale.

Cette partie de la place appartenant à l'administration de la guerre, c'est à elle que nous renvoyons les justes doléances des habitants des quartiers environnants.

Appel des réservistes

Les réservistes convoqués pour accomplir leur période d'instruction au mois d'août prochain, sont prévenus que toute demande de dispense ou de sursis devra être adressée au commandant de recrutement par l'intermédiaire de la gendarmerie trois semaines au moins avant le jour de la convocation.

Le chef d'escadron major de la garnison.

A. RUFFET.

Bastia, le 16 Juin 1883.

CAISSE D'EPARGNE DE BASTIA

Opérations du 10 Juin 1883

Solde dû au 3 Juin 1883. . . .		1,399,959 09
Versements	11,923 00	
Remboursements	9,075 31	
	2,846 69	2,846 69
En caisse le 10 Juin 1883.		1.402.805 78

L'Administrateur, J. DAMEI, négociant. — *Le Caissier,* P.-D. GUERRINI.

Les monnaies françaises

Le *Journal Officiel* publie un très curieux tableau donnant le relevé des monnaies d'or fabriquées en France, selon le système décimal, de 1795 au 31 décembre 1883.

Les monnaies d'or fabriquées pendant cette période ont atteint la valeur de 6,722,347,200 francs.

En 1882, on n'a fabriqué que pour 3,742,000 de pièces de cent francs.

Le total des pièces d'argent fabriquées de 1795 à 1882 s'élève à 519,846,168 francs et 35 centimes.

En 1882, on n'a fabriqué que pour 1,159,859 francs 50 centimes de pièces de cinquante centimes.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

M. Challemel-Lacour est parti pour Vichy.

L'intérim des affaires étrangers a été confié à M. Jules Ferry.

Au Tonkin

Sur la liste des sous-officiers morts au Tonkin se trouve un de nos compatriotes, M. Bocognano.

×

M. Giers a adressé une circulaire aux représentants de la Russie à Saint-Pétersbourg, qui contient l'expression des sentiments les plus pacifiques, et qui a été très bien accueillie en Russie.

+

— Les professeurs du collège de France se sont réunis pour procéder au remplacement de M. E. Laboulaye, décédé.

M. Ernest Renan a été nommé administrateur.

×

M. Wilson, gendre de M. Grévy, a déposé hier à la Chambre, une pétition du sieur Léonard (Benjamin), horloger-bijoutier, à Ajaccio, demandent l'établissement en Corse, ponr les bijoux d'or et d'argent, du contrôle de garantie tel qu'il est institué dans les autres départements de la France.

+

Les deux fils du duc d'Edimbourg, revenant d'Allemagne, se rendent à Paris. M, Grévy doit les recevoir.

— Des plaintes ont été adressées au Ministre des Cultes sur les paroles antirévolutionnaires que prononce le Guide à la basilique de Saint-Denys en montrant les tombeaux royaux au public.

— Un conflit a éclaté entre l'Angleterre et la République de l'Equateur.

— La Compagnie du Canal de Panama a été avisée qu'elle avait à sa charge les frais occasionnés par l'emploi des 2000 gommes préposés au maintien de la paix sur l'Isthme.

— M. Renan doit faire un voyage en Asie-Mineure.

— Le Gouvernement russe a demandé à la France un libre parcours pour ses agents sur notre territoire, pour y rechercher les membres de la ligue territorirle russe.

Bourse de Paris

	14 Juin	15 Juin
Rente 3 p. 0/0	79,55	78,75
— 3 p. 0/0 amortissable. . .	80,90	80,80
— 4 1/2 p. 0/0	110,00	109,25
— 5 p. 0/0	108,15	108,25

SOMMAIRE DE LA *FRANCE ILLUSTRÉE*

TEXTE ; Chronique par Venet. — Revue de la semaine, par X.X. — Les Montgolfier (suite), par G. de la Landelle. — La première communion, par R. Rousseil. — Flandrin, par Ch. des Granges. — Le vrai Moyen Age (deuxième article,) par Ch. Barthélemy. — La passion des chevaux, par A. Soudry. — Le Salon (suite) par Oscard Havart. — Les beaux jours (poésie), par Ch. Thépaut. — Les mirages d'or (suite), par Raoul de Navery. — Nos gravures, par C. G. — Echecs par Emile Pradignat. — Rébus.

GRAVURES ; Le commandant Henri Rivière. — Les courses. — L'entrée de Jésus à Jérusalem. — Le mois de mai illustré. — M. de Laboulaye

Mme POGGI Veuve PAOLI

MARCHANDE DE MODES, à Bastia,
Boulevard du Palais N° 9,

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleurs fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noir, blancs et couleurs, chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRES MODÉRES

…ARINI
…las, Bastia

…a nombreuse clientèle …ient de recevoir de la bière *KUKLA* de *WESTPHALIE*, … une limpidité parfaite et d'un goût exquis, qu'il vend 0,20 cent. le bock.

Imprimerie Librairie Ollagnier

L'un des rédacteurs, gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865
Prix fixe

PCE MATTEI FILS
17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres …or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. – Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletières, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, doublé et deuit. — Orfévrerie argent et métalblanc 1er titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines.* — Envoi franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

ÉCRIN MERVEILLEUX

A dater d'aujourd'hui, M. NEVEL expédiera à titre de publicité à toute personne qui lui en fera la demande un Ecrin argenté finement ciselé avec fermoir doré et chaînette.

CONTENANT :

Une Bague serpent en celluloid allant à tous les doigts.
Un Collier doré, jaseron quadruple extra-fin.
Une montre d'enfant, se réglant, double boîte avec clef.
Une Chaine chatelaine, dorée, 0 m. 85 de tour.
Une Croix Médicis, ornée de 18 turquoises,
Une paire gros Diamants du Rhin montés en argent.
Le tout rendu *franco* dans toute la France :

4 FRANCS 10 CENTIMES

Toutes les Dames, même les plus élégantes, voudront porter les splendides DIAMANTS contenus dans l'écrin. C'est une occasion exceptionnelle dont il faut profiter

Adresser Lettres et Mandat-Poste
à M. NEVEL, Fabricant Breveté S. G. D. G.
PARIS — 25, AVENUE TRUDAINE, 25 — PARIS

5 PAGES TEXTE — Le N° 5 Cent. — MAGNIFIQUES GRAVURES

Demandez chez tous les Libraires

ILLUSTRATIONS par FERDINANDUS — DANS LES KIOSQUES & LES GARES — ILLUSTRATIONS par R. VICTOR MEUNIER

5 PAGES TEXTE — Le N° 5 Cent. — MAGNIFIQUES GRAVURES

LE PETIT POPULAIRE ILLUSTRÉ

Journal Quotidien, Politique, Littéraire et Artistique

Directeur : EMILE VORMUS

AVEC LA COLLABORATION DE TOUTES LES ILLUSTRATIONS DE LA PRESSE FRANÇAISE :

Aurélien SCHOLL — MONSELET — AUDEBRAND — Victor MEUNIER — Ernest D'HERVILLY — Arthur POUGIN — Dr Félix BRÉMONT
Victor TISSOT — Léon BIENVENU — COQUELIN Cadet — Jean BRUNO — E. FRÉBAULT — A. BOUVIER, etc., etc.

Le Petit Populaire Illustré est le seul des journaux quotidiens français qui soit illustré. Imprimé sur BEAU PAPIER, il a 8 PAGES DE TEXTE. Ses ILLUSTRATIONS INÉDITES magnifiquement tirées sont faites par les plus grands artistes. — Il a sur tous les autres journaux l'avantage de pouvoir se *collectionner par trimestres, semestres ou années.*
Il donne tous les jours : **Une Chronique**, les *Bulletins* et *Physionomies* de la **Chambre** et du **Sénat**, les **Nouvelles politiques**, les **Faits divers**, les *Compte rendu* des **Théâtres** et des **Tribunaux**, la **Bourse**, etc., etc.
IL PUBLIE EN FEUILLETONS UN OU DEUX ROMANS INÉDITS DES PLUS GRANDS ROMANCIERS. Il donnera en variétés des *Nouvelles, Récits de Voyages*, Causeries littéraires, scientifiques et humoristiques. C'est, en un mot, *le plus beau, le plus complet* et *le plus intéressant* des journaux quotidiens.

LE PREMIER NUMÉRO PARAISSANT — COMMENCERA LA PUBLICATION DE :
L'Empoisonneuse de Champrozé grand Roman contemporain inédit, par Jean BRUNO ✣ *La Cage de Fer* grand Roman historique par HENRI AUGU

ABONNEMENTS : PARIS, Un An 18 fr. ; Six Mois 9 fr ; Trois Mois 5 fr. ; — DÉPARTEMENTS : Un An 24 fr. ; Six Mois 12 fr. ; Trois mois 6 fr. — ÉTRANGER : Un An 26 fr.

Magnifique Prime offerte gratuitement aux 10,000 Premiers Abonnés d'Un An

Les Dix Mille premiers Abonnés d'Un An recevront gratuitement en prime : **LES CONNAISSANCES UTILES**, magnifique recueil, superbement relié, avec Illustrations dans le Texte. Ce volume de 900 pages avec 300 gravures, vendu en Librairie 20 francs, a été fait avec la collaboration de Flammarion, Tissandier, Hément Victor Meunier, de Rawton, etc. *C'est la plus belle prime gratuite offerte jusqu'à ce Jour.*

TOUS LES JOURS 5 c. — **Toute demande d'Abonnement devra être adressée à l'Administrateur du PETIT POPULAIRE**
PARIS — 125, RUE MONTMARTRE, 125 — PARIS — TOUS LES JOURS 5 c.

Vins Spiritueux — **Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux** — **Tabacs, Cigares**

Boulevard du Palais — **L.-N. MATTEI** Marque de — **BASTIA** (Corse) Fabrique — du Pays et Ha…

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
…6 de vin …q nord. …éd. rouge id. Marie… id. id. … id. id. … id. 2 … id. Etournneau id. Guerin Rhum ord. id. Guetrre id. cxtra id. Martinniq Kirsch ord. id. Arnaud	Kirsch sup. id. de la forêt Abs. Pernod id. Berger …ordinaire …ier ordin super. Saillard Blanqui …ara id. Bner Picon Raindien id. rh Violet id. …de vie id. corse id. anisee id. amère …ise	Eau menthe id. id. cafe Liqueurs ass. id. fines ass. id. Armand. Cacao Chouva id. Gabello Piperm. Get Anisette MB Liqueurs Bl. id. fines id. The chinois Chartreuse G id. Garn. vert id. id. 1/2 id. id. jaune id. id. 1/2 Rasquil vrai	Vermouth or. id. Noilly Pr. id id. 1/2 l. id. Turin or. id. Martini id. id extra id. Settoni Sirops assort. id. Blanqui Vins de Bord. id espagnols Malaga Madère Porto Muscat Fron. id. Lunel Charsala Mypre.	Sauterne Chablis Cassis blanc Champagne (marques diverses) id. Moët id. Mousseux Sillery Vergenay Crement bl. id. rose Grand Crem — Les Bouteilles vides sont reprises à raison de … centimes	Virginie plusieurs qual. Kentucky Mason Coun. Turc cavalle Savounette levant Hongrois Plantador Brisures de la Regie.	Maryland 100 gram Levant 50 gr. Arabe 50 gr Suisse 50 gr. Exportat. 1re id. 2me Qual. de Paris. Sedleaff Debri de la Regie — Tabacs de la Regie	Maryland Levant Arabe Suisse Ex ortat 1re id. 2me Qual. de Paris. Sedleaff Débris Soaferiati.	Extra-fins Fins Bandes dorées Façon ajace. Havane gran. id. courts. Couronts Ordinaires Bouts du nègre Tordus ord. id. fins Longs (fantaisie)	Trabucos or id d'Alexan Utrecth Entractos Malakoff Cabinet Flor fina Elartista fumeur Cruz ô venera Superb Teresita Representacion El Colombate de la Havane — Cigares	De dames Java Sultanes Virginie ver. id blanches Ordin. jaunes id rosee id 10 sigar. Illustrees Cigares-Cigarettes — Cigarettes de la Regie	1re qualité 2e id. 1re qualité à la rose. 2e id. sans. — Tabacs à priser de la Régie — GROS DÉTAIL

00083

Le Petit Bastiais

5 cent. — JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN — cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)
CORSE . . . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits deposés.

8e ANNÉE, N° 741. — MARDI, 19 JUIN 1883
Sainte Julienne Falconieri, vierge.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Récl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

Librairie Ollagnier

DERNIÈRES PUBLICATIONS

Lau — Chef de claque	3 50
Perceval — Date fatale	3 00
Saulière — Deshonorée !	3 00
Racot — Supplice de Lovelace	3 00
Tounissoux — Question sociale	3 00
Robida — Vie en rose	3 50
Malot — Une belle-mère	3 00
Pontmartin — Souvenirs d'un vieux critique	3 50
Hugonnet — En Egypte	3 50
Dépret — C'est la vie	3 50
Renan — Souvenirs d'enfance	3 50
Simon — Dieu, Patrie, Liberté	3 50
A. Houssaye — Mademoiselle Mariani	1 00
Bell — Lucy la Blonde	1 00
Renan — Marc-Aurèle	7 50
Naverny — Vautours du Bosphore	1 50
Maillet — Récits de l'atelier	3 50
Bleunard — Le mouvement et la matière	5 00

BASTIA

LES ELBOIS
A BASTIA

Ainsi que nous l'avions annoncé dimanche matin, nos voisins de Portoferrajo nous ont rendu la visite que nous leur avions faite.

Le *Palestina*

La compagnie Florio-Rubattino avait mis à la disposition du comité de Portoferrajo le steamer le *Palestina*.

Le *Palestina* est un magnifique bateau de 1000 tonnes affecté ordinairement aux voyages d'Orient. Son installation est parfaite, et sa vitesse de 13 nœuds.

Il est commandé par un officier de mérite, M. Tarabotto, de manières très distinguées, qui a fait les honneurs de son bateau aux passagers et aux bastiais avec la plus exquise courtoisie.

L'arrivée

Parti de Portoferrajo à 5 heures et demie, le *Palestina* ne nous est apparu que très près, à cause de la brume. Mais à peine était-il signalé que les habitants se portaient en masse vers le nouveau port.

Le *Palestina*, entièrement pavoisé, portant à son mat de misaine le drapeau français, est entré dans le port à 9 heures et demie, au son de la *Marseillaise* jouée par l'excellente fanfare de Portoferrajo et aux vivats répétés de nos voisins et des bastiais. La fanfare bastiaise a répondu par la Marche royale italienne.

De nombreuses barques pavoisées sillonnaient le nouveau port.

A mesure que le *Palestina* s'approchait du quai, les vivats se renouvelaient.

La plupart des personnes qui avaient été à Portoferrajo se sont rendues à bord.

Les visiteurs

Le *Palestina* avait 200 passagers, parmi lesquels nous citerons :

Madame Duchoqué, belle-fille du sénateur président de la Cour des Comptes ; Madame Gavassa et Mademoiselle Iole Gavassa ; Madame Pittaluga, femme du major du 60e régiment d'infanterie ; Madame et Mademoiselle Tonietti ; Mademoiselle Bigeschi, Madame Grandolfi ; et de nombreuses dames et demoiselles, très élégantes, modulant l'italien avec des voix de sirènes.

Et parmi les hommes :

Le colonel Mellini, l'unique survivant des compagnons de Napoléon Ier à l'Ile-d'Elbe ; M. Eugène Bigeschi, ff. de syndic ; M. Duchoqué ; M. l'avocat Grandolfi, adjoint au syndic ; M. Ulysse Foresi, président du Comité d'organisation ; M. Tonietti, agent consulaire de France ; notre confrère M. l'avocat Cestari, directeur du *Corriere dell'Elba* ; M. Giuliani, propriétaire de la villa San Martino, M. Pullè, ingénieur, ancien rédacteur de l'*Isola d'Elba*, etc, etc.

La fanfare, portant le costume de la cavalerie italienne, comptait 34 exécutants.

Le débarquement

Le *Palestina* arrivé à quai, le débarquement a commencé.

Au moment où le colonel Mellini mettait le pied sur le quai la foule l'a salué de ces vivats.

M. Mellini est un beau vieillard de 84 ans, droit, le regard toujours jeune. Il porte fièrement la médaille de Sainte-Hélène et plusieurs décorations italiennes et étrangères.

La foule s'est écartée devant le colonel Mellini, qui, au bras de M. le docteur Gaudin, a reçu sur tout son passage des marques de profond respect et d'affectueuse sympathie.

***

Le père de M. le colonel Mellini a habité Bastia pendant plusieurs années : c'est lui qui, en 1796, peint la voûte de l'oratoire de Napoléon, et en 1796, sous la première République a tracé le bastion Saint-Erasme, situé à l'un des premiers exploits fut l'incendie d'une corvette anglaise, surnommée *la Sfacciata*, parce que, pourvue d'une belle voilure, elle courait des bordées devant la ville et lançait des boulets qui occasionnaient de graves dégâts. Cela lui réussit deux fois ; mais à la troisième, la batterie Saint-Erasme était prête : elle vit venir de l'étang, toutes voiles dehors, la trop confiante corvette qui lança ses boulets sur la citadelle : mais arrivée devant le bastion elle reçut dans ses flancs deux bombes incendiaires qui y mirent le feu. L'équipage fut sauvé par les canots envoyés immédiatement par les autres vaisseaux de la flotte anglaise. Toutes les dames de Bastia, prévenues, assistèrent à l'incendie de la corvette ; c'étaient elles qui l'avaient surnommée la *Sfacciata* ; elles la virent couler.

Aucun vaisseau anglais n'osa renouveler les exploits de la *Sfacciata*.

***

Les autres passagers ont pris terre en compagnie de nos concitoyens.

La fanfare a débarqué ensuite, et s'est mise en marche, précédée de la nôtre : elle s'est rendue au siège des *Intimes* : les deux fanfares n'ont cessé de jouer alternativement. Arrivée devant le local des *Intimes*, la fanfare de Porto-ferrajo a commencé la *Marseillaise* qui a été immédiatement reprise par les *Intimes* et jouée ainsi par les deux fanfares à la fois.

La foule a salué d'applaudissements chaleureux la délicate attention de nos voisins.

Les boulevards, la nouvelle traverse présentaient en ce moment une animation

indescriptible : toute la ville, pour ainsi dire, se trouvait massée sur ces points, faisant le meilleur accueil aux étrangers.

Après un instant de repos, la fanfare elboise a été jouer sous les fenêtres de M. le Maire, de M. le chevalier Bruna, consul général d'Italie, et de M. Cucchi, le sympathique directeur de la fanfare les *Intimes*.

Sur tout son parcours elle a joué des marches entrainantes.

La grotte de Brando

Un très grand nombre d'Elbois ont visité la grotte de Brando : leur admiration a été sans bornes.

Au retour ils sont entrés à l'usine de Toga, et ont pu ainsi voir en détail ce que devenait leur minerai de Rio.

Au Palais de Justice

Dans l'après-midi, les Elbois se sont rendus au palais de Justice, où ils ont admiré les magnifiques colonnes de marbre de Corte.

Le Concert

A quatre heures a commencé le concert sur la place de l'hôtel de ville.

Voici le programme publié d'ailleurs dans notre numéro de dimanche.

1. Noccioli. — Ginevra d'Arona, (fantaisie).
2. Donizetti. — Lucie de Lammermoor, (2e acte).
3. Rossini. — Sémiramis (fantaisie).
4. Noccioli. — Ouverture.

La circulation était devenue impossible sur la vaste place de l'hôtel de ville ; les fenêtres, les balcons étaient garnis de nombreuses dames. MM. les Adjoints faisaient les honneurs de l'hôtel de ville à nos charmantes voisines.

Que dirons-nous du concert ? Chaque morceau était accompagné d'applaudissements répétés.

La fanfare elboise compte des solistes distingués et plusieurs anciens militaires.

Elle est dirigée par un maître, M. le professeur Noccioli, et sous cette direction elle fait des prodiges.

Elle a joué presque tout le second acte du chef-d'œuvre de Donizetti avec un ensemble remarquable, et le dernier morceau du programme a été exécuté à perfection.

Le concert a duré une heure et demie ; puis la fanfare les *Intimes* s'est rendue sur la place Saint-Nicolas où elle a joué, comme d'habitude, à la grande satisfaction de tous.

Le concert militaire

De 8 à 9 la musique du 141e de ligne a joué sur la place Saint-Nicolas.

Tous nos visiteurs assistaient à ce concert, ils se sont plu à constater que les musiciens du 141e ne le cédaient en rien à leurs camarades des deux fanfares.

Au Théâtre

Par une gracieuseté de la municipalité le grand théâtre avait été ouvert au public de 9 heures à 10 heures et demie et éclairé comme pour les représentations.

Pendant que les Elbois visitaient le théâtre, les deux fanfares sont montées sur la scène et ont exécuté divers morceaux, puis elles se sont dirigées vers la place d'Armes, en jouant des marches.

La retraite aux flambeaux

La retraite aux flambeaux est partie de la place d'Armes vers 11 heures, suivie d'une foule considérable.

Elle est arrivée sur le quai à 11 heures et demie.

Le *Palestina* était illuminé. Les fusées partaient de tous côtés : de la place St-Nicolas, de la jetée du nouveau port, de le *Palestina*, du *la Valette*, de la Compagnie Transatlantique, et des autres bateaux ancrés au nouveau port.

Des feux de bengale répandaient par intervalles leur lumière bleue, blanche et rouge.

L'embarquement a eu lieu immédiatement.

Le départ

Au moment du départ, tout l'avant du navire s'est trouvé instantanément éclairé de feux tricolores. Nos voisins répondaient aux adieux qui partaient du quai par des cris de *Viva Bastia !* La fanfare jouait la *Marseillaise*, le *Chant de Garibaldi*, etc. etc. La foule battait des mains.

De part et d'autres on agitait les mouchoirs.

Ce spectacle a duré presque une demi-heure.

Enfin les amarres ont été lachées : les derniers : *Au revoir !* ont été poussés, et le *Palestina* s'est éloigné. Les acclamations se sont continuées tant qu'il est resté dans le port, puis lorsqu'il a tourné la pointe de la jetée, les derniers adieux des bastiais lui ont été portés par de nouvelles fusées.

***

Notre population, il faut le proclamer, a tenu à honneur de justifier son antique renom d'hospitalité. Nous espérons que nos voisins insulaires garderont bon souvenir de leur séjour parmi nous. Nous avons été heureux de les recevoir et de leur rendre le gracieux accueil qu'ils nous avaient fait.

Qu'ils nous permettent d'ajouter que nous sommes heureux qu'ils aient pu juger par eux-mêmes des sentiments d'inaltérable patriotisme qui animent notre pays. Ils pourront ainsi détruire les illusions de certains *irrédentistes*, et leur dire que la Corse est une terre éminemment française, intimement liée à la grande nation dont elle fait partie intégrante depuis plus d'un siècle.

Ephémérides Corses

19 Juin 1770. — L'édit de Louis XV pour reconstituer la noblesse Corse est promulgué dans l'île ; d'après cet édit tous ceux qui se croyaient aristocrates (ils étaient nombreux en Corse) devaient produire les preuves de leur noblesse au devant du *Conseil supérieur de Bastia*.

Les Corses annoblis par les souverains étrangers seraient declarés nobles ainsi que ceux dont la famille n'aurait fait aucun travail manuel depuis deux cents ans.

A défaut de preuves suffisantes, le roi pouvait y suppléer. Il promettait aussi la noblesse à ceux qui avaient été dans ses armées et servi sa cause en Corse.

141e RÉGIMENT D'INFANTERIE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 19 Juin 1883, à 8 heures

1.	Milonollo, marche,	Kuntz.
2.	Ouverture de Si j'étais roi,	Adam.
3.	Polka du Rouet,	L. Chic
4.	Fra Diavolo, fantaisie,	Auber
5.	Folle pensée, valse,	Masrevery.

L'amiral-Baudin

Voici quelques renseignements concernant le cuirassé de premier rang l'*Amiral-Baudin*, qui a été lancé à Brest.

Le colosse ne mesure à sa flottaison que 106 mètres de longueur totale depuis l'extrémité arrière jusqu'à la pointe de l'éperon ; mais sa largeur hors cuirasse atteint 21 m. 24 ; il aurait près de 8 mètres de tirant d'eau sous fausse quille et déplacera, une fois armé, 11,400 tonneaux.

L'artillerie se composera principalement de 3 canons de 100 tonnes placés sur les gaillards, dans l'axe du navire, et disposés sur des tourelles roulant sur des galets d'une façon analogue aux deux tabliers du pont de Brest à Recouvrance.

Les deux canons de l'avant et de l'arrière battront sur l'horizon chacun un champ d'environ 270°, ou trois angles droits d'ouverture.

Celui du milieu battra de chaque côté du navire un champ d'un angle droit. Les manœuvres des tourelles ainsi que celles des canons, affûts, projectiles, etc., seront opérées à l'aide d'appareils hydrauliques.

En outre, sa batterie recevra 12 canons de 14, disposés en quinconce sur l'avant et sur l'arrière, mais pouvant au besoin être tous placés du même bord.

Enfin, un certain nombre de canons-revolvers seront placés sur la tourelle et dans la hune.

La hauteur de batterie des trois gros canons sera de plus de huit mètres au-dessus de la flottaison, ce qui en permettra la disponibilité par tous les temps.

Bulletin financier

Paris, le 16 juin 1883.

La bourse qui au début était très ferme réactionne fortement en cloture.

La Banque de France reste stationnaire à 5,400. et le Foncier toujours ferme conserve son cours de la veille.

Les Obligations Foncières Nouvelles toujours fermes s'inscrivent à 354 les libérées et 348 les non-libérées.

Les établissements de crédit sont sans changements sur les cours d'hier.

La Banque de Paris à 1,053.

La Banque d'Escompte à 527.

Le Lyonnais à 560 et le Mobilier à 365.

Maintenant que les conventions sont signées avec les principales compagnies nous approchons du moment ou auront lieu les émissions des nouvelles Obligations, aussi les arbitrages d'obligations de chemin de fer contre les obligations du Foncier ou titres similaires comme revenu commencent à prendre une extension de plus en plus grande.

Les chemins sont bien tenus :

Le Lyon à 1,412.

Le Nord à 1,922 et l'Orléans à 1,230.

Le Gaz cloture à 1,85 et le Suez à 2,495.

Les fonds étrangers sont faibles :

L'Italien à 92,95

L'Egypte à 368.

Certificat de Grammaire

L'examen pour l'obtention du certificat de grammaire aura lieu au lycée de Bastia le jeudi 5 juillet à 7 heures du matin.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de l'Académie jusqu'au 30 juin.

ACTES OFFICIELS

M. le commandant Carrière, chef du génie à Bastia, a été désigné pour être employé à Marseille.

Il est remplacé par M. Chabal, capitaine en premier, précédemment désigné pour Langres, et en ce moment en congé de convalescence.

— M. Calisti, lieutenant au 112e de ligne, a été nommé à un emploi de son grade au bureau de recrutement de Nice.

— M. Serafini, sous-lieutenant au 7e bataillon territorial de zouaves, passe au 8e bataillon de même arme.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

Commémoration de Garibaldi

Hier, à une heure de l'après-midi, a eu lieu au Cirque d'hiver, la solennité commémorative de l'Apothéose de Garibaldi.

MM. Eugène Delattre, député de la Seine, et le général Canzio-Garibaldi étaient à leurs côtés Pianciani, député de Rome ; présidaient cette cérémonie. Ils avaient auprès le général Türr, ancien chef d'état-major des *Mille*, le général Bordone, ancien chef d'état-major de l'armée des Vosges, plusieurs députés et des membres du conseil municipal.

Les députés italiens ont été accueillis avec enthousiasme.

Des discours ont été prononcés par MM. le général Canzio-Garibaldi ; Delattre et de Douville-Maillefeu, députés ; Longeon et Ives Guyot, conseillers municipaux de Paris.

Les sociétés instrumentales de musique qui ont prêté leur concours à cette solennité, ont ouvert la séance en jouant toutes ensemble l'*Hymne à Garibaldi*.

A la sortie les italiens ont été l'objet d'une grande ovation.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Bizarelli, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de samedi qui est adopté.

Adoption du projet de loi tendant à autoriser le département de la Mayenne à créer des ressources extraordinaires pour les travaux des routes départementales.

M. Rouvier dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi autosisant la caisse des dépôts et consignations à faire des avances a certaines caisses d'épargne.

Vingt membres ayant signé une demande de discussion immédiate, le projet est mis en discussion.

Le scrutin sur l'adoption donne les résultats suivants :

Nombre des votants. . . .	302
Majorité absolue	152
Pour l'adoption . . .	299
Contre	3

La Chambre a adopté.

— L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi adopté par le Sénat relatif à la création de syndicats professionnels.

Après les discours de MM. Langlois, Brialon et Madaud, les articles 1 à5 sont adoptés.

La discussion est renvoyée à demain.

Elections de Cervione

M. Astima, maire de Cervione, commandant le 116e territorial d'infanterie, a été élu conseiller général pour le canton de Cervione par 396 voix.

M. Astima n'avait pas de concurrent.

***

La Reine d'Espagne est arrivée à Madrid.

×

On a arrêté à Berlin le poète Krazewski et des Polonais qui entretenaient des menées révolutionnaires dans l'armée russe.

+

M. Waldeck-Rousseau a déposé un projet de loi portant ouverture d'un crédit de quatre millions pour accorder des secours aux départements.

Celui de la Corse figure dans le projet pour 237,000 francs.

×

Hier, M. Ferdinand de Lesseps a fait à une heure et demie, au théâtre des Bouffes-du-Nord, une conférence sur la mer intérieure.

Cette conférence, donnée au bénéfice de la caisse syndicale de l'association fraternelle des employés des chemins de fer français, a été suivie d'une brillante représentation avec le gracieux concours d'artistes de la Comédie-Française et des principaux théâtres de Paris.

— L'archevêque de Paris a reçu dom Couturier, supérieur de l'abbaye de Solesmes.

— Une école de stratégie consacrée spécialement à l'artillerie, vient d'être créée à Pekin.

Bourse de Paris

	15 Juin	18 Juin
Rente 3 p. 0/0	78,75	78,70
— 3 p. 0/0 amortissable. . .	80,80	80,90
— 4 1/2 p. 0/0	109,25	109,25
— 5 p. 0/0	108,25	108,25

ÉTAT CIVIL

MARIAGES

Cantoni, Jean, maçon de Felce, et Santelli, Adeline, ménagère, de Castifao.

Pecunia, Jean-Toussaint, négociant, de Rio-maggiore, (Italie.) et Rossi, Angeline, sans profession, de Bastia.

NAISSANCES

Raibaldi, Saint-Cyr-Léon-Victor. — Emanuelli, Marguerite, — Panattoni, Valentin. — Lorenzi, Joséphine. — Argenti, Angeline. — Pettinati, Noël. — Bartoli, Augustine.

DÉCÈS

Comte Juchereau de Saint-Denys, Eustache-Jean, consul de France, de 1re classe en retraite, chevalier de la legion d'honneur, marié, 74 ans, de Bastia.

Balesi, Jacques-Toussaint, 7 mois, de Bastia.

Frangini, Antoine, 22 mois, de Bastia.

MOUVEMENT DU PORT BASTIA DE

ENTRÉES.

De Porto-ferrajo, vapeur italien Palestina, cap. Tarabotto, passagers.

De Luri, chasse-marée Paul, cap. Rogliano, minerai,

De Luri, esquif français Saint-Pascal, cap. Giudice, minerai.

De Cannes, navire français San Pasquale, cap. Léonetti, lest.

De Marseille, vapeur français La Valette, cap. Gosselin, passagers, diverses.

De Livourne, vapeur italien Italia, cap. Cavessa, passagers, diverses, lest.

SORTIES

Pour Madeleine, vapeur italien Italia, cap. Cavessa, dépêches, passagers, lest.

Pour Cagliari, navire italien Guida-Celesto, cap. Giannoni, lest.

Pour Porto-ferrajo, vapeur italien Palestina, cap. Tarabotto, passagers.

Avis

M. PETROLACCI, FERBLANTIER-Chaudronnier,

prévient le public qu'indépendamment de son atelier, il vient d'établir un magasin de vente boulevard Paoli, no 29, d'articles de chaudronnerie, ferblanterie, lampisterie, pompes, plombs, en tuyaux et en planche, tôles, clouterie, serrurerie, couleurs vernis et pinceaux etc., à des prix très modérés, il se charge de toutes sortes de réparations concernant ces articles et il garantit tous les objets sortis de son magasin ou de son atelier.

Conseil d'Hygiène

Nous sommes heureux d'indiquer à nos lecteurs un remède aussi simple qu'économique. Lorsque après le repas, la digestion vous fatigue et que vous ressentez des crampes d'estomac et des tranchées, prenez sur un morceau de sucre, 10 gouttes d'Eau des Carmes du frère Mathias. C'est le Dr de Parville, qui le conseille dans son *Manuel d'Hygiène*.

Dépôt pharmacie Luciani à Bastia.

Mme POGGI Veuve PAOLI

MARCHANDE DE MODES, à Bastia,

Boulevard du Palais N° 9,

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientele qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleurs fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noir, blancs et couleurs, chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRES MODÉRES

BRASSERIE

J. GASPARINI

Place St-Nicolas, Bastia

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir de la bière de *KUKLA* de *WESTPHALIE*, d'une limpidité parfaite et d'un goût exquis, qu'il vend 0,20 cent. le bock.

AVIS

Les demoiselles POLI, récemment arrivées du continent, informent le public qu'elles ont créé un atelier de modes, robes, et confections, rue Saint-François en face le pensionnat de Mlles Ponzevera, au 3e étage, Bastia.

Nouveau Dictionnaire Anglais-Français et Français-Anglais, par E. C. CLIFTON et ADRIEN GRIMAUX. Deux forts volumes grand in 8° jésus, contenant environ 2,200 pages trois à colonnes ; brochés, 30 fr. ; reliés, 25 fr. — Librairie *Garnier* frères, 6, rue des Saints-Pères Paris.

Ce nouveau dictionnaire de la langue anglaise qui est sans contredit, le plus complet et le plus exact de ceux qui existent aujourd'hui, a rencontré dès son apparition l'accueil le plus flatteur auprès des principaux journaux ou revues de France et d'Angleterre et il a été inscrit sur le « catalogue des livres classiques recommandés pour l'usage des lycées et collèges.

Aux mots de la langue littéraire, y compris les néologismes décidément entrés dans l'usage les auteurs ont ajouté un nombre considérable de termes scientifiques et techniques, dont l'emploi tend à devenir de jour en jour plus général. Chaque mot est étudié à fond, jusque dans ses nuances les plus délicates ; la traduction est suivie de définitions précises et d'exemples choisis parmi les meilleurs écrivains, anciens et contemporains, des deux pays. Des remarques grammaticales, la traduction des principaux idiotismes et proverbes, la prononciation, clairement figurée de chaque mot, une étude complète des propositions anglaises, seront d'un secours précieux à tous ceux qui consulteront ce dictionnaire.

Ajoutons que l'emploi d'un stéréotype, beau papier fait de ce dictionnaire un véritable ouvrage de luxe, malgré la modicité de son prix.

Imprimerie Librairie Ollagnier

L'un des rédacteurs, gérant,

MATTHIEU OLLAGNIER.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865

Prix fixe

PCE MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletières, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, doublé et deuil. — Orfèvrerie argent et métalblanc 1er titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines.* — Envoi franco à l'Intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

LOTERIE TUNISIENNE

Internationale

Pour la création d'Etablissements de Bienfaisance et d'utilité publique en Tunisie

La Seule qui donne le sixième de son capital Un Million de Francs de Lots en argent *La Seule* qui offre:

Gros Lots : 500.000 fr.

(5 Lots de 100,000 Fr.)

2 LOTS de..... 50.000 fr.
4 LOTS de..... 25.000 fr.
10 LOTS de..... 10.000 fr.
100 LOTS de..... 1.000 fr.
200 LOTS de..... 500 fr.

Le tirage et le paiement des Lots auront lieu à Paris.

PRIX DU BILLET UN FRANC

Les Billets sont délivrés contre espèces, chèques ou mandats-poste adressés à l'ordre de M. Ernest DETRE, secrétaire général du Comité, à Paris, 13, rue de la Grange-Batelière

LA GAZETTE DE PARIS

Journal Financier

Dixième Année — PARAIT TOUS LES DIMANCHES — 52 Nos par An

2 FRANCS PAR ANNÉE

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMERO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées gén^les. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement :

Le Bulletin Authentique

DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS

Document inédit, paraît-sant tous les quinze jours renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-postes, 59, rue Taitbout, à PARIS

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux

Vins Spiritueux — **Tabacs, Cigares**

Boulevard du Palais — **L.-N. MATTEI** — **BASTIA** (Corse) — du Pays et Havane

Marque de — Fabrique

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
3/6 de vin	Kirsch sup.	Eau menthe	Vermouth or.	Sauterne	Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	1re qualité
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. cafe.	id. Noilly Pr	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id d'Ale.	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id id. 1/2 l.	Cassis blanc	Mason Coun.	Arabe 50 gr	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Sultanes	1re qualité
id super.	id. Berger.	id. fines ass.	id. Turin or.	Champagne	Turc cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Entractos	Virginie ver.	la rose.
id. fine cham.	id. ordinaire	id. Armand.	id. Martini	(marques diverses)	Savounette levant	Exportat. 1re	Ex ortat 1re	Havane gran.	Malakoff	id. blanches	2e id. sans.
id. extra	Bitter ordin.	Cacao Chouva	id. id extra	id. Moët	Hongrois	id. 2me	id. 2ms	id. courts.	Cabinet	Ordin. jaunes	—
id. Martel *	id. super.	id. Gabello	id. Settoni	id. Mousseux	Plantador	Qual. de Paris.	Qual. de Paris.	Courants	Flor fina	id. rosee	Tabacs
id. id **	id. Saillard	Piperm. Get	Siroj sassort.	Sillery	Brisures de la Regie.	Sedleaff	Sedleaff	Ordinaires	Elartista fumeur	id. 40 sigar.	a priser
id. id. ***	id. Blanqui	Anisette MB	id. Blanqui	Vergenay		Debri de la Regie	Debris Soa-ferlati.	Bouts du nègre	Cruz ô venera	Illustrées	de la Régie
id. id. ****	Amers id.	Liqueurs Bl.	Vins de Bord.	Cremant bl.		—		Tordus ord.	Superb	Cigares-Cigarettes	—
id. Blumreau	Amer Picon	id. fines id.	id espagnols	id. rose		Tabacs		id. fins	Teresita	—	GROS
id. Guerin	id. indien.	The chinois	Malaga	Grand Crem.		de la Régie		Longs (fantaisie)	Representacion	Cigarettes de la Regie	DÉTAIL
Rhum ord.	Birrh Violet	Chartreuse G	Madère	—					El Colombate		
id. Guerra	Eau de vie	id. Garn. vert	Porto	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de 5 centimes					de Havane		
id. exra	id. id. corse	id. id. 1/2	Muscat Fron.						—		
id. Martiniq	id. id. anisee	id. id. jaune	id. Lunel						Cigares		
Kirsh ord	id. id amère	id. id. 1/2	Chersala								
id Arnaud	id. id rose	Raspail vrai	Mypre.								

00085

Le Petit Bastiais

5 cent. **JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN** cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)

CORSE . . . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 11.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

8e ANNÉE, N° 742. — MERCREDI, 20 JUIN 1883
Saint Silvérius, pape.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Réclames, 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

SOCIÉTÉ DE TIR DE LA VILLE DE LA TOUR-DU-PIN

LOTERIE

600 lots en espèces montant à 30.000 francs

120,000 billets à 1 franc le billet

Gros lot : **20,000** Francs

Tirage le 1er Juillet 1883

La vente des billets sera close le 30 Juin

Les Billets se trouvent : A Bastia, à la librairie OLLAGNIER. Pour les recevoir franco par la poste, ajouter 15 centimes pour 1 à 3 billets et 30 cent. pour 4 à 10 billets.

BASTIA

LES CHEMINS DE FER CORSES

PROJET DE LOI

Ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de chemins de fer départementaux pour la construction et l'exploitation provisoire des chemins de fer de la Corse.

(V. les nos des 31 Mai, 1er, 3, 4, 5 7, 8, 12, 13, 14, 15, 17 & 18 Juin)

CAHIER DES CHARGES
(Suite).

8. Néanmoins, toutes les fois qu'en dehors des services réguliers l'administration requerra l'expédition d'un convoi extraordinaire soit de jour, soit de nuit, cette expédition devra être faite immédiatement, sauf l'observation des règlements de police. Le prix sera ultérieurement réglé de gré à gré ou à dire d'experts, entre l'administration et la Compagnie ;

9. L'administration des postes fera construire, à ses frais, les voitures qu'il pourra être nécessaire d'affecter spécialement au transport et à la manutention des dépêches. Elle réglera la forme et la dimension de ces voitures, sauf l'approbation, par le Ministre des Travaux publics, des dispositions qui intéressent la régularité et la sécurité de la circulation. Elles seront montées sur châssis et sur roues, leur poids ne dépassera pas le poids à pleine charge du plus lourd modèle affecté sur le réseau de la Compagnie au service régulier des voyageurs, chargement compris. L'administration des postes fera entretenir à ses frais ses voitures spéciales ; toutefois l'entretien des chassis et des roues sera à la charge de la Compagnie ;

10. La Compagnie ne pourra réclamer aucune augmentation des prix ci-dessus indiqués lorsqu'il sera nécessaire d'employer des plate-formes au transport des malles-poste ou des voitures spéciales en réparation ;

11. La vitesse moyenne des convois spéciaux mis à la disposition de l'administration des postes ne pourra être moindre de quarante kilomètres à l'heure (temps d'arrêt compris). L'administration pourra consentir une [illegible] soit à raison des courbes à parcourir, ou bien exiger une plus grande vitesse, dans le cas où la Compagnie obtiendrait plus tard dans la marche de son service une vitesse supérieure ;

12. La Compagnie sera tenue de transporter gratuitement par tous les convois de voyageurs, tout agent, sous-agent ou ouvrier d'équipe des postes et télégraphes voyageant sur le réseau pour le contrôle ou pour l'exécution d'un service ou chargé d'une mission ou d'un service accidentel et porteur d'un ordre de service régulier, délivré par l'administration des postes et télégraphes. Il sera accordé à l'agent des postes et télégraphes en mission ou en service, selon son grade, une place de voiture de deuxième classe.

Les facteurs des postes et télégraphes et les ouvriers d'équipe en service seront admis gratuitement dans les voitures de troisième classe, sur la présentation d'un port ou d'une feuille de route délivrée par l'administration des postes et télégraphes.

Les agents que leur service oblige à des voyages répétés recevront une carte de circulation d'une classe en rapport avec leur situation hiérarchique.

Les agents ou sous-agents que leur service y oblige auront accès dans les gares ou stations et sur la voie ferrée et ses dépendances pour l'exécution de leur service, en se conformant aux règlements de police intérieure de la Compagnie.

Dans les trains où ne se trouvera aucun agent des postes et télégraphes, l'administration aura la faculté de suspendre aux voitures de la Compagnie une boîte destinée à transporter des lettres et des télégrammes ;

13. La Compagnie sera tenue de fournir à chacun des points extrêmes de la ligne, ainsi qu'aux principales stations intermédiaires qui seront désignées par l'administration des postes un emplacement sur lequel l'administration pourra faire construire des bureaux de poste ou d'entrepôt des dépêches et des hangars pour le chargement et le déchargement des malles-postes. Les dimensions de cet emplacement seront, au maximum, de soixante-quatre mètres carrés ;

14. La valeur locative du terrain ainsi fourni par la Compagnie lui sera payée de gré à gré ou à dire d'experts ;

15. La disposition sera choisie de manière que les bâtiments qui y seront construits aux frais de l'administration des postes ne puissent entraver en rien le service de la Compagnie ;

16. L'administration se réserve le droit d'établir à ses frais, sans indemnité, mais aussi sans responsabilité pour la Compagnie, tous poteaux ou appareils nécessaires à l'échange des dépêches sans arrêt de trains, à la condition que ces appareils, par leur nature ou leur position, n'apportent pas d'entrave aux différents services de la ligne ou des stations ;

17. Les employés chargés de la surveillance du service, les agents préposés à l'échange ou à l'entrepôt des dépêches auront accès dans les gares ou stations pour l'exécution de leur service, en se conformant aux règlements de police intérieure de la Compagnie.

Art 57. — La Compagnie sera tenue, à toute réquisition, de faire partir, par convoi ordinaire, les wagons ou voitures cellulaires employés au transport des prévenus accusés ou condamnés.

Les wagons et les voitures employés au service dont il s'agit seront construits aux frais de l'État ou des départements ; leurs formes et dimensions seront déterminées de concert par le Ministre de l'Intérieur et par le Ministre des Travaux publics, la Compagnie entendue.

Les employés de l'Administration, les gardiens et les prisonniers placés dans les wagons ou voitures cellulaires ne seront assujettis qu'à la moitié de la taxe applicable aux places de 3e classe, telle qu'elle est fixée par le présent cahier des charges.

Les gendarmes placés dans les mêmes voitures ne payeront que le quart de la même taxe.

Le transport des wagons et des voitures sera gratuit.

Dans le cas où l'Administration voudrait, pour le transport des prisonniers, faire usage des voitures de la Compagnie, celle-ci serait tenue de mettre à sa disposition un ou plusieurs compartiments spéciaux de voitures de 2e classe à deux banquettes. Le prix de location en sera fixé à raison de vingt centimes (0 fr. 20) par compartiment et par kilomètre. Les dispositions qui précèdent seront applicables au transport des jeunes délinquants recueillis par l'Administration pour être transférés dans les établissements d'éducation.

(*La suite à demain*).

L'Angleterre et la France

On lit dans l'*Economist* de Londres :

Aucune des entreprises coloniales de la France ne nous émeut sérieusement.

Si la France veut faire la conquête du nord de Madagascar, qu'elle la fasse ; dans l'Indo-Chine, elle sera la bienvenue, si elle y crée un riche empire, comme elle

peut du reste ; en évitant toutefois le blocus des ports de la Chine.

Le peuple anglais et son gouvernement doivent suivre sans animosité les entreprises actuelles de la France, et ils devraient déclarer nettement leur intention à cet égard, pour mettre au moins un terme aux spéculations de l'Europe sur les prétendus dissentiments qui existeraient entre les deux pays.

Après tout, la seule alliance qui importe en Europe à la Grande-Bretagne est celle de la France.

Cette alliance est une garantie de paix, et il nous paraît insensé de mettre cette paix en danger pour tout autre avantage réel ou factice, en faisant échec à la France ou en blessant son amour-propre.

Laissons-la marcher en avant et gagner ou perdre comme elle l'entend ; n'intervenons pas et ne nous livrons pas à ces commentaires interminables que les hommes d'Etat et les journalistes anglais sont trop prêts à faire en toute circonstance.

La réforme judiciaire

La commission de la réforme judiciaire devait statuer sur le projet du garde des sceaux tendant à élever la compétence des juges de paix.

Après une discussion assez longue, elle a remis à huitaine pour prendre ses résolutions, de manière à connaître auparavant les tendances de la commission élue au Sénat pour examiner le projet sur la réorganisation du personnel judiciaire.

Le recrutement de l'armée

Un amendement au projet de loi sur le recrutement de l'armée vient d'être soumis à l'examen de la Chambre, par M. Adolphe Pieyre, député du Gard.

Cet amendement est ainsi conçu :

« Le soldat qui aura satisfait, au bout d'une année de service actif, à un examen d'instruction militaire, *pourra permuter* au corps avec un soldat de la réserve ou du premier ban de l'armée territoriale. »

Le Comte Eustache de Juchereau de Saint-Denys

C'était un homme d'une haute valeur intellectuelle, un remarquable caractère. S'il ne s'est pas retiré des fonctions publiques avec le titre d'ambassadeur, c'est que sous l'empire des sentiments les plus honorables, il a volontairement abandonné une carrière où ses premiers pas avaient été marqués par des succès éclatants.

M. le comte de Juchereau de St-Denys débuta dans la carrière diplomatique dans les dernières années de la Restauration. En 1829, il est attaché à la légation de France à Athènes, au moment où par suite de la résurrection de la Grèce, cette légation prenait l'importance d'une ambassade.

La révolution de Juillet éclate ; une ordonnance royale institua un concours pour l'admission aux emplois d'élève consul. Le jeune attaché y prend part, en sort victorieusement et est nommé élève consul à Smyrne. Qu'on se rappelle que l'attention de toute l'Europe se portait alors sur ce qui se passait en Orient, et l'on comprendra ce qu'avait de flatteur pour celui qui en était l'objet, une pareille désignation. Il justifia si complètement le choix du gouvernement qu'il était rappelé à Paris pour être attaché à la direction commerciale (*ministère des affaires étrangères*) et chargé d'un service spécial.

En 1839 nous le retrouvons consul à Tarse (Cilicie), à l'époque même de l'invasion égyptienne d'Ibrahim-Pacha.

Il fut chargé de diverses missions conciliatrices, auprès du vice-roi vainqueur, par M. Thiers, missions qui furent couronnées d'un plein succès. Pour le *récompenser de ses services*, M. Thiers lui offrit le poste de Tripoli avec le titre de chargé d'affaires, et quelques jours après le poste de Damas. Miné par la fatigue et les fièvres, résultat de son séjour prolongé au cœur même des provinces les plus malsaines de l'Asie-Mineure, il refusa successivement ces deux postes, et il demanda le consulat de Bilbao. Il y était à peine depuis quelques mois lorsqu'il reçut du ministère des affaires étrangères des instructions pour agir de concert avec M. de Lesseps, alors consul à Barcelone, de façon à amener dans les Provinces Basques et en Catalogne un mouvement contre Espartero. Il était assez heureux quelques mois après pour amener le pronunciamento de *trois régiments qui tenaient* garnison dans les Provinces Basques. L'un de ces régiments avait pour colonel Espartero lui-même. Celui-ci était renversé.

La croix de la légion d'honneur et la promotion à la 1re classe de son grade récompensèrent ces importants services.

Rappelé à Paris, il fut envoyé peu de *temps après à Saint-Domingue* en qualité de consul et de chargé d'affaires.

Les évènements d'Haïti préoccupaient à ce moment vivement l'opinion publique, et une guerre de race et de sang décimait la population de cette île, autrefois française : M. Guizot qui cherchait à l'extérieur une occasion pour se laver de l'accusation de platitude devant l'Angleterre, avec laquelle *l'opposition ne cessait* de battre en brèche son ministère, accueillit avec empressement la prière des malheureux habitants de l'île qui implorait notre secours et notre intervention. L'Angleterre nous avait déjà précédé à Haïti. Le tout faisait craindre que les insulaires en détresse n'acceptassent le protectorat que leur offraient les Anglais.

Combattre l'influence anglaise et arriver à la pacification du pays, telle était donc sa double mission. Reçu dans l'île comme un sauveur, il arrêta plusieurs fois l'effusion du sang, servit de médiateur entre les troupes Haïtiennes et Dominicaines, et parvint à leur faire signer un traité de paix qui mit fin à la lutte.

Pendant tout le temps qu'il passa à St-Domingue, il eut la *situation d'un* véritable dictateur et fut prié de rédiger *la constitution* de la nouvelle République de St-Domingue. En récompense, les Dominicains le chargèrent d'offrir à la France le protectorat de la République. Il avait alors 40 ans.

En 1852, M. Drouin de Lhuys, un de ses anciens collègues, nommé ministre des affaires étrangères, le nomma consul général à Gênes. Le coup d'Etat ayant éclaté, *il ne crut pas devoir accepter* ce poste et se retira définitivement.

Telle a été la vie de M. le comte de Juchereau de St-Denys qui vient de succomber après une longue maladie, dans sa ville natale, malgré les soins empressés qui lui ont été prodigués avec une affectueux attachement par sa compagne dévouée. Sa carrière diplomatique fut courte, trop courte pour son pays qui avait le droit de fonder sur lui de grandes *espérances*. Elle est assez remplie pour honorer l'homme, pour honorer sa famille, et pour que la Corse et la ville de Bastia auxquelles il appartenait, revendiquent avec fierté, à côté des hommes politiques que nous avons donnés à la patrie française, le nom de M. de Juchereau de St-Denys.

Ephémérides Corses

20 Juin 1573. — Alphonse d'Ornano qui avait obtenu de Catherine de Médicis d'aller comme ambassadeur à Gênes, est reçu avec bienveillance par le Sénat et le doge de Gênes. Ceux ci lui rendirent son fief d'Ornano et lui donnèrent la permission de lever huit cents hommes en Corse pour en former un régiment au service de la France.

Il reçut également entr'autres marques d'estime, une riche bague garnie d'un gros diamant.

Correspondance d'Orezza

Stazzona, le 14 juin 1883.

Monsieur le Directeur du Petit Bastiais,

Je viens de lire avec une bien vive émotion la note que vous avez publiée dans votre numéro du 7 juin dernier, à l'occasion de l'accident de Piedicroce. Permettez-moi, puisqu'il m'a été donné d'apprécier de près les mérites du malheureux Grémillet, que je me joigne à vous pour affirmer une dernière fois mes sympathies à sa mémoire et que je transmette par la voie de votre intéressant journal, mes plus *amers regrets à sa veuve et à ses enfants*.

D'un caractère foncièrement bon, droit et énergique, Grémillet que j'ai vu *maintes fois à l'œuvre* avait trouvé le secret de ménager les exigences de ses fonctions, si difficiles dans nos villages, avec cet esprit de conciliation dont ne devraient jamais se départir les personnes préposées à la sûreté publique.

A Muro, à Bastia, à Piedicroce, partout enfin où il a été, en Corse, il a su se faire l'ami de ceux qui l'entouraient et s'a[illegible] l'estime de ses chefs dont il se rendait en quelque sorte l'auxiliaire indispensable. Son entrée même dans la carrière militai[illegible]ut un acte de vrai dévouement filial.

Vosgien d'origine et de naissance il vit s[illegible]mille complètement ruinée par l'invasion allemande en l'année terrible de 1870 ; sa mère, brisée par l'âge et les émotions, dénuée de toute ressource, incapable de s'en créer, allait se trouver aux prises avec la plus affreuse misère. Heureusement pour elle, son fils était là plein d'abnégation. Pour lui venir en aide, il entre au service comme remplaçant, et du prix qu'il en retire il en fait un modeste pécule à sa mère et lui assure ainsi *l'existence durant ses* vieux jours. Aussi, au dernier moment, comme pour

[illegible]uter à notre douleur, nous apprenons que Grémillet était à la veille d'être promu officier dans son [illegible]me, par faveur spéciale.

La perte de tels hommes est très-regrettable et s'il [illegible] pas été donné à ses enfants, si jeunes encore, [illegible]pprécier les qualités de leur père, puissent-ils au [illegible]ins en conserver le souvenir pour leur servir [illegible]xemple.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance [illegible] mes sentiments dévoués.

Jules PIETRI,
Maire de Stazzona.

La souscription du Fango

M. le Maire de Bastia a formé un comité qui sera chargé de répartir les souscriptions recueillies en faveur des victimes de la catastrophe du Fango.

Ce Comité composé de M. le Maire, président ; M. Gregorj, président de la Chambre de commerce ; M. Orenga, président du tribunal de commerce ; M. Guiotin, ingénieur du chemin de fer ; M. Walter, ingénieur des ponts-et-chaussées, et de M. de Montera, membre de la Commission de l'hospice, se réunira à la Mairie, vendredi 22 du courant, à 4 heures du soir.

Les personnes qui ont souscrit à cette occasion sont priées d'effectuer sans retard leur versement.

Celles qui ont bien voulu se charger de recueillir sont invitées à en remettre le montant à M. le Maire avant vendredi.

Votes de nos Sénateurs

Scrutin sur l'ensemble de la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, relative à la liberté des funérailles.

Nombre de votants	260
Majorité absolue	131
Pour l'adoption	159
Contre	101

Le sénat a adopté.

Les deux sénateurs de la Corse ont voté contre l'adoption.

Bulletin financier

Paris, le 17 juin 1883.

La reprise d'hier s'accentue, le 3 0/0 est particulièrement recherché.

On remarque les achats du découvert qui avait normément vendu pendant ces trois derniers jours.

La Banque de France vaut 5,390, et le Foncier est en hausse à 1,317.

Les Obligations Foncières Nouvelles à 354,75 les libérées et 348 les non libérées sont toujours très demandées de l'épargne qui déroutée par les *incessantes fluctuations du marché ne trouve pas* de placements plus sûr et plus rémunérateur que celui-là.

Les Etablissements de Crédit sont fermes.

La Banque de Paris à 1,055.

Le Mobilier à 357,60 et la Générale à 530.

Les chemins sont en reprise.

Le Lyon à 1,415.

Le Midi à 1,137.

Le Nord à 1,910.

L'Orléans à 1,230.

Le Suez est ferme à 2,495.

La recette d'hier est de 200 mille francs.

Nous remarquons dans un tableau publié par le Financier des Communes dans son dernier numéro que la recettes des 5 premiers mois de l'année est de beaucoup supérieure à celle de la période correspondante de 1882 *ce qui justifierait* la fermeté des cours actuels.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

Les troupes parties de Toulon pour le Tonkin seront rendues à destination du 3 au 5 juillet.

+

Le matelot corse blessé à Hanoï est le nommé Franceschi, Toussaint, d'Olcani, embarqué sur le *Léopard*.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

SÉNAT

Présidence de M. COLMON

Le sénat vote le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant approbation de la convention conclue, le 8 février 1883, entre la France et les Etats-Unis d'Amérique et relative au règlement de certaines réclamations pour dommages de guerre.

— L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi adoptée par la Chambre des députés, ayant pour objet d'abroger les dispositions relatives aux livrets d'ouvriers.

Les articles 1 et 2 du projet sont adoptés après les discours de M. Edouard Millaud et Marcel Barthe.

L'article 3 est renvoyé à la commission après une longue discussion.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Riotteau, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de loi adoptée par le sénat, relative à la création de syndicats professionnels.

La discussion s'ouvre sur l'article 7.

Prennent successivement la parole MM. de La Bossetière, Floquet et Clémenceau.

L'article 7 est repoussé.

L'ensemble du projet de loi est ensuite mis aux voix et adopté.

La prochaine séance est renvoyée à jeudi.

***

M. Waldeck-Rousseau a été prié par M. Ferry de lui adresser tous les préfets qui viendront au ministère de l'intérieur ; il désire se renseigner sur la situation de l'enseignement dans chaque département.

— Des avis du Sénégal envoyés au ministre de la marine apprennent que les autorités françaises ont fait cesser la chasse aux esclaves qui avait recommencé à Bamakou.

— L'empereur d'Allemagne s'est montré très froissé de voir que le Czar, à l'occasion de son couronnement, n'avait fait aucune allusion à la vieille amitié de l'Allemagne pour la Russie.

— M. Cochery doit donner ces jours-ci une grande fête dans ses jardins, avec projections à la lumière électrique.

— On annonce la fusion des deux journaux bonapartistes, *L'appel au Peuple* et le *Patriote Français*.

PRISE DE TAMATAVE

L'ultimatum adressé aux Hovas a été rejeté.

Le contre-amiral Pierre a pris immédiatement ses dispositions pour attaquer Tamatave.

Malgré la défense énergique des assiégés, Tamatave est tombée en notre pouvoir.

La ville de Mohambo a été détruite.

Les hovas ont essuyé une déroute complète et ont pris la fuite en laissant des morts et de nombreux prisonniers. De notre côté, il n'y a même pas eu de blessés.

Le contre-amiral Pierre a proclamé l'état de siége et a pris les mesures nécessaires pour continuer sa marche dans le pays des hovas.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

ENTRÉES.

De Marseille, vapeur français Spahis, cap. David, dépêches, passagers, diverses.

De Marseille, vapeur français Comte-Baciocchi, cap. Limarola, passagers, diverses.

SORTIES

Pour Livourne, vapeur français Comte-Baciocchi, cap. Limarola, passagers, diverses.

Pour Livourne, vapeur français Spahis, cap. David, dépêches, passagers, diverses.

Pour Livourne, vapeur français La Valette, cap. Thibal, passagers, diverses.

AVIS DE DÉCÈS

Le convoi funèbre de Monsieur le Comte EUSTACHE DE JUCHEREAU DE SAINT-DENYS, Consul général de France, retardé par l'absence de ses fils, aura lieu *Jeudi 21 de ce mois, à 9 1/2 du matin*.

Les parents et amis de la famille qui n'auraient pas été prévenus à domicile sont priés d'y assister.

Bourse de Paris

	18 Juin	19 Juin
Rente 3 p. 0/0	78,70	78,85
— 3 p. 0/0 amortissable	80,90	89,00
— 4 1/2 p. 0/0	109,25	109,50
— 5 p. 0/0	108,25	108,30

Mme POGGI Veuve PAOLI

MARCHANDE DE MODES, à Bastia,
Boulevard du Palais N° 9,

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleurs fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noir, blancs et couleurs, chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRES MODÉRES

GUERISON

CERTAINE et RADICALE de toutes les affections de la *PEAU; dartres, eczémas, psoriasis, acné,* etc., même des *PLAIES* et *ULCERES VARIQUEUX*, considérés comme incurables par les plus célèbres médecins. — Le traitement n'exige aucun régime particulier, il ne dérange nullement du travail, il peut être suivi partout, même en voyage ; il est à la portée des plus petites bourses et dès le deuxième jour il produit une amélioration très-sensible.

S'adresser à M. *LENORMAND*, médecin-pharmacien à *TOURNAND* (Seine-et-Marne). — Consultations gratuites par correspondance.

BRASSERIE

J. GASPARINI

Place St-Nicolas, Bastia

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir de la bière de *KUKLA* de *WESTPHALIE*, d'une limpidité parfaite et d'un goût exquis, qu'il vend 0,20 cent. le bock.

AVIS

Les demoiselles FOLI, récemment arrivées du continent, informent le public qu'elles ont créé un atelier de modes, robes, et confections, rue Saint-François en face le pensionnat de Mlles Ponzevera, au 3e étage, Bastia.

PAPIER PERSAN

Paille de Riz

Ce papier est blanc, exempt de toute matière colorante, ce qui le rend inoffensif. Fumeurs, commencez en brûlant une feuille de papier teinté et une feuille de papier *Persan*.

AVIS

Les propriétaires qui auraient à vendre des cerises aigres dites cerises amarasques, s'adresser avant d'en faire la récolte à Monsieur GIRAUD, rue de la Banque n° 3, au 3e étage, Bastia.

On ne reçoit ce fruit que les samedis.

LES JOURNAUX FINANCIERS

Depuis quelques années, la presse financière a pris un tel développement que le choix judicieux d'un journal devient de plus en plus difficile pour les capitalistes. On peut cependant affirmer que la fortune du lecteur dépend presque toujours des inspirations qu'il puise dans le journal auquel il est abonné.

Il nous paraît donc utile de signaler, parmi les organes financiers qui méritent la confiance du public, un journal bien connu, la *Gazette de Paris*. C'est la propriété de l'interprète d'une maison de banque des plus sérieuses, qui s'est depuis longtemps distinguée par la qualité des affaires qu'elle a patronnées.

L'abonnement à la *Gazette de Paris* est plus cher que celui de la plupart des journaux similaires, mais n'en reste pas moins à la portée de toutes les bourses : 2 FRANCS par an ; le journal paraît tous les dimanches ; de plus, les abonnés reçoivent, tous les quinze jours, à titre de supplément, le *Bulletin authentique des Tirages financiers*, dans lequel se trouvent la liste complète de tous les tirages d'actions, bloigations et valeurs à lots.

Les 2 francs d'abonnement peuvent être envoyés directement à l'administration, 59, rue Taitbout, à Paris, ou versés chez tous les libraires et dans tous les bureaux de postes

Nous recommandons à nos abonné. la lecture de la *Gazette de Paris*, journal financier honnête, sérieux, parfaitement rédigé et rempli de renseignements sûrs et impartiaux.

Avis publié dans le *Journal Officiel* du Royaume d'Italie des 25 janvier et 1er février 1882.

Sirop Pagliano.

On prévient le public, et aux termes voulus par la loi, que Monsieur Albert du feu G. PAGLIANO étant le seul possesseur du brevet pour *fabriquer le sirop* PAGLIANO, régénérateur du sang, dont la marque de fabrique a déjà été brevetée par les Gouvernements Italien, Français et Autrichien, personne ne peut ni fabriquer ni vendre son sirop sans son consentement, sous peine de poursuites judiciaires prévues dar l'art. 12 de la loi du gouvernement du 30 août 1868.

On déclare en outre que M. PAGLIANO n'ayant jamais confié son secret à personne, tous ceux qui se disent fabricants du dit sirop sont de méprisables falsificateurs.

Enfin on prévient que pour les consultations et achats du *Sirop liquide* ou en poudre on doit toujours s'adresser :

A Mons. ALBERT feu G. PAGLIANO
maison Théâtre Pagliano
à Florence.

AVERTISSEMENT.

Dans le but d'amoindrir les frais énormes qui grèvent l'entrée de mon sang en France, et pour en faciliter l'acha. aux personnes qui en font usage, j'ai (dès aujourd'h réduit le prix à 1 fr. 12 le fl ou la boîte ; paiement par anti pation. Il est bien entendu que prix exceptionnel n'est que pour envois en France et en Algérie.

Sous le titre : IMPUISSAN PHYSIQUE ET MORALE, vi de paraître à la librairie Garn frères, 6, rue des Saints Pères, d la collection à 3 fr. 50 le volu un nouvel ouvrage de l'auteur Mariage (1 vol.) et de la générat universelle (1 vol.) destiné au mê succès par les détails secrets ignorés qu'il contient sur les rappo intimes de l'homme et la femm Ce ne sont pas seulement leurs d fauts, leurs difformités organiq réciproques ainsi que leurs malad qu'il décrit et figure par des pla ches avec les moyens de s'en préc ver ou de les guérir ; il révèle surte les vices honteux qui en produis *l'anaphrodisie* chez l'un et la *Frig dité* chez l'autre, sont les plus fr quentes causes de cette infirm redoutable. De nombreux exemp sont relatés à l'appui.

Imprimerie Librairie Ollagnier

L'un des rédacteurs, gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865
Prix fixe

Pce MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletières, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, doublé et deuil. — Orfévrerie argent et métalblanc 1er titre. — Articles d'eglise et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et de Pierres fines.* — Envoi franco à l'Intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux

Vins Spiritueux — Tabacs, Cigare

Boulevard du Palais — L.-N. MATTEI — BASTIA (Corse) — du Pays et Havane

Marque de — Fabrique

SPIRITEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
1/6 de vin	Kirsch sup.	Eau menthe	Vermouth or.	Sauterne	Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	1re qualité
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. cafe.	id. Noilly Pr.	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id. d'Alexan	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Fernod	Liqueurs ass.	id id 1/2 l.	Cassis blanc	Mason Coun.	Arabe 50 gr.	Arabe	Bandes dorées	[illegible]	Sultanes	1re qualité la rose.
id. super.	d. Berger.	id. fines ass.	id. Turin or.	Champagne	Turc cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	[illegible]	[illegible]	2e id. sans.
id. fine cham.	id. ordinaire	id. Arnaud.	id. Martini	(marques	Savouuette	Exportat. 1re	Ex ortat 1re	Havane gran.	Malakoff	Virginie ver.	—
id. extra	Bitter ordin	Cacao Chouva	id. id extra	diverses)	levant	id. 2me	id. 2me	id. courts.	Cabinet	id. blanches	Tabacs
id. Marnel '	id. super.	id. Gabello	id. Settoni	id. Moët	Hongrois	Qual. de Paris.	Qual. de Paris.	Couronts	Flor fina	Ordin. jaunes	a priser
id. id. "	id. Saillard	Piperm. Get	Sirops assort.	id. Mousseux	Plantidor	Sedileaff	Sedileaff	Ordinaires	Elartista fumur	id. rosee	de la Régie
id. id. ...	id. Blanqui	Anisette MB	id. Blanqui	Sillery	Brisures de la Regie.	Debri de la Régie	Debris Scaferlati.	Bouts du nèg re	Crux d'oenera	id. 10 sigar.	—
id. id.	Amara id.	Liqueurs Bl.	Vins de Bord.	Vergenay		—		Tordus ord.	Superb	Illustrées	GROS
id. Etourneau	Amer Picon	id. fines id.	id. espagnols	Crement bl.		Tabacs		id. fins	Teresita	Cigares-Cigarettes	DÉTAIL
id. Guérin	id. indien.	The chinois	Malaga	id. rose		de la Régie		Longs (fantaisie)	Representacion	—	
Rhum ord.	Barrh Violet	Chartreuse G	Madère	Grand Crem					El Colombate de la Havane	Cigarettes de la Régie	
id. Guetrrn	Eau de vie	id. Garn. vert	Porto	—					—		
id. extra	id. id. corse	id. id. 1/2	Muscat Fron.	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de centimes					Cigares		
id. Martiniq	id. id. anisee	id. id. jaune	id. Lunel								
Kirsch ord	id. id amère	id. id. 1/2	Charsala								
id. Arnaud	id. id use	Raspail vrai	Mypre.								

Le Petit Bastiais

00087

5 cent. **JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN** cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)
CORSE . . . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.
☞ On ne répond pas des manuscrits déposés.

8e ANNÉE, N° 743. — JEUDI, 21 JUIN 1883
Saint Louis de Conzague, confesseur.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Récl., 0,75 c. — Diverses, 0.30. — Jud. 0,25.

SOCIÉTÉ DE TIR DE LA VILLE DE LA TOUR-DU-PIN

LOTERIE

600 lots en espèces montant à 30.000 francs

120,000 billets à 1 franc le billet

Gros lot : 20,000 Francs

Tirage le 1er Juillet 1883

La vente des billets sera close le 30 Juin

Les Billets se trouvent : A Bastia, à la librairie OLLAGNIER. Pour les recevoir franco par la poste, ajouter 15 centimes pour 1 à 3 billets et 30 cent. pour 4 à 10 billets.

BASTIA

LE CAMPYLOGRAPHE

Dans notre numéro du 13 juin, nous avons annoncé l'invention du *Campylographe*.

Nous sommes aujourd'hui en mesure de donner à nos lecteurs quelques explications techniques sur cet instrument qui est appelé à rendre de grands services.

Et d'abord félicitons le Conseil municipal de Bastia d'avoir eu l'intelligence d'encourager un concitoyen qui justifie et justifiera davantage la marque d'encouragement dont il a été l'objet.

De son côté, M. Livrelli, qui est de Bastelica comme Sampiero, s'adresse aux édiles de sa commune pour obtenir aussi les moyens pécuniaires d'aller avec son camarade de labeur, devenu son compagnon de succès, soumettre verbalement le *Campylographe* à la Commission des Inventions. Les Bastellicais qui sont généreux encourageront Livrelli comme Bastia a encouragé Capazza.

Le *Campylographe*, nous l'avons déjà défini, est un instrument qui doit donner, sans calcul et par simple lecture, tous les éléments nécessaires au tracé d'une courbe sur le terrain.

Les tables pour le tracé des courbes de raccordement de deux alignements donnent bien la valeur des ordonnées (1) par rapport à la corde ou à la tangente, mais ces ordonnées ne sont obtenues que pour certains points de sorte que, et cela arrive toujours, si on a besoin de points intermédiaires on est entraîné de suite dans des calculs très laborieux exigeant une perte de temps considérable et préjudiciable à la marche rapide des opérations sur le terrain.

Dans une étude de chemin de fer ou autre, l'agent qui fait le tracé de la ligne est celui qui donne du travail à tous les subalternes qui le suivent dans les opérations, et par suite, toute perte de temps venant du premier en entraine forcément chez tous les autres. La rapidité des opérations a donc beaucoup à souffrir, et c'est en présence de ces considérations que MM. Capazza et Livrelli, qui ont été attachés très longtemps aux études de nos chemies de fer insulaires, ont eu l'idée d'imaginer le *Campylographe*.

Leur instrument donne donc le moyen de trouver la valeur des ordonnées de n'importe quel point de la courbe, sans calcul aucun. Il remplace, avec un certain avantage, le Graphomètre, car avec lui on peut faire toutes les opérations exigeant actuellement l'usage de cet instrument sur le terrain.

L'emploi du nouvel instrument a donc un immense avantage sur les *tables* : c'est de donner, avec une grande exactitude, l'ordonnée du point de la courbe que l'on désire, par une simple lecture ; il n'y a donc aucune perte de temps, et les opérations peuvent marcher sans arrêt ; cette seule considération suffit pour lui donner un immense avantage sur les *tables* actuelles, dont l'emploi sur les tracés est très incommode pour l'opérateur.

Les gens du métier seuls connaissent les tâtonnements que le tracé d'une courbe sur le terrain occasionne, et comprendront combien le *Campylographe*, en abolissant tout calcul, aura rendu un service immense aux employés des ponts et chaussées et de la voirie vicinale.

MM. Capazza et Livrelli ont bien mérité de la science. Aussi ont-ils déjà été félicités par les inspecteurs généraux des ponts et chaussées qui sont venus à Bastia, et par M. le Ministre des Travaux publics, qui, en appelant nos jeunes compatriotes devant la Commission des Inventions pour leur faire démontrer la valeur de leur système, a marqué le succès réservé au *Campylographe*.

Et maintenant, souhaitons que MM. Capazza et Livrelli ne s'arrêtent pas en si brillant chemin pour se reposer sur leurs lauriers : mais qu'encouragés par un premier succès ils continuent leurs travaux de mathémathiques et de mécanique afin de doter la science de nouvelles inventions.

***

Malgré sa modestie, M. Capazza a cédé à nos instances et a bien voulu laisser exposer le modèle de son invention à la vitrine de notre librairie.

Nos lecteurs, en même temps qu'ils admireront le *Campylographe*, remarqueront le fini et l'art avec lequel notre intelligent concitoyen M. Jean Saladini a construit cet instrument.

(1) Ordonnée, ligne droite tirée d'un point de la circonférence d'une courbe à son axe.

EXPLOSION D'UNE POUDRIÈRE

Pétersbourg, 16 juin. — Une terrible explosion vient d'avoir lieu dans la poudrière d'Ochta. On parle d'un grand nombre de morts et de blessés.

L'unification des retraites

Nous lisons dans la *France Militaire* :

La Commission chargée d'examiner la proposition de loi de M. Paul Casimir-Périer et d'un grand nombre de ses collègues, relative à l'unification de tous les tarifs de pensions pour les officiers, assimilés et veuves, s'est réunie le mercredi 13 juin, sous la présidence de M. Paul Casimir-Périer. Dix membres étaient présents. M. Antonin Proust, qui présidait à cette heure même une sous-commission du budget, n'avait pas pu s'y rendre.

La motion du rejet absolu de la proposition ayant été faite et mise aux voix a réuni cinq voix contre cinq et a été repoussée comme n'ayant pu rallier une majorité.

L'ajournement indéfini de toute autre résolution à prendre a été ensuite voté à une grande majorité.

La question reste donc pendante, et la Commission demeure saisie pour l'avenir.

Nous ne désarmerons pas.

Le commandant Rivière

Il court dans les bureaux du ministère de la marine, un bruit singulier.

Le commandant Rivière ne serait pas mort. Fait prisonnier par les Pavillons noirs et les Annamites qui ont surpris les Français dans la sortie d'Hanoï, il serait encore vivant, sans blessures, et gardé comme otage.

Ce bruit prend sa source dans ce fait que son cadavre n'a pu être retrouvé, bien qu'on ait, depuis, poussé des reconnaissances fort au delà du point où nos soldats avaient été attaqués.

Il en serait de même de deux ou trois des compagnons du commandant Rivière, pris en même temps que lui.

Nous donnons, bien entendu, cette information sous toutes réserves ; car les Pavillons noirs n'ont pas l'habitude de faire des prisonniers, et il est fort peu vraisemblable qu'ils aient fait une exception pour le commandant Rivière.

Un bruit analogue avait couru à propos de Francis Garnier, et on a pu malheureusement constater depuis qu'il était tout à fait inexact.

141e RÉGIMENT D'INFANTERIE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 21 Juin 1883, à 8 heures

1. Viederschen,	Kuntz.
2. Ouverture du Chalet,	Adam.
3. Trinspuech, polka,	Forbach.
4. Aïda, fantaisie,	Verdi.
5. Chilperic, quadrille,	Hervé.

LES CHEMINS DE FER CORSES

PROJET DE LOI

Ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de chemins de fer départementaux pour la construction et l'exploitation provisoire des chemins de fer de la Corse.

(V. les nos des 31 Mai, 1er, 3, 4, 5 7, 8, 12, 13, 14, 15, 17, 18 & 20 Juin)

CAHIER DES CHARGES
(Suite).

Art. 58. — Le Gouvernement se réserve la faculté de faire, le long des voies, toutes les constructions, de poser tous les appareils nécessaires à l'établissement d'une ou plusieurs lignes télégraphiques et de déposer gratuitement le long des voies le matériel destiné à l'établissement et à l'entretien des lignes télégraphiques installées le long desdites voies, le tout sans nuire au service du chemin de fer.

Les dépôts de matériel effectués sur les terrains appartenant aux gares donneront lieu à l'application des tarifs de la Compagnie, sauf lorsqu'ils seront faits soit en vue d'un transport immédiat, soit par suite d'un déchargement, pourvu que dans ce dernier cas le matériel soit enlevé par l'Administration des télégraphes dans les délais réglementaires.

Toutefois le prix de location à payer par l'Administration des postes et télégraphes ne pourra excéder vingt-cinq centimes par mètre carré.

Sur la demande de l'Administration des lignes télégraphiques, il sera réservé, dans les gares des villes et des localités qui seront désignées ultérieurement, le terrain nécessaire à l'établissement des maisonnettes destinées à recevoir le bureau télégraphique et son matériel.

La Compagnie concessionnaire sera tenue de faire garder par ses agents les fils et appareils des lignes électriques, de donner aux employés télégraphiques connaissance de tous les accidents qui pourraient survenir et de leur en faire connaître les causes. En cas de rupture du fil télégraphique, les employés de la Compagnie auront à raccrocher provisoirement les bouts séparés d'après les instructions qui leur seront données à cet effet.

Les agents de la télégraphie voyageant pour le service de la ligne électrique auront droit de circuler gratuitement dans les voitures du chemin de fer.

En cas de rupture du fil télégraphique ou d'accidents graves, une locomotive sera mise à la disposition de l'inspecteur télégraphique de la ligne pour le transporter sur le lieu de l'accident avec les hommes et les matériaux nécessaires à la réparation. Ce transport sera gratuit, et il devra être effectué dans des conditions telles qu'il ne puisse entraver en rien la circulation publique.

Dans le cas où des déplacements de fil, appareils ou poteaux, deviendraient nécessaires par suite des travaux exécutés sur le chemin, ces déplacements auront lieu, aux frais de la Compagnie, par les soins de l'Administration des lignes télégraphiques.

La Compagnie pourra être autorisée et au besoin requise par le Ministre des Travaux publics, agissant de concert avec le Ministre des Postes et Télégraphes, d'établir, à ses frais, les fils et appareils télégraphiques destinés à transmettre les signaux nécessaires pour la sûreté et la régularité de son exploitation.

Les frais de toute nature résultant de l'établissement et de l'entretien des communications télégraphiques qui lui seront propres seront à la charge de la Compagnie.

Elle pourra, avec l'autorisation de l'Administration des lignes télégraphiques, se servir des poteaux de la ligne télégraphique de l'État lorsqu'une semblable ligne existera le long de la voie.

Par contre, l'État aura le droit de se servir, pour y accrocher ses fils, des poteaux que la Compagnie aura placés elle-même pour ses propres communications.

La Compagnie sera tenue de se soumettre à tous les règlements d'administration publique concernant l'établissement et l'emploi de ces appareils, ainsi que l'organisation, aux frais de la Compagnie, du contrôle de ce service par les agents de l'État.

La Compagnie sera tenue d'effectuer, sur la demande de l'Administration et sur les points du réseau qui lui seront indiqués, le transport gratuit de tous les matériaux nécessaires à l'établissement, à l'entretien et au fonctionnement de toutes autres lignes télégraphiques construites ou à construire par l'État sur les chemins de fer ou sur les routes venant aboutir aux chemins dont la Compagnie est concessionnaire.

(*La fin à demain*).

Ephémérides Corses

21 Juin 1794. — La consulte Anglo-Corse de Corte décide d'envoyer une députation au roi d'Angleterre pour lui porter la couronne du royaume de Corse.

Paoli, chargé de désigner les députés qui devaient faire partie de cette députation, choisit Colonna-Cesari, François Galeazzini, Nobili-Savelli et François-Marie Pietri.

Le Sorgho vert

Tous les herbivores abandonnent les meilleures nourritures pour le sorgho vert. Celui-ci forme des touffes d'un mètre de circonférence, composées de 6 à 7 tiges de 2 à 3 mètres de hauteur ; il peut se conserver en silos aussi bien que fané.

La culture du sorgho n'a été au début qu'un sujet d'essais qui ne s'est pas continué ; dans l'intérêt de l'agriculture en souffrance qui ne peut se relever, d'après l'opinion des hommes les plus éminents, que par l'élevage, l'engraissement des bestiaux et la création des prairies naturelles et artificielles, nous croyons devoir recommander instamment le sorgho aux agriculteurs comme la meilleure et la plus précoce de toutes les plantes qui constituent les prairies artificielles.

On le sème depuis le 15 mai jusque fin juillet, en lignes espacées de 35 à 40 centimètres les unes des autres, à cinq centimètres de profondeur sur un léger labour, à raison de 25 kilogr. à l'hectare, lancés à la volée et 20 kilog. en ligne, les graines placées à 20 ou 30 centimètres les unes des autres.

Les sols calcaires et l'ombrage des arbres sont deux choses qui contrarient son développement.

Coupé à 1 m. 80 de hauteur il donne, lorsqu'il est semé de bonne heure, deux coupes ; et après le labour de la récolte, les racines, très fibreuses, conviennent aux porcs qui les dévorent.

(*L'Ami des campagnes*).

Revue financière

Paris, le 18 Juin 1883.

Depuis notre dernier bulletin, des mouvements assez importants ont eu lieu sur les rentes et sur la plupart des valeurs. La baisse qui a d'abord sévi n'est pas survenu de rumeurs plus ou moins fondées, répandues au sujet du Tonkin, mais est le résultat bien plutôt en réalité du manque de contre-parties, produit par le ralentissement des transactions.

Une réaction en hausse n'a pas tardé à se produire.

La puplart des valeurs ont suivi le mouvement des rentes.

La Banque de France a varié de 5,400 à 5,365 et termine à 5,410.

Nous voyons dans le Financier des Communes qui publie chaque semaine une intéressante statistique sur la Banque de France que les bénéfices à ce jour sont encore de onze millions environ inférieurs à ceux de l'année dernière à pareille époque, et d'autre part les cours ne sont pas en rapport avec la diminution de près de moitié que nous constatons 5,400 cette année contre 5,700 environ jusqu'en 1882. C'est un point que nous avons cru utile de signaler à nos lecteurs.

Les actions du Crédit Foncier ont, pendant cette huitaine subi d'assez brusques mouvements qui ont fait varier les cours entre les limites extrêmes de 1,320 et 1,277,50. On avait repandu des bruits complètement absurdes, dont le bon sens de la Bourse n'a pas tardé à faire justice ; et de 1,277,50 cours auquel il était tombé, le Foncier a, en deux bourses, repris le cours de 1,315. La situation de cet établissement est, au contraire, plus prospère que jamais, grâce à l'extension soutenue que prennent ses opérations. Dans sa séance hebdomadaire du 13 Juin, le Conseil d'administration a autorisé pour 4,925,000 francs de nouveaux prêts, dont 4,350,000 fr. en prêts fonciers et 575,000 francs en prêts communaux. Par suite des arbitrages que nous avons indiqué et des ventes d'obligations de chemins de fer qui en résultent, beaucoup de capitaux se reportent sur les obligations du Foncier dont la fermeté ne s'est pas démentie malgré la faiblesse générale du marché.

On vend à 367 des fusions anciennes (P. L. M.) à 362,50 des obligations du Midi et on achète des obligations nouvelles à 354,75 les libérées, à 347 les non libérées. Même revenu de 15 francs. On vend aussi à 507 des Ville de Paris 1855 1860, et on achète en remploi des Foncières 79 à 447 qui rapportent 15 fr. comme les villes et donnent lieu également à des tirages à lots. Le Petit Foncier (Cie foncière de France et d'Algérie) qui a donné 9 francs pour l'exercice 1882 par action libérée de 125 francs, soit 7 1/2 cote 490. Le Crédit Foncier Agricole d'Algérie qui a donné pour le dernier exercice et pour un capital versé de 125 fr. seulement un dividende de 7,50 soit 6 0/0 cote 515.

Les valeurs industrielles sont en général fermes. Le Suez est soutenu aux environs de 2,500 avec des recettes d'ailleurs satisfaisantes.(Deux millions de plus qu'en 1882 jusqu'à présent). Le Panama cote 485. Le Gaz est ferme à 1,380. Les Omnibus font exception et sont plus faibles à 1,325. Il serait question d'après le Financier des Communes d'un remaniement général du réseau de la Cie et de l'établissement de lignes nouvelles. Le même journal publie sur les Sociétés de Téléphones une intéressante étude qui donne entre autres les chiffres produits par les abonnements et la vente d'appareils en 1882 à la Société Générale des Téléphones. On y trouvera aussi la composition du portefeuille de la Cie Internationale des Téléphones. La Société Générale des Téléphones cote 503,75. Les Petits Téléphones (l'Internationale sont à 50. — La liquidation du 15 s'effectue sans difficulté.

Les conventions sont signées avec les principales Cies, donc à bientôt l'émission de nouvelles obligations. Nous renvoyons à ce sujet nos lecteurs aux arbitrages d'obligations que nous indiquons plus haut.

Cour d'appel de Bastia
(Chambre Civile)

CLASSEMENT DU 20 JUIN 1883

Affaires classées pour les audiences des 25, 26 et 27 juin 1883.

A Conclure.

Finidori,	c.	Ghirardi.
Olivetti,	c.	Versini.
Colonna,	c.	Graziani.
Giudicelli,	c.	Tomasini.
Pieri,	c.	Contini.
Bastianacci,	c.	Orsoni,
Calvani,	c.	Savastani.
Chiappini,	c.	Chiappini.
Rocca,	c.	Leca.
Vincentelli,	c.	Panza.

A Plaider.

Cecconi,	c.	Morati.
Lorenzi,	c.	Acquaviva.
Ferrali,	c.	Ottomani.
Giacomoni,	c.	Morelli.
Grazi,	c.	Innocenzi.
Grazi,	c.	Innocenzi.
Foata,	c.	Orizoli.

Pour Mardi 26 juin 1883.

Zicavo,	c.	Levie.
Bertoni,	c.	Ghirardi.

Pour le Lundi 2 juillet 1883.

Besanti,	c.	Martini.

La plus belle langue

Veut-on savoir quelle idée les Persans se font des diverses langues ?

Les Persans disent: Le meilleur langage est l'arabe connaître ; le turc est une belle science ; le persan est comme de la musique. Tout le reste, une qui brait.

ETAT CIVIL

MARIAGES — Néant

NAISSANCES

Saladini, Pierre-Napoléon. — Monlins, Berthe-Louise. — Montaigne, Antoinette. — Franceschi, Jean-Baptiste.

DÉCÈS

Nazza, Marie, 30 mois, de Bastia.
Casanova, Paul-Toussaint, 5 ans, de Moïta.
Bois, Antoine-Vincent, ancien commerçant, célibataire 53 ans, de Bastia.
Fosca, Ange-Pierre, journalier célibataire, 61 ans, de Lugo di Nazza.

Bourse de Paris

	19 Juin	20 Juin
Rente 3 p. 0/0	78,85	78,80
— 3 p. 0/0 amortissable	80,00	81,00
— 4 1/2 p. 0/0	109,50	109,40
— 5 p. 0/0	108,30	108,25

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

M. de Freycinet, invité à faire partie de la Ligue de la Paix, a dû s'abstenir en objectant son ancienne situation politique.

— Le ministre des travaux publics en Autriche a autorisé la construction du chemin de fer de Buda-Pesth à Gran.

— On assure que M. de Moltke, dans son voyage d'études sur la frontière française, a été suivi par un officier russe, qui serait parent de M. Vagonoff.

— Le *Prolétaire*, devenu quotidien, commence une campagne contre l'administration des Postes.

— Des cas de peste sont signalés à Alexandrie.

La situation financière de Corte

M. Arène, député de Corte, s'est rendu auprès du ministre de l'intérieur, et lui a exposé l'état financier du chef-lieu de l'arrondissement qu'il représente.

M. Waldeck-Rousseau a reconnu que cette situation méritait toute la sollicitude du gouvernement ; il a promis de s'en occuper sérieusement et de lui donner une prompte solution.

La salle du Jeu de Paume

M. Jules Ferry s'est rendu à Versailles pour assister à la cérémonie d'inauguration de la salle du Jeu de Paume.

Le soir a eu lieu un grand banquet offert par la municipalité de Versailles. M. Jules Ferry a prononcé un discours.

Nouvelles de Madagascar

Le contre-amiral Pierre a déclaré qu'il était complètement inutile de poursuivre les hovas dans l'intérieur de l'île, la soumission de Madagascar pouvant d'ailleurs être considérée comme terminée à la suite de la prise de Tamatave.

La Main-Noire

Sept affiliés à la Main-Noire ont été condamnés à mort.

La réforme Judiciaire

La commission du sénat a tenu une nouvelle séance. Malgré les nombreux amendements et contre-projets, il n'y aura pas de modifications importantes apportées au projet de loi voté par la Chambre.

***

On annonce de Londres le vol de documents importants du ministère des affaires étrangères, les documents visaient la situation du Vatican vis-à-vis le gouvernement anglais.

— La ligue Albanaise est reconstituée.

— Lord Sutherland doit se rendre en Italie.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

ENTRÉES.

De Philippeville, tartane italienne Paolo Padre cap. Lena, poissons salés.

SORTIES

Pour Spezia, brick-goëlette Massimiliano, cap. Fagione, lest,

Pour Livourne, tartane italienne Fratelli Ardison, cap. Maggiorelli, lest.

Avis aux actionnaires
DE LA
COMPIE DES CHEMINS DE FER DE L'OUEST ALGÉRIEN
Garantie de l'Etat
(lois des 22 août 1881 et 5 août 1882).

Messieurs les Actionnaires sont informés qu'ils peuvent exercer du 15 au 25 Juin 1883 le droit qui leur est exclusivement réservé de souscrire au pair, soit 500 francs, aux 6,000 actions nouvelles de la Compagnie, à raison de :

1 action nouvelle par 3 anciennes et 2 actions nouvelles par 5 anciennes.

Versements : 1er quart en souscrivant ; 2e au 1er août ; 3e au 1er octobre ; 4e au 1er décembre. Faculté de libération en souscrivant ; titres au porteur ou nominatifs sans frais.

Les bulletins de souscription indiquant les numéros des anciens titres devront être adressés.

A PARIS — A la Compagnie des Chemins de fer de l'Ouest-Algérien.
ET EN ALGÉRIE
A PARIS — Chez MM. Ld Sée fils et Compagnie.
Chez MM. Goudchaux et Compagnie.

En province, en Alsace-Lorraine et en Algérie chez leurs correspondants.

(Des notices et formules sont tenues à la disposition des intéressés aux guichets susmentionnés)

POUR FAIRE FORTUNE

Prendre des billets de la loterie Tunisienne (La seule qui donne le 6ème de son capital. Pour quelques francs on peut gagner cinq gros lots de 100.000 fr. ; deux lots de 50.000 fr. ; quatre lots de 25.000 fr. ; dix lots de 10.000 fr. S'adresser à M. ERNEST DÉTRÉ, secret. gén., 13, rue Grange-Batelière à Paris ou chez les débitants de tabac de Paris et des départements.

AU DÉPOT d'eaux minérales, chez M. GALLO, 6, rue des Terrasses
Vente d'eau de Puzzichello.

Conseil d'Hygiène

Nous sommes heureux d'indiquer à nos lecteurs un remède aussi simple qu'économique. Lorsque après le repas, la digestion vous fatigue et que vous ressentez des crampes d'estomac et des tranchées, prenez sur un morceau de sucre, 10 gouttes D'EAU DES CARMES DU FRÈRE MATHIAS. C'est le Dr de Parville, qui le conseille dans son *Manuel d'Hgyiène*.

Dépôt pharmacie Luciani à Bastia.

Mme POGGI Veuve PAOLI
MARCHANDE DE MODES, à Bastia,
Boulevard du Palais N° 9,

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleurs fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noir, blancs et couleurs, chapeaux pour deuil garnis en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRES MODÉRES

M. Dque Mattei Aîné

A l'honneur d'informer MM. les viticulteurs que, comme les années précédentes, il a mis en vente mille ballots soufre Floristella de Sicile et Romagna Livourne (marque Tellini)

Il leur recommande spécialement d'employer cette dernière qualité qu'ils ne doivent pas confondre avec le soufre Romagne qui est d'une autre fabrication.

: Souff Romagna 12 fr.
» » Sicile 8, 9 et 10 fr.
(Le ballot de 50 kilog.)

BRASSERIE

J. GASPARINI

Place St-Nicolas, Bastia

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir de la bière de *KUKLA* de *WESTPHALIE*, d'une limpidité parfaite et d'un goût exquis, qu'il vend 0,20 cent. le bock.

AVIS

La compagnie Singer de New York a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de confier la gérance de sa succursale de Bastia à M. Santamaria attaché depuis longtemps à sa maison de Marseille.

M. Santamaria fera tous ses effort pour mériter la confiance que voudra bien lui accorder la clientèle e satisfaire à toutes les demandes qui lui seront adressées.

La Compagnie Singer, 2, *rue Napoléon.*

AVIS

Les propriétaires qui auraient à vendre des cerises aigres dites cerises amarasques, s'adresser avant d'en faire la récolte à Monsieur GIRAUD, rue de la Banque n° 3, au 3e étage, Bastia.

On ne reçoit ce fruit que les samedis.

Imprimerie Librairie Ollagnier

L'un des rédacteurs, gérant,

MATTHIEU OLLAGNIER.

AMARA-BLANQUI

Apéritif essentiellement tonique et très agréable,

BASE D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES ET DE QUINQUINA

Etendu d'eau, l'Amara est une boisson désaltérante et fortifiante par excellence et très recommandée durant les chaleurs.

L'Amara Blanqui, se trouve dans tous les principaux établissements de la Corse et chez Messieurs les Entrepositaires de Bastia.

Distillerie à vapeur U. J. Blanqui, fils. Nice.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865

Prix fixe

Pce MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletières, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, doublé et deuil. — Orfévrerie argent et métalblanc 1er titre. — Articles d'eglise et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines.* — Envoi franco à l'Intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

LA GAZETTE DE PARIS

Journal Financier

Dixième Année — PARAIT TOUS LES DIMANCHES — 52 Nos par An

2 FRANCS PAR ANNÉE

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMERO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Études approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées gles. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement :

Le Bulletin Authentique

DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS

Document inédit, paraissant tous les quinze jours renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier

ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-postes, 59, rue Taitbout, à PARIS

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : 100 MILLIONS. — 4, RUE DE LA PAIX

Prêts actuellement réalisés (sur première hypothèque) : *(150 MILLIONS)*

BONS DE CAISSE 5 %

Les Bons de Caisse rapportent 5 % sont à cinq ans d'échéance. — L'intérêt est payable semestriellement, les 1er avril et 1er octobre de chaque année. Les Bons sont de 100,— 500. — 1,000. — 5,000 et 10,000 fr. Ils sont, à la volonté des souscripteurs, au porteur ou nominatifs.

Les Bons nominatifs sont transmissibles par voie d'endossement et munis de coupons d'intérêt au porteur.

OBLIGATIONS

La Société délivre, au prix net de 465 fr. des obligations entièrement libérées, rapportant 20 fr. d'intérêt annuel payable trimestriellement. Ces titres sont remboursés à 500 fr

GARANTIES DES TITRES Émis par la BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE

1° L'ensemble des prêts consentis sur première hypothèque, dont le montant doit être toujours au moins égal à celui des obligations en circulation (Art. 91 des Statuts) ;

2° Le capital de la Société, qui est actuellement de 100 millions et doit toujours être égal au vingtième des obligations en circulation (Art. 8 des Statuts).

Les coupons des Obligations et des Bons de caisse de la *Banque Hypothécaire de France* sont payés à PARIS : au siège de la Société, rue de la Paix, n° 4; à la *Société générale de Crédit Industriel et Commercial*, — à la *Société de Dépôts et de Comptes courants*, — au *Crédit Lyonnais*, — à la *Société Générale*, — à la *Société Financière de Paris*, — à la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, — à la *Banque d'Escompte de Paris*, — à la *Compagnie Algérienne*, et, dans les Départements, en Algérie et à l'Étranger, à toutes les succursales des Sociétés désignées ci-dessus.

Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux

Vins Spiritueux — **Tabacs, Cigares**

Boulevard du Palais — **L.-N. MATTEI** Marque de — **BASTIA** (Corse) Fabrique — du Pays et Havane

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
3/6 de vin	Kirsch sup.	Eau menthe	Vermouth or.	Sauterne	Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	1re qualité
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. cafe.	id. Noilly Pr.	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Vins	id. d'Alexan.	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass	id. id. 1/2 l.	Cassis blanc	Mason Coun.	Arabe 50 gr	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Sultanes	1re qualité la rose.
id. super.	id. Berger.	id. fines ass.	id. Turin or.	Champagne	Turc cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Entractos	Virginie ver.	2e id. sans.
id. fine cham.	id. ordinaire	id. Arnaud.	id. Martini	(marques diverses)	Savonnette levant	Exportat. 1re	Ex ortat 1re	Havane gran.	Malakoff	id. blanches	—
id. extra	Bitter ordin	Cacao Chouva	id. id. extra	id. Moët	Hongrois	id. 2me	id. 2me	id. courts.	Cabinet	Ordin. jaunes	Tabacs à priser de la Régie
id. Mariel *	id. super.	id. Gabello	id. Settoni	id. Mousseux	Plantador	Qualité de Paris.	Qual. de Paris.	Courants	Flor 6	id. rosee	—
id. id. **	id. Saillard	Piperm. Get	Sirop assort.	Sillery	Brisures de la Regie.	Sedileaff	Sedileaff	Ordinaires	Elartista fumur	id. 10 sigar.	GROS DÉTAIL
id. id. ***	id. Blanqui	Anisette MB.	id. Blanqui	Vergenay		Debri de la Regie	Débris Sozferlatt.	Bouts du nègre	Cruz ô veners	Illustrées	
id. id. ****	Amara id.	Liqueurs Bl.	Vins de Bord.	Cremant bl.		—		Tordus ord.	Supérb	Cigares-Cigarettes	
id. Etuurneau	Amer Picon	id. fines id.	id. espagnols	id. rose		Tabacs de la Regie		id. fins	Téresita	—	
id. Guérin	id. indied.	The chinois	Malaga	Grand Crem.				Longs (fantaisie)	Représentacion	Cigarettes de la Regie	
Rhum ord.	Birrh Violet	Chartreuse G	Madère	—					El Colombate de la Havane		
id. Guetrrn	Eau de vie	id. Garn. vert	Porto	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de centimes					—		
id. exra	id. id. corse	id. id. 1/2	Muscat Fron.						Cigares		
id. Martiiniq	id. id. anisee	id. id. jaune	id. Lunel								
Kirsh ord	id. id amère	id. id. 1/2	Charsala								
id. Arnaud	id. rose	Raspail vrai	Mypre.								

Le Petit Bastiais

00089

5 cent. — **JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN** — cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)

CORSE . . . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

8e ANNÉE, N° 744. — VENDREDI, 22 JUIN 1883
Saint Paulin, évêque, confesseur.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Réc., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

SOCIÉTÉ DE TIR DE LA VILLE DE LA TOUR-DU-PIN

LOTERIE

600 lots en espèces montant à 30.000 francs

120,000 billets à 1 franc le billet

Gros lot : **20.000** Francs

Tirage le 1er Juillet 1883

La vente des billets sera close le 30 Juin

Les Billets se trouvent : A Bastia, à la librairie OLLAGNIER. Pour les recevoir franco par la poste, ajouter 15 centimes pour 1 à 3 billets et 30 cent. pour 4 à 10 billets.

BASTIA

LA SOUSCRIPTION DU FANGO

M. le Maire de Bastia a formé un comité qui sera chargé de répartir les souscriptions recueillies en faveur des victimes de la catastrophe du Fango.

Ce Comité composé de M. le Maire, président ; M. Gregorj, président de la chambre de commerce ; M. Orenga, président du tribunal de commerce ; M. Guiotton, ingénieur du chemin de fer ; M. Walter, ingénieur des ponts-et-chaussées, et de M. de Montera, membre de la Commission de l'hospice, se réunira à la Mairie, vendredi 22 du courant, à 4 heures du soir.

Les personnes qui ont souscrit à cette occasion sont priées d'effectuer sans retard leur versement.

Celles qui ont bien voulu se charger de les recueillir sont invitées à en remettre le montant à M. le Maire avant vendredi.

***

Nous avons versé entre les mains de M. le Maire la somme de 246 fr. 40 cent., montant des souscriptions recueillies par nos soins.

Ceux de nos concitoyens qui voudraient faire de nouveaux versements sont priés d'adresser leur offrande à M. le Maire : la liste de souscription ouverte dans nos bureaux est définitivement close.

LE CARROUSEL DU 14 JUILLET

La commission a émis l'avis qu'il ne soit réservé au carrousel aucune place pour les invités, celle-ci devant être essentiellement populaire. Les personnes qui désireront des chaises, les paieront. Le loueur des chaises devra payer une rétribution à la ville qui se réserve le droit de fixer le prix des chaises.

On établira une tribune pour les autorités supérieures et une autre pour la musique du 141e de ligne et la fanfare de la ville.

Foires de Bastia

M. Augustin Damei a été nommé membre de la sous-commission des champs de foire.

M. de Ristori, assisté de MM. Guegli, Molinari, Olivieri et l'architecte de la ville, a été désigné comme rapporteur des décisions des commissions sur l'organisation, la distribution, la police des champs de foire et les perceptions à y opérer.

Les pigeons-voyageurs

Trois grands concours de pigeons-voyageurs sont annoncés.

Le premier aura lieu le 24 juin, de Bonifacio à Bastia, 130 kilomètres à vol d'oiseau ; prix offerts par le conseil général.

Le second est fixé au 13 juillet : de Calvi à Bastia, 60 kilomètres ; les prix ont été offerts par le ministre de la guerre.

Enfin, le dernier concours, par la Société la *Colombe*, de Marseille, aura lieu le 14 juillet ; le lâcher s'effectuera sur la place Saint-Nicolas ; de Bastia à Marseille, distance 375 kilomètres. Il y a plusieurs prix offerts par le conseil municipal de Bastia et par la société colombophile l'*Insulaire*.

L'attitude de la Chine

Les dernières nouvelles expédiées de Shanghaï par notre ministre plénipotentiaire, M. Tricou, chargé de poursuivre les négociations avec Li-Hung-Chang, vice-roi des provinces du sud, font prévoir que la Chine conservera une attitude pacifique.

Ce n'est point qu'une entente ait pu encore être établie entre les deux parties au sujet du Toukin, mais les déclarations réitérées de l'homme d'Etat chinois prouvent, à n'en pouvoir douter, que, malgré certaines incitations belliqueuses venues de l'étranger, le cabinet de Pékin désire ardemment la paix et qu'il fera tout pour éviter une guerre à laquelle, d'ailleurs, il n'est nullement préparé.

M. Tricou, qui reste provisoirement à Shanghaï, afin de terminer les négociations, passe pour un homme très énergique.

On peut être certain, quoiqu'il arrive, qu'il saura sauvegarder les droits de la France et maintenir haut et ferme le drapeau national.

LES CHEMINS DE FER CORSES

PROJET DE LOI

Ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de chemins de fer départementaux pour la construction et l'exploitation provisoire des chemins de fer de la Corse.

(V. les nos des 31 Mai, 1er, 3, 4, 5 7, 8, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 20 & 21 Juin)

CAHIER DES CHARGES
(Suite).

TITRE V.

Clauses diverses.

Art. 59. — Dans le cas où le Gouvernement ordonnerait ou autoriserait la construction de routes nationales, départementales ou vicinales, de chemins de fer ou de canaux qui traverseraient la ligne, objet de la présente concession, la Compagnie ne pourra s'opposer à ces travaux ; mais toutes les dispositions nécessaires seront prises pour qu'il n'en résulte aucun obstacle à la construction ou au service du chemin de fer ni aucuns frais pour la Compagnie.

Art. 60. — Toute exécution ou autorisation ultérieure de routes, de canal, de chemin de fer, de travaux de navigation dans la contrée où est situé le chemin de fer objet de la présente concession, ou dans toute autre contrée voisine ou éloignée, ne

pourra donner ouverture à aucune demande d'indemnité de la part de la Compagnie.

Art. 61. — Le Gouvernement se réserve expressément le droit d'accorder de nouvelles concessions de chemin de fer s'embranchant sur les chemins qui font l'objet du présent cahier des charges ou qui seraient établies en prolongement du même chemin. La Compagnie ne pourra mettre aucun obstacle à ces embranchements, ni réclamer, à l'occasion de leur établissement, aucune indemnité quelconque, pourvu qu'il n'en résulte aucun obstacle à la circulation ni aucuns frais particuliers pour la Compagnie.

Les Compagnies concessionnaires de chemins de fer d'embranchement ou de prolongement, auront la faculté, moyennant les tarifs ci-dessus déterminés et l'observation des règlements de police et de service établis ou à établir, de faire circuler leurs voitures, wagons et machines sur le chemin de fer, objet de la présente concession, pour lequel cette faculté sera réciproque à l'égard desdits embranchements et prolongements.

Dans ce cas, lesdites Compagnies ne payeront le prix du péage que pour le nombre de kilomètres réellement parcourus; un kilomètre entamé étant d'ailleurs considéré comme parcouru.

Dans le cas où les diverses Compagnies ne pourraient s'entendre entre elles sur l'exercice de cette faculté, le Gouvernement statuerait sur les difficultés qui s'élèveraient entre elles à cet égard.

Dans le cas où une Compagnie d'embranchement ou de prolongement, joignant la ligne qui fait l'objet de la présente concession n'userait pas de la faculté de circuler sur cette ligne, comme aussi, dans le cas où la Compagnie concessionnaire de cette dernière ligne ne voudrait pas circuler sur les prolongements et embranchements, les Compagnies seraient tenues de s'arranger entre elles de manière que le service de transport ne soit jamais interrompu aux points de jonction des diverses lignes. Dans le cas où le service des chemins de fer d'embranchement devrait être établi dans les gares de la Compagnie, la redevance à payer à ladite Compagnie sera réglée d'un commun accord entre les deux Compagnies intéressées, et en cas de dissentiment, par voie d'arbitrage.

En cas de désaccord sur le principe ou l'exercice de l'usage commun des dites gares, il sera statué par le Ministre, les deux Compagnies entendues. L'État se réserve en outre le droit de se substituer à la Compagnie concessionnaire des chemins de fer aboutissant à ceux qui font l'objet du présent cahier des charges pour l'aménagement et le règlement des conditions d'usage commun des gares de raccordement.

La Compagnie sera tenue, si l'Administration le juge convenable, de partager l'usage des stations établies à l'origine des chemins de fer d'embranchement avec les Compagnies qui deviendraient ultérieurement concessionnaires desdits chemins.

En cas de difficultés entre les Compagnies pour l'application de cette clause, il sera statué par le Gouvernement.

(*La fin à demain*).

Ephémérides Corses

22 Juin 1739. — Le général de Maillebois qui, était à Omessa depuis la veille marche sur Corte avec la brigade Auvergne.

Le port de Saïgon

Le ministre de la marine vient de donner des ordres pour la réorganisation du port de Saïgon.

Ce port devra être pourvu, dans le plus bref délai possible, du matériel et du personnel qui lui sont nécessaires.

La mesure s'explique d'elle-même lorsqu'on songe aux nombreux bâtiments qui, par suite de l'expédition du Tonkin, vont se rendre à Saïgon.

Hier matin ont eu lieu les funérailles de M. le comte Eustache de Juchereau de Saint-Denys. Le corps embaumé par les soins de M. le docteur Manfredi et de M. le pharmacien Micheletti a pu être gardé à la maison pendant quatre jours.

Le deuil était conduit par MM. Amédée de Juchereau, conseiller de préfecture à la Rochelle, Louis de Juchereau, sous-lieutenant au 55e de ligne, qui sont arrivés par le courrier de Nice, et par M. Tony de Juchereau, fils du défunt.

L'église de Saint-Jean était entièrement tendue de noir.

Le défunt étant chevalier de la légion d'honneur, les honneurs ont été rendus par un détachement du 141e.

Une foule nombreuse composée de parents et d'amis formait le cortège auquel s'étaient joints, bannière en tête, les membres de la Société de Sainte-Dévote, dont M. de Juchereau faisait partie.

L'absoute a été donnée par M. le chanoine Rigo, curé de Saint-Jean.

Le corps a été déposé au cimetière dans un caveau de la famille.

* * *

Nous avons omis, dans notre numéro d'avant-hier, de rappeler un acte de la carrière diplomatique de M. de Juchereau, qui prouve l'énergie de son caractère et qui justifie le choix qu'on faisait de lui pour les missions les plus délicates.

Pendant qu'il était consul à Tarse, il accomplit un acte de courage dont tous les journaux s'occupèrent à cette époque.

La ville abandonnée subitement par les Egyptiens, allait être livrée au pillage. Les Turcomans étaient déjà aux postes. Tous les consuls européens avaient fui. Tarse, en proie à la terreur, était, depuis la veille, privée de toute autorité constituée. M. de Juchereau arma ses nationaux, convoqua les notables de la ville, qui ne l'avaient pas encore quittée, organisa un gouvernement provisoire, fit fermer les portes, et seul, suivi de deux Janissaires, n'ayant pour toute défense que le drapeau national, il se rendit au devant des bandes turcomanes. Grâce à son énergie, il parvint à obtenir qu'elles n'entreraient pas dans la ville, tant qu'elles n'en auraient reçu l'ordre des chefs de l'armée régulière Ottomane; ce qui permit d'arracher la ville au pillage et à l'incendie. M. de Juchereau avait alors 27 ans.

Correspondance de la Penta

Dimanche, 17 du courant, a eu lieu l'inauguration dans notre commune du *Cercle du Progrès*, dont l'ouverture a été récemment autorisée par arrêté préfectoral.

Les membres du Cercle ont, à cette occasion, offert à leur Président, M. le notaire Tomasi, un punch pendant lequel n'a cessé de régner la plus franche cordialité.

M. Santini, instituteur communal, a été choisi comme secrétaire-trésorier, et M. J.-F. Santi, en qualité de commissaire.

On a bu à la prospérité du Cercle et à la santé de l'honorable Président.

MM. Antomarchi père et fils, propriétaires du Cercle, n'ont rien négligé pour avoir une installation confortable où les habitants de Penta pourront, après les travaux de la journée, se retrouver entr' eux e causer de leurs intérêts agricoles.

Demain, samedi, à 9 heures, messe anniversaire pour le repos de l'âme de feu S. A. I. Mgr le Prince Impérial, prieur d'honneur de la Confrérie de St-Roch.

Correspondance du Cap

Centuri, 18 juin 1883.

Mon cher Directeur,

Les populations des trois communes du Cap et plus particulièrement celle de Centuri, sont encore sous l'impression des regrets aussi universels que vivement sentis, causés par le départ pour le continent français de M. Agostini, docteur-médecin de l'Université de Montpellier. Ce jeune et habile praticien n'a pu résister plus longtemps au désir de se rapprocher de son excellent frère puiné, établi sur le continent, docteur médecin comme lui, et comme lui élève de l'Université de Montpellier.

Observateur profondément pénétré et consciencieux des devoirs attachés à sa noble profession; poussant, ainsi qu'on a pu le voir à l'occasion d'une épidémie des plus meurtrières, l'abnégation de sa propre existence jusqu'à l'héroïsme; soignant les malades indigents, absolument avec la même sollicitude qu'il employait au chevet des riches: telles sont les qualités constitutives du caractère professionnel de M. Agostini, et dont il a fait preuve pendant les six années qu'il a passées au milieu de nous. Mais ce qui ajoute encore du prix à ces qualités, c'est qu'il a eu le secret de se concilier les sympathies et l'amour des deux partis qui divisent si profondément la population de Centuri et celles des communes environnantes.

Aussi, suis-je certain d'être l'interprète des sentiments de tous mes concitoyens, sans distinction de parti, en disant que M. Agostini, en s'éloignant de nous, n'a laissé que des amis qui le regretteront toute leur vie.

Veuillez agréer, etc.

Joseph Pietri.

Méfiez-vous!

Nous apprenons que des gens sans aveu cherchent, dans nos campagnes, à surprendre la bonne foi du public en lui offrant des Pilules Suisses. La vogue immense dont jouissent à juste titre ces Pilules leur a semblé bonne à exploiter. Il va sans dire que ce ne sont pas les véritables Pilules Suisses, car celles-ci ne se trouvent que dans les pharmacies. On peut se les procurer aussi en écrivant directement à Paris, à la pharmacie Hertzog, 28, rue de Grammont; nous rappelons à ce sujet que la boîte ne coûte que 1 fr. 50. Une boîte qui contient 50 Pilules suffit pour plus d'un mois. N'achetez donc pas de Pilules Suisses aux personnes que vous ne connaissez pas; les véritables Pilules Suisses se sont rendues célèbres parce qu'elles purifient le sang elles facilitent et activent la digestion et régularisent les fonctions du foie et de l'estomac en les stimulant.

Bulletin financier

Paris, 20 juin 1883.

La bourse est ferme sans grands changements sur les cours d'hier. Le Foncier à 1,375 et le Suez à 2,495.

On s'attend en général à une reprise, pour le moment où les conventions intervenues entre l'Etat et les grandes compagnies auront reçu la sanction définitive des chambres. — En attendant et en prévision des émissions d'obligations de chemins de fer qui maintenant ne peuvent tarder, nous croyons opportune la vente de ces titres. — Il est évident que l'apparition de Nouvelles Obligations qui devront forcément être émises à des cours inférieurs aux cours des obligations actuelles produira sur ces derniers titres une baisse plus ou moins accentuée. — On peut donc en vendant actuellement des Fusions Anciennes (P. L. M.) à 367 ou des Obligations du Midi à 962 pour racheter soit des Foncières Nouvelles à 348 les non-libérées ou des libérées à 354,75 ou garder des fonds en attendant les émissions Nouvelles ou la baisse des anciennes.

Dans ce dernier cas on peut temporairement employer son Argent en Reports. L'emploi est absolument sûr et l'intérêt fructueux. La Banque des Commune de France vient en effet de bonifier à ses clients en comptes de reports un intérêt net de 5,01 0/0 pour la deuxième quinzaine de juin. — Nous croyons qu'avec la situation actuelle c'est le meilleur parti à prendre.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

Le président du Conseil a reçu M. Léon Say, qui lui a donné des explications complètes sur les accusations dont il avait été l'objet et d'après lesquelles il devait passer en police correctionnelle.

— M. Mendès Léal, qui avait accompagné la Reine de Portugal dans le midi de la France est de retour à Paris.

— Une lettre de M. Labordère dément qu'il est tenu les propos qu'on lui attribue contre l'honorabilité du général Campenon, quand la candidature sénatoriale de l'ancien ministre a été discutée.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

SÉNAT

Présidence de M. Humbert

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, ayant pour objet d'abroger les dispositions relatives aux livrets d'ouvriers.

L'article 3 qui avait été renvoyé à la commission, revient en discussion.

Le rapporteur demande le renvoi à une autre séance.

Cette proposition est adoptée.

— L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur le régime des eaux.

Tous les articles sont successivement adoptés.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à 2 heures.

M. de La Bi liais, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi qui est adopté.

M. Corentin Guyot dépose le rapport de la commission chargée de vérifier l'élection de M. Calla.

Le rapport conclut à la validation.

— M. Hérisson dépose un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 50,000 francs pour la participation de l'État à l'exposition internationale de Nice.

Le Président annonce que le rapport sera imprimé et distribué.

— L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi portant réorganisation des troupes de l'artillerie de l'armée active en vue de la formation d'une artillerie de forteresse.

Après les explications de M. Margaine, rapporteur, le scrutin est ouvert.

Nombre des votants	456
Majorité absolue	229
Pour l'adoption . . .	432
Contre	24

— L'ordre du jour appelle la discussion des propositions et projet de loi relatifs aux récidivistes.

MM. Delattre et Waldek-Rousseau prennent successivement la parole.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Les discours de Versailles

Dans le discours qu'il a prononcé hier à Versailles, M. Jules Ferry a fait appel à l'union de tous les républicains et à la concorde sans laquelle il n'est pas possible de réaliser les grandes améliorations que comporte le programme du parti républicain.

M. Henri Martin qui a parlé après le Président du Conseil s'est surtout attaché à dépeindre l'acte mémorable du serment du Jeu de Paume.

Cour d'assises de la Seine

PROCÈS LOUISE MICHEL

Aujourd'hui ont commencé les débats de l'affaire Louise Michel devant la Cour d'assises de la Seine, sous la présidence de M. le conseiller Rame.

Une foule immense se pressait aux abords du palais de justice pour attendre l'arrivée de Louise Michel. Le service d'ordre a été doublé. Il ne s'est produit aucun incident.

A l'ouverture des portes, la salle s'est trouvée immédiatement remplie.

Dans son interrogatoire Louise Michel a reconnu qu'elle portait le drapeau rouge, mais elle déclare que jamais elle n'a conseillé le pillage. Elle avoue avoir distribué des brochures anarchistes.

Pouget dit qu'il n'était pas à la tête de la manifestation anarchiste.

Dernière heure

Le pape a écrit une lettre à M. Jules Grévy relative à la suspension des traitements de plusieurs membres du clergé.

Bourse de Paris

	20 Juin	21 Juin
Rente 3 p. 0/0	78,80	78,95
— 3 p. 0/0 amortissable. . .	80,90	81,20
— 4 1/2 p. 0/0	109,40	109,75
— 5 p. 0/0	108,25	108,30

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

ENTRÉES.

De Bône, navire français Joseph-Herbin cap. Tulli, minerai.

De Bône, navire français Battistina, cap. Manemusi, minerai.

De Calzarello, navire français Céleste-Rose, cap. Dapelo, charbon de bois.

De Livourne, vapeur français La Valette, cap. Gosselin, passagers, diverses.

De Livourne, vapeur français Comte Baciocchi, cap. Limarola, passagers, diverses.

De Livourne, vapeur français Spahis, cap. David, dépêches, passagers, diverses.

SORTIES

Pour Macinaggio, esquif français Sainte-Lucie, cap. Bordoni, minerai.

Pour Marseille, vapeur français La Valette, cap. Thibal, passagers, diverses.

Pour Solenzara, navire italien Mana-Soprana, cap. Soprano, lest.

Pour Luri, esquif français la Foi, cap. Dasso, lest.

Pour Luri esquif français St Pascal, cap. Giudici, lest.

Pour Luri, esquif français Paul, cap. Rogliano, diverses.

Pour Cagliari, navire italien Nuovo-Arturo, cap. Giannoni, lest.

Pour Cagliari, navire italien Giovani-Padre, cap. Giannoni, lest.

Pour Trapani, navire italien Fortuna cap. Zichichi, lest.

Pour Marseille, vapeur français La Valette, cap. Thibal, passagers, diverses.

Le Crédit Viager

COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE

Fondée par décret du 29 mars 1854

Capitaux de Garantie : **40** Millions

Opérations réalisées . . . . . 260 millions

Capitaux payés . . . . . 45 millions

RENTES VIAGÈRES au taux de 10, 12, 15 0/0

ASSURANCES En cas de Vie En cas de Mort

Pour tous renseignements s'adresser : Rue de Richelieu, 92, Paris, et à Bastia, au bureau de l'Inspecteur, Nouvelle Traverse, en face du Théâtre ; à Ajaccio, chez M. V. Felici négociant à Sartene ; chez M J. Roth, négociant.

Avis

M. PETROLACCI, FERBLANTIER-Chaudronnier,

prévient le public qu'indépendamment de son atelier, il vient d'établir un magasin de vente boulevard Paoli, n° 29, d'articles de chaudronnerie, ferblanterie, lampisterie, pompes, plombs, en tuyaux et en planche, tôles, clouterie, serrurerie, couleurs vernis et pinceaux etc., à des prix très modérés, il se charge de toutes sortes de réparations concernant ces articles et il garantit tous les objets sortis de son magasin ou de son atelier.

Mme POGGI Veuve PAOLI

MARCHANDE DE MODES, à Bastia,

Boulevard du Palais N° 9,

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleurs fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noir, blancs et couleurs, chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRES MODÉRES

ARTICLES D'ILLUMINATIONS

Feux d'artifices complets
Depuis 20 francs et au-dessus

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet prochain, M. Piaggi a l'honneur d'informer MM. les Maires qu'il vient de recevoir un grand assortiment de pièces d'artifice et de lanternes vénitiennes, ballons, etc., qui seront vendus à des prix défiant toute concurrence. Gros et détail.

S'adresser à M. R. PIAGGI, (Débit Musner) Boulevard Paoli, 29, Bastia.

BRASSERIE
J. GASPARINI
Place St-Nicolas, Bastia

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir de la bière de *KUKLA* de *WESTPHALIE*, d'une limpidité parfaite et d'un goût exquis, qu'il vend 0,20 cent. le bock.

AVIS

Les demoiselles POLI, récemment arrivées du continent, informent le public qu'elles ont créé un atelier de modes, robes, et confections, rue Saint-François en face le pensionnat de Mlles Ponzevera, au 3e étage, Bastia.

Avis publié dans le *Journal Officiel* du Royaume d'Italie des 23 anvier et 1er février 1882.

Sirop Pagliano.

On prévient le public, et aux termes voulus par la loi, que Monsieur Albert du feu G. PAGLIANO étant le seul possesseur du brevet pour fabriquer le sirop PAGLIANO, régénérateur du sang, dont la marque de fabrique a déjà été brevetée par les Gouvernements Italien, Français et Autrichien, personne ne peut ni fabriquer ni vendre son sirop sans son consentement, sous peine de poursuites judiciaires prévues dar l'art. 12 de la loi du gouvernement du 30 août 1868.

On déclare en outre que M. PAGLIANO n'ayant jamais confié son secret à personne, tous ceux qui se disent fabricants du dit sirop sont de méprisables falsificateurs.

Enfin on prévient que pour les consultations et achats du *Sirop liquide* ou en poudre on doit toujours s'adresser :

A Mons. ALBERT feu G. PAGLIANO
maison Théâtre Pagliano
à Florence.

AVERTISSEMENT.

Dans le but d'amoindrir les frais énormes qui grèvent l'entrée de mon sang en France, et pour en faciliter l'achat aux personnes qui en font usage, j'ai (dès aujourd'hui réduit le prix à 1 fr. 12 le flacon ou la boîte ; paiement par anticipation. Il est bien entendu que ce prix exceptionnel n'est que pour le envois en France et en Algérie.

LES JOURNAUX FINANCIERS

Depuis quelques années, la presse financière a pris un tel développement que le choix judicieux d'un journal devient de plus en plus difficile pour les capitalistes. On peut cependant affirmer que la fortune du lecteur dépend presque toujours des inspirations qu'il puise dans le journal auquel il est abonné.

Il nous paraît donc utile de signaler, parmi les organes financiers qui méritent la confiance du public, un journal bien connu, la *Gazette de Paris*. C'est la propriété de l'interprète d'une maison de banque des plus sérieuses, qui s'est depuis longtemps distinguée par la qualité des affaires qu'elle a patronnées.

L'abonnement à la *Gazette de Paris* est plus cher que celui de la plupart des journaux similaires, mais n'en reste pas moins à la portée de toutes les bourses : 2 FRANCS par an ; le journal paraît tous les dimanches ; de plus, les abonnés reçoivent, tous les quinze jours, à titre de supplément, le *Bulletin authentique des Tirages financiers*, dans lequel ils trouvent la liste complète de tous les tirages d'actions, bloigations et valeurs à lots.

Les 2 francs d'abonnement peuvent être envoyés directement à l'administration, 39, rue Taitbout, à Paris, ou versés chez tous les libraires et dans tous les bureaux de postes

Nous recommandons à nos abonné. la lecture de la *Gazette de Paris*, journal financier honnête, sérieux, parfaitement rédigé et rempli de renseignements sûrs et impartiaux.

Nouveau Dictionnaire Anglais-Français et Français-Anglais, par E. C CLIFTON et ADRIEN GRIMAUX. Deux forts volumes grand in 8° jésus, contenant environ 2,200 pages trois à colonnes ; brochés, 30 fr. ; reliés, 25 fr. — Librairie *Garnier* frères, 6, rue des Saints-Pères Paris.

Ce nouveau dictionnaire de la langue anglaise qui est sans contredit, le plus complet et le plus exact de ceux qui existent aujourd'hui, a rencontré dès son apparition l'accueil le plus flatteur auprès des principaux journaux ou revues de France et d'Angleterre et il a été inscrit sur le « catalogue des livres classiques recommandés pour l'usage des lycées et collèges.

Aux mots de la langue littéraire, y compris les néologismes dérédément entrés dans l'usage les auteurs ont ajouté un nombre considérable de termes scientifiques et techniques, dont l'emploi tend à devenir de jour en jour plus général. Chaque mot est étudié à fond, jusque dans ses nuances les plus délicates ; la traduction est suivie de définitions précises et d'exemples choisis parmi les meilleurs écrivains, anciens et contemporains, des deux pays. De remarques grammaticales, la traduction des principaux idiotismes et proverbes, la prononciation, clairement figurée de chaque mot, une étude complète des propositions anglaises, seront d'un secours précieux à tous ceux qui consulteront ce dictionnaire.

Ajoutons que l'emploi d'un stèr beau papier fait de ce dictionnaire un véritable ouvrage de luxe, malgré la modicit de son prix.

Imprimerie Librairie Ollagnier

L'un des rédacteurs, gerant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865
Prix fixe

PCE MATTEI FILS

17, Boulevard Paoli, sur la Traverse. *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. – Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletières, bagues, medaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et deuil. — Orfèvrerie argent et metalblanc 1re titre. — Articles d'eglise et d'optique. — Reparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines.*— Envoi franco à l'Intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux

Vins Spiritueux — Boulevard du Palais — **L.-N. MATTEI** Marque de — **BASTIA** (Corse) Fabrique — **Tabacs, Cigares** du Pays et Havane

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
3/6 de vin	Kirsch sup.	Eau menthe	Vermouth or.	Sauterne	Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram.	Maryland	Extra-fins	Trabucos or	De dames	1re qualité
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. café.	id. Noilly Pr.	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id. d'Alexan	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id. Turin or.	Cassis blanc	Mason Conn.	Arabe 50 gr	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Sultanes	1re qualité à la rose.
id. super.	id. Berger.	id. fines ass.	id. Martini	Champagne (marques diverses)	Turc cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Entractos	Virginie ver.	2e id. sans.
id. fine cham.	id. ordinaire	id. Arnaud.	id. id. extra	id Moët	Savonnette levant	Exportat. 1re	Ex ortat. 1re	Havane gran.	Malakoff	id. blanches	—
id. extra	Ritter ordin	Cacao Chouva	id. Settoni	id. Mousseux	Hongrois	id. 2me	id. 2me	id. courts.	Cabinet	Ordin. jaunes	Tabacs a priser de la Régie
id. Martel	id. super.	id. Gabello	Sirops assort.	Sillery	Plantador	Qual. de Paris.	Qual. de Paris.	Courants	Flor fina	id rosee	—
id. id. **	id. Saillard	Piperm. Get	id. Blanqui	Vergenay	Brisures de la Regie.	Sedleaff	Sedleaff	Ordinaires	Elartista fu-n ur	id. 40 sigar.	GROS DÉTAIL
id. id. ***	id. Blanqui	Anisette MB	Liqueurs Bl.	Cremant bl.		Debri de la Régie	Débris Scaferlati.	Bouts du nègre	Crux ô venera	Illustrées	
id. id. ****	Amara id.	id. fines id.	Vins de Bord.	id. rose		—		Tordus ord.	Supérb	Cigares-Cigarettes	
id. Etourneau	Amer Picon	The chinois	id espagnols	Grand Crem		Tabacs de la Régie		id. fins	Téresita	—	
id. Guérin	id. indien.	Chartreuse G	Malaga	—				Longs (fantaisie)	Representacion	Cigarettes de la Régie	
Rhum ord.	Birrh Violet	id. Garn. vert	Madère	Les Bouteilles vides sont reprises a raison de centimes					El Colombate de la Havane		
id Guetrro	Eau de vie	id. id. corse	Porto						—		
id. extra	id. id. corse	id. id. anisee	Muscat Fron.						Cigares		
id. Martinique	id. id. anisee	id. id. jaune	id. Lunel								
Kirsch ord	id. id amère	id. id. 1/2	Sharsala								
id. Arnaud	id. id rose	Raspail vrai	Mypre.								

Le Petit Bastiais

00091

5 cent. **JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN** cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)
CORSE . . . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 11.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits deposes.

8e ANNÉE, N° 745. — SAMEDI, 23 JUIN 1883
Saint Félix, martyr.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier. Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Récl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

SOCIÉTÉ DE TIR DE LA VILLE DE LA TOUR-DU-PIN

LOTERIE

600 lots en espèces montant à 30.000 francs

120,000 billets à 1 franc le billet

Gros lot : 20,000 Francs

Tirage le 1er Juillet 1883

La vente des billets sera close le 30 Juin

Les Billets se trouvent : A Bastia, à la librairie OLLAGNIER. Pour les recevoir franco par la poste, ajouter 15 centimes pour 4 à 3 billets et 30 cent. pour 4 à 10 billets.

BASTIA

LA SITUATION

Ainsi qu'on le faisait prévoir, le congé de M. Challemel-Lacour ne sera que le prélude de sa retraite définitive ; les amis de l'honorable sénateur déclaraient dans les couloirs de la Chambre que son état de santé ne lui permettrait pas de reprendre, à l'expiration de son congé, la direction des affaires étrangères. A cette cause de retraite, qui est naturellement la plus déterminante, viennent s'ajouter d'autres motifs secondaires. Il est donc, dès à présent, certain que l'intérim du président du Conseil comme ministre des affaires étrangères prendra fin avant les vacances parlementaires, et que M. Jules Ferry deviendra très-prochainement titulaire de ce portefeuille. Il abandonnerait l'instruction publique à un membre de l'union démocratique dont la presse s'occupe beaucoup depuis quelques jours à raison du discours qu'il a prononcé en prenant possession du fauteuil présidentiel de ce groupe ; on a beaucoup remarqué que M. Devès a déclaré dans ce discours qu'il était partisan de la paix sociale et religieuse à l'intérieur. Cette déclaration coïncide avec des déclarations analogues faites par MM. Jules Ferry et Waldeck-Rousseau tant à la Chambre qu'au Sénat. Le cabinet ainsi modifié chercherait à établir une sorte de trêve entre l'Eglise et l'Etat.

En ce qui concerne M. Tirard, il conservera vraisemblablement pendant quelque temps encore le portefeuille des finances ; on assure, en effet, que la tactique de M. Jules Ferry consisterait à faire arriver M. Tirard à la présidence du Sénat mais cela ne pourrait se faire qu'en cas de décès de M. Le Royer, décès qui n'est heureusement pas à prévoir, puisque l'état de santé du président du Sénat, s'améliore tous les jours, ou lors du prochain renouvellement du bureau, renouvellement qui, aux termes de la Constitution, ne peut avoir lieu qu'au début de la session ordinaire de 1884. M. Martin-Feuillée, de son côté, conservera le portefeuille de la justice jusqu'à la session de novembre ; le garde des sceaux compte prendre sa revanche au Sénat, du peu de succès qu'il a obtenu à la Chambre dans la question de la réforme judiciaire. Il n'est donc pas présomptueux de dire qu'il n'y aura pas de crise ministérielle véritable avant les vacances et que tout le remaniement gouvernemental consistera dans le remplacement de M. Challemel-Lacour, par M. Jules Ferry aux affaires étrangères, et de M. Jules Ferry par M. Devès à l'instruction publique, M. Jules Ferry conservant, bien entendu, la présidence du Conseil.

A sa rentrée à Portoferrajo, le syndic de cette ville a adressé à la Municipalité la lettre de remerciments suivante que nous nous empressons de publier :

MUNICIPIO DI PORTOFERRAJO

GABINETTO DEL SINDACO

« Li 18 giugno 1883.

» Illustrissimo Signore,

» La generosa ed entusiastica accoglienza fatta ieri da cotesta egregia popolazione ai miei concittadini ed altri abitanti di quest'Isola, in occasione della loro visita a cotesta illustre Città della Corsica riuscì così gradita da non potermi dispensare dal ripetere alla S. V. Illustrissima anche a nome di questa comunale Rappresentanza le espressioni della più viva riconoscenza.

» Tale accoglienza ci conferma come la vicinanza delle due Isole, le antiche comuni tradizioni, e la memoria del Grand'Uomo che le rese segnalate nella Storia, sieno potenti motivi perchè esista fra gli abitanti di esse una reciproca simpatia che coteste interviste varranno a rendere sempre più costante.

» Debbo poi alla S. V. Illustrissima esprimere i sensi della più sincera gratitudine per i sommi riguardi particolarmente usatimi.

» Gradisca, la prego, i miei ossequi coi quali ho l'onore di dichiararmi,

» Di V. S. Illustrissima

» Devotissimo,

» D. EUGENIO BIGESCHI. »

Ephémérides Corses

23 Juin 1774. — Sionville pour réprimer l'insurrection des habitants du Niolo, que Nicomède Pasqualini avait soulevés, ordonne l'arrestation d'un grand nombre d'insurgés, en fait pendre onze et expédier plus de trente a Toulon où ils périrent pour la plupart dans d'étroits cachots, enfin met en ruine le Niolo.

Cet acte est d'autant plus cruel que les Niolais venaient de désarmer.

A propos de la poudrière

Bastia, le 22 Juin 1883.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

A Bastia, comme partout ailleurs, il est d'usage d'allumer les 23 et 24 du courant, à l'occasion de la Saint-Jean, des feux dans les rues.

Les enfants de la route de Cardo imitent leurs camarades des autres quartiers. Si le vent venait à se lever, n'y aurait-il pas à craindre quelque accident, la poudrière se trouvant à proximité du feu ?

Celui qu'on allume devant le palais de Justice se trouve en face et à peu de distance de la poudrière.

Pour éviter tout accident et tranquilliser ainsi les habitants de la route de Cardo, ne pourrait-on pas, cette année et en attendant une solution favorable que M. le Préfet voudra bien donner à la pétition que la ville lui a adressée, interdire les feux allumés aux environs de la poudrière ?

Veuillez agréer, etc.

V. C.

Demeurant en face la poudrière.

L'Angleterre en Egypte

On écrit du Caire :

La situation générale de l'Egypte est de plus en plus triste : le commerce est arrêté, les récoltes sont mauvaises, et,

comme le crédit manque, les céréales se vendent à moitié prix ; fellahs, commerçants et banquiers, tous se plaignent. On va presque jusqu'à regretter le temps d'Ismaïl pacha.

Jamais les expropriations n'ont été plus graves ; le petit propriétaire se voit, chaque jour, forcé de vendre sa terre à 4 livres de feddan (demi-hectare), alors qu'il y a deux ans, il la vendait de 20 à 30 livres.

La misère est très grande en Egypte ; de plus l'ordre y est singulièrement instable.

A la vérité, la Haute-Egypte est fort tranquille, mais une profonde anarchie règne dans le Delta.

Des bandes de voleurs et d'assasins infestent le pays ; les moudirs (préfets), auxquels on a enlevé toute autorité, ne parviennent pas à les détruire.

Nous avons vu en Tunisie le prix de la terre tripler après l'occupation française ; ici, chose étrange ! depuis que les Anglais sont établis au Caire et à Alexandrie, il a diminué dans d'énormes proportions.

Sous le contrôle, le gouvernement avait toujours une avance considérable dans son compte-courant à la Banque ottomane ; aujourd'hui, il doit plus d'un million à cette banque.

La dette flottante recommence ; elle atteindra bientôt des proportions fâcheuses. Un membre du gouvernement disait l'autre jour : « Nous sommes revenus aux jours du ministère du Mouffétich. » On n'ignore pas que c'est ce ministère qui a ruiné l'Egypte et qui l'a conduite, par l'abus des expédients financiers, à la catastrophe finale dans laquelle son indépendance a péri.

LES CHEMINS DE FER CORSES

PROJET DE LOI

Ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de chemins de fer départementaux pour la construction et l'exploitation provisoire des chemins de fer de la Corse.

(V. les nos des 31 Mai, 1er, 3, 4, 5 7, 8, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 20, 21 & 22 Juin)

CAHIER DES CHARGES
(Suite).

TITRE V.

Clauses diverses.

Art. 62. — La Compagnie sera tenue de s'entendre avec tout propriétaire de mines ou de tous établissements industriels et commerciaux qui, offrant de se soumettre aux conditions prescrites ci-après, demanderait un embranchement ; à défaut d'accord, le Gouvernement statuera sur la demande, la Compagnie entendue.

Les embranchements seront construits aux frais des propriétaires de mines ou d'établissements industriels et commerciaux et de manière qu'il ne résulte de leur exécution et de leur exploitation aucune entrave à la circulation générale, aucune cause d'avarie pour le matériel ni aucuns frais particuliers pour la Compagnie.

Leur entretien devra être fait avec soin et aux frais de leurs propriétaires et sous le contrôle de l'administration. La Compagnie aura le droit de faire surveiller par ses agents cet entretien, ainsi que l'emploi de son matériel sur les embranchements.

L'administration pourra, à toute époque, prescrire les modifications qui seraient jugées utiles dans la soudure, le tracé ou l'établissement de la voie desdits embranchements et les changements seront opérés aux frais des propriétaires.

L'administration pourra même, après avoir entendu les propriétaires, ordonner l'enlèvement temporaire des aiguilles de soudure dans le cas où les établissements embranchés viendraient à suspendre en tout ou en partie leurs transports.

La Compagnie sera tenue d'envoyer ses wagons sur tous les embranchements autorisés à faire communiquer les établissements de mines ou d'usines avec la ligne principale du chemin de fer.

La Compagnie amènera ses wagons à l'entrée des embranchements.

Les expéditeurs ou destinataires feront conduire les wagons dans leurs établissements pour les charger ou décharger et les ramèneront au point de jonction avec la ligne principale, le tout à leurs frais.

Les wagons ne pourront, d'ailleurs, être employés qu'au transport d'objets et marchandises destinés à la ligne principale du chemin de fer.

Le temps pendant lequel les wagons séjourneront sur les embranchements particuliers ne pourra excéder six heures lorsque l'embranchement n'aura pas plus d'un kilomètre. Le temps sera augmenté d'une demie-heure par kilomètre en sus du premier, non compris les heures de la nuit, depuis le coucher jusqu'au lever du soleil.

Dans les cas où les limites de temps seraient dépassées, nonobstant l'avertissement spécial donné par la Compagnie, elle pourra exiger une indemnité égale à la valeur du droit de loyer des wagons pour chaque période de retard après l'avertissement.

Les traitements des gardiens d'aiguille et des barrières des embranchements autorisés par l'administration seront à la charge des propriétaires des embranchements. Ces gardiens seront nommés et payés par la Compagnie, et les frais qui en résulteront lui seront remboursés par lesdits propriétaires.

En cas de difficulté il, sera statué par l'administration, la Compagnie entendue.

Les propriétaires d'embranchements seront responsables des avaries que le matériel pourrait éprouver pendant son parcours ou son séjour sur ces lignes.

Dans le cas d'inexécution d'une ou de plusieurs des conditions énoncées ci-dessus, le Préfet pourra, sur la plainte de la Compagnie et après avoir entendu le propriétaire de l'embranchement, ordonner par un arrêté la suspension du service et faire supprimer la soudure, sauf recours à l'administration supérieure et sans préjudice de tous dommages-intérêts que la Compagnie serait en droit de répéter pour la non-exécution de ces conditions.

Pour indemniser la Compagnie de la fourniture et de l'enlèvement de son matériel sur les embranchements, elle est autorisée à percevoir un prix fixe de douze centimes (0 fr. 12) par tonne pour le premier kilomètre, et en outre quatre centimes (0,04) par tonne et par kilomètre en sus du premier, lorsque la longueur de l'embranchement excèdera un kilomètre.

Tout kilomètre entamé sera payé comme s'il avait été parcouru en entier.

Le chargement et le déchargement sur les embranchements s'opéreront aux frais des expéditeurs ou destinataires, soit qu'ils les fassent eux-mêmes, soit que la Compagnie du chemin de fer consente à les opérer.

Dans ce dernier cas, ces frais seront l'objet d'un règlement arrêté par l'administration supérieure sur la proposition de la Compagnie.

Tout wagon envoyé par la Compagnie sur un embranchement devra être payé comme wagon complet, lors même qu'il ne serait pas complètement chargé.

La surcharge, s'il y en a, sera payée au prix du tarif légal et au prorata du poids réel. La Compagnie sera en droit de refuser les chargements qui dépasseraient un maximum à déterminer en raison des dimensions autorisées des wagons. Ce maximum sera fixé par l'administration. Les wagons seront pesés à la station d'arrivée par les soins et aux frais de la Compagnie.

(*La fin à demain*).

Incendie

Un petit incendie s'est déclaré hier matin chez le sieur Joseph Boggia, commerçant sur la place d'armes. Le feu a pris dans l'arrière-boutique, et s'il n'a pas eu de conséquences sérieuses, c'est grâce au dévouement de plusieurs citoyens, dont deux surtout, MM. Damien, Sanguinetti, qui n'en est pas à ses débuts, et Joseph Giacometti, se sont particulièrement distingués.

Les pertes éprouvées par M. Joseph Boggia s'élèvent environ à quatre cents francs.

LES JUMENTS DE CAVALERIE
CHEZ LES CULTIVATEURS

Le ministre de la guerre vient de prendre une décision qui intéresse à un haut degré les pays d'élevage de chevaux.

Dorénavant, celles des juments de l'armée qui ne seront pas indispensables au service en temps de paix seront placées gratuitement en dépôt chez les éleveurs pour y être consacrées à la reproduction.

Ces juments devront être saillies chaque année, soit par les étalons de l'Etat, soit par des étalons approuvés par l'administration des haras.

Les produits demeureront la propriété des éleveurs, qui seront simplement tenus de faire les déclarations de naissance au dépôt de remonte dans lequel ces juments se trouvent inscrites.

Les éleveurs conserveront l'obligation d'entretenir ces juments en bon état et ils devront les employer seulement aux travaux légers de la campagne.

Cette résolution, tout en présentant quelques inconvénients au point de vue de la mobilisation des chevaux en cas de guerre, possède cependant d'assez grands avantages pour justifier sa mise en pratique.

Les demandes de juments doivent être adressées au commandant du dépôt de remonte dans la circonscription duquel est placé leur département.

Bulletin financier

Paris, 19 juin 1883.

Le marché est dans un état peu différent de celui que nous constations hier.

Les établissements de crédit sont sans changements.

La Banque de France s'inscrit à 5,405 et le Foncier à 1,313, seules les Obligations Foncières Nouvelles s'avancent à 355 les Libérées et à 350 les Non-Libérées.

Nous remarquons que les Obligations de Chemin de Fer dont nous conseillions la vente pour racheter soit des Fonciers ou des Chemins Algériens sont en baisse.

Le Lyon 3 [illegible] est à 364.
La Fusion Ancienne (P.L.M) à 368.

Le reste du marché est calme :
La Banque de Paris à 1,065.
La Banque Parisienne à 445.
Le Lyonnais à 565.
La Société Internationale des Téléphones 336,25 et la Société Générale des Téléphones 50 fr.

Sur ces deux dernières sociétés. Le Financier des Communes a publié une étude fort intéressante dont nous conseillons la lecture aux porteurs de ces titres
Le Suez s'élève à 2,522.
Les chemins sont faibles.

Avant la pluie

Voici de curieuses observations que nous empruntons au *Bulletin de la Société protectrice des animaux* :

Avant la pluie. — Les hirondelles rasent la surface du sol.
Les lézards se cachent.
Les oiseaux lustrent leurs plumes.
Les mouches piquent fortement.
Les poules se grattent et se vautrent dans la poussière.
Les poissons sautent hors de l'eau.
Les canards et les oies battent des ailes, crient et se baignent.
Les bêtes à cornes mettent le nez au vent pour aspirer l'air, puis se rassemblent en troupeaux aux angles des prairies ou à l'ombre, en plaçant leur tête en arrière du vent.
Les moutons quittent le pâturage avec regret.
Les chèvres choisissent les lieux abrités.
Les ânes braient longuement et fréquemment et secouent les oreilles.
Les chiens paraissent engourdis.
Les coqs battent des ailes et chantent à des heures inaccoutumées.
Les paons crient du haut des arbres.
Les moineaux s'assemblent en troupes nombreuses à terre ou dans les baies et poussent tous ensemble des cris incessants.
Les grenouilles coassent.
Les rouges-gorges s'approchent des habitations.
Les abeilles quittent avec défiance leurs ruches et ne s'en éloignent guère.
Les fourmis transportent activement leurs œufs (coques).
Les grosses espèces de limaçons et d'hélices font leur apparition.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

M. Grévy a présidé la cérémonie de la distribution des récompenses aux exposants du salon.

Nouvelles du Tonkin

Malgré les chaleurs excessives la santé des troupes est excellente.

Plusieurs blessés du combat de Hanoï sont entrés en convalescence.

Le général Bouet a fait terminer l'armement de Hanoï, de Nam-Dinh et de Harp-Hong.

Mort de Aymard

Le célèbre romancier Gustave Aymard est mort ce matin.

Son état était désespéré depuis longtemps.

Le service funèbre

Ce matin a été célébré dans l'église de la Madeleine un service funèbre pour le repos de l'âme du capitaine de vaisseau Rivière.

L'église était toute tendue de noir.

Le président de la République et le ministre de la marine s'étaient faits représenter à cette cérémonie.

La famille était représentée par MM. Louis Pétel et Jules Rey, beaux-frères de M. Rivière, et par ses neveux, MM. Emile Pétel, Paul Dumoutier et le comte Jules Du Bouzet.

On remarquait dans l'assistance plusieurs officiers généraux et supérieurs des armées de terre et de mer, des sénateurs, des députés ; presque tout le personnel des ministères de la guerre et de la marine ; des représentants de la presse et de nombreux amis personnels du défunt.

L'AFFAIRE LOUISE MICHEL

Les débats de l'affaire Louise Michel ont été repris aujourd'hui.

M. de Rochefort, entendu comme témoin, a fait le plus grand éloge de la vie de Louise Michel.

L'Avocat général a commencé son réquisitoire.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

SÉNAT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à 2 heures 30 minutes.

M. Riotteau, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier qui est adopté.

L'ordre du jour appelle le projet de loi présenté par le gouvernement tendant à diviser l'arrondissement de Narbonne en deux circonscriptions électorales devant élire chacune un député.

Après les explications présentées par le rapporteur, le scrutin est ouvert.

Nombre des votants . . .	467
Majorité absolue	234
Pour l'adoption . .	275
Contre	192

La Chambre a adopté.

Les Chemins de fer Corses

L'ordre du jour appelle la seconde délibération sur le projet de loi présenté par le gouvernement ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre le Ministre des Travaux publics et la compagnie des chemins de fer départementaux pour la construction et l'exploitation provisoire des chemins de fer de la Corse.

M. le comte de Trèves dépose une proposition additionnelle interdisant aux députés de faire partie du Conseil d'administration ou de surveillance de la compagnie concessionnaire.

L'article premier est adopté.

Sur l'article 2, M. des Rotours critique le système du gouvernement de traiter à forfait. Il pense que la concession devrait faire l'objet d'une adjudication publique.

M. Wilson, rapporteur, répond que la convention à forfait est nécessaire en Corse ou il est très difficile d'évaluer exactement les dépenses de la construction du chemin de fer.

Les articles 2 et 3 sont adoptés.

Sur l'ensemble du projet, M. Des Rotours dit que le système à forfait excluant l'adjudication favorise les entrepreneurs étrangers. (Bruit).

Au moment du vote un membre fait remarquer que la Chambre n'est plus en nombre.

L'ensemble du projet de loi est voté.

La prochaine séance est fixée à demain.

Bourse de Paris

	21 Juin	22 Juin
Rente 3 p. 0/0	78,95	79,10
— 3 p. 0/0 amortissable. . .	81,20	81,25
— 4 1/2 p. 0/0	109,75	109,95
— 5 p. 0/0	108,30	108,50

ETAT CIVIL

MARIAGES — Néant

NAISSANCES

Ziberti, Jules. — Albertini, Eugénie.

DÉCÈS

Limitari, Charles, 18 mois, de Bastia.
Bandecchi, Jean-Joseph, 6 mois, de Bastia.
Giudici, Annonciade, 10 ans, de Bostia.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

ENTRÉES.

De Porticciolo, esquif français la Foi, cap. Dasso, minerai.
De Porticciolo, esquif français St Pascal, cap. Giudici, minerai.
De Porticciolo, esquif français Paul, cap. Rogliano, minerai.
De Bône, navire italien Biasino, cap. Romeo, minerai.
De Calzarello, navire français Sampiero, cap. Gachet, charbon.
De Sainte-Thérèse, balancelle italienne Girolamo Padre, cap. Stagnara, diverses.
De Nice, vapeur français Isère, cap. Azéma, dépêches, passagers, diverses.
De Madeleine, vapeur italien Italia, cap. Cavessa, dépêches, passagers, diverses.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT
MENIER

Exiger le véritable nom

Mme POGGI Veuve PAOLI
MARCHANDE DE MODES, à Bastia,
Boulevard du Palais N° 9,

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleurs fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noir, blancs et couleurs, chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRES MODÉRES

FÊTE DU 14 JUILLET

FEUX D'ATIFICE COMPLETS
Prix très-modérés
chez ***Louis SISCO***
Rue Neuve, Bastia, Maison Gregorj.

OUVERTURE
DE L'HOTEL CONTINENTAL
à l'Ile-Rousse

Cet Hôtel tenu par des continentaux offre les mêmes ressources et le même confortable que ceux du Continent, Cuisine française, prix modérés.

Mmes OLLIVIER, qui tiennent cet Hôtel, ne négligeront rien pour satisfaire Messieurs les Voyageurs.

Cet Hôtel est situé rue Napoléon, maison du Tribunal de Commerce.

LOTERIE
DE L'UNION CENTRALE
DES ARTS DÉCORATIFS
AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL
La Seule qui ait
2 MILLIONS
DE FRANCS DE LOTS
PAYABLES EN ARGENT
GROS LOT :
UN DEMI-MILLION

Soit un	de Fr.	500,000
Un	de	200,000
Quatre	de	100,000
Quatre	de	50,000
Huit	de	25,000
Vingt	de	10,000
Cent	de	1,000
4 Cents	de	500

ENSEMBLE 538 LOTS
PRIX DU BILLET : UN FRANC
Les 2 Millions sont déposés à la BANQUE DE FRANCE

Les Billets sont délivrés contre espèces, chèques ou mandats à l'ordre de M. Henri AVENEL, directeur de la Loterie, au *Palais de l'Industrie, Porte IV*, Champs-Élysées, Paris.

TIRAGE La date du Tirage sera annoncée ultérieurement par voie d'affiches spéciales et dans tous les journaux. Les numéros gagnants seront publiés dans tous les journaux. La Liste officielle sera mise en vente dans toute la France.

BRASSERIE
J. GASPARINI
Place St-Nicolas, Bastia

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir de la bière de *KUKLA* de *WESTPHALIE*, d'une limpidité parfaite et d'un goût exquis, qu'il vend 0,20 cent. le bock.

Un grand nombre de persoesnn s'adressent à la *Société Française Financière*, 18, rue de la Chaussée d'Antin, à Paris, soit pour lui demander d'accepter des londs en dépôts, soit pour lui donner des ordres d'achat de ses titres à terme.

Nous sommes priés d'informer nos lecteurs que la *Société Française Financière* ne reçoit pas de dépôts et que ses titres ne se négocient qu'au comptant. Cet établissement financier, qui existe depuis dix ans, ne se livre à aucune opération de spéculation pouvant faire courir des risques à ses actionnaires. Le cours élevé de ses actions est basé sur les dividendes qu'il distribue régulièrement depuis longtemps, et qui n'ont jamais été moindres de 60 fr. par an. Ils ont été de 70 fr. pour le dernier exercice, et ils atteindront probablement 80 fr. cette année. Un revenu assuré de huit pour cent justifie amplement le cours d'environ 1000 fr. inscrit à la cote officielle.

Sous le titre : IMPUISSANCE PHYSIQUE ET MORALE, vient de paraître à la librairie Garnier frères, 6, rue des Saints-Pères, dans la collection à 3 fr. 50 le volume, un nouvel ouvrage de l'auteur du Mariage (1 vol.) et de la génération universelle (1 vol.) destiné au même succès par les détails secrets et ignorés qu'il contient sur les rapports intimes de l'homme et la femme. Ce ne sont pas seulement leurs défauts, leurs difformités organiques réciproques ainsi que leurs maladies qu'il décrit et figure par des planches avec les moyens de s'en préserver ou de les guérir ; il révèle surtout les vices moraux qui en produisant *l'anaphrodisie* chez l'un et la *Frigidité* chez l'autre, sont les plus fréquentes causes de cette infirmité redoutable. De nombreux exemples ont relatés à l'appui.

Imprimerie Librairie Ollagnier

Un des rédacteurs, gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER

VER SOLITAIRE On sait que la propagation du Tænia ou ver solitaire est due à l'usage alimentaire des viandes saignantes ; ce n'est que depuis peu d'années, paraît-il, que l'on a trouvé le vrai remède contre le Tænia ; c'est à un savant pharmacien de Paris, à M. Secretan, que l'on doit la préparation de ce médicament qui, sous la forme de globules tænifuges, a été expérimenté avec succès constant dans les hopitaux de Paris. Ajoutons encore qu'on peut se procurer ces globules Tænifuges en envoyant un mandat de 10 francs à l'adresse de M. Secretan, pharmacien, 37, Avenue Friedland, Paris.

QUATRIÈME ANNÉE

L'UNION VINICOLE ET AGRICOLE
DES CHARENTES
Journal littéraire, agricole, commercial et d'annonces
Paraissant le Dimanche

ABONNEMENTS

Un an	9 fr.
Six mois	5 »
Trois mois	3 »
Europe, un an	15 »
Amérique —	20 »

BUREAUX :
Imprimerie ROUSSAUD, 3, rue Tison d'Argence, ANGOULÊME.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865
Prix fixe
PCE MATTEI FILS
17, Boulevard Paoli, sur la Traverse. ***Bastia***

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletières, bagues, medaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et deuil. — Orlévrerie argent et métalblanc 1er titre. — Articles d'eglise et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bjoux, à des prix très réduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines.* — Envoi franco à l'Intérieur de toute commande au dessus de 20 f.

Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux

Vins Spiritueux — **Tabacs, Cigares**

Boulevard du Palais — **L.-N. MATTEI** — Marque de Fabrique — **BASTIA** (Corse) — du Pays et Havane

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
3/6 de vin	Kirsch sup.	Eau menthe	Vermouth or.	Sauterne	Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram	Maryland	Extra-fins	Trabucos or	De dames	1re qualité
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. café	id. Noilly Pr.	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id d'Alexan	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id id. 1/2 l.	Cassis blanc	Mason Conn.	Arabe 50 gr	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Sultanes	1re qualité la rose.
id super.	id. Berger.	id. fines ass.	id. Turin or.	Champagne	Turc cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Entractos	Virginie ver.	2e id. sans.
id. fine cham.	id. ordinaire	Liqueurs ass.	id. Martini	(marques diverses)	Savonnette levant	Exportat re	Ex ortat. 1re	Havane gran.	Malakoff	id. blanches	—
id. extra	Bitter ordin	Arnaud.	id. id extra		Hongrois	id. 2me	id. 2me	id. courts.	Cabinet	Ordin. jaunes	Tabacs à priser de la Régie
id. Mariel "	id. super.	Cacao Chouva	id. Seltoni	id. Moët	Plantador	Qual. de Paris.	Qual. de Paris.	Courants	Flor fina	id. rosee	—
id. id. "	id. Saillard	id. Gabello	Sirops assort.	id. Mousseux	Brisures de la Regie.	Sedileaff	Sedileaff	Ordinaires	Elartista fumur	id. 10 sigar.	GROS DÉTAIL
id. id. "	id. Blanqui	Piperm. Get	id. Blanqui	Sillery		Debri de la Régie	Débris Soferlati.	Bouts du nègre	Cruz ô venera	Illustrées	
id. id. "	Amara id.	Anisette MB.	Vins de bord.	Vergenay		—		Tordus ord.	Superb	Cigares-Cigarettes	
id. Rhumeau	Amer Picon	Liqueurs Bl	id. espagnols	Crémant bl.		Tabacs de la Régie		id. fins	Teresita	—	
id. Guérin	id indien.	id. fines id.	Malaga	id. rose				Longs (fantaisie)	Representacion	Cigarettes de la Régie	
Rhum ord.	Birth Violet	The chinois	Madère	Grand Crem					El Colombate de la Havane		
id. Guetrin	Eau de vie	Chartreuse G	Porto	—					—		
id. extra	id. id. corse	id. Garn vert	Muscat Fron.	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de ... centimes					Cigares		
id. Martinniq	id. id. anisee	id. id. 1/2	id. Lunel								
Kirsh ord	id. id. amère	id. id. jaune	Chersala								
id. Arnaud	id. id rose	id. id. 1/2	Mypre.								

Le Petit Bastiais

00093

5 cent. **JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN** cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)
CORSE . . . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

8e ANNÉE, N° 746. — DIMANCHE, 24 JUIN 1883
Nativité de Saint Jean-Baptiste.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Réel., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

SOCIÉTÉ DE TIR DE LA VILLE DE LA TOUR-DU-PIN

LOTERIE

600 lots en espèces montant à **30.000** francs

120,000 billets à **1** franc le billet

Gros lot : **20,000** Francs

Tirage le 1er Juillet 1883

La vente des billets sera close le 30 Juin

Les Billets se trouvent : A Bastia, à la librairie OLLAGNIER. Pour les recevoir franco par la poste, ajouter 15 centimes pour 1 à 3 billets et 30 cent. pour 4 à 10 billets.

BASTIA

LA SOUSCRIPTION DU FANGO

La commission chargée de distribuer aux victimes de la catastrophe du Fango le montant du produit des souscriptions recueillies, et le secours voté par le Conseil municipal s'est réuni à l'hôtel-de-ville, sous la présidence de M. le Maire, le 22 juin 1883.

Après avoir constaté que la somme recueillie s'est élevée à douze cents francs, savoir :

1. La Ville	500 fr.
2. Le Maire	15
3. Souscription du journal le « Petit Corse » . .	260
4. Souscription du journal le « Petit Bastiais » . .	258 50
5. Souscription recueillie par M. Eugène Orenga	134
6. Produit d'une quête . .	32 50
Total	1.200 00

Elle a examiné la situation de chacune des victimes ou de leur famille, et elle a décidé qu'il serait alloué huit vingt-quatrièmes à la veuve de Corazzini, six vingt quatrièmes à la veuve de Narducci, trois vingt quatrièmes au sieur Parsi, trois vingt-quatrièmes au sieur Bertucci, deux vingt-quatrièmes au sieur Bartoli, et deux-vingt quatrièmes à la femme Santini.

Aucune demande de secours n'ayant été formée par des représentants légitimes de Baroni, décédé à l'hospice, la commission a pensé que, en l'état, il n'y avait pas lieu à faire une attribution de ce chef.

BASTIA

En conséquence la distribution a été arrêtée dans les proportions suivantes :

1. Veuve Corazzini a droit à 400 francs. Elle a déclaré avoir reçu du journal le « Petit Corse » la somme de 100 fr. elle a à toucher encore 300 fr.

2. Veuve Narducci a droit à 300 francs. Elle a déclaré avoir touché 1. du « Petit Corse » 60 fr. ; 2. produit d'une quête 32.50 ; 3. du Maire 15 fr. en tout 107.50. Elle a à toucher encore 192. 50.

3. Parsi blessé, a droit à 150 fr. Il a dit avoir reçu du « Petit Corse » 35 fr., différence à toucher 115 fr.

4. Bertucci, blessé, a droit à 150 francs. Il a reconnu avoir reçu du « Petit Corse » 20 fr. il lui revient encore 130 fr.

5. Bartoli blessé a droit à 100 fr. Il déclare avoir reçu du « Petit Corse », 20 fr. il lui reste à toucher 80 fr.

6. Femme Santini a droit à 100 francs. Elle a reconnu avoir reçu : 1. 25 fr. du « Petit Corse », 2. Sur le produit de la souscription du « Petit Bastiais » 20 fr. différence à toucher 55 fr.

Bastia, le 22 juin.

Le Maire,
BONELLI.

LES TRIPOTS

Bastia, le 23 juin 1883.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Dans votre numéro de dimanche vous avez de nouveau signalé à la sûreté publique l'existence de nombreux tripots. Il semble que les propriétaires de ces établissements jouissent réellement d'une complète impunité.

Permettez-moi de citer un petit fait dont j'ai été témoin.

Il y a quelques jours, un individu de l'intérieur poursuivait sur le quai sud trois italiens, trois frères, qui l'avaient complètement dévalisé après l'avoir attiré chez eux. L'individu était armé, et les adroits joueurs ne durent leur salut qu'à la légèreté de leurs jambes. Ayant un peu d'avance sur l'autre ils entrèrent dans le vestibule de la maison Rinesi et disparurent.

Il a été impossible au paysan de les retrouver.

Agréez, Monsieur, etc.

Un Electeur de la Marine.

P.S. Permettez-moi d'ajouter deux lignes pour vous remercier au nom des habitants du quartier de nous avoir débarrassé des attroupements de gamins qui se formaient tous les soirs de ce côté.

Lundi matin votre journal contenait un article sur les batailles d'enfants : lundi soir les luttes ont cessé, la police n'a eu qu'à se montrer pour voir fuir devant elle ceux *d'inghio* et ceux *d'insù*.

Ephémérides Corses

24 Juin 1825 — Exécution de J.-B. Rinaldi, que tout le monde connaît sous le nom de *Pignatone*.

Rinaldi avait servi Louis XVI sous les ordres de Gaffory. Emigré avec les royalistes, il refusa les offres brillantes que lui fit faire Bonaparte par Salicetti. De retour en Corse, il devint le chef du mouvement Anglo-Royaliste, célèbre par les journées d'avril 1814. Deux cents jours après le duc de Padoue le fait arrêter, et le héros légitimiste est fusillé sur la place Saint-Nicolas en criant *Vive le roi* !

Nous croyons plaire à nos lecteurs en reproduisant un sonnet inédit que lui dédièrent, après les événements d'avril, les prêtres romains déportés à Bastia.

O di Bruto sdegnosa ombra onorata,
Sorgi dal freddo polveroso Avello,
Rinaldi, di *Manlio* Bruto novello,
Ecco la gloria tua quasi ecclissata.

La cara libertà, tirannigesta,
Dal superbo Tarquinio iniquo, e fello,
Tu vendicasti è ver, ma a te mi appello,
Se questi meglio assai l'ha vendicata.

Il campo figlio d'uman sangue tinto,
Per te si vede ; e senza sangue, il sai,
Rinaldi al suo gran piano ha dato sfogo.

E poi qual paragon può darsi mai,
Tra quel superbo, che da te fu vinto,
Ed il tirano ond'egli ha scosso il giogo ?

141e RÉGIMENT D'INFANTERIE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 24 Juin 1883, à 8 heures

1.	Concordia (allegro),	Daudenard.
2.	Les Dragons de Villars (ouverture),	Maillart.
3.	Les Bords du Lac du Garde (Tyrol.),	Bonnot.
4.	Fra Diavolo (fantaisie),	Auber.
5.	Folle Pensée (valse),	Marcaillhou.

Examens du baccalauréat

Le secrétaire de la Faculté ne reçoit plus ni espèces, ni mandats pour consignation des droits d'examens, d'après l'arrêté ministériel du 25 juillet 1882.

Les candidats des départements doivent envoyer, comme par le passé, leurs pièces au secrétaire de la Faculté, qui leur adressera une autorisation de verser (bulletin de versement) sur la présenta-

tion de laquelle ils pourront consigner les droits à toutes les caisses des trésoriers-généraux ou des receveurs des finances.

LES CHEMINS DE FER CORSES

PROJET DE LOI

Ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de chemins de fer départementaux pour la construction et l'exploitation provisoire des chemins de fer de la Corse.

(V. les nos des 31 Mai, 1er, 3, 4, 5 7, 8, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 22 & 23 Juin)

CAHIER DES CHARGES
(Suite & fin).

TITRE V.

Art. 63. — La contribution foncière sera établie en raison de la surface des terrains occupés par les chemins de fer et leurs dépendances; la cote en sera calculée comme pour les canaux, conformément à la loi du 25 avril 1803.

Art. 64. — Les agents et gardes que la Compagnie établira, soit pour la perception des droits, soit pour la surveillance et la police des chemins de fer et de leurs dépendances, pourront être assermentés et seront, dans ce cas, assimilés aux gardes-champêtres.

Art. 65. — Un réglement d'administration publique désignera, la Compagnie entendue, les emplois dont la moitié devra être réservée aux anciens militaires de l'armée de terre et de mer libérés du service.

Art. 66. — Il sera institué près de la Compagnie un ou plusieurs inspecteurs ou commissaires spécialement chargés de surveiller les opérations de la Compagnie pour tout ce qui ne rentre pas dans les attributions des ingénieurs de l'État.

Art. 67. — Les frais de visite, de surveillance et de réception des travaux et les frais de contrôle de l'exploitation seront supportés par la Compagnie.

Ces frais comprendront le traitement des inspecteurs ou commissaires dont il a été question dans l'article précédent.

Afin de pourvoir à ces frais, la Compagnie sera tenue de verser chaque année à la Caisse centrale du Trésor public une somme de 120 francs par chaque kilomètre de chemin de fer concédé. Toutefois, cette somme sera réduite à cinquante francs par kilomètre pour les sections non encore livrées à l'exploitation.

Dans lesdites sommes, n'est pas comprise celle qui sera déterminée, en exécution de l'article 58 ci-dessus, pour frais de contrôle du service télégraphique de la Compagnie par les agents de l'État.

Si la Compagnie ne verse pas les sommes ci-dessus réglées aux époques qui auront été fixées, le Préfet rendra un rôle exécutoire et le montant en sera recouvré comme en matière de contributions publiques.

Art. 68. — Avant la promulgation de la loi qui ratifiera la présente Convention, la Compagnie déposera au Trésor public une somme de 500,000 francs pour le chemin de fer de Ponte-Leccia à Calvi, et de 333,000 francs pour le chemin de fer de Casamozza au Fium'Orbo.

Avant la promulgation de la loi déclarative d'utilité publique de chacune des lignes de Fium'Orbo à Bonifacio et d'Ajaccio à Propriano, elle déposera au Trésor public une somme égale au 1/30 du capital d'établissement qu'aura arrêté à forfait, pour chacune de ces deux lignes, le Ministre des Travaux publics, sur l'avis conforme du Conseil général des Ponts-et-Chaussées, la Compagnie entendue.

Chacune de ces sommes sera versée en numéraire ou en rentes sur l'État calculées conformément au décret du 31 janvier 1872 et en bons du Trésor ou autres effets publics avec transfert, au profit de la Caisse des Dépôts et consignations de celles de ces valeurs qui seraient nominatives ou à ordre.

Ces sommes formeront le cautionnement de l'entreprise.

Elles seront rendues à la Compagnie par cinquième et proportionnellement à l'avancement des travaux. Le dernier cinquième ne sera remboursé qu'après la réception définitive de chaque ligne.

Art. 69. — La Compagnie devra faire élection de domicile à Paris. Dans le cas où elle ne l'aurait pas fait, toute modification ou signification à elle adressée sera valable lorsqu'elle sera faite au secrétariat général de la Préfecture de la Seine.

Art. 70. — Les contestations qui s'élèveraient entre la Compagnie et l'Administration au sujet de l'exécution et de l'interprétation des clauses du présent cahier des charges seront jugées administrativement par le Conseil de Préfecture du département de la Seine, sauf recours au Conseil d'État. — FIN.

Correspondance de Calenzana

Calenzana, le 20 Juin 1883.

Voici les prix aux quels ont été vendus les raisins à Calenzana, on peut dire en Balagne, pendant une période de 12 années.

1871	14 fr.	1877	24 fr.
1872	24	1878	14
1873	24	1879	18
1874	18	1880	24
1875	12	1881	24
1876	24	1882	16

Soit, en moyenne, pendant ces douze années, 19 fr. 66 c. les 100 kilos.

Si l'on compare ces prix à ceux qui ont été pratiqués dans les autres contrées de la Corse, on verra que la Balagne a été privilegiée, bien entendu au bénéfice des producteurs, et non à celui des consommateurs.

Il y a quelques années, cette province de la Corse ne produisait pas assez pour la consommation locale, elle importait des vins de Corte, de Cargese, de Piana et du continent. Ces vins, grevés de transports fort couteux, et de plus mauvaise qualité que ceux du pays, se vendaient tout de même à des prix élevés, et les producteurs du pays élevaient leurs prétentions en rapport de ces prix.

Les vignes donnant d'excellents produits, la plantation est allée bon train, et aujourd'hui, la production dépasse, de moitié au moins, la consommation locale.

C'est cette dernière circonstance qui a fait baisser les prix de la récolte de 1882 à 16 fr., bien que la récolte ait été très mauvaise à cause de la sécheresse.

Les nouvelles vignes augmentant toujours en rapport, et les récoltes se présentant aussi plus abondantes, on peut s'attendre à voir ces prix tomber plus bas encore, si l'on n'y porte remède.

Le remède est bien simple; il faut que tous ceux qui produisent les plus fortes quantités, se munissent de vaisseaux vinaires, et fassent du vin bien chargé en couleur et le plus alcoolique possible; ils trouveront ainsi sur la place de Marseille des prix plus avantageux que ceux du raisin qu'ils peuvent vendre aux marchands de vin du pays. Ce sera pour eux un encouragement à augmenter leurs plantations de vignes, et partant leurs revenus. Ce mouvement d'exportation augmentera la richesse générale du pays, et ce sera autant de moins que la France ira chercher à l'étranger.

Le prix prévu pour cette année est de 12 fr. les 100 kilos. On vendra facilement nos vins à Marseille 38 fr. l'hectolitre, à quai.

Les raisins convertis en vins à ce prix seraient payés 22 fr. les 100 kilos. La différence en vaut la peine et l'on aurait bien tort de ne pas en profiter lorsqu'on peut le faire.

Un viticulteur qui exporte ses vins.

Correspondance

Calvi, le 19 juin 1883.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

J'ai la monomanie des recherches et il m'arrive souvent de faire, au moment où j'y pense le moins, certaines découvertes qui, si elles n'intéressent pas tout le monde, sont lues cependant avec plaisir par un grand nombre de personnes.

C'est ainsi, monsieur le Directeur, que j'ai lu il y a quelques jours dans un numéro d'un vieux journal qui paraissait à Moscou, des détails excessivement intéressants sur l'inventeur d'une boisson connue aujourd'hui par tous vos lecteurs, le Bydof. Loin de moi l'idée de vouloir faire de la réclame, ce serait avilir mon rôle de *chercheur*; je me contenterai de vous donner en quelques lignes le résumé de ce que j'ai lu sur l'inventeur, laissant absolument de côté l'invention elle-même.

Bydof (Hiroir, fils de Jean), est mort en 1877 à l'âge de 66 ans, dans un village aux environs de Batoume, ville où il était né. C'est vers 1850 qu'il inventa la liqueur apéritive qui porte aujourd'hui son nom. Malheureusement, Bydof s'occupait plutôt de sciences que d'industrie et il n'eut jamais l'idée d'entreprendre, même sur une petite échelle, l'exploitation de son produit. Son seul plaisir était d'en offrir aux paysans et aux voyageurs pour les préserver des fièvres dangereuses qui sévissent dans les contrées voisines du Caucase. Bydof ne tarda pas à acquérir une certaine célébrité et sa liqueur fut désignée sous le nom de *Liqueur du Père*; plus modeste que ses admirateurs et ne tenant compte que des résulats obtenus, Bydof se contentait de désigner sa liqueur sous le nom de : *La seconde vie.*

Les temps ont marché, les distances se sont rapprochées depuis cette époque. Aujourd'hui le Bydof est devenu la boisson à la mode et les paysans du Caucase ne sont plus les seuls à pouvoir ressentir les effets de cette hygiénique composition.

Agréez, etc.

Un lecteur.

Les Mœurs de l'Autruche

Le journal anglais la *Nature* renferme d'intéressants détails sur les mœurs de l'autruche et sur sa vie de famille. Il semble en ressortir que l'autruche mâle a généralement un petit harem de trois ou quatre femelles : c'est un peu comme le coq et les poules, avec cette différence que le harem du coq est souvent beaucoup plus considérable. A l'époque de la ponte, chaque famille ainsi composée se creuse un lit unique dans le sable, où à tour de rôle, les femelles viennent déposer leurs œufs.

Chaque nid renferme donc tous les œufs de la même famille. Pour l'incubation chaque femelle vient à son tour passer quelques heures sur les œufs et le mâle lui-même prend sa part dans la besogne en passant la nuit sur le nid. Parfois c'est lui qui accomplit la tâche presque entièrement, les femelles ne restant que quelques heures sur les œufs. Cependant, l'impatience des mâles les pousse parfois à des actes répréhensibles.

On en a cité un qui, lorsque sa femelle ne venait pas assez vite le relayer dans sa tâche, se levait, sortait du nid, la cherchait partout, et, dès qu'il l'avait trouvée, la poussait à coups de pied et à coups de bec vers le poste qu'elle attendait.

Quand il fait très chaud, la famille juge que le soleil suffit à fournir la température nécessaire aux œufs, et s'abstient pendant quelques heures de couver. Dès que la chaleur baisse, l'un des membres revient sur le nid.

Bulletin financier

Paris, 22 juin 1883.

La bourse est faible, et il devient de plus en plus difficile d'expliquer le ralentissement qui se produit depuis plusieurs jours sur les transactions.

Depuis la dernière liquidation les rentes semblent être plus éprouvées que les valeurs.

Le bilan publié aujourd'hui est médiocrement satisfaisant. Pourtant les bénéfices s'élèvent à 929,349 francs, mais l'encaisse or est en diminution de 3 millions, le portefeuille de 1 million, les avances de 4 millions et les comptes des particuliers de 24 millions.

Le Foncier est un peu plus ferme qu'hier.

Dans sa dernière séance le Conseil d'administration de cet établissement a autorisé pour 4 millions 925 mille francs de prêts nouveaux dont 4 millions 350 mille francs en prêts fonciers et 575 mille francs en prêts communaux.

Les Etablissements de Crédit sont stationnaires aux cours de la veille.

Les chemins sont lourds.

Le Lyon à 1417.

Le Midi à 1,160.

Le Nord à 1,622.

L'Orléans à 1,127.

Le Gaz réactionne légèrement à 1,370 et le Suez à 2,482.

Le marché des valeurs étrangères est nul.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

Le centre gauche du Sénat a résolu de nommer une commission qui siégera pendant les vacances des Chambres, pour surveiller les opérations du Tonkin. M. Claude présidera cette commission.

L'AFFAIRE LOUISE MICHEL

A l'audience d'hier, après le réquisitoire de M. l'avocat général Beaurepaire, Louise Michel a dit quelques mots en réponse à l'organe du ministère public; en terminant elle s'est écriée que le peuple meurt de faim et que c'est là une cause inévitable d'une prochaine révolution.

***

Aujourd'hui, à l'ouverture de l'audience, l'affluence est plus grande que les jours précédents.

De nombreux agents de police s'efforcent de maintenir la circulation.

Louise Michel est très calme: elle s'entretient avec des journalistes.

La parole est donnée au défenseur.

Me Gauthier avant d'entrer dans l'examen des faits sur lesquels s'appuie l'accusation, s'étend sur la vie de Louise Michel, et fait ressortir combien dans plusieurs circonstances, elle a été pleine de dévouement et d'abnégation pour ses semblables.

Reprenant une à une les charges relevées par le ministère public sur les faits qui se sont accomplis dans la journée dite des Boulangers, il cherche vainement la justification des accusations dirigées contre Louise Michel. Elle n'a pas dépassé les limites de la loi : elle n'a pas poussé au pillage, elle n'a pas proféré de menaces, elle n'a pas invectivé les agents de la force publique, son rôle a été strictement légal.

Pouget présente lui-même sa défense.

MM. Lenoel et Laguerre parlent en faveur des autres accusés, et demandent l'acquittement.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

SÉNAT

Présidence de M. Humbert

L'ordre du jour appelle la nomination d'un sénateur inamovible en remplacement de M. de Laboulaye, décédé.

Les noms des sénateurs et des suppléants sont tirés au sort, puis le vote commence.

La séance est suspendue pour permettre de constater le résultat du scrutin.

A la reprise de la séance le président proclame les résultats suivants :

MM. Tirard	157	voix (Elu)
Campenon.	1	—
Leroy-Beaulieu	1	—
Duruy	1	—

Le sénat adopte ensuite le projet de loi sur les services maritimes postaux entre le Havre et New-York, et la France et les Antilles.

La prochaine séance est fixée à mardi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Armez, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du rapport de la commission chargée d'examiner l'élection de M. Calla à Paris.

La commission conclut à la validation.

MM. Ballue et Laisant combattent ces conclusions.

M. Corentin Guyot, rapporteur, défend les conclusions de la commission.

Une demande de scrutin ayant été déposée, le scrutin est ouvert.

Nombre des votants.	387
Majorité absolue	194
Pour l'adoption	309
Contre	78

Les conclusions de la commission sont adoptées; M. Calla est admis.

— L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des propositions et projets de loi relatifs aux récidivistes.

Après une longue discussion à laquelle prennent part le Ministre de l'intérieur, le rapporteur et M. Thomas, l'article 1er est réservé.

Les articles 2 et 3 sont adoptés.

La prochaine séance est fixée à lundi.

Dernière heure

Le Général Canzio est parti pour Gênes. Il a été accompagné à la gare par un grand nombre de personnes.

Au Tonkin

Les difficultés qui existaient entre la France et la Chine auraient été résolues définitivement.

Le général Li-Hung-Chanc retournera à Pékin.

Condamnation de Louise Michel

Après une heure et demie de délibération, le jury rend un verdict condamnant :

Louise Michel à 6 ans de réclusion et 10 ans de surveillance.

Pouget à 8 ans de réclusion et 10 ans de surveillance.

Moreau, à 1 année d'emprisonnement.

Thierry et Porget, à 2 ans de prison et 200 francs d'amende.

Mareuil, Martinet, Onfroy et la femme Bouille sont acquittés.

ETAT CIVIL

MARIAGES

Mannoni, Grégoire-Charles-Louis-César, avocat, de Cervione, et Lota, Marie-Thérèse-Louise-Hyacinthe, de Bastia.

Orsini, Jean-Augustin, employé des Ponts et Chaussées, de Bastia, et Guizot, Caroline, de Bastia.

NAISSANCES

Casanova, Marie-Adelaide-Annonciade-Emilie. — Agostini, Philippe.

DÉCÈS

Gatta, Joseph-Nonce, 45 mois, de Bastia.
Bordoni, François-Louis, 11 mois, de Bastia.
Rossi, François, 6 mois, de Bastia,
Galuzzi, Anita, 11 mois, de Bastia.

Bourse de Paris

	22 Juin	32 Juin
Rente 3 p. 0/0	79,10	79,05
— 3 p. 0/0 amortissable	81,25	81,00
— 4 1/2 p. 0/0	109,95	109,75
— 5 p. 0/0	108,50	108,45

AU DÉPOT d'eaux minérales, chez M. Gallo, 6, rue des Terrasses
Vente d'eau de Puzzichello.

Conseil d'Hygiène

Nous sommes heureux d'indiquer à nos lecteurs un remède aussi simple qu'économique. Lorsque après le repas, la digestion vous fatigue et que vous ressentez des crampes d'estomac et des tranchées, prenez sur un morceau de sucre, 10 gouttes d'Eau des Carmes du frère Matthias. C'est le Dr de Parville, qui le conseille dans son *Manuel d'Hygiène*.

Dépôt pharmacie Luciani à Bastia.

Avis

M. PETROLACCI, FERBLANTIER-Chaudronnier, prévient le public qu'indépendamment de son atelier, il vient d'établir un magasin de vente boulevard Paoli, nº 29, d'articles de chaudronnerie, ferblanterie, lampisterie, pompes, plombs, en tuyaux et en planche, tôles, clouterie, serrurerie, robinets vernis et pinceaux etc., à des prix très modérés, il se charge de toutes sortes de réparations concernant ces articles et il garantit tous les objets sortis de son magasin ou de son atelier.

FÊTE DU 14 JUILLET

FEUX D'ATIFICE COMPLETS
Prix très-modérés
chez ***Louis SISCO***
Rue Neuve, Bastia, Maison Gregorj.

Cie GÉNÉRALE TRNSATLANTIQUE

ITINÉRAIRE DÉFINITIF
de la
LIGNE MARSEILLE-BASTIA-LIVOURNE

DÉPARTS :
De Marseille pour Bastia, samedi 6 h. soir.
De Bastia pour Livourne, Lundi 10 h. matin.
De Livourne pour Bastia, Mardi 10 h. matin.
De Bastia, pour Marseille, Mercredi midi.

S. Marchi, horloger
à Corte (CORSE)

Réparations soignées et garanties, de montres, pendules, et réveil matin en tous genres, or, argent et nichel, à des prix très convenables, et à meilleur marché que dans plusieurs horlogeries du continent.

ARTICLES D'ILLUMINATIONS

Feux d'artifices complets
Depuis 20 francs et au-dessus

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet prochain, M. Piaggi a l'honneur d'informer MM. les Maires qu'il vient de recevoir un grand assortiment de pièces d'artifice et de lanternes vénitiennes, ballons, etc., qui seront vendus à des prix défiant toute concurrence. Gros et détail.

S'adresser à M. R. PIAGGI, (Débit Musner) Boulevard Paoli, 29, Bastia.

AVIS

La compagnie Singer de New York a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de confier la gérance de sa succursale de Bastia à M. Santamaria attaché depuis longtemps à sa maison de Marseille.

M. Santamaria fera tous ses effortt pour mériter la confiance que voudra bien lui accorder la clientèle et satisfaire à toutes les demandes qui lui seront adressées.

La Compagnie Singer, 2, rue Napoléon.

BRASSERIE
J. GASPARINI
Place St-Nicolas, Bastia

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir de la bière de *KUKLA* de *WESTPHALIE*, d'une limpidité parfaite et d'un goût exquis, qu'il vend 0,20 cent. le bock.

Imprimerie Librairie Ollagnier

L'un des rédacteurs, gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865
Prix fixe

Pce MATTEI FILS
17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletières, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, doublé et deuil. — Orfévrerie argent et métalblanc 1er titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines.* — Envoi franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

AMARA-BLANQUI
Apéritif essentiellement tonique et très agréable,
BASE D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES ET DE QUINQUINA

Etendu d'eau, l'Amara est une boisson désaltérante et fortifiante par excence et très recommandée durant les chaleurs.
L'Amara Blanqui, se trouve dans tous les principaux établissements de la Corse et chez Messieurs les Entrepositaires de Bastia.
Distillerie à vapeur U. J. Blanqui, fils. Nice.

LA GAZETTE DE PARIS
Journal Financier
Dixième Année — PARAIT TOUS LES DIMANCHES — 52 Nos par An
FRANCS PAR ANNÉE

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMERO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de tous les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées gén^es. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement :
Le Bulletin Authentique
DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS
Document inédit, paraissant tous les quinze jours
renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier
ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-poste, 59, rue Taitbout, à PARIS
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux

Vins Spiritueux — Boulevard du Palais — **L.-N. MATTEI** — Marque de — **BASTIA** (Corse) — Fabrique — **Tabacs, Cigares** du Pays et Havane

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
1/6 de vin	Kirsch sup.	Eau menthe	Vermouth or.	Sauterne	Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	1re qualité
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. cafe.	id. Noilly Pr	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id d'Alexan	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	Cassis blanc	Mason Conn.	Arabe 50 gr	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Sultanes	1re qualité la rose.
id. super.	id. Berger.	id. fines ass	id. Turin or.	Champagne (marques diverses)	Turc cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Entractos	Virginie ver.	2e id. sans.
id fine cham.	id. ordinaire	id. Arnaud.	id. Martini	id. Moët	Savounette levant	Exportat. 1re	Exportat. 1re	Havane gran.	Malakoff	id. blanches	—
id. extra	Bitter ordin	Cacao Chouva	id. id. extra	id. Mousseux	Hongrois	id. 2me	id. 2ms	id. courts.	Cabinet	id. jaunes	Tabacs à priser de la Régie
id Mariel	id. super.	id. Gebello	id. Settoni	Sillery	Plantador	Qual. de Paris.	Qual. de Paris.	Courants	Flor fins	id. rosee	—
id. id.	id. Saillard	Piperm. Get	Sirops assort.	Vergenay	Brisures de la Regie.	Sedleaff	Sedleaff	Ordinaires	Elartista fu-	id. 10 sigar.	GROS DÉTAIL
id. id.	id. Blanqui	Anisette MR.	id. Blanqui	id. rose		Debri de la Regie	Debris Soa-	Bouts du nègre	s ur	Illustrées	
id. Bluuraeau	Amara id.	Liqueurs Bl	Vinade Bord.	Grand Crem		—	ferlati.	Tordus ord.	Cruz d'oveners	Cigares-Cigarettes	
id Guerin	Amer Picon	id. fines id.	id. espagnols	—		Tabacs de la Regie		id. fins	Supérb	—	
Rhum ord.	id indien.	The chinois	Malaga	Les Bouteilles vides sont reprises à toutes de toutes				Longs (fantaisie)	Teresita	Cigarettes de la Régie	
id Guetrro	Birth Violet	Chartreuse G	Madère						Representacion		
id. cara	Eau de vie	id. Garn. vert	Porto						El Colombate de la Havane		
id. Martiniiq	id. id. corse	id. id. 1/2	Muscat Fron.						—		
Kirsk ord	id. id. anisee	id. id. jaune	id. Lunel						Cigares		
id Arnaud	id. id amère	id. id. 1/2	Charsala								
	id. id rose	Raspail vrai	Mypre.								

Le Petit Bastiais

00095

5 cent. — JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN — cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)
CORSE . . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

8e ANNÉE, N° 747. — LUNDI, 25 JUIN 1883
Saint Christine, vierge, martyr.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Ce, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Réel., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

Librairie Ollagnier

DERNIÈRES PUBLICATIONS

Lau — Chef de claque	3 50
Perceval — Date fatale	3 00
Saulière — Deshonorée !	3 00
Racot — Supplice de Lovelace	3 00
Tounissoux — Question sociale	3 00
Robida — Vie en rose	3 50
Maloi — Une belle-mère	3 00
Pontmartin — Souvenirs d'un vieux critique	3 50
Hugonnet — En Egypte	3 50
Dépret — C'est la vie	3 50
Renan — Souvenirs d'enfance	3 50
Simon — Dieu, Patrie, Liberté	3 50
A. Houssaye — Mademoiselle Mariani	1 00
Bell — Lucy la Blonde	1 00
Renan — Marc-Aurèle	7 50
Haverny — Vautours du Bosphore	1 50
Maillet — Récits de l'atelier	3 50

Pour recevoir ces volumes franco par la poste, ajouter 30 cent.

BASTIA

QU'ATTEND-ON ?

L'Assemblée qui siège sous les lambris de l'Hôtel-de-ville a fait maigre accueil à l'idée, émise dans notre journal, d'une loterie dont le produit serait employé à éteindre nos dettes, et à exécuter différents travaux publics. Conseillers de droite et de gauche, réactionnaires endurcis, républicains de la veille ou du lendemain, tous se sont réunis dans une touchante unanimité pour garder un silence dédaigneux.

Nous doutons fort que le public partage ce dédain. Le public, en effet, s'empresse de porter ses économies là où on lui signale une loterie présentant quelques garanties. Loterie tunisienne, loterie des arts décoratifs, loterie de la Tour du Pin, loterie de la Ville de Lille, loteries allemandes !!! ont déjà empoché pas mal d'argent corse. Mais notre conseil municipal, à cheval sur les principes, ou plongé dans une douce somnolence, croirait déroger, s'il appelait les bourses de bonne volonté à une œuvre qui profiterait si grandement à tous.

Que nos représentants nous pardonnent la vivacité de nos reproches, mais il nous est difficile de garder le silence, convaincu comme nous le sommes qu'au moyen d'une loterie nous aurions les fonds nécessaires pour désintéresser les créanciers de la Ville et nous ménager une réserve importante. Quelles objections peut-on opposer ? Où sont les difficultés ? Pourquoi ce qui se pratique sur tous les points du territoire français, serait-il impossible chez nous ? On serait en peine de répondre, et nous espérons qu'on nous fera grâce de cet aphorisme prudhommesque qui consiste à proclamer la loterie une immoralité.

D'autre part, quel moment serait mieux choisi ? L'occasion est unique. Le capitaliste français, dégoûté des emprunts étrangers et des opérations véreuses, ne demande qu'à courir les chances d'un gain honnête. Une loterie organisée par notre municipalité, autorisée par le gouvernement, lui offrirait toutes les garanties désirables ; il n'hésiterait pas une minute. Votre émission fût-elle d'un million, de deux millions, de trois millions de billets, serait couverte en peu de temps. Mettez, dans le dernier cas, cent mille francs de frais (matériel, publicité, remises), cinq cent mille francs de lots, il vous resterait le chiffre respectable de deux millions quatre cent mille francs. Vous pourriez transformer Bastia.

Allons, Messieurs du conseil, oubliez que c'est une modeste feuille à un sou qui a eu l'idée de la loterie, adoptez-la, nous vous la donnons, mais de grâce, n'attendez pas davantage ! Puissiez-vous dire à vos électeurs, au jour du renouvellement de votre mandat : chers concitoyens, le coffre est rempli ! Ce sera la plus éloquente, la meilleure des professions de foi.

TERRIBLE EXPLOSION

Turin, 18 juin. — Le laboratoire de pyrotechnie, situé près de la barrière de Casale, a sauté, hier, par l'effet de l'explosion d'une quantité considérable de poudre à laquelle le feu s'était communiqué, on ne sait trop comment. On a à déplorer plusieurs victimes ensevelies sous les décombres, entre autres, le sieur Perano, son fils, un apprenti, ainsi que le nommé Casazza Angelo, boucher, qui dormait dans une chambre voisine du laboratoire : Casazza a été retiré des décombres et conduit à l'hôpital, dans un état désespéré, les autres victimes n'ont pu encore être retrouvées.

Ephémérides Corses

25 Juin 1748. — Le marquis de Cursay attaque la tour de la Padulella, mais malgré ses efforts il ne put s'en emparer.

C'est alors que Battisti, commandant la tour, reçut deux parlementaires français qui le prièrent de se rendre.

— Messieurs, leur dit-il, je vais moi-même porter ma réponse au général de Cursay.

Et il alla vers le général assiégeant auquel il exposa que puisque la tour était restée inaccessible il n'avait qu'à se retirer.

— Me retirer, exclama Cursay, jamais ! et si vous ne capitulez pas, je vous fais passer par les armes !

— Général, reprit Battisti, n'oubliez pas que si je ne rentre pas à la tour, vos parlementaires seront pendus.

Cursay se décida alors à lever le camp, mais il revint le lendemain et cette fois s'empara de la tour.

Le certificat d'études primaires

Le 13 juin courant, la petite école du Port de Centuri, grace au zèle intelligent du jeune instituteur qui la dirige, a obtenu un brillant succès aux examens du certificat d'études primaires pour le canton de Rogliano.

Trois élèves de cette école s'étaient présentés, et tous trois ont été admis.

Il faut noter aussi que la section du Port n'a guère plus de 220 habitants et que l'école est bien suivie, puisque en 1881 deux élèves gagnaient leur petit diplômes, deux autres en 1882, et trois en 1883.

Nos félicitations aux jeunes lauréats de cette école.

F.

ACTES OFFICIELS

M. Bérard, professeur d'hydrographie de 3e classe à Bastia, est nommé à la chaire de Toulon.

Il est remplacé à Bastia par M. l'enseigne de vaisseau Dutard, nommé récemment professeur suppléant d'hydrographie.

— MM. Casile Jean et Leoni Casimir, maîtres-fourriers de 1re classe, ont été nommés au grade de premier maître-fourrier.

— M. le docteur Filippini, médecin de colonisation à Tablat (Alger) est appelé en la même qualité à Remchi (Oran).

— M. Angeli, capitaine du génie rentrant de Cochinchine, a été désigné pour le 2e régiment à Montpellier.

— M. l'abbé Jean Leca, desservant de Parapoggio, est nommé chanoine du chapitre de la cathédrale d'Ajaccio.

— M. Dumanoit, lieutenant, employé au dépôt de recrutement d'Ajaccio, est désigné pour être employé au 1er bureau de Paris.

Le marquis Tseng

Un correspondant du *New-York-Herald* a eu, paraît-il, une entrevue à Moscou avec le plénipotentiaire du Céleste-Empire.

La conversation entre ce diplomate et le reporter américain n'éclaire pas la question d'un jour bien nouveau. Le marquis Tseng réédite les prétentions de son gouvernement et va jusqu'à dire que « quand bien même l'Annam ne serait pas un vassal tributaire de la Chine, mais un pays limitrophe, comme il l'est, du sud de la Chine, les Chinois auraient le droit de demander ce que font les Français au Tonkin. »

Cette déclaration est au moins aussi discutable que celle qui fait des pirates du fleuve Rouge « des soldats *réguliers* au service du roi Tu-Duc ! »

Enfin, d'après le ministre chinois, et à en croire son interlocuteur, le traité de 1874, accordant le protectorat du Tonkin à la France, est une présomption qui n'est basée que sur la non protestation de la Chine.

Comme il fallait s'y attendre, l'entrevue s'est terminée par une complaisante énumération des *forces* de la Chine, des krupps et des remingtons qu'elle possède et des armées qu'elle peut mettre en mouvement.

Le marquis Tseng semble avoir négligé — et pour cause — l'énonciation des qualités morales des guerriers chinois, plus experts en opium qu'en batailles.

Les indemnités de Vénézuela

Ville-di-Parase, le 20 juin 1883.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Dans votre numéro du 16 juin courant vous avez bien voulu entretenir vos lecteurs d'une pétition que j'ai adressée à la Chambre des députés pour obtenir l'exécution complète du traité intervenu en 1864 entre le gouvernement français et celui de Vénézuela, pour le règlement des indemnités dues aux résidents français, éprouvés par les événements politiques de ce pays de 1859 à 1864.

En représentant ma pétition comme n'ayant pas eu de suite, c'est-à-dire comme rejetée purement et simplement, j'ai pensé qu'une rectification devenait nécessaire pour ne pas jeter le découragement chez nos compatriotes, — et ils sont nombreux dans l'arrondissement de Bastia, comme dans le reste de la Corse, — qui auraient pu craindre de ne jamais voir cette question définitivement réglée.

Aussi, je m'empresse de dissiper cette crainte, en leur communiquant par la voie de votre journal que, si son rejet a eu lieu, cela n'a tenu qu'au défaut de légalisation de ma signature. En m'en donnant avis, Monsieur le Président de la Chambre m'engage à la renouveler, ce que j'ai fait immédiatement.

J'ai tout lieu d'espérer que cette fois une discussion sérieuse et approfondie de la question déterminera un règlement prochain. Comment croire, en effet, que le gouvernement de la République, si chatouilleux, lorsqu'il s'agit de l'honneur national, laissera protester sa signature, solennellement apposée au bas d'un traité?

Je tiens une copie de ma pétition à la disposition de votre journal au cas où il vous plairait de l'insérer. Je serais heureux, et beaucoup de nos compatriotes applaudiraient à vos efforts si vous vouliez bien la soutenir dans votre journal. La voix de la presse est toute-puissante aujourd'hui. Aussi, avec son appui, le succès de ma demande me paraîtrait-il assuré, c nvaincu, du reste, que le gouvernement agirait *spontanément et avec rigueur, car* l'honneur du pays est partout où ses intérêts sont engagés : nous en avons la preuve dans les expéditions lointaines et coûteuses qu'il fait actuellement pour le venger.

Recevez, je vous prie, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments très-distingués.

F. SAVELLI.

LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

Célébrée dans tout le monde catholique avec une certaine pompe, la Saint-Jean est pour notre paroisse une véritable solennité.

Notre laborieuse population, dont l'esprit est si ouvert aux idées de progrès, de liberté, chez laquelle la république recrute chaque jour de nombreux et sûrs adhérents, notre population ne pense pas qu'il soit nécessaire, pour être en harmonie avec la société moderne, de répudier ses croyances et ses vieilles traditions. Aussi, sans tomber dans le bigotisme, tout Bastiais aime l'église où il a été baptisé, où il a fait sa première communion, où il s'est marié, où le prêtre a béni la dépouille mortelle de ceux qu'il pleure. C'est donc, chez nous, une fête de famille que celle du patron de la paroisse. Ce jour-là ceux qui ont parfois *brûlé* la messe du dimanche, se font un devoir de visiter l'église paroissiale. On aime que les autels soient richement ornés, que les murs et les voûtes du vieux monument se couvrent de draperies et brillent aux lumières. Et il faut leur rendre justice, les personnes qui s'occupent de l'ornementation de l'église St-Jean, font, avec de modiques ressources, de véritables merveilles. Les cierges disposés sur le maître-autel avec beaucoup d'art et de goût, présentent un aspect féérique, les chapelles des nefs latérales révèlent une splendeur inaccoutumée.

Au dehors, à la tombée de la nuit, les enfants ramassent tout le vieux bois, les tonneaux défoncés, les débris de caisses et en font des feux de joie sur les carrefours et les places publiques.

Hier la fête n'a pas été moins brillante que les années précédentes.

L'église n'a pu être fermée qu'après le coup de cloche de dix heures, tant le nombre des visiteurs était considérable.

Indications du temps

Quant le temps va être beau. — Les tipules et les *cousins volent, le soir, en colonnes nombreuses* qui s'élèvent dans les airs.

Les rainettes qu'on tient dans un bocal s'élèvent sur de petites échelles.

Signes indiquant un vent prochain. — Les bêtes à cornes font des sauts et secouent brusquement la tête.

Les moutons deviennent folâtres et butent leur front.

Les porcs transportent de la paille dans la bouche, crient et secouent la tête.

Les chats grattent les arbres et les pieux.

Les oies essayent de voler ou étendent leurs ailes.

Les pigeons claquent fortement des ailes en volant.

Les hirondelles se tiennent d'un seul côté des arbres afin de se nourrir des insectes qui s'abritent du côté opposé au vent.

Les pies se réunissent en petites volées et jasent entre elles.

Avant les orages. — La litorne chante fort et longtemps.

Les hirondelles de mer quittent la côte pour pénétrer à l'intérieur des terres.

Les marsouins se réunissent en troupes qui pénètrent dans les rivières ou s'approchent des côtes.

Les martinets s'éloignent des villes et voltigent au-dessus des campagnes en criant fortement.

La rue des Jardins

Bastia, le 23 juin 1883.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

Puisqu'il semble impossible d'arriver à l'élargissement de la rue des Jardins, puisque le four doit continuer à asphyxier avec sa fumée noire et épaisse les habitants du quartier, puisque les *ricciole* génoises doivent à perpétuité faire les délices des dames et de tous ceux qui ont l'avantage d'avoir des cors, puisque... etc., etc., tout cela sous prétexte de manque d'argent, permettez à un citoyen qui habite cette rue de se plaindre du retard qui est apporté dans l'enlèvement des immondices qui, le matin, encombrent la circulation.

Comme il n'est pas question, dans ma réclamation, d'augmenter les dépenses municipales d'un seul centime, je me plais à croire qu'elle ne restera pas sans effet.

Un Electeur,
Propriétaire et habitant la rue des Jardins.

LES PETARDS

Nous ne réclamons pas la suppression radicale des pétards, marrons, soleils, volcans, fusées, chandelles, etc., etc. Nous voudrions seulement, si la chose est possible, qu'on évitât de les lancer entre les jambes des promeneurs et surtout dans les groupes de dames.

Sans compter que c'est là une haute inconevnance envers le sexe faible, il peut en résulter des accidents tout au moins des frayeurs.

Il y a tant de manières de s'amuser en lançant des pétards sans gêner personne que l'on devrait sévir rigoureusement contre tous ceux qui se plaisent à molester les passants.

Bulletin financier

Paris, 23 juin 1883.

Le marché est dans un état peu différent de celui que nous constations hier.

Les établissements de crédit sont sans changements.

La Banque de France s'inscrit à 5,405 et le Foncier à 1,313, seules les Obligations Foncières Nouvelles s'avancent à 355 les Libérées et à 350 les Non-Libérées.

Nous remarquons que les Obligations de Chemin de Fer dont nous conseillions la vente pour racheter soit des Fonciers ou des Chemins Algériens sont en baisse.

Le Ly on 3 0/0 est à [illegible].
La Fusion Ancienne (L.M) à 368.
Le reste du marché est calme :
La Banque de Par[illegible] à 1,065.
La Banque Parisie[illegible] à 445.
Le Lyonnais à 565.
La Société Internationale des Téléphones 336,25 et la Société Générale des Téléphones 50 fr.
Sur ces deux dernières sociétés. Le Financier des

00096

Communes a publié une étude fort intéressante dont nous conseillons la lecture aux porteurs de ces titres

Le Suez s'élève à 2,522.

Les chemins sont faibles.

Moyen pour chasser les mouches

Voici le moment où l'on va être infecté de mouches.

Ayez chez vous un arbuste de ricin qui, entre parenthèse, est une fort jolie plante d'appartement, et vous n'aurez pas une seule mouche.

Si vous ne voulez ou ne pouvez point avoir du ricin chez vous, faites une décoction de feuilles de cet arbuste et badigeonnez-en les objets susceptibles d'être détériorés par les mouches.

La destruction du phylloxéra

On continue à chercher les moyens de sauvegarder les vignes contre les ravages du phylloxéra. Un nouveau procédé vient de faire son apparition et a été signalé à la dernière séance de l'Académie des sciences. Voici en quoi il consiste :

A l'aide d'une vrille, on pratique un trou oblique dans le cep, d'un centimètre de profondeur environ, en se gardant d'atteindre la moelle. On retire la vrille, qui, étant munie d'une gorge creuse, ramène au-dehors la sciure de bois. L'ouverture ainsi faite crée dans l'intérieur du cep une chambre d'absorption. On y place un petit entonnoir dans lequel on verse de l'eau phéniquée au centième. Dans un temps plus ou moins long, qui ne dépasse pas trente ou quarante-huit heures, la vigne devient phénolée; elle empoisonne par succion et par contact séveux les phylloxéras et leur ponte. Toutes ces fonctions se relèvent à la fois, sans modifier en quoi que ce soit les qualités naturelles du raisin et du vin. Plus de trois cents propriétaires en ont fait l'expérience, en grande et en petite culture, au prix maximum d'un centime par cep.

L'inventeur de ce procédé est un professeur à l'école de Limoges, M. Mandon.

Médecine rurale

Les fièvres paludéennes.— Les fièvres qui sévissent en été dans les contrées marécageuses, sont pour les habitants de ces contrées un fléau redoutable contre lequel on n'a signalé jusqu'ici d'autre remède que le quinquina.

Un médecin italien, le docteur Maglieri, qui exerce dans la campagne romaine, affirme que le *citron* est l'antidote par excellence, dont les paysans de cette triste contrée font usage avec succès dans la saison dont les travaux les obligent à séjourner dans les champs voisins des marécages.

Ils coupent en tranches un citron frais, le font bouillir dans un pot de terre avec trois verres d'eau jusqu'à réduction d'un tiers ; puis ils pressent le tout dans un linge, pour exprimer tout le suc, et boivent cette décoction refroidie. Le docteur affirme que ce breuvage est plus efficace que le quinine.

Avis aux populations qui habitent le voisinage des étangs et eaux stagnantes.

Emploi de l'herbe des gazons

Après le papier de toile, de bois et d'ortie, un inventeur anglais a trouvé que l'herbe des gazons qui embellissent nos squares pourrait être utilisée avec un certain succès.

On se sert indifféremment d'herbe, jeune ou vieille, aussi longtemps qu'elle contient encore une quantité notable de sève.

Traitée à l'état frais et réduite en pulpe, l'herbe fournit une fibre très flexible, soyeuse, longue et tenace.

Ces qualités permettent de se servir de cette pulpe pour fabriquer du papier à dessiner ou à calquer même, parce qu'elle fournit une surface fine et lisse d'une grande transparence.

Un sol de qualité médiocre peut donner annuellement par mètre environ de trois à sept kilogrammes de gazon frais ; un kilogramme de gazon donne un quart à un sixième de son poids en gazon sec, lequel produit à peu près de un tiers à un quart de papier fin.

Par conséquent, un hectare de terrain, planté en gazon, peut fournir en moyenne 3,083 kilogrammes de papier !

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

Tunisie

Siel-Haffani, marabout de Tameste, sur la frontière sud-ouest de la Tunisie, prêche une guerre sainte contre les chrétiens, et a déjà rassemblé autour de lui un certain nombre de fanatiques.

Des troupes ont été envoyées de ce côté pour envelopper Siel-Haffani ; mais on craint que si le marabout parvient à gagner les montagnes, sa présence ne crée de grandes difficultés à la complète pacification du pays.

Manifestation socialiste

Une manifestation a eu lieu hier au soir à la sortie des condamnés de la cour d'assises. Des menaces ont été proférées. Louise Michel a été acclamée. Les cris : Vive Louise Michel. A mort, à mort les asasssins ! ont éclaté au moment où les condamnés franchissaient la porte du palais.

La police est intervenue et la foule a été promptement dispersée.

***

Le ministre de la marine a entendu le directeur de l'hôpital de Cherbourg, qui lui a soumis diverses réformes.

— Le Portugal vient d'édicter une loi de garantie pour les marques de fabrique françaises.

— Le ministre de la justice a déclaré qu'il ne tiendrait aucun compte des recommandations des membres de l'extrême-gauche, notamment de M. Tolain, pour les candidats aux postes judiciaires.

— Les pavillons noirs interceptent complètement la navigation du cours supérieur du fleuve-Rouge.

— La colonie française de Cuba a été profondément atteinte par la faillite de la maison Guma Hermanos.

L'empereur Guillaume vient d'envoyer des fonds, à la Société de secours des Allemands à Paris.

***

Des meetings sont organisés à Bruxelles contre les impôts frappant les tabacs.

— M. de Lesseps présidera le sixième congrès géographique de Douai.

— D'après les dernières statistiques, l'industrie laitière en Russie a pris une grande importance.

Dernière heure

M. Servatius, gouverneur du Sénégal, est dans un état désespéré.

***

Le président de la République a reçu Ferdinand de Portugal.

***

Le paquebot *Djemmah* a apporté des détails sur la mort du commandant Rivière.

ETAT CIVIL

MARIAGES

Milani, Aldobrando, maçon, de Reve d Compito, (Italie), et Seraphini, Livie-Pie-Marie-Magdeleine, ménagere de Livourne.

NAISSANCES

Camugli, Jean-Joseph.

DÉCÈS

Ersa, Jean-Félix, 2 mois, de Bastia.
James, Anna-Jeanne, 12 ans, de Bastia.

SOMMAIRE DE *L'UNIVERS ILLUSTRÉ*

GRAVURES : Mgr Guilbert archevêque de Bordeaux. — Le couronnement du czar : La marche processionnelle après la cérémonie du couronnement ; le sacre dans la cathédrale de l'Assomption. — Paris : les derniers jours du Salon. : L'heure de la sortie. — Londres : L'exposition des aquarellistes anglais, à Piccatilly : six gravures. — Rébus.

SOMMAIRE DE LA *FRANCE ILLUSTRÉE*

TEXTE : Chronique, par Venet. — Revue de la semaine par X. X. Le colonel Leperche, par Ch. des Granges. — Les Montgolfier (suite), par G. de la Landelle. — Eloge funèbre du R. P. Chauveau. — La colombe de l'arche (sonnet), par Ernest Reponty. — Le salon de 1883, par Oscard Havard. — Les mirages d'or (suite), par Raoul de Navery. — Nos gravures, par C. G. — Echecs, par E. Pradignat. — Rébus.

GRAVURES : Le colonel Leperche. - Le centenaire de la découverte des ballons. — Moscou. — Les gants et la manière de s'en servir. — Le R P. Chauveau.

Bourse de Paris

	22 Juin	32 Juin
Rente 3 p. 0/0	79,10	79,07
— 3 p. 0/0 amortissable. . .	81,25	81,00
— 4 1/2 p. 0/0	109,95	109,75
— 5 p. 0/0	108,50	108,45

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

ENTRÉES. — Néant.

SORTIES

Pour Livourne, vapeur italien Italia, cap. Cavessa, dépêches, passagers, diverses.

Pour Livourne, vapeur français Isère, cap. Azéma, dépêches, passagers, diverses.

Pour Marseille, vap. français Spahis, cap. David, dépêches, passagers, diverses.

Pour Marseille, vapeur français Comte-Baciocchi, cap. Limarola, passagers, diverses.

Mme POGGI Veuve PAOLI

MARCHANDE DE MODES, à Bastia,
Boulevard du Palais N° 9,

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleurs fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noir, blancs et couleurs, chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRES MODÉRES

FÊTE DU 14 JUILLET

FEUX D'ATIFICE COMPLETS
Prix très-modérés
chez **Louis SISCO**
Rue Neuve, Bastia, Maison Gregorj.

Imprimerie Librairie Ollagnier

L'un des rédacteurs, gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

BRASSERIE
J. GASPARINI
Place St-Nicolas, Bastia

Prévient sa nombreuse chentèle qu'il vient de recevoir de la bière de *KUKLA* de *WESTPHALIE*, d'une limpidité parfaite et d'un goût exquis, qu'il vend 0,20 cent. le bock.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 18
Prix fixe
Pce MATTEI FILS
17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de che nées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, penda broches, bracelets, colliers, gilettières, bagues, medaillons, etc., à des prix t réduits, en or, argent, double et deuit. — Orfévrerie argent et métalblanc 1re bi — Articles d'eglise et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils Bjoux, à des prix très réduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et Pierres fines.* — Envoi franco à l'Intérieur de toute commande au dessus de 20

Demandez chez tous les Libraires
8 PAGES TEXTE — Le N° 5 Cent. — MAGNIFIQUES GRAVURES
ILLUSTRATIONS par FERDINANDUS — DANS LES KIOSQUES & LES GARES — ILLUSTRATIONS par R. VICTOR MEUNIER
8 PAGES TEXTE — Le N° 5 Cent. — MAGNIFIQUES GRAVURES

LE PETIT POPULAIRE ILLUSTRÉ

Journal Quotidien, Politique, Littéraire et Artistique
Directeur : EMILE VORMUS

AVEC LA COLLABORATION DE TOUTES LES ILLUSTRATIONS DE LA PRESSE FRANÇAISE :
Aurélien SCHOLL — MONSELET — AUDEBRAND — Victor MEUNIER — Ernest D'HERVILLY — Arthur POUGIN — Dr Félix BRÉMONT — Victor TISSOT — Léon BIENVENU — COQUELIN Cadet — Jean BRUNO — E. FRÉBAULT — A. BOUVIER, etc., etc.

Le Petit Populaire Illustré est le seul des journaux quotidiens français qui soit illustré, imprimé sur BEAU PAPIER, il a 8 PAGES DE TEXTE. Ses ILLUSTRATIONS INÉDITES magnifiquement tirées sont faites par les plus grands artistes. — Il a sur tous les autres journaux l'avantage de pouvoir se *collectionner par trimestres, semestres ou années.*
Il donne tous les jours : **Une Chronique**, les *Bulletins Physionomies* de la **Chambre** et du **Sénat**, les **Nouvelles politiques**, les **Faits divers**, les *Compte rendu* des **Théâtres** et des **Tribunaux**, la **Bourse**, etc., etc.
IL PUBLIE EN FEUILLETONS UN OU DEUX ROMANS INÉDITS DES PLUS GRANDS ROMANCIERS. Il donnera en variétés des *Nouvelles, Récits de Voyages*, Causeries littéraires, scientifiques et humoristiques. C'est, en un mot, *le plus beau, le plus complet* et *le plus intéressant* des journaux quotidiens.

LE PREMIER NUMÉRO **PARAISSANT**
L'Empoisonneuse de *Champrozé* grand Roman contemporain inédit, par **Jean BRUNO**
COMMENCERA LA PUBLICATION DE :
La Cage de Fer grand Roman historique par **HENRI AUGU**

ABONNEMENTS : PARIS, Un An 18 fr. ; Six Mois 9 fr ; Trois Mois 5 fr. ; — DÉPARTEMENTS : Un An 24 fr. ; Six Mois 12 fr. ; Trois mois 6 fr. — ÉTRANGER : Un An 26 fr.

Magnifique Prime offerte gratuitement aux 10,000 Premiers Abonnés d'Un An

Les Dix Mille premiers Abonnés d'**Un An** recevront gratuitement en prime : **LES CONNAISSANCES UTILES**, magnifique recueil, superbement relié, avec Illustrations dans le Texte. Ce volume de 900 pages avec 300 gravures, vendu en Librairie 20 francs, a été fait avec la collaboration de **Flammarion, Tissandier, Hément Victor Meunier, de Rawton**, etc. *C'est la plus belle prime gratuite offerte jusqu'a ce Jour.*

TOUS LES JOURS 5 c. — **Toute demande d'Abonnement devra être adressée à l'Administrateur du PETIT POPULAIRE** — TOUS LES JOURS 5 c.
PARIS — 125, RUE MONTMARTRE, 125 — PARIS

Vins Spiritueux — Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux — **Tabacs, Cigares**

Boulevard du Palais — **L.-N. MATTEI** Marque de — **BASTIA** (Corse) Fabrique — du Pays et Havane

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
3/6 de vin	Kirsch sup.	Eau menthe	Vermouth or.	Sauterne	Virginie pieds qual.	Maryland 100 gram	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	1re qualité
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. cafe.	id. Nolly Pr.	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id. d'Alexan	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	Cassis blanc	Mason Conn.	Arabe 50 gr.	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Sultanes	1re qualité
id. super.	id. Berger.	id. fines ass.	id. Turin or.	Champagne	Turc cavalle	Suisse 50 gr	Suisse	Façon ajace	Entractos	Virginie ver.	la rose.
id. fine cham.	id. ordinaire	id. Armand.	id. Martini	(marques	Savonnette	Exportat. 1re	Ex ortat 1re	Havane gran.	Malakoff	id. blanches	2e id. sans.
id. extra	Bitter ordin	Cacao Chouva	id. id extra	diverses)	levant	id. 2me	id. 2me	id. courts.	Cabinet	Ordin. jaunes	—
id. Mariel *	id. super.	id. Gabello	id. Seltoni	id. Moët	Hongrois	Qual. de Paris.	Quai. de Paris.	Courants	Flor fina	id rosee	Tabacs
id. id **	id. Saillard	Piperm. Get	Sirops assort.	id. Mousseux	Plantador	Sedleaff	Sedleaff	Ordinaires	Elartista fu-	id. 10 sigar.	a priser
id. id. ***	id. Blanqui	Anisette MB	id. Blanqui	Sollery	Brisures de la	Debris de la	Debris Sca-	Bouts du nègre	eur	Illustrées	de la Régie
id. id. ****	Amara id.	Liqueurs Bl	ns de bord.	Vergenay	Regie.	Regie	feriati.	Tordus ord.	Cruz o venera	Cigares-Cigarettes	—
id. Etourneau	Amer Picon	id. fines id.	espagnols	Cremant bl.		—		id. fins	Supérb	—	GROS
id. Guerin	id. indien.	The chinois	Madère	id. rose		Tabacs		Longs (fantaisie)	Teresita	Cigarettes	DÉTA
Rhum ord.	Birrh Violet	Chartreuse G.	Porto	Grand Crem		de la Regie			Representacion	de la Regie	
id. Cuctrro	Eau de vie	id. Garn. vert	Muscat Fron.	—					El Colombate		
id. extra	id. id. corse	id. id. 1/2	id. Lunel	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de centimes					de la Havane		
id. Martiiniq	id. id. anisée	id. id. jaune	Charsala						—		
Kirsh ord	id. id. amère	id. id. 1/2	Mypre.						Cigares		
id. Arnaud	id. id. rose	Ratpail vrai									

Le Petit Bastiais

00097

5 cent. — JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN — cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)
CORSE . . . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits deposés.

5e ANNÉE, N° 748. — MARDI, 26 JUIN 1883
Saints Jean et Paul, martyrs.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Réel., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

SOCIÉTÉ DE TIR DE LA VILLE DE LA TOUR-DU-PIN

LOTERIE

600 lots en espèces montant à 30.000 francs

120,000 billets à 1 franc le billet

Gros lot : [illegible].000 Francs

Tirage le 1er Juillet 1883

La vente des billets sera close le 30 Juin

Les Billets se trouvent : A Bastia, à la librairie OLLAGNIER. Pour les recevoir franco par la poste, ajouter 15 centimes pour 4 à 3 billets et 30 cent. pour 4 à 10 billets.

BASTIA

FOIRES ET MARCHÉS

La Commissisn des foires et marchés désignée par le Conseil municipal, a terminé l'organisation des sous-commissions chargées de l'aider dans cet important travail.

La Commission a trouvé parmi ses concitoyens un concours aussi sérieux qu'empressé, ce qui a simplifié de beaucoup la lourde tâche qui lui incombait. Elle leur en témoigne ici toute sa reconnaissance.

Dans les premiers jours du mois de juillet, les sous-commissions soumettront leurs projets à la municipalité qui décidera en dernier ressort.

Si quelques habitants avaient des propositions à faire sur les divers services qui composeront l'organisation des Foires et Marchés, ils peuvent les adresser dès aujourd'hui aux rapporteurs des sous-commissions spécialement chargées de ces services.

La Commission cherche à présenter au Conseil municipal un travail aussi complet que possible : elle sera heureuse de recevoir toute communication qui lui permettrait d'atteindre le but qu'elle se propose.

La création des Foires et Marchés, sur laquelle nous fondons les plus grandes espérances pour la prospérité et le développement de notre ville, a besoin du concours et des lumières de tous.

Voici les noms de MM. les Rapporteurs des sous-commissions, auxquels devront être adressées les observations jusqu'au 30 juin.

1. — Organisation des champs de foire ; police ; impôts à percevoir ; ordre public.

M. de Ristori, vétérinaire civil.

2. — Divertissements ; concerts ; conférences ; illuminations ; cavalcade ; soirée vénitienne ; musique.

M. A. Guasco, docteur en droit.

3. — Régates ; exercices de natation.

M. Ponzevera, professeur.

4. — Musée pour l'exposition de tableaux et objets d'art, tant anciens que modernes.

M. Liberati, officier d'administration comptable en retraite.

5. — Courses de chevaux ; exercices équestres ; jeux d'adresse ; escrime.

M. de Ristori, vétérinaire civil.

6. — Exposition de plantes, fleurs et arbustes.

M. Ponzevera, professeur.

Le Rapporteur de la Commission,
COLONEL DE MONDESERT.

Ephémérides Corses

26 Juin 1748. — On connaît — pour l'avoir lu hier — l'épisode du siège de la Padulella et on sait comment Cursay dût renoncer à s'emparer de la tour de ce nom.

Cette fois, le commandant du fort était un lieutenant de Battisti qui pouvait d'autant moins résister à l'artillerie menaçante de Cursay que ses hommes étaient fatigues par une lutte déjà longue.

La reddition eut lieu aux premières heures du jour.

FIN D'UNE EXCURSION EN CORSE

De *la source* à St-Florent il n'y a plus qu'une assez rapide descente que les chevaux corses aussi sobres que durs à la fatigue ont bien vite franchie, mais c'est toujours à travers le maquis que roule notre voiture. En voyant se dérouler pendant de longues heures ces montagnes pourvues d'une puissante couche de terre végétale améliorée constamment par les feuilles et les détritus des arbustes qui les couvrent, nous nous sommes dit bien souvent que si de semblables terrains existaient en France, ils ne garderaient pas longtemps leur manteau d'impénétrables broussailles qui les rend impropres à tout, même à la pâture du bétail.

Nous avons vu dans la chaîne des Maures et de l'Esterel des montagnes bien moins fertiles dont la culture avait su cependant tirer un excellent parti et sans grands efforts, ce qui n'est pas à dédaigner, surtout dans un pays comme la Corse où le travail n'est pas précisément la vertu dominante des habitants.

Que faudrait-il pour donner à toute la contrée des maquis un rapport d'une valeur réelle ? Bien peu de chose, assurément.

Il faudrait d'abord brûler les maquis, ce qui n'est ni fatigant, ni désagréable, attendu qu'ils brûlent souvent tout seuls.

Les broussailles brûlées, il reste sur le sol les troncs des myrtes, des arbousiers, des oliviers à moitié carbonisés, ces bois secs et ayant déjà subi l'action du feu, coupés avec soin et liés en petites bottes de 25 à 30 centimètres de diamètre, se vendraient avec la plus grande facilité dans toutes les villes du littoral depuis Gênes jusqu'à Marseille et Cette. La vente de ce bois suffirait largement à couvrir les légers frais de culture que nous allons indiquer.

Sur ces terres débarrassées de leurs broussailles et de leurs bois, engraissées par les détritus des plantes qui s'y sont succédés depuis des siècles, semez à des distances très-rapprochées dans des petits trous faits à terre par des femmes ou des enfants au moyen d'une petite pioche, quelques graines de pin maritime, quatre à cinq par place en ayant soin de laisser un espace de 50 centimètres entre les trous, recouvrez légèrement de terre avec le pied et laissez agir les pluies d'automne. Ces ensemencements doivent se faire au mois d'août ; vers la fin d'octobre vos jeunes pins auront déjà huit à dix centimètres et seront en état de résister aux intempéries de l'hiver, fort peu redoutables d'ailleurs sous le ciel de la Corse.

Au printemps suivant, surveillez la pousse de vos makis, détruisez à coups de serpette les jeunes tiges qui ne manqueront pas de sortir vigoureusement de terre, faites, si bon vous semble, une exception pour la plus belle pousse de chaque buisson d'arbousier, conservez-la, cultivez-la et dans peu d'années elle pourra porter des fruits qui, s'ils n'ont pas un goût très-agréable, peuvent donner par la fermentation et la distillation, une eau-de-vie de quelque valeur. Surveillez ainsi vos maquis pendant quatre à cinq ans, le temps de laisser pousser vos pins à la hauteur de un à deux mètres, si votre semis a réussi, ils se chargeront ensuite de se défendre eux-mêmes et d'étouffer sous leur ombrage impénétrable les broussailles du maquis. Dix ans après vous aurez une forêt valant de 3 à 5,000 fr. l'hectare sur un terrain qui, aujourd'hui, ne vaut absolument rien.

Ne croyez-vous pas que la chose vaut la peine d'être tentée ?

Pendant que nous discourons ainsi, notre voiture vient de s'engager sur un pont de bois jeté sur un marais, à l'embouchure de l'Aliso, nous suivons ensuite une chaussée ombragée de tamarins et arrivons à St-Florent. Ce port de mer renferme seulement sept à huit cents habitants, il a cependant des fortifications en assez bon état et une douzaine de canons allongent leur long coup de bronze à travers

BIBLIOTHÈQUE BASTIA

les crénaux de sa citadelle et paraissent bailler d'ennui dans leur inactivité avec autant de conviction que le gardien de batterie qui est censé les garder et qui n'a pas l'air de s'amuser beaucoup dans ses monotones fonctions.

Les environs de St-Florent étaient très-marécageux et par conséquent très-malsains il y a seulement une trentaine d'années, mais on a fait depuis quelques travaux de dessèchement et les marais infects d'où s'élevait, au coucher du soleil, un brouillard empesté, sont devenus aujourd'hui les plus riches terrains que nous ayons vus en Corse. Le blé, le maïs, la vigne y poussent avec une vigueur extraordinaire, la sécheresse n'est pas à craindre dans ce sol qui vient d'être conquis sur les eaux, aussi les récoltes s'y succèdent-elles sans interruption pendant neuf mois de l'année.

Les vallées qui viennent aboutir à St-Florent sont également très-fertiles, celle d'Oletta en particulier est réellement admirable par la puissance de sa végétation et la variété de ses cultures. Au centre de la vallée, au-dessous de la petite ville d'Oletta, on trouve le couvent de St-François au milieu d'un riche territoire où l'olivier et la vigne croissent en abondance, on y voit aussi le chêne-liège.

Oletta est une jolie ville de 1,200 habitants, bâtie à mi-côte d'une montagne assez escarpée au milieu de vergers, de cédrats, d'orangers, de citronniers et de mûriers. Les sept à huit kilomètres qui séparent Oletta de St-Florent, sont une véritable promenade que l'on fait sans fatigue sur une route en pente assez douce ombragée le plus souvent par des oliviers gigantesques. De retour à St-Florent nous contemplons mélancoliquement cette mer bleue qui vient se franger d'argent en léchant la base des maisons et nous nous demandions pourquoi le vapeur de la Compagnie Fraissinet qui reste 4 jours à l'Ile-Rousse absolument inactif, ne profite pas de ce temps pour visiter le petit port de St-Florent où il trouverait certainement des marchandises et quelques passagers qui préféreraient de beaucoup aller de St-Florent à l'Ile-Rousse par mer que par la route du maquis. Ce pourquoi reste sans réponse, le vapeur séjourne ses quatre jours à l'Ile-Rousse sans faire un mouvement et les pétitions des habitants de St-Florent pour l'amener jusque chez eux sont restées sans résultat.

Reprenons donc la route des maquis et rentrons vivement à l'Ile-Rousse pour ne pas manquer le départ. Quelque pittoresque et curieuse que soit la Corse, elle laisse généralement au voyageur une impression de pénible tristesse, et lorsqu'il voit fuir à l'horizon ses hautes et sombres montagnes, tandis que les côtes de France émergent du brouillard matinal, il éprouve le plus souvent un sentiment de soulagement et de satisfaction.

LAURENT DE L'ARBERT.

(Bulletin Sériciole français).

ACTES OFFICIELS

Une médaille d'argent de 2e classe a été décernée à M. Mariani Louis, gardien du palais de justice de Nantes, ancien gardien municipal : le 12 mai 1870 s'est particulièrement distingué et a été grièvement blessé en procédant à l'arrestation d'un fou furieux.

— Une mention honorable a été décernée au cavalier Seza Jean, du 20e régiment de dragons : le 26 avril 1883, à Limoges, s'est rendu maître d'un taureau furieux qui parcourait à fond de train les rues de cette ville.

La question de Madagascar

On lit dans la *Gazette de Francfort* :

L'idée suivant laquelle l'action principale peut être considérée comme terminée à Madagascar, paraît justifiée en ce sens que les principaux ports se trouvent entre les mains des Français, et que les Hovas n'ont plus aucune communication avec la mer.

Tel a été, vraisemblablement, le but réel poursuivi par les Français.

L'ambassade malgache est de nouveau à Paris, ses membres ont eu un entretien avec M. Jules Ferry, et ils ont dû acquérir, dans l'intervalle, la conviction qu'ils n'ont à attendre aucun appui, ni des Anglais, ni des Américains, ni des Allemands. Par le fait, ils devront être plus disposés à négocier.

Il est comique de voir des journaux anglais décrire la formidable puissance militaire de la reine des Hovas, qui compterait 300,000 hommes.

Les Français, cependant, ne semblent avoir aucune intention de pénétrer dans l'intérieur du pays, et l'attitude de l'ambassade malgache ne tardera pas à prouver s'ils *ont réellement atteint* leur but principal par l'occupation des ports de mer.

EST-CE UN CANCAN ?

A titre de curiosité, nous reproduisons la nouvelle suivante donnée par le correspondant parisien du journal ajaccien et bonapartiste le *Réveil*.

Voici comment serait composée la nouvelle Cour d'appel de Bastia.

Premier Président : M. X. de Casabianca.
Président de Chambre : M. Bissaud.
Conseillers MM. F. M. de Casabianca.
Guelfucci.
Pozzo-di-Borgo.
Luiggi.
Mattei.
Manpoint de Vandeuil.
Stefanini.
Procureur général : M. Grassi.
Avocat général : M. Eugène Pompei.
Substitut : M. Mariani.
Seraient écartés : M. le Premier Président Morcrette, MM. les conseillers d'Etiveaud, Stephanopoli, de Corsi, de Caraffa, Giammarchi, de Morati, de Gafforj, Farinole, Saliceti, Lota, Pietri.

Entre Italiens

Samedi soir, vers sept heures et demie, à la suite d'une dispute, le nommé Feducci, Raphaël, sujet italien, a donné un coup de couteau au nommé Lusinchi, André, également sujet italien.

Lusinchi a été atteint au bas-ventre, la blessure est grave ; il a été transporté immédiatement à l'hospice civil.

L'assassin a été arrêté par l'inspecteur de police Valery et le brigadier Morgana.

La dispute a commencé à côté de l'auberge Mosetti, dans la rue de la Marine.

***

RIXE

Dimanche soir, vers 10 heures et quart, une rixe a éclaté dans la rue Julietta, entre les nommés Pierroni Dominique et Morelli Joseph. Le sieur Granella Louis ayant voulu intervenir pour mettre le bon ordre, a reçu un coup de couteau au bas ventre. La blessure ne présente heureusement aucune gravité.

L'inculpé a été immédiatement arrêté par les agents Ricci et Poli.

***

VOL

Lundi matin, entre 10 et 11 heures, le brigadier Morgana et les agents Pantanacci et Gigantei ont arrêté le nommé Bertachi Benoît, sujet italien, qui s'était introduit dans la chambre du sieur Pesci Jean, logeur au Guadello, et avait soustrait un porte-monnaie contenant une somme de cinquante francs.

Bertachi avait immédiatement pris la fuite, mais les agents informés de ce vol se sont mis à sa poursuite et sont parvenus à l'arrêter.

Madagascar

LES ENVOYÉS HOVAS

Les ambassadeurs malgaches ont fait demander au président du conseil une seconde entrevue. Aucune réponse ne leur a encore été faite.

Il s'agit de savoir si les négociations doivent se continuer ici, ou si elles ne doivent pas plutôt se poursuivre à Madagascar même, par les soins de M. Baudais, commissaire spécial de la République.

LA REINE RANAVALO

A l'issue du conseil dernier, M. Jules Ferry aurait reçu M. Billot, directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères, qui lui aurait donné connaissance de dépêches nouvelles de Madagascar.

Il résulterait de ces dépêches que la reine Ranavalo serait morte depuis plus de six mois et que le parti militaire aurait caché avec soin cet événement.

L'ULTIMATUM

L'ultimatum signifié par le contre-amiral Pierre comprenait les trois points suivants :

1. Reconnaissance par la reine Ranavalo du protectorat français sur les territoires de la côte spécifiés dans les traités de 1840 et de 1841 ;

2. Admission du droit, pour les citoyens français, de posséder des terres à Madagascar ;

3. Payement par le gouvernement hova d'une idemnité de guerre de 1,500,000 fr.

LE BOMBARDEMENT

Les ambassadeurs de la reine Ranavalo escomptent, paraît-il, l'effet que pourrait produire en Angleterre la probabilité de pertes plus ou moins sérieuses, subies par des sujets britanniques, du fait des opérations de l'escadre française.

Malgré les déclarations des diplomates noirs, nous avons de fortes raisons de croire qu'il en aura été des bombardements de Tamatave, Foulpointe et Ténérife comme celui de Majunga, où les forts hovas ont été les seuls objectifs de nos batteries, et où les quartiers habités par les commerçants étrangers ont été respectés avec un soin dont la marine anglaise n'a point toujours donné l'exemple.

141e RÉGIMENT D'INFANTERIE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 26 Juin 1883, à 8 heures

1. Allegro, XXX.
2. Les Diamants de la Couronne (ouv.), Auber.
3. Menuet du bœuf Haydn.
4. La Fille du Régiment (fantaisie), Donizetti.
5. Carmen (quadrille), Bizet.

Les patentés

A l'heure actuelle, le nombre des patentes s'élève au chiffre de 1,536,041, qui se décomposent ainsi : Commerçants ordinaires et artisans occupant des ouvriers : 1,366,007. — Industriels : 202,359. — Professions libérales (avocats, médecins, etc.) : 30.680. — Hauts commerçants : 16,995.

La statistique constate une augmentation de 12,384 patentés en faveur de l'année.

Bulletin financier

Paris, 22 juin 1883.

Pas de changements importants à signaler aujourd'hui.

Quoique les affaires soient peu abondantes, nous retrouvons Le Foncier soutenu à 1,320 ; les Obligations Foncières Nouvelles Libérées à 355, les Non-Libérées à 350.

Les valeurs du groupe du Foncier en général sont en bonne tendance.

La dépréciation que nous constations sur les Obligations de Chemin de Fer continue à s'accentuer.

C'est ainsi que l'Obl. Est fléchit de 359 à 357, l'Obl. Grand Central de 365 à 362, puis l'Obl. Ouest de 364 à 363 etc, etc.

En attendant les nouvelles émissions d'obligations, on peut employer son argent en Reports, ce qui pour le moment est une opération aussi avantageuse que sûre puisque la Banque des Communes de France vient de bonifier à ses clients en Comptes de Reports, un intérêt net de 5.02 0/0. — On a donc là un emploi tout trouvé pour utiliser et conserver en sûreté ses disponibilités. — Les actions de nos grandes lignes se maintiennent à leurs cours précédents ; le Nord à 1,940, le Midi à 1,175, le Lyon à 1,427, l'Orléans à 1,255. — Le Suez est particulièrement ferme entre 2,525 et 2.540. — Les dernières recettes toutefois sont moins brillantes ; mais depuis le commencement de l'année l'augmentation totale dépasse 2 millions. — Le Gaz est ferme à 1,390. — Les Omnibus cotent 1.340.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

L'escadre de la Méditerranée

MM. Peraldi et Arène ont demandé au ministre de la marine que l'escadre de la Méditerranée s'arrêtât à Ajaccio avant de rentrer à Toulon.

M. Charles Brun a promis de donner des ordres dans ce sens à l'amiral commandant en chef l'escadre d'évolution.

ÉLECTION LÉGISLATIVE

M. Fougeirol, radical, a été élu député dans l'arrondissement de Brives, par 6.806 voix, contre 2.[illegible]0 donnés à M. Clauzel, opportuniste.

***

Le gouverneur de la Cochinchine fit expulser les consuls annamites convaincus de conspirer contre la France, et fit arrêter deux alliés du Tu-Duc, gardiens des tombeaux royaux.

***

Les députés d'Algérie ont présenté au ministre de la marine une requête des prisonniers arabes internés au Pénitencier Agricole de Casabianda, qui demandent à aller combattre au Tonkin.

Aucune décision n'a été prise jusqu'à présent.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Les députés se sont réunis dans les bureaux pour procéder à la nomination d'une commission chargée de l'examen du projet de loi ayant pour objet de modifier la loi du 7 juillet 1881 qui rend exclusivement obligatoire l'alcoomètre centésimal de Gay-Lussac et le soumet à une vérification officielle.

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Benazet, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance de samedi qui est adopté.

Adoption d'un projet de loi ayant pour objet l'ouverture d'un crédit extraordinaire de 625.000 francs au ministre des finances, sur le budget ordinaire de l'exercice 1883, pour le dérasement des fortifications déclassées de Calais.

L'ordre du jour appelle la suite de la 2e délibération sur le projet de loi concernant les récidivistes.

La discussion s'ouvre sur l'article 4.

MM. Jullien, Floquet et Camescasse prennent la parole.

Les articles 4 et 5 sont adoptés.

Les chemins de fer corses

— La discussion de ce projet de loi est suspendue sur la demande de M. Wilson, rapporteur du projet de loi sur la convention relative à la construction et à l'exploitation provisoire des chemins de fer de la Corse.

Le scrutin est ouvert sur l'adoption en troisième lecture de ce projet de loi.

Nombre des votants. . . .	514
Majorité absolue	258
Pour l'adoption . . .	368
Contre	146

La Chambre des députés a adopté.

La suite de la discussion sur le projet de loi des récidivistes est renvoyée à demain.

***

M. Quentin, directeur de l'Assistance publique sera entendu demain par la commission relative au rétablissement des tours pour les enfants abandonnés.

— Le marquis de Tseng va partir pour Londres où l'appelle la grave maladie de sa femme.

ÉTAT CIVIL

MARIAGES. — Néant.

NAISSANCES

Anziani Marie-Mathée.

DÉCÈS

Pasquali Lucie, mariée, 40 ans, de Vescovato.
Porta Alexandre, 2 ans, de Bastia.
Mangiavacca Joseph, 2 mois, de Bastia.
Canari Elise, 5 ans, de Bastia.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

ENTRÉES

De Porticciolo, esquif français La Foi, cap. Danominerai.
De Luri, chasse-marée français Paul, cap. Rogliano, minerai.
De Centuri, goëlette française Notre-Dame du Bon Conseil, cap. Dominici, cédrats.
De Marseille, vapeur français Insulaire, cap. Lota, dépêches, passagers, diverses.
De Livourne, vapeur italien Lombardia, cap. Barbieri, passagers, diverses, lest.

SORTIES

Pour Calzarello, brick-goëlette San Pasquale, cap. Leonetti, diverses.
Pour Luri, esquif français Sainte-Lucie, cap. Bordoni, lest.
Pour Cervione, brick-goëlette français Hyppolite-Marie, cap. Lota, lest.
Pour Bône, brick français Alma, cap Le Calvez, lest.
Pour Maccinaggio, esquif français Sainte-Marie, cap. Franceschini, lest.

Bourse de Paris

	23 Juin	25 Juin
Rente 3 p. 0/0	79,05	79,10
— 3 p. 0/0 amortissable. . .	81,00	81,20
— 4 1/2 p. 0/0	109,75	109,95
— 5 p. 0/0	108,45	108,65

Conseil d'Hygiène

Nous sommes heureux d'indiquer à nos lecteurs un remède aussi simple qu'économique. Lorsque après le repas, la digestion vous fatigue et que vous ressentez des crampes d'estomac et des tranchées, prenez sur un morceau de sucre, 10 gouttes D'EAU DES CARMES DU FRÈRE MATHIAS. C'est le Dr de Parville, qui le conseille dans son *Manuel d'Hygiène*.

Dépôt pharmacie Luciani à Bastia.

Une heureuse découverte

Un pharmacien de VAUCOULEURS, M. MARÉCHAL, vient de découvrir un merveilleux remède, le *SPASALGIQUE* qui enlève instantanément les névralgies, les migraines, les MAUX DE DENTS et les MAUX DE TÊTE.

Le *SPASALGIQUE-MARÉCHAL* dont le prix est de 2 fr., se trouve dans toutes les bonnes pharmacies, le dépôt à Bastia est chez M. LUCIANI.

Mme POGGI Veuve PAOLI

MARCHANDE DE MODES, à Bastia,
Boulevard du Palais N° 9,

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleurs fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noir, blancs et couleurs, chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRES MODÉRES

BRASSERIE

J. GASPARINI

Place St-Nicolas, Bastia

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir de la bière de *KUKLA* de *WESTPHALIE*, d'une limpidité parfaite et d'un goût exquis, qu'il vend 0,20 cent. le bock.

ARTICLES D'ILLUMINATIONS

Feux d'artifices complets
Depuis 20 francs et au-dessus

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet prochain, M. Piaggi a l'honneur d'informer MM. les Maires qu'il vient de recevoir un grand assortiment de pièces d'artifice et de lanternes vénitiennes, ballons, etc., qui seront vendus à des prix défiant toute concurrence. Gros et détail.

S'adresser à M. R. PIAGGI, (Débit Mnsuer) Boulevard Paoli, 29, Bastia.

AVIS

Les propriétaires qui auraient à vendre des cerises aigres dites cerises amarasques, s'adresser avant d'en faire la récolte à Monsieur GIRAUD, rue de la Banque n° 5, au 3e étage, Bastia.

On ne reçoit ce fruit que les samedis.

Avis publié dans le *Journal Officiel* du Royaume d'Italie des 25 janvier et 1er février 1882.

Sirop Pagliano.

On prévient le public, et aux termes voulus par la loi, que Monsieur Albert du feu G. PAGLIANO étant le seul possesseur du brevet pour fabriquer le sirop PAGLIANO, régénérateur du sang, dont la marque de fabrique a déjà été brevetée par les Gouvernements Italien, Français et Autrichien, personne ne peut ni fabriquer ni vendre son sirop sans son consentement, sous peine de poursuites judiciaires prévues par l'art. 12 de la loi du gouvernement du 30 août 1868.

On déclare en outre que M. PAGLIANO n'ayant jamais confié son secret à personne, tous ceux qui se disent fabricants du dit sirop sont de méprisables falsificateurs.

Enfin on prévient que pour les consultations et achats du *Sirop liquide* ou en poudre on doit toujours s'adresser :

A Mons. ALBERT fils du G. PAGLIANO
maison Théâtre Pagliano
à Florence.

AVERTISSEMENT.

Dans le but d'amoindrir les frais énormes qui grèvent l'entrée de mon sang en France, et pour en faciliter l'achat aux personnes qui en font usage, j'ai (dès aujourd'hui réduit le prix à 1 fr. 12 le flacon ou la boîte ; paiement par anticipation. Il est bien entendu que ce prix exceptionnel n'est que pour les envois en France et en Algérie.

Imprimerie Librairie Ollagnier

L'un des rédacteurs, gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

Sous le titre : IMPUISSANCE PHYSIQUE ET MORALE, vient de paraître à la librairie Garnier frères, 6, rue des Saints-Pères, dans la collection à 3 fr. 50 le volume, un nouvel ouvrage de l'auteur du Mariage (1 vol.) et de la génération universelle (1 vol.) destiné au même succès par les détails secrets et ignorés qu'il contient sur les rapports intimes de l'homme et la femme. Ce ne sont pas seulement leurs défauts, leurs difformités organiques réciproques ainsi que leurs maladies qu'il décrit et figure par des planches avec les moyens de s'en préserver ou de les guérir ; il révèle surtout les vices moraux qui en produisant *l'anaphrodisie* chez l'un et la *Frigidité* chez l'autre, sont les plus fréquentes causes de cette infirmité redoutable. De nombreux exemples ont relatés à l'appui.

VER SOLITAIRE On sa
que
propagation du Tænia ou ver sol
taire est due à l'usage alimentai
des viandes saignantes ; ce n'est q
depuis peu d'années, paraît-il, q
l'on a trouvé le vrai remède cont
le Tænia ; c'est à un savant phar
macien de Paris, à M. Secretan
que l'on doit la préparation de c
médicament qui, sous la forme d
globules tæniafuges, a été expéri
menté avec succès constant dans le
hôpitaux de Paris. Ajoutons encor
qu'on peut se procurer ces globule
Tæniafuges en envoyant un mandat
de 10 francs à l'adresse de M. Se
cretan, pharmacien, 57, Avenue
Friedland, Paris.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865
Prix fixe

PCE MATTEI FILS
17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletières, bagues, medaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, double et deuil. — Orfévrerie argent et métal blanc 1er titre. — Articles d'eglise et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines.* — Envoi franco à l'Intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

LOTERIE TUNISIENNE
Internationale
Pour la création d'Etablissements de Bienfaisance et d'utilité publique en Tunisie

La Seule qui donne le sixième de son capital Un Million de Francs de Lots en argent *La Seule* qui offre :

Gros Lots : **500.000** fr.
(5 Lots de 100,000 Fr.)
2 LOTS de ..... 50.000 fr.
4 LOTS de ..... 25.000 fr.
10 LOTS de ..... 10.000 fr.
100 LOTS de ..... 1.000 fr.
200 LOTS de ..... 500 fr.

Le tirage et le paiement des Lots auront lieu à Paris.

PRIX DU BILLET UN FRANC

Les Billets sont délivrés contre espèces, chèques ou mandats-poste adressés à l'ordre de M. Ernest DETRÉ, secrétaire général du Comité, à Paris, 13, rue de la Grange-Batelière

Vins Spiritueux — **Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux** — **Tabacs, Cigares**

Boulevard du Palais — **L.-N. MATTEI** Marque de Fabrique **BASTIA** (Corse) — du Pays et Havane

SPIRITUEUX

					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
3/6 de vin	Kirsch sup.	Eau menthe	Vermouth or.	Sauterne	Virginie plusieurs qual.	Maryland 400 gram.	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	1re qualité
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. cafe.	id. Noilly Pr.	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id. d'Alexan	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	Cassis blanc	Mason Coun.	Arabe 50 gr	Arabe	Bandes dorées	Utreoth	Sultanes	1re qualité à la rose.
id. supér.	id. Berger.	id. fines ass	id. Turin or.	Champagne (marques diverses)	Ture cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Entractos	Virginie ver.	2e id. sans.
id. fine cham.	id. ordinaire	id. Arnaud.	id. Martini	id. Moët	Savounette levant	Exportat. 1re id. 2me	Ex ortat. 1re id. 2me	Havane gran. id. coupés.	Malakoff	id. blanches	—
id. extra	Bitter ordin	Cacao Chouva	id. id. extra	id. Mousseux	Hongrois	Qual. de Paris.	Qual. de Paris.	Courants	Cabinet	Ordia. jannes	tabacs à priser de la Régie
id. Martel	id. super.	id. Gabello	id. Settoni	Sillery	Plantador	Sedileff	Sedileff	Ordinaires	Flor fins	id rosee	—
id. id.	id. Saillard	Piperm. Get	Sirops assort.	Vergenay	Brisures de la Regie.	Debri de la Régie	Débris Soa-	Bouts du nègre	Elartista fumeur	id. 40 sigar.	GROS
id. id.	id. Blanqui	Anisette MB	id. Blanqui	Crement bl.		—	ferlati.	Tordus ord.	Cruz ô venera	Illustrées	DETAIL
id. id.	Amara id.	Liqueurs Bl.	Vins de Bord.	id. rose		Tabacs de la Régie		id. fins	Supérb	Cigares-Cigarettes	
id. Bitumeau	Amer Picon	id. fines id.	id. espagnols	Grand Crem				Longs (fantaisie)	Teresita	—	
id. Guerin	id. indien.	The rhinois	Malaga	—					Représentation	Cigarettes de la Régie	
Rhum ord.	Birrh Violet	Chartreuse G	Madère	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de 10 centimes					El Colombate de la Havane		
id Guetrin	Eau de vie	id. Garn vert	Porto						—		
id. cara	id. id. corse	id. id. 1/2	Muscat Fron.						Cigares		
id. Martinic	id. anisse	id. id. jaune	id. Lunel								
Kirsch ord	id. id. amère	id. id. 1/2	Charsala								
id. Arnaud	id. id. rose	Raspail vrai	Myrte.								

Les Chemins de fer Corses

Le Petit Bastiais

00099

5 cent. **JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN** cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)
CORSE . . . . . Un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

8e ANNÉE, N° 749. — MERCREDI, 27 JUIN 1883
Saint Gallican martyr.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Avence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Ce, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Rect., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

SOCIÉTÉ DE TIR DE LA VILLE DE LA TOUR-DU-PIN

LOTERIE

600 lots en espèces montant à 30.000 francs

120,000 billets à 1 franc le billet

Gros lot : **20,000** Francs

Tirage le 1er Juillet 1883

La vente des billets sera close le 30 Juin

Les Billets se trouvent : A Bastia, à la librairie OLLAGNIER. Pour les recevoir franco par la poste, ajouter 15 centimes pour 1 à 3 billets et 30 cent. pour 4 à 10 billets.

BASTIA

LES CHEMINS DE FER CORSES

RAPPORT

Au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de chemins de fer départementaux pour la construction et l'exploitation provisoire des chemins de fer de la Corse,

Par M. WILSON, *député*

Messieurs, Votre Commission de classement des chemins de fer est saisie d'un projet de loi ayant pour objet l'approbation d'une convention passée le 21 février 1883, entre M. le Ministre des Travaux Publics et la Compagnie des chemins de fer départementaux, pour la construction et l'exploitation provisoire des chemins de fer de la Corse.

Ces chemins de fer, compris dans le réseau d'intérêt général, forment un ensemble de [illegible] kilomètres, à voie de un mètre, qui se répartissent ainsi :

Ajaccio à Bastia, par Mezzana et [illegible]	[illegible] kilom.
Ponte-Leccia à Calvi	[illegible] »
Casamozza à Bonifaccio. . . .	[illegible] »
Ajaccio à Propriano-	65 »
Total. . . .	230 kilom.

Les chemins de fer de la Corse, formant un réseau spécial et tout à fait indépendant, M. le Ministre des Travaux Publics a dû se préoccuper d'assurer la construction des lignes, dont l'exécution n'est pas commencée, et l'exploitation de l'ensemble du réseau, sans attendre la solution des questions relatives au régime définitif des chemins de fer du troisième réseau ; la Compagnie des chemins de fer départementaux ayant fait les conditions les plus favorables, une convention provisoire a été passée avec elle.

Vous trouverez dans l'exposé des motifs les principales dispositions de cette convention. Nous indiquons seulement ici les conditions essentielles de ce traité, qui s'applique à la fois à la construction et à l'exploitation des quatre lignes classées en Corse.

En ce qui concerne la construction, l'État se réserve l'achèvement de la ligne d'Ajaccio à Bastia par Corte.

La Compagnie s'engage au contraire ;

1o A titre ferme. — A construire entièrement les lignes de Ponte-Leccia à Calvi et la section du chemin de fer de Casamozza à Bonifaccio, qui est comprise entre Casamozza et le Fium-Orbo, et qui est déjà déclarée d'utilité publique.

2. A titre éventuel. — A construire les lignes du Fium-Orbo à Bonifacio et à Propriano, si elles sont déclarées d'utilité publique.

Les dépenses de construction des chemin de fer de Ponte-Leccia à Calvi et de Casamozza au Fium-Orbo sont évaluées, à forfait, à 15,270,000 francs pour la première de ces lignes, et à 9,980,000 francs pour la seconde ; elles seraient remboursées à la Compagnie, par l'État, soit en quatre-vingt-dix annuités, calculées au taux de cinq pour cent amortissable calculée au cours moyen de la Bourse, pendant la quinzaine qui aura précédé la remise des titres.

Pour les deux lignes concédées à titre éventuel, dont la construction est subordonnée à la déclaration d'utilité publique, le montant du capital de premier établissement serait définitivement arrêté à forfait par le Ministre des Travaux Publics, sur l'avis conforme du Conseil général des ponts et chaussées, la Compagnie entendue. La dépense serait remboursée de la même manière. L'État tiendrait compte, en outre, à la Compagnie, des dépenses réellement faites pour les travaux complémentaires reconnus nécessaires au cours de l'exploitation, ces dépenses étant majorées de l'intérêt à cinq pour cent des avances faites pendant la durée des travaux, et de huit pour cent pour frais généraux et dépenses d'administration centrale.

En ce qui concerne l'exploitation, la Compagnie s'engage, à titre ferme, à pourvoir de l'outillage, du mobilier des stations, du matériel roulant, ainsi que des approvisionnements nécessaires, et à exploiter provisoirement, pendant une durée de quinze ans, qui pourra être prorogée de trois ans en trois ans, à la volonté des parties, les trois lignes d'Ajaccio à Bastia, de Ponte-Leccia à Calvi, et de Casamozza au Fium-Orbo. Elle prend le même engagement, à titre éventuel, pour les lignes du Fium-Orbo à Bonifacio et d'Ajaccio à Propriano, si elles sont ouvertes six mois au moins avant l'expiration du délai de quinze ans.

La Compagnie sera redevable à l'État du montant des recettes d'exploitation : l'État sera redevable à la Compagnie de ses dépenses, sans que la somme à payer par lui, de ce chef, puisse dépasser la limite résultant de l'application d'un prix de revient de [illegible] francs cinquante centimes pour chaque kilomètre parcouru par les trains, et pour un minimum de trois trains par jour dans chaque sens. Si la dépense réelle d'exploitation n'atteint pas le maximum indiqué, un tiers de la différence est attribué, à titre de prime d'économie, à la Compagnie. Celle-ci profiterait, en outre, d'une part des bénéfices fixée au quart de la portion de la recette nette, excédant 4,000 francs par kilomètre.

Telle est l'économie générale de la convention passée par M. le Ministre des Travaux publics avec la Compagnie des chemins de fer départementaux.

Votre Commission approuve dans son ensemble le projet de loi qui vous est soumis : il lui a paru cependant qu'il y aurait lieu de faire subir à la convention certaines modifications avant pour résultat de diminuer les sacrifices que l'État doit s'imposer pour le réseau des chemins de fer de la Corse.

C'est ainsi que votre Commission pense, que l'appel fait à l'industrie privée pour la construction de certains lignes de la Corse, devrait être, dans un but d'économie, généralisé, et appliqué à toutes les lignes de ce réseau.

Nous croyons, en effet, qu'il serait à la fois rationnel et avantageux, de soumettre le réseau de la Corse à un régime uniforme : ce programme est réalisé par le projet de loi en ce qui concerne l'exploitation, et il conviendrait de l'appliquer aussi à la construction des sections de la ligne d'Ajaccio à Bastia, susceptibles d'être concédées pour être construites à forfait par la Compagnie, au lieu d'en réserver la construction à l'État dans des conditions de dépenses qui ne peuvent être évaluées exactement.

Dans cet ordre d'idées, la Commission s'est demandée s'il n'y aurait pas lieu de prescrire à la Compagnie concessionnaire de procéder à des études en s'inspirant de la nécessité d'apporter à ces travaux et à l'aménagement des installations indispensables, toute économie compatible avec les exigences d'une bonne exploitation.

Votre Commission a entendu M. le Sous-Secrétaire d'État aux Travaux publics, qui s'est associé à l'opinion exprimée par elle.

Il a ajouté toutefois que, pour éviter des retards dans le vote du présent projet de loi, il était préférable de maintenir le texte de la convention du 21 février 1883, sauf à passer ultérieurement avec la Compagnie des chemins de fer départementaux, si l'État y trouve avantage, une nouvelle convention qui réglerait dans le sens indiqué par la Commission les différents points non encore résolus.

Cette nouvelle convention s'appliquerait, par conséquent, à tous les travaux susceptibles d'être donnés à forfait.

La Commission a pris acte des déclaration de M. le Sous-Secrétaire d'Etat.

(*La fin à demain*).

La lettre du Pape

Le Pape Léon XIII a fait remettre à M. Grévy, par le nonce apostolique, une longue missive.

Cette lettre présente une certaine particularité : c'est la première fois que le Pape Léon XIII s'adresse au président de la République par lettre autographe. Son prédécesseur l'avait fait plusieurs fois.

Le Pape poussé, dit-il, par le désir de voir régner en France la paix religieuse, et dans l'intérêt même du gouvernement de la République, demande à M. Grévy de veiller à ce qu'il appelle « *les vexations contre le clergé.* »

Il énumère ensuite tous les griefs et toutes les revendications des membres du clergé.

On avait parlé d'une lettre menaçante : il n'en est rien.

Il est très certain que le Pape a voulu donner satisfaction aux plaintes des ecclésiastiques influents de son entourage, et aux réclamations de quelques prélats, le ton de la lettre l'indique.

Nous pouvons affirmer, de source certaine, que M. Grévy est décidé à ne pas donner communication de cette lettre au Conseil des ministres ; il considère cette missive comme une simple lettre particulière.

Il est décidé, précisément pour arrêter à son début le système de correspondance inauguré par le prédécesseur de Léon XIII, à s'en tenir aux communications faites par la voie diplomatique.

CAISSE D'ÉPARGNE DE BASTIA

Opérations du 10 Juin 1883

Solde dû au 17 Juin 1883. . . .		1,403,535 21
Versements	16,918 00	
Remboursements	3,344 38	
	13,573 62	13,573 62
En caisse le 24 Juin 1883.		1.417.108 83

L'Administrateur, J. DAMEI, négociant.

Le Caissier, P.-D. GUERRINI.

La réforme judiciaire

La commission relative à la réforme judiciaire s'est réunie, sous la présidence de M. Albert Grévy. M. Brunet a été entendu et a développé un amendement pour le cas où la commission déciderait la suppression de certains tribunaux ; cet amendement est ainsi conçu :

« La valeur des offices supprimés sera déterminée pour chacun d'eux, par le produit moyen des cinq dernières années, capitalisé au taux qui aura servi de base à la dernière cession du même office. Les difficultés, s'il s'en élève sur la détermination de ces deux chiffres, seront tranchées en dernier ressort par la première chambre de la cour d'appel, statuant en chambre du conseil, sur mémoires et sans plaidoiries.

» Ce prix, augmenté d'un cinquième, sera payé par l'Etat au titulaire dépossédé, en dix annuités, avec intérêt et au taux légal.

» Pendant douze ans, à compter de la suppression desdits offices, le produit sera soumis à un prélèvement, au profit du Trésor public, de 50 0/0 des émoluments alloués par le tarif aux avoués.

» Un règlement d'administration publique déterminera les formes et délais dans lesquels ce prélèvement sera opéré. »

La commission a ensuite discuté l'amendement de M. Robert de Massy, qui a été défendu par M. La Caze.

M. Jules Simon a dit que, tout en étant partisan de la suppression de certaines cours, il renonçait à la demander pour ne pas exposer le projet à un échec devant la Chambre.

La commission n'a pas pris de décision et s'est ajournée au lendemain.

Ephémérides Corses

27 Juin 1796. — Naissance du comte Xavier de Casabianca, ministre de Napoléon III.

Le comte de Casabianca qui fut élu député de la Corse en 1848 devint vers la fin de 1850 ministre de l'Agriculture et du Commerce, puis des Finances.

Après le deux décembre il organisa le ministère d'Etat ; à la chute de l'empire il était sénateur et Procureur-Général à la cour des Comptes.

En 1877 il fut élu député de la Corse.

Notre éminent compatriote est mort en 1881 âgé de 85 ans.

La rue de l'Intendance

Bastia, le 26 juin 1883.

Monsieur le Directeur du *Petit Bastiais*,

L'accueil que vous avez fait à la juste réclamation d'un habitant de la rue des Jardins me fait espérer que la mienne ne sera pas jetée au panier.

La rue de l'Intendance jouit aussi du privilège de conserver les tas d'immondices que l'on jette tous les jours, jusqu'à une heure très-avancée de la matinée.

Comment un arrêté municipal ne fixe-t-il pas une heure à laquelle la toilette de toutes les rues de la ville, sans exception, des boulevards comme des petites impasses devrait être terminée ? Ou peut-être cet arrêté existe comme beaucoup d'autres, mais à l'état de lettre morte. Nos pères avaient baptisé ces sortes d'arrêtés : *bandi genovesi !* autant en emporte le vent! Malheureusement, le vent n'emporte pas les immondices!

Puisque j'ai pris la plume pour vous parler de la rue de l'Intendance, laissez-moi ajouter une autre observation.

Cette rue, du côté du mur de clôture du gymnase militaire, est devenue une latrine publique : on y voit, à chaque instant, plusieurs personnes à la fois. Sans compter qu'un pareil horizon n'a rien d'agréable pour les voisins d'en face, il y a une question de décence que je ne dois pas omettre de signaler.

La rue de l'Intendance aboutit au pensionnat Moynier et est par conséquent fréquentée par un grand nombre de demoiselles.

Si ma première réclamation n'est pas prise en considération par l'autorité municipale, j'adresserai la seconde à l'autorité militaire qui est propriétaire du mur devant lequel on..... s'arrête, et qui peut le faire respecter.

Agréez, etc.

Un habitué du CAFÉ DU COMMERCE.

Nécrologie

Madame Sammattei, née Campana, institutrice de Poggio-d'Oletta, a succombé la semaine dernière des suites de couches. Cette fin prématurée a péniblement ému les populations du canton qui avaient pu apprécier les rares qualités de cette jeune institutrice.

Son corps a été transporté à Cardo, et M. Retali, instituteur, s'est rendu l'interprète des sentiments de tous en prononçant le discours suivant.

Messieurs,

Je ne laisserai pas fermer cette tombe sans adresser quelques paroles d'adieu à cette estimable collègue que la mort vient de ravir si prématurément aux tendresses de son estimable époux, de ses parents et de ses nombreux amis désolés.

Je connaissais depuis peu Madame Sammattei ; néanmoins, dans ce court espace, j'ai pu apprécier, comme vous l'aviez déjà fait depuis plusieurs années, ses rares et solides qualités d'esprit et de cœur.

Elevée dans ce village même, au milieu de vous, sous l'intelligente direction de votre ancien et dévoué instituteur M. Benigni, elle avait su mériter, par son bon cœur, votre confiance et votre estime.

Son amour pour l'étude et son assiduité au travail l'avaient fait parvenir à l'Ecole Normale Primaire d'Ajaccio, où se forme l'élite des institutrices, et où trois ans après elle couronnait ses études en subissant avec succès les épreuves du brevet de capacité.

Entrée dans la noble carrière de l'enseignement, c'est là surtout que Madame Sammattei, dont nous pleurons la perte, avait fait valoir ses brillantes qualités : son attachement au devoir, son dévouement, son aménité, sa bienveillance lui ont toujours valu les plus vives sympathies de ses élèves et des populations, partout où elle a vécu.

A Cardo même, où elle venait tous les ans passer ses vacances auprès de son cher époux, elle était l'objet d'une admiration générale.

Et voilà qu'au moment où elle acquérait le doux nom de mère, elle vient d'être enlevée à la fleur de l'âge par une cruelle mort!

En présence d'une si grande perte, il n'y a certes pas de consolation à donner à ses parents et à son époux, si chers pour elle. Mais, s'il est une atténuation possible à leur douleur, ce sera la conviction qu'ils pourront emporter d'ici que cette fille dévouée, cette épouse fidèle, cette institutrice méritante et infatigable laisse parmi nous d'impérissables souvenirs d'estime et de considération.

Adieu! Madame Sammattei, au nom des habitants de Cardo que vous aimiez tant; au nom de nos collègues, institutrices et instituteurs, adieu!

Bulletin financier

Paris, 25 juin 1883.

Bien que les affaires soient toujours très mauvaises la bourse reste ferme.

Les actions des Magasins Généraux de Paris et celles des Magasins Généraux de France et d'Algérie sont très fermes. Le 28 courant doivent avoir lieu les assemblées générales de ces deux sociétés pour statuer sur le projet de fusion, nous ne saurions trop engager les porteurs de ces titres à donner leur concours à cette mesure qui satisfait tous les intérêts.

Nous apprenons à l'instant que le procès intenté par divers groupes d'actionnaires du Crédit Général Français à MM. le baron d'Erlanger et Berthier frères vient d'être interrompu. Le ministère public ayant décidé qu'une instruction serait faite contre ces trois messieurs administrateurs du Crédit Général Français sous les inculpations suivantes :

1o Emission et négociation d'actions d'une société constituée contrairement aux dispositions des articles 1er et suivants de la loi sur les sociétés.

2o Simulation des souscriptions et de versements.

3o Distribution de dividendes fictifs.

4o Contravention aux prescriptions de l'article du code penal qui prohibe les syndicats.

Des bruits plus graves encore circulent en ce moment mais le manque de temps empêche de les vérifier.

Tentative de meurtre

Une tentative de meurtre a été commise hier à Castellare-de-Casinca sur le seiur Fazi Louis, qui a été atteint au bas ventre à l'aide d'un coup de revolver, le crime est attribué au nommé Mechi Vincent.

La blessure est grave. Le projectile n'a pu jusqu'ici être extrait.

La plus grande prison du Monde

La plus grande prison qui existe au monde est, en Europe, la maison de détention préventive du nouveau Palais de Justice du quartier de Moabit, à Berlin, qui vient d'être achevée.

Cet édifice monumental se compose de six bâtiments particuliers dans lesquels ont été transférés tous les prévenus, hommes et femmes, enfermés jusqu'ici dans les diverses prisons de la capitale.

La prison des hommes comprend un rez-de-chaussée, quatre étages, 732 cellules séparées des salles d'emprisonnement communes pour 195 accusés, 40 chambres pour les surveillants et des dortoirs pour 118 hommes chargés du nettoyage. Les cellules isolées ont chacune une fenêtre de 10 pieds de haut.

Six cellules isolées ont été disposées dans les soubassements ou caves de l'édifice pour enfermer les prévenus qui se rendent passibles de peines disciplinaires ; les soupiraux de ces cellules sont munis de volets en fer, afin d'obtenir une obscurité complète en cas de besoin, et d'appareils pour enchainer ceux qui opposent de la résistance aux gardiens.

Dans les caves on trouve encore des dortoirs pour les hommes de service ; dans les cuisines, des caloriféres qui chauffent la prison, des salles de bain. L'intérieur de l'édifice est construit en fer et en forme de galeries donnant toutes sur un « hall » central, de sorte que du rez-de-chaussée on peut voir jusqu'au sommet de la prison.

La prison des hommes, qui est séparée des cinq autres bâtiments par un mur de 5 mètres de haut, renferme une église et quatre cours spacieuses, dallées, où les prévenus peuvent se promener.

La prison des femmes ne contient que 70 cellules séparées et 15 grands dortoirs. On peut y loger 220 femmes. Les dortoirs sont divisés en boxes qui renferment chacun un lit et que l'on ferme à clé la nuit, dès que les prisonnières y sont entrées.

Bourse de Paris

	25 Juin	26 Juin
Rente 3 p. 0/0	79,10	78,95
— 3 p. 0/0 amortissable. . .	81,20	81,10
— 4 1/2 p. 0/0	109,95	109,50
— 5 p. 0/0	108,65	108,25

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

SÉNAT

Le sénat s'est réuni dans ses bureaux pour procéder à la nomination des commissions suivantes.

1. Commission pour l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant accroissement des minima des pensions et des annuités pour années de service supplémentaire en faveur du personnel compris dans la 1re et la 2e section du tarif numéro 2 de la loi du 5 août 1879 sur les pensions de l'armée de mer.

2. Commission pour l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relative à la réorganisation des troupes de l'artillerie de l'armée active, en vue de la formation d'une artillerie de forteresse.

3. Commission pour l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à diviser l'arrondissement de Narbonne en deux circonscriptions électorales.

Présidence de M. HUMBERT

Adoption du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser le département des Alpes-Maritimes à contracter un emprunt pour la construction de bâtiments départementaux.

Adoption du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant autorisation pour la caisse des dépôts et consignations de frire provisoirement des avances à certaines caisses d'épargne.

— L'ordre du jour appelle la suite de la 2e délibération sur le projet de loi tendant à la répression des infractions à la convention internationale du 6 mai 1882, sur la police de la pêche dans la mer du Mord, en dehors des eaux territoriales.

Le projet de loi est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la 2e délibération sur le projet de loi relatif au régime des eaux.

Après une courte discussion la Chambre fixe sa prochaine séance à jeudi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Bizarelli, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la e2 délibération sur le projet de loi concernant les récidivistes.

La discussion s'ouvre sur l'article 7.

MM. Floquet, Jullien et Gerville-Réache, rapporteur interviennent, dans la discussion.

Les articles 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 sont successivement adoptés.

***

Les papiers trouvés chez l'incendiaire Suleyman après sa pendaison, indiquent la complicité d'Arabi.

— La lettre adressée par le Pape à M. Grévy vise tout spécialement la conduite de l'evêque de Tulle que le ministre des cultes avait dû mander à Paris.

— Le ministre de l'instruction publique a reçu les listes des candidats pour le poste de dirscteur de l'observatoire de Paris, présentés par l'Académie des Sciences et le conseil de l'Observatoire.

— En août, plusieurs explorateurs français et russes entreprendront une expédition dans le Thibet.

Dernière heure

Par suite d'une indisposition, M. Charles Brun, ministre de la marine, va demander un congé.

ÉTAT CIVIL

MARIAGES. — Néant.

NAISSANCES

Vitelli, Sapho-Giovannina-Fortunata.

DÉCÈS — Néant.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

ENTRÉES

De Macinaggio, esquif français Sainte-Lucie, cap. Bordoni, minerai.

De Marseille, vap. français Spahis, cap. David, dépêches, passagers, diverses.

De Marseille, vapeur français Comte-Baciocchi, cap. Limarola, passagers, diverses.

De Bône, brick italien Antonio, cap. Campodano, minerai.

SORTIES

Pour Livourne, vapeur français Insulaire, cap. Lota, dépêches, passagers, diverses.

Pour Luri, chasse-marée français Paul, cap. Rogliano, minerai.

Pour Toulon, brick-goëlette Sampiero, cap. Gachet, charbon.

Pour Livourne, vapeur français Spahis, cap. David, dépêches, passagers, diverses.

Pour Livourne, vapeur français Comte-Baciocchi, cap. Limarola, passagers, diverses.

Pour Luri, esquif français Saint-Joseph, cap. Renucci, lest.

Pour Nice, brick-goëlette français La Corse, cap. Confortini, charbon.

AU DÉPOT d'eaux minérales, chez M. GALLO, G, rue des Terrasses
Vente d'eau de Puzzichello.

Avis

M. PETROLACCI, FERBLANTIER-Chaudronnier,
prévient le public qu'indépendamment de son atelier, il vient d'établir un magasin de vente boulevard Paoli, n° 29, d'articles de chaudronnerie, ferblanterie, lampisterie, pompes, plombs, en tuyaux et en planche, tôles, clouterie, serrurerie, couleurs vernis et pinceaux etc., à des prix très modérés, il se charge de toutes sortes de réparations concernant ces articles et il garantit ous les objets sortis de son magasin ou de son atelier.

Mme POGGI Veuve PAOLI
MARCHANDE DE MODES, à Bastia,
Boulevard au Palais N° 9,
A l'honneur d'informer sa nombreuse clientele qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleurs fabriques de Paris.
Chapeaux de paille noir, blancs et couleurs, chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.
A DES PRIX TRES MODÉRÉS

FÊTE DU 14 JUILLET

FEUX D'ATIFICE COMPLETS
Prix très-modérés
chez **Louis SISCO**
Rue [illegible], Bastia, Maison Gregorj.

GUERISON

CERTAINE et *RADICALE* de toutes les affections de la *PEAU*; *dartres, eczémas, psoriasis, acné*, etc., même des *PLAIES* et *ULCERES VARIQUEUX*, considérés comme incurables par les plus célèbres médecins. — Le traitement n'exige aucun régime particulier, il ne dérange nullement du travail, il peut être suivi partout, même en voyage; il est à la portée des plus petites bourses et dès le deuxième jour il produit une amélioration très-sensible.

S'adresser à M. *LENORMAND*, médecin-pharmacien à *TOURNAND* (Seine-et-Marne). — Consultations gratuites par correspondance.

BRASSERIE
J. GASPARINI
Place St-Nicolas, Bastia

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir de la bière de *KUKLA de WESTPHALIE*, d'une limpidité parfaite et d'un goût exquis, qu'il vend 0,20 cent. le bock.

VER SOLITAIRE

On sait que la propagation du Tænia ou ver solitaire est due à l'usage alimentaire des viandes saignantes; ce n'est que depuis peu d'années, paraît-il, que l'on a trouvé le vrai remède contre le Tænia; c'est à un savant pharmacien de Paris, à M. Secretan, que l'on doit la préparation de ce médicament qui, sous la forme de globules tæniafuges, a été expérimenté avec succès constant dans les hopitaux de Paris. Ajoutons encore qu'on peut se procurer ces globules Tæniafuges en envoyant un mandat de 10 francs à l'adresse de M. Secretan, pharmacien, 57, Avenue Friedland, Paris.

Imprimerie Librairie Ollagnier

L'un des rédacteurs, gérant,

MATTHIEU OLLAGNIER.

QUATRIÈME ANNÉE

L'UNION VINICOLE ET AGRICOLE
DES CHARENTES
Journal littéraire, agricole, commercial et d'annonces
Paraissant le Dimanche

ABONNEMENTS
Un an..... 9 fr.
Six mois..... 5 »
Trois mois..... 3 »
Europe, un an..... 15 »
Amérique — ..... 20 »

BUREAUX:
Imprimerie ROUSSAUD, 3, rue Tison d'Argence, ANGOULÊME.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865
Prix fixe

Pce MATTEI FILS
17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletières, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, doublé et deuil. — Orfèvrerie argent et métal blanc 1re titre. — Articles d'église et d'optique. — Reparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines.* — Envoi franco à l'intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : 100 MILLIONS. — 4, RUE DE LA PAIX

Prêts actuellement réalisés (sur première hypothèque) : *(150 MILLIONS)*

BONS DE CAISSE 5 %

Les Bons de Caisse rapportent 5 % sont à cinq ans d'échéance. — L'intérêt est payable semestriellement, les 1er avril et 1er octobre de chaque année. Les Bons sont de 100, — 500. — 1,000. — 5,000 et 10,000 fr. Ils sont, à la volonté des souscripteurs, au porteur ou nominatifs.
Les Bons nominatifs sont transmissibles par voie d'endossement et munis de coupons d'intérêt au porteur.

OBLIGATIONS

La Société délivre, *au prix net de 485 fr.*, des obligations entièrement libérées, rapportant 20 fr. d'intérêt annuel payable trimestriellement. Ces titres sont remboursés à 500 fr.

GARANTIES DES TITRES
Émis par la BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE
1° L'ensemble des prêts consentis sur première hypothèque, dont le montant doit être toujours au moins égal à celui des obligations en circulation (Art. 21 des Statuts);
2° Le capital de la Société, qui est actuellement de 100 millions et doit toujours être égal au vingtième des obligations en circulation (Art. 8 des Statuts).

Les coupons des Obligations et des Bons de caisse de la *Banque Hypothécaire de France* sont payés à PARIS : au siège de la Société, rue de la Paix, n° 4; à la *Société générale*, — à la *Société de Crédit industriel et commercial*, — à la *Société de Dépôts et de Comptes courants*, — au *Crédit Lyonnais*, — à la *Société Générale*, — à la *Société d'Escompte de Paris*, — à la *Banque de Paris et des Pays-Bas*, — à la *Banque d'Escompte de Paris*, — à la *Compagnie Algérienne*, et, dans les Départements, en Algérie et à l'Étranger, à toutes les succursales des Sociétés désignées ci-dessus.

Vins Spiritueux — Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux — **Tabacs, Cigares**

Boulevard du Palais — **L.-N. MATTEI** — **BASTIA** (Corse) — du Pays et Havane

Marque de — Fabrique

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
3/6 de vin	Kirsch sup.	Eau menthe	Vermouth or	Sauterne	Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram.	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	1re qualité
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. cafe.	id. Noilly Pr	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id. d'Alexan	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Fernod	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	Cassis blanc	Mason Coun.	Arabe 50 gr.	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Manes	1re qualité à la rose.
id. super.	id. Berger.	id. fines ass.	id. Turin or.	Champagne	Turc cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajace	Entractos	Virginie ver.	2e id. sans.
id. fine cham.	id. ordinaire	id. Arnaud	id. Martini	(marques diverses)	Savonnette levant	Exportat. 1re	Ex ortat 1re	Havane gran.	Malakoff	id. blanches	—
id. extra	Bitter ordin	Cacao Chouva	id. id extra	id. Moët	Hongrois	id. 2me	id. 2ms	id. courts.	Cabinet	Ordin. jaunes	Tabacs à priser de la Régie
id. Mariel	id. super.	id. Gabello	id. Settoni	id. Mousseux	Plantador	Qual. de Paris.	Qual. de Paris.	Courants	Flor fina	id rosee	—
id. id	id. Saillard	Piperm Get	Siroj sassort.	Silery	Brisures de la Regie.	Sedleaff	Sedleaff	Ordinaires	Elartista fu-	id. 40 sigar.	GROS DÉTAIL
id. id.	id. Blanqui	Anisette MB	id. Blanqui	Vergenay		Debri de la Régie	Debris Soa-ferlati.	Bouts du nègre	ur	Illustrées	
id. id.	Amara id.	Liqueurs Bl.	Vins de bord.	Cremant bl.		—		Torcons ord.	Cruzovenero	Cigares-Cigare-	
id. Etuurneau	Amer Picon	id. fines id.	id espagnols	id. rose		Tabacs de la Regie		id. fins	Superb	re	
id. Guerin	id indien.	The chinois	Malaga	Grand Crem				Longs (fantaisie)	Teresita	—	
Rhum ord.	Birrh Violet	Chartreuse G	Madère	—					Representacion	Cigarettes de la Régie	
id. Guetrin	Eau de vie	id. Garn. vert	Porto	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de centimes					El Colombate de la Havane		
id. extra	id. id. corse	id. id. 1/2	Muscat Fron.						—		
id. Martinique	id. id. anisee	id. id. jaune	id. Lunel						Cigares		
Kirsch ord	id. id amère	id. id. 1/2	Charsala								
id. Arnaud	id. id rose	Raspail vrai	Kypre.								

Le Petit Bastiais

00101

5 cent. JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)
CORSE . . . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits deposés.

8e ANNÉE, N° 750. — JEUDI, 28 JUIN 1883
Saint Léon II, pape, martyr.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Réel., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud 0,25

SOCIÉTÉ DE TIR DE LA VILLE DE LA TOUR-DU-PIN

LOTERIE

600 lots en espèces montant à 30.000 francs
120,000 billets à 1 franc le billet
Gros lot : **20,000** Francs
Tirage le 1er Juillet 1883
La vente des billets sera close le 30 Juin

Les Billets se trouvent : A Bastia, à la librairie OLLAGNIER. Pour les recevoir franco par la poste, ajouter 15 centimes pour 1 à 3 billets et 30 cent. pour 4 à 10 billets.

BASTIA

CONFÉRENCE PÉDAGOGIQUE

Madame Kergomard, inspectrice générale des écoles maternelles, a réuni, lundi matin, dans une des salles du lycée, la plupart des instituteurs et institutrices de l'arrondissement. Madame Kergomard était accompagnée de MM. les inspecteurs primaires Pruneyras et Gianayre.

Madame l'inspectrice générale s'est appliquée à démontrer le tort que l'on a d'instruire les enfants en leur inculquant des mots que trop souvent ils ne comprennent pas. Elle a signalé la situation d'un grand nombre d'enfants de nos montagnes qui se rendent à l'école pieds nus et parfois malpropres, ainsi que le manque de matériel, et les mauvaises conditions dans lesquelles sont installées les écoles maternelles. Enfin, elle a blâmé les institutrices qui croient déroger en acceptant le titre de directrices d'écoles maternelles.

La conférence terminée, Mademoiselle Ponzevera s'est faite l'interprète de tous les auditeurs, en exprimant à Madame Kergomard, leurs sentiments de vive gratitude. Elle a ajouté que la Corse est certainement au-dessus de sa réputation au point de vue de l'instruction, et que ses progrès sont d'autant plus marquants qu'elle a été longtemps oubliée. « Nous avons compris, nous, a-t-elle dit, chez qui la fortune est rare, que l'instruction est un capital sûr. » Mlle Ponzevera a terminé en formant le vœu que des conférences comme celle à laquelle on vient d'assister soient plus fréquentes. La parole gracieuse, facile, persuasive de la conférencière amènerait bientôt les plus heureux résultats.

Madame Kergomard a remercié Mlle Ponzevera et les assistants de l'accueil sympathique qu'elle avait reçu, et la séance a été levée.

Puisque Madame l'inspectrice générale a constaté dans sa visite aux principales écoles maternelles du département qu'elles manquaient de beaucoup de choses, nous sommes convaincu qu'elle s'empressera dans son rapport au ministre de l'instruction publique de demander pour la Corse des allocations exceptionnelles qui lui permettront de mettre l'installation de ses écoles au niveau de celles du continent. Les Corses méritent assurément cette faveur, par leur ardent désir de s'instruire.

141e RÉGIMENT D'INFANTERIE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 28 Juin 1883, à 8 heures

1. En promenade, (allegro), Rouland.
2. La coupe du roi de Thulé (fantaisie),, Diaz.
3. Nabuchodonosor, (ouv.,) Verdi.
4. Rêve de printemps, (mazurka,) Desaux.
5. Le petit Faust, (fant.,) Hervé.

ENCORE LES EXPROPRIATIONS

Corte, le 26 juin 1883.

M. le Directeur du *Petit Bastiais*,

L'Administration semble ne pas se douter du mal qu'elle fait aux idées républicaines, en retardant indéfiniment la convocation du jury chargé de statuer sur les demandes en indemnité des propriétaires expropriés pour l'établissement du chemin de fer. Les agents réactionnaires répètent sur tous les tons : la République ne paie pas ses dettes ! Les *satisfaits* répondent à cette calomnie en disant narquoisement : la République vous payera, quand vous serez de notre *parti !*

Ces *racontars* de bas étage font leur chemin. Ils sont misérables. Notre corps des ponts et chaussées, dont la science est au-dessus de toute critique, dont la probité est proverbiale, attend avec impatience le [illegible] d'une situation anormale. Le Préfet de la Corse tiendrait à honneur [illegible] fin l'œuvre capitale des chemins de fer corses. Mais, quoi ! on se heurte à des lenteurs administratives, à une force d'inertie des bureaux qui élèveront obstacles sur obstacles, si une volonté ferme et puissante ne vient les briser.

Les dossiers arrivent ; ils sont complets. Les fonds existent, ils sont dans les caisses de l'Etat. Mais, voilà qu'une place de juge de paix est vacante, patatras ! Les dossiers du chemin de fer dorment, toute l'attention se porte sur le candidat qui va être revêtu des augustes fonctions de magistrat cantonal. Lorsque la commune de Monte-Rotondo est privée de garde-champêtre, on oublie tout, pour savoir si le nouveau gardien de la propriété sera opportuniste ou radical !

En attendant, Etat et particuliers souffrent d'une situation qui est inexplicable. L'Etat paiera des intérêts d'autant plus considérables qu'il aura tardé plus longtemps à débourser le capital fixé par le jury ; les propriétaires dont les immeubles sont déjà occupés, sont privés d'une somme qui aurait dû leur être *préalablement* payée (voir la loi de 1841). De plus l'ouverture de la ligne les livre aux incursions de tous les maraudeurs.

Ce tableau est-il chargé ? J'en appelle à tous les hommes de bonne foi.

Agréez, etc.

Un exproprié.

La Reine Ranavalo

L'*Evening Standard*, commentant la mort de la reine de Madagascar, dit que cet événement, si réellement il a eu lieu, n'aurait eu de l'importance que si Ranavalo avait été une souveraine autocrate, parce que, dans ce cas, il eût été possible que son successeur adoptât une politique différente en modifiant entièrement les relations de Madagascar avec les autres pays, notamment avec la France.

Mais il est notoire que, depuis long-

temps, la reine règne sans gouverner, et que le pouvoir se trouve, en réalité, entre les mains des ministres. S'ils ont pu diriger les affaires publiques des Hovas pendant six mois, en tenant secrète la mort de la reine, rien ne les empêche de continuer à gouverner, tout en reconnaissant comme chef nominal le successeur de Ranavalo.

Ephémérides Corses

28 Juin 1374. — Décret d'Adorno, doge de Gênes, par lequel il reconnaît les privilèges que la République avait précédemment octroyés à la ville de Calvi.

Le duc de Milan, quand il fut maître de Gênes, confirma ce décret.

LES CHEMINS DE FER CORSES

RAPPORT

Au nom de la Commission chargée d'examiner le projet de loi ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie de chemins de fer départementaux pour la construction et l'exploitation provisoire des chemins de fer de la Corse,

Par M. WILSON, *député*

(Voir le numéro d'hier,)

La Commission a examiné ensuite l'article 2 du projet de loi qui règle la question de l'émission des obligations. Le texte de cet article a provoqué les acclamations de la Compagnie concessionnaire qui, sur une lettre de son directeur, a demandé à M. le Ministre des Travaux Publics, la substitution de la disposition suivante à celle du projet de loi :

« Aucune émission d'obligations ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une autorisation donnée par le Ministre des Travaux Publics, après avis du Ministre des Finances, et après l'achèvement et la mise en exploitation des lignes ou sections de lignes concédées.

» Le capital à réaliser par l'émission d'obligations, ne pourra être supérieur aux dépenses des lignes concédées et l'émission ne sera autorisée que sous la condition que l'annuité destinée à couvrir l'intérêt et l'amortissement des titres à émettre ne dépassera pas le montant des sommes garanties sur lesdites dépenses. »

La réclamation de la Compagnie ayant été admise par M. le Ministre des Travaux Publics, votre Commission vous propose l'adoption de ce nouveau texte, comme étant du reste plus conforme à l'esprit de la convention et aux précédents établis.

Un autre point de la convention provisoire devait fixer tout spécialement aussi l'attention de la Commission, c'est l'article 3 relatif au mode de payement qui serait adopté par l'État.

Il résulte de cet article, que les dépenses de toute nature seront, à la volonté de l'État, remboursées à la Compagnie, soit en 90 annuités calculées au taux de cinq pour cent, amortissement compris, soit en rente trois pour cent amortissable.

Nous avons dû nous préoccuper d'établir avec précision, la situation qui serait faite au Trésor, selon que l'on adopterait l'un ou l'autre de ces deux modes de payement, et nous avons constaté, que le payement en amortissable présentait sur le payement en annuités des avantages considérables.

Il nous suffira de vous indiquer qu'avec le système [illegible] à payer 1.262.500 pendant [illegible] payements avec [illegible] cours de

pour le Trésor, une économie de 200.000 fr. par an.

C'est donc, ainsi que le constate du reste, l'exposé des motifs, une diminution, tant de l'annuité que de la période pendant laquelle les annuités pèseraient sur le budget.

En raison des avantages que présente le payement en rente amortissable, votre Commission vous propose de décider que ce mode de payement sera non pas facultatif, mais obligatoire, à l'exclusion du payement par annuités. Nous rappelons au surplus, que le payement en rente amortissable, n'implique nullement la nécessité d'un appel au crédit public. Le Ministre délivre simplement ses titres aux créanciers de l'État qui les négocient à leur gré.

Le payement en rente amortissable serait effectué trimestriellement, au fur et à mesure de l'avancement des travaux et chaque fois jusqu'à concurrence des trois-quarts du montant des dépenses utilement faites et dûment justifiées par la Compagnie et dans les limites des forfaits stipulés à l'art. 4 de la Convention.

Le dernier payement, y compris le dernier quart considéré comme un supplément de cautionnement et retenu à ce titre, ne serait effectué à la Compagnie que dans les trois mois qui suivront la mise en exploitation de chaque ligne. Les titres de rente remis à la Compagnie seraient comptés au cours moyen de la bourse de Paris, pendant la quinzaine qui aura précédé leur remise.

Votre Commission a également entendu sur ce dernier point, M. le sous-secrétaire d'État aux Travaux publics qui, sous réserve de l'avis de M. le Ministre des Finances reconnaît, comme la Commission, l'avantage d'effectuer les payements en rente amortissable.

M. Bourgeois a déposé un amendement ainsi conçu :

« A raison de la subvention accordée par l'État il est interdit aux membres de la Chambre et du Sénat, sous peine de déchéance de leur mandat, de faire partie du Conseil d'administration ou de surveillance de la société concessionnaire. »

Votre Commission pense que la question que soulève cet amendement doit être réservée jusqu'au moment où la Chambre discutera la proposition générale touchant les incompatibilités parlementaires.

Nous avons l'honneur de vous proposer de modifier, conformément aux conclusions ci-dessus, l'article 2 du projet de loi et l'article 3 de la convention provisoire.

***

L'article 2 du projet est modifié ainsi qu'il suit : le reste est conforme au projet publié dans notre numéro du 31 mai.

Art. 2. — Aucun émission d'obligations ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une autorisation donnée par M. le Ministre des Travaux publics, après avis du Ministre des Finances et après l'achèvement et la mise en exploitation des lignes ou sections de lignes concédées.

Le capital à réaliser par l'émission d'obligations ne pourra être supérieur aux dépenses des lignes concédées et l'émission ne sera autorisée que sous la condition que l'annuité destinée à couvrir l'intérêt et l'amortissement des titres à émettre ne dépassera pas le montant des sommes garanties sur lesdites dépenses.

***

Suit la convention, telle qu'elle a été publiée dans notre numéro du 1er juin, sauf l'article 3 qui est ainsi modifié :

Les dépenses de toute nature de la construction, comprenant notamment l'achat des terrains, les terrassements et ouvrages d'art, la fourniture et la pose de la voie, des clôtures et barrières, l'alimentation en eau, les bâtiments des stations, maisons de garde, remises, dépôts et ateliers d'entretien, l'établissement des accès et le rétablissement des communications interceptées, seront remboursées à la [illegible]ie en rente 3 0/0 amortissable.

Ce payement sera effectué trimestriellement, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, et chaque fois jusqu'à concurrence des trois quarts du montant des dépenses utilement faites et dûment justifiées par la Compagnie et dans les limites des forfaits stipulés à l'article 4 ci-après. Le dernier payement aura lieu dans les trois mois qui suivront la mise en exploitation de chaque ligne. Les titres de rente remis à la Compagnie seront comptés au cours moyen de la Bourse de Paris pendant la quinzaine qui aura précédé leur remise.

Cour d'appel de Bastia

(Chambre Civile)

CLASSEMENT DU 27 JUIN 1883

Affaires classées pour les audiences des 2, 3 et 4 juillet 1883.

A Conclure.

Finidori,	c.	Ghirardi.
Colonna,	c.	Graziani.
Giudicelli,	c.	Tomasini.
Pieri,	c.	Contini.
Bastianaggi,	c.	Orsoni,
Calvani,	c.	Savastani.
Chiappini,	c.	Chiappini.
Rocca,	c.	Leca.
Vincentelli,	c.	Panza.
Rossi,	c.	Maspolli.
Bagiard,	c.	Lucciardi.
Andreani,	c.	Marini.
Beghin,	c.	Peri.

Pour le mercredi 4 juillet 1883.

Olivetti,	c.	Versini.

A Plaider.

Bertoni,	c.	Ghirardi.
Ferrali,	c.	Ottomani.
Giacomoni,	c.	Morelli.
Grazi,	c.	Innocenzi.
Grazi,	c.	Innocenzi.
Foata,	c.	Orizoli.

Pour Mercredi 4 juillet 1883.

Desanti,	c.	Martini.
Tomasi,	c.	Tomasi.

Pour le Lundi 30 juillet 1883.

Usine de Toga	c.	Peretti.

Tir à la cible

Le maire de la ville de Bastia, chevalier de la légion d'honneur, prévient ses concitoyens que les deux batteries du 9e d'artillerie exécuteront leurs exercices de tir à la mer les 30 juin courant et 2, 4, 6 et 7 juillet prochain, à moins que le mauvais temps n'oblige à remettre une ou plusieurs séances au premier beau jour.

Le tir commencera à 6 h. du matin et un coup d'alarme sera tiré une demi-heure avant l'ouverture du feu.

Les habitants des maisons voisines de la batterie du Dragon à la citadelle agiront prudemment en ouvrant leurs fenêtres au moins pendant la première séance de tir.

Pour le Maire,
l'Adjoint délégué, T. STAFFE.

Revue financière

Paris, le 23 juin 1883.

La semaine qui vient de s'écouler a été calme ; les cours n'ont subi que des modifications de peu d'importance, mais la tendance générale en clôture paraît ferme.

Parmi les établissements de Crédit nous n'aurons que des changements sans importance à signaler à nos lecteurs; plusieurs des valeurs de ce groupe s'étant tenues aux environs de leurs cours précédents. La Banque de France dont le dernier bilan présente des différences sans grand intérêt (597,195 francs de bénéfices pour la semaine) est à 5,405 et nous voyons dans le tableau publié par le Financier des Communes sur la Banque de France, que les bénéfices à ce jour ne s'élèvent qu'à 18,881,551 fr. 60, contre 27,843,231 fr. 93 pour la période correspondante de 1882. Ce qui indique tout naturellement une diminution proportionnelle et par conséquent importante pour le dividende du 1er semestre. Les autres établissements de Crédit n'ont pas varié : 1,062 la Banque de Paris; 525 la Banque d'Escompte; 355 le Mobilier, etc.

Le Crédit Foncier a conservé comme précédemment une attitude très-ferme; nous le laissons en dernier lieu à 1,325. Les opérations de cet établissement suivent leur progression normale; dans sa dernière séance, le Conseil d'Administration a autorisé pour 11,130,000 fr. de prêts nouveaux, dont 6,180,00 fr. de prêts fonciers et 4,950,000 francs de prêts communaux.

Les Obligations Foncières sont toujours en faveur, le Foncières Nouvelles, particulièrement les Libérées, sont à 354,75, les Non-Libérées à 346,45, les Foncières 79 sont fermes à 448,11. D'ailleurs les ventes d'obligations de Chemins de Fer en vue des émissions futures continuent à se produire en assez grand nombre; et le remploi de ces ventes se fait généralement soit en obligations du Foncier, soit en obligations des Chemins Algériens qui donnent le même revenu et des garanties égales. Disons aussi à ce propos qu'on se porte également sur les Reports dont l'intérêt est également avantageux, puisque pour la dernière liquidation La Banque des Communes de France qui peut servir de type pour ce genre d'opérations a bonifié 5,62 0/0 à ses déposants en Compte de Reports. On a avec le Report l'avantage de garder son argent disponible pour les occasions de placements qui peuvent se présenter éventuellement et tous les quinze jours on touche son intérêt. Nous signalons ces opérations aux capitalistes qui ne veulent engager définitivement leurs fonds en ce moment.

Les autres valeurs du groupe du Foncier ont une bonne tendance; le Petit Foncier (Compagnie Foncière de France) est à 500 fr., l'échange de deux titres libérés de 125 francs contre un nouveau libéré de 250 francs et au porteur, est fait.

Les actionnaires des deux sociétés feront bien de ne pas manquer de s'associer à cette mesure qui aura, nous le croyons, les conséquences les plus avantageuses pour leurs intérêts. Les valeurs industrielles en général sont fermes, le Gaz à 1,385 et l'Omnibus à 1,305; le Suez est en progrès à 2,525. Le Financier des Communes qui publie toujours sur cette dernière valeur des renseignements intéressants, annonce pour son prochain numéro une étude sur le Canal de Suez. Pour le moment nous voyons dans le dernier tableau publié par ce journal que les recettes au 20 juin atteignent 33,080,000 fr. contre 30,620,000 fr. pour l'année précédente à pareille époque. Pour terminer, deux notes de chronique judiciaire : on fait grand bruit en ce moment de l'action intentée en police correctionnelle contre MM. le baron d'Erlanger et Berthier frères, administrateurs du Crédit Général Français.

Voici d'ailleurs le compte-rendu de la séance du 19 juin 1883 à la huitième chambre correctionnelle.

M. le substitut Thiberge donne, au nom du Procureur de la République, lecture des conclusions suivantes : Attendu qu'il résulte des débats et des pièces produites, que dans l'instance pendante, il y a de la part des inculpés contravention aux articles 1 et 2 et suivants de la loi du 24 juillet 1867, que les délits visés sont ceux prévus par les articles 405 et 406 du Code Pénal, que, d'autre part, il résulte qu'on aurait omis lalacieusement la valeur des titres offerts au public, délit prévu par l'article 419 du Code Pénal, qu'en conséquence il y a lieu d'entrevoir au jugement et de renvoyer devant un jury instructeur pour plus ample informé. Malgré les observations présentées par M. Lenté, les conclusions ont été adoptées par le Tribunal ; l'affaire viendra incessamment.

Bourse de Paris

	26 Juin	27 Juin
Rente 3 p. 0/0	79,95	78,75
— 3 p. 0/0 amortissable. . .	81,10	80,75
— 4 1/2 p. 0/0	109,50	109,85
— 5 p. 0/0	108,25	108,25

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

Banque de France

Le conseil général de la Banque de France a fixé à 120 francs le dividende de ses actions pour le 1er semestre 1883.

Nouvelles d'Alexandrie

Le conseil de guerre d'Alexandrie a condamné à la peine de mort quatre Egyptiens accusés d'avoir massacré des Européens.

Au Tonkin

La Chine a fait affirmer par ses représentants que ses intentions sont très pacifiques.

On parle de l'intervention de la Russie afin d'arriver à une solution qui sauvegarderait la dignité et les intérêts de la France.

***

La présence de M. Ferry aux affaires étrangères sera suivie d'un mouvement qui atteint notre personnel diplomatique en Portugal.

— L'Angletarre prépare l'annexion des îles Salomon.

— Le ministre de la justice avait blâmé le juge de paix qui avait favorisé l'élection de M. Briens, ce magistrat a résigné ses fonctions.

— Le général Pittié étant rentré à l'Elysée, M. Fourneret, secrétaire de M. Grévy, est parti en congé.

***

Les agents anglais sont arrivés aux Nouvelles-Hébrides.

— L'amiral sir John Hay s'est déclaré opposé à la création du tunnel de la Manche.

Dernière heure

Manifeste révisionniste

Le groupe de l'extrême-gauche a décidé dans sa dernière réunion qu'il attendra les vacances parlementaires pour publier son manifeste révisionniste.

CHANGEMENTS MINISTÉRIELS

M. Devès a été reçu à l'Elysée. Il succèderait à M. Martin-Feuillée, qui est décidé à se retirer, sans chercher aucune compensation, une première présidence, par exemple, ainsi que le bruit en a couru.

M. Gerville-Réache serait nommé sous-secrétaire d'Etat à la Marine.

Il n'a été rien arrêté encore au sujet du successeur de M. Challemel-Lacour. Il est toujours question de M. Jules Ferry.

00102

ÉTAT CIVIL

MARIAGES. — Néant.

NAISSANCES

Ottaviani, Octavien. — Benoit, Jeanne-Henriette

DÉCÈS

Paoli, Rose, célibataire, 21 ans, de Quercitello.
Giorgi, Dominique, célibataire, 52 ans, de Castelnuovo, (Italie,)

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

ENTRÉES

De Portovecchio, brick-goëlette français Charles-Eugénie, cap. Devoti, charbon.

De Luri, esquif français Saint-Joseph, cap. Renucci, minerai.

De Livourne, vapeur français Insulaire, cap. Lota, dépêches, passagers, diverses.

De Luri, chasse-marée français Paul, cap. Rogliano, minerai.

De Portovecchio, brick-goëlette Beau-Père, cap. Bonelli, diverses.

De Macinaggio, esquif français Ste-Marie, cap. Franceschini, minerai.

De Savone, cutter Comte-Solaro, cap. Patrone, diverses.

De Bône, navire français Giuseppe, cap. Comisi, minerai.

De Luri, esquif français La Foi, cap. Dasso, minerai.

De Saint-Raphaël, navire français Antoine-Piecioni, cap. Morazzani, lest.

SORTIES

Pour Luri, esquif français Sainte-Lucie, cap. Bordoni, lest.

Pour Luri, esquif français La Foi, cap. Dasso, lest.

Bains de Mer PAOLI

Cet établissement, le plus rapproché de la ville, au coin de la place St Nicolas, offre aux baigneurs les meilleures garanties et les conditions les plus avantageuses.

Conseil d'Hygiène

Nous sommes heureux d'indiquer à nos lecteurs un remède aussi simple qu'économique. Lorsque après le repas, la digestion vous fatigue et que vous ressentez des crampes d'estomac et des tranchées, prenez sur un morceau de sucre, 10 gouttes D'EAU DES CARMES DU FRÈRE MATHIAS. C'est le Dr de Parville, qui le conseille dans son *Manuel d'Hygiène*.

Dépôt pharmacie Luciani à Bastia.

BONNE AFFAIRE Prendre des billets de la loterie Tunisienne. (La seule qui donne le sixième de son capital). C'est avoir 17 0/0 de chance de gagner un des cinq gros lots de 100.000 fr. ou des lots de 50 000 fr. de 25.000 fr. de 10.000 fr. de 1,000 et de 500 fr. pour 1 franc. S'adresser à M. Ernest Détré, secrét. gén. 13, rue de la Grange-Batelière, Paris, ou chez les débitants de tabac de Paris et des départements.

Mme POGGI Veuve PAOLI

MARCHANDE DE MODES, à Bastia,
Boulevard du Palais N° 9,

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientele qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleurs fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noir, blancs et couleurs, chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRES MODÉRES

ARTICLES D'ILLUMINATIONS

Feux d'artifices complets
Depuis 20 francs et au-dessus

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet prochain, M. Piaggi a l'honneur d'informer MM. les Maires qu'il vient de recevoir un grand assortiment de pièces d'artifice et de lanternes vénitiennes, ballons, etc., qui seront vendus à des prix défiant toute concurrence. Gros et détail.

S'adresser à M. R. PIAGGI, (Débit Mosuer) Boulevard Paoli, 29, Bastia.

Dque MATTEI AINÉ
rue Napoléon, 22, Bastia

Farine Tuzelle Mey, la balle de 122 k., 500 gr. . . . fr.	53,50
Cos extra, Paul fils . .	39,00-39,50
Novella et Champseaud	39,00-39,50
— Ste-Colombe.	38,00
Minot d'Italie, (Bougleux) en balle de 100 k. . .	38,50-39,00
Sucre raffiné en pains (St-Louis et Mediterranée), 100 kilos.	99,00-102
Sucre raffiné scié en caisses. de 50 k. 0[0 k. . .	110,00-112
— pilé extra	100,00-104
Poudre de scie . . .	102,00
— batardes, françaises	83,00-85
— vergeoises anglaises	79,00-80
Savon rosé Cyrnos, (par caisses) les 100 kilos.	50,00
Savon extra noire et jaune.	43,00-44
Riz glace AA, F. Franchini, en balles de 100 kilos	45,50-46
Riz glacé AA, F. Franchini en balle de 100 kilos	41,00-42
Riz 8 et 6 étoiles 100 k. .	38,00-39
Café Moka, le kilog. .	3,85-00
— Ceylan vert, »	2,85-3,10
— Porto Ricco, »	2,90-3,10
— Guayra, »	2,30
Gros son de Marseille, en balle de 100 kilos	16,00-16,50
Petit son d'Italie, . .	14,50-15,00
Repasse blanche . . .	10,00-18,00

Imprimerie Librairie Ollagnier

L'un des rédacteurs, gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

BRASSERIE
J. GASPARINI
Place St-Nicolas, Bastia

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir de la bière de *KUKLA* de *WESTPHALIE*, d'une limpidité parfaite et d'un goût exquis, qu'il vend 0,20 cent. le bock.

PRÊTS sur Biens Ruraux
et autres Garanties sérieuses
TITRES
ET IMMEUBLES DOTAUX
(Rentes, Actions et Obligations)
AVANCES DE FONDS
au besoin, en attendant la réalisation des Traites.
N. B. *Adresser les demandes au* Correspondant du Notariat, 18, *boulevard Barbès*, PARIS.

AMARA-BLANQUI
Apéritif essentiellement tonique et très agréable,
BASE D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES ET DE QUINQUINA

Etendu d'eau, l'Amara est une boisson désaltérante et fortifiante par excellence et très recommandée durant les chaleurs.
L'Amara Blanqui, se trouve dans tous les principaux établissements de la Corse et chez Messieurs les Entrepositaires de Bastia.
Distillerie à vapeur U. J. Blanqui, fils, Nice.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865
Prix fixe

Pce MATTEI FILS
17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletières, bagues, médaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, doublé et deuil. — Orfévrerie argent et métal blanc 1er titre. — Articles d'église et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines.* — Envoi franco à l'Intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

LA GAZETTE DE PARIS
Dixième Année — *Journal Financier* — 52 Nos par An
PARAIT TOUS LES DIMANCHES
2 FRANCS PAR ANNÉE
SOMMAIRE DE CHAQUE NUMERO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.
Chaque abonné reçoit gratuitement :
Le Bulletin Authentique
DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS
Document inédit, paraissant tous les quinze jours
renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier
ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-poste, 30, rue Taitbout, à PARIS
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

Vins Spiritueux — **Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux** — **Tabacs, Cigares**

Boulevard du Palais — **L.-N. MATTEI** Marque de Fabrique **BASTIA** (Corse) — du Pays et Havane

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabac en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
3/6 de vin	Kirsch sup.	Eau menthe	Vermouth or.	Sauterne	Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram.	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	1re qualité
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. café.	id. Noilly Pr	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Fins	id d'Alexan	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	Cassis blanc	Mason Conn.	Arabe 50 gr	Arabe	Bandes dores	Utrecth	Sultanes	1re qualité la rose.
id. super.	id. Berger.	id. fines ass	id. Turin or.	Champagne	Ture cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Entractos	Virginie ver.	2e id. sans.
id. fine cham.	id. ordinaire	id. Arnaud.	id. Martini	(marques diverses)	Savounette levant	Exportat. 1re	Ex ortat 1re	Havane gran.	Malakoff	id. blanches	—
id. extra	Bitter ordin	Cacao Chouva	id. id. extra	id. Moët	Hongrois	id. 2me	id. 2me	id. courts.	Cabinet	Ordin. jaunes	Tabacs à priser de la Régie
id. Martel	id. super.	id. Gabello	id. Seltoni	id. Mousseux	Plantador	Qual. de Paris.	Qual. de Paris.	Courants	Flor da	id. roses	—
id. id.	id. Saillard	Piperm. Get	Sirop assort.	Sillery	Brisures de la Regie.	Sedleaff	Sedleaff	Ordinaires	Elegantes fumeur	id. 40 sigar.	GROS DÉTAIL
id. id.	id. Blanqui	Anisette MB	id. Blanqui	Vergenay		Debri de la Regie	Débris Soaferiati.	Bouts du nègre	Cruz ô venera	Illustrées	
id. id.	Amara id.	Liqueurs Bl	Vins de bord.	Cremant bl.		—		Tordus ord.	Superb	Cigares-Cigarettes	
id. Bturneau	Amer Picon	id. fines id.	id. espagnols	id. rose		Tabacs de la Regie		id. fins	Teresita	—	
id. Guérin	id. indien.	The chinois	Malaga	Grand Crem				Longs (fantaisie)	Representacion	Cigarettes de la Regie	
Rhum ord.	Birrh Violet	Chartreuse G	Madère	—					Si Colombate de la Havane		
id. Guetrre	Eau de vie	id. Garn. vert	Porto	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de centimes					Cigares		
id. extra	id. id. corse	id. id. 1/2	Muscat Fron.								
id. Martiniq	id. id. anisée	id. id. jaune	id. Lunel								
Kirsh ord	id. id. amère	id. id. 1/2	Charsala								
id. Arnaud	id. id. rose	Rasspail vrai	Xypre.								

00103

Le Petit Bastiais

5 cent. **JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN** cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)
CORSE . . . . . Un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 32 » » 16,50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

8e ANNÉE, N° 751. — VENDREDI, 29 JUIN 1883
Saints Pierre & Paul, apôtres.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Réel., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

BASTIA

DE PORTOFERRAJO A BASTIA

Notre excellent confrère M. l'avocat Cestari a publié dans son journal le *Corriere dell'Elba*, la relation de l'excursion des Elbois à Bastia ; nous la reproduisons *in-extenso*.

Plusieurs de nos concitoyens auraient peut-être désiré la lire en français : qu'ils nous pardonnent : nous nous méfiions trop du proverbe : *Traduttore, traditore....*

Siamo al giorno 17 corr : battono le ore 5 antm. — Sul cassero del bel piroscafo *Palestina*, che la Società Florio-Rubattino, per le vive premure dell'egregio nostro C. Duchoquè, ci ha concesso a condizioni eccessivamente vantaggiose, si trovano agglomerati 200 cittadini elbani con il corpo filarmonico portoferrajese. — Il sole nasconde tenacemente i novelli raggi attraverso grossi nuvoloni sciroccali, ma trenta giovani ed eleganti Signore compensano con la luce delle fronti gentili e degli occhi procaci, quella che ci contende l'astioso pianeta. Alle 5 10 ci mettiamo in cammino : la più vivace gajezza regna a bordo, moderata soltanto di quando in quando dalla instabilità della stagione, che ci fa temere alcuno di quei troppo prosaici disturbi, prodotti dall'ondulazione delle onde.

La squisita cortesia del Sig. F. Tarabotto, Comandante del piroscafo, e dei distinti giovani uffiziali subalterni contribuiscono d'assai a rendere più gradita la traversata. Si monta [illegible] Capo S. Andrea : sole trenta [illegible] no dall'Isola ospitale [illegible] ci : ognuno fissa lo [illegible] verso la meta, ma un [illegible] impedisce la vista. — [illegible] cora quindici migl[illegible] e distinto appare l'[illegible] Corsica ; concorre [illegible] namente poetico Erbalunga, [illegible] borgate, con le bianche loro [illegible] alte torri delle chiese. La rigogliosa verdeggiante ve[illegible]one : ecco [illegible] Bastia sorgere in ma[illegible] un pittoresco anfiteatro coronato di oli[illegible] di cedri, di aranci, altera della sua marina, superba di un'avvenire incontestato, con il suo vecchio e nuovo porto, con i colossali edifici, con il monumento al grande imperatore, opera del nostro Bartolini. Salutata dai bastimenti che incontra nel cammino, la *Palestina* si avanza velocemente sulle onde divenute omai placidissime : due legni mercantili ancorati nel nuovo porto di Bastia, si vedono pavesati a festa, un gentile pensiero li muove, sono elbani che festeggiano l'arrivo dei loro compatrioti : uno di quei legni è comandato dal Capitano Pilade Delbono. — Numerosa, festante accorre la popolazione Bastiese a salutarci : non l'arresta la pioggia che cade minuta e nojosa : i rossi pantaloni e le brillanti uniformi dei soldati francesi risaltano in mezzo alla folla, — una barca si avvicina al piroscafo, salgono a bordo alcuni signori, con piacere riconosciamo tosto fra questi lo zio ed i figli Gaudin, nomi ormai ben noti fra noi, e che sempre squisitamente cortesi vogliono stringerci per i primi la mano : la banda musicale nostra, intuona l'*inno nazionale di Francia*, si applaudisce vivamente a bordo ed in terra, — quindi il corpo filarmonico municipale bastiese risponde con la *Marcia Italiana* eccellentemente eseguita. — Ci vien permessa la discesa ; un lungo e generale applauso accoglie il veterano napoleonico Col. Mellini, che in così tarda età, ha voluto procurarsi la gioja di salutare la terra del suo Imperatore. — Ad uno, ad uno incontriamo moltissimi di coloro che furono a visitarci all'Elba, — ci accolgono con trasporto, e ci conducono seco, alcuni nelle proprie abitazioni, altri negli *hôtel* della città, tutti spiegano una gentilezza e un sentimento di [illegible]ità inarrivabile. — Un vecchio, ma [illegible]nergico Signore insiste perchè [illegible] musicale discenda con [illegible] *musicanti ci prendia-*[illegible]*na, appartengono a* [illegible] in esso [illegible] Valdinoce, [illegible] I posti [illegible] all'interno [illegible]

passo doppio. — gran massa di popolazione li segue festante, malgrado l'insistenza di una pioggia sempre più spessa. Alla residenza del Corpo Municipale si offrono loro eccellenti rinfreschi. Dipoi si portano al Palazzo della Città, alla sede del consolato [illegible], alla abitazione del giovane Cucchi, per rendere a tutti, un dovuto saluto, e ricevono dovunque festose accoglienze e cortesi inviti ed offerte. Al mezzogiorno si appresta per essi uno squisito *déjeuner* nell'*hôtel Brizzi*. Alle ore 4 eseguiscono sulla piazza del Palazzo di Città, il loro programma musicale : alle ore 5 sono surrogati, sulla piazza S. Niccolò, dalla Fanfara municipale che suona egregiamente sceltissimi pezzi : alle 6, allo stesso *hôtel Brizzi*, vien loro offerto un eccellente pranzo. La più vivace gajezza, la più verace cordialità regnava fra i musicanti di Bastia, e quei di Portoferrajo, i quali si vedono fatti segno a dimostrazioni cotanto affettuose per parte dei loro colleghi, si alternano brindisi, si fanno voti per la prosperità dei due corpi filarmonici, per il benessere delle due isole e delle due nazioni sorelle, per l'incremento dell'arte musicale, potente mezzo di civilizzazione fra i popoli, e ispiratrice in ogni età, di generosi ardimenti, di patriottici entusiasmi.

Dalle 8 alle 9 1/2 di sera, la Banda del 141 Fanteria eseguisce sulla piazza San Niccolò delle bellissime armonie, con quella precisione, per cui vanno generalmente distinti i corpi militari. Il 9 regimento Artiglieria da campagna, e il 141 Fanteria sono di presidio nell'Isola di Corsica : comandante della fanteria è il valoroso e dotto Colonnello E. Rousset, sul cui petto brilla la medaglia di Crimea ; egli fu camerata di quei bravi capitani che illustrarono il piccolo esercito sardo, e in quelle remote contrade schiusero la [illegible]ia al nostro politico risorgimento.

Nelle ore pom : si va passeggiando per Bastia, in tutti i sensi, accompagnati gentilmente da corte[illegible]

Liceo, le spaziose caserne, le molte e decorate chiese della vecchia e nuova Bastia, quella di S. Rocco ove lavorò un tempo il padre del nostro Col: Mellini, pittore di merito non comune,— il palazzo del già ambasciadore Benedetti, la Banca di Francia, il villino dei due Farinole (Commendatore e Consigliere) situato sopra amena collineta, decorato all'interno di stupenda e ricca mobilia, di suppellettili artisticamente pregevoli. — Ivi riunivasi in quel giorno un'eletta schiera di Signore, e Signori civili e militari, tutto era profumo, bellezza e cortesia, ed ivi incontravansi due veterani napoleonici, l'ultimo dei cavalieri di S. Luigi, l'ultimo dei soldati dell'Elba.

Un ricevimento splendido, cordialissimo si fa agli elbani in casa Gaudin, inestimabilmente abbellito dalle grazie, amabilità, avvenenza della gentilissima padrona di casa. — Prima che ci fugga il giorno, vogliamo dare uno sguardo ancora alla ridente campagna bastiese, e ci rechiamo alla Grotta di Brando, sito veramente incantevole, fenomeno geologico ammirabile. — Alle ore 10 di sera siamo invitati a visitare il bel Teatro, che ci ricorda il politeama pisano, e a cui sono annesse spaziose sale da ballo; — viene tutto illuminato come in serata di spettacolo, i musicanti portoferrajesi e bastiesi suonano insieme la *Marsigliese* e l'*Inno di Garibaldi* — immensi battimani ed evviva li accolgono. — L'ora della partenza s'avvicina: battono le 11, le due bande muovono dalla Piazza d'Armi, seguite da una folla immensa — continua l'incendio dei fuochi di bengala, il getto dei razzi fin dalle prime ore di sera, — ne vediamo partire da diversi punti della città, ancora dalla sede del circolo militare. — C'imbarchiamo nuovamente sul *Palestina* — commovente è il nostro distacco dai buoni bastiesi — migliaja di voci mandano un saluto, migliaja di volti, illuminati di tratto in tratto da fuochi colorati di bengala ci sorridono, ci dicono arrivederci, ci augurano una buona traversata, — la *Marsigliese* e l'*Inno di Garibaldi* si alternano, echeggiano per l'aria, accompagnati dal fragore di mille e mille evviva.

Finalmente il piroscafo si discioglie da terra, dovunque si agitano fazzoletti, dalle mura, dal piroscafo la *La Valette*, della Compagnia Transantlantica, dalla *Palestina;* fino all'ultime gettate del porto, accorre la folla plaudente e quando non può farsi udire la voce, continua a mandarci saluti, con i fuochi artificiali. Nò, non cadrà di leggieri dalla mente nostra e da quelle dei carissimi confratelli isolani, il ricordo di tante emozioni, di tante espressioni fraterne, nò il grido di *viva Bastia* avrà sempre un eco affettuoso nel cuore degli elbani.

Ed ora sentiamo il dovere di rendere pubbliche grazie, e per noi e per i nostri amici elbani, a tutta la popolazione bastiese in genere, e a' suoi rappresentanti, per i modi affettuosi, schietti, fraterni, con i quali vollero ospitarci, e rendere un troppo largo ricambio alle poche cortesie usate verso loro nella gita a Portoferrajo. Dolenti di non poter citar tutti i nomi dei cittadini che si distinsero in questa gara di amabili gentilezze, perchè non tutti a noi noti, ricordiamo gli egregi zio e figli Gaudin, la distinta famiglia Farinole, gli Ufficiali tutti del 141o Fanteria e del 9 Artiglieria da campagna, il carissimo e compitissimo J.-B. Ollagnier, redattore del *Petit Bastiais*, il di lui fratello, il Sig. T. Staffe, proprietario del bellissimo *Hôtel de France* e aggiunto Comunale, il Sig. Filippi Toussaint, il Sig. Poggi, conduttore del Caffè *Il Commercio*, un tal Consigliere della Corte d'Appello, che ad un giudice del nostro Tribunale Civile, usò mille premure, lo condusse insieme ad altri elbani a visitare il palazzo di giustizia, ma gli rimase ignoto il nome, perchè malgrado la buona volontà e la scambievole promessa, non fu dato loro più incontrarsi nel corso della giornata, infine il bravissimo M. Cucchi, e tutti i componenti la società musicale *Les Intimes*.

Ephémérides Corses

29 Juin 1314. — Ordonnance instituant en Corse une *Cour de justice criminelle* jugeant au nombre de six ou huit juges sans le concours des jurés.

Cette cour était présidée par un conseiller désigné par le Premier Président,

La difficulté de trouver en Corse huit citoyens jurés, le *défaut d'impartialité*, les haines héréditaires de notre pays, les dangers que les jurés pouvaient courir par suite des désirs de vengeance que leurs déclarations étaient susceptibles de faire naître, telles sont les raisons qui avaient été invoquées pour motiver cette ordonnance.

Tir en Mer

AVIS AUX NAVIGATEURS ET PÊCHEURS

Des tirs d'artillerie à la mer auront lieu à Bastia (Batterie du Dragon, bastion 7, près du phare) les 30 juin, et 2, 4, 6 et 7 juillet, ou aux premiers beaux jours suivants en cas de mauvais temps.

Le tir commencera à 6 h. du matin. La direction générale sera à peu près celle de l'Ouest à l'Est et ses distances ne dépasseront pas 4 kilomètres.

Un coup de canon d'alarme sera tiré une demi-heure avant l'ouverture du feu et un pavillon rouge sera hissé, pendant toute la durée du tir, au sommet du mât placé sur le cavalier 6, à proximité du phare.

Le but sera au large et deux embarcations munies d'un pavillon rouge se tiendront à quelque distance du but.

Pendant toute la durée du tir, il est interdit aux navigateurs et pêcheurs d'approcher à plus de 400 mètres de la ligne du tir, sous peine d'être poursuivis et punis, conformément au paragraphe 3 de l'article 84 du décret-loi du 24 mars 1854.

Bastia, le 28 juin 1883.

Le Chef du service de la marine en Corse,
SANTELLI.

M. le docteur de Pietra-Santa

LA FIÈVRE THIPHOIDE

M. le docteur de Pietra-Santa constate, dans une note, que malgré de longues et brillantes discussions, il reste encore bien des doutes au sujet des causes et du traitement de la fièvre typhoïde. Cette maladie ne cesse de s'étendre.

Le docteur a présenté à l'Académie des tableaux statistiques, des diagrammes et des cartes graphiques, qui donnent une idée précise de la fièvre typhoïde, à Paris, de janvier 1882 à mai 1883.

Le nombre total des décès typhiques a été en 1882 de 3228, chiffre supérieur à celui des années précédentes. La population calculée de Paris étant aujourd'hui de 2,289,628 habitants et la mortalité générale de 1882 de 58,865 décès, il en résulte les proportions suivantes :

26,10 décès généraux pour 1000 habitants
5,50 décès typhiques pour 100 décès généraux
1,40 — pour 1000 habitants.

La proportion des décès typhiques suit à Paris, depuis quinze ans, une progression ascensionnelle :

1,90 pour 100 décès généraux en		1853-67
4,08	—	1876
4,60	—	1881
5,50	—	1882

Du 1er janvier au 15 mai 1883, on a enregistré 834 décès typhiques; pour chacun des mois de janvier, février et mars, les chiffres sont supérieurs aux moyennes mensuelles calculées pendant la période des huit dernières années.

On remarque, en effet, qu'il y a toujours un maximum en hiver et un minimum en été, et que, cette année, elle s'est généralisée dans tous les arrondissements et dans tous les quartiers de Paris. Quand à la cause, dit le docteur de Pietra-Santa, elle est inconsistante et décomposable, et l'on est amené à admettre la multiplicité des influences thyphoïgènes. Les causes principales résident dans les eaux potables et dans les mauvaises conditions du logement et de la maison, et elles peuvent être attribuées à l'encombrement, à la malpropreté, à l'installation malsaine des escaliers et des water-closets.

L'Académie a fait renvoi du mémoire de M. le docteur de Pietra-Santa, à la commission du prix de statistique.

(La Science pour tous).

INSCRIPTION MARITIME

Les paiements des pensionnaires de la Caisse des Invalides, auront lieu au bureau de l'Inscription maritime:

Le 2 juillet 1883, à partir de 11 heures du matin, pour les veuves et les retraités.

Le 3 juillet, à partir également de 11 heures du matin pour les demi-soldiers.

Un ami fidèle

On trouve maintenant presque dans chaque famille un remède qui est devenu rapidement populaire; ce sont les Pilules Suisses. Avec une boite, qui coûte trente sous, une famille a un remède efficace et inoffensif, qui lui dure plus d'un mois. Les nombreuses guérisons et les recommandations verbales ont suffi pour établir solidement ce précieux produit. En purifiant le sang, les Pilules Suisses sont efficaces contre la plupart des maladies chroniques.

Bulletin financier

Paris, 27 juin 1883.

Le marché est aussi calme aujourd'hui que hier.

Le Foncier cote 1,326 et les Obligations Foncières Nouvelles très demandées en ce moment pour le remploi des fonds provenant de la vente des obligations de chemin de fer s'élèvent à 355 les Libérées et 348 les Non-Libérées.

La Banque de Paris est à 1,063.

Le Lyonnais à 762, et le Mobilier à 360.

Les Magasins Généraux de France et d'Algérie sont soutenus. La fusion avec les Magasins Généraux de Paris doit être votée à l'assemblée qui aura lieu le 28 courant.

Nous croyons que les effets favorables de cette mesure ne tarderont pas à se faire sentir.

Le Suez qui a 353,000 francs de recettes pour les 23 et 24 Juin réactionne à 2,507.

Les chemins français sans changements sur les cours précédents se traitent :

Le Lyon à 1,437.
Le Nord à 1,935.
Le Midi à 1,172 et l'Orléans à 1,245.
Les chemins étrangers sont fermes :
Les Lombards à 333.
Les Autrichiens à 701.

ACTES OFFICIELS

M. l'abbé Galleni Charles a été nommé curé de Pila-Canale.

— M. Greco François a été nommé porteur de contraintes attaché à la perception de Belgodere.

— Le Ministre des cultes a accordé à quatre ecclésiastiques de la Corse des secours s'élevant ensemble à 700 francs.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

On annonce le retour à Paris du missionnaire Depelchin, le fondateur des missions catholiques de l'Afrique centrale.

— Le journal auquel collaborait l'expulsé Alisoff à Nice. a été traduit en russe, et colporté à Odessa.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

SÉNAT

Présidence de M. Th[illegible]enc de Bort

Suite de la deuxième délibération sur le projet de loi relatif au régime des eaux.

L'article 3 avait été renvoyé à la commission.

Il porte que la moitié du lit des cours d'eau non navigables et flottables appartient aux riverains qui peuvent en extraire tous les produits, à condition d'en assurer le cuvage.

Après les observations du rapporteur, la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la division de l'arrondissement de Narbonne en deux circonscriptions électorales.

Le projet de loi est repoussé après une courte discussion.

— L'ordre du jour appelle la 2e délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à l'élection des juges consulaires.

M. Le Bastard, rapporteur soutient les conclusions de la commission.

Le scrutin est ouvert sur l'ensemble du projet de la commission.

Nombre des votants. . . .	246
Majorité absolue	124
Pour l'adoption . . .	121
Contre	125

Le sénat n'a pas adopté.

En conséquence la discussion s'ouvre sur le projet du gouvernement.

M. Pouyer-Quertier combat l'article 1er.

Le scrutin est ouvert sur cet article.

Nombre des votants . . .	272
Majorité absolue	137
Pour l'adoption . . .	151
Contre	121

L'article 1er est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. Brisson

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Francis Charmes, l'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la séance de mardi qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi concernant les récidivistes.

La discussion s'ouvre sur l'article 19.

M. Granet combat l'adoption de cet article; M. Thompson parle en faveur.

M. Georges Périn répond à M. Thompson et insiste pour le rejet de cet article.

Le scrutin est ouvert.

Nombre des votants . . .	421
Majorité absolue	212
Pour l'adoption . .	307
Contre	114

L'article 19 est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

* * *

Nouvelles du Tonkin

L'*Atalante* est arrivé au Tonkin : l'état des troupes et de l'équipage est excellent.

Les grandes manœuvres

L'empereur d'Allemagne a désigné le colonel de Falkenstein pour assister aux grandes manœuvres d'été.

En Egypte

Saïd-Kandyl a comparu aujourd'hui devant le conseil de guerre d'Alexandrie.

Saïd-Kandyl, ancien préfet, est poursuivi à cause de son attitude équivoque et de son indifférence pendant les massacres.

* * *

Le ministre des postes et télégraphes s'est entendu avec M. Matheo Gray pour la pose d'un câble sous-marin entre St-Louis du Sénégal et les îles Canaries.

— M. Jean David a obtenu du ministre des travaux publics, qu'il ajoutât la ligne d'Auch à Lannemezan à la nomenclature des lignes concédées a titre éventuel à la compagnie du Midi.

— M. Blancsubé est opposé au transport des récidivistes dans l'île de Phu-Quoc.

— Le général Thibaudin doit diminuer le personnel attaché aux affaires consulaires au ministère de la guerre.

— M. Grévy a reçu une lettre de cinq officiers égyptiens, amis d'Arabi, qui lui offrent de quitter le Caire, pour participer à l'expédition du Tonkin.

00104 ÉTAT CIVIL

MARIAGES.

Pini, Louis-Daniel, vermicelier, de San Martino in Freddano, (Italie), et Motroni, Emilie, ménagère, de Borgo à Mozzano, (Italie.)

NAISSANCES

de Luri, Gabrielle-Jeanne-Hyacinthe-Joséphine-Hippolyte.

DÉCÈS

Frachelli, Marie-Toussainte, mariée, 65 ans, de Casevecchie.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

ENTRÉES

De Livourne, vapeur français Spahis cap. David, dépêches, passagers, diverses.

De Livourne, vapeur français Comte-Baciocchi cap. Limarola, passagers, diverses.

De Porticciolo, esquif français Saint-Joseph, cap. Renucci, minerai.

De Macinaggio, esquif français Sainte-Lucie, cap. Bordoni, lest.

De Livourne, vapeur anglais Yorkshireman, cap. Souden, lest.

SORTIES

Pour Luri, chasse-marée français Paul, cap. Rogliano, minerai.

Pour Portotorres, cutter Comte-Solaro, cap. Patrone, diverses.

Pour Marseille, vapeur français Insulaire, cap. Lota, dépêches, passagers, diverses.

Pour Luri, esquif français St-Joseph, cap. Renucci, lest.

SOMMAIRE DE *L'UNIVERS ILLUSTRÉ*

GRAVURES: Le lancement du cuirassé d'escadre l'Amiral Baudin. — A propos des affaires du Tonkin; La rade de Saïgon; une rue de la ville marchande, à Hue. — Le couronnement du tzar: La fête populaire sur la place Khadinskoi, à Moscou; la distribution de la bière pendant la fête; la célébration du bi-centenaire des régiments de la garde Preobrajensky et Semenovsky: Le tzar buvant a l'armée; l'armée buvant au tzar: le banquet solennel après la cerémonie du sacre, dans le Granovitoya palats, au Kremlin. — Rochefort: Le concours hippique: types de chevaux. — Etats-Unis; la récolte du coton: La mise en balliots; la cueil ette: l'égrenage à la machine. — Alexandrie: Exécution de l'incendiaire Suleiman-Samy. — Rébus.

Bourse de Paris

	27 Juin	28 Juin
Rente 3 p. 0/0	78,75	78,80
— 3 p. 0/0 amortissable. . .	81,75	81,20
— 4 1/2 p. 0/0	109,85	109,00
— 5 p. 0/0	108,25	108,30

Bains de Mer PAOLI

Cet établissement, le plus rapproché de la ville, au coin de la place St Nicolas, offre aux baigneurs les meilleures garanties et les conditions les plus avantageuses.

Mme POGGI Veuve PAOLI

MARCHANDE DE MODES, à Bastia,
Boulevard du Palais N° 9,

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleurs fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noir, blanc et couleurs, chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRES MODÉRES

FÊTE DU 14 JUILLET

FEUX D'ATIFICE COMPLETS
Prix très-modérés
chez ***Louis SISCO***
Rue Neuve, Bastia, Maison Gregorj.

BRASSERIE
J. GASPARINI
Place St-Nicolas Bastia

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir de la bière de *KUKLA* de *WESTPHALIE*, d'une limpidité parfaite et d'un goût exquis, qu'il vend 0,20 cent. le bock.

Avis publié dans le *Journal Officiel* du Royaume d'Italie des 25 anvier et 1er février 1882.

Sirop Pagliano.

On prévient le public, et aux termes voulus par la loi, que Monsieur Albert du feu G. PAGLIANO étant le seul possesseur du brevet pour fabriquer le sirop PAGLIANO, régénérateur du sang, dont la marque de fabrique a déjà été brevetée par les Gouvernements Italien, Français et Autrichien, personne ne peut ni fabriquer ni vendre son sirop sans son consentement, sous peine de poursuites judiciaires prévues dar l'art. 12 de la loi du gouvernement du 30 août 1868.

On déclare en outre que M. PAGLIANO n'ayant jamais confié son secret à personne, tous ceux qui se disent fabricants du dit sirop sont de méprisables falsificateurs.

Enfin on prévient que pour les consultations et achats du *Sirop liquide* ou en poudre on doit toujours s'adresser :

A Mons. ALBERT feu G. PAGLIANO
maison Théâtre Pagliano
à Florence.

AVERTISSEMENT.

Dans le but d'amoindrir les frais énormes qui grèvent l'entrée de mon sang en France, et pour en faciliter l'achat aux personnes qui en font usage, j'ai (dès aujourd'hui réduit le prix à 1 fr. 12 le flacon ou la boîte ; paiement par anticipation. Il est bien entendu que ce prix exceptionnel n'est que pour les envois en France et en Algérie.

LES JOURNAUX FINANCIERS

Depuis quelques années, la presse financière a pris un tel développement que le choix judicieux d'un journal devient de plus en plus difficile pour les capitalistes. On peut cependant affirmer que la fortune du lecteur dépend presque toujours des inspirations qu'il puise dans le journal auquel il est abonné.

Il nous paraît donc utile de signaler, parmi les organes financiers qui méritent la confiance du public, un journal bien connu, la *Gazette de Paris*. C'est la propriété de l'interprète d'une maison de banque des plus sérieuses, qui s'est depuis longtemps distinguée par la qualité des affaires qu'elle a patronnées.

L'abonnement à la *Gazette de Paris* est plus cher que celui de la plupart des journaux similaires, mais n'en reste pas moins à la portée de toutes les bourses : 2 FRANCS par an ; le journal paraît tous les dimanches ; de plus, les abonnés reçoivent, tous les quinze jours, à titre de supplément, le *Bulletin authentique des Tirages financiers*, dans lequel ils trouvent la liste complète de tous les tirages d'actions, bloigations et valeurs à lots.

Les 2 francs d'abonnement peuvent être envoyés directement à l'administration, 59, rue Taitbout, à Paris, ou versés chez tous les libraires et dans tous les bureaux de postes

Nous recommandons à nos abonné. la lecture de la *Gazette de Paris*, journal financier honnête, sérieux, parfaitement rédigé et rempli de renseignements sûrs et impartiaux.

Nouveau Dictionnaire Anglais-Français et Français-Anglais, par E. C CLIFTON et ADRIEN GRIMAUX. Deux forts volumes grand in 8° jésus, contenant environ 2,200 pages trois à colonnes ; brochés, 30 fr. ; reliés, 25 fr. — Librairie *Garnier* frères, 6, rue des Saints-Pères Paris.

Ce nouveau dictionnaire de la langue anglaise qui est sans contredit, le plus complet et le plus exact de ceux qui existent aujourd'hui, a rencontré dès son apparition l'accueil le plus flatteur auprès des principaux journaux ou revues de France et d'Angleterre et il a été inscrit sur le « catalogue des livres classiques recommandés pour l'usage des lycées et collèges.

Aux mots de la langue littéraire, y compris les néologismes décidément entrés dans l'usage les auteurs ont ajouté un nombre considérable de termes scientifiques et techniques, dont l'emploi tend à devenir de jour en jour plus général. Chaque mot est étudié à fond, jusque dans ses nuances les plus délicates ; la traduction est suivie de définitions précises et d'exemples choisis parmi les meilleurs écrivains, anciens et contemporains, des deux pays. De remarques grammaticales, la traduction des principaux idiotismes et proverbes, la prononciation, clairement figurée de chaque mot, une étude complète des propositions anglaises, seront d'un secours précieux à tous ceux qui consulteront ce dictionnaire.

Ajoutons que l'emploi d'un stéréotype, beau papier fait de ce dictionnaire un véritable ouvrage de luxe, malgré la modicité de son prix.

Sous le titre : IMPUISSANCE PHYSIQUE ET MORALE, vient de paraître à la librairie Garnier frères, 6, rue des Saints-Pères, dans la collection à 3 fr. 50 le volume un nouvel ouvrage de l'auteur du Mariage (1 vol.) et de la génération universelle (1 vol.) destiné au même succès par les détails secrets et ignorés qu'il contient sur les rapports intimes de l'homme et la femme. Ce ne sont pas seulement leurs défauts, leurs difformités organiques réciproques ainsi que leurs maladies qu'il décrit et figure par des planches avec les moyens de s'en préserver ou de les guérir ; il révèle surtout les vices moraux qui en produisent l'*anaphrodisie* chez l'un et la *Frigidité* chez l'autre, sont les plus fréquentes causes de cette infirmité redoutable. De nombreux exemples y sont relatés à l'appui.

Imprimerie Librairie Ollagnier

L'un des rédacteurs, gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865
Prix fixe

PCE MATTEI FILS
17, Boulevard Paoli, sur la Traverse, *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletières, bagues, medaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, doublé et deuil. — Orfèvrerie argent et métalblanc 1er titre. — Articles d'eglise et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bjoux, à des prix très réduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines.* — Envoi franco à l'Intérieur de toute commande au dessus de 20 fr.

Vins Spiritueux — **Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux** — **Tabacs, Cigares**

Boulevard du Palais — **L.-N. MATTEI** — **BASTIA** (Corse) — du Pays et Havane

Marque de Fabrique

SPIRITUEUX					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
3/6 de vin	Kirsch sup.	Eau menthe	Vermouth or.	Sauterne	Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram.	Maryland	Extra-fins	Trabucos or	De dames	1re qualité
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. cafe.	id. Noilly Pr.	Chablis	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Vins	id. d'Alexan	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	Cassis blanc	Mason Coun.	Arabe 50 gr	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Sultanes	1re qualité à la rose
id. super.	id. Berger.	id. fines ass	id. Turin or.	Champagne	Turc cavalle	Suisse 50 gr.	Suisse	Façon ajacc.	Entractos	Virginie ver.	2e id. s le
id. fine cham.	id. ordinaire	id. Arnaud.	id. Martini	(marques diverses)	Savounette	Exportat. 1re	Ex ortat. 1re	Havane gran.	Malakoff	id. blanches	—
id. extra	Bitter ordin	Cacao Chouva	id. id extra	id. Moët	levant	id. 2me	id. 2me	id. courts.	Cabinet	Ordin. jaunes	Tabacs râpés de la
id. Mariel *	id. super.	id. Gabello	id. Settoni	id. Mousseux	Hongrois	Qual. de Paris.	Qual. de Paris.	Courants	Flor fina	id. rosee	—
id. id. **	id. Saillard	Piperm. Get	Sirops assort.	Sillery	Plantador	Sedleaff	Sedleaff	Ordinaires	Elartista fu-	id. 40 sigar.	GR DÉtérie
id. id. ***	id. Blanqui	Anisette MB.	id. Blanqui	Vergenay	Brisures de la Regie.	Débri de la Régie	Débris Soa- feriati.	Bouts du nègre	neur	Illustrées	—
id. id. ****	Amara id.	Liqueurs Bl.	Vins de Bord.	Cremant bl.		—		Tordus ord.	Cruz ô venera	Cigares-Cigarettes	Tabacs de la Régie
id. Etourneau	Amer Picon	id. fines id.	id. espagnols	id. rose		Tabacs de la Régie		id. fins	Supérb	—	
id. Guerin	id indien.	The chinois	Malaga	Grand Crem				Longs (fantaisie)	Teresita	Cigarettes de la Regie	
Rhum ord.	Birrh Violet	Chartreuse G	Madère	—					Représentacion		
id. Guetrin	Eau de vie	id. Garn. vert	Porto	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de centimes					El Colombate de la Havane		
id. extra	id. id. corse	id. id. 1/2	Muscat Fron.						—		
id. Martiiniq	id. id. anisee	id. id. jaune	id. Lunel						Cigares		
Kirsh ord	id. id amère	id. id. 1/2	Chorsala								
id. Arnaud	id. id rose	Rasnail vrai	Myrte.								

Le Petit Bastiais

00105

5 cent. **JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN** cent. 5

Abonnement (*Payable d'avance*)
CORSE . . . . . un an, 20 fr. 6 mois 12 »
CONTINENT FRANÇ., ALGÉRIE, 22 » » 13.50
PAYS DE L'UNION POSTALE, 35 » » 18 »
Autres pays, le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

8e ANNÉE, N° 752. — SAMEDI, 30 JUIN 1883
Commémoration de Saint Paul, apôtre.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.

Les annonces, réclames et insertions sont exclusivement reçues dans les bureaux des succursales de l'Agence Havas, seule chargée de la publicité, à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, Boulevard du Palais, 10, à Paris, chez MM. Audbourg et Cie, Place de la Bourse, 10. — Faits divers, 1 fr. — Récl., 0,75 c. — Diverses, 0,30. — Jud. 0,25.

Librairie Ollagnier

DERNIÈRES PUBLICATIONS

Lau — Chef de claque	3 50
Perceval — Date fatale	3 00
Saulière — Deshonorée !	3 00
Racot — Supplice de Lovelace	3 00
Tounissoux — Question sociale	3 00
Robida — Vie en rose	3 50
Malot — Une belle-mère	3 00
Pontmartin — Souvenirs d'un vieux critique	3 50
Hugonnet — En Égypte	3 50
Dépret — C'est la vie	3 50
Renan — Souvenirs d'enfance	3 50
Simon — Dieu, Patrie, Liberté	3 50
A. Houssaye — Mademoiselle Mariani	1 00
Bell — Lucy la Blonde	1 00
Renan — Marc-Aurèle	7 50
Naverny — Vautours du Bosphore	1 50
Maillet — Récits de l'atelier	3 50

Pour recevoir ces volumes franco par la poste, ajouter 30 cent.

BASTIA

DE CHARYBDE EN SCYLLA

Au nom des intérêts commerciaux et des convenances de la population tout entière, nous avons réclamé depuis plus de quinze ans contre l'installation des bureaux de poste dans le local qui leur est affecté.

Il semble que l'administration supérieure ait enfin reconnu l'impossibilité de maintenir les bureaux de la poste et du télégraphe là où ils se trouvent, et se soit décidée à les transporter ailleurs.

Mais que nos concitoyens, — les dix-neuf vingtièmes du moins, — ne se hâtent pas de se réjouir de cette nouvelle. Sait-on où l'administration supérieure se propose de fixer ses lares, ses dieux, ses guichets, ses fils télégraphiques, ses sonneries, ses paratonnerres conclue. ? Je vous le donnerai en mille

Le sous ne le devineriez pas ; j'aime projet vous le dire de suite : c'est à Nor mité de la ville, au fond du boulevard Paoli, sur les bords du Fango, à la maison Dominici, *quondam* : Ma rique de cédrats confits. Pouvait-on voir la main plus heureuse ? Vous voyez d'ici la tête que vont faire les commerçants de la place d'Armes et du faubourg St-Joseph. Ils trouvaient, eux, que les bureaux actuels étaient par trop éloignés de leurs maisons : l'administration pense, au contraire, qu'ils ne le sont pas assez, et les transporte plus loin ; c'est une manière originale de faire de la décentralisation.

Sera-t-elle du goût du public ? C'est ce que nous allons voir.

Nous nous plaisons, en effet, à espérer que cette translation ne s'opérera pas sans avoir préalablement ouvert une enquête de *commodo* et *incommodo*, sans que l'édilité bastiaise soit consultée, en un mot sans que l'on fasse pour le bureau des postes ce qu'on n'a pas fait pour la poudrière.

En attendant, nos mandataires municipaux et autres sont avertis : qu'ils agissent !

Cérémonies religieuses

Demain a lieu l'installation de la nouvelle officialité de l'Oratoire de la Conception, qui est ainsi composée pour l'année 1883-1884 :

MM. Antoine Berlingeri, prieur ; Joseph Agostini, sous-prieur ; Christophe Paoli, premier assistant ; Laurent Sanguinetti, deuxième assistant.

La statue de la Vierge sera exposée à partir d'aujourd'hui à midi ; et le soir à sept heures on chantera *un Te Deum* d'actions de grâces, à l'occasion de l'expiration des pouvoirs de l'ancienne officialité dont l'administration intelligente a été si avantageuse pour les intérêts de la Confrérie.

DON

Madame la comtesse douairière de Juchereau de Saint-Denys a fait parvenir à M. le président de la Société de Secours mutuels de Sainte-Dévote, une somme de cinq cents francs, à titre de don.

En raison des nombreux secours que la Société est obligée de distribuer aux Sociétaires malades, il serait à désirer que la générosité de Madame la comtesse de Juchereau trouvât beaucoup d'imitiateurs.

Certificat d'études primaires

Nous donnons ci-après les noms des élèves des Sœurs de Saint-Joseph qui ont obtenu le certificat d'études primaires à la session [illegible] lieu la semaine dernière.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

Agostini, Angèle. — Antoniotti, Louise. — Arrighi, Henriette. — Agostini, Elisa. — Battistini, Dominique. — Biaggini, Joséphine. — Boggia, Carmelle. — Canquoin, Marie. — Colombani, Antoinette. — Catelli, Marie. — Daïni, Eléonore. — Frsa, Anna. — Fantauzzi, Lucie. — Flach, Henriette. — Franchi, Thérèse. — Giordani, Augusta. — Giovannoni, Marie. — Giudicelli, Clotilde. — Guidi, Marie. — Leonetti, Annonciade. — Luccarelli, Ersilie. — Maurel, Marie. — Montalti, Marie. — Negroni, Julie. — Pecunia, Marie. — De Pietri, Gabrielle. — Prudenti, Angèle. — Peretti, Virginie. — Rossi, Marianne. — Soulard, Amélina. — Veroni, Marie. — Vincenti, Malvina. — Weyth, Françoise.

Ephémérides Corses

30 Juin 1567. — François Fornari ayant mis en ordre les affaires du pays d'au delà des monts rentre a Bastia.

Le lendemain il prit possession du gouverne de l'île, et son prédécesseur, Pierre Vivaldi, quitta immediatement Bastia.

Les négociations au Tonkin

D'après une dépêche de source anglaise les difficultés pendantes entre la France et la Chine, au sujet de la question du Tonkin, auraient été arrangées à l'amiable, à la suite d'une entente intervenue entre notre plénipotentiaire, M. Tricou, et Li-Hung-Chang, vice-roi des provinces du Sud.

Ainsi formulée, la nouvelle est au moins prématurée, pour ne pas dire inexacte.

Ce qui est vrai, c'est que le négociateur chinois, après avoir pris connaissance des propositions de M. Tricou au sujet du protectorat de la France au Tonkin, a promis de les soumettre au Yamen (ministère des affaires étrangères chinoises).

C'est même ce qui va motiver le pro-

shain départ de M. Tricou et de Li-Hung-Chang de Shangaï et leur voyage à Pékin.

La solution de l'affaire se trouve donc suspendue jusqu'à la réponse du gouvernement chinois.

Mais, quelle que soit cette réponse, on croit de plus en plus à un dénouement pacifique.

LES CHEMINS DE FER CORSES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 16 juin 1883

(Compte-rendu in extenso)

1re DÉLIBÉRATION SUR LE PROJET DE LOI RELATIF AUX CHEMINS DE FER DE LA CORSE

M. LE PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la 1re délibération sur le projet de loi ayant pour objet l'approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la compagnie des chemins de fer départementaux pour la construction et l'exploitation provisoire des chemins de fer de la Corse.

Personne ne demande la parole sur la discussion générale?...

Je consulte la Chambre pour savoir si elle entend passer à la discussion des articles.

(La Chambre, consultée, décide qu'elle passe à la discussion des articles).

M. WILSON, *rapporteur*. Je demande la parole.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. le rapporteur.

M. LE RAPPORTEUR. Messieurs, avant que la Chambre commence la discussion des articles, je viens lui proposer, d'accord avec le Gouvernement, de reprendre la rédaction du projet du Gouvernement pour l'article 3 de la convention.

Le Gouvernement vous avait proposé dans la rédaction primitive de cet article, de lui donner la faculté de payer la compagnie, soit en 3 p. 100 amortissable, soit en 90 annuités calculées à 5 p. 100. La commission, qui avait trouvé qu'il était plus économique de payer en 3 p. 100, avait supprimé l'option. Mais, d'accord avec M. le ministre des travaux publics, je viens, au nom de la commission, vous prier de rétablir la rédaction primitive de l'article 3, le Gouvernement ayant pris l'engagement, sauf le cas d'impossibilité absolue, de payer en 3 p. 100 amortissable. (Très-bien! très-bien!)

M. LE PRÉSIDENT. Il n'y a pas d'opposition?...

La rédaction primitive de l'article 3 de la convention sera substituée, dans les termes que vient d'indiquer M. le rapporteur, à celle de l'article 3 de la convention annexée au présent projet de loi.

Je donne lecture de l'article 1er du projet de loi :

« Art. 1er. — Est approuvée la convention passée, le 21 février 1883, entre le ministre des travaux publics, agissant au nom de l'Etat, et la compagnie des chemins de fer départementaux pour la construction et l'exploitation provisoire des chemins de fer de la Corse. »

(L'article 1er est mis aux voix et adopté).

« Art. 2.— Aucune émission d'obligations ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une autorisation donnée par M. le Ministre des Travaux publics, après avis du Ministre des Finances et après l'achèvement et la mise en exploitation des lignes ou sections de lignes concédées.

» Le capital à réaliser par l'émission d'obligations ne pourra être supérieur aux dépenses des lignes concédées et l'émission ne sera autorisée que sous la condition que l'annuité destinée à couvrir l'intérêt et l'amortissement des titres à émettre ne dépassera pas le montant des sommes garanties sur lesdites dépenses. » (Adopté).

« Art. 3. — La convention et le cahier des charges annexés à la présente loi ne donneront lieu qu'à la perception du droit fixe d'enregistrement de 3 fr. » (Adopté).

M. LE PRÉSIDENT. M. Bourgeois a présenté un article additionnel ainsi conçu :

« A raison de la subvention accordée par l'Etat, il est interdit aux membres de la Chambre et du Sénat, sous peine de déchéance de leur mandat, de faire partie du conseil d'administration ou de surveillance de la société concessionnaire. »

M. Bourgeois demande-t-il la parole pour soutenir son amendement?...

Voix à droite. Il est absent!

M. LE PRÉSIDENT. L'amendement n'est pas appuyé?... Je n'ai pas à le mettre aux voix.

Je consulte la Chambre sur la question de savoir si elle passera à une 2e délibération.

(La Chambre décide qu'elle passera à une 2e délibération).

UN AVIS

M. de C..., conseiller général de la Haute-Vienne pour le canton de Magnac-Laval, vient d'être suspendu pour un an, par décret présidentiel, de ses fonctions de chef de bataillon au 90e régiment territorial. Pendant les opérations du conseil de révision à Mézières, racontent le *Petit Centre* et la *France Centrale*, M. de C... émit à plusieurs reprises la prétention de faire exempter des conscrits, d'ailleurs parfaitement constitués, dont le nom était soigneusement noté sur un carnet que M. de C. consultait de temps en temps à l'appel des numéros.

Cette insistance déplut au conseil, et un incident assez vif se produisit même entre le conseiller général et le lieutenant-colonel.

C'est à la suite de ces faits que le ministre de la guerre a proposé la mesure qui vient de frapper cet officier supérieur.

Nouvelles agricoles

I

Deux fois, par mois, notre éminent directeur, M. Foëx nous réunit au grand amphithéâtre pour nous faire une conférence, dite de *culture*, où il nous résume tous les travaux qui se sont accomplis à l'Ecole pendant la quinzaine. C'est la conférence, qui a eu lieu jeudi dernier, 31 mai, que j'ai tâché de rédiger pour ceux qui s'intéressent à l'Agriculture et qui désirent la voir prospérer dans notre cher pays. J'ai pensé que ce serait leur faire chose agréable et qu'ils liraient avec plaisir ces quelques notes. Je m'estimerais très-heureux si j'ai atteint mon but!

Messieurs,

Ce qui a continué à caractériser la saison, depuis notre dernière réunion, ce sont les pluies plus ou moins abondantes qui se sont succédées et qui sont venues changer le caractère habituel de notre printemps. Comme vous avez dû le remarquer, nous avons une très-belle végétation des fourrages et des céréales. Les fourrages sont à peu près tous coupés; on procède déjà à la fenaison. Vous avez pu voir employer la faneuse; les élèves de 2e année l'ont fait marcher ce matin même. Ce n'est pas un type méridional que la faneuse! on en fait rarement usage chez nous. Vous vous en rendrez compte vous-même, Messieurs, quand vous serez appelés à diriger des exploitations agricoles. En effet, les feuilles à limbe large se dessèchent excessivement vite dans le Midi, et on court le risque de les briser, de les réduire en morceaux et de perdre ainsi les éléments azotés et autres, car vous devez savoir que après la fleur, c'est la feuille qui est la plus riche.

Il faut donc éviter cette perte de feuilles, c'est pour ce motif que l'usage de la faneuse est très-restreint et que l'on retourne peu les foins chez nous. Cette année cependant, il s'agit de sécher les fourrages qui ont été mouillés, surtout les fourrages des prairies permanentes, composées de graminées. Ces prairies, par suite de l'abandon dans lequel elles ont été pendant de longues années ont perdu une grande partie des plantes qui les peuplaient et présentent un état assez fâcheux. A présent que nous avons de l'eau, il s'agit de les remonter. J'ai l'intention d'y faire semer cet automne des plantes fourragères, des avoines, du fromental (avena elatior) des fétuques, des légumineuses, comme le trèfle rampant le trèfle des prés, la lupuline minette, qui donnent un arôme recherché. On rechaussera ensuite au moyen de *composts* faits avec de la bonne terre, de la terre des fossés, des talus, mélangée avec les balayures des rues de Montpellier. Puis, quand le moment sera venu, nous ajouterons à ces composts des marcs de raisin etc., et, après le semis, nous répandrons ces matières fertilisantes sur les plantes qui comme la soulque laineuse se déchaussent facilement. Nous aurons ainsi des engrais et un milieu convenables à la végétation de ces plantes. Et quoique ces prairies soient installées dans des terrains qui ne sont pas des meilleurs, bien que le sol arable ait été en partie enlevé et que les plantes soient presque en contact avec un mauvais sous-sol, nous pourrons cependant obtenir un rendement moyen.

A côté des fourrages coupés, nous avons ceux qui lèvent en ce moment, les fourrages d'été. Vous avez pu voir ces cultures de sorgho à sucre et de maïs qui viennent très-bien. Dès que le terrain sera bien égouté, il sera temps de donner un binage général qui le débarassera des mauvaises herbes et maintiendra l'humidité sous terre, en empêchant l'évaporation pour avoir une belle végétation pendant l'été. Quoi qu'il en soit, il est à supposer que nous aurons une récolte suffisante de fourrages verts.

EUGÈNE VAISSON,
Elève de l'école nationale d'Agriculture de Montpellier.

(A suivre)

Distribution de pain

Le Conseil municipal a voté une somme de 400 francs pour faire une distribution de pain aux pauvres de la Ville à l'occasion de la fête Nationale du 14 juillet.

Bulletin financier

Paris, 27 juin 1883.

La Bourse de ce jour ne présente pas de changements notables sur celle d'hier. On reste à peu près au même point sans tendance bien définie.

La Banque de Paris 1,060. Le Lyonnais 560. Le Mobilier 350. La Sté Générale 522; Le Foncier ferme entre 1,315 et 1,317. Les Obligations Foncières Nouvelles conservent leur avance: les libérées sont à 354,50 les non libérées 349.

Dans sa dernière séance hebdomadaire le conseil d'administration a autorisé pour onze millions 130 mille francs de prêts nouveaux, dont six millions 180 mille francs de prêts fonciers et quatre millions de prêts communaux. Les valeurs appartenant au groupe du Foncier sont bien tenues : Le Petit Foncier (Cie Foncière de France) à 500.

Les magasins généraux de Paris et les magasins de France et d'Algérie sont également fermés; en attendant la fusion qui doit être décidée dans l'assemblée du 28 Juin courant, les actionnaires de ses deux sociétés feront bien de ne pas manquer d'apporter leur concours à l'exécution de cette mesure qui satisfait tous les intérêts.

Les chemins sont fermes et résistent bien aux réalisations de bénéfices qui produisent en ce moment et qui sont compréhensibles après la hausse récente qui vient de se produire. Le Lyon se tient à 1,430. Nord 1.932. Midi 1,170. Orléans 1,245. Le Suez se maintient après une légère réaction à 2,495 et reprend à 1,510 (120,000 de recettes pour le 20 Juin) 1,387. Le Gaz 495, le Panama en progrès sur ses cours de la veille.

Le Café

Défendu par quelques-uns, recommandé par d'autres, en tous cas aimé de tous comme un délicieux breuvage, le café a été récemment le sujet d'études intéressantes sur ses effets physiologiques. M. le docteur Fort, médecin français, installé depuis quelque temps au Brésil, a fait sur lui-même de nombreuses expériences qui ont amené le savant médecin à conclure que le café agit en excitant notre système nerveux, et que, pris à dose modérée, il stimule légèrement le cerveau, le rend moins enclin au sommeil et lui permet de fonctionner avec un peu plus d'activité. Il exerce aussi une légère stimulation de la moelle épinière, se traduisant par un surcroît d'activité de ses fonctions. Au contraire, à dose élevée, il produit l'insomnie, les crampes musculaires et stomacales, des troubles intestinaux et des accidents du côté du cœur. Avis à nos lecteurs!

Mais le café ne jouit pas seulement des propriétés que nous venons de faire connaître, il a encore celle d'être un très-bon désinfectant. L'un de nos savants confrères de la presse scientifique, docteur en médecine et docteur ès-sciences naturelles, M. Hector Georges nous apprend, dans ses excellentes Leçons élémentaires d'hygiène, publiées par la maison Delalain, que l'odeur du café récemment brûlé désinfectait les chambres des malades, les pièces remplies de mauvaises odeurs (à la suite de la vidange des fosses d'aisance ou du séjour d'une viande gâtée), les cadavres putréfiés. Il n'est pas jusqu'au gibier mort saupoudré avec du café qui ne se conserve frais pendant plusieurs jours. Enfin, pour la désinfection des eaux gâtées, l'ebullition avec du café donne des résultats excellents.

Dépêches de Nuit

(Service télégraphique spécial du *Petit Bastiais*)

Le parti ouvrier a décidé qu'il ne présenterait aucun candidat pour l'élection municipale de Passy.

— Les Suisses se sont joints aux souscripteurs grecs, pour coopérer à l'érection d'un monument à Gambetta.

— L'état de santé de M. Tissot, notre ambassadeur à Londres, va l'obliger à donner sa démission.

— La compagnie française des Nouvelles-Hébrides a acquis une partie de l'île de Tana.

— Le comte de Falkenkaym, ministre de l'agriculture d'Autriche-Hongrie, arrive ces jours-ci à Paris.

LA JOURNÉE PARLEMENTAIRE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Présidence de M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

M. de la Billiais, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier qui est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur le projet de loi concernant les récidivistes.

La discussion s'ouvre sur l'article 20.

Cet article et les suivants sont adoptés.

Le scrutin est ouvert sur l'ensemble du projet de loi.

Nombre des votants . . .	431
Majorité absolue	216
Pour l'adoption . . .	344
Contre	87

La Chambre des députés a adopté.

— L'ordre du jour appelle la 2e délibération sur les propositions de loi municipale.

M. de Lanessan combat le projet voté en première lecture,

Il voudrait pour les municipalités les mêmes prérogatives et les mêmes libertés qui existent dans l'organisation communale en Suisse. Il trouve qu'il serait temps qu'on accordât aux communes cette émancipation qu'on leur promet depuis si longtemps.

Son discours est vivement applaudi par une partie de la gauche.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Dernière heure

Le Choléra

Les nouvelles de Constantinople annoncent une décroissance du choléra.

Dans la journée il n'a été constaté aucun cas.

Feux et Pétards

Le Maire de la ville de Bastia, chevalier de la Légion d'honneur, prévient ses administrés que par arrêté en date du 3 juin 1879, dûment approuvé, il est expressement défendu d'allumer des feux de joie dans les rues, places et promenades; d'y tirer des armes à feu, des pétards, des fusées et autres pièces d'artifice, sous peine d'être poursuivi conformément à la loi.

Fait à l'hôtel de ville, le 29 juin 1883.

Le Maire, BONELLI.

SOMMAIRE DE LA *FRANCE ILLUSTRÉE*

TEXTE: Chronique par Venet. — La maison de France, par H. G. Fromm. — Revue de la semaine par X. X. — La fête des apprentis-Orphelins d'Auteuil. — Les Mongolfier (suite), par G. de la Landelle. — La voie (poésie,) par Ernest Reponty. — Causerie sur la littérature ancienne, par Marc Philibert. — Le R. P. Chauveau (suite,) — Le salon de 1883, par O. Havard. — Bibliographie, par C. G. — Les mirages d'or, suite, par Raoul de Navery. — Les Tuileries, par Oscard Havard. — Nos gravures par C. G. — Echecs, par Emile Pradignat. — Rebus.

GRAVURES : Où irons-nous cet été? — Les noyers des Augis. — Résurrection de la fille de Zaire. La carte du Tonkin. — La démolition des Tuileries.

Bourse de Paris

	28 Juin	29 Juin
Rente 3 p. 0/0	78,80	78,70
— 3 p. 0/0 amortissable. . .	81,20	81,20
— 4 1/2 p. 0/0	109,00	109,95
— 5 p. 0/0	108,30	108,20

00106

ÉTAT CIVIL

MARIAGES.

Nicolini, François-Jacques, vigneron, de Bastia, et Pompeani, Marie-Louise, ménagère, de Scolca.

NAISSANCES

Toso, Jean-Baptiste. — Pauline.

DÉCÈS — Néant

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

ENTRÉES

De Madeleine, vapeur italien Lombardia, cap. Barbieri, dépêches, passagers, lest.

De Nice, vapeur français Isère, cap. Azèma, dépêches, passagers. diverses.

De Luri, chasse-marée français Paul, cap. Rogliano, minerai.

De Cette, tartane fran. Jeune-Antoine, cap. Roca, poteaux de mine.

SORTIES

Pour Centuri, navire français N. D. de bon Conseil, cap. Dominici, diverses.

Pour Marseille, vap. français Spahis, cap. David, dépêches, passagers, diverses.

Pour Marseille, vapeur français Comte-Baciocchi, cap. Limarola, passagers, diverses.

Pour Livourne, vapeur français Isère, cap. Azèma, dépêches, passagers, diverses,

Pour Livourne, vapeur italien Lombardia, cap. Barbieri, dépêches, passagers, lest.

Pour Macinaggio, esquif français Ste-Marie, cap. Franceschini, minerai.

Pour Londres, vapeur anglais Yorkshireman, cap. Souden, lest.

Pour Ajaccio, brick-goëlette Laurentine, cap. Marola, diverses.

Sous-charge

Pour Bonifacio, Ajaccio et Propriano : le *Saint-Jean-Baptiste*, capitaine Valzi. — M. Roussel, expéditionnaire.

AU DÉPÔT d'eaux minérales, chez M. GALLO, 6, rue des Terrasses
Vente d'eau de Puzzichello.

Bains de Mer PAOLI

Cet établissement, le plus rapproché de la ville, au coin de la place St Nicolas, offre aux baigneurs les meilleures garanties et les conditions les plus avantageuses.

Conseil d'Hygiène

Nous sommes heureux d'indiquer à nos lecteurs un remède aussi simple qu'économique. Lorsque après le repas, la digestion vous fatigue et que vous ressentez des crampes d'estomac et des tranchées, prenez sur un morceau de sucre, 10 gouttes d'EAU DES CARMES DU FRÈRE MATHIAS. C'est le Dr de Parville, qui le conseille dans son *Manuel d'Hygiène*.

Dépôt pharmacie Luciani à Bastia.

Mme POGGI Veuve PAOLI
MARCHANDE DE MODES, à Bastia,
Boulevard du Palais N° 9,

A l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient de recevoir un splendide assortiment de nouveautés pour la saison d'été provenant des meilleurs fabriques de Paris.

Chapeaux de paille noir, blancs et couleurs, chapeaux pour deuil confectionnés en tous genres on trouvera aussi un grand assortiment de fleurs, plumes, agréments etc., et tous les articles de modes.

A DES PRIX TRES MODÉRES

BRASSERIE

J. GASPARINI

Place St-Nicolas, Bastia

Prévient sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir de la bière de *KUKLA* de *WEST PHALIE*, d'une limpidité parfaite et d'un goût exquis, qu'il vend 0,20 cent. le bock.

CHOCOLAT-MENIER
LE VÉRITABLE NOM
EXIGER
LES CONTREFAÇONS

Imprimerie Librairie Ollagnier

L'un des rédacteurs, gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.

ARTICLES D'ILLUMINATIONS

Feux d'artifices complets
Depuis 20 francs et au-dessus

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet prochain, M. Piaggi a l'honneur d'informer MM. les Maires qu'il vient de recevoir un grand assortiment de pièces d'artifice et de lanternes vénitiennes, ballons, etc., qui seront vendus à des prix défiant toute concurrence. Gros et détail.

S'adresser à M. R. PIAGGI, (Débit Mnsuer) Boulevard Paoli, 29, Bastia.

MAISON DE CONFIANCE Fondée en 1865
Prix fixe

PCE MATTEI FILS
17, Boulevard Paoli, sur la Traverse. *Bastia*

Grand assortiment de montres d'or, d'argent et en métal, pendules de cheminées, tableaux et réveils. — Grands choix de parures, demi-parures, pendants, broches, bracelets, colliers, giletières, bagues, medaillons, etc., à des prix très réduits, en or, argent, doublé et deuil. — Orfévrerie argent et métalblanc 1er titre. — Articles d'eglise et d'optique. — Réparations de montres pendules, réveils et Bijoux, à des prix très réduits. — *Achat des matières d'or et d'argent et des Pierres fines.* — Envoi franco à l'Interieur de toute commande au dessus de 20 fr.

LA GAZETTE DE PARIS

Dixième Année — *Journal Financier* — PARAIT TOUS LES DIMANCHES — 52 Nos par An

2 FRANCS PAR ANNÉE

SOMMAIRE DE CHAQUE NUMERO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Etudes approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers par correspondance. — Cours de toutes les Valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées gén[es]. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.

Chaque abonné reçoit gratuitement :
Le Bulletin Authentique
DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS
Document inédit, paraissant tous les quinze jours
renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS qu'on ne trouve dans aucun autre journal financier
ON S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-postes, 59, rue Taitbout, à PARIS
CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET DANS TOUS LES BUREAUX DE POSTE

BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : 100 MILLIONS. — 4, RUE DE LA PAIX
Prêts actuellement réalisés (sur première hypothèque) : *(150 MILLIONS)*

BONS DE CAISSE 5 %

Les Bons de Caisse rapportant 5 % sont à cinq ans d'échéance. — L'intérêt est payable semestriellement, les 1er avril et 1er octobre de chaque année. Les Bons sont de 100, — 500, — 1,000, — 5,000 et 10,000 fr. Ils sont, à la volonté des souscripteurs, au porteur ou nominatifs.
Les Bons nominatifs sont transmissibles par voie d'endossement et munis de coupons d'intérêt au porteur.

OBLIGATIONS

La Société délivre, *au prix net de 485 fr.* des obligations entièrement libérées, rapportant 20 fr. d'intérêt annuel payable trimestriellement. Ces titres sont remboursés à *500 fr.*

GARANTIES DES TITRES
Émis par la BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE

1° L'ensemble des prêts consentis sur première hypothèque, dont le montant doit être toujours au moins égal à celui des obligations en circulation (Art. 91 des Statuts) ;
2° Le capital de la Société, qui est actuellement de 100 millions et doit toujours être égal au vingtième des obligations en circulation (Art. 8 des Statuts).

Les coupons des Obligations et des Bons de caisse de la *Banque Hypothécaire de France* sont payés à PARIS : au siège de la Société, rue de la Paix, n° 4 ; à la — à la *Société générale de Crédit Industriel et Commercial*, — à la *Société de Dépôts et de Comptes courants*, — au *Crédit Lyonnais*, *de Paris*, — à la *Compagnie Algérienne*, et, dans les Départements, en Algérie et à l'Etranger, à toutes les succursales des Sociétés désignées ci-dessus.

Vins Spiritueux — Distillerie Bastiaise. — Entrepôt de tabacs et Spiritueux — **Tabacs, Cigares**

Boulevard du Palais — **L.-N. MATTEI** Marque de Fabrique **BASTIA** (Corse) — du Pays et Havane

SPIRITUEUX

					Tabacs en feuilles	Tabacs en paquets	Tabacs en vrac	Cigares	Cigares étrangers	Cigarettes	Tabac à priser
3/6 de vin	Kirsch sup.	Eau menthe	Vermouth or.	Sauterne	Virginie plusieurs qual.	Maryland 100 gram.	Maryland	Extra-fins	Trabucos or.	De dames	1re qualité
id. du nord.	id. de la forêt	id. id. cafe.	id. Noilly Pr	Cassis blanc	Kentucky	Levant 50 gr.	Levant	Vins	id d'Alexan	Java	2e id.
Cognac ord.	Abs. Pernod	Liqueurs ass.	id. id. 1/2 l.	Champagne	Maryland Conn.	Arabe 50 gr	Arabe	Bandes dorées	Utrecth	Sultanes	1re qualité à la rose.
id. super.	id. Berger	id. fines ass.	id. Turin or.	(marques diverses)	Turc cavalle	Suisse 50 gr	Suisse	Façon ajacc	Entractos	Virginie ver.	2e id. sans.
id. fine cham.	id. ordinaire	id. Armand.	id. Martini	id. Moët	Savounette levant	Exportat. 1re	Ex ortat 1re	Havane gran.	Malakoff	id. blanches	—
id. extra	Bitter ordin	Cacao Chouva	id. id extra	id. Mousseux	Hongrois	id. 2me	id. 2ms	id. courts.	Cabinet	Ordin. jaunes	Tabacs à priser de la Régie
id. Mariel	id. Blanqui	id. Gabello	id. Settoni	Sillery	Plantador	Qual. de Paris.	Qual. de Paris.	Courants	Flor fina	id rosee	—
id. id. ***	id. Saillard	Piperm. Get	Sirop assort.	Vergenay	Brisures de la Regie.	Sedleaff	Sedleaff	Ordinaires	Elartista fin ur	id. 40 sigar.	GROS DÉTAIL
id. id. ****	id. Blanqui	Anisette MB	id. Blanqui	Cremant bl.		Debri de la Regie	Débris Scaferlati.	Bouts du nègre	Cruz ó venera	Illustrées	
id. Blumroneau	Amara id.	Liqueurs Bl	Vins de Bord.	id. rose		—		Tordus ord.	Superb	Cigares-Cigarettes	
id. Guerin	Amer Picon	id. fines id.	id espagnols	Grand Crem		Tabacs de la Regie		id. fins	Teresita	—	
Rhum ord.	id indien.	The chinois	Malaga	—				Longs (fantaisie)	Representacion	Cigarettes de la Regie	
id. Guetrin	Birrh Violet	Chartreuse G	Madère	Les Bouteilles vides sont reprises à raison de centimes					El Colombate de la Havane		
id. extra	Eau de vie	id. Garo. vert	Porto						—		
id. Martiniq	id. id. corse	id. id. 1/2	Muscat Fron.						Cigares		
Kirsh ord	id. id. anisee	id. id. jaune	id. Lunel								
id Arnaud	id. id amère	id. id. 1/2	Chersala								
	id. id rose	Rasqail vrai	Mypre.								

Le Petit Bastiais

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

cent.

nnement (*Payable d'avance*)
. . . . un an 30 fr. 6 mois 12 »
T FRANÇ., ALGÉRIE 22 » » 13.50
L'UNION POSTALE 35 » » 18 »
Autres pays, le p[ri] en sus:
répond pas des manuscrits déposés.

8e ANNÉE, No 845. — MARDI, 2 OCTOBRE 1883
Les Saints Anges gardiens.

Rédaction & Administration :
Matthieu Ollagnier, Directeur
8, Boulevard du Palais, 8.

Les annonces, réclames et insertions sont reçues dans les bureaux [illegible] de l'Agence Havas, seule chargée [illegible] à Ajaccio, Cours Grandval, 2, à Bastia, du Palais, 40, à Paris, chez M[M]. [illegible] Cie, Place de la Bourse, 10. — [illegible] — Réclames, 0,75 c. — Diverses, 0,[illegible]

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE D'HIER

Baromètre, 755.
Thermomètre, extérieur [illegible] — intérieur 21.
Direction du vent à 8 h. S. — à 4 h. S-O.
Intensité à 8 h. faible. — à 4 h. modéré.
Etat du ciel, nuageux.
Etat de la mer, peu agité
Température des eaux à 8 h. 72 — à 4 h. + 43.

BRAIRIE OLLAGNIER

ARIS-ISCHIA

plendide journal illustré
de 24 pages.
Franco 1 fr. 25 c.

BASTIA

COURSES DE DIMANCHE

La Commission des courses a remporté un véritable succès. Malgré un temps plus menaçants - pluie et libeccio — malgré une averse qui a duré d'une heure, au moment même où allait partir, l'affluence des spectateurs a été considérable. Dès midi, de nombreuses calèches se mettaient en route, emportant des dames et des demoiselles qui étalaient à toilettes les plus brillantes, en dépit des gros nuages noirs qui roulaient sur la ville. La pluie ayant cessé vers une heure et demie, les courses ont pu avoir lieu dans l'ordre du programme.

1re Catégorie. — Course au galop

Pour chevaux entiers hongres et juments de cinq à dix ans
Distance : 1,200 mètres. Entrée 5 fr.
1er Prix : Un objet d'art offert par les Messageries-Poste de la Corse.
2e Prix : 50 fr. et les entrées.
(Quatre chevaux engagés.)
1. Marengo fils, d'Olita,
2. Marchi Antoine, de Moita,
3. Rosoli Ange, bouer à Bastia,
4. Poggi Dominique, le Barbaggio.

Cette course a été anulée à la suite d'une discussion survenue entre deux jockeys.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE 1950

2e Catégorie. — Course au trot attelé

Pour chevaux entiers hongres et juments de tout âge.
Distance : 4,000 mètres. — Entrée 5 fr.
1er Prix : 200 fr.
2e Prix : 100 fr. et les entrées.
(Deux chevaux engagés.)
1. Pietri, de Stazzona,
2. Franceschi Léon, de Bastia.
1er Prix. Franceschi.
2e — Pietri.
La distance a été parcourue en 11 minutes.

***

3e Catégorie. — Course au galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de trois à six ans.
Distance : 1,500 mètres. — Entrée 10 fr.
1er Prix : 500 fr.
2e Prix : 100 fr. et les entrées.
(Douze chevaux engagés.)
(trois séries.)
1. Paoli Pierre-André, de Pianello,
2. Ciavaldini Pierre, de Venzolasca,
3. Davini David, de Migliacciaro,
4. Decori Napoléon, de Bastia,
5. Sanguinetti, de Bastia,
6. Paoli Charles-Joseph, d'Aleria,
7. Cuneo, de Bastia,
8. Santoni Dominique, de Pero,
9. Pinelli, Joseph-A., de Sto-Pietro,
10. Bonniot Paul, d'Aleria,
11. Rusterucci, de Prunelli di Fiumorbo,
12. Rosoli, de Bastia.

Sont arrivés premiers à chacune de ces trois courses : Davini, Sanguinetti et Bonniot.

A la course d'ensemble qui a eu lieu entre ces trois concurrents,

Bonniot est arrivé premier ; Davini, second ; et Sanguinetti, taoisième.

***

4e Catégorie. — Course au galop

Pour mulets entiers, hongres et nets de trois à huit ans.
Distance : 1,500 mètres. — Entrée fr.
1er Prix : 100 fr.
2e Prix : 50 fr. et les entrées.
(Trois mulets engagés.)
1. Galeazzini, de [illegible]
2. Queroli Mar[illegible]
3. Giammarchi F[illegible]
Queroli Martin est arr[illegible]
Galeazzini, second.

A cinq heures la rentrée [illegible] la Traverse prenait un aspect extraordinaire.

Outre les voitures, de nombreux petits cabriolets à deux et trois places roulaient sur la chaussée, au galop de nos bidets corses. Nous avons constaté avec plaisir l'empressement de nos ouvriers et cultivateurs à se rendre sur le terrain des courses, c'était bien la fête de tout le monde, et ainsi la course n'a pas été seulement la distraction de quelques *sportmans*, mais bien celle de toute la population, sans distinction de classes. C'était le but à atteindre, et il l'a été ; nous en félicitons la commission. Si le temps avait été beau, le champ de manœuvre aurait été complètement occupé. Cela promet pour l'avenir et doit encourager les intelligents organisateurs de cette fête. Les fonctionnaires de tout ordre, nos compatriotes continentaux se sont empressés de manifester par leur présence l'intérêt qu'ils portaient à ce premier essai tenté par les différentes commissions dont les membres s'étaient donné tant de peine. Le service d'ordre était fait par un peleton d'artilleurs à cheval, et par des gendarmes à cheval superbes avec leurs bandriers éclatants, les revers et le porte-manteau écarlates.

On peut évaluer à plus de 5,000 le nombre des spectateurs.

La fanfare de la ville placée sur une estrade à côté de celle des autorités a joué plusieurs morceaux.

Enfin, aucun incident de choix.

141e RÉGIMENT D'INFANTERIE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 2 Octobre 1883, de 8 h. à 9 h.

1. Le Rochelais, allégro,	Fondaril.
2. Ouverture de Nabuchodonosor,	Verdi.
3. Haydée, (fantaisie,)	Auber.
4. Der Pfifficus, (polka,)	Faust.
5. Orphée aux Enfers, (fant.,)	Offenbach.
6. La Créole, (valse.)	Gouirand.